
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
V
311
NAPOLI



HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE

IV

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE

PAR

TAXILE DELORD

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE





TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1873

HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE

1848 — 1870

L'EMPIRE

(SUITE)

CHAPITRE PREMIER

L'ANNÉE 1865

Sommaire. — Réceptions du jour de l'an. — Élévation du prince Napoléon à la vice-présidence du conseil privé. — Convoi de Proudhon. — Interdiction des conférences et de la lecture publique des *Deux Reines*. — Rapport de M. Duruy sur l'instruction publique. — Note rectificative du *Moniteur*. — Mort de M. de Morny. — M. de Lavalette ministre de l'intérieur. — Mort de Cobden. — Assassinat du président Lincoln. — Adresse des étudiants de Paris à la nation américaine. — Arrestations. — Le Czar traverse Paris, se rendant à Nice. — Voyage de l'Empereur en Algérie. — L'Impératrice est nommée régente. — Le titre de duc de Montmorency. — Procès à ce sujet. — Émotion qu'il cause dans la noblesse. — Le Jockey-Club est menacé de dissolution. — Procès Sandon. — Discours d'Ajaccio. — Lettre de l'Empereur au prince Napoléon. — Grève des cochers. — Élections municipales. — M. Walewski, sénateur, candidat officiel dans la 2e circonscription des Landes. — Redoublement de sévérité contre la presse. — Le comité de Nancy. — La flotte anglaise et la flotte française à Cherbourg. — Évasion de Blanqui. — Mort de Lamoricière, de lord Palmerston, du procureur général Dupin, de Léopold Ier, roi des Belges. — Voyages de l'Empereur et de l'Impératrice. — Retour de la cour à Paris. — L'Empereur et l'Impératrice visitent les cholériques dans les hôpitaux. — Les congrès. — Congrès des sciences sociales à Berne. — Conférence de l'Association internationale des travailleurs à Londres. — Congrès des étudiants à Liége.

Extérieur. — L'Autriche et la Prusse dans la question des duchés. — Entrevue de Salzbourg entre François-Joseph et Guillaume Ier. — Convention de Gastein. — M. de Bismarck et Napoléon III. — M. de Bismarck à Biarritz.

L'année 1865 s'ouvrit sous d'assez tristes auspices. La ruine du Danemark, l'agitation de l'Allemagne, les difficultés croissantes de l'occupation du Mexique, pouvaient

amener de graves conflits dans les deux mondes. Les causes d'agitation ne manquaient pas en France, où les esprits étaient encore émus par la grande lutte électorale de 1863 et par les discussions de la session qui venait de finir. L'apparition de l'encyclique ajoutait au feu des luttes politiques celui des querelles religieuses. Les réponses de Napoléon III, le jour de l'an, aux félicitations du corps diplomatique et des grands corps de l'État ne laissèrent cependant rien percer de ses préoccupations. L'Empereur dit au nonce qui portait la parole au nom du corps diplomatique. « Je fais des » vœux pour que la concorde continue à régner parmi » nous. Votre présence autour de moi en est un sûr garant. » Soyez convaincus que je ferai tous mes efforts pour que » mes relations avec les puissances étrangères soient tou- » jours animées par le respect du droit, l'amour de la paix » et de la justice. » Les réponses aux grands corps de l'État, sauf quelques mots adressés à l'archevêque de Paris, qui l'avait félicité sur « son zèle à favoriser le développement des intérêts moraux et religieux », ne donnèrent lieu à aucune remarque. La tempête soulevée dans le haut clergé par la défense, d'ailleurs partout méconnue, de publier l'encyclique semblait seule en effet prêter une certaine importance à l'expression de satisfaction du chef de l'État « en voyant ses efforts en ce sens appréciés par le prélat qui gouverne le diocèse de Paris ».

L'insertion au *Moniteur* d'un décret du 24 décembre précédent, qui nommait le prince Napoléon membre et vice-président du conseil privé, attira bientôt l'attention par la solennité dont le gouvernement crut devoir l'entourer : « Pour apprécier à sa valeur le témoignage de confiance » que l'Empereur vient de donner à S. A. I. le prince » Napoléon, il suffit de rappeler les précédents relatifs à

» l'institution du conseil privé, dont le premier consul, au » moment où il replaçait la société sur ses bases régu- » lières, n'hésita pas à emprunter le principe aux traditions » de l'ancienne monarchie, et auquel il confia le soin de » discuter certains sénatus-consultes d'une importance » spéciale, en ajoutant qu'il ne ratifierait les traités de paix » et d'alliance qu'après avoir pris son avis. » Le *Moniteur* expliquait ensuite avec une certaine complaisance que le conseil privé pouvait devenir conseil de régence, qu'il se réunissait avec le conseil des ministres ou séparément, et que ses membres avaient rang de ministres. Le droit de convoquer le conseil privé, qui ne délibérait que sous la présidence de l'Empereur, appartenait, il est vrai, uniquement à ce dernier; mais quelques questions d'un intérêt national, telles que la constitution de l'Algérie, la décentralisation, l'instruction publique, certaines pétitions au Sénat, exigeant quelquefois des études préparatoires, l'Empereur, pour faciliter ces travaux, avait décidé que le conseil privé pourrait se réunir sous la présidence du prince Napoléon.

L'élévation du prince Napoléon à la vice-présidence du conseil privé fut accueillie par quelques journaux comme une preuve de l'intention de l'Empereur d'entrer dans la voie du libéralisme et de la résistance au clergé. Le convoi d'un écrivain célèbre vint bientôt donner un semblant de confirmation à cette idée. Le gouvernement avait jusqu'ici confisqué en quelque sorte la dépouille mortelle de tous les hommes qui avaient joué un rôle important dans la révolution de février; il renonça tout à coup à cette règle, et permit aux amis de Proudhon de lui faire de libres funérailles. L'auteur de tant de livres fameux, le rédacteur du *Peuple*, vivait presque oublié dans la retraite, entouré de

sa famille et de quelques disciples, après avoir fait un bruit qu'il ne regrettait pas, il faut le dire à sa louange, quoiqu'il l'eût peut-être un peu trop recherché. En France, il est vrai, toute célébrité exige un peu de charlatanisme, et chacun se prête sans peine au charlatanisme nécessaire à sa célébrité. Proudhon, sous ce rapport, fut assez de son pays, et les formules effrayantes tirées de quelques-uns de ses ouvrages : *La propriété, c'est le vol; Dieu, c'est le mal*, n'étaient que des moyens d'agir plus vivement sur l'attention publique. Condamné souvent pour ses écrits, il dut à chacune de ces condamnations un surcroît de popularité. Plusieurs de ses livres furent écrits en prison ou en Belgique, où il s'était réfugié. Frappé, à peine de retour en France, des premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter, attristé des mécomptes du présent, mécontent de la politique du parti démocratique, publiant de temps en temps un volume qui, sous un titre plus ou moins ambitieux, n'était le plus souvent qu'une œuvre de circonstance, il mourut, léguant pour toute fortune à sa femme et à ses deux filles la propriété de ses ouvrages, c'est-à-dire beaucoup de travaux remarquables et pas un livre. Habile et impitoyable à critiquer la pensée d'autrui, il n'est pas facile de dire quelle a été la pensée de Proudhon; mais s'il n'a point donné, comme ses disciples le croient, la formule définitive de la révolution, il lui a rendu, un immense service en la dégageant des nuages du dogme, des mensonges de l'épopée et du drame, et en la soumettant à la discussion rationnelle.

Ses funérailles attirèrent un grand concours d'écrivains; les ouvriers également s'y rendirent en foule. Proudhon était en effet un des leurs; il avait prouvé par sa vie, qu'à force de volonté et de persévérance, un homme



sorti des rangs du peuple peut se soustraire à la fatalité de l'ignorance. Trois discours furent prononcés sur sa tombe: le premier par M. Langlois, au nom des collaborateurs de Proudhon; le second, par M. Massol, au nom de la franc-maçonnerie; le dernier, par M. Gustave Chaudey (1), au nom des amis et des compatriotes de Proudhon.

Les illusions de ceux qui avaient vu dans l'entrée du prince Napoléon au conseil privé et dans la libre célébration des funérailles de Proudhon le double indice d'une évolution libérale du gouvernement, ne tardèrent pas à s'évanouir. Si le ministre des cultes surveillait avec rigueur les écarts de la parole religieuse et menaçait des foudres du Conseil d'État les prélats qui se permettaient de lire en chaire l'encyclique, son collègue de l'instruction publique exerçait un contrôle non moins sévère et plus efficace su la parole laïque. Le comité de secours franco-polonais ne put obtenir l'autorisation d'ouvrir des conférences scientifiques et littéraires dont le produit devait être consacré au soulagement des émigrés de la Pologne. La lecture publique des *Deux Reines*, tragédie de M. Ernest Legouvé, membre de l'Académie française, dont le sujet était la répudiation d'Agnès de Méranie par Philippe-Auguste, fut également interdite, quoique l'auteur, qui se proposait uniquement de seconder les intentions charitables du comité franco-polonais, eût pris soin d'éloigner de sa pièce tout ce qui pouvait blesser les susceptibilités religieuses du parti clérical; mais le légat du pape y jouait un rôle, et cela était plus que suffisant pour que le gouvernement en défendît même la lecture. Il aurait pu montrer impunément plus d'indulgence, car l'attention du parti clérical était pour le moment

(1) Fusillé par ordre du procureur de la Commune en 1871.

absorbée par un rapport de M. Duruy, publié dans le *Moniteur*, et relatif à la situation de l'instruction publique.

Le ministre exposait les raisons militant en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire, et annonçait la prochaine présentation d'un projet de loi sur l'instruction primaire. Ce rapport, qui couvrait dix-huit colonnes du journal officiel et qui fut reproduit le lendemain *in extenso* dans le *Siècle*, mit les feuilles cléricales en rage; elles montrèrent une telle indignation à la seule pensée d'imposer au père de famille le devoir de donner l'instruction à ses enfants, que le gouvernement, effrayé, fit paraître le lendemain même dans le *Moniteur* une note déclarant que rien ne justifiait les alarmes de la presse religieuse; que les questions soulevées par le rapport du ministre de l'instruction publique sur l'enseignement primaire avaient été, à la vérité, discutées par les ministres et les membres du conseil privé sous la présidence de l'Empereur, mais que le projet renvoyé au Conseil d'État à la suite de cet examen ne reposait pas sur les principes développés par le ministre, dont le rapport avait été inséré dans le journal officiel simplement « comme expression de son opinion personnelle et à raison de l'importance des renseignements qu'il contient ».

Un des complices les plus audacieux du coup d'État du 2 décembre touchait à sa dernière heure au moment où l'émotion causée par le rapport de M. Duruy achevait de se calmer. M. de Morny, le lendemain même de l'ouverture du Corps législatif, s'était vu dans l'impossibilité de le présider. Il dormait mal depuis quelque temps, perdait l'appétit, et tombait le soir, après son dîner, dans une espèce d'engourdissement voisin de la léthargie; mais, quoiqu'il ne pût plus supporter les fatigues de la présidence,

il menait à peu près sa vie habituelle, montrant la même assiduité au club et aux premières représentations, surtout à celles des petits théâtres. Vers le milieu du mois de février, il se sentit pris tout à coup d'un malaise vague et indéfinissable, et d'une douleur dans la région du foie. Les médecins l'auscultèrent et ne trouvèrent aucun symptôme alarmant. M. de Morny, rassuré et se trouvant mieux, sortit en voiture le 28 février, qui était le mardi gras; mais en rentrant il éprouva une grande chaleur à la gorge, et une bronchite se déclara le lendemain; l'oppression et la fièvre augmentèrent le jeudi, sans que son médecin parût s'en alarmer. Le soir cependant, le malade éprouva comme les symptômes d'un délire dont les accès, à dater de ce moment, se succédèrent à des intervalles assez rapprochés. Le doute alors ne fut plus permis sur l'issue de la maladie. On prétend qu'un de ses amis, interrogé par lui sur son état, eut le triste courage de lui dire la vérité et qu'il l'apprit avec une certaine fermeté; mais on n'en put juger réellement, car il tomba presque aussitôt dans la prostration profonde qui précède l'agonie.

Mgr Darboy, archevêque de Paris, se présenta le vendredi, vers sept heures du soir, à l'hôtel de la présidence; introduit aussitôt dans la chambre du moribond, il s'en approcha pendant que tout le monde se tenait à l'écart et il eut l'air de s'entretenir un moment avec lui. L'Empereur et l'Impératrice arrivèrent à neuf heures; M. de Morny délirait complétement. L'Empereur resta une demi-heure, attendant qu'il reprît sa raison, pendant que l'Impératrice priait au pied du lit. Ils allaient quitter la chambre, lorsque M. de Flahaut les rappela. M. de Morny eut l'air, dit-on, de reconnaître son frère, et l'on ajoute que quelques mots furent échangés entre les deux fils d'Hortense de Beauhar-

nais, dont la ressemblance était devenue frappante à cet âge de leur vie. Ce qu'il y a de certain, c'est que le délire interrompit l'entretien à peine commencé. L'Empereur, en partant, paraissait avoir les yeux humides.

L'agonie continuait; l'archevêque, qu'on alla chercher de nouveau vers une heure du matin, revint dire les dernières prières. A sept heures, comme on soulevait le mourant pour lui enlever un vésicatoire qui le faisait souffrir inutilement, il poussa un léger soupir : ce fut le dernier.

M. de Morny demandait souvent à ses amis ce qu'on pensait de sa maladie dans Paris. La gravité n'en fut connue d'abord que dans un cercle restreint, et son peu de durée ne permit pas aux Parisiens de s'en occuper beaucoup. Sa mort surprit le public et ne fut pas exempte de ces soupçons d'empoisonnement qui planaient si facilement autrefois sur les derniers moments de tout homme ayant pris part à quelque grand fait politique. Rien n'est plus propre que cette crédulité renaissante à donner une idée de l'état malsain de la société de cette époque, pleine d'esprits troublés et avides d'émotions. L'autopsie révéla seulement une lésion au pancréas, organe dont la destination jusqu'ici mystérieuse a reçu d'un savant contemporain (1) une explication que des recherches nouvelles ont besoin, paraît-il, de compléter.

M. de Morny était né à Aix en Savoie, quoiqu'il ait été enregistré à Paris, et que tous ses biographes l'y fassent naître. Qui était son père? Les opinions varient à ce sujet : la plus plausible est celle qui attribue sa naissance à l'homme qui veilla sur ses premières années, M. de Flahaut. La reine Hortense avait consacré 200 000 francs à l'éducation de son fils naturel. M. de Flahaut confia le

(1) M. Claude Bernard.

soin de la diriger à Mme de Souza, sa mère, auteur de quelques romans distingués, mariée en secondes noces à l'ambassadeur de Portugal, femme d'esprit et femme du monde, mais surtout femme de lettres, ayant quelques-uns des défauts des hommes de lettres, qu'on accuse d'être d'assez médiocres administrateurs de leur fortune et de celle des autres, de se montrer parfois un peu frivoles et souvent d'aimer le jeu. Était-elle capable d'élever un enfant? Les gens qui ont le mieux connu Mme de Souza, et qui rendent le plus justice à ses qualités aimables, hésitent à répondre à cette question. M. de Flahaut se serait mieux acquitté de cette tâche, mais marié et n'ayant pas de fils légitime, la présence du jeune Morny dans sa maison était un sujet de chagrin pour sa femme; il se vit obligé de l'en éloigner autant que possible. Le général Carbonnel, ancien aide de camp de M. de Flahaut, se chargeait quelquefois de distraire l'enfant un peu délaissé, et, quand il fut devenu un jeune homme, il le conduisit dans le monde, surtout chez Lafayette, au château de La Grange, où il vécut au milieu des enfants et des petits-enfants du général, ce qui ne l'empêcha pas de les faire arrêter le 2 décembre. M. de Morny suivit d'abord la carrière militaire. Officier de cavalerie au premier siége de Constantine, il donna sa démission, et revint à Paris, où il mena la vie d'homme du monde élégant et désœuvré. Le bruit de sa liaison avec une femme jolie et riche, dont le mari remplissait les fonctions de représentant d'une puissance étrangère près la cour des Tuileries, et qui passait pour avoir eu elle-même de tendres complaisances envers le fils aîné de Louis-Philippe, ne tarda pas à se répandre. L'amour n'était pas assez fort sans doute pour occuper M. de Morny tout entier, car on le vit entamer dès lors des opérations industrielles assez im-

portantes; il était de son temps, il aimait les affaires : il en fit avec ses capitaux et avec ceux que l'amour lui offrit, car l'union qu'il venait de former pouvait passer pour ce que dans le monde on appelle une liaison, et dans le commerce une raison sociale. Qui se doutait alors que les plus hauts personnages de l'État seraient un jour chargés de liquider les comptes des deux associés (1)?

M. de Morny commença par créer une fabrique de sucre de betterave dans le Puy-de-Dôme. Ce département reconnaissant le nomma député. Membre de cette fraction de jeunes hommes d'État qui, dans les derniers jours de la monarchie de Louis-Philippe, soutenaient M. Guizot et se flattaient de rajeunir le parti conservateur en le plongeant dans le Pactole, il parut un moment se livrer avec ardeur à la politique; mais le goût des affaires l'emporta. M. de Morny, en réalité, n'en a pas connu d'autres : ministre, ambassadeur, membre du conseil privé, président du Corps législatif, il ne cessa de faire des affaires. Il vendit des chemins de fer en France, il vendit des tableaux en Russie. Le coup d'État fut pour lui une affaire; il la fit du moins bravement, dit-on quelquefois pour l'excuser, et l'on rappelle sa réponse soldatesque au préfet de police, M. de Maupas, qui, dans la nuit du 2 décembre, lui demandait du canon pour se défendre (2). Ceux qui l'ont reconnu, le 24 février 1848, en veste, en casquette, à demi déguisé en ouvrier et montant la garde devant un poste occupé par des gens du peuple, n'ont-ils pas le droit de soutenir que si M. de Morny était courageux, le courage

(1) Les journaux étrangers racontèrent, au moment du mariage de M. de Morny, qu'une liquidation avait eu lieu entre la femme avec laquelle il rompait et lui, et que M. Rouher et deux conseillers d'État avaient vérifié les comptes, fait le bilan et établi la balance.

(2) Dépêche publiée dans les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*.



dépendait chez lui, comme chez tant d'autres, du jour et du moment. On le vante de s'être rappelé qu'il avait été l'ami du duc d'Orléans au moment où parut le décret qui spoliait ses enfants; mais une protestation qui ne brouille pas celui qui s'y livre avec celui qui la rend nécessaire ne ressemble-t-elle pas à celle de ce pique-assiette qui disait d'un homme convaincu d'une mauvaise action : « Je n'irai pas dîner chez lui de huit jours. » La rupture entre M. de Morny et le spoliateur des Orléans dura juste pendant les quelques jours qui séparent sa démission de ministre de l'intérieur de sa nomination de président du Corps législatif. Les journaux, à peine monta-t-il au fauteuil, retentirent d'éloges sur sa manière de présider, comme s'il eût été Marrast ou Dupin, et comme si cette assemblée de 250 membres tous du même avis, tous nommés par le gouvernement, simples fonctionnaires législatifs, eût été la Constituante ou la Législative de 1848. M. de Morny, pendant sa carrière de président, n'eut aucune opposition à dompter, et c'était lui infliger un ridicule que de le présenter comme luttant contre « les trois », contre « les cinq », et même contre « les vingt-six ». Ses discours, toutes les fois qu'il prit la parole en son nom personnel ou au nom du parlement, manquèrent d'élévation. Un bon sens terre-à-terre, une simplicité affectée, quelque peu sujette à dégénérer en vulgarité, étaient ses meilleures qualités; une grande corruption et l'habitude du monde lui tenaient lieu d'esprit. Écrivain aussi mauvais que mauvais orateur, il aimait cependant mieux écrire que parler. Il ne connaissait, en fait de littérature, que la littérature des feuilletons et celle des théâtres de vaudeville; quelques proverbes prétentieux et vulgaires composés par lui, et qu'il prenait un grand plaisir à voir représenter entre deux paravents ou sur

quelque scène du troisième ordre, peuvent donner une idée de son goût.

M. de Morny s'imaginait qu'après avoir tant contribué à supprimer la vie politique en France, il dépendait de lui de la faire renaître à son gré. Il tenait M. Émile Ollivier en réserve pour s'en servir quand il jugerait le moment venu de rendre la liberté au pays. C'était du reste une bien grande preuve de désintéressement de sa part, que de songer à ranimer un jour le mouvement politique ; car dans un milieu vraiment politique, des hommes comme M. de Morny sont relégués au dernier plan. Ministre de l'intérieur quand le ministère n'était qu'un poste de police, les employés des sergents de ville, et où l'administration consistait à fusiller les citoyens sur le boulevard ; président du parlement quand le parlement ne représentait plus qu'une assemblée de fonctionnaires; diplomate chargé d'une mission où il n'y avait pas de diplomatie (1), M. de Morny n'a été que le mannequin d'un homme d'État. Quelques personnes lui firent l'honneur de croire que sa mort était une perte pour l'empire et un temps d'arrêt dans le retour au régime parlementaire, comme si quelqu'un était capable de hâter ou de retarder des événements qui dépendent de la force même des choses. M. de Morny, en mourant, ne laissait de grand vide nulle part, et il n'était enlevé à aucune grande mission interrompue; il ne manquait ni au présent ni à l'avenir : aussi ses obsèques, qui eurent lieu le 13 mars, aux frais de l'État, avec toute la pompe imaginable, excitèrent-elles plus de curiosité que de regrets. Le gouvernement aurait bien voulu lui décerner les honneurs d'une oraison funèbre, mais où trouver un orateur religieux pour la pro-

(1) Il avait été ambassadeur extraordinaire au couronnement d'Alexandre II, empereur de Russie.

noncer? Il fallut se contenter d'une glorification du coup d'État par la bouche emphatique et complaisante de M. Rouher, et de quelques mots de M. Schneider, vice-président du Corps législatif.

L'Empereur, le lendemain même de la mort de M. de Morny, fit paraître le premier volume de son *Histoire de Jules César*, dont le *Siècle* avait déjà publié la préface inédite en tête de son numéro du 27 février. Les journaux officieux, en attendant de rendre compte de cet ouvrage, ornèrent leurs colonnes du pompeux récit d'une cérémonie héroïco-burlesque qui eut pour théâtre la chapelle des Invalides, et qui consista dans la réinstallation aux voûtes de cette chapelle de neuf drapeaux restant des quatorze cent dix-sept que le maréchal Sérurier, gouverneur des Invalides, fit brûler en 1814 à l'approche de l'ennemi. Parmi ces trophées figuraient deux drapeaux du canton des Grisons, l'un porté par les soldats de ce pays à la bataille de Morat, l'autre offert au canton par Richelieu, et deux drapeaux mexicains récemment conquis.

Un changement eut lieu à cette époque dans le cabinet. M. Billault avait placé un *alter ego* au ministère de l'intérieur, M. Rouher voulut à son tour jouir du même privilége: M. Boudet fut donc obligé de céder sa place à M. de Lavalette, qui prit possession du ministère le 3 avril, le jour même où Paris apprit la nouvelle de la mort de Cobden.

Cette mort était une perte pour l'Angleterre et pour la France, où l'active part prise par le défunt aux négociations relatives au traité de commerce l'avait pour ainsi dire naturalisé, et où il était venu pour la première fois vingt-cinq ans auparavant, comme représentant de la maison *Cobden's Sons*, fabricants de toiles peintes. Ce commis voyageur avait alors déjà publié deux bro-

chures, fruit de ses observations dans les pays visités par lui pour étendre ses relations commerciales. L'idée de l'association dont il devait devenir un des chefs commençait à poindre dans la première de ces brochures, *L'Angleterre, l'Irlande et l'Amérique;* dans la seconde, il exposait les avantages d'une alliance de l'Angleterre avec la Russie, idée assez peu goûtée des slavophobes, qui faisaient beaucoup de bruit à Londres en ce moment, et qui accusèrent l'auteur d'avoir reçu 60 000 roubles de Nicolas I[er]. Les concitoyens de Cobden, en réponse à cette calomnie, le nommèrent en 1838 membre de la chambre de commerce de Manchester. La crise industrielle qui pendant trois ans allait infliger de si rudes épreuves à l'Angleterre se montrait à l'horizon : incendies, meurtres, épidémies, famines, tous les fléaux accouraient à la fois. La taxe des céréales par laquelle l'aristocratie s'était fait payer par la nation les frais de la lutte soutenue dans son intérêt contre le premier Empire, aggravait encore la crise en prélevant par an un milliard sur les pauvres, et en maintenant la cherté du pain. La première chose à faire était de supprimer cette taxe. La chambre de commerce de Manchester chargea Cobden de rédiger une pétition dans ce sens au Parlement. Il s'acquitta promptement de cette tâche, et depuis ce moment il ne cessa de travailler à l'abolition de la législation sur les grains : les livres succédaient aux brochures, les conférences aux discours; l'activité de l'homme le plus robuste n'aurait pu suffire aux efforts incessants de la propagande de Cobden, si le progrès moderne ne lui avait fourni les moyens de soutenir la lutte contre le parti politique le plus puissant qui ait existé dans le monde depuis l'aristocratie romaine. Grâce à la vapeur, Cobden et les autres membres de la ligue

purent se trouver, pour ainsi dire, partout à la fois, et grâce à la réforme postale, la ligue elle-même parvint à subvenir aux frais de sa correspondance. Un auxiliaire puissant vint encore en aide à Cobden et à ses amis, la disette : peu de blé en Angleterre, point de pommes de terre en Irlande; le gouvernement dut céder. Cobden était entré dans la Chambre des communes. Les membres de cette assemblée, en entendant tout à coup sir Robert Peel appeler « mon honorable ami » celui qu'il s'était contenté de désigner jusqu'alors par ces mots, « l'honorable député de Stockport », comprirent que le plan financier qui portait un coup si terrible au parti protectionniste était adopté dans l'esprit du premier ministre. La suppression de l'ancienne législation des céréales ne tarda pas en effet à avoir lieu. Ce jour-là l'avénement des classes moyennes au pouvoir se réalisa sans secousse; les noms de *whig* et de *tory* ne gardèrent plus qu'une signification historique, et une grande révolution s'accomplit comme une simple réforme. Les efforts d'un imprimeur sur calicot et l'intelligence politique d'un grand ministre amenèrent ce résultat, auquel Cobden avait tout sacrifié, temps, repos, fortune, santé. Il léguait en mourant à son pays la liberté commerciale, et en même temps cette politique du désistement et de l'abstention dans les affaires de l'Europe qu'il suit encore aujourd'hui. L'avenir peut seul apprendre à l'Angleterre si cette politique est la plus propre à consolider et à agrandir sa puissance; mais l'histoire peut du moins, dès à présent, dire de son fondateur qu'il fut un des hommes les plus profondément honnêtes, les plus dévoués et les plus laborieux de son temps. Parlant ou écrivant sans cesse, et trouvant toujours le mot propre et l'idée juste, plein de simplicité et de modestie, quoiqu'il eût la conscience de la grandeur de son œuvre, Cobden

aurait pu atteindre aux plus hautes dignités de son pays et devenir pair d'Angleterre ; il aima mieux rester Richard Cobden.

Une mort non moins regrettable et plus dramatique vint quelques semaines après attrister les amis de la liberté. L'esclavage, avant d'expirer aux États-Unis, avait voulu se venger de son vainqueur. Les assassins, en frappant le président Lincoln et deux de ses ministres, dont l'un, M. Seward, fut dangereusement blessé, pendant que le général en chef Grant n'échappait à la mort que par une circonstance fortuite, espéraient désorganiser le gouvernement et ranimer la rébellion. Ces fanatiques ne comprenaient pas que la chute du Sud, due à la force morale autant qu'à la force matérielle, était irréparable. La mort de Lincoln produisit une très-vive impression à Paris. Un comité d'étudiants rédigea tout de suite une adresse à la nation américaine, qu'il s'empressa de porter chez son représentant diplomatique, suivi de plus de douze cents jeunes gens. Une compagnie de ligne, flanquée de nombreuses escouades de sergents de ville, barra le passage au cortége à l'entrée du Pont-Neuf. La police opéra parmi les étudiants des arrestations aussi nombreuses qu'inexplicables, surtout au lendemain d'une mesure prise avec éclat par le ministre de l'instruction publique contre des élèves expulsés de leur lycée pour s'être montrés aux courses avec des voiles verts autour de leur képi et en compagnie de filles en l'honneur desquelles ils faisaient sauter les bouchons des bouteilles de vin de Champagne. Pourquoi cet exemple, si le gouvernement trouvait bon que la jeunesse restât indifférente devant les événements les plus propres à exciter ses sentiments généreux ?

Les divers parlements européens s'étaient empressés, en



apprenant la mort de Lincoln, de témoigner leur douleur du crime qui venait de frapper un grand citoyen et la république des États-Unis. Les séances du Corps législatif se trouvaient momentanément interrompues. M. Schneider ne se décida à convoquer la Chambre le 1er mai que sur la sommation en quelque sorte des députés de la gauche. Le *Siècle*, en annonçant cette convocation, ajouta : « La » presse libérale a, elle aussi, un devoir à remplir. Une » initiative à laquelle nous aurions voulu voir se rallier tous » les amis de l'Union américaine a été prise par un de nos » confrères. Nous serons heureux de nous associer à tout ce » qui sera fait dans le but d'affirmer de nouveau nos pro- » fondes sympathies pour la cause de l'union, pour l'aboli- » tion de l'esclavage, et pour la victime vénérée de ses » convictions politiques et sociales. » Il s'agissait d'une souscription proposée par l'*Opinion nationale* pour offrir une médaille à la veuve du président Lincoln; mais la loi défendant les souscriptions publiques, le *Siècle* évitait de s'expliquer. En attendant de savoir si la souscription serait tolérée, il se joignit au *Temps*, à l'*Opinion nationale* et à l'*Avenir national* pour adresser au président Johnson, successeur de Lincoln, une lettre que M. Bigelow, ministre des États-Unis, fut chargé de lui transmettre.

L'empereur de Russie avait traversé Paris le 25 avril pour se rendre à Nice auprès du grand-duc héritier, qui venait de ressentir les premières atteintes d'une congestion cérébrale. Napoléon III reçut Alexandre II à la gare du Nord. L'entrevue fut courte; elle ne précéda que de quelques jours le départ de l'Empereur pour l'Algérie. Les membres du conseil des ministres, le ministre de la guerre surtout, les principaux serviteurs de l'Empereur, sauf le général Fleury, étaient fort opposés à ce voyage. L'Em-

pereur passa par-dessus toutes les résistances. Des lettres patentes conférèrent la régence à l'Impératrice pendant la durée de l'absence de l'Empereur : elle était chargée de présider le conseil des ministres et le conseil privé; mais sans avoir le droit d'autoriser par sa signature la promulgation d'un sénatus-consulte ni d'aucune loi de l'État autres que les sénatus-consultes et les lois déjà portés devant le Sénat et le Corps législatif.

Le chapitre suivant sera consacré au récit du voyage de l'Empereur en Algérie. L'histoire, en attendant, bien qu'elle doive porter tous ses soins à ne pas être confondue avec la chronique, est souvent obligée, par les nécessités de l'époque, de donner place dans ses récits à des événements bien futiles en apparence ; mais la politique se mêle à tout sous un régime de compression, et l'historien doit la suivre partout où elle se réfugie ou se dissimule, par exemple dans le procès relatif au titre de duc de Montmorency.

Napoléon III, à la mort du dernier titulaire, avait conféré ce titre, de sa pleine autorité, à M. de Talleyrand-Périgord. M. de la Rochefoucauld soutint qu'il y avait des droits. Les deux prétendants, après avoir essayé de vider leur querelle par les armes, s'adressèrent à la justice; le procès, engagé par M. de la Rochefoucauld devant le tribunal civil de la Seine, se termina par une déclaration d'incompétence. M. de Talleyrand-Périgord avait donc gagné la première partie. La noblesse ne pouvait avoir une bien vive sympathie pour un duc de par la grâce d'un Bonaparte; elle le fit sentir par tous les moyens que les relations de la vie mondaine pouvaient fournir à sa malice au Montmorency par décret impérial. Le nouveau duc ayant demandé à la commission des courses sa carte de membre du Jockey-Club, il la reçut sous le nom de comte de Talleyrand-Péri-

gord. Réclamation de sa part; la commission maintient sa décision par ce motif que la question du duché étant encore pendante, il n'y a pas de duc de Montmorency.

Grande émotion parmi les partisans du duc de Montmorency; ils portent plainte à l'Impératrice régente, qui saisit le conseil de cette grave question. Le conseil décide que le Jockey-Club cédera ou qu'il sera dissous. M. le marquis de Biron, son président, céda, mais, en envoyant au comte de Périgord une carte au nom de duc de Montmorency, donna publiquement sa démission dans une lettre où il déclarait que s'il avait obtempéré au désir de M. le ministre de l'intérieur, qui l'engageait à reconnaître sur la carte de membre du Jockey-Club la qualité de duc de Montmorency au comte de Talleyrand-Périgord, c'est qu'il avait considéré ce désir comme un ordre. Cette grande affaire terminée, rien ne vint plus détourner l'Impératrice du soin de gouverner la France et de présider à ses *petits jeudis dansants*. La cour fut avertie que pendant l'absence de l'Empereur, elle n'aurait pas d'autre divertissement que ces bals intimes, auxquels d'ailleurs rien n'était changé, sinon la formule d'invitation, appropriée aux nouveaux pouvoirs de l'Impératrice : « Par ordre de l'*Impératrice-*
» *régente*, le chambellan de service a l'honneur de préve-
» nir M... qu'il est invité à passer la soirée, jeudi, au
» palais des Tuileries, à neuf heures, en frac et culotte
» noire ou pantalon collant. »

Des actes d'arbitraire commis par les ordres et au profit de hauts fonctionnaires ne pouvaient manquer de se produire sous un régime comme celui de l'Empire; la surveillance sévère exercée sur les journaux empêchait ces derniers de les signaler, mais la rumeur publique suppléait à leur silence. C'est ainsi qu'on s'entretenait depuis

longtemps, des persécutions subies par un avocat, ancien magistrat, qui, possesseur d'une correspondance compromettante pour M. Billault, aurait été incarcéré et finalement séquestré par les ordres de ce ministre à Charenton, sous prétexte qu'il était atteint de folie. Cette histoire, en passant de bouche en bouche, avait pris les proportions d'une légende, et les gens de bon sens commençaient à douter fort de son authenticité, lorsque le 9 mai elle vint tout à coup se dérouler devant la première chambre du tribunal civil, à laquelle le héros du drame demandait en personne réparation des dommages à lui causés par les médecins qui l'avaient déclaré fou.

M. Léon Sandon, avocat, raconta à ses juges que nommé en 1848 avocat général par M. Crémieux sur la présentation de M. Troplong, il donna bientôt sa démission pour s'établir comme avocat à Limoges. Chargé devant la cour d'assises d'une affaire dont il trouvait le poids trop lourd, il proposa, sur le conseil de M. de la Guéronnière, à M. Billault de le partager. M. Billault accepta et vint à Limoges. Il y avait alors un représentant du peuple à nommer dans la Haute-Vienne. M. Billault eut l'idée de solliciter les suffrages des électeurs, et dans des conversations qui eurent lieu à ce sujet entre lui et M. Sandon, non content de faire une profession de foi complète de socialisme appuyée sur son discours sur le droit au travail, il parla du prince-président, de ses amis, de ses ministres et de ses projets avec autant de violence que de mépris. Il fut convenu que M. Sandon verrait les électeurs influents, et que M. Billault répondrait par correspondance aux diverses questions politiques et sociales qui pourraient lui être posées; de nombreuses lettres furent échangées en effet entre le candidat et M. Sandon, servant d'intermédiaire à

quelques électeurs de Limoges. Cette correspondance, dans laquelle M. Billault s'exprimait en termes aussi virulents que dans ses conversations avec M. Sandon, était devenue singulièrement compromettante pour le signataire rallié au coup d'État du 2 décembre et transformé en président du Corps législatif, puis en premier ministre de l'Empereur; il espéra qu'il parviendrait à la retirer des mains de M. Sandon en lui prodiguant les offres et les promesses les plus brillantes. Déçu dans cet espoir, il eut recours à la ruse. Un ami de M. Sandon, qu'il nomme en toutes lettres (1), lui emprunta sa correspondance; deux heures après, s'il faut l'en croire, elle était entre les mains de M. Billault.

M. Léon Sandon fait assigner le dépositaire infidèle. L'assignation à peine lancée, il est arrêté pour la première fois. On lui offre de lui ouvrir les portes de la prison s'il retire son assignation et les accusations qu'elle contient. Il cède par intimidation, mais l'air de la liberté lui rend son courage, et il reprend ses poursuites. Alors commence contre lui une persécution qui ne devait finir que par la mort de M. Billault. M. Léon Sandon, toutes les fois qu'il tente une nouvelle démarche judiciaire, est ressaisi par la police. Le nombre des arrestations dont il a été victime s'élève à seize; elles ne duraient, dit-il, pour la plupart, que deux ou trois jours. Conduit, au bout de ce temps, chez le chef de la division de sûreté, celui-ci faisait amener M. Sandon devant le juge d'instruction; là, on lui présentait à signer une déclaration démentant les accusations reproduites dans sa dernière assignation; le juge d'instruction venait lui-même parfois à Mazas pour l'exhorter

(1) Voyez *Plaidoyer de M. Léon Sandon*. Bruxelles, Mertens et fils, 1865.

à donner sa signature. S'il y consentait, ce qui finissait toujours par arriver, le chef de la sûreté le faisait reconduire par ses agents à l'embarcadère en le menaçant des plus terribles vengeances s'il se permettait de revenir à Paris. M. Léon Sandon oubliait-il ces menaces, la police, à peine débarqué, mettait la main sur lui. La quinzième arrestation de Léon Sandon fut suivie d'un séjour de plus de deux semaines au dépôt de la préfecture de police au milieu des derniers des misérables. L'infortuné, rendu à la liberté après des tortures morales et matérielles dont le récit émut singulièrement l'auditoire, se retire dans son pays chez lui, et de là il croit pouvoir sans crainte adresser au Sénat une pétition pour lui demander l'autorisation de poursuivre M. Billault et une requête au Conseil d'État. Ces documents sont à peine arrivés dans les bureaux des deux grands corps de l'État, qu'on arrête le signataire dans sa maison en présence de sa mère; conduit à Paris, il comparaît tout de suite cette fois devant le juge d'instruction : il est accusé d'avoir dénoncé calomnieusement M. Billault dans une requête au Conseil d'État. Cette requête n'avait pas encore été jugée, de quel droit le juge d'instruction intervenait-il?

Le procès dont on menaçait M. Sandon était un bonheur pour lui, puisqu'il allait lui fournir le moyen de porter à la connaissance du public la persécution dont il était l'objet; il s'en réjouissait, lorsqu'un matin il vit entrer dans sa cellule quatre médecins qui le soumirent à un long interrogatoire. Le lendemain il était renfermé comme atteint de monomanie raisonneuse, à Charenton, où il subit toutes les tortures que peut endurer un homme raisonnable condamné à vivre avec des fous et soumis aux mêmes traitements, on pourrait dire aux mêmes supplices qu'eux, à la

moindre observation, au premier semblant de révolte. Le moyen était bien choisi pour en finir avec lui; il s'abrutissait peu à peu, si bien qu'un grand personnage (1), qui avait désiré le voir, ne trouva en lui qu'une espèce d'idiot incapable de répondre à aucune question. Le sénateur Tourangin, oubliant pendant ce temps-là que la loi de 1838, qui fixe et consacre le sort des aliénés, les met à l'abri de toute accusation, déposa un rapport accablant contre la pétition de M. Sandon. Ce rapport, publié par les journaux dévoués au ministre, tua sa mère de douleur. Quant à lui, privé depuis longtemps de tout contact avec ses amis et avec les étrangers, il s'éteignait lentement dans le désespoir, lorsqu'il reçut à Charenton la visite de M. Cordoën, procureur général. C'est de sa bouche qu'il apprit la mort de M. Billault. Rien ne s'opposait plus dès lors à ce qu'il recouvrât sa liberté. Il ne tarda pas en effet à sortir de la maison des fous, après y être resté dix-sept mois.

Ce long récit fait par la victime elle-même, les circonstances émouvantes dont il était accompagné, touchèrent profondément l'auditoire, et auraient produit la même impression sur la France entière, si le président n'avait pas pris la précaution d'interdire la publicité des débats. Il était bien difficile pour le vulgaire, après avoir entendu M. Sandon, de voir en lui un homme privé de sa raison : en tout cas, si l'éloquence et l'esprit de suite ne sont pas tout à fait incompatibles avec la monomanie raisonneuse, dont les hommes de science déclaraient l'orateur atteint, les lettres de M. Billault n'étaient point dues aux hallucinations de ce genre de folie : elles existaient réellement, et l'indemnité de 10 000 francs accordée à M. Sandon

(1) M. de Persigny.

sur la demande du prince Napoléon prouva l'indignité des moyens employés pour les lui arracher (1), et l'impuissance de la loi qui permettait de pareils abus.

Un incident d'un autre genre ne tarda pas à occuper l'attention publique. Le prince Napoléon s'était rendu en Corse pour présider à l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire de Napoléon Ier et de ses frères. L'occasion de prendre la parole était belle pour un prince doué d'une grande facilité d'élocution; il se garda bien de la laisser échapper. S'inspirant de la phraséologie démocratique adoptée à Sainte-Hélène par un despote qui cherchait à transformer sa tyrannie passée en apostolat de l'avenir, il prononça le 14 mai, jour de la cérémonie, un discours ou plutôt un manifeste politique dans lequel il représenta Napoléon Ier comme le prince le plus empressé de satisfaire les aspirations du peuple et de prévenir les exigences de l'opinion publique, comme le véritable propagateur des idées libérales dans le monde : « Apportez-moi vos idées; » des élections libres, des discussions publiques, des minis» tres responsables, je veux tout cela, la liberté de la presse » surtout : l'étouffer est absurde... » Ces paroles de Napoléon Ier à Benjamin Constant pendant les Cent-Jours n'étaient-elles pas un programme? L'opinion le comprend

(1) M. de Persigny demanda lui aussi une indemnité pour M. Sandon. Il écrivit à ce sujet à M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur :

« Mon cher Conti,

» Voici une affaire grave qu'il importe d'étouffer. La conduite de M. Billault a été inouïe. L'homme qui a été victime à ce point est sur le point de se laisser entraîner dans les mains des partis. Nous pouvons avoir un scandale affreux. Il paraît qu'avec vingt ou trente mille francs, que M. Conneau se chargerait de prendre sur les fonds, on pourrait tout arranger.

» Il y a d'ailleurs une iniquité épouvantable : il importe de la réparer.

» Mille compliments.

» PERSIGNY.

» Paris, 29 mars 1866. »

ainsi, elle qui, après avoir si impitoyablement renversé l'une après l'autre les deux branches de la maison de Bourbon, est le si ferme appui de la dynastie napoléonienne. L'orateur, caractérisant ce qui distingue le régime impérial de ceux que la France a subis de 1814 à 1830, s'efforça de prouver que le premier seul donne déjà et donnera chaque jour davantage la liberté à la France : « J'aime » dit-il, en formulant en quelque sorte son programme « la liberté sous » toutes ses formes; mais je ne dissimulerai pas ma préfé- » rence marquée pour ce que j'appelle la liberté de tous... » Oui, je préfere la liberté et une politique influencée par » l'opinion publique libre, manifestée par la presse et par les » réunions, à des ministres, résultat souvent d'une intrigue » parlementaire qui s'impose au souverain.» Étrange théorie qui pouvait se résumer ainsi : liberté du suffrage universel, impuissance de ses élus. L'orateur finit son discours par cette péroraison : « O Corses ! nous devons nous com- » prendre ! nous avons la même foi, le même espoir dans » ces principes inséparables : les nationalités, la grandeur » de la patrie, la liberté. Ma mission est remplie si, comme » moi, vous êtes convaincus que la mission de Napoléon » était d'arriver par la dictature à l'émancipation. »

Ce discours jeta le monde officiel dans la plus vive agitation : ministres, sénateurs, conseillers d'État, députés, poussaient des cris d'alarme; les uns y voyaient le manifeste de la branche cadette, les autres un appel aux passions révolutionnaires, tous une déclaration de guerre au gouvernement. Les purs, les dévoués, accoururent auprès de l'Impératrice-régente; des cartes en nombre considérable furent déposées aux Tuileries pour elle et pour le Prince impérial. Le public se contenta de lire ce discours avec curiosité : il se rappelait que le prince Napoléon avait

été quelquefois l'organe déguisé des pensées secrètes de son cousin, et il se demandait si cette fois il n'en serait pas de même. Les journaux démocratiques publièrent *in extenso* le discours d'Ajaccio ; mais le *Moniteur*, qui avait fait les honneurs de la publicité aux harangues les moins châtiées du prince Napoléon, n'en fit nulle mention : c'était mauvais signe. Les journaux officieux se hasardèrent à en publier deux ou trois fragments insignifiants ; on put croire que le gouvernement se bornerait à faire justice de cette harangue par le silence, mais la lettre suivante, datée d'Alger, 23 mai, et publiée dans le *Moniteur* du 28, montra bien vite qu'on se trompait :

« Monsieur et très-cher cousin,

» Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio.

» En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Impératrice et de mon fils comme vice-président du conseil privé, j'ai voulu vous donner une preuve de mon amitié, de ma confiance, et j'espérais que votre présence, votre conduite, vos discours, témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

» Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'Empereur ne peut servir qu'aux ennemis de mon gouvernement. A des appréciations que je ne saurais admettre, vous ajoutez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque.

» Pour savoir appliquer aux temps actuels les idées de l'Empereur, il faut avoir passé par les rudes épreuves de la responsabilité et du pouvoir. Et d'ailleurs pouvons-nous réellement, pygmées que nous sommes, apprécier à sa juste valeur la grande figure historique de Napoléon ! Comme devant une statue colossale, nous sommes impuissants à en saisir à la fois l'ensemble. Nous ne voyons jamais que le côté qui frappe nos regards ; de là l'insuffisance de la reproduction et les divergences des opinions.

» Mais ce qui est clair aux yeux de tout le monde, c'est que, pour empêcher l'anarchie des esprits, cette ennemie redoutable de la vraie liberté, l'Empereur avait établi dans sa famille d'abord, dans son gouvernement ensuite, cette discipline sévère qui n'admettait qu'une volonté et qu'une action ; je ne saurais désormais m'écarter de la même règle de conduite.

» Sur ce, monsieur et cher cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLÉON. »

La *Presse* contenait le lendemain cette réponse :

« Sire,

» A la suite de la lettre de Votre Majesté, du 23 mai, et de sa publication au *Moniteur* de ce matin, je donne ma démission de vice-président du conseil privé et de président de la commission de l'Exposition universelle de 1867.

» Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis,

» De Votre Majesté,

» Le très-dévoué cousin,

» *Signé* NAPOLÉON (JÉRÔME).

» Palais-Royal, 27 mai 1865. »

La leçon donnée au prince Napoléon était dure, mais ce qui frappa surtout les esprits réfléchis dans la lettre de Napoléon III, ce fut la déification de Napoléon Ier. Son neveu, en érigeant l'infaillibilité du premier César français en dogme, décrétait en même temps celle de ses successeurs. Napoléon III n'était à la vérité, disait-il, qu'un « pygmée » à côté de l'Empereur géant; mais de même que le pape, qui n'est que le serviteur de Dieu, peut néanmoins, éclairé par l'Esprit-Saint, entrer en communication avec lui et devenir l'interprète de sa volonté, Napoléon III, éclairé par les « épreuves sévères du pouvoir », pouvait interpréter l'Évangile napoléonien. La lettre de Napoléon III était une sorte de bulle inaugurant la religion césarienne.

Le retour de l'Empereur, hâté par le discours d'Ajaccio et par des rapports alarmants sur les grèves, mit fin le 10 juin à la régence de l'Impératrice. Ces rapports n'étaient point sans fondement, car Napoléon III venait à peine de rentrer aux Tuileries, qu'une grève éclata dans Paris même. Les Parisiens, en se réveillant le 16 juin, ne trouvèrent plus une seule voiture sur place. Les cochers des Petites-Voitures

avaient déposé le fouet et abandonné les dépôts de la Compagnie. Les cochers de remise ne suivirent pas heureusement les cochers de place sur le mont sacré ; l'industrie libre fit les efforts les plus louables pour subvenir aux besoins du moment. Les véhicules des anciens temps, depuis le cabriolet jusqu'au coucou, reparurent. La grève dura sept jours, pendant lesquels les journaux eurent le temps de discuter la question du monopole et de la liberté. Les circonstances donnaient beau jeu à ceux qui soutenaient que la liberté des coalitions doit avoir pour conséquence la suppression des monopoles, et que le régime de liberté aurait épargné au public les inconvénients de l'interruption complète du service des Petites-Voitures. Les grèves des maréchaux ferrants, des chapeliers, des tailleurs de pierre, des carrossiers, des selliers, des harnacheurs, suivirent celle des cochers : elles ne justifièrent pas les alarmes conçues d'avance ; l'ordre public ne fut pas troublé, et si l'on souffrit quelque part de ces coalitions, ce fut surtout dans les rangs des coalisés. Les avantages qu'ils obtinrent n'étaient pas de nature à compenser les pertes occasionnées par l'interruption du travail ; le plus grand, le plus réel de ces avantages se trouvait dans l'expérience que les ouvriers avaient pu puiser dans les grèves sur les relations naturelles qui doivent exister entre le travail et le capital.

Le gouvernement, préoccupé du renouvellement des conseils municipaux qui devait avoir lieu le 22 et le 23 juillet, et cherchant tous les moyens d'agir sur l'esprit des électeurs, fit grand bruit d'une brochure inspirée par la mode de ces travestissements de l'histoire qu'on appelle des réhabilitations : cette mode, un peu vieillie, ne régnait guère plus que parmi quelques jeunes écrivains sans expérience, qui s'occupaient avec un certain fracas des hommes de la

Révolution. Un étudiant (1), s'apercevant qu'Hébert était toujours aux gémonies et qu'aucun monument expiatoire ne lui avait encore été élevé, lui consacra une brochure, qui fut aussitôt signalée par les journaux officieux comme le manifeste d'un nouveau groupe du parti révolutionnaire dirigé par Blanqui, et comme un défi jeté à l'ordre social.

La brochure *Hébert et l'hébertisme* fut saisie avec l'éclat le plus propre à terrifier les électeurs par l'apparition inattendue du spectre révolutionnaire (2). Le gouvernement eut bientôt recours à des moyens plus directs. Plusieurs citoyens qui, après avoir été l'objet de mesures rigoureuses en 1851, se mêlaient activement au mouvement électoral, reçurent des autorités supérieures de leur département cet avis officieux : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que la loi de sûreté générale est toujours en vigueur. » Les obscurités de la législation non moins que les menaces de l'administration paralysaient la bonne volonté des citoyens. En France, à peine une loi est-elle promulguée en termes qui paraissent clairs et précis, que les fonctionnaires se hâtent de l'obscurcir par des circulaires. La loi municipale de 1855, rédigée pour élucider certaines dispositions de la loi précédente, était devenue au bout de dix ans aussi obscure que celle qu'elle se proposait d'éclairer. La glose administrative avait détruit le texte ; les exceptions

(1) Tridon, membre de la Commune en 1871.

(2) Le gouvernement laissa passer deux mois plus tard, sans y prendre garde, un livre bien autrement dangereux pour lui, et qui souleva la pierre scellée sur le coup d'État (*La Province en* 1851, par Eugène Ténot). « La vérité historique devrait être non moins sacrée que la religion... Il faut que les faits soient racontés avec la plus grande exactitude. » L'auteur de la *Province en décembre*, s'inspirant de ces pensées inscrites en tête de la *Vie de César* par Napoléon III, offrit avec la plus rigoureuse exactitude, au public, le tableau des drames et des crimes dont les départements du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Midi avaient été le théâtre en 1851. Ce fut là le premier coup porté à l'Empire, qui ne s'en douta même pas ; n'ayant jamais eu le remords de son crime, il n'en avait pas non plus la mémoire.

s'étaient changées en règles, et les règles en exceptions. La loi permettait dans certains cas au préfet de diviser la commune en sections par un arrêté pris en conseil de préfecture, et de réduire, sous certaines conditions, la durée du scrutin à trois heures. Les préfets, sans se préoccuper de savoir si leurs arrêtés étaient conformes aux conditions et aux cas spécifiés par la loi, usaient de cette double faculté dans l'intérêt seul du candidat favorisé par eux; le quartier était représenté et non la commune, et le scrutin, réduit à son minimum de durée, restait fermé aux paysans et aux ouvriers. Tel préfet adoptait les termes de l'arrêt de la Cour de cassation sur les listes et sur les bulletins; tel autre s'en référait à la circulaire de M. Billault. Quant aux comités électoraux, le ministre présidant le Conseil d'État avait bien déclaré que ces comités pourraient fonctionner avec l'autorisation s'ils étaient publics, et sans autorisation s'ils restaient à l'état privé et s'ils ne correspondaient pas entre eux; mais, quand les membres des comités sollicitaient du préfet l'autorisation exigée, elle leur était nettement refusée.

Le gouvernement, dans ces conditions, pouvait sans danger faire précéder les élections municipales d'une déclaration de neutralité. Après avoir engagé publiquement aux dernières élections les maires à ne point chercher à entrer dans les conseils municipaux, il sentait la nécessité de faire consacrer leur autorité par le vote des électeurs, depuis qu'il avait pris devant le Corps législatif et devant le pays l'engagement de ne choisir désormais, sauf de rares exceptions, les maires que dans les assemblées communales; il avait donc un grand intérêt à y introduire les hommes placés par lui à la tête des mairies, afin de pouvoir les maintenir à leur poste. Les préfets furent donc obligés de se prê-

ter à certaines transactions. Il y eut des *listes municipales* ainsi nommées, parce qu'elles faisaient leur part à toutes les influences locales; le maire en exercice et les conseillers sortants, acceptés par l'opinion, y figuraient à côté de noms nouveaux. Le gouvernement aurait subi de nombreux échecs sans cette tactique habile et prudente, comme le prouve le résultat des élections des 22 et 23 juillet, dans les communes où elle ne fut pas employée, à Toulouse notamment, où, malgré les symptômes évidents de mécontentement produit par une fâcheuse situation financière aggravée par des travaux publics exagérés, le préfet et le maire maintinrent la liste officielle. Le suffrage universel, sur trente-six conseillers municipaux à élire, en prit trente-trois dans l'opposition : M. de Campaigno, maire et député de Toulouse, n'obtint que le soixante et onzième rang au dépouillement du scrutin. Le premier conseiller nommé fut M. Paul de Rémusat, dont le père avait été le concurrent de M. de Campaigno aux élections générales en 1863. Les villes importantes, lasses du luxe de travaux publics que le gouvernement leur imposait, repoussèrent ses candidats. La ville de Marseille avait contracté un emprunt, dont le produit affecté, en vertu d'une loi, à certains travaux nécessaires, n'en avait pas moins été consacré, par un acte de bon plaisir municipal approuvé par l'autorité centrale, à d'autres travaux moins urgents, à la construction, par exemple, du plus inutile et du plus somptueux de ces palais préfectoraux dont l'Empire couvrit la France. M. de Maupas, sénateur, chargé de l'administration du département, eut beaucoup de peine, malgré toutes ses manœuvres, à faire élire dix candidats. On devine aisément quelle réponse Paris et Lyon auraient faite au gouvernement, s'il avait cru devoir les consulter.

Le renouvellement des municipalités d'ordinaire passait inaperçu, il n'en fut pas de même cette année. La France comptait alors 38 000 communes : le nombre des conseillers municipaux y variait de douze à trente-six suivant la population ; il y avait donc plus de 500 000 conseillers à élire : un grand nombre d'hommes appartenant à ce que le gouvernement appelait les anciens partis, et d'hommes nouveaux animés d'intentions libérales, entrèrent dans les assemblées communales. Le réveil de la vie municipale attestait le réveil de la vie politique et en promettait la continuation. Le mouvement de 1863 ne s'arrêtait pas. L'élection du Puy-de-Dôme en fournit une preuve éclatante. Les électeurs de ce département, convoqués le 25 juin pour nommer un successeur à M. de Morny, se trouvaient en présence de deux candidats, M. Girot-Pouzol et M. Meynadier, ancien préfet du département. Le gouvernement eut beau déclarer nettement dans le *Moniteur* aux électeurs du Puy-de-Dôme qu'il s'agissait de se prononcer « pour ou contre lui », M. Girot-Pouzol fut nommé.

Les électeurs de la 2e circonscription des Landes apprirent quelques semaines plus tard, non sans étonnement, que M. le sénateur Walewski se présentait à leurs suffrages. Il leur adressa, le 25 août, une circulaire déclarant que, dévoué à l'Empire et à la France, « il était toujours prêt à mettre ses services à la disposition de l'Empereur et du pays, dans quelque position qu'il leur convienne de les utiliser ». Il fut élu député le 19 septembre, et un décret impérial du 1er novembre l'éleva aux fonctions de président du Corps législatif, vacantes par la mort de M. de Morny.

Les élections municipales auraient dû ouvrir les yeux au gouvernement sur la nécessité d'entreprendre les grandes réformes libérales auxquelles il serait bien obligé de se ré-

signer tôt ou tard : le ministre de l'intérieur, adoptant au contraire à l'égard de la presse la jurisprudence la plus exorbitante, assimila les avertissements à des jugements qui, par un privilége inconnu aux décisions de la justice ordinaire, furent soustraits à toute discussion. Le gouvernement, après s'être ainsi fortifié de nouveau contre le journalisme, eut recours à son vieux système, consistant à détourner l'attention des questions politiques, pour l'appeler sur d'autres questions moins brûlantes, mais susceptibles cependant d'exciter un certain intérêt. Une lettre de l'Empereur au maréchal Mac-Mahon, dont il sera question plus longuement dans le chapitre suivant, souleva la question algérienne; un décret réunit dans les mêmes mains, à partir de 1867, les fonctions de receveur général et de payeur; quelques réductions eurent lieu dans l'armée; mais la discussion passionnée dont la décentralisation était en ce moment l'objet dans la presse fournit au gouvernement son moyen le plus puissant de diversion.

Un comité formé à Nancy s'était fait connaître par la publication de divers livres rédigés avec talent sur divers sujets politiques (1), et par un projet de décentralisation au bas duquel MM. Carnot, Garnier-Pagès, Jules Simon, Vacherot, Hérold, Clamageran, Chauffour, Pelletan, avaient mis leurs noms à côté de ceux de MM. de Montalembert, de Falloux, Berryer, prince de Broglie, Guizot, Béchard, etc. « Brisons l'idole », disaient les membres du comité de Nancy; « décentralisons, c'est le seul moyen de clore les révolutions et d'être libres. » Fortifier la commune, qui en France existe à peine; supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien; émanciper les départements : tel était

(1) *Varia : les Francs Propos.*

en résumé le programme du comité de Nancy, contre lequel s'élevèrent en même temps les journaux officieux et les journaux démocratiques. Ces derniers ne repoussaient nullement le programme de Nancy en ce qui concerne la commune, l'arrondissement et le département; mais, en entendant parler d'*instituer la province*, ils demandèrent aussitôt comment MM. Carnot, Pelletan, Garnier-Pagès, Jules Simon, Vacherot, etc., pouvaient s'associer à MM. de Falloux, de Montalembert, de Broglie et autres, pour détruire l'œuvre de la Révolution? Des débats très-longs et très-vifs s'engagèrent entre le *Siècle* et le *Temps* à ce sujet; l'*Opinion nationale* et l'*Avenir national* y prirent part, et repoussèrent avec non moins de vigueur que le *Siècle* les projets du comité de Nancy comme dangereux pour l'unité nationale. Derrière cette polémique un peu factice se cachaient les griefs très-réels des partis, qui, depuis qu'ils étaient divisés par la question religieuse, ne pouvaient plus parvenir à se placer sur un terrain politique commun.

Quelques journaux obstinés dans leurs espérances, malgré de si récentes déceptions, flattaient cependant toujours leurs lecteurs de l'espoir d'une nouvelle et prochaine évolution libérale du gouvernement. Le *Moniteur* du 13 septembre crut devoir couper court à ces illusions tenaces par cette note:

« Les journaux s'évertuent depuis quelque temps à prédire un changement dans les hommes et dans les choses du gouvernement.

» Nous sommes autorisés à déclarer que ces bruits sont sans fondement et inventés par la malveillance. »

Ce que le gouvernement appelait malveillance n'était que l'impatience de l'opinion publique, qui prenait ses désirs pour la réalité. Il crut pouvoir cette fois encore lui donner

le change par un de ces grands spectacles qui depuis l'Empire amusaient la curiosité de la France et trompaient son ennui, la réunion des flottes anglaise et française sur les rades de Cherbourg et de Brest. Un grand banquet eut lieu à Cherbourg, dans lequel M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, et le duc de Somerset, lord de l'Amirauté, échangèrent des toasts sur ce thème, que cette fête inaugurait une ère de cordiale entente et de confraternité internationale, et que les deux gouvernements devaient désormais s'unir pour élargir les horizons de l'activité humaine, supprimer les préjugés, et remplacer la guerre par les luttes du commerce et de l'industrie. La flotte française rendit à la flotte anglaise sa visite à Portsmouth : les mêmes banquets donnèrent lieu aux mêmes toasts; il y eut en outre des bals, des revues, des exercices à feu, et l'on put lire dans un article du *Times* : « La France » et l'Angleterre ont montré le contingent de navires dont » la civilisation, l'ordre et la paix peuvent disposer. » Cette réflexion, à qui s'adressait-elle? On crut généralement que c'était à la Russie; mais pareille menace n'avait pas de quoi l'effrayer : elle savait sur quelles bases fragiles reposait depuis quelque temps l'alliance entre Napoléon III et l'Angleterre, et leur entente momentanée ne l'inquiétait guère. L'opinion publique en France n'attacha de son côté pas plus d'importance aux toasts des amiraux qu'aux articles du *Times*. Ce n'était pas une guerre maritime qu'elle craignait en ce moment. Elle se laissait d'ailleurs distraire des choses graves par une série de petits événements tels que l'évasion de Blanqui, la mort de Lamoricière, du président Dupin, de lord Palmerston, du roi des Belges, etc. L'évasion de Blanqui de l'hospice Necker, où il était détenu comme malade, fut annoncée par lui aux journaux par une lettre

qu'aucun d'eux ne voulut insérer (1). On était tellement habitué aux évasions de Blanqui, qu'on les attribuait assez volontiers à la connivence de la police. La dernière n'échappa point à cette appréciation.

La mort du général Lamoricière eut lieu le 18 septembre, quelques jours avant l'évasion de Blanqui. L'ancien ministre de la guerre du général Cavaignac avait un moment paru associer sa destinée politique à celle de la

(1) « Monsieur le rédacteur,

» Me permettrez-vous de publier dans vos colonnes les motifs d'une détermination qui m'est commandée par le devoir.

» J'ai été arrêté le 5 mars 1861 et condamné le 14 juin à quatre années d'emprisonnement. La Cour d'appel a confirmé ce jugement le 17 juillet. Mon pourvoi, formé le lendemain 18, a été rejeté le 17 décembre.

» Or, l'article 25 du Code d'instruction criminelle, correctionnelle ou de police, « pourra statuer sur le recours en cassation aussitôt après l'expiration des délais » portés au présent chapitre, et devra y statuer dans le mois au plus tard à compter » du jour où les délais sont expirés. »

» Ces délais énumérés aux articles 423 et 424 sont de onze jours.

» Aux termes de l'article 425, la Cour de cassation est donc tenue de statuer dans les *quarante et un jours* au plus tard sur le pourvoi d'un condamné. Elle n'a prononcé sur le mien qu'après *cent quarante-deux jours*, et, comme la peine ne commence à courir que depuis le rejet du pourvoi, ce sont trois mois et dix jours d'incarcération additionnelle que m'a infligés le bon plaisir de la Cour.

» Du reste cette manière de lettre de cachet semble passée en usage dans les affaires politiques : M. Taule a été traité de même en 1862, et M. Miot se trouve actuellement dans un cas pareil au mien.

» Gardienne de la légalité, la Cour de cassation a pour mission spéciale de maintenir rigoureusement l'inviolabilité des textes. Prêcher d'exemple ne serait pas un mal. Comment donc expliquer ses procédés envers l'article 425, si clair et si impératif? C'est apparemment que si elle ramène tout le monde avec tant de rudesse aux pieds du Code, personne n'a la puissance de l'y ramener elle-même. Elle est Cour souveraine et omnipotente, on s'en aperçoit bien.

» Transféré à l'hôpital Necker par suite d'une maladie organique, j'ai voulu, bien que n'ayant pris aucun engagement, accomplir jusqu'au bout ma captivité avec toutes les variétés de suppléments édictées par la loi. Condamné le 14 juin 1861, le délai d'appel d'abord, puis les quarante et un jours de délais légaux pour le recours en cassation, m'ont conduit au 28 août 1865. Mais ici toute peine légale expire. Ce qui reste n'est plus qu'une détention arbitraire. J'ai subi non pas quatre ans, mais quatre ans et six mois de prison, 12 pour 100 en sus du principal. Je ne dois pas aller plus loin. Se soumettre à une illégalité flagrante quand on peut s'y soustraire, fût-ce au prix de l'exil, c'est la légitimer. Je ne le puis. Il est de mon devoir de ne pas accepter les cent jours de gratification qu'a daigné m'octroyer la Cour suprême, et je lui tire ma révérence.

» Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» BLANQUI. »

République ; mais la familiarité affectée des manières républicaines, l'emploi des formules de 93 dans les relations de politesse administrative ou privée, la pipe de terre fumée dans son cabinet de ministre, tout cela n'était chez Lamoricière que l'effet d'un caractère et d'une imagination aussi prompts à réfléchir les idées et les impressions du moment qu'à les oublier : républicain en 1848 comme il avait été saint-simonien en 1830, il était redevenu ce que ses impressions d'enfance et son éducatiou l'avaient fait, c'est-à-dire catholique et monarchique. Le malheur rend les hommes à eux-mêmes. Lamoricière, arrêté dans la matinée du 2 décembre, enfermé à Ham, exilé en Belgique, n'était rentré en France que pour être témoin de la mort d'un de ses enfants. Il en ressentit une douleur cruelle. La religion devint son unique consolation dans la retraite, qu'il ne quitta qu'au mois d'avril 1860, pour prendre le commandement de l'armée pontificale. Rentré après sa défaite dans son château de Prouzel, dans les environs d'Amiens, les croyances et les opinions de son enfance reprirent pour jamais possession de son âme inquiète et généreuse, sur laquelle toutes les idées du siècle avaient glissé : il mourut le crucifix entre les mains, à l'âge de cinquante-neuf ans ; il en avait passé la moitié au service de son pays. L'évêque d'Orléans prononça son oraison funèbre, et le nom de ce « preux » retentit bientôt sous la voûte de toutes les cathédrales. Ce fut, comme après Castelfidardo, une suite de cérémonies religieuses qui semblaient organisées pour agiter les esprits des vivants plutôt que pour honorer la mémoire des morts.

La mort de lord Palmerston mit fin vers le 18 octobre à sa dictature ministérielle. Il était âgé de quatre-vingt un ans. Doué d'aptitudes multiples, mais sans éclat particulier,

esprit facile, volonté obéissant à l'opinion la plus générale, *debater* plus qu'orateur, il fut regretté comme un génie extraordinaire et presque comme le sauveur d'Israël. Tous les journaux anglais, à l'exception du *Daily News*, parurent encadrés de noir. Ses funérailles furent un deuil pour la nation, et pour lui comme un triomphe posthume, non qu'il laissât son pays plus grand et plus prospère, ni qu'il fût lui-même un grand homme, mais il était, disait-on, le plus Anglais des hommes d'État, éloge mérité, s'il s'adresse au chasseur, au fashionable, au sportsman, au représentant des modes et des plaisirs plutôt que des intérêts réels de l'Angleterre. Depuis l'âge de vingt-deux ans (1) il jouait un rôle politique souvent avec éclat, toujours avec bonheur, mais rarement avec quelque profit pour son pays. L'Europe le regretta peu. C'était un esprit plus enclin aux coups de tête qu'aux combinaisons arrêtées, taquin, querelleur, sans bonne foi; encourageant les révolutionnaires, et les livrant sans scrupule à la réaction; allié des libéraux sans être libéral; cherchant les conflits; sujet à des haines et à des engouements sans motifs, il détestait Louis-Philippe, qui ne pouvait lui inspirer aucune crainte, et il s'éprit en quelque sorte de Napoléon III, qui l'obligeait à fortifier ses côtes, à augmenter sa marine et à créer cent mille volontaires. Il aurait fait la guerre pour le juif Pacifico, il abandonna le roi de Danemark; il fit redouter l'Angleterre sans la rendre plus puissante: aussi s'empressa-t-elle de répudier l'héritage de ce ministre qu'elle regrettait tant, et c'est au lendemain de sa mort que l'Angleterre commença à se désintéresser des affaires d'Europe et à adopter cette politique d'isolement à laquelle chaque jour elle semble s'attacher davantage.

(1) Né en 1784, membre des Communes et du gouvernement en 1806.

Un homme qui, sans rien posséder de la grâce élégante et spirituelle de lord Palmerston, avait parfois de ses boutades, M. Dupin, sénateur, procureur général à la Cour de cassation, mourut le 12 novembre; ses obsèques, célébrées dans l'église Sainte-Clotilde, n'eurent rien de triomphal. Né à Varzy, dans le Nivernais, le 1er février 1783, avocat en 1811, député de Château-Chinon dans les Cent-Jours, défenseur sous la Restauration, de Ney, de Béranger, du *Miroir*, du *Constitutionnel*, des hommes et des journaux les plus populaires, il n'obtint jamais lui-même une véritable popularité. Président de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, de 1832 à 1840, et de l'Assemblée législative de 1849, on sait la façon misérable dont il quitta son fauteuil dans la dernière séance de cette assemblée dispersée par un coup d'État. Procureur général près la Cour de cassation du temps de la monarchie de Juillet, il sut garder cette place sous le général Cavaignac et sous le prince Louis Bonaparte; il la quitta pour un moment à l'époque des décrets de confiscation des biens de la famille d'Orléans; il en reprit possession en y joignant le titre et la pension de sénateur. « J'allais être obligé de vivre sur mes revenus », répondit-il, à un de ses amis qui lui reprochait cet acte de faiblesse. Légiste habile à dégager rapidement le sens d'un texte obscur, plutôt que capable de le creuser profondément, esprit net mais étroit, toujours plus préoccupé du fait que de l'idée, M. Dupin s'acquittait convenablement des fonctions de procureur général sans en remplir entièrement la place. Il laissa peu de regrets. M. Delangle, ancien garde des sceaux, recueillit sa succession à la Cour de cassation.

Le roi de Belgique Léopold Ier suivit de près M. Dupin dans la tombe. C'était un homme de sens et d'expérience,

le doyen des souverains européens, qui perdaient en lui un conseiller prévoyant et écouté. Il manquait à l'Europe au moment même où elle allait avoir le besoin le plus pressant de lui.

Léopold Ier avait ressenti en 1862 les premières atteintes de la maladie contre laquelle son énergie et sa robuste constitution lui permirent de lutter pendant près de quatre ans, et qui l'emporta le 10 décembre 1865. Il était né à Cobourg le 16 décembre 1790, simple cadet de la maison ducale de ce nom. Il eut au plus haut degré les qualités intellectuelles et les avantages physiques qui firent la fortune des membres de cette maison, l'intelligence souple et déliée, le bon sens, la facilité de se transformer selon les milieux dans lesquels ils étaient appelés à vivre, la vigueur et l'élégance. Allié par le mariage d'une de ses sœurs avec le grand-duc Constantin à la famille impériale de Russie, il fut Russe en quelque sorte à son entrée dans le monde. L'empereur Alexandre le prit en amitié, lui donna le commandement d'une brigade de cavalerie et voulut qu'il l'accompagnât à Erfurt. Il profita du court intervalle de paix qui suivit l'entrevue célèbre qui eut lieu dans cette ville pour faire un voyage à Paris. La reine Hortense s'y trouvait, et le prince Léopold de Cobourg se montra l'un des hôtes les plus assidus de son salon. La guerre l'obligea bientôt à reprendre le commandement de sa brigade, à la tête de laquelle il entra dans Paris avec les alliés; il quitta bientôt cette ville, et suivit l'empereur Alexandre à Londres. La princesse Charlotte, fille du prince de Galles, remarqua le jeune général, mais son père la destinait au prince d'Orange; le retour de l'île d'Elbe vint couper court à tous les projets matrimoniaux en appelant sur le champ de bataille tout homme qui portait une épée. Léopold de Cobourg rejoignit

l'armée. Il revint tout de suite après la bataille de Waterloo en Angleterre, attiré par le souvenir de la princesse Charlotte, qui ne l'avait point oublié de son côté. Le prince de Galles consentit à leur union, qui fut célébrée le 2 mai 1816. La princesse mourut en couches l'année suivante. Doté par le Parlement d'un revenu de 50 000 livres sterling par an et de l'usufruit du domaine de Claremont, duc de Kendel, élevé au rang de prince du sang, feld-maréchal, membre du conseil privé, Léopold vit encore resserrer les liens qui l'attachaient à la famille royale d'Angleterre par le mariage d'une de ses sœurs avec le duc de Kent, qui la rendit mère de la reine Victoria.

Léopold, Anglais depuis quatorze ans, semblait destiné à passer sa vie sous l'uniforme britannique, lorsque le gouvernement de la Restauration entreprit la glorieuse campagne de Morée. La Grèce, délivrée par la France, cherchait un roi. Les puissances offrirent à Léopold le trône du nouveau royaume; il ne l'accepta que sous certaines conditions de politique et de frontières qui ne purent lui être accordées. Six mois après, Charles X était renversé par une révolution dont le contre-coup amenait entre la Belgique et la Hollande une séparation violente que l'Europe n'essaya pas d'empêcher et qu'elle devait sanctionner en 1839 par la reconnaissance et la neutralisation du royaume de Belgique. Louis-Philippe avait refusé, le 5 juillet 1831, la couronne décernée par le Congrès national belge à son fils le duc de Nemours; le 22 avril, quatre délégués du congrès se rendirent à Claremont pour faire la même offre à Léopold, qui l'accepta.

Allemand de naissance, Russe par adoption, naturalisé Anglais, cosmopolite d'esprit, Léopold se fit Belge et mourut Belge après un règne de trente-quatre ans, qui contri-

bua puissamment au développement moral et matériel de la nationalité fondée par la diplomatie en 1831, mais qui avait sa racine dans l'histoire. Le sage peuple belge, qui éprouve plus le besoin de développer librement ses intérêts que d'éclipser ses voisins, s'était donné une des constitutions les plus libérales du monde; il voulait la respecter et la faire respecter. Léopold jura de se conformer à ce vœu, et vingt-cinq ans après, le jour où la Belgique fêta le premier jubilé de son avénement, le président du Congrès national, parlant au nom de ses collègues survivants, put le féliciter d'avoir tenu son serment. Aussi, en 1848, le peuple belge se défendit-il de l'entraînement révolutionnaire par reconnaissance non moins que par raison: le trône de Belgique soutint le choc qui avait ébranlé tous les autres trônes sans que son possesseur se vît obligé de coiffer un seul instant le bonnet rouge. Plus tard, lorsque les mots d'annexion et de frontières naturelles furent prononcés par les journaux officieux de l'Empire, ils n'eurent jamais d'écho chez nos voisins, qu'on croyait cependant si facilement séduire par l'amour-propre, par la gloriole de faire partie d'une grande nation ; comme si le patriotisme dépendait de la puissance, la nationalité de l'étendue, et comme si, pour se sentir un peuple, il ne suffit pas aux Belges de jeter un regard sur les monuments civils et religieux de leurs vieilles cités, berceaux de la liberté communale.

Léopold Ier était fier d'avoir résisté à ces orages; il aimait le pouvoir, mais il savait à quelles conditions il pouvait le garder, et il aurait trouvé indigne de lui de les enfreindre ; fidèle à ses engagements envers les autres, il entendait que les autres tinssent leurs engagements envers lui, et s'il semblait parfois un peu trop prêt à mettre le marché à la



main du peuple qui l'avait choisi, ce n'était point par vaine comédie, car le métier de souverain constitutionnel lui plaisait, mais à la condition de l'exercer sans trouble et sans contestation : chose difficile dans un pays où les partis de force égale luttent sur le terrain religieux. Une sorte d'indifférence philosophique permit à Léopold de garder la plus stricte neutralité entre les catholiques et les libéraux : habile à deviner l'opinion publique, toujours prêt à la satisfaire, il s'était incarné en quelque sorte dans cette constitution qui fait l'orgueil et le bonheur de la Belgique. Ce roi d'un petit peuple s'était acquis par sa manière de pratiquer la souveraineté constitutionnelle une influence et une autorité égales à celles des maîtres des plus puissants empires. Il a non-seulement créé un royaume, mais encore il a fondé une dynastie. Sa mort imposait à la Belgique l'épreuve toujours délicate d'un changement de règne. Le peuple belge comprenait heureusement et aimait assez ses institutions pour la traverser sans danger.

La cour de France avait beaucoup voyagé cette année. L'Empereur, parti le 19 juillet pour Plombières, se rendit ensuite au camp de Châlons, où l'Impératrice vint le rejoindre le 3 août. Le couple impérial quitta Châlons le 17 pour se rendre au château d'Arenenberg; au retour de ce voyage, il s'installa le 8 septembre à Biarritz, où accoururent successivement le prince Amédée de Savoie, les grands ducs de Mecklembourg-Schwerin et de Mecklembourg, la grande-duchesse et le prince héréditaire de Saxe-Weimar, le roi et la reine de Portugal. Le personnage dont la présence dans cette résidence produisit la plus grande sensation, ne fut ni un roi, ni un prince, mais le comte de Bismarck, président du conseil des ministres du roi de Prusse. Arrivé le 2 octobre à Paris, accompagné de sa femme et de

sa fille, il en partit le soir même pour Biarritz, après un court entretien avec M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. Il sera question plus loin de cette visite.

Les chevaux de la voiture de suite de l'Impératrice, effrayés au retour du voyage d'Arenenberg, par le sifflet d'une locomotive en sortant de Neuchâtel, s'étaient emportés et avaient renversé la voiture dans laquelle se trouvaient la princesse Murat et deux dames : elles furent toutes les trois légèrement blessées. L'Impératrice voulut rester à Neuchâtel pour leur donner des soins. Les journaux officieux, remplis pendant plusieurs jours de louanges outrées sur son courage et son sang-froid, eurent bientôt l'occasion de lui donner des éloges plus sérieux. Le choléra, pour la quatrième fois depuis 1832, avait envahi la France: Marseille et Toulon furent les premières villes atteintes dès le commencement du mois de juin. Il fit son apparition dans les premiers jours du mois d'octobre à Paris, où la cour rentra le 12. La mortalité, moins grande que dans les épidémies précédentes, n'en était pas moins assez forte pour impressionner la population, déjà fort émue par l'encombrement des hôpitaux. Il fut décidé que l'Empereur visiterait les cholériques de l'Hôtel-Dieu et des hôpitaux militaires, et l'Impératrice ceux des hôpitaux Beaujon, Saint-Antoine et la Riboisière; l'archevêque de Paris se rendit de son côté à l'hospice de la Charité. L'Empereur, quelques jours après cette visite, partit le 4 novembre pour la terre de Korn-er-Houet, dans le Morbihan, propriété de la princesse Bacciocchi, où devait avoir lieu un grand comice agricole; à son retour, il adressa une lettre pompeuse à sa cousine pour la féliciter des progrès que l'agriculture faisait, grâce à ses efforts, en Bretagne.

La difficulté de se livrer en France à la discussion publique des questions politiques et sociales avait donné naissance à de grandes assemblées qui se tenaient à l'étranger sous le nom de congrès. Ces réunions, composées d'hommes de tous les pays, dans lesquelles on discutait librement les diverses parties d'un programme formulé d'avance par un comité, commençaient à prendre une sérieuse importance; animées de sentiments très-libéraux, elles étaient, quoique parfois hostiles les unes aux autres, un puissant instrument de propagande politique. Le congrès le plus important de l'année 1865 fut celui de l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, qui s'était réuni les trois années précédentes à Bruxelles, Gand et Amsterdam. Il ouvrit le 28 septembre sa quatrième session à Berne, dans le temple du Saint-Esprit, sous la présidence de M. Challet-Venel, membre du gouvernement fédéral; il comprenait cinq sections : législation comparée, instruction et éducation, art et littérature, hygiène et bienfaisance, économie politique. Une discussion sur l'autonomie de la commune remplit la première séance; la seconde fut consacrée à la grande question de savoir si la morale est une science, et si, à ce titre, elle est indépendante de la religion. Cette question en amenait une autre : « Quel rôle convient-il d'attribuer au ministre du culte dans l'école? » Les adversaires et les partisans de l'enseignement religieux se formèrent en deux camps : MM. Edgar Quinet et Werwart, présidents de l'Association internationale, Pascal Duprat, se rangèrent dans le premier; MM. Gelpke, de Pressensé, Daguet, Pélissier, théologiens protestants, dans le second. M. Jules Simon présidait la section dans laquelle se débattait cette grave question; son opinion était attendue avec la plus vive impatience. Il prit la parole, et quittant

le terrain théologique pour celui des faits, il réclama, en faveur de toutes les opinions religieuses ou non, le droit et la liberté de s'affirmer ; il repoussa la protection donnée à un culte quelconque par l'État ; un concordat n'était à ses yeux qu'un outrage à la religion et la consécration de son humiliation : séparation entre le spirituel et le temporel, tel est le but auquel on devait tendre. « Les questions d'instruction, dit-il en terminant, priment désormais toutes les autres, et l'école a pour mission de renouveler le monde en renouvelant les hommes. » Le congrès, après s'être prononcé en faveur de l'enseignement laïque et obligatoire, traita les questions de la décentralisation, du progrès dans l'art, du régime cellulaire et des armées permanentes.

L'Association internationale des travailleurs, fondée l'année précédente, avait, comme on l'a vu, résolu, en se séparant, de tenir, elle aussi, un congrès. Des commissions s'organisèrent en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, pour envoyer des délégués à cette assemblée, dont les frais considérables ne pouvaient être faits par la caisse de l'association, ni puisés uniquement dans la bourse des ouvriers. Le *Siècle* ouvrit une souscription en exhortant fortement les amis du progrès démocratique à y apporter leur offrande. Le petit nombre des souscripteurs engagea le conseil général de l'Internationale à remplacer le congrès par une conférence administrative qui se tint à Londres, dans Adelphi Terrace, le 23 septembre 1865, jour anniversaire de la fondation de l'association, et dans laquelle on rendit compte des résultats obtenus. Les correspondants de Paris, MM. Tolain (1), Fribourg, Ch. Limousin, Varlin (2),

(1) Membre de l'Assemblée nationale.
(2) Membre de la Commune.

représentant des 500 adhérents parisiens; César de Paepe, correspondant de Bruxelles; Dupleix, relieur, représentant la colonie française de Genève; J. Becker pour les sections allemandes de Suisse; Vésinier (1), Lelubez, délégués de la branche française de Londres; Odger, Crémer, Karl Marx, Eugène Dupont, Guny, représentants du bureau central, étaient présents à la conférence. Le programme à l'ordre du jour contenait deux questions importantes : « Qu'est-ce qu'un travailleur? — Les femmes seront-elles admises dans l'association? » Le travailleur, pour les délégués parisiens, était celui qui n'a d'autre ressource que son travail journalier, et que le chômage ou la maladie peuvent réduire à la misère : avocats, médecins, romanciers, poëtes, artistes, journalistes, les «ouvriers de la pensée», en un mot, n'étaient pas, selon eux, des ouvriers. Quant à la femme, ils ne voyaient d'autre place pour elle qu'au foyer domestique. Les Anglais, les Suisses et les Belges auraient ouvert plus volontiers les rangs de l'association aux professions libérales aussi cruellement soumises aux vicissitudes des affaires que les professions manuelles, ainsi qu'à la femme. On convient que chaque section resterait libre de donner au mot *travailleur* la signification qu'elle voudrait, et d'admettre ou de repousser la femme.

Les membres de l'Association internationale étaient encore divisés sur un autre point, celui de savoir s'il convenait d'introduire une question purement politique dans le programme d'un congrès socialiste. Les membres du congrès central, Karl Marx, Peter, Fox, Lelubez, disaient oui; les Français et les Suisses étaient d'un avis contraire. Les délégués anglais se rangèrent de leur côté. Les

(1) Membre de la Commune.

hommes politiques l'emportèrent sur les socialistes purs, et Vésinier allait prendre la parole sur les affaires de Pologne, lorsque J. Becker et Dupleix protestèrent auprès du président Odger contre la présence d'un homme indigne de figurer dans une réunion d'honnêtes gens, par suite de faits assez graves pour avoir motivé son expulsion de Genève, où ils le défiaient de se représenter. L'examen de cette accusation renvoyée au lendemain, la discussion commence. Vésinier déclare tout simplement que ceux qui veulent écarter la question polonaise ne sont que des bonapartistes; les délégués parisiens, indignés, se lèvent et vont faire un mauvais parti à l'insulteur; heureusement pour lui, sa faiblesse physique les arrête. La conférence ne pouvait se prolonger; elle n'avait servi qu'à montrer le grave désaccord existant entre le groupe français de Londres et le groupe parisien : l'un voulant jeter l'association naissante dans l'action politique, l'autre tenant au contraire à ce qu'elle restât fidèle à sa mission de pionnière de l'émancipation sociale des travailleurs.

La mode des congrès s'était étendue des hommes faits aux jeunes gens. Les étudiants de l'université de Liége avaient, au mois de juillet, adressé une invitation aux étudiants de tous les pays de se réunir dans cette ville pour y traiter des questions relatives à l'enseignement. Les étudiants d'Allemagne, de Suède, de Norvége, de Suisse, de Portugal, se hâtèrent d'accepter l'invitation. Les étudiants de Paris s'empressèrent de leur côté de former un comité qui fit un appel à tous les étudiants de France pour les engager à se rendre au congrès de Liége.

Les diverses méthodes d'enseignement, la liberté de l'enseignement, la part que doivent y prendre l'Église et l'État, l'enseignement obligatoire, l'enseignement des



filles, l'amélioration du sort des instituteurs, tel était le programme dressé par les étudiants de Paris pour être soumis aux délibérations du congrès de Liége. Ils proposaient également de rechercher si l'enseignement spécial ne nuit pas à la spécialité même; s'il ne convient pas d'introduire plus de littérature dans les sciences professionnelles, et plus de science dans les humanités; s'il n'est pas juste de rendre les cours publics et gratuits, de créer des chaires libres, de supprimer les cours à certificat. Le programme se terminait par cette déclaration : « Il est bon que la jeunesse » dise tout haut ce qu'elle pense tout bas, afin que ses aînés » jugent de la folie ou de la sagesse de la génération qui » vient après eux, et écoutent ce qu'il peut y avoir de lé- » gitime dans ses désirs et dans ses demandes. » Le bruit s'étant répandu que la présidence du congrès de Liége avait été offerte à M. Victor Hugo, puis à M. Jules Simon, les étudiants s'empressèrent de le démentir, en ajoutant que la politique devait être absolument bannie de cette assemblée.

Ils avaient probablement l'intention de tenir cet engagement et de se renfermer dans la discussion des articles de leur programme; mais ils se laissèrent entraîner, les uns par l'ardeur de la jeunesse, les autres par l'exemple de quelques-uns de leurs camarades, qui, récemment façonnés par Blanqui à l'admiration d'Hébert, se livrèrent aux plus puérils excès de langage. Les journaux cléricaux surveillaient alors les moindres démarches des élèves des établissements laïques avec une sévérité qui alla un jour jusqu'à signaler comme un scandale la présence des élèves de Sainte-Barbe au convoi de M. Bixio, l'un des membres de l'association des anciens barbistes, mort en libre penseur; les correspondants de ces pieuses feuilles ne tardèrent donc pas à rendre

compte des séances du congrès ouvert le 29 octobre (1), et à rapporter, en les exagérant, quelques mots imprudents sur la religion échappés à l'inexpérience de jeunes orateurs. Un concert d'indignation retentit aussitôt dans la presse religieuse, et trouva un complaisant écho dans la presse bonapartiste, furieuses surtout parce que les étudiants français avaient fait leur entrée dans Liége précédés d'un drapeau noir, le seul qui, selon eux, convînt à la France en deuil de ses libertés.

Le gouvernement ne pouvait laisser une telle audace impunie; les étudiants qui avaient pris part au congrès de Liége ou signé des communications aux journaux relatives à ce congrès, furent mandés le 21 novembre, à la rentrée des classes, devant le vice-recteur de l'académie de Paris, qui, après une dure admonition, leur annonça qu'ils comparaîtraient le 13 décembre devant le conseil académique. Vainement les prévenus déclinèrent-ils la compétence de ce tribunal à propos de discours prononcés à l'étranger, il n'en condamna pas moins MM. Aristide Rey, Lafargue, Jaclard (2), Regnard, Bigourdan, de la Faculté de médecine; Losson et Casse, de la Faculté de droit, à être exclus de l'académie de Paris, attendu « qu'ils se sont » livrés, au *congrès international des étudiants de Liége*, » aux excès les plus coupables; qu'ils ont, les uns insulté » le drapeau de la France, glorifié la terreur et le drapeau » rouge; les autres outragé la religion et attaqué violem- » ment les principes sur lesquels repose l'ordre social; que » plusieurs ont fait appel à l'insurrection et à la guerre » civile, etc. »

(1) Neuf cents étudiants y assistaient. La première décision prise avait rapport à la rédaction d'un statut général qui deviendrait un contrat d'association entre les étudiants de tous les pays.

(2) Membre de la Commune en 1871.

Le conseil impérial de l'instruction publique, auquel les condamnés en appelèrent de la décision du conseil académique, l'aggrava en ce qui concerne les étudiants Rey, Lafargue, Jaclard, Casse, Losson et Regnard, qui, exclus à jamais de l'académie de Paris, furent en outre bannis pour deux ans de toutes les académies de l'Empire. L'exclusion de M. Bigourdan de l'académie de Paris fut réduite à deux ans.

Des discours prononcés par des jeunes gens sans expérience, grisés en quelque sorte par le grand air de la liberté, et entraînés par leur parole même au delà de leur pensée, auraient peut-être mérité plus d'indulgence; mais il faut reconnaître que ces discours, rapprochés des livres, des brochures, des journaux publiés dans ces derniers temps par les membres de la jeunesse des écoles témoignaient, chez eux d'une admiration puérile pour la tradition révolutionnaire plutôt que d'une sérieuse étude des éléments dont elle se compose, et d'une fâcheuse tendance à parodier les hommes de la Révolution, au lieu d'en approfondir les principes et les idées. La jeunesse était révolutionnaire plutôt que libérale, grave danger pour l'avenir. La condamnation des étudiants de Liége n'en fut pas moins blâmée; elle l'aurait été davantage, si l'attention publique n'eût pas été attirée d'un autre côté.

L'opinion, toujours lente en France à se préoccuper des questions extérieures, commençait cependant à montrer plus d'inquiétude sur ce qui se passait au delà du Rhin. Dans l'année précédente et dans celle-ci, de graves événements s'étaient produits dans le nord de l'Europe : l'Allemagne avait franchi la frontière du Jutland, malgré les efforts de la diplomatie anglaise. Le gouvernement impérial avait consenti, le 20 mars 1864, à participer à une con-

férence formée à Londres pour concilier les belligérants; M. de la Tour d'Auvergne devait, au nom de Napoléon III, proposer à cette réunion un appel au suffrage universel pour mettre fin au différend. Ce moyen n'étant guère du goût des souverains allemands, la conférence se sépara sans rien décider. L'insuccès du projet de congrès européen, rêve favori de Napoléon III, et de la conférence imaginée par l'Angleterre, ne laissait plus aux amis du Danemark qu'une tentative à faire, celle de demander pour lui un armistice. La première condition pour réussir, l'entente cordiale entre le cabinet des Tuileries et celui de Londres, avait manqué à cette demande. Le Danemark, ce vieil allié de la France, dut céder une partie de son territoire pour obtenir la paix, dans le courant du mois d'août 1864. L'amour-propre national français en souffrit, mais il comptait sur des compensations. La neutralité bienveillante de Napoléon III n'était-elle pas indispensable à la Prusse dans la voie où elle était entrée? Il saurait donc se la faire payer un bon prix. La situation de la Prusse restait en effet assez difficile; les populations du Danemark, non-seulement n'étaient pas consultées, mais encore Christian IX perdait la partie purement scandinave du Slesvig. Cette guerre prétendue nationale, entreprise par l'Allemagne pour sa défense, allait aboutir à la suppression d'une nationalité. Les petits États qui soutenaient le duc d'Augustenbourg contre les prétentions de la Prusse demandaient en attendant que l'administration du Holstein lui fût remise. M. de Bismarck voyait bien qu'il ne suffirait pas à la Prusse de prendre des airs de souveraine dans ce pays pour en rester maîtresse malgré la Diète, malgré les États secondaires, malgré la présence d'une brigade autrichienne dans les duchés; il fallait pourtant trouver un moyen

de les annexer. Une commission de jurisconsultes et de conseillers d'État, chargée d'examiner la validité des titres des prétendants, s'étant prononcée, le 1er juillet dernier, contre ceux du duc d'Augustenbourg et du duc d'Oldenbourg, il ne restait plus qu'un droit de suzeraineté sur les duchés de l'Elbe entre les mains de l'Autriche et de la Prusse. Quelle était de ces deux puissances la mieux en mesure de l'exercer?

L'Autriche, se repliant sur elle-même à la suite de la guerre d'Italie, avait essayé de se renouveler en s'unifiant; mais cette tentative d'unification, acceptée avec empressement par les 10 millions d'Allemands qui figurent parmi les 35 millions d'habitants de l'Empire, avait été moins bien accueillie par les autres peuples soumis à la domination des Hapsbourg. L'empereur François-Joseph s'était donc vu obligé de changer brusquement de système, et de remplacer l'unification par une fédération plus étroite. L'Autriche se trouvait, pour ainsi dire, en état flagrant de formation, tandis que la Prusse, libre de toute préoccupation intérieure, augmentait de jour en jour son armée d'occupation et se fortifiait sans obstacle dans les duchés. L'Autriche, comprenant son impuissance momentanée, prit le parti d'interrompre les négociations avec la Prusse, comptant les reprendre dans le congrès, dont elle espérait encore la réunion, lorsque le *Moniteur du soir* vint, le 20 juillet, lui ôter cette dernière illusion :

« Le bruit d'une entente, disait le journal officieux, entre les grandes cours de l'Europe, pour la réunion d'un congrès a été mise en circulation par un journal étranger, et tout aussitôt reconnu comme dénué de fondement. L'idée d'une délibération commune des puissances a été naguère proposée par l'Empereur en vue d'aplanir les difficultés alors existantes, et d'écarter celles qu'on pouvait prévoir. La grandeur de cette pensée n'a point été contestée, et la lutte survenue entre l'Allemagne et le Danemark n'a pas tardé à en démontrer la justesse ; mais le gouvernement

impérial laisse au temps le soin de justifier plus complétement encore les conseils de Sa Majesté. »

Le *Moniteur* revint, le 4 août, sur cette question :

« On s'est demandé, dans la Confédération germanique, comment le gouvernement français apprécie la conduite des cabinets allemands. La réponse est indiquée par la ligne de conduite qu'il a suivie dans les phases antérieures de la question. Chaque fois qu'il s'est trouvé appelé à exprimer une opinion, il s'est référé au sentiment national des populations, et il continue à faire des vœux pour que la combinaison qui prévaudra soit conforme à ce principe. »

Napoléon III montrait une foi bien robuste ou bien complaisante dans les intentions des deux grandes puissances allemandes : le seul point sur lequel elles fussent d'accord était précisément l'inutilité de consulter les populations; elles ne semblaient guère près de s'entendre sur le reste.

Une crise dans les principautés danubiennes qui permettrait à l'Autriche de se dédommager sur le Danube des cessions faites à la Prusse sur l'Eider pouvait seule, aux yeux de bien des gens, résoudre la question des duchés. Était-ce pour préparer cette crise que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse devaient bientôt se réunir à Gastein ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que la situation devenait intolérable pour l'Autriche dans les duchés, où le roi de Prusse exerçait tous les droits de souveraineté, malgré les anathèmes de la presse viennoise et de la presse anglaise devenue tout à coup très-hostile à la Prusse, qu'elle accuse « d'abus de confiance, de fraude, de perfidie ». Les journaux autrichiens, de leur côté, poussent leur gouvernement à s'appuyer sur les États secondaires. L'ambition prussienne ne s'arrêtera pas devant les mots, mais devant la force ; l'Autriche, si elle recule, perdra sa position en Allemagne, et se verra bientôt obligée de chercher vers l'Est un autre centre de gravité. Le cabinet de Vienne écoutait ces conseils, et,

selon son habitude, hésitait à prendre une résolution. L'incertitude de la situation donnait naissance aux bruits les plus singuliers : la nouvelle que l'Autriche et la Prusse étaient disposées à demander l'arbitrage du gouvernement impérial se répandit tout à coup dans Paris. La *Patrie* s'empressa de la démentir : « Le gouvernement impérial » a observé dans la question dano-allemande une stricte » neutralité, et il y a tout lieu de croire qu'il continuera à » suivre cette ligne de conduite. » La neutralité ne pouvait guère être invoquée dans le cas actuel, car c'est précisément à un État neutre que convient le rôle de médiateur.

L'entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Salzbourg était attendue avec une vive impatience comme devant mettre fin aux doutes et aux inquiétudes de l'opinion publique; elle eut lieu le 19 août 1865, et fut des plus cordiales. M. le comte de Bismarck et M. le comte Mensdorf avaient ensemble ébauché à Gastein une nouvelle organisation provisoire dans les duchés, les deux souverains l'acceptèrent. L'Autriche devait occuper et administrer le Holstein, et la Prusse le Slesvig; Rendsburg, converti en forteresse fédérale, recevrait une garnison prussienne; Kiel deviendrait un port fédéral sous la surveillance de la Prusse, autorisée à le fortifier, et à construire un canal de la mer du Nord à la mer Baltique; les duchés entreraient dans le Zollwerein. L'Autriche céderait en outre à la Prusse le Lauenburg en échange de 2 millions et demi de thalers danois.

La Prusse et l'Autriche ressuscitaient ainsi le droit de conquête, à la grande indignation de la presse de tous les pays, et surtout de l'Autriche. Aujourd'hui, disaient les journaux viennois, on vend le Lauenburg, pourquoi ne vendrait-on pas demain la Vénétie? Les journalistes de Saint-

Pétersbourg et de Moscou, organes du vieux parti russe, partageaient les sentiments de leurs confrères de Vienne. L'Autriche et la Prusse n'en continuaient pas moins leurs négociations pour se mettre d'accord sur les bases d'une solution définitive de la question des duchés. Le traité de Vienne devait en être l'unique point de départ : constitution d'un tribunal pour fixer la question de succession ; défense et forces des duchés remises à la Prusse, telles étaient les principales bases du traité, singulière conclusion d'une guerre entreprise pour rendre deux provinces à l'Allemagne.

L'accord entre les puissances et l'équilibre européen étaient rompus, puisque la Prusse et l'Autriche réglaient sans la France, sans l'Angleterre, sans la Russie, une question qui les intéressait si directement. Le Danemark succombait, mais pas seul ; la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le Hanovre, tous les États secondaires tombaient avec lui, et la Diète, pouvoir pondérateur, placée entre l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse, était annulée : « Deux des plus gran-
» des monarchies conservatrices de l'Europe », dit le plus important des journaux anglais, « donnent l'exemple aux
» révolutionnaires de profession ; il leur faudra plus de bon-
» heur qu'elles n'en méritent pour que les effets de leur
» conduite ne retombent pas sur elles. » Les journaux officieux français tenaient le même langage. Les journaux de Berlin leur répondirent fièrement que la Prusse avait la mission sacrée de réaliser le vœu de l'Allemagne unitaire ; qu'elle était aussi bien dans son droit en gardant les duchés que la France en gardant l'Algérie contre la volonté des Africains, et que si la presse impérialiste prenait si vivement la défense des duchés, c'était non-seulement par la crainte de voir l'Allemagne devenir la première puissance du monde, mais encore « par une vieille rancune contre la

Prusse qui a gagné contre Napoléon une partie définitive et sans revanche ».

La convention de Gastein fut communiquée au gouvernement impérial comme à tous les autres gouvernements. Il se contenta de l'apprécier en général par une note du 29 août, dans laquelle M. Drouyn de Lhuys exprima ses regrets de ne trouver aux combinaisons austro-prussiennes d'autre fondement que la force, d'autre justification que les intérêts des copartageants : « C'est là une politique dont » l'Europe actuelle était déshabituée, et dont il faut cher- » cher les précédents aux plus tristes époques de l'histoire. » La violence et les conquêtes pervertissent la notion du » droit et la conscience des peuples; substituées aux prin- » cipes qui règlent la vie des sociétés, elles sont un élément » de trouble et de dissolution, et bouleversent l'ordre an- » cien sans édifier aucun ordre nouveau. »

Ce langage avait de quoi donner à réfléchir à la Prusse; elle ne pouvait pas se dissimuler que les arrangements qu'elle venait de conclure avec l'Autriche et les projets qu'elle formait pour l'avenir avaient besoin de la neutralité de Napoléon III. Prétendait-elle l'obtenir sans rien donner en échange, et au besoin se croyait-elle assez forte pour l'imposer ? Le langage des journaux militaires, rédigés par les officiers les plus instruits de l'armée prussienne, pouvait le laisser croire, mais cette attitude presque insolente cachait de graves appréhensions. Napoléon III accepterait-il le soufflet qu'il venait de recevoir, et se résignerait-il à sacrifier l'Autriche, sans compensation? Le gouvernement prussien était trop intelligent pour s'en flatter. Napoléon III mettrait certainement un prix à sa neutralité. Lequel? M. de Bismarck se rendit à Biarritz pour tâcher de démêler les intentions de l'Empereur.

La guerre des duchés de l'Elbe avait mis en quelque sorte Napoléon III et M. de Bismarck aux prises dès l'année précédente. Les ambiguïtés, les détours, les ambages de la politique impériale flattant à la fois les vainqueurs et les vaincus des bords de l'Eider, protestant en faveur de l'intégrité du Danemark et faisant des propositions qui menaient à son démembrement, parlant de la paix sans la désirer, assurant le cabinet anglais de son entente parfaite avec lui, et le laissant dans la crainte et le soupçon qu'il n'en eût une secrète avec la Prusse, n'avaient point échappé à M. de Bismarck ; il en devinait la cause : il se souvenait que quelque temps après le coup d'État, M. de Persigny s'était rendu à Berlin avec la mission de sonder M. de Radowitz, chef du cabinet prussien, sur une alliance entre la Prusse et le gouvernement de Napoléon. On devine à quelles conditions. L'entente ne put s'établir à cette époque, et M. de Persigny s'empressa de colporter à Vienne, où elles ne furent pas mieux accueillies, les offres repoussées à Berlin. Un accroissement de territoire sur la frontière du Nord ou de l'Est n'avait pas cessé d'être le rêve de Napoléon III, la pensée de son règne, l'absolution de son coup d'État. Napoléon III n'était donc pas sans arrière-pensée de renouer la négociation entamée par M. de Persigny, lorsqu'il se rendit, comme on l'a vu, en 1860 à Baden, où se trouvait le régent de Prusse. M. de Bismarck, qui commençait à exercer une certaine influence dans les conseils du gouvernement, accourut de Saint-Pétersbourg où il était ambassadeur, pour engager son maître à accepter la couronne d'Allemagne en échange d'une Nice et d'une Savoie quelconques, à trouver sur le Rhin ou ailleurs. Mais l'oreille du régent n'était pas encore ouverte à de semblables propositions ; il ne vit Napoléon III qu'en présence des



›rinces allemands accourus pour lui rendre hommage ı Baden. M. de Bismarck eut quelques conversations avec 'Empereur qui lui permirent de s'assurer que la Prusse trouverait à l'occasion, de l'autre côté du Rhin, l'allié qu'elle repoussait, toujours prêt à conclure le marché aux mêmes conditions. Le besoin d'une entente avec la Prusse n'avait fait que s'accroître chez l'Empereur depuis Villafranca; l'unité de l'Italie le poussait à favoriser l'unité de l'Allemagne.

L'entente entre le gouvernement impérial et la Prusse se trouva forcément ajournée par l'attitude de la Prusse devant l'insurrection polonaise, qui empêcha l'Angleterre, la France et l'Autriche de donner suite à leur résolution de reconnaître la Pologne. L'Autriche dut se retirer de l'alliance; il ne restait plus à Napoléon III qu'à laisser la Russie écraser la Pologne ou à entraîner l'Angleterre dans une guerre contre l'Allemagne. L'Angleterre se méfiait singulièrement du gouvernement impérial et de sa bonne foi (1). La guerre ne pouvait manquer d'amener des rectifications de frontières qu'elle redoutait, car il était évident que Napoléon III ne ferait la guerre à l'Allemagne, en faveur du Danemark, que si le bénéfice à en retirer lui paraissait suffisant (2); il en était même venu à s'expliquer clairement à ce sujet, puisque les ministres anglais avaient déclaré en plein Parlement qu'une extension de frontières du côté du Rhin

(1) « Le cabinet anglais n'est pas tout à fait convaincu que la France n'a pas une entente secrète avec la Prusse relativement à nos affaires. » (*Dépêche de l'envoyé danois à Londres.*)

(2) « Une pareille entreprise exigerait de nous le déploiement de toutes nos ressources et nous imposerait des sacrifices immenses. Devant une éventualité de cette nature, l'Angleterre serait-elle disposée à nous prêter un appui illimité ? Le gouvernement de l'Empereur, en demandant aux grands corps de l'État leur concours, aurait à leur expliquer pour quels avantages le sang de la France va couler : le gouvernement anglais nous mettra-t-il à même de répondre à cette question, la première qui nous sera faite ? » (M. Drouyn de Lhuys à M. de la Tour d'Auvergne.)

était le prix que le gouvernement impérial mettait à son concours en faveur du Danemark. L'Angleterre ne croyant pas devoir payer l'intégrité de la monarchie danoise aussi cher, Napoléon III vit bien qu'il ne lui restait plus qu'à se tenir dans l'expectative, et à sacrifier le Danemark à la Prusse, quitte à l'obliger de compter avec lui.

M. de Bismarck se rendait fort bien compte des dispositions d'esprit de Napoléon III, lorsqu'il fit ce tour de force de décider l'Autriche à se joindre à la Prusse dans cette campagne du Danemark, à laquelle aucun intérêt ne la poussait. Le moment venu de tirer de la conquête commune les causes de division nécessaires pour amener la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et l'expulsion de cette dernière de l'Allemagne, M. de Bismarck comprit que si, sûr de la Russie, il avait pu se passer de l'appui de Napoléon III dans l'affaire des duchés, il n'en serait pas de même dans une guerre contre l'Autriche et la moitié de l'Allemagne. Il était donc venu l'année précédente en France, au lendemain des préliminaires de Vienne, pour sonder le terrain. Les événements survenus depuis rendaient plus pressant pour la Prusse le besoin de savoir à quoi s'en tenir sur ce qu'elle avait à espérer ou à redouter de Napoléon III. M. de Bismarck prit aussitôt la résolution de se rendre de nouveau auprès de Napoléon III, et la *Gazette de la Croix* du 30 septembre annonça le départ de Berlin du président du conseil pour un simple voyage d'agrément, auquel le public voulut d'autant moins croire, que M. de Bismarck, ajoutait le journal, devait commencer par se diriger sur Paris.

Le bruit courut aussitôt dans cette capitale que M. de Bismarck venait soumettre à Napoléon III une combinaison au moyen de laquelle l'annexion de la Belgique ou des pro-



vinces rhénanes à la France ne tarderait pas à s'effectuer, et le plan d'un Parlement allemand, nommé par le suffrage universel. C'étaient là, disait-on, les deux conditions mises par Napoléon III à sa neutralité. Les souvenirs de Plombières pesaient évidemment sur l'entrevue de Biarritz, et le public ne se rendait pas compte de la différence des situations. L'entrevue de Plombières s'était terminée par un marché, et l'on supposait qu'il devait en être de même de celle de Biarritz, tandis qu'au contraire Napoléon III et M. de Bismarck avaient intérêt l'un et l'autre à laisser les choses dans un certain vague. Que Napoléon III, sans s'engager à garder la neutralité, fît clairement entrevoir qu'il ne se mêlerait pas à une guerre dont il espérait bien profiter, quelle que fût la puissance victorieuse, M. de Bismarck n'en demandait pas davantage. La neutralité de Napoléon III avant tout, on en discuterait plus tard le prix, selon les circonstances. Il est fort à présumer qu'à ce moment-là M. de Bismarck eût consenti à la payer du prix du Rhin jusqu'à Mayence, dans le cas où la Belgique n'aurait pas pu remplacer ces provinces.

M. de Bismarck, sûr de la neutralité de Napoléon III, avait encore à vaincre les scrupules de son maître, avant de le lancer dans une guerre contre l'Autriche (1). Aussi, en quittant Biarritz le 7 novembre, se rendit-il tout de suite à Berlin. Son départ ne fit qu'accroître l'émotion causée par son séjour près de l'Empereur. Le *Constitutionnel*

(1) « Le roi est ainsi fait, que, pour le déterminer à revendiquer son droit, il faut démontrer que d'autres le lui contestent. Mais quand il est convaincu qu'on méconnaît son autorité ou que l'on prétend en limiter indûment l'exercice, on peut, sans crainte qu'il les décline, lui proposer les résolutions les plus énergiques. C'est ainsi qu'on a obtenu qu'il ne fît jamais aucune concession à la Chambre dans la question de la réorganisation de l'armée, et c'est de même que procède le président du conseil dans les affaires qui relèvent plus particulièrement de son initiative. » (Lettre de M. Benedetti à M. de Gramont.)

crut y mettre fin le 1er décembre, en déclarant que « M. de
» Bismarck, dans les conversations politiques qu'il était
» impossible d'éviter, s'était maintenu dans un ordre de
» considérations générales, et, loin de chercher à rallier la
» France à des combinaisons hasardeuses et menaçantes
» pour la paix de l'Europe, a apporté dans ses démarches
» la plus grande discrétion comme la plus parfaite cour-
» toisie. »

Personne, en vérité, ne doutait de la courtoisie de M. de Bismarck; mais tout le monde se refusait à croire que le président du conseil du roi de Prusse eût quitté son poste dans les circonstances actuelles, dans l'unique intention d'échanger avec l'empereur des Français des paroles de courtoisie. Les bonapartistes ne se faisaient pas faute d'ailleurs de répéter partout que les questions de la plus haute importance avaient été agitées dans cette entrevue, d'où ne tarderaient pas à sortir des combinaisons qui expliqueraient l'échec apparent de la politique impériale et qui porteraient son influence au plus haut point. L'année 1865 finit au milieu de ces espérances et de ces illusions.

CHAPITRE II

1830-1865

L'ALGÉRIE

SOMMAIRE. — Projet de voyage de l'Empereur en Algérie. — Il rencontre une vive opposition dans le conseil des ministres. — Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de l'Algérie. — État de cette colonie sous la monarchie de 1830, sous la République de 1848, sous la présidence du prince Louis-Napoléon. — Il se montre d'abord peu favorable à l'Algérie. — Son mot à M. de Persigny à ce sujet. — L'Algérie après le coup d'État. — Le général Randon est nommé gouverneur général. — Expédition contre la Kabylie du Djurjura. — Le prince Napoléon ministre de l'Algérie. — Il donne sa démission. — Le maréchal Pélisseir gouverneur général de l'Algérie. — Lettre impériale du 6 février 1863. — Sénatus-consulte du 2 avril de la même année. — Insurrection des tribus sahariennes. — Le pouvoir civil et le pouvoir militaire. — Décret du 7 juillet 1864. — L'Empereur part pour Alger. — Il visite les provinces. — Retour de l'Empereur en France. — Résultat de son voyage.

Le désir de ne pas interrompre la suite des événements dont se compose l'année 1865 nous en a fait détacher le voyage de l'Empereur en Algérie ; avant d'en entamer le récit, il est indispensable de revenir sur l'histoire de notre colonie et de présenter un tableau de son développement depuis la conquête.

Le gouvernement de 1830 sut résister aux conseils venus du dedans et du dehors pour l'abandon de notre colonie d'Afrique ; écartant les combinaisons qui, en réservant à la France la suzeraineté politique, instituaient des beys tunisiens ou de grands feudataires indigènes, il déclara l'Algérie à jamais française. La soumission matérielle des tribus, l'impulsion donnée aux entreprises de colonisation les brillants combats qui rajeunissaient la gloire de nos, armes, l'empressement des fils du roi à s'associer aux expéditions militaires les plus importantes, l'attrait qu'exer-

cent sur les descendants des Gaulois les récits de mœurs nouvelles et pittoresques, les costumes étranges et élégants, les types variés de races peu connues, l'amour des nouveautés, et les instincts belliqueux de la nation, aidèrent l'Algérie pendant ces dix-huit ans à conquérir et à garder les sympathies de la France. Le régime parlementaire permit, en outre, de mêler les intérêts de l'Algérie à ceux de notre politique intérieure, et de faire participer nos possessions du nord de l'Afrique à la vie même de la France continentale. Ce n'était pas seulement parce que le ministre était responsable devant les Chambres des actes du gouverneur général; c'était aussi parce que ce gouverneur général faisait lui-même partie de l'une ou l'autre chambre, et qu'il pouvait faire entendre directement les vœux de l'Algérie, ou expliquer les vues de son administration; des généraux commandants de province, arrivés à la députation, apportaient leur contingent de lumières pour éclairer les discussions et les votes des Chambres. Plusieurs députés avaient des intérêts importants dans la colonie; autant de cœurs, autant de voix prêtes à défendre le pays contre l'oubli et l'indifférence. La presse secondait leurs efforts. Les journaux les plus notables de Paris, de Marseille et de Lyon recevaient des correspondances bien informées; ils provoquaient des polémiques, signalaient les questions intéressantes, prévenaient ou enrayaient les fausses mesures et encourageaient les bonnes.

La révolution de 1848 fit immédiatement sentir ses effets en Algérie, preuve certaine que la colonie vivait de la même vie politique que la mère patrie. La proclamation du Gouvernement provisoire du 2 mars 1848 « promettait aux colons l'assimilation progressive des institutions algériennes à celles de la métropole ». La première

parole du nouveau pouvoir républicain affirmait un grand principe. L'application suivit de près. L'Algérie fut appelée par le décret du 5 mars à élire des députés à l'Assemblée nationale, et la presse soumise au même régime qu'en France. Le décret du 27 avril abolit l'esclavage. Un décret du 16 août érigea tout le territoire civil en communes, avec l'élection des conseillers municipaux au scrutin de liste. Les services de la justice, des cultes, de l'instruction publique, des finances et des douanes, jusque-là concentrés entre les mains du ministre de la guerre, furent rendus aux départements ministériels compétents de la métropole. La loi du 19 septembre 1848 accorda 50 millions pour l'établissement de colonies agricoles.

La constitution républicaine du 4 novembre, en admettant que l'Algérie serait régie par des lois particulières, marque un temps d'arrêt dans la voie ouverte par le Gouvernement provisoire. Le principe cède devant les circonstances. C'est que, depuis le 2 mars, on a passé par les dates funestes de mai et de juin. Les craintes ont commencé à étouffer les espérances.

Bientôt arrive la nomination du Président de la République; l'Algérie ne pouvait donner la majorité au prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui avait trahi sa pensée dans une lettre à M. de Persigny : « L'Algérie, disait-il, est un boulet attaché aux pieds de la France. » Il n'avait été frappé ni de l'avenir de cette belle conquête au point de vue commercial et colonisateur, ni de la grande mission de civilisation à remplir à l'égard des populations musulmanes, qui pouvait donner à la France un prestige incontesté dans la politique orientale. Un seul côté de la question dominait tout pour lui, nos possessions transméditerranéennes immobilisaient une armée de 60000

hommes, qui ferait défaut si des complications militaires survenaient en Europe.

Dans ces dispositions, il est naturel qu'il ait laissé la direction des affaires de l'Algérie à la personne chargée du ministère de la guerre. Ce portefeuille important n'était plus aux mains des illustrations militaires du premier Empire ; les généraux qui avaient conquis leur renommée dans la guerre d'Afrique se tenaient à l'écart. La présence dans l'Assemblée nationale de trois députés algériens ne suffisait pas pour pousser ce grand corps, absorbé par des préoccupations d'une considérable gravité, à accorder à notre colonie autre chose qu'une attention distraite et intermittente. La majorité de l'Assemblée ne se souciait, pas plus d'ailleurs que le Président de la République, de développer les institutions inaugurées par le Gouvernement provisoire. Les bureaux, dans cette sorte d'interrègne, prirent un rôle prépondérant. Ni le gouverneur général, ni les commandants des provinces; n'avaient assez de notoriété pour imposer leurs idées personnelles, et ils restaient trop complétement en dehors des corps délibérants de la politique pour pouvoir les discuter.

Les premiers mois de l'année 1849 ne sont donc remplis que par des arrêtés préparés par l'administration précédente, par des règlements relatifs à des détails de service : police du roulage, traitement des régisseurs comptables des ponts et chaussées, installation des colonies agricoles à la réussite desquelles on ne croit pas. L'année s'achève sans qu'aucun acte important vienne réveiller l'attention. On peut remarquer cependant que l'Algérie suit la France sur la pente funeste qui l'éloigne de plus en plus de la liberté. On y promulgue les lois restrictives sur la presse, sur le droit de réunion, sur les crieurs



publics ; on renvoie à des jours meilleurs l'émancipation de l'autorité préfectorale et l'installation des conseils généraux électifs.

L'année 1850 est inaugurée par le décret qui enlève au ministre des finances les services des domaines, de l'enregistrement et des contributions : c'est un pas en arrière dans le système de l'assimilation progressive. La loi sur la transportation ne tarde pas à être promulguée ; elle peuple l'Algérie de proscrits. La présence de tant de victimes des passions réactionnaires contribua puissamment à répandre dans le pays l'amour de la liberté et la revendication des droits de citoyen. Cette rapide propagande, sur laquelle les proscripteurs ne comptaient pas, se fit sur les chantiers mêmes de travail où le transporté partageait les privations et les fatigues des colons. Une mesure réparatrice diminue de moitié les rentes constituées au profit des domaines, et accorde des facilités exceptionnelles aux débiteurs de l'État pour se libérer. Le mal remontait loin dans le passé, et avait causé de grandes souffrances aux propriétés européennes. Les règlements administratifs, la fondation de villages officiels, les mesures d'un ordre tout à fait secondaire, se succèdent sans éclat ni profit pour la colonie.

Le 11 janvier 1851 paraît une loi libérale sur le régime commercial : la colonie est affranchie d'une partie des entraves dans lesquelles le système protecteur l'avait garrotée. Le 16 juin est la date de la loi sur la constitution de la propriété : des règles sont édictées pour les biens de l'État, des communes et des départements ; des garanties sont données à la propriété privée, et même au droit de jouissance exercé par les tribus sur les terres qu'elles occupent. La banque de l'Algérie est fondée le 16 août. Mais

parallèlement à ces excellentes mesures, la réaction poursuivit son œuvre. C'est pendant cette année qu'on voit prendre leur grand développement aux entreprises cléricales. Les corporations religieuses arrivent et sont immédiatement dotées de terres ou introduites dans les services publics.

Le coup d'État a lieu. Le Président de la République, frappé du rôle principal joué par les généraux de l'armée d'Afrique dans la courte période républicaine, avait cherché et trouvé dans cette armée des auxiliaires pour l'usurpation qu'il méditait. Tous ne furent pas appelés à Paris. Ceux qui ne quittèrent pas l'Algérie ne restèrent pas inutiles pour comprimer les sentiments de réprobation soulevés par l'acte du 2 décembre. C'est de ce moment que date la recrudescence de répulsion pour le gouvernement militaire. L'antagonisme qui avait existé jusque-là entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire ne sortait pas de la sphère des fonctionnaires; le public assistait à des querelles, souvent puériles, sans se passionner ni pour l'un ni pour l'autre des deux adversaires. Il en fut tout autrement après le coup d'État.

L'Algérie, appelée pour la dernière fois, par un décret du 3 décembre 1851, à prendre part à un vote politique, devait déclarer si elle voulait le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte en lui déléguant les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution. Les électeurs, pressentant sans doute le sort qui leur était réservé, mirent dans l'urne un nombre de votes négatifs proportionnellement beaucoup plus fort qu'en France. La nouvelle constitution, en effet, enleva à l'Algérie le droit de représentation au Corps législatif, et le Sénat fut seul chargé de régler ses destinées.

La première conséquence du coup d'État pour l'Algérie fut l'arrivée de nouveaux convois de transportés politiques. Les trois provinces reçurent leur contingent. Il n'était plus possible de les enfermer; on dut se contenter de les interner dans un grand nombre de localités, afin d'éviter de dangereuses agglomérations; mais leur dissémination ne fit qu'activer l'ardente protestation qui s'élevait de toutes parts contre la destruction de la République et la violation du droit et de la liberté.

Le nouveau pouvoir, après s'être débarrassé de ses adversaires politiques, voulut doter encore l'Algérie de tous les condamnés, et la transformer en un Botany-Bay français. Des protestations unanimes s'élevèrent parmi les colons indignés; elles furent vivement appuyées par le gouverneur général, aussi bien que par la direction des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre. Le projet fut abandonné.

Le général Randon quitta les fonctions de ministre de la guerre pour celles de gouverneur général. Le choix répondait aux tièdes dispositions du maître de la France à l'égard de la colonie. Le nouveau gouverneur général, caractère irrésolu, esprit peu étendu, laissant volontiers de côté les principes élevés, les grandes solutions, le souci de l'avenir, s'appliqua entièrement aux détails compliqués de son administration; il alla au jour le jour, au gré des incidents qui se produisirent, parant aux nécessités les plus urgentes au moyen de palliatifs et de compromis empiriques. Le pays avait heureusement en lui-même une vitalité telle, qu'il se développa par sa force propre, et qu'il lui suffit pour avancer qu'on ne fît pas obstacle direct à sa marche.

Un mot nouveau du président de la République expi-

rante marque un changement dans ses dispositions à l'égard de l'Algérie. Dans un discours prononcé à Bordeaux, lors de son voyage triomphal à travers les départements du Midi, il signala l'Algérie comme un vaste royaume que la France doit s'annexer. Le mot était à l'adresse des négociants de nos grands ports de commerce beaucoup plus qu'à celle des Algériens; il n'en fut pas moins accueilli avec reconnaissance par la partie de la population coloniale qui attendait son salut et sa prospérité de la protection de l'État. Le prince Louis-Napoléon, préoccupé par la pensée de grandes guerres européennes, et avant de connaître ce que valaient les troupes d'Afrique au point de vue militaire, avait dit : «L'Algérie est un boulet.» Les perspectives ne pouvaient plus être les mêmes maintenant qu'il annonçait l'Empire comme l'ère de la paix.

La guerre d'Orient, en 1854, ouvrit une nouvelle phase pour l'Algérie. L'armée d'Afrique, par ses soldats et par ses officiers, joua un rôle prépondérant en Crimée et sous les murs de Sébastopol. La colonie fournit, pour les besoins de l'armée, d'abondants approvisionnements d'orge et de foin. Elle se révéla comme un camp où le soldat s'initie à la vie de bivouac et développe ses instincts guerriers. Loin d'avoir compromis les intérêts militaires de la France, elle leur vint en aide au contraire, d'une manière décisive. Les quatre maréchaux nommés à l'issue de la guerre de Crimée appartenaient tous à l'armée d'Afrique et ont figuré avec honneur parmi les officiers inférieurs qui servaient sous les ordres des généraux africains avant 1848.

Les divers commandants de l'armée avaient été en instance depuis 1847 pour obtenir l'autorisation d'entreprendre de sérieuses opérations contre la Kabylie du Djurdjura. Le gouvernement métropolitain s'était toujours

opposé à ces expéditions, estimant qu'il valait mieux soumettre ces fières populations par l'ascendant des intérêts commerciaux que d'accroître par des guerres inutiles les embarras et les frais de l'occupation militaire. Le général Randon, après le siége de Sébastopol, obtint sans difficulté ce que le pouvoir parlementaire avait refusé au maréchal Bugeaud. Le commandement d'une expédition en Kabylie lui fut confié. Mais le gouverneur général eut la modestie d'exiger le concours du général de Mac-Mahon qui venait de s'illustrer à l'assaut de la tour Malakoff. L'expédition eut lieu au printemps de l'année 1857; elle fut couronnée d'un succès complet. Le drapeau français flotta sur une forteresse bâtie par nos soldats au centre des montagnes kabyles. On eut la sagesse de respecter les institutions municipales de ces populations, et d'alléger autant que possible le joug politique que nous leur imposions.

La Kabylie soumise, les principaux centres des populations du sud, Laghouat, el Biodh, Tuggurt, ayant reconnu notre domination, la mission de l'armée semblait toucher à son terme. Le gouverneur général, voyant se limiter son importance comme chef militaire, voulut l'étendre comme administrateur. Les situations sont peu sûres pour tout le monde sous un pouvoir personnel sans contrôle. La surveillance exercée par le département de la guerre sur le gouvernement de l'Algérie indisposait et fatiguait le général Randon; il imputait volontiers aux bureaux de Paris l'avortement de ses projets, quand il en eût pu trouver tout naturellement l'explication dans les fluctuations de son esprit et le défaut de précision de ses combinaisons. Ce mécontentement lui inspira sans doute la pensée de chercher, en dehors du ministre de la guerre,

un intermédiaire pour faire parvenir ses doléances et ses sollicitations à l'Empereur. M. Fould, ministre d'Etat, devint le correspondant officieux du gouverneur général. Un grand nombre de lettres furent écrites; elles contenaient l'exposé des idées du général Randon, pour arriver à la meilleure organisation des pouvoirs publics. Il concluait à la complète indépendance du gouverneur général, soit qu'on lui attribuât le rang de ministre, soit qu'il relevât de chacun des ministres pour les détails spéciaux de chaque service. L'éparpillement du contrôle équivalait, dans ce dernier cas, à une liberté absolue. Ces propositions séduisirent le chef de l'État. Les lettres du gouverneur général furent soumises à M. Troplong, président du Sénat, chargé de formuler en décrets les mesures qu'elles recommandaient. Ces projets de décret furent élaborés et même imprimés à l'Imprimerie impériale ; ils allaient paraître, lorsque l'Empereur, au moment de les signer, éprouva un scrupule de conscience au sujet de son ministre de la guerre, qui n'avait aucune connaissance de cette intrigue. Les décrets imprimés furent communiqués au maréchal Vaillant, qui combattit les idées de son subordonné, et les fit écarter pour un temps.

Les changements provoqués par le gouverneur général furent bientôt repris sous une autre forme, et n'aboutirent pas au gré de ses vues personnelles. Le pouvoir absolu cause de ces surprises. Au mois de juin 1858 parurent des décrets qui instituaient un ministère de l'Algérie et des colonies, supprimaient le gouvernement général, et confiaient le nouveau département au prince Napoléon, cousin de l'Empereur. Les territoires civils furent complétement affranchis de l'autorité militaire, et leurs préfets entrèrent en relations directes avec le ministre. Quant aux ter-



ritoires occupés par les tribus, ils restèrent soumis aux généraux commandant les divisions. Ceux-ci, subordonnés au commandant en chef des forces de terre et de mer pour leurs fonctions militaires, relevaient aussi directement du ministre pour la partie administrative de leur tâche. Les vices de cette organisation ne tardèrent pas à se montrer.

Le prince-ministre apportait aux affaires un vif désir de marquer son passage par des progrès; mais impatient d'agir, incapable de compter ni avec les hommes ni avec le temps, il ébranla toutes les institutions du passé avant d'avoir pu en promulguer de nouvelles. Le pays, divisé en six foyers d'administration indépendants les uns des autres, fut bien vite livré aux conflits d'attributions, aux antagonismes, aux rivalités. Le pouvoir ministériel était trop éloigné pour faire sentir son action modératrice, et pour maintenir l'unité dans les tendances et dans les actes. Les difficultés surgirent de tous les côtés. Le prince Napoléon ne se borna pas d'ailleurs à son rôle de ministre de l'Algérie ; des dissentiments avec ses collègues du cabinet sur des questions de politique générale entraînèrent sa retraite. Il fut remplacé par M. de Chasseloup-Laubat.

La guerre d'Italie se préparait presque en même temps. Les troupes tirées d'Algérie se montrèrent aussi brillantes dans cette courte campagne que dans celle de Crimée; la colonie fournit des ressources de toute sorte, en matériel et en approvisionnements à l'armée. Il se produisit dans tous les ports un mouvement commercial très-important, qui amena d'abondants capitaux. Les troupes algériennes tenaient décidément la tête de l'avant-garde des forces militaires françaises, et l'Algérie prenait rang parmi les pays de production.

M. de Chasseloup-Laubat eut fort à faire pour se recon-

naître au milieu des embarras de toute nature que lui léguait le prince Napoléon. Les questions militaires et, par suite, celles qui se rattachent au commandement et au gouvernement des indigènes, lui étaient étrangères. Ses études et ses goûts le portaient à s'occuper des problèmes d'économie politique et de colonisation, qui ont une si grande importance en Algérie. De ce côté, il n'avait pas à espérer appui ni protection auprès du souverain. Il ne pouvait ignorer la pensée de l'Empereur sur la colonisation au moyen de concessions de terre. Une concession, disait Napoléon III, ce sont quelques manches à balai plantés auprès d'une baraque de bois, qu'on transporte successivement d'un point sur un autre. Le ministre de l'Algérie avait, d'ailleurs, des habitudes de travail très-lentes ; ses décisions se faisaient toujours attendre. Aussi, malgré un voyage de quelques mois en Algérie, et malgré des efforts sincères, ne parvint-il pas à apaiser les conflits, à imprimer une marche régulière à l'administration et à rendre la confiance aux affaires agricoles et commerciales.

L'Empereur et l'Impératrice, un beau matin, se lèvent avec la fantaisie de faire une apparition de trois jours à Alger. Ils s'embarquent, et ils arrivent évidemment avec des préventions en faveur de la cause de l'autorité militaire. Les services rendus, les relations antérieures, l'importance des individualités, tout gagnait d'avance leur sympathie aux généraux ; aussi l'Empereur ne put-il maîtriser son dédain lorsque les réceptions officielles le mirent en présence de la multitude des fonctionnaires civils aux uniformes bleus ou verts, brodés d'or ou d'argent. C'est, dit-il, un bataillon bien nombreux pour le faible résultat obtenu. A qui la faute? aurait-on pu lui répondre ; car il n'appartient pas au chef de l'État de se



désintéresser complétement de la marche des affaires dans une grande colonie et d'en dire ensuite tout haut son opinion, sous une forme critique et blessante. Par contre, lorsque dans la vaste plaine de la Mitidja, on le fit assister à une fantasia arabe où figuraient huit mille cavaliers indigènes, il s'écria, tout ému d'admiration : « Ce peuple est une armée toujours prête à entrer en campagne ! » Ces deux impressions déterminèrent le jugement de l'Empereur quand, dans une conférence tenue devant lui, les préfets et les généraux firent assaut de récriminations. La mort de la sœur de l'Impératrice mit brusquement fin au voyage et ramena les souverains en France. Aucune mesure ne fut prise sur-le-champ ; mais la résolution de l'Empereur était arrêtée. L'armée avait primé les autorités civiles, et les colons avaient été effacés par l'élément indigène.

Les décrets du mois de novembre 1860, qui rendirent le droit de voter une adresse au Corps législatif, supprimèrent le ministère de l'Algérie et des colonies, et rétablirent le gouvernement général avec des pouvoirs ministériels et une indépendance presque complète. Le ministre de la guerre ne devait plus que contre-signer les décrets intéressant l'Algérie, sans être admis à les modifier. Le système du maréchal Randon triomphait ; mais par un caprice moqueur du pouvoir personnel, c'était le maréchal Pélissier qui était chargé de l'appliquer comme gouverneur général, tandis que le rôle sacrifié de ministre de la guerre était réservé au maréchal Randon. L'Algérie gagnait à ce changement d'être replacée sous une direction unique, de pouvoir constituer son administration d'une manière homogène, de profiter de la faveur dont jouissait son nouveau gouverneur général auprès du souverain, pour obtenir les libéra-

lités dont elle avait besoin, afin de créer des travaux d'utilité publique et d'avoir enfin des institutions locales pouvant servir de base à une légitime autonomie.

Ces espérances furent déçues. Le maréchal Pélissier, depuis la prise de Sébastopol, ne ressemblait plus à l'ancien commandant de la province d'Oran. Tous les défauts et les travers de son caractère s'étaient exagérés au point d'obscurcir entièrement les qualités de sa vive intelligence. Son orgueil avait pris des proportions qui n'avaient plus rien d'humain ; sa verve frondeuse, les excentricités de son humeur, tournaient au cynisme; il ne respectait plus rien dans le sans-façon de ses manières et la liberté de ses propos, ni le rang, ni le sexe, ni l'âge. Il se déchargeait de tous les soucis des affaires sur le sous-gouverneur et sur le directeur général des affaires civiles, s'inquiétant fort peu des tiraillements, des rivalités et des jalousies qui ne manquèrent pas de poindre aussitôt entre les autorités civiles et les autorités militaires. La déception fut si profonde, que les échos en arrivèrent jusqu'à l'Empereur. Il s'en émut. On raconte qu'à la suite des scènes burlesques qui avaient eu lieu en Espagne, et dans lesquelles le maréchal Pélissier joua un rôle si fâcheux, l'Empereur fit appeler le comte de Pa-li-kao et lui offrit le gouvernement général de l'Algérie. L'offre fut acceptée, la parole donnée; mais le futur gouverneur eut l'imprudence, en sortant du cabinet de l'Empereur, de proposer à un officier de l'emmener avec lui. Celui-ci crut devoir consulter son père. Le ministre de la guerre, aussitôt averti, se hâta d'informer ses collègues de ce qui se passait. La duchesse de Malakoff accourut auprès de l'Impératrice, sa compatriote et son amie. Les ministres rappelèrent à l'Empereur le rejet par le Corps législatif de la dotation

Pa-li-kao; ils lui représentèrent le danger de braver l'opinion à une si courte distance. Le souverain se rendit à ces observations, surtout à l'intercession de l'Impératrice. Le duc de Malakoff, qui se trouvait heureusement pour lui à Paris au moment de la crise, revint donc en Algérie comme gouverneur général, uniquement préoccupé d'augmenter sa fortune, dont il signalait lui-même publiquement le chiffre grossissant. Pendant ce temps, que devenaient les travaux de colonisation? En dehors du groupe de solliciteurs intrigants qui encombraient les antichambres officielles, quelques milliers de vaillants et laborieux colons travaillaient, à leurs risques et périls, à la fondation de l'agriculture et de la richesse immobilière. Quant aux tribus indigènes, soumises à une administration plus tracassière qu'active, elles se plaignaient de leurs chefs mal surveillés par les bureaux arabes; leurs intérêts moraux étant complétement négligés, elles ne pouvaient accomplir aucun progrès qui leur fît aimer la domination française.

La publication, à la fin de l'année 1862, d'une brochure où étaient revendiqués les droits des indigènes à la protection de la France et qui appelait l'attention sur les minces résultats produits par la colonisation officielle, mis en regard des efforts et de l'argent dépensés, alluma en Algérie les discussions les plus vives. La clientèle qui vivait des faveurs administratives jeta les hauts cris et eut l'habileté de persuader à quelques personnes qu'en critiquant les faits et gestes des bureaux et de leurs amis, on s'attaquait aux colons et à la colonisation. Non contents de défendre leurs droits que nul ne contestait, ils changèrent le terrain de la lutte en décriant sans mesure les indigènes.

La lettre impériale adressée le 6 février 1863 au duc de Malakoff parut au plus fort de ces débats. L'Empereur,

encore sous l'influence des impressions recueillies par lui à Alger en 1860, semblait compléter sa pensée en recommandant les indigènes à la sollicitude du gouverneur général. Il rappelait à grands traits le caractère de ces populations fières et belliqueuses ; il notait l'importance de leur concours pour la grande culture et l'élève des bestiaux ; il protestait contre les doctrines au nom desquelles on voulait enlever les terres aux Arabes pour les donner aux colons, comme s'il n'y avait pas place pour tout le monde en Algérie, au moyen d'une sage division du travail.

Les idées exprimées dans cette lettre n'avaient en elles-mêmes rien d'injuste. Elles soulevèrent cependant en Algérie le plus vif mécontentement. Une expression malheureuse échappée à l'Empereur tourna tous les colons contre lui. En parlant de la nécessité d'user de ménagements à l'égard de la population musulmane, il dit, se souvenant du discours de Bordeaux, qu'elle constituait un *royaume arabe*. Au lieu de voir dans cette parole une simple pierre d'attente pour donner plus tard au Prince impérial le titre de roi d'Algérie, on crut que l'Empereur condamnait la colonisation et voulait organiser les Arabes en une société indépendante, annexée politiquement à la France, mais vivant en dehors d'elle. Après l'armée, les Arabes ; les colons ne venaient qu'en troisième ligne. Quelques explications raisonnables du gouvernement local auraient pu calmer les esprits. Il ne manqua aucune occasion, au contraire, de montrer qu'il partageait tous les sentiments de la population coloniale. Les amours-propres se vengeaient ; peut-être même des calculateurs plus profonds espéraient-ils donner le change à l'opinion, en substituant l'antagonisme entre les colons et les Arabes à l'antagonisme entre les militaires et les civils que rien n'avait

pu encore amortir. C'est un détail de plus à ajouter à la curieuse monographie du pouvoir absolu : les délégués du souverain, enhardis par l'éloignement, le défaut de contrôle, ne craignaient pas de se déclarer publiquement les adversaires de ses vues sur l'Algérie. C'était le tour de l'autorité elle-même de souffrir de l'absence d'esprit public, du silence de la tribune et de la presse.

L'Empereur était-il du moins mieux obéi à Paris qu'à Alger? Peu de semaines après la publication de sa lettre, le gouvernement présentait au Sénat le projet sur la propriété arabe dans les territoires occupés par les tribus, qui est devenu le sénatus-consulte du 22 avril 1863. Les tribus furent déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit. C'était bien ce que l'Empereur avait demandé; mais les administrateurs émérites qui siégeaient au Sénat ne virent pas le grand côté de cette mesure politique, et, soit par les déclarations obtenues du président du Conseil d'État pendant la discussion, soit par les dispositions accessoires insérées dans le sénatus-consulte, l'administration resta à peu près libre d'en régler la mise à exécution et d'en altérer le caractère et la valeur par des lenteurs et des complications de procédure. Les dévots sénateurs ajoutèrent une nuance de plus aux antagonismes en présence; outre les militaires et les civils, les colons et les Arabes, ils distinguèrent les chrétiens des musulmans.

Le gouvernement métropolitain s'empressa d'élaborer les actes et les instructions nécessaires pour la mise en pratique du sénatus-consulte. Le règlement d'administration publique est du 23 mai; les instructions générales, approuvées exceptionnellement par l'Empereur, sont du 11 juin. Ce dernier document donnait une signification

plus précise à ses vues. Mais on s'aperçut bientôt que l'administration locale n'était pas favorable à leur application rapide et libérale. Les dépêches explicatives, les circulaires, se multiplièrent; on s'attacha, dans un esprit de fiscalité étroite, à disputer aux tribus les forêts, les terrains d'origine douteuse; on exigea des formalités sans nombre et même des actes authentiques pour justifier des droits qui ne reposaient que sur la tradition et la coutume. Les tribus assistaient inquiètes à ces préliminaires, troublées dans leurs habitudes, ne comprenant rien à un bienfait entouré de tant de restrictions et de tracasseries. La marche des premières opérations fut tellement embarrassée, qu'on dut les suspendre, et ce ne fut qu'au 1er mars 1865 que le gouverneur général put enfin promulguer des instructions définitives.

Au mois de février 1864, au milieu d'une sécurité profonde, on apprend tout à coup que le khalifat des tribus sahariennes de Géryville s'est mis en insurrection. L'agitation gagne bientôt tout le sud de l'Algérie. Les partis de cavalerie des révoltés tombent sur les tribus fidèles et les pillent; les tribus voisines, se voyant loin de toute protection française, aiment mieux se ranger parmi les pillards que d'attendre leurs attaques. Notre domination, en quelques semaines, n'est plus que nominale dans ces vastes steppes; les populations fuient de toutes parts, se retirant dans les massifs montagneux ou s'enfonçant dans le désert. Les chefs investis par la France ne sont nulle part assez forts pour faire face au danger; la plupart n'y songent même pas.

Quelle était la cause de cette rébellion? Les explications officielles ont essayé de s'abriter derrière le fanatisme musulman et le caractère mobile des populations; elles

ont même évoqué les violences de la presse et les attaques contre le principe d'autorité. Les adversaires des indigènes et du gouvernement militaire ont argué des abus commis par les chefs et des fantaisies despotiques des officiers des bureaux arabes. La vérité tout entière n'est ni d'un côté ni de l'autre; on la trouverait peut-être entre les deux. La vraie faute doit être imputée au gouvernement général, qui, n'exerçant qu'une direction et une surveillance insuffisantes sur la marche des affaires, n'entendant que les agents officiels indigènes, éloignant avec une sorte de dédain ennuyé les réclamations des petits, s'arrêtait le plus souvent à des expédients hâtifs pour dénouer les difficultés, sans rien examiner à fond. En donnant dans le sud de la province d'Oran une grande situation à une famille de marabouts vénérés par les tribus, il fallait surveiller avec un soin particulier l'exercice de ce commandement, plus au point de vue politique qu'au point de vue administratif. Le jour où nous paraissions oublier que cette famille religieuse était toute-puissante dans le pays, avant de s'être soumise à notre autorité, on devait s'attendre à des tentatives pour s'affranchir d'une sujétion devenue importune. On eut le tort, à Oran comme à Alger, de ne rien prévoir, et, après s'être laissé surprendre, de méconnaître l'importance du mouvement insurrectionnel.

L'effectif et les ressources militaires de l'armée d'Afrique avaient été considérablement affaiblis par la nécessité d'envoyer des renforts au Mexique sans éveiller l'attention publique. On n'avait plus ni les troupes, ni le matériel de guerre indispensables pour faire face aux événements dans les trois provinces de l'Algérie. Plusieurs régiments furent envoyés en toute hâte de France. Les difficultés se compliquèrent par la maladie du gouverneur général, qui suc-

comba au mois de mai, au plus fort des troubles et avant que nos troupes eussent pris un ascendant marqué. Les derniers jours du vainqueur de Sébastopol furent profondément attristés par les angoisses que lui causait l'échec causé à son omnipotence et à sa renommée par les progrès de la révolte. Elle n'avait pas pu franchir dans la province d'Alger les limites du Tell ; mais elle avait pénétré dans la partie occidentale de la province de Constantine et dans presque toute la province d'Oran. Relizane et Sidi-bel-Abbès furent un instant menacés et nos colons eurent à subir de grands désastres sur plusieurs points.

Cependant on ne pouvait concevoir aucune inquiétude sérieuse. Dès que nos troupes furent assez nombreuses pour prendre l'offensive, elles refoulèrent facilement les insurgés dans le sud. Les opérations furent plus lentes dans les régions sahariennes, à cause de la mobilité de la cavalerie ennemie et des difficultés qu'on rencontrait pour faire suivre des approvisionnements suffisants dans ces steppes dépourvues de bois, d'eau et de fourrages. Des réquisitions répétées de bêtes de somme pour l'organisation des convois militaires frappaient les tribus restées fidèles ; les travaux agricoles se trouvèrent suspendus ; les Arabes requis virent périr un grand nombre de leurs bestiaux et ne reçurent aucune indemnité, notamment dans la province d'Oran. Le Tell, vers la fin du mois de juin, était entièrement pacifié, et les partisans du marabout rebelle rejetés dans l'extrême sud. Une contribution de guerre de plusieurs millions fut imposée aux tribus qui avaient pris part à la révolte. Ce châtiment nécessaire devait permettre d'indemniser les colons et les indigènes qui avaient le plus souffert ; mais il ne fit qu'augmenter la détresse d'une partie notable de la population indigène. Les souffrances de

diverses sortes qui s'appesantirent alors sur les tribus engendrèrent les calamités produites par la famine trois ans plus tard.

Le gouverneur général par intérim se hâta de se rendre en France pour exposer la situation. Il est à présumer que les choses furent présentées sous un jour bien imparfait, puisqu'au lieu de chercher à améliorer l'organisation du gouvernement des indigènes, on profita de cette insurrection pour concentrer tous les pouvoirs civils entre les mains des autorités militaires. Le décret du 7 juillet 1864 subordonna les préfets aux généraux commandant les divisions; il supprima le directeur général, qui affectait les allures d'un sous-gouverneur civil, créa un secrétaire général du gouvernement pour prendre rang après les généraux de division, prescrivit une délimitation nouvelle des territoires civils afin d'en restreindre l'étendue, porta le nombre des membres indigènes des conseils généraux, par deux dispositions accessoires, au quart au lieu du huitième environ, et interdit aux commandants de place en territoire militaire de remplir les fonctions de juges de paix.

Le maréchal de Mac-Mahon fut nommé, bientôt après ce décret, gouverneur général, avec le général Desvaux pour sous-gouverneur.

Les insurgés du sud, pendant que le gouverneur intérimaire élaborait sous les yeux de l'Empereur, à Vichy, le décret du 7 juillet, échappant aux troupes chargées de les surveiller, avaient fait une pointe vers le nord et menaçaient de tout remettre en question. Cette agitation ne pouvait se prolonger. Le nouveau gouverneur général imprima une plus vigoureuse énergie à la répression, et l'Algérie rentra bientôt dans le calme des années précédentes.

Le maréchal de Mac-Mahon ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que le décret du 7 juillet était très-impopulaire en Algérie. On l'avait accueilli comme une aggravation du régime militaire, comme une marque de défiance des institutions civiles unanimement réclamées. Le gouverneur général, pour lutter contre ces préventions, mit immédiatement à l'étude des projets de nature à plaire à la population coloniale. D'abord la suppression du système de concessions de terres, prétexte de tant de scandaleuses faveurs, puis le régime électif appliqué à la formation des conseils municipaux; enfin, un règlement général pour donner une plus vive impulsion à l'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863. L'autorité militaire voulait justifier, aux yeux des colons, la suprématie qui venait de lui être accordée; elle évita avec soin tout ce qui aurait pu la faire accuser de préférence pour les indigènes. La population resta froide à ces avances et attendit les actes. On voyait s'agiter autour du gouverneur général, dans leurs habits brodés, une pléiade de fonctionnaires qui s'intitulaient superbement les *vieux Algériens*, sans se douter qu'à mesure qu'ils vieillissaient dans leurs bureaux, l'Algérie vivait toujours jeune, toujours nouvelle, avec des besoins matériels et moraux se modifiant selon les progrès de son développement. Ces vétérans des routines administratives et de la morgue bureaucratique étaient peu faits pour rendre le nouveau régime sympathique aux colons qui ne fréquentaient pas les salons et les antichambres. L'impuissance du gouvernement militaire croissait en proportion des pouvoirs qui lui étaient accordés. On avait beau insister sur l'antagonisme entre les colons et les Arabes, entre les chrétiens et les musulmans, les esprits avisés comprenaient que le véritable obstacle au progrès se trouvait dans

l'organisation anormale de l'administration et dans la médiocrité des personnages qui la composaient.

Les choses en étaient là vers la fin d'avril 1865, lorsque l'Empereur résolut de se rendre en Algérie. Ce voyage, comme on l'a vu, rencontra une vive opposition. Le moment semblait mal choisi pour une absence de plusieurs semaines: la situation de l'Europe, les affaires d'Amérique étaient l'objet de graves préoccupations; la promulgation de la nouvelle loi sur les coalitions pouvait donner lieu à des complications intérieures. La régence confiée à l'Impératrice semblait offrir des garanties insuffisantes contre les éventualités. Il n'y avait pas de communication télégraphique entre la France et l'Algérie.

Le maréchal Randon, ministre de la guerre, était de tous les membres du cabinet celui qui insistait le plus vivement pour l'ajournement du voyage. Il craignait que l'Empereur ne fût fâcheusement impressionné par le spectacle des souffrances que les tribus avaient supportées à la suite de l'insurrection de 1864. Le gouverneur général sollicitait au contraire la présence de l'Empereur, dans l'espérance que les idées exprimées dans la lettre impériale du 6 février 1863, adressée au duc de Malakoff, se modifieraient en entendant les vœux de la population coloniale et en parcourant le pays. Le général Fleury, aide de camp de l'Empereur, appuyait chaleureusement le projet de voyage. Ses avis avaient un certain poids, car c'est lui qui avait été chargé, en 1851, de raccoler en Algérie le général de Saint-Arnaud et le colonel Espinasse pour l'exécution du coup d'État. Le conseiller intime de l'Empereur las, dit-on, du rôle de parade qu'il remplissait à la cour, aurait voulu aborder les grandes charges publiques. Il espérait que l'insuffisance du maréchal de Mac-Mahon

comme gouverneur général, éclatant au grand jour, sous les yeux mêmes du souverain, il lui serait facile d'obtenir sa succession, après avoir concouru à arrêter le programme de la politique de la France en Algérie.

L'Empereur, écartant les oppositions de toute nature produites contre son voyage, partit de Paris le 29 avril, s'embarqua le 1er mai à Marseille, et aborda le 3 mai à cinq heures du matin à Alger, accompagné du général Fleury, aide de camp et premier écuyer; du général Castelnau, aide de camp et directeur du personnel au ministère de la guerre; de son secrétaire particulier, de ses médecins ordinaires et de plusieurs officiers d'ordonnance.

L'Empereur, en mettant pied à terre, encore au milieu de la fumée des salves d'artillerie de terre et de mer, annonça au maire d'Alger qu'une convention était en préparation avec une société de grands capitalistes, qui prêterait à l'Algérie 100 millions, destinés à l'exécution des travaux publics les plus urgents, et qui dépenserait une autre somme de 100 millions au profit de la colonisation. Cette nouvelle fut accueillie avec joie par la population, mais elle ne dissipa pas toutes les préventions; on attendait ce que l'Empereur dirait à l'égard des institutions civiles et de ce fameux royaume arabe, patrimoine inviolable réservé à l'autocratie des généraux et des officiers.

Une proclamation aux habitants de l'Algérie, publiée le jour même du débarquement, promettait aux intérêts coloniaux la protection de la métropole, annonçait des satisfactions matérielles, recommandait la bienveillance envers les Arabes et demandait de les traiter comme des *compatriotes;* mais ce document se taisait absolument sur les institutions civiles et les droits politiques. L'Empereur, le 5 mai, s'adressa particulièrement au peuple arabe. Dans

un langage où les considérations de philosophie de l'histoire se mêlaient à un certain mysticisme appuyé de citations du Koran, le souverain de la France disait au peuple vaincu : « Qui sait si un jour ne viendra pas où la race arabe, régénérée et confondue avec la race française, ne retrouvera pas une puissante individualité semblable à celle qui, pendant des siècles, l'a rendue maîtresse des rivages méridionaux de la Méditerranée? Je veux augmenter votre bien-être », ajoutait-il, « vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays comme aux bienfaits de la civilisation. » Et en terminant : « Ayez donc confiance dans vos destinées, puisqu'elles sont unies à celles de la France, et reconnaissez avec le Koran que celui que Dieu dirige est bien dirigé. » (Chap. VII, *el Araf*, verset 177.)

Le journal officiel de la colonie fit connaître que l'Empereur venait de décider qu'une somme de 1 500 000 francs serait prélevée sur les contributions de guerre imposées aux tribus révoltées pour augmenter le premier crédit d'un million destiné à indemniser les Européens et les indigènes auxquels l'insurrection avait fait éprouver des pertes.

Ces manifestations écrites, ces premières mesures n'étaient pas faites pour effacer les appréhensions qui régnaient parmi la population coloniale. On avait espéré mieux que ces promesses, qui ne parlaient qu'aux intérêts matériels. Quant aux indigènes, un très-petit nombre seulement put connaître les sentiments bienveillants exprimés à leur égard. On mit plus d'une semaine à traduire la proclamation en langue arabe, et aucune disposition intelligente ne fut adoptée pour faire parvenir jusqu'aux tribus le témoignage de sympathie du souverain. On devait trouver bientôt un langage plus expressif pour se faire entendre des Arabes.

Cependant, toutes les fois que l'Empereur se montrait

au public, sa voiture était entourée d'une foule nombreuse et animée qui faisait retentir l'air de ses acclamations. Les races méridionales qui composent en majorité la population de l'Algérie aiment les cortéges brillants, les uniformes, l'appareil de la puissance ; elles se précipitent sur le passage des grands ; le bruit les enivre, et leurs acclamations confuses répondent plus à un besoin d'expansion et de mouvement qu'à de véritables sentiments d'affection ou d'enthousiasme. Parmi ces milliers de voix qui poussaient les cris de : *Vive l'Empereur!* dans un français plus ou moins douteux, combien comptait-on d'Italiens, de Maltais, d'Espagnols, d'Israélites indigènes? Qu'importe? dira-t-on. Si la capitale de l'Algérie n'avait pas sujet de témoigner sa reconnaissance, elle faisait du moins des avances pour assurer le succès de ses espérances.

L'Empereur, après avoir visité Sidi-Ferruch, Boufarik, Koléah, quelques villages de la plaine, Miliana et Médéah, donné des audiences et assisté à un bal, s'embarqua pour Oran le 13 mai. Son séjour dans la province de l'ouest ne fut marqué par aucun incident particulier ou qui concerne les Européens ; mais là, pour la première fois, il se trouva en présence des grandes masses indigènes. Il arrivait le 21 mai à Relizane, centre de population de création française, situé dans la plaine de la Mina, à 65 kilomètres au sud-est de Mostaganem. Il vit sa voiture tout à coup entourée de plusieurs milliers d'Arabes appartenant à l'importante tribu des Flittas. Cette population, mêlée à l'insurrection de 1864, avait été rudement châtiée ; une contribution de guerre très-lourde pesait sur elle, un grand nombre de ses membres étaient arrêtés. Cette foule couverte de haillons, armée de bâtons, exprimant ses sentiments par une pantomime bruyante, demandant avec des cris sauvages,[1] des



prières et des supplications qui ressemblaient à des menaces, la grâce des prisonniers, surprit l'Empereur, qui se hâta d'accorder à ces incommodes suppliants ce qu'ils demandaient. Les Arabes se précipitèrent alors sur la voiture, avec de véritables hurlements de reconnaissance et de joie; le cortége impérial eut de la peine à se tirer de cette bagarre dans laquelle l'Empereur, quoi qu'on en ait dit, ne courut aucun danger. Les indigènes, loin de le menacer, l'auraient volontiers porté en triomphe, car pendant tout le trajet de Mostaganem à Relizane, il ne cessa de faire des largesses à tous ceux qui se pressaient sur la route pour le voir passer. Les pièces de cinq francs répandues parmi ces populations besoigneuses étaient plus faites pour les impressionner que les belles phrases des proclamations.

L'Empereur parcourut dans la province d'Oran : Misserghin, Sidi-bel-Abbès, Saint-Denis-du-Sig, Arzew, Mostaganem; il partit de ce dernier point pour Alger le 22 mai. Ce second séjour dans la province du centre lui permit de se rendre à Fort-Napoléon, dans la Kabylie du Djurjura. Il ne pouvait manquer cette excursion recommandée à tous les touristes, qui profitent de l'occasion pour observer le contraste des mœurs et des habitudes des Kabyles avec celles des Arabes. Là, les vastes plaines, les croupes de collines arrondies, la culture pastorale, les tentes mobiles, les troupeaux de moutons; ici les hautes montagnes aux vallées profondes, la propriété divisée par des haies et des clôtures, la petite culture, les figuiers, les chaumières groupées en villages sur les pitons ou dans les plis du terrain, la vache ou la chèvre qui donnent le lait à la famille, l'olivier qui a fait naître une industrie rudimentaire pour la fabrication de l'huile et du savon; — un site d'Europe dont on aurait changé les habitants. Les Kabyles

virent passer le cortége impérial sans courir à sa rencontre, et se contentèrent de faire ramasser par leurs enfants les pièces de monnaie que l'Empereur semait sur sa route.

L'Empereur, avant de quitter Alger, fit une large distribution de récompenses à l'armée, à la flotte, à l'administration civile. Le 27, il s'embarqua pour Philippeville, où il arriva le 28 au matin, et, traversant la ville, il atteignit Constantine le même jour. La situation pittoresque de l'ancienne Cirta sur un rocher, la réunion des troupes et de tous les chefs arabes de la province, l'affluence des habitants indigènes de la ville plus nombreux que dans aucun des autres centres de population de l'Algérie, donnèrent un cachet particulier à cette entrée triomphale.

Constantine compte 9000 âmes de population européenne et 2500 musulmans et israélites. Lorsque l'Empereur se montrait en public, la foule, composée en grande majorité d'indigènes, se précipitait sur sa voiture et poussait des clameurs confuses pour lui faire connaître ses souffrances. Des réclamations unanimes éclataient contre l'exagération du prix de location des terres domaniales, contre le poids des impôts, contre l'élévation des frais de justice. Napoléon III ne pouvait ici par quelques mots de clémence changer ces plaintes en cris d'allégresse ; lorsque, deux années après, on lui exposait les ravages causés parmi les indigènes par la famine, il dut se rappeler, comme un remords, ces milliers de voix arabes qui protestaient contre l'incurie et l'insouciance de l'administration française à leur égard.

L'Empereur partit le 30 mai pour visiter Batna, el Kantara, Biskra, Lambessa, et ne revint à Constantine que le 2 juin. Cette pointe vers le sud, jusqu'au commencement du désert, à plus de 300 kilomètres du littoral, montrait



l'étendue de la domination française. On fit passer devant l'Empereur une grande tribu campée sous ses tentes, avec ses troupeaux et ses bagages de toutes sortes. La tribu se mit ensuite en marche, les tentes chargées, les femmes juchées sur des chameaux, les fantassins et les cavaliers disposés en divers groupes pour escorter cet immense convoi.

Pendant que l'Empereur traversait ces solitudes stériles, se rendant à Batna, une dépêche télégraphique lui annonça la mort du maréchal Magnan. Il crut l'occasion bonne pour offrir, sans le froisser, au duc de Magenta, un changement de position. Il lui fit entrevoir la possibilité de lui créer à Paris une grande situation, en lui confiant à la fois le commandement de l'armée de Paris et de la garde impériale. Le maréchal de Mac-Mahon, hésitant encore alors à se lier plus étroitement à la destinée de la dynastie impériale, ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre ces ouvertures.

L'Empereur, en rentrant à Constantine, annonça au clergé la création d'un archevêché à Alger et d'un évêché pour chacune des provinces de l'est et de l'ouest. Il crut donner une grande satisfaction aux sentiments religieux de la population coloniale; cette mesure ne fit qu'augmenter les difficultés du gouvernement et exagérer l'importance du culte catholique dans un pays où les non-catholiques et les catholiques indifférents sont en majorité. Le gouverneur général devait s'apercevoir bientôt du danger qu'on court en voulant devancer les vrais besoins des populations, lorsque éclata l'étrange opposition de l'archevêque d'Alger contre l'administration pendant la famine de 1867. L'Empereur lui-même dut écrire au nouvel archevêque de ne pas inquiéter les musulmans par des tentatives de prosélytisme; n'avait-il pas assez à faire en s'efforçant de ramener les

250 000 Européens habitant l'Algérie à la pratique de la religion chrétienne ?

L'Algérie, lors du premier voyage de Napoléon III en 1860, avait conçu de grandes espérances, bientôt déçues par la suppression du ministère spécial chargé de ses affaires. Elle se laissa moins aller aux illusions en 1865. Si elle avait espéré une modification dans les idées de l'Empereur, elle fut en effet bientôt détrompée par la publication de la lettre du 20 juin, sur la politique de la France en Algérie, adressée au maréchal de Mac-Mahon. L'Algérie s'était d'abord révélée à l'Empereur comme un intérêt militaire. A ce point de vue, il donna place dans ses sympathies aux indigènes à côté de l'armée; la colonisation ne fut jamais pour lui une conviction, il la voyait comme un accessoire importun par ses réclamations, mais qu'il fallait se résigner à subir. Ces dispositions, connues ou devinées par les colons, devaient augmenter leurs défiances contre l'autorité militaire et leurs vives protestations contre les préférences accordées aux indigènes. Le voyage de l'Empereur avait donc fait plus de mal que de bien, en créant une situation faussée par les passions et par les préjugés et en retardant la conciliation entre les intérêts des Européens et ceux des indigènes.

La lettre du 20 juin 1865, communiquée avant d'être publiée aux principales autorités algériennes et aux notabilités politiques de la France, devait être considérée comme le programme définitif de la politique française en Algérie. Cet important document démêlait enfin et distinguait parfaitement les trois intérêts en présence : celui de la France d'abord, qui veut diminuer le plus vite possible ses sacrifices en hommes et en argent; en second lieu, l'intérêt des colons; enfin celui des indigènes, pour lesquels la

victoire de la France doit être une rédemption. Il recommandait une série de mesures à étudier dans ce triple ordre d'idées. Beaucoup de ces mesures étaient excellentes ; d'autres, d'une nature secondaire, auraient pu être passées sous silence ; quelques-unes, surtout dans la partie consacrée à l'armée, dénotaient une connaissance imparfaite de la question, et leur application eût été plus fâcheuse qu'utile.

Quelques citations suffiront pour faire apprécier l'esprit et la portée de cette lettre : « Mon programme se résume » en peu de mots, dit l'Empereur au début : gagner la » sympathie des Arabes par des bienfaits *positifs ;* attirer » de nouveaux colons par des exemples de prospérité *réelle* » parmi les anciens ; utiliser les ressources de l'Afrique en » produits et en hommes ; arriver par là à diminuer notre » armée et nos dépenses. » La lettre promettait aux indigènes la qualité de Français en conservant leur statut personnel et en leur facilitant au besoin la naturalisation ; leur admissibilité à tous les emplois militaires de l'Empire et à tous les emplois civils de l'Algérie ; une exécution loyale et légale du sénatus-consulte sur la propriété ; une réorganisation de leur justice ; des consistoires pour administrer eux-mêmes leur culte ; la constitution de *djemaas* sorties du conseil municipal et appelées à contenir les chefs indigènes ; le développement de l'instruction publique musulmane ; la réforme de l'impôt trop lourd pour les populations, et d'autres mesures d'un intérêt moins grand : voilà pour les Arabes. Quant aux colons, elle leur rappelait qu'une somme de 100 millions venait d'être accordée par le Corps législatif, pour être dépensée en six années en travaux d'utilité publique ; il leur promettait : la liberté commerciale, avec des ports francs ; la détermination d'une zone

de colonisation assez vaste pour qu'ils pussent développer librement leurs cultures en toute sécurité. L'Empereur condamnait la création de centres de population par l'Etat et le système de concessions de terres; il annonçait : la simplification de l'administration, l'affranchissement de la commune, les élections municipales et quelques autres mesures secondaires. Dans l'intérêt de l'armée, il recommandait de réduire le nombre des postes militaires; de porter la plus grande partie des forces vers la limite méridionale du Tell; de créer sur la lisière du Tell des tribus Makhzen (c'est la partie faible de ce programme); d'apporter le plus grand soin dans le choix des commandants de subdivisions militaires et des officiers des bureaux arabes; d'organiser une milice européenne assez fortement constituée pour servir de réserve à l'armée d'Afrique; d'augmenter l'effectif et le nombre des bataillons de turcos, en vue d'atténuer en France le poids de la conscription; de simplifier le système des fortifications et des servitudes.

La lettre impériale du 20 juin n'était pas encore distribuée que le Sénat adoptait le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie. L'indigène musulman déclaré Français continuait néanmoins à être régi par la loi musulmane; il pouvait être admis sur sa demande à jouir des droits de citoyen français; dans ce cas, il était régi par les lois civiles et politiques de la France. Les mêmes dispositions étaient applicables à l'indigène israélite. C'était certainement quelque chose que de reconnaître aux indigènes la qualité de Français; mais quel intérêt avait-on à ne les admettre à exercer leurs droits de citoyens qu'à la condition de renoncer à leurs lois religieuses confondues avec les lois civiles? Les jurisconsultes du Sénat voulaient-ils imposer le triomphe

de la loi française? Au contraire, avaient-ils l'arrière-pensée de rendre les droits civils et politiques complices d'une propagande religieuse? Les observations échangées entre les sénateurs et l'exposé des motifs du gouvernement n'ont pas trahi la pensée secrète de ce sénatus-consulte. Était-on effrayé de l'éventualité de voir des Français soumis à deux codes différents? La Russie, l'Angleterre et plusieurs autres États n'ont pas eu la même crainte. Accorder le titre de Français sans les privilèges qui y sont attachés, cela ne pouvait produire qu'une impression fâcheuse sur les musulmans, aussi quelques-uns seulement se laissèrent-ils tenter par la naturalisation. Le plus grand nombre resta indifférent et attendit. Les Israélites se montrèrent plus empressés, c'est naturel; ils avaient à cœur d'effacer jusqu'aux dernières traces de leur ancienne servitude sous la domination musulmane. Mais ils dépassèrent bientôt les vœux timides du sénatus-consulte en demandant, par l'organe de leur consistoire d'Alger, leur naturalisation en masse, comme cela avait eu lieu en France pour leurs coreligionnaires en 1811.

L'année n'était pas finie, qu'il était aisé de voir que, sans se rallier à un système contraire bien défini, le maréchal de Mac-Mahon, ses bureaux, la partie militante de la population coloniale, repoussaient le programme impérial. Le gouverneur général sentait bien que l'appui du souverain ne lui fournissait pas une base solide pour son gouvernement; il se rangeait volontiers du côté des colons contre les Arabes, du côté des chrétiens contre les musulmans; mais il ne pouvait aller jusqu'à sacrifier l'autorité militaire au pouvoir civil. Cette restriction suffisait pour paralyser l'effet des autres concessions; les colons n'avaient pas de haine contre les Arabes, ils commençaient

même à prendre en main leur défense, depuis que les militaires les délaissaient. Quant aux passions religieuses, elles n'avaient aucune prise sur la population, quoique le clergé fût nombreux et tout-puissant; les catholiques du midi de l'Europe affluaient dans la colonie, mais l'esprit laïque français, renforcé par les transportés de 1848, de 1849 et de 1852, restait le plus fort.

La presse indépendante accueillit très-froidement la lettre impériale. Les instructions de l'Empereur n'avaient pour les soutenir ni le concours d'un ministre responsable, ni la sanction hautement exprimée de l'opinion publique, ni même l'assentiment du gouvernement général. Napoléon III tenait beaucoup à ne pas mécontenter le maréchal de Mac-Mahon, dans l'espoir de le lier à la fortune de sa dynastie et d'utiliser son influence sur l'armée pour surmonter les embarras d'un changement de règne. L'intérêt dynastique pesait plus que l'intérêt de l'Algérie dans ses déterminations.

L'intervention directe du pouvoir personnel n'avait pas été plus féconde en Algérie qu'ailleurs. Quant à celle du gouverneur général, le maréchal de Mac-Mahon, aussi malheureux dans le choix de ses auxiliaires que de ses conseillers, cédant tantôt à la pression de l'opinion, tantôt résistant à ses exigences les plus légitimes, dominé par de vieilles traditions de famille, plus disposé à obéir à des idées rétrogrades qu'à suivre le mouvement entraînant l'Algérie comme la France vers la liberté et les horizons qu'elle ouvre au travail, se traînait, avec les meilleures intentions en faveur de la colonisation, dans les ornières du passé, s'acharnant à la création de villages officiels condamnés par l'opinion depuis plus de dix ans et par la lettre impériale.

L'Empereur, après avoir touché à Bône et visité ses envi-



rons dans la journée du 6 juin, débarqua à Bougie le 7, passa en revue dix mille hommes de troupes qui venaient de prendre part à des opérations dans la petite Kabylie, adressa une proclamation d'adieu à l'armée, et partit le même jour pour la France. Le 9, il arrivait à Toulon, et le 10 à Paris. Il avait parcouru, disent les historiographes du voyage, tant sur terre que sur mer, 6491 kilomètres du 29 avril au 10 juin. C'était, en dernière analyse, le plus clair résultat de ce voyage. On doit reconnaître pourtant que si l'Algérie n'y gagna rien comme garantie de ses droits politiques et comme développement des institutions civiles, elle dut, au désir de l'Empereur de capter les bonnes grâces de la population, la somme de 100 millions de francs appliqués à l'exécution des grands travaux d'utilité publique.

CHAPITRE III

SESSION DE 1865

SOMMAIRE. — Ouverture de la session législative. — Le discours impérial.

SÉNAT. — Discussion générale de l'adresse. — M. Troplong et M. de Boissy. — Les rapports entre l'Église et l'État. — Discours de M. Rouland, de Mgr de Bonnechose et de M. Bonjean. — Statistique des associations religieuses. — Discours de Mgr Darboy. — La convention du 15 septembre. — Discours de M. Rouher. — Question du Mexique. — Discours du maréchal Forey. — Adoption de l'adresse. — Discussion des pétitions. — La translation des cendres de Charles X. — Le Sénat héréditaire. — La prostitution. — L'homœopathie. — Discours de M. Dupin. — Fin de la session du Sénat.

CORPS LÉGISLATIF. — Formation du bureau. — Vérification des pouvoirs. — Discussion générale de l'adresse. — M. Émile Ollivier fait un pas de plus vers le gouvernement. — M. Latour-Dumoulin. — Séance du 28 mars. — Discours de M. Thiers. — Diatribe de M. Thuillier en réponse à ce discours. — Mot de M. Picard. — Élection de la 3e circonscription du Gard. — M. de Larcy et M. Fabre. — Discussion des articles de l'adresse. — L'amendement de l'opposition. — Discours de M. Jules Favre. — Il est forcé de renoncer à la parole. — M. E. Ollivier demande et obtient le renvoi de la discussion au lendemain. — L'opposition paraît décidée à ne plus prendre part aux débats. — Réunion tenue dans la soirée par la gauche, elle renonce à cette décision. — La loi sur les délits de presse. — Amendement de la droite modérée. — M. Pelletan et le président Schneider. — La liberté électorale. — Les questions électorales. — Les questions de finances. — L'amendement sur le droit de tester. — L'élection des maires. — M. Ernest Picard et la ville de Paris. — Le Mexique. — L'Algérie. — La question italienne. — Personnalités de M. Rouher contre M. Thiers. — Clôture de la discussion de l'adresse. — Lecture de l'adresse à l'Empereur. — Sa réponse à la députation. — La mise en liberté provisoire. — L'enseignement secondaire. — Le contingent. — Le budget.

La session touchait à sa fin lorsque l'Empereur revint de l'Algérie. Il l'avait ouverte le 15 février, au palais des Tuileries, par un discours portant sur des points nombreux et graves : guerre dano-allemande ; convention du 15 septembre 1864 pour le règlement de la question romaine ; intervention au Mexique ; insurrection en Algérie ; publication de l'Encyclique ; développement de l'instruction publique ; réforme de la loi municipale et départementale ; liberté

commerciale et extension de la marine marchande ; garanties données à la liberté individuelle et suppression de la contrainte par corps.

Le passage du discours relatif au Danemark était ainsi conçu : « En présence du conflit qui a surgi sur les bords » de la Baltique, mon gouvernement, partagé entre ses » sympathies pour le Danemark et son bon vouloir pour » l'Allemagne, a observé la plus stricte neutralité. Appelé » à émettre son avis dans une conférence, il s'est borné » à faire valoir le principe des nationalités et le droit des » populations à être consultées sur leur sort. Notre langage, » conforme à l'attitude réservée que nous entendions » garder, a été modéré et amical envers les parties. »

La convention du 15 septembre était commentée dans un sens favorable à l'Italie : « Dégagée d'interprétations » passionnées, elle consacre deux grands principes, l'affer- » missement du nouveau royaume d'Italie, l'indépendance » du saint-siége, et permet au gouvernement de retirer ses » troupes. » Quant au Mexique, « le nouveau trône se con- » solide, le pays se pacifie, ses immenses ressources se » développent : heureux effet de la valeur de nos soldats, » du bon sens de la population mexicaine, de l'intelligence » et de l'énergie du souverain. » L'Empereur, après quelques mots sur le Japon, la Chine, l'Afrique, la Cochinchine, annonçait la fin des expéditions lointaines : « L'armée du » Mexique rentre déjà en France ; la garnison de Rome » reviendra bientôt, et, en fermant le temple de la guerre, » nous pourrons inscrire avec fierté sur un nouvel arc de » triomphe ces mots : « A la gloire des armées françaises » pour les victoires remportées en Europe, en Asie, en » Afrique et en Amérique. »

L'Empereur, après avoir rappelé le vote de la loi sur les

coalitions, et annoncé la présentation de nouveaux projets de loi destinés à donner une liberté plus grande aux associations commerciales et à la création de sociétés destinées à améliorer la condition des classes ouvrières, terminait ainsi son discours : « Maintenons avec fermeté les bases » de la Constitution ; opposons-nous aux tendances exagé- » rées de ceux qui provoquent des changements dans le seul » but de saper ce que nous avons fondé. L'utopie est au » bien ce que l'illusion est à la vérité, et le progrès n'est » point la réalisation d'une théorie plus ou moins ingé- » nieuse, mais l'application des résultats de l'expérience con- » sacrés par le temps et acceptés par l'opinion publique.

» Vivons en paix avec les différentes puissances, et ne » faisons entendre la voix de la France que pour le droit » et la justice. »

La lecture du projet d'adresse en réponse à ce discours eut lieu au Sénat le 6 mars. Les auteurs de ce projet, après avoir cité cette phrase du discours de la couronne : « Maintenons avec fermeté les bases de la Constitution », ajoutaient : « Elles seront maintenues sans altération tant qu'on écoutera la voix imposante de ces millions de suffrages qui ont fait, et qui referaient une fois de plus nos plébiscites fondamentaux. » Ils félicitaient ensuite l'Empereur « de prouver une fois de plus son besoin constant de faire servir le pouvoir constitué entre ses mains par la volonté nationale à une émancipation plus large des forces individuelles ». Enfin ils célébraient « le progrès moral de la France, sa prospérité matérielle grandissant au milieu de l'embarras causé par les variations imprévues du taux de l'argent et le prix de certaines matières premières ».

L'adresse contenait une phrase approbative des mesures prises pour punir les prélats qui avaient lu publiquement

l'Encyclique en chaire, et un remercîment au gouvernement « d'avoir assuré ainsi l'exécution du Concordat ». Quelques regrets donnés au défunt congrès, et quelques mots à peu près favorables à la convention du 15 septembre, étaient suivis d'une tirade sur l'expédition du Mexique : « L'année dernière le Mexique n'était encore qu'un champ de bataille où tout se trouvait obscur, si ce n'est la supériorité militaire de la France. Aujourd'hui il en est sorti un empire sur le berceau duquel sont gravés les noms de Napoléon III et de Charles-Quint. » Un vœu timide se glissait à la fin de ce dithyrambe : « Quelques graves questions ont survécu aux guerres civiles. Espérons que le prince éclairé et ferme que le Mexique a mis à sa tête saura les trancher par des résolutions énergiques et promptes, et que la France apprendra par le témoignage de ses soldats, *bientôt rapatriés*, qu'il règne sur le peuple désormais abrité par le repos de l'ordre. » Le projet se terminait par de brillantes variations sur cette phrase du discours impérial : « *Le temple de la guerre va être fermé* », et sur la prospérité de la France, qui, « plus riche sous le rapport des institutions, des lumières, du commerce et des arts, resserrera les liens qui l'unissent à la dynastie ». Les derniers mots s'adressaient à l'Empereur : « Votre fils saura comment on règne par la politique de concorde et de progrès, et par l'amour du monarque pour son peuple. »

La discussion de l'adresse s'ouvrit le 9 mars par un discours de M. de Boissy, devenu décidément une des distractions de la France ; sa facilité, qu touchait à tout, et principalement aux choses réservées, donnait un attrait particulier à des bavardages qu'on aurait dédaignés à une époque plus libre : « Nous ne saurions aller le soir dans une réunion », s'écriait M. de Heeckeren, « sans nous en-

tendre dire : Eh bien ! M. de Boissy a encore fait un discours !» Il ajoutait, en reprochant à son collègue de ne pas prononcer de discours pour le Sénat, mais pour le public : « S'il les faisait par la fenêtre, très-bien ! Mais nous sommes obligés de les entendre. » M. de Heeckeren ne s'apercevait pas que M. de Boissy ne parlait que par la fenêtre, et que de là venait son succès.

Chaque séance, nouvelle lutte entre le président Troplong et M. de Boissy. Les remontrances n'avaient pas de prise sur le téméraire orateur, et le rappel à l'ordre n'était pas une arme facile à manier contre un homme entremêlant ses hardiesses de protestations d'admiration et de dévouement pour l'Empereur et pour le Prince impérial. « Je suis bonapartiste, bonapartiste intelligent, bonapartiste » légitimiste ; et je dis que je suis bonapartiste dévoué parce » que s'il fallait me jeter dans le feu pour empêcher l'Em- » pereur d'y tomber, je n'hésiterais pas; s'il fallait me jeter » dans le feu pour empêcher le Prince impérial d'y tomber, » je m'y jetterais. »

Le genre d'éloquence de M. de Boissy se dérobe à l'analyse : à peine vient-il de parler du régime parlementaire, qui « seul peut assurer l'avenir de la dynastie », qu'il se lance dans une allusion au discours d'Ajaccio : « Béni trois » et quatre fois soit l'Empereur, dont la sagesse nous a pré- » servés d'une nouvelle révolution de juillet, révolution qui » nous a déjà donné cet enseignement, que chez les princes » rapprochés du trône, le sang est souvent muet et l'am- » bition joue le principal rôle. » Suit un parallèle entre Napoléon Ier et Napoléon III, où il donne l'avantage à ce dernier « parce qu'il n'aura pas, lui, une mauvaise page à » inscrire dans ses annales. A ce propos, sans aller jusqu'à » vous parler des fossés de Vincennes, je tiens à vous citer

» un seul fait comme point de comparaison. Il m'a été » affirmé que l'Empereur avait fait cette chose magnifique, » sublime : Il a su qu'un prince banni était à Paris, il ne l'a » pas fait arrêter ; il l'a fait avertir, en l'engageant à retour- » ner en Angleterre. » M. de Boissy s'occupe ensuite de préserver les jours de ce souverain magnanime dont la mort ferait tomber la France « dans le gâchis ». On ne prend, selon lui, pas assez de précautions pour protéger sa vie contre les tentatives qui la menacent. « L'Angleterre », s'écrie l'orateur emporté par la passion dynastique, « met à prix la tête de Nena-Saïb, et il ne se trouve pas un gouvernement en Europe pour livrer Mazzini. » M. Troplong, soutenu par le Sénat tout entier, exhorte l'orateur à ne pas insister sur ce sujet scabreux et à ne pas s'inquiéter de la vie de l'Empereur, « sur laquelle la Providence veille ». Ce n'est qu'après une vive résistance que M. de Boissy se rabat sur la convention du 15 septembre, dont il approuve d'autant plus les termes, « qu'elle ne sera jamais exécutée » ; et de là il passe sans transition à la proposition d'un impôt sur le droit de porter des décorations étrangères, dont le produit serait destiné à augmenter les pensions des veuves des anciens militaires. « Si quelques-unes sont bien ga- » gnées », dit l'orateur en parlant de ces décorations, « com- » bien sont obtenues par des motifs qu'une bouche pudique » peut à peine indiquer. Mais, sans se laisser aller à des pa- » roles équivoques, on peut bien reconnaître que ces déco- » rations sont parfois données pour avoir, par exemple, » conduit un prince au Jardin des plantes, ou pour l'avoir » mené à l'Opéra, pour lui avoir nommé les actrices et lui » avoir peut-être indiqué leur adresse..... »

Le président s'indigne d'un tel langage, le Sénat tout entier partage son indignation. M. de Boissy, sans s'émou-

voir, demande la permission de se reposer pendant quelques instants. Il est à peine assis, que le maréchal Magnan prend solennellement la parole : « Notre honorable collègue a dit que si la France avait le malheur de perdre l'Empereur, elle tomberait dans le gâchis. De telles paroles m'ont profondément affligé. Rien d'ailleurs n'est moins exact. Si Dieu, ce que je ne veux pas prévoir, cessait de protéger la France et si nous avions l'immense malheur de perdre l'Empereur, la France ne serait pas perdue. Le Sénat, le Corps législatif, l'armée, tous, nous nous serrerions auprès du Prince impérial, pour le proclamer, ce qu'il est en effet, le successeur de son père. Tous nous crierions ce grand cri de la vieille monarchie : « L'Empereur est mort, vive l'Empereur ! » Et l'Empire serait continué, et la France serait sauvée. » Le Sénat bat des mains à ces paroles ; le général Husson s'écrie : « Le Sénat ne se comportera pas comme celui de 1814 ! » Le président fait remarquer au maréchal Magnan qu'il a oublié de nommer le pays, « qui serait tout entier dans ces sentiments de dévouement à la dynastie impériale ! »

M. de Boissy reprend la parole sans paraître le moins du monde ému de ces protestations. Il se félicite d'apprendre que l'intervention française en Chine a pris fin, et que les troupes vont quitter ce pays : « Seulement, » ajoute-t-il, avant de revenir de Chine, il serait prudent » de revenir du Mexique, car il y a deux grands points noirs » à l'horizon : le Mexique et Rome. En ce qui touche le » Mexique, voici le vœu sentimental que je forme : c'est » que la guerre continue jusqu'à extinction complète des » combattants entre les partisans de Maximilien et ceux de » Juarez. Si le malheur voulait qu'elle eût un terme, notre » armée serait prisonnière. » Cent voix protestent à la fois

contre une telle hypothèse. Le président y joint la sienne et invite l'orateur à abréger son discours ; mais ce n'est qu'après s'être élevé contre les autorisations accordées aux journaux antidynastiques et antireligieux, et surtout contre le rapport « socialiste » de M. Duruy sur l'instruction publique, que M. de Boissy se décide à mettre fin à sa harangue par une péroraison annonçant que l'Empereur ne tardera pas à rétablir le régime parlementaire.

Il était difficile de prendre au sérieux cette incohérente revue de toutes les questions du moment, et plus difficile encore de n'y pas répondre. M. Chaix d'Est-Ange, vice-président du Conseil d'État, remplit cette tâche ingrate. La discussion générale fut fermée après son discours.

Le lendemain, commença la discussion des paragraphes. Le Sénat adopta rapidement les cinq premiers. Le paragraphe sur l'instruction publique semblait devoir amener des orages ; la note du *Moniteur* calma tout. Le paragraphe 13 sur les rapports entre l'Église et l'État, à propos de l'interdiction de publier l'Encyclique, amena le cardinal archevêque de Bordeaux à prendre la parole ; il eut recours, pour défendre l'Encyclique, aux arguments déjà employés dans la brochure de M[gr] l'évêque d'Orléans : l'Encyclique n'était pas comprise... on se trompait sur sa véritable signification, etc....

M. Rouland lui répondit, le lendemain 11 mars, qu'il laisserait de côté la question des rapports entre l'Église et l'État, résolue d'avance par la tradition de l'Église gallicane. Napoléon I[er] ne fit que la renouer en signant le Concordat, qui renferme les règles de notre droit national : d'autres, dit-il, le défendront ; il veut porter la discussion sur un autre terrain, celui de l'Encyclique et du *Syllabus*. La publication de ce document n'est, selon M. Rouland, qu'une réponse

à la convention du 15 septembre. Le *Syllabus*, rédigé par Mgr Gerbet et par deux autres évêques qui l'ont porté à Rome il y a trois ans, n'était alors qu'un moyen imaginé pour faire condamner le parti catholique libéral. Les pressantes sollicitations de quelques catholiques dévoués empêchèrent de lancer l'Encyclique à cette époque. Elle reparaît comme une menace au lendemain de la convention du 15 septembre. Le Vatican, ajouta-t-il, se venge du déplaisir que nous lui avons donné en résolvant une question qu'il déclarait insoluble. Il s'agit de prévenir un conflit près d'éclater entre l'Église et l'État, de défendre les lois fondamentales de la nation, et « de soulever les voiles qui » couvrent depuis douze ans les desseins du parti ultra- » montain. Tout ce qui se passe sous nos yeux n'est que » la conséquence du vaste système pratiqué par lui avec » autant d'habileté que de persévérance. »

La tâche que se proposait l'orateur était difficile. Il l'aborda résolûment en montrant la papauté visant à l'asservissement de l'Église universelle ; les auteurs et les défenseurs de la déclaration de 1682 bafoués par les ecclésiastiques nourris à Rome par la France ; le *Monde*, organe de ce parti tout-puissant au Vatican, jouissant de plus de crédit que l'épiscopat français, à la grande douleur des gens sages effrayés, de la façon dont on entend le pouvoir de la papauté. Il cita ensuite des fragments des articles du *Monde* et des passages du livre d'un aumônier militaire sur la suprématie pontificale. L'ultramontanisme s'empare de l'enseignement, continua M. Rouland ; il a été sur le point de s'emparer du séminaire de Saint-Sulpice, au grand désespoir du pieux archevêque de Paris ; il assiége tous les séminaires. N'est-ce pas l'ultramontanisme qui, soufflant partout l'esprit de résistance, a poussé le provincial des jésuites à

refuser de reconnaître la juridiction de l'ordinaire, et à fermer ses chapelles à la visite des représentants de l'archevêque de Paris? Quels moyens l'ultramontanisme emploie-t-il pour assurer son influence politique et religieuse? — Le premier est l'extension des ordres religieux : « Je les aime peu, » dit M. Rouland, quand je les vois arriver à la richesse » malgré leur vœu de pauvreté; laisser les fatigues et les » sacrifices au clergé paroissial en lui enlevant ses moyens » de recrutement; étendre démesurément leurs établissements d'instruction, et s'introduire dans les familles, » poussés par un dangereux esprit de propagande et de pro- » sélytisme; exister en violation des lois organiques et cano- » niques; se servir de la presse, surtout d'un journal contre » lequel le clergé s'élevait naguère avec tant de force; dé- » truire la liturgie française, abuser des décrets de la con- » grégation de l'*Index*, un tribunal qui condamne sans » entendre. » M. Rouland n'aimait pas davantage à voir l'épiscopat humilié devant le clergé inférieur : « Un évêque » peut-il être respecté quand, comme dans la question de » la liturgie de Besançon, son clergé lui dicte sa conduite, » quand Rome accueille les dénonciations contre lui? Non; » il devient suspect, et s'il a besoin de quelques-unes de ces » autorisations que Rome se réserve, elle les lui fait atten- » dre, et ne les accorde enfin qu'au clergé inférieur, qui » traite directement avec les congrégations des affaires du » diocèse. Le parti ultramontain veut détruire tout ce qui » reste de l'Église de France. Le moment est venu de mettre » un terme à ses empiétements. Le clergé tourne depuis » un quart de siècle à l'ultramontanisme. La liturgie galli- » cane remplacée par la liturgie romaine, les fabriques con- » damnées à des dépenses contraires aux habitudes fran- » çaises, le gouvernement des diocèses transporté à Rome,

» les évêques surveillés et dénoncés par des espions, et ré-
» duits à se justifier au Vatican, tel est le triste tableau de
» la situation de l'Église. » M. Rouland, ex-ministre des cultes, déclara qu'il avait reçu à ce sujet «les plus douloureuses confidences ». Les évêques veulent-ils user de leur droit de diocésain et visiter les chapelles des capucins et des jésuites, on leur répond comme à l'archevêque de Paris : Nous tenons notre institution de Rome, et nous fermons notre porte. «Les bulles destinées à faire du bruit sont pré-
» parées en France; la nonciature s'immisce dans nos affaires
» intérieures, écrit des lettres pour encourager certaines ré-
» sistances. Le nonce a dernièrement adressé deux lettres
» au nom du pape, également flatteuses, à deux évêques qui
» avaient donné des explications complétement opposées du
» *Syllabus;* il a écrit directement au chapitre de Nice tou-
» chant une difficulté ecclésiastique. Le Concordat est ainsi
» violé chaque jour; le pape, passant par-dessus la tête de
» l'Empereur, convoque directement tous les évêques fran-
» çais, et s'étonne qu'on lui fasse des observations à ce sujet.
» L'article 1er des lois organiques portant qu'aucun écrit
» signé du pape ne sera publié sans l'autorisation du gou-
» vernement, article qui est plutôt une maxime qu'une loi,
» puisqu'il manque de sanction, est l'objet des attaques
» persistantes de l'ultramontanisme. Il a été violé, il le sera
» encore. Le gouvernement, désireux de n'avoir plus à étaler
» ses dissentiments avec Rome devant le Conseil d'État,
» obtint en 1859 que le pape communiquerait ses rescrits
» à l'ambassadeur : engagement aussi mal respecté que l'ar-
» ticle 1er, car le gouvernement n'a nullement été informé
» de la convocation adressée à l'épiscopat. Un évêque ne
» peut pas cependant quitter le sol français sans l'autori-
» sation de l'Empereur, parce que l'évêque, s'il est institué



» spirituellement par le pape, est nommé par l'Empereur.
» La curie romaine avait déclaré à maintes reprises qu'il
» ne s'agissait, dans cette solennité religieuse, que de cano-
» niser des Japonais; mais à peine les évêques se trouvèrent-
» ils réunis, que surgit la question du pouvoir temporel. Le
» gouvernement impérial se plaignit qu'on manquait d'é-
» gards «pour la couronne de France». Le saint-siége, tout
» en cherchant à établir sa liberté et sa suprématie, et tout
» en se moquant de ces plaintes, comprit néanmoins qu'il
» fallait leur répondre. M. Franchi fut chargé de ce soin
» avec une commission de dix-huit évêques, qui forma une
» sous-commission de cinq membres. La réponse terminée,
» on la dépose dans une salle du Vatican où les évêques,
» introduits par groupes, en entendent la traduction latine
» de la bouche d'un prélat italien dont la prononciation leur
» rend ce texte inintelligible, et, sans se donner le temps de
» réfléchir, d'échanger des observations avec ses collègues,
» chacun signe. Et voilà le moyen ingénieux que le parti
» ultramontain a trouvé pour remplacer, ou plutôt pour
» éluder le consentement des conciles, autrefois indispen-
» sable à la validité des décisions de l'Église. »

Le gouvernement impérial avait, il est vrai, protesté contre cette conduite, et M. Rouland l'en remercia; mais à quoi bon, ajouta-t-il, cette protestation? Le *Gesù* avait atteint son but. Chaque évêque, en quittant Rome, emportait le projet de *Syllabus;* il fut envoyé à ceux qui avaient été forcés de rester dans leur diocèse, avec les observations des théologiens romains en marge, et l'ultramontanisme eut dès lors l'arme destinée à frapper le catholicisme libéral. M. Rouland n'eut qu'un tort, celui de ne pas conclure, car le parallèle entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit ultramontain par lequel il termina son discours ne pouvait

passer pour une conclusion. L'ancien ministre des cultes fut écouté avec une grande attention. Le cardinal de Bonnechose ne put s'empêcher pourtant de l'interrompre pour repousser dédaigneusement la protection qu'il semblait offrir aux évêques contre le prétendu despotisme du clergé inférieur. « Mon clergé », s'écria-t-il fièrement « m'obéit aveuglément au lieu de me résister ; il est comme un régiment : il doit marcher, et il marche. »

Le discours de M. Rouland, ou plutôt son acte d'accusation contre l'ultramontanisme empruntait quelque chose d'officiel à la position d'un homme qui avait été ministre et qui semblait parler encore en cette qualité ; il produisit une vive impression. Il n'était pas très-facile de lui répondre. Mgr de Bonnechose, en prenant la parole, commença par reprocher assez aigrement à M. Rouland, de divulguer devant le Sénat des confidences reçues comme ministre, et d'incriminer faussement l'enseignement des séminaires. « M. Rouland se dit catholique gallican. Catholique, on sait » ce que cela veut dire ; gallican, qu'est-ce que c'est? Si » c'est entendre les libertés de l'Église gallicane comme » Pithou et les parlements, il n'y a plus de gallicans. » Cette hautaine assertion, malgré les dénégations de quelques sénateurs, était vraie. M. Rouland, continua Mgr de Bonnechose, se plaint de la suppression de la liturgie française ; il n'y en a plus depuis Charlemagne. Quant aux congrégations, au lieu des richesses qu'on leur suppose, elles n'ont que des dettes ; leur existence d'ailleurs n'est nullement, comme on le prétend, en opposition ni avec les lois canoniques, ni avec celles de l'État, qui, du reste, peut sans cesse les frapper.

Mgr l'archevêque de Rouen, après avoir charitablement prévenu M. Rouland qu'il regretterait un jour le discours

qu'il venait de prononcer, s'interrompit pour prendre quelques minutes de repos. Il continua la discussion par une sortie virulente contre le paragraphe 13 du projet d'adresse relatif aux rapports entre l'Église et l'État, contenant un passage dans lequel la commission félicitait le gouvernement d'avoir appliqué à l'Encyclique et au *Syllabus* l'article 1er de la loi du 12 germinal an VIII, et l'engageant à le faire respecter. L'orateur voulut prouver que l'Encyclique et le *Syllabus* ne tombaient pas sous le coup des articles organiques, et que d'ailleurs l'Église ne les avait jamais reconnus. La thèse était scabreuse, le hardi cardinal l'aborda franchement. Le garde des sceaux, pour justifier l'interdiction de publier l'Encyclique et le *Syllabus*, se fonde, dit-il, sur ce que ces deux documents contiennent certaines assertions contraires aux principes fondamentaux de la constitution. — Rien de moins exact, selon l'orateur, et il essaya de le démontrer par l'analyse même du *Syllabus*. Le pape, dans la première partie de ce document, affirme Dieu, Dieu unique, Dieu personnel, Dieu distinct du monde. C'est une affirmation opposée comme un mur d'airain aux doctrines qui contestent cette vérité; il affirme ensuite l'insuffisance de la raison humaine pour découvrir les vérités et les mystères de la religion. Le Sénat ne partage-t-il pas cette double opinion? Le pape enfin défend les libertés de l'Église contre les empiétements du pouvoir civil, et en cela le Sénat ne trouve-t-il pas qu'il ne fait que remplir son devoir?

L'orateur, acceptant cette pensée que la Constitution repose sur les principes de 1789, n'hésite pas à proclamer la conformité de ces principes avec ceux de l'Encyclique. Il suffit, selon lui, pour se convaincre de cette conformité, de comparer le *Syllabus* à la *Déclaration des droits de l'homme*. On s'alarme des condamnations portées par le pape contre

le principe de la souveraineté du peuple, sur lequel repose la souveraineté de l'Empereur; mais cette souveraineté ne peut être entendue que dans le sens d'une délégation : or toute délégation vient de Dieu, et l'Empereur lui-même ne l'entend pas autrement, puisqu'il s'intitule Empereur par la *grâce de Dieu* et la volonté nationale. On voit une attaque au suffrage universel dans la condamnation de cette proposition, « l'autorité n'est que la somme du nombre et des forces matérielles », comme s'il y avait quelqu'un de sensé capable de croire que l'autorité doive être le produit du nombre et des forces matérielles, et comme si l'on pouvait soutenir que le suffrage universel est dépourvu d'intelligence, sans faire injure au peuple français, ce qui ne saurait entrer dans la pensée de l'Église. Cette condamnation, « mûrement examinée et expliquée », ne s'adresse donc point au suffrage universel. L'orateur, négligeant de dire à qui elle s'adresse, demanda si le Sénat trouvait mauvais que le pape eût également condamné la proposition qui proclame la souveraineté absolue de l'opinion publique. Le gouvernement consulte sans doute l'opinion publique quand elle est éclairée, mais il reconnaît qu'elle peut s'égarer; le pape ne dit pas autre chose. Mais, réplique-t-on, le *Syllabus* condamne le principe de l'égalité devant la loi et de l'admissibilité de tous aux emplois. On oublie que c'est l'Église qui la première a défendu et appliqué ces deux principes. On reproche encore au pape de s'opposer à la suppression du for ecclésiastique. Oui, dans les pays où il existe, mais il ne parle pas de le rétablir dans les autres. Il condamne la liberte de la presse; le gouvernement ne la condamne-t-il pas aussi quand elle est illimitée, et le Sénat ne l'approuve-t-il pas?

Il ne s'agissait plus que de démontrer que le *Syllabus*

ne condamnait pas la liberté de conscience. Mgr de Bonnechose ne recula pas devant cette démonstration. « Le sanc-» tuaire de la conscience, dit-il, est impénétrable, nulle » force humaine n'a le droit d'y entrer; mais vous êtes tou-» jours sous l'œil de Dieu, vous êtes sous sa loi lors même » que vous vous révolteriez contre elle. Cette loi de Dieu vous » atteint avec ses droits imprescriptibles. Vous ne pouvez » donc pas avoir la liberté absolue de conscience. Il en est » autrement des manifestations de la conscience, c'est-à-» dire du culte, qui consiste en des exercices extérieurs et » publics : or, l'Église voudrait bien qu'il n'y eût qu'une reli-» gion comme il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur; mais » là où l'unité a été brisée, elle veut la rétablir par la per-» suasion et non par la force. » L'orateur ne craint pas de donner comme preuve de cette assertion la tolérance accordée dans Rome aux israélites partout persécutés. M. Michel Chevalier ne peut s'empêcher de s'écrier : « Et le petit Mortara ? » L'orateur, sans s'émouvoir de cette interruption, continue le long exposé de la conduite généreuse des papes à l'égard des juifs depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Ce n'est qu'en jouant sur les mots qu'il ajouta : « Jamais il » n'a été dans les habitudes de la papauté de persécuter les » dissidents ; la condamnation de la proposition qui constate » la nécessité de la liberté des cultes doit donc s'entendre » dans le sens de cette tolérance. » La vingt-quatrième proposition condamnée par le *Syllabus* et citée par M. Rouland est celle-ci : « L'Église n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect. » Le gouvernement impérial, demanda fièrement l'archevêque de Rouen, ne condamne-t-il pas, lui aussi, cette proposition, puisqu'il reconnaît au chef de l'Église un pouvoir dans ses propres États, et puisque, par la convention du 15 sep-

tembre, il l'autorise à se faire une armée, à se créer une force, sans doute pour l'employer?

Restent trois propositions des plus importantes qu'on reproche au pape d'avoir condamnées : le progrès, le libéralisme, la civilisation moderne. On veut qu'il se réconcilie, qu'il transige avec ces trois grandes idées. Qu'est-ce à dire? Est-ce que le pape a jamais rompu avec elles? il en a toujours été l'appui et le sera toujours. Ce qu'il repousse, c'est le faux progrès, la fausse liberté, la fausse civilisation.

Un des points les plus délicats de la tâche de l'orateur était la discussion de la loi de germinal. Après avoir démontré (du moins le croyait-il) que rien, dans l'Encyclique et le *Syllabus*, ne justifie l'application de cette loi à ces deux documents, il lui restait à prouver que le pape a le droit de protester contre ceux qui prétendent que ses bulles, brefs et décisions ne peuvent obliger que lorsqu'ils ont reçu la sanction du pouvoir civil. Mgr de Bonnechose invoqua cet argument que le pape, suprême directeur du monde catholique, doit maintenir la liberté de ses communications avec lui. Le devoir des évêques est de le seconder dans ses efforts pour atteindre ce résultat. Or, à l'arrivée de l'Encyclique et du *Syllabus* en France, que fait le garde des sceaux? Il écrit aux évêques pour les inviter à ne pas les publier, parce que le Conseil d'État en est saisi : invitation déjà fort blessante pour l'épiscopat; il se serait tu pourtant, si les journaux n'avaient pas eu toute liberté pour livrer les documents pontificaux à la publicité et pour en dénaturer le sens. Les évêques n'ont pu contenir leur indignation en voyant en un pareil moment enlever au pasteur le droit d'apprendre à ses collaborateurs comment on doit entendre les doctrines du *Syllabus* et les enseigner. « Les évêques ne

se sont pas concertés, la douleur seule les a poussés à répondre. A quoi bon les contrister dans cette circonstance? » L'orateur avait raison; l'interdiction de lire en chaire des documents qui s'étalaient dans tous les journaux semblait puérile et choquante; mais une loi peut être ridiculement appliquée, sans qu'il s'en suive qu'elle soit déchue. Les ultramontains ont beau dire : La loi de germinal an XII est entachée d'un vice originel; il n'a jamais été question des articles organiques dans les débats confidentiels entre les représentants du pape et ceux du premier Consul; le cardinal Caprara a protesté contre eux dès leur apparition, le pape aussi, on leur répond toujours : Pie VII n'a consenti à venir à Paris pour sacrer Napoléon que dans l'espoir d'obtenir l'abrogation, ou du moins la modification des articles organiques. Ce motif a été hautement et presque officiellement invoqué, quelque humiliant qu'il fût pour la papauté de voir un pape consacrer, dans l'intention d'obtenir des avantages spirituels et matériels, le crime d'un usurpateur de trône, quand les héritiers légitimes de ce trône étaient vivants. Le sacre a eu lieu, et cependant les articles organiques n'ont pas été abolis. Quelle valeur morale reste-t-il donc à la protestation de Pie VII? Les articles organiques subsistent, et s'il n'y a plus de raison de soumettre les bulles à l'examen du pouvoir civil depuis que le catholicisme n'étant plus la religion de l'État, toute décision du pape reçue en France a cessé d'être une loi de l'État, il n'en est pas moins vrai que la loi permet de le faire.

Le discours de Mgr de Bonnechose se perdit en interminables digressions sur le Concordat. Il en était à la pragmatique sanction de saint Louis, lorsque le président lui fit observer que le projet d'adresse n'en parlait nullement. Sa conclusion fut que la religion était la seule dé-

fense restant à la société contre l'invasion du matérialisme, et que le plus grand fléau des nations a toujours été la discorde entre le sacerdoce et l'Empire.

Les sophismes par lesquels l'archevêque de Rouen avait essayé de déguiser le sens du *Syllabus* appelaient une réponse au point de vue philosophique. M. Bonjean, premier président de la Cour impériale, borna son discours à la défense judiciaire des articles organiques et du gallicanisme. Légiste éminent, il traita cette double question avec une grande science et une impartiale appréciation des rapports de l'État avec l'Église. Revenant, pour les fortifier, sur les assertions de M. Rouland, il constata qu'en effet les progrès de l'ultramontanisme étaient dus aux corporations religieuses qui, malgré les lois, se multipliaient en France avec une dangereuse rapidité. Le dernier recensement en 1856 donne 40 391 religieuses et 9136 religieux, double chiffre évidemment au-dessous de la vérité. Le calcul ne tenait pas compte de 4777 religieux d'ordres non autorisés et de 10 000 religieuses dispersées deux par deux dans les villages de France. Les jésuites n'y figurent que pour 1085 personnes, quoiqu'il résulte de documents récents publiés à Rome que le nombre des jésuites en France est de 2329, sans compter les jésuites français employés à l'étranger. La nécessité de constater au cadastre les biens de mainmorte a prouvé que le nombre des propriétés n'avait pas suivi la même progression que celui des personnes. La propriété foncière des congrégations non autorisées était de 9104 hectares en 1853, de 15 843 après l'annexion de Nice et de la Savoie, et de 16835 hectares en 1862. Ces 16835 hectares, dont 920 bâtis ou plantés en jardins, représentaient une valeur de 125 à 138 millions. Il est difficile de fixer la valeur de la propriété mobilière des congrégations : rentes,

obligations, actions ; mais, en prenant pour base d'évaluation les autorisations en acceptation de legs accordées par le Conseil d'État de 1852 à 1859, on peut admettre que la fortune mobilière des congrégations autorisées est à peu près égale à leur fortune immobilière, ce qui donnerait approximativement un total de 260 millions. Impossible, ajoutait M. Bonjean, d'évaluer la fortune des congrégations non autorisées ; les établissements magnifiques qu'elles ont élevés permettent pourtant de conclure que cette fortune pourrait bien être égale, sinon supérieure, à celle des congrégations autorisées; ces deux chiffres ajoutés donnent un total d'environ 520 millions. Quelle influence ces congrégations ne peuvent-elles pas exercer sur la vie morale du pays?

M. Bonjean, de même que M. Rouland, montra le clergé paroissial abandonné, ses aumônes diminuées ainsi que ses moyens de recrutement; les fidèles et les néophytes courant aux congrégations, dont le chef est à Rome, et qui puisent leurs inspirations à l'étranger. Les jésuites, ajouta-t-il, qui ne se livraient autrefois qu'à l'instruction secondaire, préparent aujourd'hui les jeunes gens aux écoles spéciales ; « encore » quelques années, et vous aurez dans l'armée, dans l'ad- » ministration, dans la magistrature, des hommes élevés » dans ce sentiment publiquement affiché déjà par des » personnages importants, qu'avant d'être le sujet de l'Em- » pereur, on est d'abord le sujet du pape, et, si cela con- » tinue, qui régnera, je vous le demande, de l'Empereur » ou de la congrégation ? »

Mgr Darboy répondit à M. Bonjean. Nouveau venu au Sénat, signalé à l'attention par la résistance que son élection avait rencontrée à Rome, et même dans une partie de son clergé, le discours de l'archevêque de Paris était attendu avec curiosité. Mgr Darboy, après avoir analysé la loi de

germinal, soutint que n'ayant pas été débattue entre les parties, elle ne constituait pas un traité diplomatique. Qu'était-elle donc? Un règlement de police, dit le gouvernement français. Ce règlement de police, répond le pape, atteint le régime intérieur de l'Église. De là, selon l'archevêque de Paris, les résistances naturelles du clergé contre les articles organiques. Mgr Darboy ne méconnaît pas le caractère respectable de ces articles; ils répondent à des intérêts, à des droits, à des devoirs antérieurs et supérieurs à eux; s'ils n'existaient pas, on les ferait. Le pape lui-même, comme on l'a dit, en en excluant trois en 1816, a explicitement admis les autres. Mais si les articles organiques sont admissibles au point de vue canonique, les uns, il faut bien le reconnaître, sont tombés en désuétude, les autres ont été annulés par des actes postérieurs; le moment est donc venu de les reviser, surtout l'article 1er, soumettant à l'autorisation civile la publicité des bulles, brefs, rescrits et décrets, et mandats du saint-siége, et l'article 6, portant que les ecclésiastiques seront jugés par les tribunaux laïques. L'histoire de l'Église prouve qu'elle a toujours admis le principe de l'article 1er, lorsqu'il s'agit de décrets intéressant la discipline; elle ne repousse l'*exequatur* que pour les décrets dogmatiques. Quant à l'article 6, le droit canon, il est vrai, le repousse, mais le droit civil peut-il rester désarmé devant des hommes, prêtres et évêques, mais citoyens aussi? Le pape et l'empereur auront à s'entendre pour trouver une solution à cette difficulté. Il est impossible que des conflits ne naissent pas entre l'Église et l'État. Il n'y a, pour les vider, que trois moyens : la séparation, la domination de l'un ou de l'autre, les concordats. Les États-Unis ont essayé de la séparation; l'épreuve n'a pas suffisamment duré pour qu'on puisse la

juger. La séparation n'est pas réalisable dans la vieille Europe; les cœurs généreux repoussant la domination de l'un sur l'autre pouvoir, il ne reste plus que le Concordat. C'est par ce système qu'on rétablit l'équilibre, qu'on vide les conflits passagers. On en a signalé dans ces derniers temps plus d'un de nature à faire croire à la résurrection d'influences redoutables, et lui-même a dû s'expliquer avec les chefs des congrégations religieuses qui prétendaient ne pas relever de lui et qui ont agi à Rome pour appuyer leurs prétentions; mais elles ont été repoussées, et ils se sont soumis. Les religieux sont ses inférieurs, il en parlera avec indulgence, et il se bornera à lire la lettre de désaveu du provincial des jésuites. Il s'honore d'avoir de pareils auxiliaires; il se loue des sentiments catholiques et français du vénérable clergé du séminaire de Saint-Sulpice, qui n'enseigne rien sans son approbation; loin d'avoir jamais senti la pression que le clergé est censé faire peser sur l'épiscopat, il est obéi avant d'avoir commandé. Mgr Darboy ajoute que s'il y avait, dans l'attitude de quelques journalistes, de quelques prêtres et de quelques laïques quelque chose de menaçant et de dangereux, il le dirait, mais les intentions sont bonnes et les erreurs qui peuvent se produire ne sont imputables qu'à l'humaine faiblesse; si, parmi les instruments employés par les évêques, il y en a qui comprennent mal leur mandat, on peut les rappeler à l'ordre, mais on doit être persuadé qu'ils ne créent aucun péril à notre pays. « S'il y a des difficultés, » résolvons-les par en haut et non par en bas; une conci- » liation entre mon pays et la papauté n'est pas impossible; » le pays et la papauté s'y prêtent, le clergé aussi, s'en re- » mettant sans condition à l'esprit chrétien du gouverne- » ment impérial: car le clergé est patriote; et, quant à moi,

» je ne suis pas de ceux qui se disent catholiques avant d'être
» Français. Mon pays ne met personne dans la nécessité
» d'abdiquer sa foi de catholique pour garder son titre de
» Français ; il met à un trop haut degré la liberté de con-
» science, l'honneur et la dignité de la prière, toutes les
» grandes et nobles choses que représente la religion, pour
» forcer un homme à déposer le poids honorable de ses con-
» victions, s'il veut bénéficier du titre de citoyen français. »

Ce généreux et habile langage offrait un terrain de conciliation entre l'État et l'Église. M. Delangle se hâta de s'y placer : « Le discours de l'archevêque de Paris me paraît
» clore la discussion. Il ne nie pas l'autorité du pouvoir
» civil, il l'affirme au contraire, et sa doctrine n'est pas
» différente de celle des évêques d'avant 1830, notamment
» de M. Frayssinous. Il demande des modifications à la loi,
» mais cette réserve ne porte aucune atteinte à l'autorité
» qu'il lui reconnaît. Le Sénat doit être heureux de cette
» déclaration : c'est d'un bon exemple et digne de trouver
» des imitateurs. Je renonce à la parole. »

Le Sénat ne demandait pas mieux que d'aller aux voix ; mais M. Thuillier, président de section au Conseil d'État, commissaire du gouvernement, demanda que la discussion fût renvoyée au lendemain. Le discours qu'il prononça dans la séance suivante aurait pu être plus court ; il n'offrit de remarquable qu'une sorte de protestation contre toute idée de séparation entre l'Église et l'État : « Ce que nous
» voulons, c'est l'alliance intime et étroite de l'Église avec
» l'État. Le Concordat, c'est la religion catholique rétablie ;
» les articles organiques, c'est la loi du pays, sans laquelle
» le Concordat n'aurait pas été accepté. Il faut donc res-
» pecter ces deux choses qu'on n'attaque pas impunément,
» la loi et la religion. »

La question religieuse, après avoir rempli six séances, reparut avec le paragraphe de l'adresse relatif à la convention du 15 septembre. La France, disaient les adversaires de cet arrangement, a contracté des engagements nets et précis; elle retirera ses troupes dans deux ans. L'Italie, à quoi s'engage-t-elle? A ne pas attaquer les États actuels du pape, à ne pas permettre qu'ils soient attaqués; à ne pas s'opposer à la création d'une armée par le pape, pourvu que cette armée ne devienne pas une menace pour l'Italie; à entrer en arrangement avec le pape pour la partie de la dette afférente aux provinces annexées des États pontificaux; à changer de capitale. Ce sont là des engagements illusoires. Le pape peut-il créer une armée, et s'il en créait une, pourrait-il tirer un seul coup de fusil sur les émeutiers sans faire crier contre la répression, comme à l'époque de la prise de Pérouse? L'Italie n'a pas d'argent pour payer ses créanciers, avec quoi payera-t-elle les créanciers des autres? Comment le saint-siége pourrait-il s'arranger avec un pays placé canoniquement dans la position de l'Italie, et comment renoncerait-il aux anciennes provinces, condition préalable posée par le Piémont à tout arrangement? Comment en outre faire exécuter la clause par laquelle le Piémont s'interdit de franchir la frontière pontificale? Les adversaires de la convention invoquaient de plus contre elle les déclarations des orateurs du parlement de Turin. M. Lanza affirme qu'aucun droit n'a été abjuré, aucun précédent démenti. M. Pepoli déclare que le traité ne porte nulle atteinte à l'idée de Rome capitale. M. Ricasoli constate que la convention n'éloigne pas le jour où l'Italie comptera Rome parmi ses plus beaux joyaux. Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la convention proclame lui-même hautement que l'Italie ne re-

nonce qu'à une chose, à aller à Rome par le chemin de la force. M. Visconti-Venosta, le ministre qui a conclu la convention, s'applaudit d'un arrangement qui rapproche l'Italie du but et qui fait appliquer par la France, à Rome, le principe de non-intervention. M. Buoncompagni est convaincu que l'armée impériale, une fois sortie de Rome, n'y rentrera plus, et que l'Italie conquerra cette ville par la justice et par la liberté. La convention, selon M. Rattazzi, fait tomber les principaux obstacles qui barraient aux Italiens la route de Rome. Quelle confiance la convention peut-elle donc inspirer aux catholiques?

Le général Gemeau se fit l'interprète de leurs craintes, et déclara en finissant que, fût-il seul, il lutterait jusqu'à sa dernière heure pour soutenir la papauté. M. de la Guéronnière défendit longuement la convention. Le cardinal Donnet, M. Le Roy Saint-Arnaud, le cardinal de Bonnechose, n'apportèrent aucun élément nouveau à la discussion. M. Chaix d'Est-Ange, vice-président du Conseil d'État la reprit en avocat. La lutte s'établit ensuite entre M. de la Rochejacquelein et M. Rouher, qui, dans deux discours d'une longueur démesurée, ressassèrent des arguments qui, vingt fois employés, ne semblaient pas lasser la patience du Sénat. Le ministre d'État soutint que la convention du 15 septembre, approuvée par toutes les puissances, n'avait pour adversaires à Rome que les ultramontains exaltés et les révolutionnaires ardents. Elle fournit, il est vrai, matière à des interprétations contraires, mais n'est-ce pas là le sort de tous les contrats? L'orateur se traîna ainsi pendant près de trois quarts d'heure dans toutes les banalités de la phraséologie officielle; la fin de son discours mérite l'attention, elle donne une idée des moyens par lesquels on enlevait une assemblée politique, et de ce

qu'on appelait l'éloquence parlementaire sous le second Empire : « Les uns disent que le pouvoir temporel est in-» compatible avec l'autorité spirituelle; les autres ne » voient que déceptions et révolutions dans la civilisation, » le progrès et la liberté ! et alors, comme par un accord » étrange, des deux côtés on conclut aux impossibilités, on » conclut à la négation et à l'impuissance. Je repousse de » pareilles appréciations. Je suis convaincu que les idées » de religion et de liberté ne vivront pas toujours en éter-» nel conflit. Je crois que le jour des conciliations arrivera. » (*Sensation.*) Il est vrai que pour trouver une solution, je » ne m'adresse pas à ces sectaires qui nient la Divinité, qui » dessèchent et stérilisent l'âme, et dont les prétendues lu-» mières ne sont que de fausses lueurs annonçant l'incendie » qui doit porter partout la dévastation et la mort. (*Très-» bien ! très-bien !*) Pour la solution de ces grands problèmes, » je suis les yeux fixés sur un phare que je vois à l'horizon... » C'est la religion donnant sa sanction, sa garantie à toutes » les améliorations, à tous les progrès sociaux. (*Très-bien ! » très-bien !*) Je ne crois pas qu'il y ait incompatibilité entre » ces deux grands intérêts. Je ne crois pas qu'il soit impos-» sible de faire concorder l'autorité temporelle avec l'auto-» rité spirituelle. La religion transforme ce qu'elle touche. » (*Très-bien ! très-bien !*) L'avenir appartient à la religion » comme à la civilisation, et je suis convaincu que tous les » problèmes qui remuent en ce moment le monde abouti-» ront à une immense conciliation. (*Très-bien ! très-bien !*) »

Mais le passage suivant est celui de tout le discours qui mérite le mieux d'être cité. L'auteur, après avoir rappelé la théorie du père Ventura, que la liberté et la religion ont besoin l'une de l'autre pour vivre, ajoute : « Mon Dieu, je » le sais, la foudre a éclaté à l'aube du jour, la révolution

» a tout brisé, les ovations se sont changées en injures; » l'assassinat, cette odieuse négation de la justice et de la » vérité, a souillé le palais d'une assemblée. Oui, tout cela » est vrai, mon émotion est profonde à ces souvenirs... mais » enfin est-ce qu'il y a un principe, un progrès dont la » gestation et l'enfantement n'aient amené des douleurs et » des amertumes? Est-ce que la grandeur d'une civilisation » ne commence pas par d'immenses sacrifices? Interrogez » l'Angleterre! voyez les souillures qu'elle a subies avant » de fonder sa puissance constitutionnelle? »

Tel était le style du premier orateur du gouvernement parlant au premier corps de l'État; et le plus étrange, c'est que M. Rouher était convaincu, en descendant de la tribune, qu'il venait de s'élever aux plus hauts sommets de l'éloquence; le Sénat le croyait comme lui, et dix journaux officieux feignaient le lendemain de partager cette persuasion.

Le Mexique n'était pas sans inspirer déjà de sérieuses inquiétudes au pays et même au Sénat. Le maréchal Forey essaya de les calmer et de rendre la confiance à ceux qui commençaient à douter de l'aveuir du nouvel empire: « Je » déclare que je ne partage pas cette opinion. Ce pays est » plus à plaindre qu'à blâmer. Il y a cinquante ans qu'il se » débat dans les horreurs de la guerre civile; il n'a plus » d'administration, plus de justice, plus d'armée, plus d'es- » prit national, plus rien! Mais ce n'est pas sa faute! Au » fond, c'est une nation bonne et généreuse, qui a les » instincts du peuple dont elle sort, les sentiments des fiers » Castillans. Aujourd'hui, il y a à la tête du Mexique un sou- » verain qui montre une sagesse qu'on pouvait peut-être ne » pas attendre de son âge et de son origine. (*Mouvement.*) » Non, je ne croyais pas qu'un prince autrichien se montrât » si libéral. (*Sourires.*) Je ne doute pas qu'avec les intentions

» qu'il m'a manifestées quand j'ai eu l'honneur de le voir, » aidé par une femme étrangère à la France, mais Française » par le cœur et qui est le modèle des plus hautes vertus, » je ne doute pas qu'il ne parvienne à maîtriser les mau- » vaises passions et à rétablir l'ordre. (*Oui! oui! Très-bien!*) » Je ne doute pas surtout que notre armée, qui donne au » Mexique, comme partout ailleurs, l'exemple de l'ordre, » de la discipline, de la fidélité au drapeau, du dévouement » aux institutions de la France et à son noble souverain, ne » produise une impression profonde, et que le Mexique » n'imite ce glorieux modèle. (*Très-bien! très-bien!*)

» On a fait ici depuis quelques jours des professions de » foi, je ferai la mienne à mon tour : Je suis catholique, » bon catholique. Je crois en Dieu. Eh bien! je ne puis pas » supposer que Dieu, qui a inspiré l'Empereur quand il » s'est armé de l'épée de la France pour rétablir l'ordre au » Mexique, je ne crois pas que Dieu abandonne ce beau » pays. (*Approbation.*)

» J'ai entendu répéter des paroles attribuées à l'Empe- » reur. Il aurait dit : « L'expédition du Mexique sera une » des plus belles pages de mon règne. » J'ignore s'il a en » effet prononcé ces paroles; mais ce dont je suis certain, » c'est que l'avenir prouvera qu'elles étaient vraies. (*Vif » assentiment. Très-bien! Bravo!*) »

Le style du maréchal Forey peut servir de pendant à celui de M. Rouher. « Les fiers Castillans » du premier ne le cèdent en rien au « phare de la religion » du second; l'un est convaincu que la Providence n'abandonnera pas le Mexique, comme l'autre est persuadé que le jour de la réconciliation luira entre la raison et la foi. M. Rouher n'aurait pas parlé autrement que M. Forey, s'il eût cru nécessaire d'intervenir dans la discussion pour enlever le

vote. Il se contenta de lire une dépêche du maréchal Bazaine, reçue depuis quelques heures par le ministre de la guerre.

« Oajaca, 9 février 1865.

« Oajaca a capitulé la nuit dernière. Le général Porfirio Diaz et toute la garnison se rendent à discrétion. Le matériel et l'armement intacts restent en notre pouvoir. Environ 4000 personnes et 50 à 60 bouches à feu. »

Les applaudissements éclatent de toutes parts, et l'adresse est votée au milieu de l'enthousiasme général par 131 voix sur 133 votants.

Le Sénat consacra le reste de sa session à l'examen des pétitions qui lui furent adressées en vertu de la constitution et de deux sénatus-consultes relatifs, l'un à un échange d'immeubles entre la ville de Paris et un particulier, l'autre à l'état des personnes et à la naturalisation en Algérie. Une pétition demandant que les cendres de Charles X et de la duchesse d'Angoulême fussent rapportées en France fournit à M. de Boissy l'occasion de se rappeler qu'il avait été légitimiste. Le gouvernement ne demandait pas mieux que de faire droit à cette pétition, mais il fallait au moins que le neveu et l'héritier de la duchesse d'Angoulême en exprimât le désir. Un autre pétitionnaire aurait voulu que l'hérédité fût accordée à la dignité de sénateur, en laissant à l'Empereur le droit, à la mort du titulaire, de désigner celui des membres de sa famille qui lui succéderait. Le rapporteur de la commission proposait l'ordre du jour; M. de Boissy insista pour le dépôt au bureau des renseignements. Le conseiller d'État Marchand, commissaire du gouvernement, le premier président de Royer, M. Rouland, le rapporteur M. de la Guéronnière, réclamèrent la question préalable. Le procureur général Dupin se joignit à eux. Le droit de pétition, dit-il, n'est

pas l'attaque à la Constitution : on demande l'hérédité pour le Sénat, qui empêchera de demander l'élection demain?

Cet argument décida le vote. La question préalable fut adoptée.

Quelques sénateurs trouvaient cependant qu'on abusait un peu trop de la question préalable, et ils se plaignaient que le président, lorsqu'ils avaient des vues utiles à présenter sur une loi, les arrêtât au premier mot sous prétexte qu'ils ne signalaient aucune violation à la Constitution, que leurs observations étaient par conséquent illégales et qu'elles tendaient à transformer le Sénat en Chambre des pairs. Cette transformation évidemment n'aurait pas trop déplu aux membres de l'assemblée, et M. Charles Dupin fut même d'avis que ce « serait le perfectionnement de la Constitution. Je ne le propose pas, mais il est dans les *desiderata*, et vous y arriverez! » Les sénateurs, en attendant de discuter les lois, se contentaient d'examiner des pétitions. Un moraliste de province crut devoir leur signaler l'extension toujours, croissante de la prostitution, et leur demander d'y porter remède. Certains sénateurs pudibonds auraient bien voulu discuter cette pétition en comité secret. L'infatigable M. de Boissy et M. le procureur général Dupin s'y opposèrent. Ce dernier fit observer à ses collègues que si le Sénat, déjà privé de tribune publique, ordonnait un comité secret à propos de prostitution, « le public pourrait » s'imaginer qu'on voulait dérober à sa connaissance des » faits bien extraordinaires, probablement l'existence d'une » société de prostitution dont on n'aurait pas voulu divulguer » les adhérents, parce qu'elle se composait de personnages » trop illustres. » M. Dupin avait pris connaissance du rapport qu'il s'agissait de livrer à la publicité. « Il n'y a pas de

sermon qui n'en dise pour le moins autant sur la prostitution. » Si, dit-il, le monde condamne la prostitution, l'État ne peut punir que les faits donnant matière à la répression légale. C'est ce qu'il a toujours fait et ce qu'il fait encore. La prostitution, il y a quarante ou cinquante ans, s'étalait effrontément sur toutes les promenades, dans toutes les rues de Paris; elle s'est renfermée maintenant dans les maisons et dans les quartiers lointains; faut-il venir jusque-là pourchasser les prostituées? C'est plus difficile, car, même dans les pays d'inquisition où la police ecclésiastique entre partout, il existe à leur endroit une tolérance dont saint Louis, législateur, s'est cru obligé lui-même de donner l'exemple. Le pétitionnaire a l'air de trouver les lois insuffisantes, les tribunaux indulgents, la police négligente. Or, les lois ont défini tout ce qui peut se définir en pareille matière. Les tribunaux sont plutôt disposés à étendre le sens de la loi qu'à le restreindre. La police, je le pense, fait son devoir, et elle a fort à faire, tant en haut qu'en bas (*Hilarité*), car on parle beaucoup des basses classes et pas assez des hautes, qui sont plus difficiles à atteindre, quoique plus faciles à apercevoir. On parle de courtisanes qui s'étalent dans les lieux publics. Oui, telle femme dans un équipage brillant attire tous les regards. Que fait la grande société? Elle prend modèle sur elle, et ce sont ces demoiselles qui donnent aujourd'hui les modes aux femmes du monde; ce sont elles qu'on copie : voilà l'exemple que donne la haute société. Une autre cause de prostitution qui dépend des hautes classes plutôt que des classes inférieures, c'est l'excès du luxe, et c'est cette émulation dans le luxe qui des grands aux petits est le fléau de la société. »

M. Dupin, dans ce discours où il trouva moyen de dire

leur fait à toutes les modes du jour, sans oublier la crinoline, donne d'excellents conseils aux femmes ; mais il aurait pu en donner d'aussi bons à la société, qui est loin de faire tout ce qu'elle pourrait pour les protéger. Les moyens d'instruction existent à peine pour la femme ; l'homme lui fait concurrence sur le terrain du travail, il délaisse les métiers rudes, la terre lui fait peur ; il se fait femme dans certains ateliers, dans les magasins, dans les hôtels. Qu'il laisse aux femmes les professions qui exigent peu de force, elles ne recourront plus aux professions honteuses. La femme du peuple subit la fatalité de l'ignorance et de la misère. Quant à la femme du monde, elle est ce que la fait une société emportée dans le tourbillon des plaisirs et des jouissances matérielles, où l'homme insoucieux des devoirs du citoyen, négligeant ceux de mari et de père, crée une femme à son image, insouciante, légère et vaine, *garrula* et *vaga*, comme dit l'Écriture. Voilà ce qu'aurait pu dire M. Dupin, mais sa harangue aurait eu moins de succès au Sénat. Il prit la parole encore une fois pour couvrir l'homœopathie de ses sarcasmes un peu vieillis, à propos de deux pétitions demandant, l'une que défense fût faite aux pharmaciens allopathes de vendre des remèdes homœopathiques, l'autre que l'homœopathie fût introduite dans les hôpitaux. Les partisans de la vieille médecine, représentés par M. Dumas, et ceux de la nouvelle école médicale, ayant à leur tête MM. Bonjean et Thayer, se battirent avec acharnement pendant toute la séance. La victoire finit par rester aux allopathes.

L'avant-dernière séance du Sénat fut marquée par une lutte entre le président et le baron Dupin, qui cherchait à emporter de vive force le droit de discuter le budget. C'était saper les bases de la Constitution. M. Troplong les

défendit avec le courage du désespoir, et parvint cette fois encore à les préserver, malgré l'aide puissante offerte au baron Dupin par le marquis de Boissy. « Coupez-nous la langue, cria ce dernier, ou laissez-nous parler ! » L'Assemblée, sans s'émouvoir, mit fin au débat, et le 7 juillet elle se sépara aux cris de : Vive l'Empereur ! après avoir statué sur 512 pétitions et reçu l'hommage des œuvres de feu M. Billault et d'un ouvrage de M. de Quatrefages sur les vers à soie.

Le Corps législatif était entré en séance le 17 février. M. le vice-président Schneider, en montant au fauteuil, exprima ses regrets sur l'état de santé de M. de Morny, « qui prive le Corps législatif d'une de ces allocutions dont il puise le secret dans ses qualités personnelles ».

La Chambre s'occupa le même jour de la formation de son bureau. L'opposition présentait deux candidats pour les fonctions de secrétaire : MM. Magnin et Planat. M. Darimon parut surpris d'être mis de côté par ses anciens collègues de la gauche, et demanda par l'intermédiaire de M. de Girardin, dans le journal *la Presse*, pourquoi M. Havin n'avait pas voté pour lui. Le directeur du *Siècle* lui répondit qu'il avait voté pour les candidats choisis par le groupe dont il faisait partie, et il pria à son tour M. Darimon de vouloir bien lui dire les motifs de sa séparation avec des hommes à côté desquels il marchait depuis sept ans, et de lui expliquer comment les voix de la majorité s'étaient portées sur lui. M. Darimon riposta par de vagues récriminations contre l'opposition, qui avait cessé, disait-il, de le convoquer, ainsi que M. Émile Ollivier, à ses réunions. M. Glais-Bizoin, chargé de faire les convocations à la gauche, déclara que ces deux députés n'avaient été l'objet d'aucune exclusion, et que M. Darimon

lui avait formellement déclaré qu'il ne voulait plus se rendre chez M. Marie, où se tenaient les réunions de l'opposition.

La Chambre, avant d'entamer la discussion de l'adresse, procéda rapidement à la vérification des pouvoirs des députés nommés dans l'intervalle de la session. La première élection examinée fut celle de M. Bois-Viel nommé dans la 4ᵉ circonscription du Finistère. M. de Gasté, ingénieur de la marine, son concurrent, n'avait pu faire un pas dans la circonscription sans être suivi par des agents de police, et il s'était vu disputer jusqu'au pan de muraille où il se croyait le droit d'afficher son appel aux électeurs à côté de celui du candidat officiel. M. Glais-Bizoin s'appuya vainement sur ces faits pour demander l'annulation de l'élection de M. Bois-Viel ; ce dernier ayant obtenu sur M. de Gasté une assez forte majorité, la Chambre jugea dès lors inutile de s'arrêter à ces vétilles. Toujours la théorie du nombre des voix, sans se soucier des causes qui l'ont produit.

M. Eugène Pelletan signala de son côté, sans être plus heureux, les actes non moins graves qui entachaient l'élection de la 2ᵉ circonscription de la Dordogne, et surtout les violences d'un sous-préfet qui voulait forcer les maires à lui indiquer les électeurs hostiles et même les électeurs indifférents. L'élection de la 1ʳᵉ circonscription de la Marne fut aussi l'objet de graves protestations. Quatre candidats étaient en présence. MM. Goerg et Jean Bertrand, qui avaient eu le plus de voix après le candidat officiel, nommé à 16 voix de majorité seulement, protestaient contre cette élection due à une intimidation que l'autorité s'efforçait de prolonger au delà même de la période électorale. Les maires, non contents de refuser

la légalisation des signatures, par lesquelles les électeurs affirmaient certains faits électoraux, menaçaient de poursuites ceux qui parlaient de la possibilité de l'annulation. La terreur administrative ne s'arrêtait pas aux campagnes, elle se faisait sentir jusque dans les villes. Un électeur s'étant adressé aux notaires et aux huissiers de Sainte-Menehould pour revêtir sa protestation des formalités légales, ces officiers ministériels lui refusèrent leur concours, à moins d'injonction du président du tribunal civil. La plus fréquente des illégalités signalées par la protestation, est le vote par procuration : les femmes votent pour leurs maris, pour leurs pères, pour leurs beaux-pères; tel maire vote pour ses fils absents, tel autre pour un malade ou pour un domestique. Le scrutin, dans la plupart des communes, n'est pas scellé la nuit. A Ripont, par exemple, un petit nécessaire appartenant à la femme du maire, dans lequel les électeurs ont déposé leur vote, est remis tout ouvert au maître d'école. On vote dans des boîtes sans serrures, dans des soupières, dans des vases, dans toutes sortes d'ustensiles de ménage, mais la soupière domine. Les illégalités de tout genre dans cette élection étaient tellement flagrantes, que M. Jérôme David, rapporteur de la commission, se vit obligé d'en demander l'annulation. La Chambre la vota non sans regret. Elle sanctionna, pour se dédommager, les élections de M. Bravay et de M. Édouard André dans les deux circonscriptions du Gard. La première lui était imposée en quelque sorte: « Cassez l'élection de M. Bravay tant que vous voudrez, je vous le renverrai », avait dit le préfet du Gard. Le Corps législatif, convaincu de son impuissance à lutter contre ce fonctionnaire, prit, sur le rapport de M. Sallandrouze-Lamornaix, le sage parti de céder. Quant à M. Ernest André, que pouvait-on lui repro-



cher? Rien; sinon d'être très-riche, très-généreux, et d'avoir comblé la circonscription de bienfaits. Appartenant à la religion réformée, il se plaisait à donner des tableaux, des ornements, et jusqu'à des cloches aux églises catholiques : il n'y avait pas là de quoi faire casser une élection par une Chambre aussi dévote; la discussion fut pourtant assez chaude dans le bureau chargé de la vérifier : « J'ai une fortune de 20 millions, répondit M. Édouard André aux observations de M. Eugène Pelletan, voulez-vous m'empêcher d'en faire profiter le pays où je suis né? Oui, j'ai fait des dons considérables aux églises, aux communes, aux écoles, aux hospices; mais depuis quand la bienfaisance est-elle interdite à la richesse? J'ai fait du bien au pays, prouvez-moi que j'ai acheté un seul individu! » Cela eût été impossible : le candidat n'achetait pas en effet les individus, il achetait les communes. Aussi quarante-cinq députés se permirent-ils de trouver la générosité de M. Édouard André un peu suspecte, et de protester par leur vote contre son admission.

La discussion du projet d'adresse commença le 27 mars. L'intérêt se concentra sur les trois discours de MM. Émile Ollivier, Thiers, et Thuillier, commissaire du gouvernement. M. E. Ollivier entreprit une tâche difficile en essayant d'expliquer pourquoi il se séparait de l'opposition dans le vote de l'adresse. «L'opposition, dit-il, présente un amendement qui contient ces deux propositions: «Loin de marcher vers la liberté, le gouvernement s'en éloigne», et « C'est une illusion que de chercher le progrès ailleurs que dans la liberté, et la liberté ailleurs que dans la liberté politique. » Comment pourrait-il s'associer à des pensées qui sont, à ses yeux, des erreurs fondamentales? La France est, il est vrai, sur bien des points, en arrière des autres peuples; il est

blessant pour une nation fière de comparer des institutions telles que les nôtres à celles de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, mais l'Empereur comprendra qu'une telle situation ne saurait durer sans danger. Les générations se suivent et se remplacent; la génération née sous Louis-Philippe demande à entrer dans la vie politique, le régime actuel la lui ferme : ne serait-il pas temps au contraire de la lui ouvrir? L'Empereur, pour attirer la jeunesse autour de lui, n'a qu'à rester fidèle à sa tradition, et à se rappeler l'acte additionnel, qui n'était pas, comme on l'a dit, l'acte d'un tyran aux abois, mais la meilleure constitution qu'ait eue la France. Quant à lui, qu'on l'accuse d'être un politique naïf ou un ambitieux vulgaire, il ne regrettera pas d'avoir employé toutes les forces de sa volonté à conclure une alliance durable entre la démocratie et la liberté par la main d'un pouvoir fort et national. » M. Émile Ollivier déclare, en terminant, qu'il confondra son bulletin avec ceux de la majorité, mais que son vote d'aujourd'hui en faveur de l'adresse n'est qu'un vote d'espérance. Quelle raison M. Émile Ollivier avait-il donc d'espérer, en présence des actes récents du gouvernement? Il se donnait, mais on ne voyait pas ce que la liberté recevait en échange.

M. E. Ollivier venait de fonder le parti de l'espoir, M. Latour-Dumoulin essaya de créer à son tour un nouveau parti. Mais même après le discours du fondateur, rien de plus difficile que de se rendre compte de sa signification. M. Plichon, loin de partager les sentiments de confiance dont le projet d'adresse était empreint, relativement à l'extérieur, vit dans le Mexique, les États-Unis et la convention du 15 septembre, des sujets très-graves de préoccupation pour les hommes sérieux. « La convention du 15 septembre ne pouvait-elle pas d'un jour

à l'autre forcer Sa Sainteté à s'enfuir de sa capitale?» Le président Schneider l'interrompit par ces mots : « Il y a des hypothèses qui ne doivent point être posées. »

M. Thiers insista sur la nécessité et l'opportunité de rendre au pays la liberté politique. L'Empereur, dans son discours, avait assez dédaigneusement qualifié « d'ingénieuses » les théories des libéraux. M. Thiers répondit : « Est ingénieux ce qui est raffiné, subtil et non simple. Ce » qui est ingénieux, c'est, lorsqu'en 1852 le législateur » avait ses coudées franches, d'avoir rétabli non pas la censure de la veille, ce dont je l'aurais défié, mais d'avoir » créé la censure du lendemain, c'est-à-dire les avertissements, les suspensions, les suppressions. C'est ensuite de » dire à la France qu'elle est la plus libre des nations, parce » qu'on lui a donné le suffrage universel, et de se réserver, » sous le prétexte que dans une si grande masse d'électeurs » il y en a beaucoup qui ne sont pas éclairés, le droit de les » diriger. C'est enfin, lorsque la responsabilité appliquée aux » ministres peut seule avoir quelque efficacité en politique, » de la transporter au souverain. Voilà ce qui est ingénieux ! » Dans ce que nous demandons, au contraire, il n'y a rien » que de simple, et cela est si vrai, que nos idées sont » répandues dans toute l'Europe. » M. Thiers exprima le regret de voir des expéditions lointaines et ruineuses entreprises sans consulter les représentants du pays, ignorants des guerres et des traités qu'ils ne connaissaient qu'à l'état de faits accomplis, et il finit en démontrant que de la liberté politique dépendent la dignité et les intérêts d'un peuple, et que toutes les réformes économiques, judiciaires, administratives dont se targuait l'Empire ne remplaçaient pas cette liberté.

M. Thuillier, orateur officiel, le savait très-bien; aussi

s'empressa-t-il, en répliquant à M. Thiers, d'abandonner le terrain de la discussion pour se placer sur celui de la récrimination. Liberté de la presse, liberté électorale, liberté de réunion, toutes les libertés entre les mains de l'opposition ne sont que des armes pour détruire le gouvernement. « On se plaint des poursuites dirigées contre les treize et contre le comité électoral ; de pareilles associations ne sauraient, en effet, être tolérées : ce serait un État dans l'État. Le comité des treize n'était pas autre chose d'ailleurs qu'un comité révolutionnaire. Lisez plutôt la correspondance échangée entre quelques-uns de ses membres : « Voici, mon cher ami, trente hommes de premier choix, dont pas un ne manquera à l'appel. Mon avis est de mêler les deux escouades, il y aura de l'émulation. » Un autre écrit : « J'envoie Legris et Leloutre qui sont adroits, passer le jeudi à Bicêtre ; c'est le jour de service des vieux. (*Rires.*) Les hommes dont je parle sont les distributeurs des ouvriers, les praticiens de l'élection. » (*Nouveaux rires.*) Un troisième s'écrie : « Allons donc ! agitez-vous donc, convulsionnez-vous donc ! (*On rit.*) En avant ! en avant les champions ! en avant les circulaires aux départements. C'est très-pressé. Je me regarde comme le vieux de la vieille. » (*Nouveaux rires.*)

M. Thuillier, passant aux réunions électorales, cita ces paroles de deux des orateurs aux ouvriers : « Est-ce que vous voulez, demande l'un, rester plus longtemps à l'état d'ilotes, ballottés par des maîtres qui s'enrichissent de notre travail en se croisant les bras ? » L'autre s'écrie : « Qu'on est bien ici ! Que ces murailles simples sont belles à côté des marbres du Corps législatif. (*Rires prolongés.*) Ici nous sentons des cœurs qui battent comme les nôtres pour la conquête de la liberté ; là-bas nous ne trouvons que

des hommes égoïstes dont les aspirations tendent à nous faire reculer. Vous voulez votre patrie belle et libre? C'est ainsi que nous l'avons laissée en 1848. Mais, hélas! qu'en a-t-on fait? Le pouvoir, que nous donne-t-il aujourd'hui? Rien que l'esclavage et la honte. » (*Exclamations.*)

M. Thuillier ne s'arrête pas en si beau chemin; après avoir vidé l'arsenal des banalités contre la presse, il évoque le spectre des journaux de 1848 : *le Père Duchêne*, *la Canaille*, *la Guillotine*, feuilles bonapartistes, il le sait bien, mais dont le titre fait toujours son effet. La Chambre, transportée d'admiration, interrompt la séance; les députés de la majorité se précipitent en masse vers les bancs des orateurs du gouvernement pour serrer la main à M. Thuillier. Le ministre d'État reste seul à sa place et paraît soucieux. Un rival venait-il de lui naître?

Les passions de la Chambre avaient été vivement excitées par la harangue de M. Thuillier. Le lendemain cependant les esprits se calmaient peu à peu sous l'influence somnolente de la parole de M. d'Havrincourt, chambellan de l'Empereur, répondant à M. E. Ollivier et à M. Thiers, et la séance semblait devoir s'écouler sans incident fâcheux, lorsque tout à coup un tumulte violent s'élève sur les bancs de la gauche. Les membres de ce côté de la Chambre, debout sur leur banc, apostrophent l'orateur. D'où vient cet orage subit? D'une phrase dans laquelle M. d'Havrincourt s'applique à rassurer M. Thiers sur les craintes de révolution. « Les révolutions ne sont plus à craindre, grâce à l'homme de génie qui gouverne la France et à la majorité du Corps législatif. La France est sortie par leurs communs efforts de l'abîme où l'avait jetée la république. Tout périssait lorsque le 2 décembre est arrivé, « tout le pays l'attendait ».

« *M. Picard* : Ne parlez pas du 2 décembre. (*Interruptions, réclamations.*)

» *Voix nombreuses* : Parlez-en !

» *S. Exc. M. Rouher* : Nous avons détruit les factions ce jour-là, et nous les détruirons encore. (*Très-bien ! très-bien !*)

» *M. Jules Favre* : Osez dire que vous agiriez de même vis-à-vis de cette chambre, si elle vous résistait. Osez-le !

» *M. Picard* prononce au milieu du bruit des paroles qui ne sont entendues que d'une partie de la Chambre.

» *Voix diverses* : A l'ordre !

» *M. Haëntjens* : Faites expliquer à M. Picard le mot qu'il a prononcé.

» *M. Granier de Cassagnac* : M. Picard a prononcé un mot qui doit être expliqué ou retiré.

» *M. le comte d'Ornano* : Un mot qui blesse le sentiment de la Chambre.

» *Le président* s'excuse sur ce qu'il n'a pu entendre ce mot au milieu du bruit. Il prie M. Picard de s'expliquer.

» *M. E. Picard* : Je me suis écrié : Ne parlez pas de cette date, parce que vous nous forceriez à nous lever et à dire ce que nous en pensons.

» *Voix nombreuses* : Dites-le ! dites-le !

» *M. E. Picard* : Je ne cherche ni ne redoute les occasions de cette nature. Je ne suis pas venu ici pour parler du 2 décembre, et si le gouvernement datait du 2 décembre, je ne serais pas ici : il date du 10 décembre, et l'élection du peuple devant laquelle je m'incline. Je n'aurais eu rien à ajouter si M. le ministre d'État n'avait pas cru devoir dire que ce jour-là les factions avaient été vaincues.

» *S. Exc. M. Rouher* : Vous avez parlé avant, je n'ai fait que vous répondre.

» *M. E. Picard* : J'ai répliqué à M. le ministre d'État un mot qu'il n'est pas de mon honneur de retirer, mais que par respect pour l'Assemblée je ne répète plus.

» *Voix nombreuses* : Il ne manquerait plus que cela.

» *M. le président Schneider* : Je connais trop la loyauté de mon honorable collègue M. Picard pour penser qu'il puisse songer à se réfugier dans une équivoque.

» *M. E. Picard* : Il n'y a pas d'équivoque.

» *M. le président Schneider* : M. Picard a voulu dire assurément que ce mot lui avait échappé. J'admets qu'il a ainsi déféré à ce que les convenances parlementaires exigent et à ce que sa situation au milieu de nous lui impose. (*Très-bien ! très-bien !*)

» L'honorable M. Picard fait un geste d'adhésion.

» *M. Granier de Cassagnac* et *M. Noubel* insistent pour que la Chambre soit consultée sur le rappel à l'ordre de M. Picard. Le président se déclare satisfait par son geste. »

Le 2 décembre est un crime! voilà le mot que M. Ernest Picard avait lancé et que le compte rendu officiel se garda bien de répéter.

Il n'est pas facile de prendre la parole après de tels inci-

dents, surtout pour un orateur aussi peu agréable à la majorité que M. Glais-Bizoin. Il demanda s'il y avait beaucoup de gens à la Chambre aussi rassurés relativement au Mexique que le gouvernement. La majorité n'aimait pas qu'on lui posât des questions délicates, et comme M. Glais-Bizoin avait la voix très-faible, elle fit semblant de ne pas l'entendre; le président essaya même plusieurs fois de lui ôter la parole sous prétexte que sa voix ne parvenait pas à l'oreille de ses collègues. On l'entendait très-bien; mais il demandait les garanties nécessaires pour prévenir à l'avenir les dangers d'expéditions pareilles à celle du Mexique, et l'on ne voulait pas l'écouter.

La discussion générale de l'adresse était close. La Chambre, avant de passer aux articles, s'occupa de la vérification de l'élection de la 3e circonscription du département du Gard, qui donna lieu à des débats très-animés. Les candidats en présence étaient M. Fabre, parent éloigné de feu Mgr Affre, archevêque de Paris, transporté en 1851, plus tard rallié au gouvernement, qui le nomma juge, et M. de Larcy, ancien député légitimiste. M. Fabre, à peine choisi comme candidat officiel, s'empressa d'écrire à l'évêque de Nîmes que l'accord unanime entre les grandes compagnies industrielles du Gard l'ayant désigné au choix de l'administration, il n'avait qu'à la laisser faire, et que son succès était certain d'avance, mais que ne bornant pas son ambition à représenter les intérêts commerciaux, industriels ou agricoles du Gard, il « désirait par-dessus tout avoir son adhésion et celle du clergé ». Il ajoutait que ses convictions religieuses n'avaient jamais varié, et que le dévouement à la religion était un glorieux héritage de famille. « Je sais que des motifs » de l'ordre le plus élevé déterminent seuls les résolutions

» de Votre Grandeur dans les circonstances analogues à » celles qui me préoccupent; aussi m'a-t-il paru con- » venable de vous adresser cette déclaration. »

Mgr Plantier, peu touché de ces protestations, adressa immédiatement la circulaire suivante aux curés de son diocèse :

« Mon cher curé,

» M. le baron de Larcy se présente pour la députation; je vous recommande vivement cette candidature. Vous n'en parlerez pas en chaire; mais en dehors de là, non-seulement je vous autorise, mais encore je vous exhorte à user de toute votre influence pour la faire triompher.

» Plus vous agirez avec énergie, et plus vous entrerez dans nos vues. On essayera peut-être de vous intimider; mais pourvu que vous restiez dans les limites de la prudence et de la loi, vous n'avez rien à craindre. Si l'on vous inquiète, votre évêque sera là pour vous défendre. Ainsi, entrez résolûment en action : il s'agit d'une grande cause à soutenir et d'une liberté précieuse à faire prévaloir, celle des élections. »

L'administration, ne pouvant compter sur l'appui du clergé, entra de son côté résolûment en action en faveur du candidat officiel. Les autorités grandes et petites se mirent en campagne, et l'on vit les propriétaires des mines de la Grande-Combe et de Basséges conduire leurs ouvriers embrigadés au scrutin. Les protestations étaient nombreuses et justifiées contre cette élection ; mais la pression exercée sur les électeurs catholiques par l'évêque de Nîmes, formant son clergé en phalange sacrée pour lutter sous le drapeau de M. de Larcy, parut sans doute à la majorité compenser l'influence des propriétaires des mines d'Alais et de Basséges : M. Fabre fut admis, et la Chambre put passer à la discussion des articles de l'adresse.

L'opposition présentait au premier article un amendement énumérant toutes les réformes dont l'adoption aurait constitué « le couronnement de l'édifice ».

« La liberté seule élève l'âme des peuples, parce que seule elle donne



l'influence au dehors, l'harmonie et la prospérité au dedans. Sans elle les victoires sont stériles, et les réformes précaires.

» Il faut à la France en 1865 ce que 1789 lui avait donné :

» Une presse libre ;

» Des ministres responsables ;

» Des communes gouvernées par des magistrats de leur choix ;

» L'instrument, la sanction et la pratique de la liberté.

» C'est une illusion que de chercher le progrès ailleurs que dans la liberté politique.

» La France a été la première des nations libres. Après avoir enseigné au monde la liberté, doit-elle se résigner aujourd'hui à ne pas la posséder elle-même ? »

M. Jules Favre, en développant cet amendement, crut pouvoir sans danger rechercher les origines et les antécédents de la Constitution, et comment, en parlant de son origine, ne pas l'associer au coup d'État du 2 décembre? La majorité, furieuse d'une telle audace, somma le président de rappeler l'orateur à l'ordre. « S'il y avait quoi que ce soit dans ses paroles qui ressemblât à une accusation, s'écria majestueusement M. Schneider, je dirais que le jugement a été prononcé par une autorité suprême, le peuple français !» Les cris redoublent sur les bancs de la droite; les bonapartistes, furieux, crient que l'argumentation de l'orateur n'a rien de commun avec son amendement, que cet amendement est inconstitutionnel dans plusieurs de ses parties, et que le président ne devrait pas le laisser discuter.

M. Jules Favre parvient enfin à se faire entendre, il essaye de s'expliquer : « La Chambre a sans doute tous les » droits, sauf celui de me dire : Voici les développements » que vous présenterez à l'appui de votre amendement, les » autres sont proscrits? Je recherche quels sont les principes » de la Constitution. Une pareille étude n'a été interdite » dans aucune assemblée. Si la Chambre estime le con- » traire, je m'assieds; mais si elle me laisse la liberté

» d'exprimer ma pensée, je puis remonter à l'origine de » cette Constitution, aux causes sociales, morales, politi- » ques, d'où elle est sortie, sans m'écarter des règles de » respect qui me sont imposées. (*Nouvelles et plus vives » interruptions.*) Au surplus, puisque la Chambre ne veut » pas que je poursuive, je m'assieds. »

Le président Schneider jure ses grands dieux que personne n'empêche M. Jules Favre de parler, et que s'il ne veut pas continuer, un autre amendement va être mis en discussion. M. É. Ollivier, qui n'a aucun intérêt à ce que la majorité se montre trop intolérante, essaye son crédit sur elle, et l'engage à renvoyer la séance au lendemain. Elle y consent. L'opposition, vivement émue, parlait de renoncer aux débats; mais dans une réunion de ses membres qui eut lieu dans la soirée, elle décida qu'elle continuerait à siéger.

La gauche demandait par un amendement que les délits de presse fussent soumis au jury. M. Pelletan prit une part très-brillante à cette discussion, quoique souvent interrompu par le président, fort méticuleux quand les membres de l'opposition sont à la tribune. M. Pelletan essaye-t-il, pour venger la presse des dédains de l'Assemblée, de citer les journalistes qui figuraient sur les bancs du Corps législatif, aussitôt M. Schneider de l'interrompre : « Il n'y a pas ici des journalistes, mais des députés. » S'avise-t-il de désigner la Russie comme une nation arriérée, il lui crie sèchement : « Ne parlez pas de la Russie ! » Prévoit-il le moment où la France en sera réduite à demander la liberté comme en Turquie, M. Schneider le rappelle à la question; un mot de plus, il le rappellera à l'ordre.

Quelques membres de la majorité, sans rendre le jugement des délits de presse au jury, consentaient à les dé-

férer à l'avenir à la police correctionnelle. Ils présentèrent même un amendement dans ce sens, soutenu par M. Martel avec beaucoup de tact et de mesure. M. Rouher déclara que rien ne serait changé au décret de 1852, et l'amendement du tiers parti eut le sort de l'amendement de la gauche.

MM. Carnot, Dorian, Jules Favre, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Guéroult, Havin, Hénon, Lanjuinais, Magnin, Marie, E. Pelletan, E. Picard, auxquels s'étaient joints quelques membres d'une nuance plus douce, tels que MM. Malézieux, le duc de Marmier, Pieron-Leroy et même M. Belmontet présentèrent un amendement sur la liberté électorale :

« Dans le pays du suffrage universel, on voit les comités électoraux poursuivis sous le nom d'associations illicites, et pour la première fois, à ceux qui ont le droit d'élire, on conteste le droit de délibérer.

» Loin de marcher vers la liberté, le gouvernement s'en éloigne. »

M. Garnier-Pagès, en défendant cet amendement, fit en quelque sorte revivre le procès des « Treize »; mais l'accusé cette fois, c'était le gouvernement. L'orateur de l'opposition lui demanda compte d'abord des visites domiciliaires opérées dans Paris et dans les départements pour s'emparer du secret des électeurs en fouillant leurs papiers, et en brisant leurs meubles; ensuite de la violation du principe d'égalité, en prenant treize accusés seulement sur dix-sept membres du comité (MM. Marie, H. Martin, J. Simon, Charton, n'avaient pas été mis en cause, malgré leur demande rendue publique de partager le sort de leurs collègues), et enfin de ses tentatives pour empêcher un citoyen, non-seulement de s'occuper des élections d'un département où il ne vote pas, mais encore de verser une somme dans la souscription pour payer les frais de l'élection d'un candidat pauvre.

M. Granier de Cassagnac répondit à M. Garnier-Pagès par une théorie paradoxale qui consacrait la mise en tutelle de la souveraineté nationale entre les mains du pouvoir. M. Jules Favre en fit justice. La Chambre, cette fois, aurait bien voulu qu'il renonçât, comme la veille, à la parole; mais elle n'osa pas lui en fournir l'occasion. M. Vuitry, ministre président du Conseil d'État, en repoussant l'amendement, voulut bien cependant convenir que les électeurs devaient être libres, dans la période électorale, de tenir des réunions privées, et que les réunions publiques pouvaient avoir lieu, « à moins que l'administration ne les trouvât menaçantes pour l'ordre et pour la tranquillité ». L'administration restait par conséquent toujours maîtresse de les défendre ou de les autoriser. M. Vuitry reconnut également aux électeurs d'une commune le droit de correspondre avec ceux de toutes les communes du même département et de former des comités; médiocre faveur, puisque l'administration ouvrait les lettres.

L'attention du Corps législatif avait été appelée sur les questions d'affaires par ce paragraphe de l'adresse : « Le » Corps législatif a reçu avec satisfaction de Votre Majesté » l'assurance que la situation des finances, allégée des » dépenses qu'entraînent les expéditions lointaines, per- » mettrait cette année d'imprimer à ces travaux (d'utilité » publique) une activité efficace, sans faire appel au crédit.»

MM. Bethmont, Carnot, Dorian, Jules Favre, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Hénon, Lanjuinais, J. Magnin, Marie, E. Pelletan, E. Picard, J. Simon, déposèrent l'amendement suivant à ce paragraphe :

« L'état de nos finances et du crédit public dépend du régime politique plus encore que des circonstances extérieures.

» Tandis que l'Angleterre diminue sa dette, la France augmente incessamment la sienne.

» Nos budgets réglés se soldent par des découverts ou par des emprunts.

» L'agriculture, l'industrie, le commerce, souffrent et demandent un remède prompt et décisif à cet état de choses.

» La Chambre ne peut remplir efficacement son mandat qu'autant que le principe fondamental de la spécialité dans le vote des finances aura été restitué. »

M. Magnin, en soutenant cet amendement avec clarté et logique, crut pouvoir rappeler que la question de la spécialité avait été déjà portée devant la Chambre par M. Latour-Dumoulin, au nom de cette fraction de la majorité dont il est le chef et que « nous avons l'habitude d'appeler le tiers parti ». M. le président Schneider se hâta de l'interrompre : « Je prie l'orateur de ne pas faire de semblables distinctions. Nous sommes tous ici au même titre ; il n'est pas bon de chercher à nous diviser. » Comme si la division de la Chambre en diverses fractions était un mystère, et comme si cette division ne formait pas la règle de la vie parlementaire.

L'opposition par son amendement demandait le rétablissement de la spécialité en matière de finances. M. Gouin lui répondit que les améliorations actuelles dues à la « générosité de l'Empereur » suffisaient à la Chambre pour rester maîtresse de l'administration financière du pays. Ce n'était pas l'avis de M. Picard. Le député de Paris reconnaissait que la Chambre, par le renvoi à la commission, pouvait bien à la rigueur obtenir indirectement le bénéfice de la spécialité, et rejeter une dépense en rejetant la section dans laquelle elle est inscrite ; mais c'est là, remarqua-t-il, pour quiconque connaît les assemblées, une décision si difficile à prendre, qu'elle peut être considérée comme impossible : la Chambre n'est donc pas en mesure, par le mécanisme actuel, de faire prévaloir sa volonté souveraine. M. Picard, en terminant, rappela ces mots de Royer-Collard : « La

spécialité en matière d'impôts n'est pas seulement une question de droit, mais encore une question de probité. »

MM. le baron de Veauce, vicomte Clary, marquis d'Havrincourt, Kolb-Bernard, duc de Marmier, comte Napoléon de Champagny, Werlé, Lubonis, Pissard, Peyrusse, A. Jubinal, de Wendel, Duplan, Planat, Martel, comte d'Ornano, baron de Ravinel, comte de Couëdic, Thomas-Kerkado, Couleaux, Terme, Etcheverry, baron de Coehorn, Armand, comte Caffarelli, Dupont, Buché de Chauvigné, Camille Dollfus, de Chiseul, Gellibert des Seguins, Bartholony, de Dalmas, Bethmont, Hénon, Ancel, Lambrecht, Roger, de la Guistière, comte de la Tour, vicomte de Grouchy, comte de Jaucourt, Jourdain, de Guilloutet, Bourlon, baron Travot, de Chastelux, Geoffroy de Villeneuve, Wert, Joseph Simon, comte de Boigne, vicomte de Plancy, Paulin Talabot, Calvet-Rogniat, avaient signé un amendement dans lequel le gouvernement était invité à étudier la question de savoir « si, par suite de la transfor- » mation de la richesse et des changements dans les mœurs » qui en ont été la conséquence, nos lois de succession » n'appelleraient pas des modifications favorables à l'ex- » tension des droits du père de famille ». Les signataires de l'amendement, en protestant contre la pensée de rétablir le droit d'aînesse et de favoriser un partage inégal entre les enfants du même père, faisaient remarquer que la France n'est plus un pays seulement agricole, et que l'industrie y joue un rôle important; quel inconvénient y aurait-il donc, si l'on veut fonder la grande industrie, à ce que le père puisse léguer son usine au plus capable de ses fils? L'intérêt de l'industrie et les droits de la liberté, tels furent les arguments que les signataires firent valoir avec toutes les précautions oratoires en faveur de leur

amendement. MM. Adolphe Guéroult et Marie le combattirent comme portant atteinte à nos lois civiles et aux principes de la Révolution ; la Chambre, cette fois, leur donna gain de cause à une forte majorité.

MM. Jules Simon et Ernest Picard abordèrent avec énergie la grande question de la centralisation, à propos de la nomination des maires et de l'administration de la ville de Paris. La conclusion pratique que les hommes de 89 tirèrent des principes qu'ils venaient de poser fut que les *représentants* de la souveraineté et les *agents* de l'autorité devaient être élus par les citoyens. Le coup d'État de brumaire, sous prétexte de fixer définitivement la Révolution, la ramena aux traditions de l'ancien régime ; l'initiative du pouvoir se substitua partout à celle des citoyens : maires, adjoints, conseillers municipaux, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, le gouvernement nomma tous ses représentants administratifs. Ce système se détendit peu à peu sous l'influence des idées libérales ; les conseils administratifs furent rendus successivement au vote des citoyens, et le choix des maires fut plus ou moins directement demandé à la confiance de leurs administrés, par suite de l'obligation de les choisir dans le conseil municipal. La constitution de 1852 avait dispensé le gouvernement de cette nécessité. L'opposition, condamnée à détourner les yeux de l'idéal et à embrasser une vue plus étroite, s'était donc réduite à solliciter par un amendement le rétablissement de la garantie supprimée.

M. Jules Simon, dans un discours très-étudié, très-complet, qui remplit deux séances, demanda qu'en vertu de la Constitution, essentiellement perfectible, la législation fût modifiée, et que le choix des maires dans le conseil municipal devînt une loi. L'éternel argument que le gouvernement doit être armé de prérogatives immenses en face de

cette force immense, le suffrage universel, pour lui faire équilibre, fut encore une fois opposé à M. Jules Simon. M. Magnin rappela inutilement à la Chambre que, la restriction inaugurée par la législation de 1852, d'abord repoussée par la commission, n'avait été acceptée que comme transitoire.

M. E. Picard s'était fait une spécialité et comme une mission de rendre à la ville de Paris l'élection de son conseil municipal; il vint donner un tour plus vif, plus animé, plus incisif à la discussion de l'amendement présenté dans cette intention par l'opposition. Son discours, véritable charge à fond de train contre le système d'administration du préfet de la Seine, montra la contradiction existant entre sa façon de procéder et celle du ministre des finances, l'un obligé d'exposer son budget, l'autre libre de le cacher, de telle sorte qu'on ne sait sur quoi se fonde ce qu'on dit être la grande prospérité de la ville de Paris. M. Devinck parle d'excédants dans son rapport au conseil municipal, mais, ajoute l'orateur, il paraît conclure à un emprunt; il déclare que l'augmentation des dépenses sans surcharge pour les contribuables est due à l'augmentation des recettes, et cependant les contribuables se plaignent d'être augmentés. Qui a tort ou raison? Tout le monde, selon M. Picard : l'impôt n'est pas augmenté, c'est vrai; mais les contribuables payent davantage; car l'impôt est proportionnel à la valeur locative, et il suffit d'accroître cette valeur pour accroître l'impôt. C'est là le secret de l'énigme. La ville de Paris, d'un autre côté, se faisant commerçante, emprunte indirectement, comme les commerçants, par des acceptations et des bons à échéance dont les spéculateurs fournissent les fonds, quoique M. Boudet, ministre de l'intérieur, vienne justement, par

une circulaire, d'interdire ces arrangements aux communes, et par ce moyen les expropriations continuent.

M. Ernest Picard, abordant le côté politique de l'administration de M. Haussmann, revint sur cette théorie du préfet de la Seine, que la population de la capitale se compose de nomades et de quelques Parisiens; il rappela au préfet de la Seine qu'il siégeait dans un lieu où il pouvait apprendre l'histoire de Paris aux sources mêmes, et que les souvenirs de ce palais auraient dû lui dire: « L'esprit mu- » nicipal existe; il résistera aux coups qu'on veut lui porter. » Le préfet de la Seine évoque en vain le spectre de la Com- » mune de Paris; il oublie qu'elle n'était pas le produit de » l'élection libre. Tant que le drapeau de la libre élection a » flotté sur l'Hôtel de ville, les citoyens ont résisté; la dic- » tature y est revenue sous une nouvelle forme. Voyez si » vous voulez l'y maintenir. »

M. Rouher, obligé d'accourir de sa personne au secours de M. Haussmann, reprocha longuement à M. Ernest Picard d'avoir de l'esprit et de s'en servir pour se livrer à des critiques « qui peuvent inquiéter l'opinion et servir d'aliment à la malignité publique ». Répondant ensuite à l'ensemble des réclamations de l'opposition, il apprit à la Chambre que le gouvernement était parfaitement résolu à prendre désormais les maires dans les conseils municipaux, « à moins de circonstances exceptionnelles », et à n'organiser les administrations communales qu'après les élections municipales qui allaient avoir lieu cette année. Il fallait bien se contenter de cette concession.

Une grave discussion s'engagea dans la séance du 7 avril sur deux amendements relatifs, l'un à la réformation du Code d'instruction criminelle et à l'abolition de la peine de mort, l'autre à l'instruction gratuite et obligatoire : amen-

dements connexes, car la pénalité sociale s'adoucit d'autant plus que l'instruction sociale s'étend, et la procédure criminelle voit diminuer ses justiciables à mesure que l'ignorance fait moins de victimes. L'exposé simple et éloquent des doctrines de M. Carnot sur l'instruction primaire fut écouté avec une grande attention. M. du Miral et M. de Parieu, ce dernier parlant au nom du gouvernement, dirigèrent contre la gratuité et contre l'obligation des arguments en contradiction complète non-seulement avec les documents publiés par le ministère de l'instruction publique, mais encore avec le sentiment démocratique. M. de Parieu eut le courage d'attribuer à l'obligation de l'instruction l'émigration allemande, et de soutenir qu'il s'en fallait de très-peu que le nombre des soldats français sachant lire égalât celui des soldats prussiens. M. Jules Simon se chargea de lui répondre et rendit au débat l'élévation que les deux précédents orateurs lui avaient fait perdre.

L'Encyclique et le *Syllabus* semblaient devoir fournir matière à une grande discussion; la majorité au contraire jugea convenable de clore brusquement le débat.

L'ordre du projet d'adresse amenait la discussion des questions extérieures. Le public s'intéressait peu aux affaires d'Allemagne depuis que tout danger d'une guerre européenne semblait écarté. Les séances consacrées à la question allemande, loin d'être dépourvues d'intérêt, attirèrent peu de monde. Il n'en fut pas de même de la question du Mexique. M. Jules Favre se chargea de la traiter; il le fit avec sa vigueur habituelle. Maximilien allait faire un nouvel appel au crédit, il ne fallait pas laisser l'opinion sous l'impression du discours de l'orateur de l'opposition. Le gouvernement s'empressa de pousser à la tribune un député



récemment revenu d'une mission au Mexique, M. Corta, qui écrasa M. Jules Favre sous les fleurs de ses descriptions enthousiastes : richesse du sol; unanimité de la population en faveur du gouvernement; acceptation de Maximilien par les Mexicains comme le représentant du progrès à l'européenne, par les Indiens comme « l'homme aux yeux bleus, aux cheveux d'or, qui doit régénérer le pays »; ralliement complet et général des cléricaux, conservateurs et républicains à l'empire; réorganisation des finances, de l'armée, de la justice, de l'instruction publique, aucune des conditions indispensables à sa régénération ne manquait désormais au Mexique. L'heure avancée obligea M. Corta à remettre au lendemain la suite de son récit merveilleux; il le termina en demandant s'il était possible d'abandonner immédiatement une œuvre si brillamment commencée? «Et pourquoi? Les États-Unis ne disent rien, » ni par l'organe du président Lincoln, ni par l'organe du » président Davis. Restons donc tranquillement au Mexique, » et menons notre entreprise à bonne fin (1). »

M. Picard opposa à ce conte de fées un scepticisme que les événements devaient bientôt justifier. Vous blâmez tous cette expédition, dit-il à ses collègues, hâtez-en la fin, « si vous avez ce courage ». La majorité, indignée, force M. Picard à se rétracter. Son discours n'en produisit pas moins une impression très-peu favorable à l'empire de Maximilien, et surtout à l'emprunt qu'il était en train de contracter. M. Rouher heureusement venait d'apprendre la conclusion de cet emprunt, et il annonça cette grande nouvelle à la Chambre, en ajoutant d'un ton triomphateur: « A quoi se » réduisent les critiques de M. Picard? les capitaux et la Bourse

(1) M. Corta fut nommé sénateur quelques mois après.

» les rétorquent suffisamment. La convention de Miramar » sera suivie en ce qui concerne les termes fixés pour le retour » partiel de nos troupes ; quant à vouloir occuper la Sonora, » comme on l'en accuse, le gouvernement n'y songe pas plus » qu'à violer la neutralité aux États-Unis. On nous dit que » les chambres américaines ont proclamé la doctrine de » Monroe, que Maximilien n'est pas reconnu à Washington. » Qu'importent ces faits, grossis d'ailleurs par une presse » hostile ? Des explications échangées entre les deux gouver- » nements, il n'est résulté que des choses favorables. Le » président Lincoln a fait, dans son message, appel à la » concorde entre toutes les nations, et son représentant à » Paris dit, en parlant des éventualités dont l'opposition » veut nous inquiéter : « Votre sagesse sera la nôtre. »

Il fallait que M. Rouher fût bien sûr de l'inaltérable optimisme de la majorité pour lui donner ces derniers mots comme une preuve de l'esprit de conciliation des États-Unis. Il connaissait déjà leur volonté formellement exprimée de ne pas tolérer plus longtemps l'intervention française au Mexique, ce qui ne l'empêcha pas de terminer son discours par une ascension au Capitole : « Nous avons » fait au Mexique une grande chose : légitimement appelés » dans ce vaste territoire du Mexique pour y venger nos » griefs, nous y avons porté la civilisation, l'ordre, la liberté, » et dans peu d'années ce pays pacifié bénira la France et » contribuera au développement de son commerce et de sa » grandeur. Je répète que l'expédition française est une » grande chose, que la France a par cette expédition con- » quis un grand pays à la civilisation. Que son drapeau y » flotte quelques mois encore, et qu'elle achève d'y écraser » les résistances dernières, qu'il détruise les bandits, qu'im- » porte un séjour prolongé de quelques mois encore ! le but

» doit être atteint, la pacification complète. L'armée française » ne doit revenir sur nos rivages que son œuvre accomplie » et triomphante des résistances qu'elle aura rencontrées. »

L'Algérie, qui, elle aussi, depuis trente ans devait contribuer au développement de la grandeur et du commerce de la France, et qui n'était pour elle qu'une cause de dépenses, fut, comme d'habitude, le sujet d'une discussion platonique entre les partisans du régime militaire et du régime civil.

La Chambre clôtura la discussion du projet d'adresse par un grand débat sur la convention du 15 septembre, c'est-à-dire sur la question italienne, source de si vifs dissentiments dans le groupe uni pour la revendication commune des libertés publiques. M. Thiers. en la traitant, se montra supérieur à lui-même dans l'art de grouper les arguments, et de coordonner un discours: regretter la guerre d'Italie, l'unité italienne et la perte de l'alliance autrichienne; soutenir que l'annexion de Nice et de la Savoie ne compensait pas les inconvénients qu'elle pouvait avoir pour nous, c'était une tâche difficile qu'il remplit sans fléchir jusqu'au bout. Montrant Rome tombée aux mains de l'Italie après le départ de nos troupes, la France rappelée dans cette ville par les périls du saint-siége et retenue peut-être par de subits obstacles, il adjura le gouvernement et la Chambre de ne pas désespérer les cœurs catholiques par l'abandon du pouvoir temporel, de ne pas briser l'unité de l'Église que remplaceraient des Églises nationales prêtes à réunir dans la même main le sceptre religieux et politique.

M. Émile Ollivier et M. Rouher ne manquaient pas de bons arguments à opposer à M. Thiers. L'alliance avec l'Autriche, notre vieille ennemie, demanda le ministre d'État, ne serait-elle pas aussi courte que périlleuse? La

convention du 15 septembre ne dépouille pas le pape de sa souveraineté, elle la rétablit dans les conditions normale de toute souveraineté. Les Romains, ajouta-t-il, n'ont-ils pas le droit d'être bien gouvernés? Or, être bien gouverné au XIX[e] siècle, c'est jouir des libertés nécessaires décrites par M. Thiers, et surtout de n'avoir pas l'étranger chez soi. La papauté peut vivre indépendante à côté de l'Italie respectueuse. Pourquoi désespérer de la conciliation dans l'avenir? M. Rouher défendit nettement la convention du 15 septembre au point de vue des relations entre le gouvernement impérial et l'Italie, mais il montra moins de clarté en essayant de rendre compte des rapports qu'elle établissait, selon lui, entre l'Italie et le gouvernement pontifical. Quittant ce terrain glissant, il prit directement M. Thiers à partie : il lui rappela, pour se moquer de ses prévisions actuelles, le temps où il soutenait que jamais une société en France ne réunirait 40 millions, et que ce serait fort heureux si l'on exécutait 40 kilomètres de chemins de fer; il lui reprocha sa défaite en 1840 dans la question d'Orient, résolue par l'Empereur, et les rudes atteintes portées par lui pendant qu'il était au pouvoir à cette liberté dont il se déclarait aujourd'hui l'ardent défenseur. Ces attaques personnelles font éclater une vive agitation sur les bancs de l'opposition. « Nous parlerons à notre tour de vos opinions en 1848! » répond M. Eugène Pelletan au ministre provocateur. M. Thiers essaye de dire quelques mots, le président lui ferme la bouche aux acclamations de la majorité. M. Rouher revient à la question italienne et reprend gravement cette théorie de la réconciliation entre la papauté et l'Italie devenue, comme vient, avec raison, de le dire M. Thiers, « la risée de l'Europe ».

Un membre de la majorité s'était plaint que la convention reconnût des droits au peuple romain. M. Rouher lui répondit :

« Oui, nous lui reconnaissons des droits, mais distinguons. Un peuple peut dans certains cas modifier son organisation, changer son régime intérieur.... (*Interruptions sur quelques bancs.*)

» *M. Pelletan :* Nous en prenons acte. (*Murmure prolongé.*)

» *Un membre :* C'est un appel direct à la révolte. (*A l'ordre!*)

» *M. Rouher :* M. Pelletan prend acte de ces mots : un peuple a le droit de changer son gouvernement intérieur... Oui ! Mais si une minorité factieuse tendait à renverser le gouvernement, la majorité saurait l'écraser. (*Vive adhésion. — Oui, oui! très-bien!*) »

Ces derniers mots semblaient n'avoir été prononcés que pour donner le change aux passions de la majorité, pour les détourner sur un autre objet que l'adresse elle-même, car les députés catholiques n'étaient pas satisfaits du paragraphe sur la papauté : ils ne le trouvaient pas assez explicite en sa faveur, et ils proposaient de le remplacer par un autre plus formel soutenu par M. Buffet ; mais la sortie de M. Rouher fit son effet, la majorité adopta le paragraphe de la commission.

Le discours de la couronne, le livre jaune et l'adresse étaient muets sur les États-Unis. L'opposition aurait voulu que la Chambre, au moment même où elle venait d'apprendre la nouvelle de la prise de Richmond, qui mettait fin à la guerre civile, témoignât sa satisfaction en voyant se rétablir la République américaine, sa vieille alliée, après le succès de ses héroïques efforts pour abolir l'esclavage. M. Eugène Pelletan se fit vainement l'organe de ce vœu ; l'adresse, adoptée le 16 avril par 249 voix contre 15 sur 264 votants, ne contint pas un mot sur les États-Unis. Les membres de la commission la présentèrent le jour même à l'Empereur, qui remercia le Corps législatif de son concours par ces banalités : « La France redoute plus les

» excès de la liberté que les excès du pouvoir... — Sans » vouloir sans cesse tout changer, contentons-nous d'ap- » porter chaque jour une pierre nouvelle à l'édifice : la » base est large, il ne saurait s'élever trop haut. »

La Chambre, après deux semaines de vacances, se réunit le 1er mai. M. Rouher ouvrit la séance par quelques mots de condoléance sur la mort de Lincoln, suivis de la lecture de la dépêche adressée à ce sujet par Napoléon III à son représentant à Washington. M. le président Schneider prononça quelques phrases de regret au nom du Corps législatif, et la discussion du projet de loi relatif à un appel de 100 000 hommes sur la classe de 1865 fut renvoyée au lendemain.

MM. Lanjuinais, Magnin et Glais-Bizoin demandaient une réduction du contingent. Le chiffre de 100 000 hommes, dit M. Lanjuinais, est au-dessus des forces de la population, qui ne s'accroît plus par les naissances; il ajourne et souvent empêche le mariage de 100 000 jeunes gens et devient ainsi une des causes de l'abaissement de la taille. L'état de l'Europe n'est sans doute pas très-rassurant; mais le gouvernement parlementaire, qui s'est trouvé dans des positions aussi menaçantes que le gouvernement impérial, et qui prenait Anvers et Ancône devant la coalition menaçante, se contentait d'un contingent de 80 000 hommes, ce qui ne l'a pas empêché de donner à la France trente ans de paix. M. Magnin émit dans cette discussion l'opinion fort juste que la prime d'exonération, étant un impôt, devait être votée par le Corps législatif. M. Glais-Bizoin proposa l'adoption du système prussien du service militaire personnel et obligatoire. On devine le sort de ces motions.

Un incident parlementaire amena, deux jours après

cette séance, d'assez vifs débats. M. Lanjuinais avait écrit au président de la commission du budget pour le prier de lui donner communication des documents à elle remis par le gouvernement, notamment du chiffre de la dette flottante; M. Leroux ne crut pas devoir se rendre à cette demande. M. Picard s'étonna qu'on pût refuser de communiquer aux membres de la Chambre les documents indispensables à leurs travaux. « Vous aimez mieux laver votre linge sale en famille », s'écria M. Pelletan en se tournant vers les membres de la majorité. Il fut rappelé à l'ordre.

La loi sur la mise en liberté provisoire remplit les dernières séances de mai. Il n'y a pas de loi plus importante, quand on songe aux malheurs que peut entraîner une détention préventive; aussi M. Marie demandait-il avec chaleur que la mise en liberté provisoire fût de plein droit, sauf dans certains cas tels que le flagrant délit, la rupture de ban et le vagabondage, tandis que la loi proposée n'accordait la liberté provisoire cinq jours seulement après son interrogatoire à l'individu prévenu d'un délit dont la répression n'entraîne pas une peine au delà de deux mois de prison. Les réclamations de M. Marie restèrent sans effet, et le projet de loi fut adopté. Il n'était guère mieux étudié que le projet de loi sur l'enseignement secondaire spécial, évidemment dirigé vers ce triple but : détourner les enfants de la classe moyenne des études classiques, mettre un terme à l'encombrement des carrières libérales, et diriger la jeunesse vers les travaux tenant le milieu entre ceux de la main et ceux de l'esprit. Le programme des matières formant le nouvel enseignement donna seul lieu à une discussion; la Chambre vota la loi sans y croire et comme un essai soumis à bien des révisions.

Le Corps législatif, prorogé le 20 mai jusqu'au 15 juin, vota une loi sur les associations syndicales depuis longtemps réclamée par l'agriculture, et la loi sur les chèques. L'utilité de cette dernière loi fut vivement contestée par M. Berryer. L'illustre orateur soutenait que les chèques n'avaient pas leur raison d'être dans un pays comme la France, où il n'existait ni banques de dépôt, ni comptoirs de liquidation (*clearing houses*), et que par conséquent une loi sur cette espèce de valeurs n'était qu'une tentative malheureuse pour créer artificiellement ce qui ne pouvait être efficacement produit que par des habitudes commerciales bien acceptées et bien établies. La discussion finit après trois séances par la victoire du chèque. Vingt opposants cependant s'élevèrent contre lui.

Des débats plus susceptibles de réveiller les passions politiques succédèrent à la calme discussion sur les chèques. L'organisation et les attributions des conseils de préfecture, le rôle et les prérogatives des préfets sont en effet des sujets sur lesquels les hommes politiques sont très-divisés. Le projet de loi destiné à augmenter le nombre et le traitement des conseillers de préfecture trouva dans M. Paul Bethmont un adversaire qui ne craignit pas de demander la suppression pure et simple des conseils de préfecture, de ces tribunaux qui, faisant eux-mêmes partie de l'administration, jugent cependant ses actes. M. Bethmont aurait voulu que les causes ordinairement déférées aux conseils de préfecture fussent soumises dorénavant, soit aux tribunaux civils, soit aux juges de paix, soit aux conseils généraux ou municipaux. L'amendement de M. Bethmont aurait investi toutes les assemblées électives, conseils généraux, conseils d'arrondissement, conseils municipaux, du droit de vérifier les pouvoirs de leurs membres.

Il fut repoussé comme contraire, c'est du moins ce que ses adversaires soutinrent, au principe de la séparation des pouvoirs.

La question générale de la juridiction administrative, qui semblait tranchée par le rejet de l'amendement de M. Bethmont, se représenta le 26 mai à propos de la présidence des conseils de préfecture. Quelques membres de la majorité se joignirent cette fois à l'opposition pour trouver mauvais qu'un fonctionnaire fût juge et partie, et pour demander qu'au moins la présidence des conseils de préfecture fût enlevée aux préfets : MM. Josseau, Segris, Latour-Dumoulin et de la Guistière se prononcèrent très-nettement dans ce sens. M. Rouher, soutenu par M. Émile Ollivier, défendit les droits de l'administration, et le projet de loi fut adopté par 212 voix sur 226 votants. Des velléités d'indépendance s'étaient cependant manifestées dans la discussion ; le vote des lois de finance allait leur fournir une nouvelle occasion de se montrer.

La discussion du budget commença le 1er juin. La situation budgétaire ne s'était point améliorée, malgré les plaintes de l'opposition, les inquiétudes du public et les promesses du gouvernement. Le budget depuis longtemps se présentait en équilibre, et même avec un léger excédant ; venait bientôt le budget rectificatif, et l'excédant était remplacé par un déficit. Le budget de 1866 était donc orné de l'excédant traditionnel ; si l'on ne comptait pas plus sur lui que d'habitude, on espérait du moins que fidèle aux engagements du rapport de M. Fould au mois de janvier dernier, le gouvernement ne ferait pas d'appel nouveau au crédit. Le président du Corps législatif souffla sur cette espérance en annonçant à ses collègues que le ministre des finances avait déposé sur le bureau trois projets de loi,

demandant deux autorisations d'emprunt, l'une de 250 millions pour la ville de Paris, l'autre de 270 millions pour l'État, plus la faculté pour ce dernier d'aliéner une portion des forêts de l'État jusqu'à concurrence de 100 millions. C'était presque le milliard de la paix demandé pour pousser la campagne des travaux publics.

L'opinion publique accueillit ces projets avec inquiétude et le Corps législatif avec une certaine répugnance. M. Garnier-Pagès ouvrit le débat par un grand discours qui remplit presque toute la séance. L'orateur, après avoir énuméré les fautes qu'on pouvait reprocher à la gestion financière du gouvernement, indiqua les moyens de les éviter : réduction sur les budgets de la guerre et de la marine par la rentrée des troupes de Rome et du Mexique; limitation à 800 millions de l'allocation aux travaux publics; suppression de l'octroi, de l'impôt sur le sel, du double décime, sur les contributions indirectes, du timbre sur les journaux, et remplacement de tous ces impôts par un impôt unique sur le revenu.

M. Thiers, en entendant parler d'impôt sur le revenu, s'empressa de monter à la tribune : « J'espère, dit-il, si » cette question se présente un jour, démontrer au peuple » français que l'impôt sur le revenu ne serait pas un soulage- » ment, mais une tyrannie intolérable. » Il présenta ensuite le tableau vrai des finances du second empire. Il fit voir que le revenu de la France en impôts perçus varie entre 1900 et 1930 millions, et que sa dépense atteint 2 milliards et 230 millions. Ces dépenses forment trois budgets : ordinaire, extraordinaire et rectificatif. La différence entre les recettes et les dépenses est formée par les deux derniers budgets. Le budget rectificatif contenant des dépenses qui pouvaient être prévues dans le budget ordinaire, et le

budget extraordinaire renfermant des dépenses permanentes qui devraient être couvertes par les recettes permanentes du budget ordinaire, le gouvernement, pour couvrir ces dépenses, détourne l'amortissement de son état naturel, et pour solder en prévision le surplus, il se sert de ressources accidentelles et douteuses, telles que les indemnités mexicaines, d'annulations présumées sur des dépenses et des excédants hypothétiques, de revenu, tout cela au détriment des créanciers de l'État, de la dette flottante et du grand-livre. Le discours de M. Thiers fut écouté sans interruption, quoique très-vif, et il produisit une impression que les orateurs du gouvernement ne parvinrent pas à diminuer. MM. Vuitry et Rouher ne pouvaient pas en effet se flatter de démontrer que les recettes étaient aussi certaines que les dépenses, et que c'était un procédé régulier que de grever la caisse de dotation de l'armée du service des pensions de retraite des corps recrutés et des corps non recrutés par l'appel, pour se procurer 22 millions. Un pareil expédient ne trahissait-il pas les embarras de la situation financière? La rentrée des 25 millions de l'annuité mexicaine allait devenir de plus en plus incertaine; le Mexique recourait pour la seconde fois au crédit dans les conditions les plus onéreuses : à l'appât de l'intérêt à 9 1/2 pour 100, on avait été obligé, pour attirer les souscripteurs, de joindre, au mépris de la loi, l'attrait immoral de la loterie. Comment compter comme une ressource certaine l'annuité mexicaine?

Le ministre d'État, en montant à la tribune, avait promis d'aborder les questions par le côté philosophique. M. Thiers lui ayant cité l'exemple de l'Angleterre, dont le grand livre ne s'était pas ouvert depuis la guerre de Crimée, il lui répondit, c'est « qu'elle est protégée par la mer contre

les bouillonnements du continent ». Un philosophe politique comme M. Rouher aurait dû se souvenir que l'Angleterre, depuis la création de la marine à vapeur, n'est plus séparée de ses voisins, et que la liberté seule la protége contre « les bouillonnements » du continent et contre les siens.

M. Jules Favre fournit à M. Rouher l'occasion d'exposer de nouveau ses vues philosophiques à propos de la demande de 333 millions en chiffres ronds pour la solde et l'entretien des troupes; le plus considérable des articles composant cette dépense était relatif à l'armée du Mexique, qui figurait aux recettes pour 25 millions à recouvrer et aux dépenses pour plus de 40 millions de francs. La majorité avait souvent reproché aux critiques de M. Jules Favre contre l'expédition du Mexique d'être contraires à la prudence et au patriotisme, et d'entraver la France dans l'accomplissement d'une œuvre glorieuse. Elle ne permit pas même cette fois à l'orateur de l'opposition de demander catégoriquement au gouvernement s'il était disposé à tenir l'engagement pris l'année dernière de se retirer lorsque Maximilien serait établi. M. Jules Favre en doutait fort d'avance, car le trône de Maximilien ne fut jamais plus chancelant; le gouvernement, dit l'orateur, assurait, il y a un an, que le Mexique était pacifié, et le général Castagny brûle des villes de 4000 âmes.

M. Rouher : C'était un repaire de brigands!

M. Jules Favre engage le ministre qui appelle les Mexicains des brigands à se souvenir qu'on a aussi donné ce nom aux vaincus de 1815. Un député de la droite lui crie : « Ils ont versé leur sang pour leur pays, et vous de l'encre ! » Et M. Guilloutet : « La Chambre vous écoute avec indignation. »

M. Jules Favre, continuant son discours au milieu des

interruptions, se plaint-il que des journalistes mexicains aient été traduits devant des conseils de guerre, le même M. de Guilloutet lui répond : « On a bien fait, car ils étaient criminels. » M. Jules Favre reprend-il sans prendre garde aux réponses du même genre qui l'assaillent de tous côtés : « Si vous êtes obligés d'en venir à ces excès de répression, ne parlez pas d'empire fondé et de retirer les troupes, comme vous le promettiez l'année dernière. « Votre monarchie est vieille, disait Napoléon Ier aux Espagnols, ma mission est de la rajeunir. » Maximilien doit savoir où sa mission l'a conduit », vingt voix l'interrompent. L'orateur se livre-t-il ensuite à l'examen de la situation financière du Mexique, et parle-t-il de l'emprunt de 250 millions qui, d'après M. Thiers, en rapportait à peine 53 à l'emprunteur, et qu'on n'avait pu conclure qu'en joignant à l'appât d'un intérêt de 9 pour 100 l'attrait immoral d'une loterie promettant à l'avidité ignorante du pauvre des lots de 500 000 francs, les clameurs redoublent. Sent-il à son tour la rougeur lui monter au front quand il songe que le Trésor de la France a prêté son estampille à la négociation d'un pareil emprunt et à la création illégale d'une loterie qu'il signale « à la cour », la droite accueille ce *lapsus linguæ* par des éclats de rire de commande au moyen desquels elle espère vainement atténuer les arguments de l'orateur. M. Chaix d'Est-Ange, au nom du gouvernement, essaye bientôt de lui répondre. Le Mexique, selon lui, n'emprunte pas à un taux plus élevé que les autres pays, et, qui le croirait? il cite le dernier appel de Lincoln mourant, à la concorde, et il l'oppose comme une certitude de paix à la reconnaissance solennelle par le congrès de la doctrine de Monroe.

Le ministre d'État se serait bien volontiers dispensé

de reprendre la parole dans la discussion; mais M. Picard avait répliqué à M. Chaix d'Est-Ange, et M. Rouher, obligé de remonter à la tribune, eut recours tout de suite au procédé le plus en usage chez les orateurs officiels, et qui consistait à répondre aux reproches de l'opposition par des accusations personnelles : « Vous parlez des finances » de l'Empire, à quel taux était la rente sous la Répu- » blique? Vous vous plaignez qu'on ait traduit devant le con- » seil de guerre quelques rédacteurs « de la petite presse » » qui avaient transformé un bandit en martyr, et vous » arrondissez des phrases brillantes contre un général qui » expose sa poitrine aux balles ennemies. L'emprunt mexi- » cain n'a pas été négocié à des conditions moins favorables » que l'emprunt turc. Vous prétendez que nous avons eu » tort de permettre aux receveurs généraux de recevoir les » souscriptions; demandez donc tout de suite un emprunt » pour Juarez. Nous n'avons pas plus violé la loi sur les » loteries, en autorisant les emprunts du Mexique, qu'en » autorisant les emprunts à lots de la ville de Paris: ces » opérations ne sont pas comprises dans les défenses de » la loi. Vous attaquez l'expédition du Mexique au nom de » votre patriotisme, eh bien, sachez qu'à la fête de la célé- » bration de l'indépendance du Mexique à New-York, on a » bu à la mort du pape, de Napoléon III, de Maximilien et à » la santé des députés français de l'opposition. » Le spectre rouge arrivait d'un peu loin; content néanmoins de l'effet produit, M. Rouher, dans sa magnanimité, voulut bien tendre la main à l'opposition : « Hâtons par la communauté » de nos vœux le moment où les troupes françaises, non pas » humiliées, car elles ne sauraient l'être, mais triomphantes » et ayant *achevé leur œuvre*, reviendront recevoir les cou- » ronnes de la France. »

La discussion générale du budget fit place à la discussion des sections. La deuxième section (personnel du culte catholique) appela de nouveau M. Jules Favre à la tribune pour combattre l'allocation de 100 000 francs demandée pour les cardinaux, et celle de 173 000 pour frais de tournées, d'informations et de bulle. Il fit la critique des mesures prises par le gouvernement contre l'Encyclique, et conclut à la séparation entre l'Église et l'État.

Le régime pénitentiaire, qui soumet au régime cellulaire des enfants livrés par l'abandon de leurs parents à la contagion de l'exemple, à l'insaisissable propagande du vice dans les villes, appelait une réforme. M. Jules Simon prit la défense de ces criminels, en quelque sorte innocents, dans un discours éloquent qui arracha au gouvernement la promesse d'une enquête prochaine. M. Garnier-Pagès réclama pour les colonies la restitution du droit d'élire des députés accordé en 1848. Havin, Carnot, Guéroult, J. Simon, Planat, demandèrent le vote d'un emprunt de 140 millions affecté à l'instruction primaire.

La grande bataille de la session se livrait dans les anciennes chambres sur le terrain des fonds secrets. Les orateurs de l'opposition profitaient de l'occasion pour passer en revue tous les actes du ministère, et proposaient une réduction dont l'adoption aurait entraîné la chute du cabinet. M. Eugène Pelletan se fit écouter en proposant la réduction traditionnelle ; c'était tout ce qu'il pouvait espérer, en parlant devant une majorité comme celle du Corps législatif, et en attaquant la loi de sûreté générale, l'interdiction des réunions et des associations, et la loi qui livrait le secret des lettres aux magistrats de police.

La présentation d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter 250 millions de francs destinés

à l'exécution de différents travaux d'utilité publique, donna lieu à une discussion à laquelle prirent part MM. Berryer et Ernest Picard. Le discours le plus important, à cause de la position de l'orateur, membre distingué de la droite, fut celui de M. Segris, qui, sans nier l'utilité des travaux énumérés dans le projet d'emprunt, démontra qu'on ne devait pas compter sur le prétendu excédant de 35 millions annoncé dans le rapport de M. Devinck sur les finances de la ville.

La dixième section, comprenant l'administration des postes, servit de terrain à une lutte très-vive entre M. Guéroult et M. Vandal, directeur des postes. M. Guéroult se plaignit des facilités de transport que l'administration accordait aux journaux officiels au détriment des autres. Elle ordonnait de fréquentes ouvertures des paquets de certains journaux, pour opérer des vérifications qui en retardaient la distribution, tandis que les journaux officieux n'étaient jamais exposés à de pareilles visites. Le *Moniteur du soir*, journal officiel, qui, timbré à 6 centimes, ne se vendait qu'un sou, trouvait aussi dans la connivence de la poste un moyen de plus de faire concurrence aux journaux indépendants. La discussion fut des plus chaudes entre M. Guéroult et M. Vandal, soutenu par les applaudissements de la majorité, qui permit à peine à son adversaire de lui répondre au milieu de cent interruptions. M. Vandal, très-fertile en explications sur les points signalés par M. Guéroult, avait gardé le silence sur le *Moniteur du soir*, sous prétexte que c'était une question politique. Le ministre d'État se taisant également, on pouvait conclure de ce silence que le gouvernement se croyait le droit de se faire marchand et de vendre sa marchandise au-dessous du prix en chargeant le budget de payer la différence ; la discussion semblait finie, lorsque M. Pelletan monte à la tribune et adresse

cette question à M. le directeur général des postes : Dans le cas où, sans commencement d'instruction, M. le préfet de police lui demanderait de lui livrer des lettres, les livrerait-il? « Non ! » s'écria le directeur des postes.

M. Eugène Pelletan avait affirmé, dans la discussion des fonds secrets, que le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements avaient le droit, sans mandat de justice et sans commencement d'instruction judiciaire, de faire saisir toutes les lettres à la poste, même par des agents de police inférieure. M. le ministre d'État s'était inscrit en faux contre cette assertion. Mais depuis, un arrêt récent de la Cour de cassation, rendu toutes les chambres réunies, venait de donner raison à M. Pelletan. M. Rouher crut donc devoir atténuer le premier mouvement du directeur des postes. Le préfet de police avait en effet le droit de décerner un mandat pour la saisie de tout objet suspect, et par conséquent des lettres mises à la poste. Les lettres, M. Rouher fut en outre obligé d'en convenir, restaient à la merci du préfet de police à Paris et des préfets dans les départements, avec défense faite à ces fonctionnaires d'étendre leur pouvoir à d'autres lettres qu'à celles servant à constater un délit; mais, pouvait-on répondre à M. Rouher, qui faisait sonner bien haut cette défense, comment savoir, avant de l'ouvrir, à quoi une lettre peut servir? Le pouvoir du magistrat de police était d'autant plus exorbitant, qu'il pouvait se dispenser de convoquer le signataire à l'ouverture de sa lettre, la garder s'il l'avait saisie mal à propos, ou l'envoyer à la justice, s'il la jugeait utile à une instruction. La discussion, malgré tout ce que pouvait dire M. Rouher, devenait embarrassante sur cette question. La majorité comprit qu'il fallait l'étouffer. Elle le fit, mais en laissant le public convaincu que le secret des lettres n'existait plus.

Le gouvernement avait demandé un crédit de 6 millions pour construire un nouvel hôtel des postes. L'inopportunité de cette dépense ajoutée à tant d'autres fit rejeter le projet. Le gouvernement, averti par ce symptôme d'insubordination de la majorité, retira ses demandes d'autorisation de contracter un emprunt au profit des travaux publics, et de vendre une partie des forêts de l'État. Il revint purement et simplement au plan financier exposé dans le rapport de M. Fould en date du mois de janvier.

La session fut close le 4 juin ; moins longue que la précédente, elle n'en fut pas moins importante. L'opposition de gauche avait grandi en habileté, en discipline, en cohésion ; une scission était en train de s'opérer dans la majorité, et devant les tendances nouvelles d'une de ses fractions à l'opposition, le gouvernement avait été obligé de renoncer à des projets qu'il avait fort à cœur d'accomplir; son prestige s'en était affaibli et en même temps sa force : l'Empire dictatorial s'en allait.

CHAPITRE IV

1863-1865

MAXIMILIEN AU MEXIQUE

SOMMAIRE. — Siége de Puebla. — Combat de San-Lorenzo. — Puebla se rend. — Entrée des Français à Mexico. — Le triumvirat. — Convocation d'une assemblée constituante. — Une députation porte à l'archiduc Maximilien l'offre de la couronne. — Formation d'un conseil de régence. — Création de cours martiales. — Formation de la contre-guérilla. — Cruautés militaires et administratives. — Le maréchal Forey est remplacé par le général Bazaine et M. Dubois de Saligny par M. de Montholon. — Arrivée de la députation à Miramar. — Hésitations de Maximilien. — Impatience de Napoléon III. — Il fait venir Maximilien et sa femme à Paris. — Convention du 12 mars. — Nouvelles hésitations de Maximilien. — Leur cause. — Voyage du général Frossard à Miramar. — L'archiduchesse Charlotte à Vienne. — Traité de Miramar. — Ses trois articles secrets. — L'archiduc Maximilien et l'archiduchesse Charlotte partent. — Station à Rome. — Arrivée à Vera-Cruz. — Indifférence générale. — Trajet de Vera-Cruz à Mexico. — Réception officielle. — Installation de la maison impériale. — Fêtes. — Premières difficultés. — M. Éloin. — Les forces militaires du Mexique. — Les finances du Mexique. — La presse. — La police. — La *terreur salutaire*. — Voyage de Maximilien dans l'intérieur. — Sa maladie. — Bruit de sa mort. — Le comte de Flandre et le Mexique. — Retour de Maximilien à Mexico. — Rapport du général Bazaine sur la situation de l'empire. — La question des biens de mainmorte. — Négociations avec Rome. — Elles échouent. — Pénurie du Trésor. — L'emprunt de 1865. — Situation du Mexique au commencement de cette année. — Lettre de l'Empereur au maréchal Bazaine. — Les États-Unis. — Confiance de Maximilien dans la durée de l'occupation française. — Impuissance du gouvernement mexicain. — Le pouvoir est aux mains du général en chef de l'armée française. — Mariage du maréchal Bazaine. — Maximilien lui donne le palais de Buena-Vista. — Juarez passe la frontière. — Joie de Maximilien. — Le décret du 3 octobre. — Réclamations des États-Unis contre les exécutions. — Opérations militaires. — Leur incohérence. — Les États-Unis réclament contre l'intervention. — Maximilien est sacrifié en secret par Napoléon III.

Puebla, la première ville du Mexique par sa position stratégique et la seconde par son commerce, est bâtie sur les hauts plateaux, presque à égale distance de Mexico et d'Orizaba. Les grandes routes qui y convergent en font le point de concentration du Pacifique au golfe du Mexique. La prise de Puebla entraîne forcément celle de Mexico.

Le général Forey, débarqué à la Vera-Cruz le 22 septembre 1862, pouvait être à Puebla le 15 octobre, et le 5 novembre à Mexico, en admettant même qu'il rencontrât une grande résistance sur sa route. Mais, au lieu de mettre à profit l'ardeur des troupes à venger un premier échec et la saison pendant laquelle la terre détrempée par les pluies reprend sa solidité et le climat sa salubrité, il perdit un temps précieux à Orizaba, et il donna le temps à l'ennemi de fortifier Puebla, de concentrer ses forces, de réunir ses approvisionnements, son matériel de guerre, et de faire le vide devant lui en enlevant partout les bêtes de somme, les chariots et les vivres. L'armée française avança si lentement, que les fièvres eurent le temps de la décimer dans les Terres chaudes, et qu'après avoir franchi les Cumbres, elle ne trouva plus qu'un pays dévasté, au point que l'intendance se vit obligée de demander à la Havane et aux États-Unis les grains nécessaires à la nourriture des hommes et des animaux ; les chevaux surtout manquaient : une opération de remonte tentée à Tampico en fournit quelques-uns qui, tout compte fait, revenaient à 25 000 francs chacun (1).

Le général Forey, après avoir établi son quartier général à Orizaba et cantonné ses troupes sur la longue ligne qui s'étend de cette ville à Vera-Cruz, se décida, le 17 mars 1863, à mettre le siége devant Puebla ; l'armée apprit sa détermination par une proclamation qui se terminait ainsi : « Soldats ! marchez à la victoire que Dieu vous » donnera, parce que jamais cause n'a été plus juste que » la vôtre. »

L'armée campait le 18 mars sur le cerro San-Juan, de-

(1) *L'empereur Maximilien, son élévation et sa chute, d'après des documents inédits*, par le comte Émile de Kératry.



vant les murs de Puebla, dont l'investissement se trouva complet dès le lendemain. La tranchée fut ouverte le 23 mars, et des travaux d'approche pratiqués du côté du cerro San-Juan permirent d'avancer vers l'ouvrage appelé le *Pénitencier*. Les colonnes d'attaque, commandées par le général Bazaine, s'emparèrent de cette position le 29 mars, mais elles ne purent aller plus loin. Le général Ortega commandant la place, la garnison et la population, étaient décidés à résister jusqu'à la dernière extrémité. On s'aperçut bientôt qu'il faudrait, comme au siége de Saragosse, faire la guerre de rues et donner l'assaut à chaque maison. Le général Forey, après deux tentatives manquées, crut devoir suspendre l'attaque. Une nouvelle proclamation dans laquelle il révélait à ses troupes que « l'énergie des Mexi- » cains est toute factice, et qu'elle prend sa source dans » les liqueurs alcooliques », annonça le 15 avril la reprise des hostilités.

Les tentatives pour s'emparer de la ville de vive force ne réussirent pas mieux qu'auparavant, mais les vivres et les provisions des assiégeants s'épuisaient; au commencement de mai ils en étaient réduits à leurs dernières ressources. Le général Comonfort, qui amenait des secours depuis longtemps attendus, s'était avancé jusqu'à San-Lorenzo, où il se fortifiait à la vue même du quartier général français. Le général Forey, après bien des hésitations, résolut de le déloger de sa position. Le général Bazaine partit, dans la nuit du 7 au 8 mai, avec quatre bataillons, toute la cavalerie et l'artillerie, surprit l'ennemi le matin et le mit en pleine déroute. Puebla n'avait plus de secours à espérer, le pain, la poudre, lui manquaient, et le feu de l'artillerie française commençait à faire des ravages sérieux dans la ville. La résistance devenait impossible.

Ortega offrit, le 16 mai au général Forey, la reddition de la place, à condition qu'il serait permis aux assiégés de se retirer à Mexico en emportant leurs armes et leurs drapeaux. Cette proposition ayant été repoussée, il réunit ses officiers supérieurs en conseil, fit brûler les drapeaux, briser les armes, enclouer les canons, et, après avoir dissous l'armée, il rendit la ville. Le général Forey en prit possession dans la matinée du 17 mai, après un siége d'un peu plus de deux mois; il n'y trouva que des débris d'armes et des canons inutiles.

Une nouvelle proclamation du général Forey célébra sa victoire; « mais on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire... En avant donc, soldats! Marchons sur la capitale! » Les instances de ses généraux n'en furent pas moins nécessaires pour le décider à lancer la division Bazaine sur Mexico, dont la garnison comptait à peine quelques milliers d'hommes découragés par la prise de Puebla. Le général Porfirio Diaz se porta cependant à la rencontre de l'armée française, afin de donner au pouvoir central le temps de se mettre en mesure, d'installer ailleurs le gouvernement de la république. Juarez prit, le 31 mai, le chemin de San-Luiz de Potosi, sans être inquiété dans sa fuite par la population de la capitale, que MM. Dubois de Saligny et Almonte ne cessaient de représenter comme animée d'une haine furieuse contre lui.

Le 1er juin, une réunion des partisans les plus actifs de l'intervention envoya une députation au général Forey pour lui porter la soumission de Mexico. La division du général Bazaine occupa, le 3, la porte principale de la ville, et il dut prendre sous sa protection immédiate les membres principaux du parti clérical que la population, surexcitée, semblait accuser de la présence des

étrangers (1). Le général Forey, ayant à ses côtés MM. Dubois de Saligny et Almonte, et derrière lui le fameux Marquez (2), fit quelques jours après son entrée solennelle dans Mexico, où il s'était fait précéder par une quatrième proclamation :

« Nos aigles victorieuses vont donc entrer dans cette capitale de l'ancien empire de Montezuma et de Guatimozin : mais au lieu de détruire, comme Fernand Cortez, vous allez édifier ; au lieu de réduire un peuple à l'esclavage, vous allez l'en délivrer.

» Vous ne venez pas du fond de l'ancien monde, attirés par l'appât de l'or, subjuguer ce peuple inoffensif. Vous venez, envoyés par votre empereur, sous l'empire d'une grande et noble pensée, l'arracher aux horreurs de la guerre civile, et vous offrez à l'univers entier ce spectacle singulier d'une armée étrangère appelée par toute la nation pour la délivrer de la tyrannie de ses propres enfants dénaturés. »

Il écrivit ensuite au ministre de la guerre à Paris : « La » population a accueilli l'armée avec un enthousiasme te- » nant du délire ; les soldats ont été littéralement écrasés » sous une avalanche de bouquets et de couronnes dont » l'entrée de l'armée à Paris, à son retour d'Italie, peut » seul donner une idée (3). »

Le vainqueur se trouvait obligé de donner à la fois une administration à la ville et un gouvernement à l'État. Un conseil municipal et un conseil supérieur de gouvernement furent créés par décret du général Forey. Le conseil de gouvernement délégua le pouvoir exécutif à un triumvirat composé du général Almonte, de Mgr Labastida, archevêque de Mexico, et du général Salas, créature de l'ancien dictateur Santa-Anna. Le triumvirat convoqua immédiatement une assemblée de 215 notables chargée de se pro-

(1) *Courrier des États-Unis*, journal du gouvernement impérial de France.

(2) Chef de bandes connu par ses excès, dont quelques-uns commis contre des Français.

(3) Le prix des fleurs jetées sur le passage du général Forey figure au budget de l'ayuntamiento de Mexico.

noncer sur la forme définitive de gouvernement qui conviendrait au Mexique. Ces notables montrèrent d'autant moins d'empressement pour se rendre à l'appel du triumvirat, que leurs haciendas, disséminées dans les provinces, pouvaient à chaque instant tomber entre les mains des juaristes, maîtres de la plus grande partie du pays. Le triumvirat parvint néanmoins à organiser la Constituante en ne se montrant pas trop difficile sur le choix de ses membres, dont faisait partie un accordeur de pianos, et en leur procurant quelques menus avantages, lesquels, pour quelques-uns d'entre eux, consistèrent en des habits neufs qu'ils se firent payer.

La Constituante inaugura le 8 juillet sa session au bruit des cloches et des canons, dans la salle de l'ancien palais du vice-roi. Le général Forey et M. Dubois de Saligny trônaient dans un fauteuil de chaque côté du bureau. Les généraux de l'armée d'occupation garnissaient les tribunes. La séance s'ouvrit par un discours du général Almonte, chef du pouvoir exécutif, qui exposa la situation du pays à sa manière. M. Lares, président de l'Assemblée, lui répondit par une déclaration monarchique à mots couverts. L'Assemblée entra en délibération secrète, et dans la séance du surlendemain, le secrétaire de la commission donna lecture de son rapport, dont voici les conclusions formulées en articles de loi :

« Art. 1er. — La nation adopte pour forme de gouvernement la monarchie tempérée, héréditaire, avec un prince catholique.

» Art. 2. — Le souverain prendra le titre d'Empereur du Mexique.

» Art. 3. — La couronne impériale du Mexique est offerte à S. A. I. le prince Ferdinand-Maximilien, archiduc d'Autriche, pour lui et ses descendants.

» Art. 4. — Dans le cas où, par des circonstances qu'on ne peut prévoir, l'archiduc Ferdinand-Maximilien ne prendrait pas possession du trône qui lui est offert, la nation mexicaine s'en remet à la bienveillance

de S. M. l'empereur Napoléon III, pour qu'il désigne un autre prince catholique à qui la couronne sera offerte. »

Ces articles furent votés à l'unanimité par les 231 membres présents, sauf l'article 1er et l'article 4, qui trouvèrent l'un 2 et l'autre 9 opposants. Quelques membres de l'Assemblée auraient voulu, en effet, annexer purement et simplement le Mexique à la France, d'autres offrir la couronne au Prince impérial; quelques-uns s'étaient rabattus sur le prince Napoléon. L'Assemblée, avant de se séparer, vota des remercîments à l'empereur des Français « pour la généreuse protection qu'il accordait au Mexique », et nomma une députation chargée de se rendre à Miramar, pour remettre à Maximilien l'acte solennel de la Constituante et un sceptre d'or. Le triumvirat, de son côté, s'empressa de former un ministère dont les mesures les plus importantes, jusqu'à l'arrivée du nouveau souverain, furent un traité de cession provisoire de la Sonora à la France, le rétablissement des titres de noblesse et de l'ordre impérial de Notre-Dame de Guadalupe, fondé par Iturbide.

Les deux premiers actes du général Forey, après l'occupation de Mexico, avaient été de supprimer tous les journaux de la capitale, et de lancer, sur la proposition de M. de Saligny, un décret mettant sous séquestre « toutes les propriétés appartenant aux citoyens de la république qui portent les armes contre l'intervention française, et qui servent, soit dans l'armée régulière, soit dans les bandes de guerillas en état d'hostilité contre la France ». Non content de cette mesure, il publia le 20 juin le décret suivant :

« Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire français du Mexique;

» Considérant qu'il importe de mettre un terme aux actes de vandalisme

commis par des bandes de malfaiteurs qui parcourent le pays, y commettent des attentats contre les personnes et les propriétés, et paralysent ainsi les relations commerciales;

» Considérant en outre que les lois ordinaires sont insuffisantes pour réprimer ces excès, et entraînent des lenteurs préjudiciables à la prompte répression des crimes dans les lieux mêmes où ils ont été commis;

» Décrète :

» Art. 1er. — Tous les individus faisant partie d'une bande de malfaiteurs armés sont mis hors la loi.

» Art. 2. — Tous les individus compris dans cette catégorie, qui seront arrêtés, seront jugés par une *cour martiale.*

» Art. 3. — Cette cour sera investie de pouvoirs discrétionnaires.

» Art. 4. — Elle sera composée de :

» Un officier supérieur, président;

» Deux capitaines, juges;

» Un officier rapporteur et un sergent greffier, bureau.

» Un interprète lui sera adjoint, et les accusés pourront, sur leur demande, obtenir un défenseur.

» Art. 5. — La cour prononcera sa sentence le jour même du jugement.

» Art. 6. — Cette sentence sera sans appel et exécutée dans les vingt-quatre heures qui suivront le jugement.

» Art. 7. — On établira une cour martiale partout où elle sera jugée nécessaire.

» *Le général de division, sénateur,*
commandant en chef
le corps expéditionnaire du Mexique,
» Forey. »

Ce décret, copié des ukases russes contre les Polonais, ne fut désavoué que deux mois plus tard par le gouvernement impérial de France. Le silence complet de la presse, au lieu d'être utile au triumvirat qui venait de prendre le nom de conseil de régence, lui nuisait au contraire beaucoup. M. Dubois de Saligny adressa donc un rapport au général Forey, suivi d'un projet de décret, pour mettre un terme à la suspension de la liberté de la presse. Le rapport traçait aux journaux une ligne de conduite « qui ne les mît jamais en opposition avec la direction que les pouvoirs publics croiront devoir imprimer aux affaires » ; quant au décret, il n'était en lui-même que l'application au Mexique de la législation française sur

la presse. Il interdisait formellement toute controverse sur les lois et les institutions données au pays par ses *représentants*, et sur les choses de la religion, « en tant que la discussion pourrait compromettre ses intérêts sacrés ou porter atteinte à la considération du clergé ».

Le général en chef de l'armée d'intervention dirigeait en réalité l'administration du pays avec une sévérité que ses subordonnés outrepassaient encore. La petite ville de Tlalpam, située dans les environs de Mexico, est un jour le théâtre d'une rixe entre quelques soldats du 2e zouaves et des habitants du pays. Un zouave succombe dans la lutte. Le commandant du district de Tlalpam s'empresse de faire afficher ce *bando :*

« Le commandant supérieur militaire et politique de Tlalpam, en vertu des ordres qu'il a reçus de M. le maréchal commandant en chef de l'armée française, aux habitants et propriétaires de cette ville fait savoir ce qui suit :

» ART. 1er. — Les attributions de la justice et de l'administration civile sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

» ART. 2. — Le commandant supérieur de Tlalpam exercera tous les pouvoirs dans le district.

» ART. 3. — Comme châtiment de l'assassinat du zouave Muller, une amende de 6000 piastres (35 000 fr.) sera imposée à la ville de Tlalpam. Cette amende devra être payée intégralement dans les quatre jours qui suivront la publication du présent décret.

» ART. 4. — Les individus de cette ville qui ont été arrêtés et conduits à la capitale répondent de la vie des soldats français et des citoyens honorables qui ont fait acte d'adhésion au nouveau gouvernement. Pour chaque citoyen honorable ou soldat assassiné à Tlalpam, un des prisonniers susdits sera exécuté à titre de représailles.

» ART. 5. — Tous les habitants de Tlalpam devront obéir strictement aux ordres donnés par le commandant supérieur ; en cas de résistance, M. le maréchal se verrait dans la nécessité de prendre des mesures de rigueur.

» *Le commandant supérieur, etc.*

» COUSIN.

» Tlalpam, le 27 août 1863. »

Il serait aisé de multiplier ces exemples de barbarie, car la fameuse *contre-guérilla*, créée entre deux quadrilles au

milieu d'un bal donné par M. de Saligny (1), ressuscitait en plein XIXe siècle les traditions des routiers du moyen âge, et imprimait à la guerre du Mexique le caractère le plus contraire aux habitudes de générosité de l'armée française. « Si » cette troupe eût défilé clairons en tête sur les boulevards » de Paris, on eût cru assister au passage d'une ancienne » bande de truands exhumés du fond de la Cité (2). » Ces truands, que les populations ne peuvent s'empêcher de confondre avec l'armée française, pillent le pays, mettent le feu aux villes, prennent des otages, fusillent et pendent selon leur caprice. Un jour le colonel Dupin fait fusiller *séance tenante* un individu chez lequel on a trouvé des lettres qui constatent des relations avec les juaristes; sa femme est forcée d'assister à l'exécution (3), heureuse encore d'échapper au dernier supplice; car les femmes elles-mêmes sont exposées à la mort si elles refusent de répondre aux questions de ces malandrins.

Les autorités civiles rivalisaient de rigueur avec les autorités militaires. L'emprisonnement, la déportation et les exécutions secrètes faisaient justice sommaire des ennemis

(1) « Le 14 février, il y avait bal chez M. de Saligny. Les salons du ministre de France séjournant à Orizaba étaient en fête.

» Pendant les danses, le général Forey, commandant en chef de l'armée du Mexique, se détacha de son état-major et s'approcha du colonel Dupin, récemment arrivé de France. — « Colonel, lui dit-il, les Terres chaudes sont infestées de ban- » dits; nos soldats sont journellement attaqués; les voyageurs sont dévalisés ou » assassinés; les communications sont trop souvent coupées. J'ai jeté les yeux sur » vous pour nous débarrasser de ces brigands. Je vous donne le commandement » des contre-guérillas des Terres chaudes. »

» Le colonel Dupin demanda au général ses instructions. On lui donnait pleins pouvoirs; il n'avait qu'à poursuivre à outrance les bandits et en purger le pays.

» Le bal continuait, et parmi les belles Mexicaines qui s'abandonnaient à l'enivrement de la valse, plusieurs eussent pâli si l'ordre tombé des lèvres du général en chef avait frappé leurs oreilles. Peut-être y avait-il ce soir-là, dans les salons du ministre de France, quelques chefs de guérillas, travestis en galants cavaliers, dont les têtes souriantes en cette nuit de fête devaient plus tard grimacer au bout d'une branche! » (*Histoire de la contre-guérilla*, par M. de Kératry.)

(2) *Histoire de la contre-guérilla*, par M. de Kératry.

(3) *Ibid.*

de l'intervention. Un ancien ministre des finances, M. Pagno, le rédacteur du journal *le Trait d'union* ; M. Masson, M. del Castillo, rédacteurs du *Moniteur républicain*, furent arrêtés et transportés sans jugement. Combien d'autres étaient menacés ! « La régence de l'empire, informée qu'un » certain nombre d'individus, militaires ou civils, ayant » occupé des emplois sous le gouvernement déchu, connus » pour leur hostilité au nouvel ordre de choses établi au » Mexique par la volonté nationale, sont rentrés à Mexico » ou se cachent dans les environs, invite ces personnes à se » présenter dans les quarante-huit heures au ministère de » l'intérieur, et d'y déclarer, sur l'honneur, qu'ils vivront » en citoyens paisibles dans le domicile qu'ils habitent, et » qu'ils ne se livreront à aucune menée hostile au gouver- » nement, sous peine d'être considérés comme en état de » conspiration contre le gouvernement et la paix publique, » arrêtés et transportés hors du Mexique. » La régence ne se contentait pas de ces mesures comminatoires. *L'Estafette* du 14 août contient cet entrefilet sinistre :

« Les flagellations et les fusillades secrètes ont, à ce qu'il paraît, donné froid dans le dos et fait venir la chair de poule aux malfaiteurs à cent lieues à la ronde.

» *Que les honnêtes gens se rassurent*; il n'y a rien de secret ni de mystérieux dans l'exercice de cette justice distributive. »

Ces cruautés n'amélioraient pas, tant s'en faut, les affaires de l'intervention. Les choses prirent une si fâcheuse tournure, qu'il fallut rappeler le maréchal Forey (1) et M. Dubois de Saligny. L'impopularité de ce dernier était telle, que les officiers ne le saluaient pas et que le commandant en chef avait dû plusieurs fois leur intimer l'ordre d'accepter les

(1) Napoléon III, en apprenant l'entrée du général Forey à Mexico, s'empresse de lui accorder la première dignité de l'armée en récompense du service qu'il lui avait rendu le 2 décembre en amenant le premier sa brigade à l'Élysée.

invitations à ses fêtes. Le maréchal Forey fut remplacé dans les derniers jours de juillet 1863 par le général Bazaine, et M. Dubois de Saligny par M. de Montholon.

Le nouveau général en chef prit le commandement dans les conditions les plus favorables. Sa conduite en Algérie et en Crimée, son courage dans les affaires du Pénitencier et de San-Lorenzo, son apparente bonhomie, lui valaient la confiance des soldats; il parlait la langue du pays, et semblait vouloir étudier les hommes et les choses du Mexique de plus près que son prédécesseur. Bien éloigné de ce dédain envers les naturels du pays qu'affectent partout les généraux français et qu'ils outraient au Mexique, le général Bazaine témoignait une certaine déférence aux hommes qui avaient joué un rôle politique sous les précédents gouvernements, et il colorait ces relations, qui semblaient quelquefois suspectes à certaines gens, du désir de rallier des partisans à l'empire. Des généraux placés sous son commandement se plaignaient même de le voir entamer avec les chefs mexicains des négociations qui, par les incessantes variations auxquelles elles étaient soumises, empêchaient, disaient-ils, les mouvements stratégiques d'avoir un résultat sérieux.

La commission chargée de présenter à Maximilien le sceptre d'or offert par les notables de Mexico se morfondait toujours à Miramar, attendant chaque matin d'être reçue par lui, et ce retard suscitait une foule de bruits. Le tableau détaillé des municipalités ralliées à l'empire donnait le chiffre de quarante-cinq en tout, dont vingt-cinq représentant, à l'exception de Mexico, Puebla, Orizaba et Toluca, des villes sans importance et vingt de simples hameaux. Ces quarante-cinq localités formaient à peine un total de 350 000 âmes, y compris les 180 000



habitants de Mexico. Trois cent cinquante mille adhésions, voilà tout ce qu'on avait pu obtenir, depuis près de deux ans, dans un pays qui ne renferme pas moins de 7 millions d'habitants. Le petit nombre des adhérents à l'empire empêchait, disait-on, l'acceptation de la couronne par Maximilien. Des lettres de Vienne arrivées à Mexico ajoutaient que l'archiduc ne viendrait au Mexique que s'il parvenait à concilier les droits d'agnat de la maison de Habsbourg avec sa position de successeur de Montezuma; d'autres lettres datées de Miramar présentaient au contraire l'acceptation de Maximilien comme certaine, et elles en donnaient pour preuve la nomination d'un grand maître et d'une grande maîtresse de la maison impériale, la distribution de nombreuses croix de l'ordre de Guadalupe, et le recrutement d'une garde impériale en Belgique.

L'incertitude qui régnait sur les intentions de Maximilien n'était pas moins grande à Paris qu'à Mexico. Deux ans s'étaient déjà presque écoulés depuis que Napoléon III avait fait les premières ouvertures à l'archiduc Maximilien sur « les hautes destinées auxquelles la volonté du peuple mexicain et la sienne se réservaient de l'appeler ». L'archiduc, en se montrant touché de l'honneur d'être désigné pour remplir une mission aussi grande et aussi élevée que celle de régénérer le Mexique, mit à son acceptation deux conditions : arriver dans un pays entièrement soumis; être appelé au trône par un vote régulier de la nation mexicaine. Ces conditions étaient bien loin d'être remplies lorsque, le 3 octobre 1863, la députation mexicaine obtint enfin son audience à Miramar; aussi la réponse de Maximilien à M. Guttierez-Estrada fut-elle froide et pleine de restrictions. Les délégués mexicains se retirèrent convaincus que l'archiduc leur répondrait bientôt par un refus; le langage des journaux autri-

chiens était d'ailleurs bien fait pour les confirmer dans cette croyance. « Si, disait la *Presse* de Vienne, les con- » ditions posées par l'archiduc ne sont pas une vaine for- » malité, s'il les maintient, il n'est guère possible d'y voir » autre chose qu'un refus poli de la couronne offerte. » La *Gazette constitutionnelle* exprimait la même idée en ces termes : « Rien n'est changé aux conditions premières : » appui efficace des puissances maritimes et manifestation » évidente de la nation mexicaine. La première assure au » trône la force matérielle contre les dangers de l'extérieur ; » la seconde, la force morale pour dominer la situation inté- » rieure. L'archiduc est bien résolu à attendre que toutes les » deux se trouvent accomplies. » La *Correspondance générale*, journal officieux, faisait de son côté cette réflexion dans son numéro du 5 octobre : « On comprend que l'archiduc hésite d'autant plus à accepter l'offre de la junte de Mexico, — offre qui n'a trouvé jusqu'ici d'adhésion que dans un petit nombre de localités occupées par les troupes françaises, — que d'autres conditions, particulièrement l'appui des puissances maritimes, ne sont encore qu'à l'état d'éventualité. »

Napoléon III, afin d'agir plus directement sur l'archiduc et de mettre un terme à ses hésitations, lui adressa l'invitation pressante de se rendre à Paris avec sa femme. Une hospitalité pleine des plus affectueuses séductions attendait le jeune couple, qui, après un séjour d'une semaine à Paris, se rendit à Londres et de là à Bruxelles. Grâce aux efforts réunis de Napoléon III et de l'Impératrice, Maximilien avait signé le 12 mars avec Napoléon III une convention qui devait être changée en traité à partir du jour où il accepterait définitivement le titre d'empereur du Mexique. Cette acceptation paraissait certaine désormais puisque déjà

pendant son voyage Maximilien avait fait plusieurs fois acte de souveraineté ; cependant, de retour à Miramar dans les derniers jours de mars, ses dispositions changèrent subitement, il reprit son ancienne vie, et il ne parut s'occuper en aucune façon de ses préparatifs de départ.

La cause principale des hésitations de l'archiduc était, comme on l'a dit, une préoccupation dynastique. François-Joseph, avant de consentir au couronnement de son frère, exigeait qu'il signât un acte de renonciation à ses droits éventuels au trône d'Autriche. Maximilien aurait souhaité qu'une contre-lettre secrète annulât le document officiel portant sa signature. L'honneur ne permettait pas à François-Joseph d'aller jusque-là, mais il consentait, dans le cas où l'archiduc renoncerait à la souveraineté du Mexique, à lui rendre ses droits à la suite des autres agnats de la famille impériale. Maximilien mettait d'autant plus de persistance à exiger la contre-lettre, que son père avait pris parti en sa faveur. « Tu fais bien, lui dit-il le jeudi-saint, » après avoir communié, de ne pas signer la renonciation. » Si je n'avais pas abdiqué, si je comptais encore, j'aurais » été en plein conseil protester contre cet acte. »

Le général Frossard, aide de camp de l'Empereur, qui s'était rendu à Miramar avec la mission de hâter l'embarquement de Maximilien, tenait Napoléon III exactement au courant des négociations entre les deux frères. « Je viens de Miramar, écrit-il de Trieste, 1er avril 1864, à l'Empereur; ma conviction est que l'archiduc ira certainement au Mexique. Il y a un projet d'arrangement, une renonciation, mais avec un article secret satisfaisant pour le prince. Je crois que cet article sera accepté à Vienne, on désire la conciliation ; mais, ne le fût-il pas, le prince n'en partira pas moins. Il a été très-touché de la lettre de Votre Majesté

qu'il dit être un père pour lui. L'archiduchesse est remplie de résolution. On aura demain matin la réponse de Vienne. Lord Bloomfield est pour quelque chose dans les difficultés créées au dernier moment (1). »

Les dépêches suivantes, échangées entre le général Frossard et le représentant du gouvernement impérial à Vienne, prouvent la fausseté de ses espérances. La contre-lettre rencontrait de la part de François-Joseph une répugnance insurmontable.

GÉNÉRAL FROSSARD A L'AMBASSADEUR DE FRANCE A VIENNE.

« Trieste, 2 avril 1864.

» Les satisfactions obtenues par l'archiduc Maximilien ne sont pas tout à fait suffisantes pour lui. Vous savez que notre Empereur désire avec impatience la solution. Veuillez prier M. de Rechberg d'y aider dans un sens favorable au prince. »

AMBASSADEUR A CONSUL GÉNÉRAL, AU GÉNÉRAL FROSSARD.

« Je ne puis voir le comte de Rechberg avant demain et je lui parlerai comme vous le désirez.

» L'empereur François-Joseph promet tout ce qu'il pourra pour faire rentrer l'archiduc Maximilien dans ses droits éventuels en cas de retour ; mais sa conscience se refuse à donner une contre-lettre secrète.

» GRAMONT. »

L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A TRIESTE.

« Vienne, 3 avril, 3 heures 40 du matin.

» Veuillez communiquer ce qui suit au général Frossard :

» Je viens de chez le comte de Rechberg. L'empereur François-Joseph ne fera rien de plus que ce qu'il a fait. Il a déclaré hier soir qu'il avait dit et écrit son dernier mot. Entendez-vous franchement avec M. le comte de Zichy, et veuillez lui dire que je considère la résolution de l'empereur François-Joseph comme irrévocable.

» *Signé* GRAMONT. »

L'archiduchesse Charlotte, se flattant de triompher des

(1) *Pièces inédites relatives à la mission du général Frossard à Vienne.*

résistances de son beau-frère, part brusquement pour Vienne. Le général Frossard est informé de son départ par cette lettre :

« Miramar, 3 avril 1864.

» Mon général,

» Par ordre de Son Altesse impériale, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Altesse impériale Madame l'Archiduchesse est partie hier soir pour Vienne, et que dès lors Monseigneur se trouve obligé d'attendre les suites de cette démarche.

» Agréez l'expression de la plus haute considération.

» Le comte ZICHY.

» *A M. le général Frossard.* »

Le général Frossard télégraphie immédiatement à l'Empereur :

« Trieste, 3 avril 1864.

» Le départ de la princesse pour Vienne est dû à des difficultés nouvelles soulevées par l'influence du roi des Belges. — Il s'agit de régler l'avenir de la princesse en cas de veuvage et de retour; c'est une démarche suprême. J'ai dit : Si elle échoue, il faudra passer outre. — On a répondu qu'elle réussira. — J'ai ajouté que je restais jusqu'à conclusion. C'est encore deux jours. »

Le duc de Gramont ne tarde pas à faire connaître au général Frossard le résultat des démarches de l'archiduchesse Charlotte :

« Vienne, 4 avril 1864.

» Monsieur le général,

» Je profite du départ de M. Herbet pour vous répondre deux mots. J'ai vu M. Hidalgo dès son arrivée, et aussitôt après me suis rendu chez M. le comte de Rechberg, qui ne savait pas encore que S. A. I. l'archiduchesse Charlotte fût à Vienne.

» L'empereur François-Joseph avait reçu le matin une lettre de l'Archiduc partie douze heures avant l'Archiduchesse, lettre qui posait en quelque sorte comme un *ultimatum*, la contre-lettre secrète annulant la renonciation officielle. Cela avait produit un très-mauvais effet, et, d'après ce que j'ai vu, je suis convaincu que sous ce rapport la résolution de l'Empereur est désormais inébranlable. Je crois que Sa Majesté est très-blessée de l'insistance de son frère à réclamer un acte qu'Elle qualifie de « superche-» rie indigne de lui, indigne de son frère, indigne de l'Autriche et indigne

» du Mexique ». — L'Archiduc devra renoncer à cette idée, et y renoncer vite, car si de plus longs délais la laissaient percer dans le domaine de la publicité, sa considération, sinon son honneur, aurait à en souffrir.

» Quant aux garanties pour l'avenir de l'Archiduc, de l'Archiduchesse ou de leurs héritiers, on assure que les statuts de famille de l'Empereur y pourvoient. Tout leur restera, sauf les droits de succession à la couronne impériale.

» En somme, je trouve qu'on se considère comme arrivé à la limite des concessions et l'on conteste à l'Empereur le droit de faire un pas de plus. Mon opinion est que l'Archiduc n'a plus rien à espérer pour ces droits éventuels qui lui tiennent à cœur.

» Je reverrai M. Hidalgo demain et vous tiendrai au courant de ce qui pourra être fait ou dit d'important.

» Je ne mentionne pas ce que j'ai dit au comte de Rechberg; vous le devinez sans peine. A tout prix je veux en finir ici comme vous le voulez là-bas. L'Empereur (le nôtre) ne peut plus attendre de la sorte. Cela cesse d'être convenable.

» Agréez, monsieur le général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» GRAMONT. »

GÉNÉRAL FROSSARD A EMPEREUR (PARIS).

« Trieste, 5 avril 1864.

» Une nouvelle lettre du roi des Belges est arrivée aujourd'hui, recommandant de ne pas céder. L'Archiduchesse a eu hier, à Vienne, avec l'Empereur, un long entretien, assez favorable, mais non définitif. Elle doit voir aujourd'hui M. de Rechberg pour en finir. Elle reviendra demain. Probablement l'acceptation officielle n'aura lieu que samedi. Nous attendons ce soir Herbet. Les documents mexicains sont préparés. »

L'impatience, pendant ce temps-là, ne faisait que s'accroître à Paris.

L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL FROSSARD.

« Paris, 5 avril 1864.

» Une décision prompte est indispensable. La nouvelle de l'indécision fera naître des complications au Mexique. Déjà en Angleterre la Bourse fait des difficultés pour le nouvel emprunt. Toutes ces questions de famille auraient dû être réglées d'avance. On ne peut sans grand inconvénient laisser un peuple en suspens, nous vis-à-vis de grandes difficultés, et l'escorte dans les Terres chaudes, qui attend au risque de la fièvre jaune. »

« *Réponse* 6 *avril*. — J'ai communiqué la dépêche de Votre Majesté à l'Archiduc et j'ai insisté vivement. L'Archiduchesse ne sera revenue de Vienne que demain soir jeudi. L'Archiduc m'a promis par écrit de faire son acceptation officielle samedi et de partir dimanche définitivement. »

Les renseignements reçus ce jour-là même de Vienne à Miramar n'étaient guère satisfaisants :

« Vienne, 5 avril 1864.

» Monsieur le général,

» Je profite du départ de M. de Saint-Ferréol, qui se rend à Trieste par le train express de demain matin, pour vous écrire deux mots.

» Madame l'Archiduchesse a vu l'Empereur, et ce soir elle rendait ainsi compte de ses démarches à M. Hidalgo : « J'espère que tout s'arrangera ; » mais je ne puis encore rien dire de positif. »

» Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que l'Empereur a travaillé énormément avec ses ministres toute cette matinée. Qu'en sortira-t-il? Je ne puis le dire encore, mais très-certainement il n'en sortira pas un consentement à une *contre-lettre secrète*. Il faut absolument que l'Archiduc renonce à cet espoir. Si Son Altesse impériale pouvait comme moi voir de ses propres yeux l'effet que ces délais produisent sur l'opinion publique *partout*, il n'hésiterait pas à terminer le différend et à partir le plus tôt possible. Je le dis avec la conscience que pas un ami véritable de Son Altesse impériale ne pourra me démentir, *tout*, absolument *tout* vaut mieux pour Son Altesse impériale que de prolonger ces délais.

» Si je sais quelque chose demain, je vous le manderai par télégraphe, et je vous prierai d'en faire autant de votre côté, si vous apprenez que l'Archiduc se décide à quelque chose.

» Veuillez, monsieur le général, agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

» GRAMONT. »

L'archiduc, à son passage à Paris, avait, comme on l'a vu, conclu un traité avec Napoléon III. M. Herbet, porteur de ce traité, était arrivé à Miramar. Il fallait le signer. Le général Frossard en avertit Maximilien :

« 6 avril, 1864, six heures du matin.

» Monseigneur,

» Monsieur le conseiller d'État Herbet est arrivé, et, conformément au désir de Votre Altesse impériale, il aura l'honneur de se présenter à elle ce matin.

» M. Herbet est porteur du traité convenu et préparé entre l'empereur du Mexique et la France ; il vient le soumettre à la signature de votre ministre et à celle de Votre Altesse impériale comme ratification ; car ces conventions portent déjà par avance la ratification de l'empereur Napoléon.

» Il est bien urgent, Monseigneur, que ces pièces soient signées, sauf à laisser la date en blanc et les signatures secrètes pendant quelques jours encore, si c'est nécessaire, parce qu'il faut nécessairement qu'on

prenne jour à notre Chambre des députés pour la discussion du budget déjà trop retardée. Je sais bien que Votre Altesse n'a plus d'irrésolutions, Elle m'a fait l'honneur de me le dire hier soir, mais il n'est pas possible que la certitude matérielle attendue par le gouvernement de l'empereur Napoléon soit différée jusqu'après l'acceptation officielle du trône du Mexique, dont le moment n'est pas encore fixé.

» Veuillez, Monseigneur, etc.

» FROSSARD. »

LE MÊME AU MÊME.

« 6 avril, neuf heures du matin.

» Après le départ de ma lettre de ce matin, j'ai reçu de Sa Majesté l'Empereur le télégramme dont copie est ci-jointe (1). Votre Altesse comprendra qu'un plus long retard à déclarer son acceptation officielle de la couronne *n'est pas possible*.

» J'ai l'honneur de la supplier de ne pas différer au delà de demain jeudi cette déclaration. »

« Ce 6 avril 1864.

» Mon cher général,

» Je viens de recevoir votre aimable billet, qui m'apprend, à mon grand plaisir, l'arrivée de M. Herbet, mon ancien ami. Je me réjouis beaucoup de le voir dans la matinée, et de pouvoir lui parler à fond sur le traité à signer. J'espère pouvoir recevoir la députation samedi, et partir dimanche pour Rome et le Mexique. Il me serait bien agréable, si la frégate *la Thémis* pouvait venir, dans le courant de la journée, mouiller dans la rade de Grignano à côté de mon yacht, dans le voisinage immédiat du château ; de cette manière j'aurais l'occasion de pouvoir faire demain ou après-demain ma visite à bord de ce beau navire.

» Je vous envoie cette lettre, mon cher général, par le lieutenant de vaisseau Schaffer, commandant de mon yacht, pour qu'il puisse, le cas échéant, se mettre à la disposition du commandant de la *Thémis*.

» Je suis, mon cher général, votre tout affectionné.

» MAXIMILIEN. »

La fin du prologue du drame mexicain approchait.

GÉNÉRAL FROSSARD A EMPEREUR (PARIS).

« Trieste, 7 avril 1864, dix heures du soir.

» L'empereur François-Joseph viendra à Miramar pour la signature de l'acte de renonciation. L'Archiduc lui a déclaré qu'il le signerait, mais qu'il désire ne pas retarder son acceptation, fixée à samedi.

(1) Voyez plus haut.

GÉNÉRAL FROSSARD A EMPEREUR (PARIS).

« 8 avril 1864.

» L'Archiduc m'informe que l'empereur François-Joseph n'arrive ici que demain matin, et repart le soir. La députation ne pourra donc être reçue que dimanche matin.

» Le départ de l'Archiduc est fixé à lundi. »

L'empereur d'Autriche, les archiducs Louis-Victor, Léopold et Ernest, l'aide de camp de Crenneville, le grand maître des cérémonies comte Knefstein, les deux ministres comte de Rechberg et chevalier Schmerling, arrivés le 10, signèrent l'acte par lequel Maximilien, en acceptant le trône du Mexique, renonçait à ses droits agnatiques au trône d'Autriche. Le lendemain, l'archiduc recevait la députation mexicaine. « Les garanties nécessaires pour » assurer sur des bases solides l'indépendance et la pros- » périté du pays sont désormais acquises, lui dit-il, » grâce à la magnanimité de l'Empereur des Français. » Ces garanties étaient contenues dans une convention signée la veille, et dont voici les articles importants :

« ART. 1er. — Son Altesse illustrissime l'Archiduc Ferdinand-Maximilien renonce pour son auguste personne et pour ses descendants à la succession dans l'empire d'Autriche, à tous les royaumes ou pays qui en dépendent, sans aucune exception, en faveur de tous les autres membres habiles à succéder de la ligne masculine de la maison d'Autriche.....

» Aux termes de l'article 3, l'Archiduc ou sa descendance recouvraient le droit d'hériter ou de succéder dans le cas d'extinction de tous les membres habiles à succéder ou à hériter.

» ART. 4. — Son Altesse impériale déclare en outre, renoncer pour elle-même et pour ses descendants à tous les droits et prétentions qui lui appartiennent ou qui pourraient lui appartenir à la fortune privée actuelle.

» Le gouvernement de S. M. l'Empereur du Mexique, et celui de S. M. l'Empereur des Français, animés d'un égal désir d'assurer le rétablissement de l'ordre du Mexique et de consolider le nouvel empire, ont résolu de régler par une convention le séjour des troupes françaises dans ce pays, et à cet effet ils ont nommé comme leurs plénipotentiaires :

» S. M. l'Empereur des Français, M. Charles-François-Edouard Her-

bet, ministre plénipotentiaire de première classe, conseiller d'État, directeur au ministère des affaires étrangères, grand officier de son ordre impérial de la Légion d'honneur etc., etc...

» S. M. l'Empereur du Mexique, M. Joaquim Velazquez de Leon, son ministre d'État sans portefeuille, grand officier de l'ordre distingué de Notre-Dame de Guadalupe, etc., etc. ;

» Lesquels, après s'être communiqué leurs pouvoirs, et les trouvant en bonne et due forme, ont convenu des articles suivants :

» Art. 1er. — Les troupes françaises qui se trouvent actuellement au Mexique seront réduites le plus promptement possible à un corps de 25 000 hommes, en y comprenant la légion étrangère.

» Pour que ce corps serve de sauvegarde aux intérêts qui ont motivé l'intervention, il restera temporairement au Mexique sous les conditions établies dans les articles suivants :

» Art. 2. — Les troupes françaises évacueront le Mexique à mesure que S. M. l'Empereur du Mexique pourra organiser les troupes nécessaires pour les remplacer.

» Art. 3. — La légion étrangère au service de la France, composée de 5000 hommes, restera cependant, pendant six années, au Mexique, après que toutes les autres forces françaises en seront parties conformément à l'article 2.

» Art. 4. — . . . .

» Art. 5. — Dans tous les points où la garnison ne sera pas exclusivement composée de troupes mexicaines, le commandement militaire appartiendra au commandant français.

» Dans le cas où l'on entreprendrait des expéditions combinées de troupes françaises et mexicaines, la direction supérieure appartiendra également au commandant français.

» Art. 6. — . . . .

» Tant que les nécessités du corps d'armée français exigeront tous les deux mois un service de transport entre la France et le port de Vera-cruz, les frais de ce service, fixés à 400 000 francs par voyage, seront remboursés par le gouvernement mexicain et payés à Mexico.

» Art. 8 — . . . .

» Art. 9. — Les frais de l'expédition française au Mexique, qui doivent être remboursés par le gouvernement mexicain sont fixés à la somme de 270 millions, pour tout le temps de cette expédition, jusqu'au 1er juillet 1864.

» Art. 10. — L'indemnité que le gouvernement mexicain doit payer à la France pour frais, solde, nourriture et entretien des troupes du corps d'armée, à partir du 1er juillet 1864, est fixée à la somme de 1000 francs par homme et par an.

» Art. 11. — Le gouvernement mexicain remettra immédiatement au gouvernement français la somme de 66 millions en titres de l'emprunt... (1).

» Art. 12. — Pour le payement de l'excédant des frais de guerre et à valoir sur les charges mentionnées dans les art. 7, 10 et 14, le gouver-

(1) Le 20 mars 1864, Maximilien avait contracté un emprunt à la charge du Mexique, quoique n'ayant pas encore accepté régulièrement le titre qu'on lui

nement mexicain s'engage à payer annuellement à la France la somme de 25 millions en numéraire.

» Art. 13. — . . . .

» Art. 14. — Le gouvernement mexicain s'oblige à indemniser les sujets français des préjudices qu'ils ont indûment soufferts et qui ont motivé l'expédition.

» Art. 15. — . . . .

» Art. 16. — . . . .

» Art. 17. — Le gouvernement français mettra en liberté tous les prisonniers de guerre mexicains, aussitôt que S. M. l'empereur du Mexique sera entrée dans ses États.

» Art. 18. — La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées le plus promptement possible.

» Fait au château de Miramar, le 10 avril 1864.

» *Signé* Velasquez, Herbet. »

offrait, il n'eût pas qualité pour emprunter. La lettre suivante adressée à M. de Germiny indique comment cet emprunt avait été dépensé :

« Monsieur le comte,

» Nous avons jugé convenable, avant notre départ, de vous faire connaître les dispositions que nous avons prises à l'égard des sommes provenant de l'emprunt contracté par nous le 20 mars dernier, et à l'exécution desquelles vous serez chargé de veiller comme président de la commission des finances du Mexique.

» Nous divisons en deux catégories les dépenses que vous aurez à ordonner.

» La première comprend :

» 1° Les dispositions relatives à notre liste civile comprenant une somme de 1 500 000 francs qui devront être mis à la disposition de M. Ed. Radonetz, préfet de Miramar, à qui un compte sera ouvert comme à notre représentant.

» 2° Les dispositions relatives aux engagements volontaires qui auront lieu pour notre service à Bruxelles et à Vienne :

» Pour les engagements belges, une somme de 1 800 000 francs dont l'emploi est confié à M. le général Chapelié.

» Pour les engagements autrichiens, une somme de 2 500 000 francs dont l'emploi est confié à M. le colonel attaché militaire à la légation mexicaine à Vienne, M. Matias Leisser.

» La deuxième comprend des dépenses périodiques comme suit :

» M. Hidalgo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, disposera trimestriellement d'une somme de 50 000 francs.

» M. Arrangoiz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, disposera trimestriellement d'une somme de 15 000 francs.

» M. Murphy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Vienne, disposera trimestriellement d'une somme de 50 000 francs.

» M Étienne Herzfeld, consul général à Vienne, disposera trimestriellement d'une somme de 50 000 francs.

» Enfin M. Aiguilar, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome, disposera trimestriellement d'une somme de 50 000 francs.

» MM. Hidalgo, Arrangoiz, Murphy, Aiguilar et Herzfeld seront munis de lettres de créance personnelles de notre ministre.

» Recevez, monsieur le comte, l'assurance de notre estime.

» Maximilien. »

La plupart de ceux qui avaient mis la main à l'intrigue mexicaine se trouvaient ainsi payés.

Trois articles additionnels secrets étaient joints à ce traité. L'Empereur du Mexique approuvait par le premier les actes du général Forey et de la régence. L'Empereur des Français prenait dans le second article l'engagement de ne réduire l'effectif du corps français de 38 000 hommes que « graduellement et d'année en année, de manière que les troupes qui resteront au Mexique, y compris la légion étrangère, soient de 28 000 en 1865, de 25 000 en 1866, de 20 000 en 1867. Les officiers de la légion étrangère, en vertu de l'article troisième, devaient conserver leur titre de Français et leur droit à l'avancement dans l'armée française.

Charles-Frédéric-Joseph-Maximilien de Habsbourg-Lorraine, désormais empereur du Mexique, avait trente-deux ans lorsqu'il accepta le trône de ce pays. Fils de l'archiduchesse Sophie, il reçut, en même temps que son frère François-Joseph, l'éducation sérieuse que cette princesse faisait donner à tous ses enfants, et il en profita mieux que le futur empereur d'Autriche; le sentiment de sa supériorité, qu'il ne dissimulait nullement, alluma entre lui et François-Joseph une sorte d'animosité que personne, malgré toutes les précautions de leur mère, n'ignorait à la cour de Vienne. Maximilien, par un penchant rare chez les princes assez casaniers de sa famille, aimait la mer. Tout jeune, il rêvait d'entreprendre un grand voyage maritime. Il réalisa ce rêve en 1851. La frégate *Novara*, qui devait le porter en Amérique, le conduisit d'abord en Italie et en Espagne. Il a raconté lui-même ses impressions de voyage (1), les émotions de la vie de marin, les spectacles variés de la nature avec un enthousiasme qu'il sut rendre

(1) *Souvenirs de ma vie.*

communicatif. On croirait lire un romantique de 1830 : le présent lui paraît mesquin, il regrette le passé ; il est religieux, mais plutôt en poëte qu'en dévot. La politique pratique tient peu de place dans ses préoccupations; il rêve pourtant une destinée plus haute que son rang, mais il a le goût de la suprématie plutôt que l'instinct de la domination, et s'il aime « à laisser tomber son regard sur tous les autres et à se sentir le premier, comme le soleil sur le firmament », c'est plutôt par un besoin de grandeur idéale que par l'impulsion directe de l'ambition ; il éprouve le désir du pouvoir sans posséder la volonté qui permet de le conquérir. Il a des visions de royauté comme on a des visions d'amour : « Quel brillant rêve pour le neveu des Habsbourg espagnols de brandir l'épée de Ferdinand pour saisir la couronne ! » Ce rêve, commencé au pied du tombeau de Ferdinand et d'Isabelle, l'archiduc Maximilien allait enfin le réaliser à Mexico.

Le nouvel empereur était-il à la hauteur de son rôle? L'avenir pouvait seul répondre à cette question ; il eût été injuste, en attendant, de ne pas reconnaître en lui des qualités brillantes, des goûts élevés, en général assez rares chez les princes de sa famille renfermés dans le cercle étroit des connaissances, des occupations, des plaisirs d'une cour formaliste. Gouverneur du royaume Lombard-Vénitien de 1854 à 1858, le parti rétrograde à Vienne ne cessa de le représenter comme un révolutionnaire auquel l'amour de la faveur populaire arrachait de dangereuses concessions, tout cela pour avoir essayé de faire comprendre aux ministres autrichiens que le système de compression de M. de Metternich avait peut-être fait son temps. Obligé de renoncer au gouvernement des provinces lombardes, traité avec méfiance à la cour et dans sa famille, regardé par les

uns comme un ambitieux sans scrupule, par les autres comme un homme faible et avide de popularité, il se retira dans une petite île de l'Adriatique, à Lacroma, où, dans une de ses excursions nautiques, il avait remarqué un vieux couvent du XVIᵉ siècle placé dans une situation pittoresque. Maximilien acheta ce couvent, et bientôt il ne parut plus avoir d'autre ambition que de le convertir en résidence princière, malgré les obstacles que la nature opposait à une entreprise qui devint pour lui une source de dettes dont le poids de plus en plus lourd ne fut pas sans contribuer à son acceptation du trône du Mexique. C'est dans ce château de Miramar que vinrent l'assaillir les tentations de Napoléon III et des royalistes mexicains, ses complices.

Il s'agissait, pour eux, de séduire son imagination, de stimuler son ambition et d'endormir ses scrupules. Qui pouvait mieux que la personne appelée à posséder naturellement la plus grande part à son affection et à sa confiance, la compagne de sa vie, repousser les tentateurs? Malheureusement la princesse Charlotte, la fille préférée du roi des Belges Léopold Iᵉʳ, entra tout de suite dans le complot mexicain, et se fit l'auxiliaire ardente des conjurés. Léopold Iᵉʳ, ce père dur et sévère qui ne consentait à recevoir ses fils qu'en uniforme, montra beaucoup plus de tendresse à sa fille; comptant pour lui donner une couronne sur sa grande position en Europe, il avait, en la flattant sans cesse de l'espoir d'être reine, rendu tout autre titre méprisable à ses yeux. Maximilien, sans sa femme, n'eût peut-être pas consenti à quitter Miramar. Elle contribua plus encore peut-être que l'état embarrassé de ses affaires et sa position incertaine à le lancer dans l'entreprise qui devait avoir pour tous les deux un si terrible dénoûment.

La frégate autrichienne *Novara*, sur laquelle Maximilien avait fait son premier voyage, et la frégate française *Thémis*, chargée d'escorter le couple impérial jusqu'à Vera-Cruz, mirent à la voile le 14 avril 1864 par une admirable journée de printemps. La foule remplissait la chaussée poudreuse qui mène de Trieste à Miramar le long de l'Adriatique; la députation de la ville de Trieste chargée de prendre congé de Maximilien au nom de la population, dont il avait en tout temps défendu les intérêts, lui fit ses adieux avec une expansion toute méridionale. Bien des yeux étaient mouillés de larmes, et Maximilien lui-même avait peine à cacher son émotion. « L'impératrice seule restait joyeuse, on voyait rayonner l'espoir sur sa figure (1). » L'empereur, arrivé à bord de la *Novara*, descendit précipitamment dans sa cabine et s'y tint longtemps renfermé.

La *Novara* arriva le 18 à Civita-Vecchia, où les nouveaux souverains furent reçus par le duc de Montebello, commandant l'armée d'occupation française, par M. de Sartiges, ministre de France, par les représentants de l'Autriche, de la Belgique, et par deux cardinaux envoyés par le pape pour leur faire escorte jusqu'à Rome. L'empereur et l'impératrice, arrivés dans cette ville, descendirent au palais Marescotti. Le lendemain ils entendirent la messe dans les Catacombes; Mgr Nardi officia. Ce prélat, accompagné des cardinaux Hohenlohe, Talbot, de Mérode, Borromeo, conduisit ensuite Leurs Majestés à Saint-Pierre et au Vatican. Le pape leur rendit cette visite le 20. L'empereur, l'impératrice et leur suite, reçurent Sa Sainteté à genoux au bas du grand escalier du palais.

(1) Récit de la comtesse Kollonitz, dame d'honneur de l'impératrice.

La *Novara* et la *Thémis* étaient le 29 dans le grand Océan. Au beau temps qui jusqu'alors avait fait du voyage une partie de plaisir succéda un temps âpre et glacial. La *Novara* naviguait péniblement; la traversée se prolongeant au delà des prévisions ordinaires, le charbon manqua, il fallut se résigner à en demander à la *Thémis*. On ne s'y décida qu'après beaucoup de pourparlers : « L'amour-propre autrichien souffrait d'avoir à demander un service à des Français (1). » L'impératrice, enfermée dans sa cabine, passait son temps à tracer des plans d'organisation de sa maison et de sa cour. A peine avait-elle pris l'air pendant quelques minutes sur le pont, qu'elle se remettait tout de suite à ses papiers. L'empereur, de son côté, se montrait peu. Il employait son temps à causer avec quelques personnes de sa suite, qui « présentaient à l'observation les traits caractéristiques du Mexicain, éducation excellente en apparence, attitude réservée, timide et méfiante (2) ».

La *Novara* jeta enfin l'ancre le 28 mai dans le port de Saint-Jean d'Ulloa. L'aspect mélancolique de la plage était rendu plus mélancolique encore par un navire français échoué sur un banc de corail, et par le sombre voisinage de l'île des Sacrifices, où reposaient déjà tant de milliers de Français, victimes de la fièvre jaune, dans cet enclos funèbre que l'armée désignait sous le nom de *Jardin d'acclimatation*. Personne ne se montrait, bien que la *Thémis*, arrivée avant la *Novara*, eût annoncé l'approche des souverains! — « Tout le monde éprouva un sentiment pénible; l'empereur affectait un calme moqueur (3). » D'où venait un tel abandon? Enfin on eut le mot de l'énigme. Le gé-

(1) Récit de la comtesse Kollonitz.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

néral Almonte, craignant le séjour malsain de Vera-Cruz, était resté avec sa suite à Orizaba, où il attendait qu'on l'avertît du débarquement de l'empereur. Pour se rendre de cette ville à Vera-Cruz, il fallait une journée de voyage; de là un retard fâcheux, car ni les habitants de Vera-Cruz, ni les autorités maritimes françaises ne semblaient vouloir prendre l'initiative d'une réception officielle. Les habitants de Vera-Cruz étaient peu favorables à l'empire, et le contre-amiral Bosse, commandant l'escadre française, se montrait très-mécontent de la défense faite au capitaine de la *Novara*, par Maximilien, de jeter l'ancre au milieu de ses vaisseaux : « Le contre-amiral ne vint présenter ses devoirs » que fort tard; il se complut, dans sa mauvaise humeur, » à nous faire les plus effrayantes remontrances, prétendant » que nous nous étions arrêtés dans un lieu bien empesté, » où, en une seule nuit, tous les passagers et l'équipage » d'un navire étaient morts foudroyés par le vomito. Il nous » parla aussi avec une maligne complaisance de ce qui nous » attendait pendant notre voyage de Vera-Cruz à Mexico: » des bandes s'étaient formées avec l'intention de s'em- » parer du couple impérial; le général Bazaine, averti trop » tard, n'avait pu prendre les mesures de sécurité; et ainsi » de suite (1). »

Vers le soir cependant, les canons du fort de Saint-Jean-d'Ulloa tirèrent les salves de rigueur, la flotte française lança un millier de fusées et quelques maisons de la ville s'illuminèrent. Ces réjouissances de commande, venues après coup, ne purent dérider les visages soucieux des hôtes de la *Novara*. Maximilien décida qu'il passerait la nuit à bord et que le débarquement aurait lieu le lendemain à cinq

(1) Récit de la comtesse Kollonitz.

heures du matin. Le grand jour commençait à poindre lorsque Leurs Majestés, accompagnées de leur suite, descendirent dans les embarcations qui devaient les conduire à terre, où de nouvelles déceptions les attendaient. « A » mesure qu'on approchait du môle, l'odeur méphitique » qu'exhale Vera-Cruz devenait de plus en plus sensible. » La cour autrichienne qui avait suivi les souverains devait » cesser ses fonctions au moment où l'on toucherait la » rive mexicaine, où des dames de Mexico viendraient à la » rencontre des fonctionnaires autrichiens et les rempla- » ceraient. Mais c'est en vain qu'on les attendit ; la peur de » la fièvre jaune les retenait dans le haut pays. La popu- » lation de Vera-Cruz n'était que maigrement représentée ; » son accueil fut plus que froid. On traversa en toute hâte » la ville où depuis peu l'épidémie avait éclaté, pour se » rendre à la gare du chemin de fer (1). »

De très-coûteux préparatifs avaient été faits cependant pour recevoir les souverains, si l'on en juge par la note que l'ayuntamiento (2) dut acquitter. Le départ de Maximilien

(1) Récit de la comtesse Kollonitz.

(2)

1° Montant du devis de M. l'architecte Zapari pour l'ornementation du palais municipal	116 770 fr.
2° Ornement extérieur du môle	2 500
3° Ornement des felouques et des lanches destinées à la population maritime pour qu'elle puisse prendre part aux fêtes de la réception	5 000
4° Peinture et ornement de l'arc du môle	2 500
5° Pavillon à établir sur le môle pour que les autorités puissent y attendre le débarquement de Sa Majesté impériale	5 000
6° Ornements sur le parcours entre le môle et le palais	3 000
7° Coût d'un arc de triomphe dont les châssis seront de toile, avec des peintures et des ornements de circonstance, lequel devra être élevé sur la place principale	10 000
8° Service de table pour 60 couverts pendant les deux jours que Sa Majesté, ainsi qu'on le croit, demeurera en ville	20 000
9° Musiciens et ornements de l'église paroissiale et de la place.	12 500
10° Feux d'artifices, ballons et illuminations	17 500
11° Meubles, linge de table et frais imprévus	30 000
12° Bal au théâtre, terminé par un ambigu	50 000
Total général	274 770 fr.

rendit ces préparatifs inutiles. Les membres de l'ayuntamiento de Vera-Cruz se rendirent du moins à la Soledad pour lui faire leurs adieux, et pour prendre leur large part d'un déjeuner préparé par les soins des administrateurs du chemin de fer. L'empereur ne prit qu'une tasse de chocolat. Rien n'avait été préparé pour le transport des voyageurs, au nombre de 85 personnes et embarrassés de plus de 500 colis. Tout manquait, voitures, chevaux, abris. A partir de l'endroit où se terminait la voie ferrée, les chemins étaient défoncés par les pluies et par les énormes transports de l'armée. « A Paso del Macho, il fallut attendre plusieurs heures pour relayer; à Cordova, on commença à trouver des propriétaires aisés et même riches qui montrèrent de meilleures dispositions. L'empereur ne voulut s'arrêter à Orizaba que pour remercier la Vierge de *los Remedios* de sa protection pendant la traversée. L'aspect des choses à partir de cette ville changea complétement; la route d'Orizaba à Mexico ne forma plus qu'une longue suite d'arcs de triomphe. Mais ce qui valait mieux que toute la pompe des programmes officiels, c'était le touchant enthousiasme des pauvres Indiens accourus au-devant de Maximilien ornés de fleurs ou des modestes et derniers restes de leurs vieilles parures de famille, misérables reliques d'un luxe qui avait étonné Fernand Cortez. Les Indiens, d'après une ancienne croyance que rien n'a pu déraciner chez eux, n'ont été soumis aux Espagnols et privés de leurs biens que pour avoir été idolâtres, mais ils finiront par être délivrés par un prince aux cheveux d'or venu de l'Orient. Ce prince, aux yeux des *Peones*, c'était Maximilien; ils se mettaient à genoux devant lui comme devant leur sauveur. Ce sentiment des Indiens, même réduit à sa juste valeur, avait son importance comme

symptôme d'avenir; mais Maximilien n'en parut que médiocrement frappé, et ce qui aurait pu être le réveil d'un peuple ne fut pour lui qu'un spectacle pittoresque bientôt oublié.

L'empereur arriva enfin dans la capitale. Là encore, rien de préparé. « Jusqu'au dernier moment on avait » douté de son arrivée. Quand, cependant, il fallut se rendre » à l'évidence, le trouble des esprits, les incertitudes, les » querelles de préséance, avaient empêché tous les prépa- » ratifs. Le palais était livré aux maçons, aux menuisiers, » aux tapissiers ; le marteau retentissait dans toutes les par- » ties de l'édifice (1). » La réception officielle fut pourtant brillante : haies de soldats, tentures, inscriptions, drapeaux, mâts de cocagne, curieux aux fenêtres, rien n'y manqua. Le général Bazaine chevauchait à l'une des portières de la voiture impériale ; le comte de Bombelles, capitaine des gardes, ami particulier de l'empereur, à l'autre. L'impératrice, calme et très-réservée d'ordinaire, étonnait tout le monde par l'expansion de sa joie. L'accueil des habitants semblait la justifier. Cependant, « ce n'était pas un enthousiasme français. Le peuple mexicain est lourd et apathique; mais pour qui l'a vu un peu, on peut dire qu'il a été aussi enthousiaste que possible (2). »

La réception fut en résumé assez bonne, mais lorsque Maximilien se trouva seul en présence de son œuvre du lendemain, l'illusion dut faire place à la réalité, et l'espérance aux pressentiments d'un avenir difficile. La suite des nouveaux souverains éprouvait déjà plus d'une déception. Le mécontentement se manifestait surtout parmi les officiers qui avaient échangé le service autrichien contre le service

(1) Récit de la comtesse Kollonitz.
(2) Lettre du colonel Bressonnet au général Frossard (papiers des Tuileries).

mexicain. Tout servait à augmenter ces impressions désagréables, même les efforts qui auraient dû les effacer. Le général Bazaine, après les fêtes données par la ville et les hauts fonctionnaires mexicains, à l'empereur et à l'impératrice, voulut à son tour leur offrir un bal où le goût français se déploierait dans tout son charme. La fête eut lieu. Mais « malgré les fleurs, les drapeaux, les trophées, » les lumières étincelantes, les visages des invités portaient » l'empreinte de la mauvaise humeur. Les cartes d'invitation » avaient été rédigées en termes peu courtois; il y était dit » qu'une certaine toilette était obligatoire, que la présen- » tation de la carte était de rigueur pour pouvoir entrer, et » que, passé neuf heures, personne ne serait plus admis. Les » commissaires avaient si singulièrement procédé dans leurs » invitations, que les personnes les plus considérables avaient » été omises, et qu'on était allé jusqu'à inviter des femmes » sans leur mari, des sœurs sans leurs frères. Tout le monde » était indigné de ces procédés, et l'indignation générale ne » se calmait guère en voyant le sans-façon du général Ba- » zaine, sans-façon qu'un trop grand nombre de ses offi- » ciers s'empressait d'imiter. Aussi, la cour partie, tous les » invités mexicains se hâtèrent-ils de se retirer. On apprit » plus tard que les invités français qui étaient restés s'é- » taient livrés aux douceurs du cancan (1). »

Les rapports de l'empereur avec les Français étaient déja tendus, difficiles, dépourvus de sincérité à cette époque. Les fonctionnaires civils et militaires français, chargés de diriger les affaires financières, diplomatiques et militaires, manquaient du tact et de la délicatesse nécessaires pour alléger à Maximilien le poids de ses obligations envers la

(1) Récit de la comtesse Kollonitz.

France, et le peu de fonds qu'il pouvait faire sur le dévouement de ses partisans mexicains l'empêchait de se passer des Français; il se heurtait dans toutes ses entreprises à l'indolence, à la vanité et à l'incapacité indigènes. Le roi Léopold, son beau-père, lui avait donné pour chef de cabinet un homme actif et dévoué, M. Éloin, qui, par ses qualités mêmes, compliquait la situation. La paresse, l'insouciance des Mexicains, ne pouvaient s'accommoder de l'ardeur d'un homme qui les harcelait sans cesse, et qui n'entendait pas se contenter de promesses ou de protestations que personne ne se souciait de tenir.

La sécularisation des biens de l'Église était l'un des plus puissants moyens sur lesquels Maximilien pût compter pour consolider son empire, et la cour de Rome suscitait à chaque instant des obstacles nouveaux aux négociations entamées à ce sujet. L'empereur, presque brouillé avec le clergé, pouvait-il compter sur l'ancienne complice du parti clérical, l'armée mexicaine? Cette armée, réorganisée et placée sous la direction exclusive du ministre de la guerre mexicain, dut bientôt être placée sous une autre main. Maximilien choisirait-il un Français ou un Autrichien pour la commander? Après avoir accepté d'abord un général français désigné par le général Bazaine, il désigna définitivement le général autrichien de Thun, qui procéda, par ses ordres, à une nouvelle réorganisation de l'armée. Les troupes, obéissant à des officiers toujours nouveaux, ne prenaient pas la solidité nécessaire; le mélange des contingents belges et autrichiens rappelait l'origine étrangère du souverain; un cabinet militaire impérial fonctionnant à côté du général en chef et du ministre de la guerre, plus une direction comprenant exclusivement les troupes austro-belges, compliquaient singulièrement les relations administratives,

diminuaient l'autorité du commandement aux yeux des troupes, et créaient sans cesse de nouveaux conflits entre le cabinet de l'empereur, le ministère de la guerre, la direction austro-belge, sans compter ceux qui surgissaient à chaque instant entre ces divers bureaux et ceux du général Bazaine, seul commandant en chef en vertu de l'article 6 du traité de Miramar.

L'armée échappait du moins à l'influence du clergé, mais celui-ci compensait cette perte par l'action qu'il exerçait sur un gouvernement aussi pauvre et aussi besoigneux que l'empire mexicain, en resserrant les capitaux du pays, presque tous entre ses mains. Maximilien avait pourtant besoin de se procurer des ressources. La convention de Miramar, signée le 10 avril 1864 entre l'empereur des Français et l'empereur du Mexique, instituait à Paris une *Commission financière mexicaine*, composée de trois commissaires, un Mexicain, un Anglais, un Français, représentant les porteurs de titres de la dette mexicaine. Cette commission, présidée par M. de Germiny, ancien ministre des finances et gouverneur honoraire de la Banque de France, était chargée d'ouvrir un grand-livre pour y inscrire cette dette et les titres émanés du gouvernement impérial. Les bons anglais émis en 1851 au capital de 10 241 650 livres, produisant un intérêt annuel de 3 pour 100, devaient y être portés les premiers, ainsi qu'un emprunt de 201 600 000 francs, en titres au porteur portant rente à 6 pour 100 d'intérêt. Le grand-livre devait également s'ouvrir à l'inscription de 6 600 000 francs de titres de rente 6 pour 100 semblables aux titres créés à Londres pour l'emprunt de 201 600 000 francs. Ces inscriptions seraient remises au ministre des finances du gouvernement impérial français en échange d'un reçu de

la somme de 66 millions stipulée dans la convention de Miramar et répartie de la façon suivante : 54 millions en compte des frais de l'expédition, et 12 millions destinés à payer une indemnité aux sujets français. Maximilien avait approuvé de plus une convention conclue le 20 mars 1863, entre le comte François Zichy et la maison de banque Glyn, Mills et Cie, de Londres, chargée de l'émission de l'emprunt de 201 600 000 francs; les 20 coupons semestriels d'intérêts échus du 1er janvier 1854 au 1er juillet 1863, dus aux porteurs des bons mexicains, devaient être consolidés en nouveaux titres de la dette extérieure au cours de 3 pour 100 pour chaque 60 francs de rente. La dette extérieure recevait donc une augmentation de 153 625 livres sterling. Un intérêt de 3 pour 100 était attaché à ses titres comme aux autres, à dater du 1er juillet 1864. Les intérêts échus le 1er janvier de cette année étaient pris sur les produits des douanes du Mexique et sur l'emprunt de 201 600 000 francs. Le dépôt de 25 millions à la Caisse des dépôts et consignations garantissait pendant deux ans le payement des intérêts consolidés.

Ces précautions n'étaient point faites pour inspirer une grande confiance dans le gouvernement impérial du Mexique. La remise au gouvernement impérial de France de la somme de 66 millions en titres de l'emprunt, au prix de l'émission, qui n'aurait pas dû être considérée comme une charge nouvelle, puisqu'elle était déduite de l'emprunt, n'en donna pas moins lieu à deux opérations distinctes : l'une ayant trait aux 201 600 000 francs de l'emprunt négocié à Londres; l'autre aux 66 millions remis au ministre des finances de France. Le gouvernement impérial du Mexique se trouvait donc grevé à son début : 1° d'un emprunt de 201 600 000 francs; 2° du montant des sommes destinées



à faire honneur aux nouvelles charges; 3° du total de ces dernières, comme capital d'une dette étrangère consolidée.

Différents calculs portent à affirmer que sur les 201 600 000 francs du premier emprunt, il ne restait guère à l'empire mexicain que 30 millions environ, par suite de la différence du prix d'émission au prix réel, des sommes laissées à la Caisse des dépôts et consignations pour le payement des deux années d'intérêt de l'emprunt contracté en Angleterre, de l'emprunt contracté en France, des bons émis en 1851, des coupons en retard capitalisés comme les bons, et du payement de deux années d'intérêts de la somme reconnue par la convention de Miramar pour frais jusqu'alors de l'expédition; enfin par suite des frais de l'entretien des troupes. L'empire mexicain, grevé en outre de l'augmentation de la dette espagnole, conséquence du traité Mon-Almonte, et des indemnités payées à M. Jœcker et à d'autres, se trouvait donc dès ses débuts dans une situation financière des plus critiques.

Le gouvernement impérial de France s'était obligé par le traité de Miramar à maintenir au Mexique des forces militaires dans des conditions déterminées, et Maximilien à rembourser aux Français les dépenses de l'expédition. L'examen des créances françaises devait être terminé dans le délai de trois mois. M. de Montholon, ministre de Napoléon III à Mexico, pressant vivement dès 1863 le président du conseil de régence Almonte de les régler, n'en reçut que cette réponse : « Je ne puis rien, il faut que je prenne les ordres de Sa Majesté qui est à Miramar, et que je consulte M. Guttierez de Estrada qui est à Rome. » Le gouvernement impérial ne paraissait pas attacher plus

d'importance que celui de la régence à en finir avec un compte qu'il aurait dû avoir tant à cœur de liquider, et Maximilien, pendant qu'on lui signalait ces retards humiliants pour le Mexique, et que ses troupes, faute de solde, se débandaient déjà en présence de l'ennemi, dépensait des sommes considérables pour embellir son château de Chapultepec et pour le relier par une route à Mexico. Une commission avait été cependant formée dans cette ville, pour discuter et apprécier les droits des réclamants français, mais cette commission, sans cesse entravée par des incidents calculés dont M. Hidalgo, ayant une grande influence sur l'impératrice Eugénie, tenait les fils à Paris, n'obtenait aucun résultat. Les réclamations relatives à l'indemnité des bons du Suisse Jœcker, naturalisé Français au début même de l'intervention, faisaient du tort par leur exagération aux autres demandes. Un intérêt semblait dû aux créances sujettes à révision, le ministre du gouvernement impérial de France à Mexico le sollicitait depuis cinq mois. M. Ramirez, ministre d'État et des affaires étrangères, lui répondit enfin le 9 décembre 1864, comme cédant à des instances importunes, que « son souverain, tout en étant convaincu que la justice se trouvait de son côté, donnait l'ordre à M. Hidalgo de payer cet intérêt pour éviter de troubler l'accord avec l'empereur des Français ».

Le trésor mexicain se trouvait si gêné à la fin de cette année, que le génie militaire français ne pouvait obtenir le payement de minces travaux exécutés pour son compte. Le Mexique, n'ayant ni routes, ni canaux, ni industrie, sauf celle des mines encore si arriérée, obligé de dépenser beaucoup à l'avance pour se créer des ressources, et par conséquent de compter sur le crédit; exposé à la redoutable hostilité du clergé, sans armée, sans finances, n'avait

pas non plus, à proprement parler, d'administration. Les fonctionnaires habiles et honnêtes étaient rares, et ceux qui possédaient ces qualités ne montraient aucun empressement à se rallier au nouveau gouvernement, quoique Maximilien n'eût rien négligé pour les attirer à lui, ce qui lui avait valu le reproche d'avoir l'air de se méfier des Français. Son premier soin, en effet, en prenant possession du trône, fut de former son ministère d'hommes choisis dans les rangs du parti hostile à l'intervention. C'était pour lui moins une preuve d'ingratitude à l'égard de Napoléon III qu'une marque de patriotisme rendue nécessaire par les sentiments de la nation mexicaine. Vers la fin de novembre 1864, c'est-à-dire après six mois de règne, il se vit dans la nécessité de réclamer la formation d'un service financier dont le personnel lui serait envoyé de France pour être réparti par le général Bazaine dans les diverses directions, avec mission de surveiller les recettes et les dépenses de l'administration. L'équipe financière, si l'on peut s'exprimer ainsi, expédiée de Paris ne tarda pas à arriver à Mexico. Son travail aurait pu être très-utile, si les fonctionnaires civils et militaires de l'intervention leur étaient venus en aide ; mais, au lieu de seconder leurs compatriotes comme ils l'avaient promis, ils les abandonnèrent au mauvais vouloir des administrations locales, fort hostiles en général à toutes les réclamations françaises.

Maximilien ne manquait ni de zèle ni d'activité. Quelques jours après son entrée à Mexico, il s'était empressé d'envoyer à son ministre des finances, Velasquez de Léon, un programme administratif et financier complet : impôts, douanes, télégraphes, postes, unité des poids et mesures, contrôle des fonds publics, devaient être réorganisés par

des commissions. Maximilien songeait à tout, même à fixer l'étendue et la valeur des terrains vagues de nature à être cédés à des colons, et à créer un cabinet spécial de la presse, composé de trois divisions comprenant la presse du Mexique, des États-Unis et d'Europe. Ce cabinet, dépendant de la secrétairerie particulière de l'empereur, était dirigé par M. Éloin. Le chef du cabinet de la presse avait pour mission « de faire en sorte qu'un journal ou que plusieurs journaux de l'opposition reçoivent les articles qu'il leur enverra, ou qu'eux-mêmes écrivent de telle manière que leur opposition puisse servir aux vues du gouvernement » (1) ; il devait en outre « faire écrire dans la presse mexicaine et étrangère des articles « concis, sobres et modérés » ; (2) et sans tenter de modifier les opinions de certains journaux qui, par suite de leur immense circulation, sont indépendants, faire tout ce qu'on pourra pour gagner l'un ou l'autre des correspondants de ces journaux au moyen de subventions ou de tout autre avantage, sans toutefois que la rédaction en sache rien » (3). Le cabinet de la presse avait de plus dans ses attributions la distribution des portraits de l'empereur et de l'impératrice. « Propagande d'une très-grande importance pour ce pays, surtout auprès de la populace », dit un homme qui s'était associé dès le début à l'œuvre de la régénération du Mexique, et qui restait en relations intimes avec Maximilien (4).

(1) Règlement du cabinet de la presse.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) « J'envoie également à Votre Majesté, écrit-il à Maximilien, cinquante exemplaires du médaillon de S. M. l'impératrice et dix petites boîtes contenant 2000 portraits de Vos Majestés impériales fabriqués par un nouveau procédé, qui permet de répandre ces portraits parmi les Indiens, sans qu'il en coûte plus de 6 francs le cent. Plusieurs centaines de milliers de ces petits cadres répandus dans les écoles indiennes satisferaient à la fois le cœur et la vue des populations.

» G. Hugelmann. »

Le programme du cabinet de la presse n'était pas facile à remplir, quoique tous les six mois une liste contenant les propositions pour «décorer, remercier ou subventionner» les journalistes bien pensants, dût être présentée à l'empereur. « Quant aux journaux qui, sous l'apparence » d'une opposition sincère et d'un véritable libéralisme, » essayeront de miner les bases sur lesquelles repose le » gouvernement et de détruire la confiance du peuple en » critiquant les mesures gouvernementales, sans indiquer un » meilleur chemin, il faut les traiter sans indulgence, et, s'ils » persistent dans leurs tendances, les supprimer. » Le chef du cabinet de la presse ne pouvait, du reste, infliger des avertissements ou des amendes aux journaux, ni envoyer aux préfets des instructions secrètes à leur sujet, sans s'être entendu avec le ministre de la justice, car « il serait contraire aux principes du gouvernement d'enchaîner la presse; il entend la respecter comme un membre nécessaire de l'État ».

Le bureau spécial de la presse comprenait, outre un directeur à Mexico, quatre correspondants, à New-York, Vera-Cruz, Vienne, Paris. Les efforts du gouvernement mexicain pour gagner la presse des États-Unis ne pouvaient qu'échouer. Quel journal américain aurait donc osé s'élever contre cette formule «l'Amérique aux Américains», dans laquelle l'opinion publique résume la doctrine de Monroe? La presse autrichienne, qui craignait un dénoûment de la tentative de Maximilien, fâcheux pour l'amour-propre national, accueillit avec beaucoup de froideur les avances de la direction de la presse de Mexico. Le zèle de la presse parisienne elle-même laissait beaucoup à désirer; elle manquait de confiance, si l'on s'en rapporte aux renseignements contenus dans les lettres adressées à Maximilien

lui-même (1). Le directeur du *Mémorial diplomatique* (2) lui écrit que S. M. l'empereur des Français a daigné lui conférer les insignes d'officier de la Légion d'honneur pour reconnaître le concours qu'il a prêté à la solution heureuse de la question mexicaine, et que le ministre des affaires étrangères lui a exprimé, «au nom de son auguste maître, le désir » que son journal, désigné désormais par l'opinion publique

(1)

« Sire,

» Je n'ai point encore remercié Votre Majesté du brevet de chevalier qu'elle a bien voulu me faire remettre par S. S. M. Guttierez de Estrada, et du prix des cinq actions qui m'a été envoyé par le préfet de Miramar. Je ne voulais pas distraire Votre Majesté des enthousiastes manifestations de ses nouveaux sujets; mais je n'ai perdu aucune occasion de tenir dans mes journaux, l'*International* et le *Monde nouveau*, ainsi que dans les autres journaux anglais, français et belges, la promesse que je lui avais faite de me constituer, en quelque sorte, le champion de l'empire mexicain.

» Je remets sous ce pli à Votre Majesté impériale deux articles qui ont été reproduits par tous les journaux importants. Ma réponse à l'*Opinion nationale* a même attiré la bienveillante attention de S. M. l'impératrice Eugénie.

....

» Mais ceci est peut-être indigne de l'attention de Votre Majesté impériale; ce qui en est digne, c'est l'examen des réflexions que M. Hidalgo et moi faisions hier. Si l'emprunt mexicain n'a pas mieux réussi; si l'opinion européenne n'est pas mieux inclinée vers l'œuvre féconde de Votre Majesté impériale, c'est que la presse est mal travaillée dans ce sens. Il faudrait ici une sorte de bureau mexicain où l'on rédigerait des correspondances selon la couleur de chaque journal. Les plus hostiles ne demandent qu'une chose, des renseignements gratis. Je me charge d'accaparer le droit d'écrire pour tous la correspondance mexicaine, et j'ai sous la main cinq ou six jeunes gens pleins d'énergie et très-propres à cette rédaction. Moyennant une subvention de 6000 francs par mois, je puis organiser ce bureau de Paris sous la surveillance de M. Hidalgo, et Votre Majesté en verra les effets.

» Dès le bureau organisé, je me rendrai à Mexico pour recueillir une bonne fois les inspirations de Votre Majesté impériale *directement par elle*. Je suis prêt à faire le voyage, car je suis sûr du moins d'être obligé d'agir et d'écrire contrairement à mes principes.

» Quelles que soient les résolutions de Votre Majesté impériale sur ces divers sujets, je sollicite la continuation de son auguste appui pour mes journaux et l'aide d'une subvention quelconque; mais si Votre Majesté ne peut rien, elle ne continuera pas moins à recevoir en moi le plus dévoué, le plus convaincu des serviteurs et des amis.

» Daignez agréer, Sire, l'expression des sentiments de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

» De Votre Majesté impériale le plus humble des disciples.

» G. Hugelmann.

» 30 août 1864. »

(2) Debrauz de Saldapenna.



» comme le *Moniteur* officieux du Mexique, exploitât la po-» sition élevée qu'il occupait déjà dans la presse européenne » pour combattre les erreurs et les mensonges que l'esprit » de parti se plaît à répandre sur le nouvel établissement » monarchique». Le directeur du *Mémorial diplomatique* se déclarait prêt à se dévouer à cette mission « moyennant une subvention annuelle de 40 000 francs, dont la durée lui serait garantie pour trois ans au moins». Le propriétaire de l'*International* de Londres réclame de l'empereur la rémunération d'un article intitulé : *Un fondateur d'empire*, dans lequel il a comparé, dit-il, Maximilien I[er] à Pierre le Grand et à Napoléon, et l'exécution des « promesses sonnantes qui lui ont été faites » (1).

Le premier chef du cabinet de la presse, sous la direction de M. Éloin, est un Français du nom de Budin. Un autre Français, l'abbé Domenech, missionnaire apostolique, lui succède. L'abbé Domenech, ayant envie de revoir la France, demande à être envoyé à Paris, en faisant valoir cette raison, fort bonne d'ailleurs, que ses fonctions n'ont aucune raison d'être au Mexique, et que c'est en Europe, sur l'opinion européenne, qu'il fallait agir (2).

L'abbé Domenech, ayant obtenu ce qu'il souhaitait, fait preuve, en arrivant à Paris, d'un zèle au-dessus de tout éloge. Il envoie au journal officiel de Mexico non-seulement

(1) *Documents officiels recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien*, par H. Lefèvre.

(2) « De l'aveu de tous les directeurs de journaux, écrit-il à l'un de ses amis, l'envoi d'un directeur de la presse mexicaine à Paris pour réformer et diriger l'opinion publique en Europe est une des choses les plus politiques et les plus intelligentes que l'empereur ait faites. Ne pouvant subventionner les journaux, et la camaraderie ne pouvant seule obtenir les immenses résultats que j'ai obtenus en si peu de temps, il fallait absolument déclarer la nature de ma mission, de mes rapports avec le secrétariat de Sa Majesté et ma bonne entente avec la légation du Mexique à Paris. Pourtant, pour le succès de ma mission, j'ai prié les journalistes de faire signer par le secrétaire de la rédaction ou par un nom quelconque les articles, correspondances et tartines que j'envoia aux journaux. »

« des coupures politiques, scientifiques et autres, en assez grande quantité pour lui donner de l'intérêt pendant quinze jours », mais encore « les lettres de M. de la Guéronnière adressées à M. Émile de Girardin, sur les événements qui se passent en Europe, parce que ces lettres ont été pour ainsi dire dictées par l'empereur Napoléon ». L'abbé Domenech voudrait bien faire un voyage qu'il considère comme très-important et de nature « à influencer l'émigration allemande » ; mais on lui fait attendre le payement de ses appointements ; il reçoit enfin la traite après laquelle il soupire et son congé en même temps. « Nos ressources financières, lui écrit-on, sont réduites au point qu'il n'est plus possible d'entretenir un bureau de la presse à l'étranger, et je suis chargé de vous annoncer que celui de Paris est supprimé à partir de ce jour. »

L'empire mexicain, en même temps qu'il se donnait une presse officieuse, se pourvoyait d'une police à la française. M. Éloin avait adressé dès le 30 novembre 1864 le télégramme suivant à M. Hidalgo, ministre du Mexique à Paris :

« L'empereur désire que vous demandiez directement à l'empereur Napoléon un chef de police parlant espagnol, qui choisirait douze agents parlant aussi espagnol, dont quatre secrets, et qui viendrait avec eux le plus tôt possible incognito. »

M. Hyrvoix, inspecteur général de la sûreté dans les résidences impériales, eut bientôt fourni à M. Hidalgo une brigade composée de sept agents, plus un chef et un sous-chef. Le chef, nommé Galloni d'Istria, était, d'après la correspondance de M. Hidalgo, « un homme jeune encore, de » bonnes manières et qui connaîtra bientôt l'espagnol, car » il est né en Corse.... Le sous-chef Maury, homme intel- » ligent, courageux, m'a été recommandé par le général

» Fleury et par d'autres personnes. Il a servi dans la cava-
» lerie et parle espagnol. » Le chef de la police mexicaine était annoncé à Maximilien comme « possédant une âme » de fer et un cœur de gentilhomme » (1).

C'était beaucoup sans doute qu'un tel serviteur, mais l'empire, heureusement pour lui, était encore soutenu par une armée de 26 000 hommes environ, ainsi composée : 18 000 hommes de troupes françaises, plus un contingent belge de 1500 hommes et un contingent autrichien de 6500 hommes. Ces deux derniers contingents n'étaient arrivés que vers la fin de l'année, et l'armée française avait jusque-là fait face toute seule aux difficultés de la situation. Trop peu nombreuse pour être divisée et disséminée dans tout l'empire, elle n'occupait que quelques centres importants dans les États voisins de Mexico; mais, dans ces États mêmes, un nombre considérable de villes populeuses et bien situées étaient restées au pouvoir des libéraux; les Français, lors du débarquement de Maximilien, comptaient encore treize États ou territoires dans lesquels ils n'avaient pas pénétré. Dans l'État de Vera-Cruz, le plus important du Mexique après celui de Mexico, les troupes françaises ne tenaient que Vera-Cruz, Cordova et Orizaba; toutes les autres localités étaient aux mains des libéraux. Dans l'État de Puebla, l'intervention n'avait que le chef-lieu; dans l'État de Tamaulipas, le port de Tampico et ses environs. Il en était de même dans toute la région centrale où l'armée française avait pu s'établir. Une armée de 26 000 hommes, divisée en petits détachements, dispersés au milieu d'une population hostile, ne pouvait pas être d'une bien grande efficacité pour l'occupation d'un pays immense, ni pour tenter des opérations militaires.

(1) Lettre de M. Hugelmann.

Le gouvernement constitutionnel de la république continuait à fonctionner dans les États occupés, à côté des points où campaient les soldats français, réduits à ne faire, pour ainsi dire, que des battues autour d'eux ; l'armée républicaine au contraire, guérillas ou troupes régulières, restait libre dans ses évolutions et gardait la presque totalité du pays. Les adhésions à l'empire n'étaient donc pas très-nombreuses, et encore, pour les obtenir, fallait-il tenir les populations dans une *terreur salutaire*. Le colonel Dupin, commandant la contre-guérilla dont on a déjà vu les exploits, se chargeait de ce soin. Entré dans les premiers jours de mars, à la tête d'un détachement peu nombreux, dans Tlaliscoyan, petite ville de l'État de Vera-Cruz, et craignant de se voir attaqué par la guérilla qu'il vient de déloger, il se retranche dans une vaste maison, y installe ses hommes et ses chevaux, puis il fait venir auprès de lui le propriétaire : « il le remercie de sa bonne réception », et le prie de faire réunir les personnes notables du village, « afin de prendre plus facilement congé de toutes ». Les notables arrivent, et le colonel Dupin leur intime l'ordre de fournir immédiatement un certain contingent de vivres et de chevaux, et, pour être sûr que cet ordre s'accomplira, il gardera la moitié d'entre eux en otages. Ce n'est pas tout que de se ravitailler, il faut encore assurer sa retraite. Un certain nombre d'habitants iront à la découverte ; si, à l'heure dite, ils ne sont pas revenus fournir les renseignements demandés, leurs maisons seront brûlées, et de demi-heure en demi-heure on fusillera deux otages. Le commandant de la contre-guérilla brûle, en attendant, quarante maisons où les guérilleros avaient reçu l'hospitalité. Au mois d'avril suivant, il occupe Tampico. Une de ses rondes surprend un détachement ennemi et lui fait cinq

prisonniers. Il les condamne à être pendus aux réverbères de la grande place. Un des condamnés, un jeune homme, « railla avec un cynisme révoltant » la maladresse des exécuteurs, inhabiles dans l'art de manier le nœud coulant; puis, de ses propres mains, il se passa la corde autour du cou, et, comme il était gêné par les rayons du soleil, il demanda comme dernière grâce qu'on lui tournât la tête du côté du levant pour ne pas souffrir de la réverbération dans ses derniers moments. Jusqu'au lendemain matin, les cinq cadavres se balancèrent aux bras des lanternes sous le souffle de la bise (1). »

Quand la pendaison ne lui semblait pas un moyen suffisant de pacification, le commandant de la contre-guérilla avait recours à l'incendie (2) :

« 5 avril 1864.

» Le commandant supérieur de Tampico a appris que pendant qu'il détruisait à San-Antonio des bandes de guérillas, cinquante hommes de la garde nationale d'Ozuluama prenaient les armes, pour s'opposer à la retraite des troupes françaises, dans le cas où elles auraient éprouvé un revers. *Le ciel a béni nos armes et donné la victoire aux véritables défenseurs de la liberté nationale et de l'ordre.* Le colonel, lors de sa première entrée à Ozuluama, avait fait un premier appel à tous les hommes de cœur, quelles que fussent leurs opinions, leur offrant franchement et loyalement l'amnistie du passé.

» Les habitants d'Ozuluama n'ont pas voulu écouter ces bienveillantes et généreuses paroles. Le temps de la clémence est passé. Le colonel viendra bientôt à Ozuluama, et dès qu'il paraîtra sur la place, on devra lui livrer les cinquante fusils et les munitions destinés à l'assassinat de ses soldats. Pour chaque fusil qui manquera, le bourg payera 200 piastres d'amende, et 10 000 (56 000 fr.), s'il n'en livre aucun.

» En cas de désobéissance à l'ordre ci-dessus, le bourg entier et les fermes qui l'environnent seront réduits en cendres.

» Ainsi sera traité tout village qui continuerait à fomenter la révolution dans un pays qui ne demande qu'à vivre tranquille.

» *Le colonel, commandant supérieur de Tamaulipas,*

» CH. DUPIN. »

(1) *La contre-guérilla des Terres chaudes*, par M. de Kératry.
(2) *Ibidem.*



« Le maréchal Bazaine avait fait insérer dans la *Gazette officielle* cet ordre laconique :

« Tout chef pris les armes à la main et dont l'identité pourra être constatée sur les lieux sera fusillé séance tenante. »

Le colonel Dupin, encouragé par cet exemple, se hâte de faire savoir par une proclamation aux habitants de l'État de Tamaulipas que :

« Tout individu de l'État de Tamaulipas qui, sous quelque prétexte que ce soit, prendra les armes sans l'autorisation du général en chef ou du gouverneur, sera considéré comme bandit et fusillé sur-le-champ.

» *Le gouverneur*,
» CH. DUPIN.

» Le 10 juillet 1864. »

Voilà en quelles mains étaient remises la vie et la fortune des habitants du Mexique. Comment s'étonner après cela qu'une guerre sourde existât entre l'empereur et le général en chef de l'armée d'occupation, quoiqu'ils vécussent en apparence en bonne intelligence.

Maximilien avait manifesté l'intention de faire venir de chaque province trois délégués pris parmi les gens les plus honnêtes, les plus instruits, les plus au courant des besoins de leur pays, pour en former une sorte de chambre de consultation chargée d'élaborer les grandes mesures d'utilité publique. Il réfléchit tout à coup que le meilleur moyen était de se mettre lui-même à leur recherche, et, laissant la régence à l'impératrice, il quitta Mexico deux jours avant la fête de Napoléon III, accompagné d'une faible escorte pour entreprendre un voyage dans les provinces de l'intérieur. « Ce voyage devait être de courte durée. Arrivé dans une petite ville située non loin de Queretaro, Maximilien fut pris d'une angine. On était dans la saison des pluies ; chaque jour

des averses rendaient les chemins plus infranchissables. La maladie de l'empereur et la perspective des difficultés que devaient opposer encore pendant plusieurs semaines à son voyage la chaleur et l'humidité de la saison, le firent revenir à Mexico vers la fin d'octobre. Il crut avoir rencontré dans les provinces des hommes d'un caractère mieux trempé que ceux qui l'entouraient à Mexico, et le 8 novembre, quand une des dames d'honneur de l'impératrice, à la veille de retourner en Europe, vint à Chapultepec prendre congé de l'empereur et de l'impératrice, Maximilien la quitta avec ces paroles : « Dites à ma mère (1) que je ne me fais pas illusion sur les difficultés de ma tâche, mais que je n'ai pas encore regretté une minute la résolution que j'ai prise (2). »

Ce langage indiquait chez Maximilien une foi bien robuste ou un parti pris bien arrêté. En tout cas, s'il avait pu entendre les propos auxquels avait donné lieu sa maladie annoncée d'abord comme très-grave, il se serait vite aperçu que personne ne partageait sa confiance dans l'avenir de l'empire. Les habitants de Mexico se promettaient ouvertement, à la première nouvelle de la mort de Maximilien, de proclamer la république même devant les baïonnettes françaises. Le nom du comte de Flandres était aussi prononcé par quelques personnes. Le bruit courait, avant le départ de l'empereur, que le roi des Belges ne prolongeait son séjour à Vichy que pour sonder Napoléon III sur le projet d'ériger en royaume l'ancienne vice-royauté de Guatemala, composée des États de Guatemala, Yucatan, Honduras, jusqu'à l'isthme de Tehuantepec, et de mettre le comte de Flandres à sa tête (3).

(1) L'archiduchesse Sophie.
(2) Récit de la comtesse Kollonitz.
(3) *Documents inédits recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien*, par H. Lefèvre. Bruxelles et Londres, 1869.

La mort probable de Maximilien n'ouvrait-elle pas à ce prince de nouvelles perspectives? Déjà le comte de Flandres comptait des partisans nombreux, mais Maximilien coupa court à leurs espérances en rentrant en bonne santé à Mexico, où le maréchal Bazaine l'accueillit par la remise d'un rapport fort triste sur la situation de l'empire. L'administration laissait partout à désirer, surtout au point de vue des finances et de la police. Les choses marchaient mieux au point de vue militaire : le général Castagny se dirigeait sur le Chihuahua ; des ordres étaient donnés pour activer les préparatifs de l'expédition sur Mazatlan ; le général Douay ne tarderait pas à s'établir à Morelia ; enfin les préparatifs de l'expédition d'Oajaca touchaient à leur fin et les opérations commenceraient au plus tard dans les premiers jours de décembre.

Ce n'est pas au Mexique seulement que les affaires de Maximilien allaient mal ; les diverses cours d'Europe mettaient une lenteur calculée à le reconnaître comme empereur du Mexique, et ses rapports avec Rome prenaient un caractère de plus en plus marqué d'hostilité. Le parti libéral, maître du pouvoir en 1856, 1859 et 1861, avait, comme on l'a vu, réglé par des lois la vente des biens ecclésiastiques. Maximilien, sollicité longtemps avant son acceptation définitive de la couronne d'abolir ces lois, ou du moins de s'entendre avec le saint-siége pour en régulariser l'application, avait, dans son voyage à Rome, demandé au pape le prochain envoi au Mexique d'un nonce chargé de mettre fin sur ce point aux difficultés sans cesse renaissantes entre le gouvernement et le clergé. L'envoyé de Rome se fit tellement attendre, que M. Ramirez, ministre des affaires étrangères, dut signifier au cardinal Antonelli que si le nonce n'arrivait pas avec les pouvoirs ordinaires,



l'empereur prendrait lui-même les mesures nécessaires. L'année 1864 allait finir, lorsque Mgr Meglia, archevêque *in partibus* de Damas, nonce apostolique, débarqua enfin à Vera-Cruz. Il était porteur d'une lettre autographe adressée par le pape à l'empereur Maximilien, dans laquelle Sa Sainteté, après lui avoir rappelé sa joie en voyant appelé à la couronne du Mexique un prince appartenant à une famille si catholique, continuait ainsi : » Sous ces heureux auspices, nous attendions de jour en » jour les premiers actes du nouvel empire, persuadé » qu'on donnerait à l'Église outragée par la révolution une » prompte et juste réparation; mais si l'on permet aux jour- » naux d'insulter impunément les pasteurs, d'attaquer la » doctrine de l'Église catholique, le scandale pour les fidèles » et le dommage pour la religion resteront les mêmes et » peut-être deviendront plus grands encore. » Le pape, après avoir adjuré Maximilien, « au nom de la piété et de la foi qui sont l'ornement de sa famille, d'essuyer les larmes d'une partie de la famille catholique », résumait ainsi les demandes que son nonce était chargé de lui faire :

« Il faut avant tout que la religion catholique, à l'exclusion de tout autre culte dissident, continue à être la gloire et le soutien de la nation mexicaine ; que les évêques soient entièrement libres dans l'exercice de leur ministère pastoral ; que les ordres religieux soient rétablis et reconstitués; que personne n'obtienne la faculté d'enseigner et de publier des maximes fausses et subversives ; que l'enseignement, tant public que privé, soit dirigé et surveillé par l'autorité ecclésiastique, et qu'enfin soient brisées les chaînes qui jusqu'à présent ont retenu l'Église sous la dépendance et l'arbitraire du gouvernement. »

Cette lettre ne permettait plus de compter sur une entente avec le saint-siége. Le Mexique, en tolérant tous les cultes, consentait bien à reconnaître le catholicisme comme religion de l'État; à pourvoir aux frais du culte et à payer ses ministres, à condition qu'ils n'exigeraient, à l'avenir,

des fidèles, ni gages, ni émoluments, ni rétributions à titre de droits de paroisse, de dispenses, de dîmes ou de prémices; mais il demandait en échange que l'Église abandonnât au gouvernement tous ses revenus provenant des biens ecclésiastiques nationalisés sous la république, et qu'il concédât à l'empereur Maximilien et à ses successeurs les anciens droits des rois d'Espagne sur les Églises d'Amérique; le pape déterminerait ensuite, conjointement avec l'empereur, les ordres religieux à rétablir, et les conditions de leur existence. Les communautés existantes ne pourraient pas, en attendant, recevoir des novices. Enfin l'empereur, dans les lieux où il le jugerait convenable, confierait les registres de l'état civil à des prêtres chargés de les tenir comme fonctionnaires de l'ordre civil. Le nonce répondit qu'il n'avait pas les pouvoirs pour discuter ces propositions, mais qu'en tout cas, ni la tolérance des cultes, ni le traitement du clergé, ni l'abandon de ses biens non vendus, ne seraient jamais acceptés par l'Église.

L'empereur réunit alors un conseil spécial composé des ministres d'État, des affaires étrangères et de la justice, de l'archevêque Labastida et de M. Lares, conseiller d'État, ancien président de l'assemblée des notables. M. Lares, chargé de voir le nonce confidentiellement, put se convaincre qu'il n'y avait rien à espérer de lui. La jeune impératrice, pensant être plus heureuse, fit venir M[gr] Meglia, et n'obtint de Sa Grandeur qu'un *non possumus* affectueux et poli, mais inflexible. Maximilien n'avait plus qu'à réaliser sa menace de charger le ministre de la justice de lui proposer un plan de révision des opérations du désamortissement, « en ne se laissant guider que par les principes les plus larges de la tolérance religieuse, sans oublier que la religion de l'État est la religion catho-



lique ». La note impériale, qui fut adressée au représentant de la cour romaine à ce sujet, contenait ce passage : « Nous » nous sommes occupé, étant à Rome, dans le but de » rétablir le calme dans les esprits, dans les consciences, » d'ouvrir des négociations avec le saint-père comme chef » universel de l'Église catholique. Le nonce apostolique est » arrivé à Mexico, mais, à notre grande surprise, il a déclaré » qu'il manquait d'instructions pour négocier et qu'il devait » en attendre de Rome. » Le nonce répliqua que Maximilien n'ayant jamais ouvert la bouche au pape, ni à l'épiscopat mexicain, sur les intentions qu'il expose aujourd'hui, il n'avait pu être chargé de les discuter. L'empereur a beau déclarer au Mexique catholique que la responsabilité des décisions qu'il se prétend obligé de prendre en matières ecclésiastiques sans le concours de l'autorité spirituelle revient à cette dernière, « aucun individu raisonnable, n'admettra que le chef de l'Église, s'il eût connu les idées et le projet du gouvernement mexicain, eût envoyé son nonce pour les sanctionner sans lui donner d'instructions à ce sujet, et qu'en écrivant à l'empereur une lettre dans laquelle il lui parle des maux de l'Église et lui indique les moyens de la rétablir dans son ancienne splendeur, il ne lui dise pas un mot des préjudices si graves que le projet infligerait à cette Église déjà si rudement éprouvée.» Le nonce terminait en protestant « contre toute manifestation ou insinuation tendante à faire remonter au suprême pontife la plus légère responsabilité à l'égard de tout ce qui pourra se faire ici de contraire à l'Église et à ses droits ». Le ministre des affaires étrangères communiqua la réponse du nonce à M. Aguilar, ministre du Mexique à Rome, et à M. Hidalgo, ministre du Mexique à Paris. M. Aguilar avait pour mission de prévenir la cour de

Rome qu'il était temps encore pour elle de mettre fin au conflit, et que M. Hidalgo devait solliciter l'intervention amicale du cabinet des Tuileries. Maximilien, en attendant le résultat de leurs démarches, fit, par un décret, mettre en vigueur dans l'empire les lois et décrets promulgués avant et depuis l'indépendance, concernant l'exequatur des bulles, brefs, rescrits et dépêches de la cour de Rome, et portant que ces bulles, brefs, rescrits et dépêches seraient soumis par le ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques à l'empereur avant d'obtenir l'exequatur définitif.

Nouvelle protestation du nonce, nouvelle réponse du ministre des affaires étrangères, et enfin rupture des relations diplomatiques entre le Mexique et le saint-siége.

Maximilien comptait, comme on vient de le voir, sur l'appui de Napoléon III auprès de la cour de Rome. Le comte de Sartiges, ambassadeur de Napoléon III près le Vatican, reçut en effet l'ordre d'exercer son influence dans un sens favorable au Mexique; mais le cardinal sous-secrétaire d'État fit connaître d'une façon toute confidentielle à M. Aguilar le mauvais effet de «cette ingérence», en ajoutant: «Je crois que dans les circonstances actuelles, » il n'y a pas d'affaires plus mauvaises auprès du gouver- » nement pontifical que celles qui sont recommandées par » l'empereur des Français (1). »

L'œuvre de Maximilien, dont le succès dépendait en grande partie de la sécularisation des biens du clergé, se trouvait donc compromise dès le début par la cour de Rome et par l'hostilité du clergé mexicain, qui en était la conséquence naturelle. Cependant le trésor mexicain était

(1) Dépêche de M. Aguilar du 25 mars 1865.

déjà vide à la fin de 1864; il fallait le remplir, mais ce n'était pas au Mexique qu'on pouvait trouver de l'argent. M. Barron, banquier à Mexico, et un autre agent, furent envoyés à Paris pour y négocier la formation d'une banque mexicaine d'escompte, de circulation et de dépôt, et un emprunt particulier de 20, 30 ou 40 millions, selon qu'ils trouveraient des capitalistes plus ou moins faciles.

Les agents de Maximilien débarquèrent en France vers la fin du mois de janvier 1865, dans un moment où les nouvelles militaires du Mexique laissaient beaucoup à désirer. A peine arrivés à Paris, ils s'empressèrent cependant de se rendre chez M. le comte de Germiny, président de la commission des finances du Mexique, où, en présence de tous les membres de la commission, ils exhibèrent leurs pouvoirs, et lurent leur projet de banque et leurs instructions secrètes. MM. Hottinguer père et fils et M. Heine, banquiers, assistaient à la réunion (1). Les envoyés mexicains purent se convaincre dès cette première séance qu'ils n'avaient aucune chance de réaliser un emprunt particulier; mais M. de Germiny, chez lequel M. Barron signale « une tendance décidée à se préoccuper des intérêts français, et à faire valoir les prétendus services rendus par la France au Mexique » (2), lui parla d'un projet pour convertir la dette provenant de l'emprunt de Miramar, qui parut à M. Barron propre à améliorer les conditions de cet emprunt et à faciliter les moyens d'en émettre un nouveau. La commission des finances mexicaines se réunit de nouveau le 6 janvier. MM. Hottinguer père et fils et MM. Heine, banquiers, étaient encore présents, ainsi que le ministre d'État de l'empire mexicain, M. Velasquez de

(1) Lettre de M. Eustaquio Barron au ministre des finances.
(2) *Ibid.*

Léon. M. de Germiny prit le premier la parole et démontra l'urgence de contracter un nouvel emprunt, afin d'améliorer la situation de celui de Miramar, qui, bien que placé en totalité par rapport aux actions, était cependant loin d'être couvert quant au numéraire, car il manquait une somme de plus de 23 millions pour compléter la valeur des bons émis.

Le projet soumis à l'examen de la commission garantissait au gouvernement mexicain une somme liquide de 100 millions, et embrassait à la fois la conversion de l'ancien emprunt si mal accueilli sur tous les marchés de l'Europe, et les conditions de l'emprunt nouveau représenté par des obligations émises à un prix plus ou moins élevé, remboursables à raison de 500 francs dans un certain nombre d'années, avec des primes considérables.

« Ce projet, écrit M. Barron, a été établi par des banquiers qui jouissent de toute la confiance du gouvernement français, et compte en outre sur l'appui décidé de MM Fould et Rouher, ministres de l'Empereur, à qui il a été soumis. MM. de Germiny et Corta se prononcent très-chaudement en sa faveur, et quelque grands que soient les inconvénients que nous lui trouvons, nous sommes obligés cependant de reconnaître qu'en présence des difficultés de la situation actuelle, c'est encore le moyen le plus sûr et peut-être l'unique de recueillir l'argent dont on a besoin (1). »

L'agent financier de Maximilien ne se dissimule pas « la répugnance que doivent inspirer ces sortes d'opérations, surtout lorsqu'elles se font au nom d'un gouvernement ». Mais, ajoute-t-il, l'usage de ces emprunts s'est tellement généralisé sur les marchés européens et leurs résultats ont été si brillants, qu'il y aurait peut-être trop de rigorisme à ne pas suivre l'exemple général :

« A cet égard, je laisse à M. de Germiny le soin de donner au gouvernement les explications nécessaires. Je me contenterai de dire qu'au-

(1) Lettre de M. Eustaquio Barron au ministre des finances.

jourd'hui même ce monsieur nous a déclaré que si l'on n'avait pas immédiatement recours à un emprunt, il se verrait obligé sous peu, chose qu'il faudrait éviter à tout prix, de suspendre les payements qui se font pour le compte du gouvernement mexicain.

» Si nous en croyons certaines confidences qui nous ont été faites, nous serions tentés de croire que la maison Rothschild désirerait se charger de cet emprunt. Il est de la plus haute importance de le placer en des mains aussi puissantes que la maison dont il s'agit. Nous sommes donc décidés à le lui proposer avec toutes les précautions nécessaires, et, dans le cas où elle refuserait, nous ferons immédiatement des démarches pour le placer auprès d'autres maisons. »

Traverser l'Océan pour solliciter un emprunt particulier de 30 à 40 millions, voir cette demande repoussée par un refus presque brutal, et recevoir tout à coup l'offre d'un prêt de 100 millions ; passer de la suspension des payements à l'abondance des capitaux, et de la banqueroute à la prospérité financière, il y avait là de quoi triompher des scrupules de M. Barron. Il ne restait plus qu'à vaincre les méfiances du public. M. Corta, membre du Corps législatif et de la commission des finances du Mexique, se chargea, comme on l'a vu, de ce soin ; il monta, le 12 avril 1865, à la tribune du Corps législatif pour y faire le tableau le plus brillant de la situation du Mexique. M. Rouher vint à son aide, et répondit aux orateurs de l'opposition qui émettaient des doutes sur le résultat de l'opération financière si pompeusement annoncée :

« Vous vous préoccupez de l'emprunt à faire, et certainement si les prêteurs ont confiance en vos observations, ils ne se hâteront pas d'apporter leur argent. Eh bien! n'ayez aucune inquiétude, l'emprunt est fait. Au moment où je parle il est signé par les principales maisons de France et d'Angleterre. J'en ai reçu la nouvelle au moment où j'entrais dans cette enceinte. Ces défiances, ces critiques semées à plaisir par une parole sans responsabilité, qui excite sur les intérêts vivaces du pays l'inquiétude et les alarmes, seront insuffisantes et vaines, on ne les écoutera pas, et l'on aura parfaitement raison (1). »

(1) M. Rouher aurait été fort embarrassé de prouver son assertion, car l'acte constitutif de l'emprunt n'a été signé que deux jours après.

Les banquiers dont les noms figurent au bas de l'emprunt l'avaient-ils réellement souscrit, ou bien l'un d'eux, M. Pinard, prenait-il à sa charge 500 000 obligations, moyennant une commission sur le prix d'émission de 10 pour 100 ? L'omission de porter cet emprunt à la Bourse comme tous les autres emprunts semblait confirmer cette opinion ; quant à la complicité du gouvernement français dans cette opération, elle ne tarda pas à éclater par la transformation des recettes générales et particulières, et même des perceptions, en bureaux de vente de ces obligations.

Une nouvelle charge de 250 millions s'ajoutait donc aux 515 millions de l'emprunt de Miramar, et augmentait la dette étrangère du Mexique de 765 millions. Ces sommes enormes étaient prises uniquement dans les petites bourses de la France, car « malgré que ces emprunts eussent été » chaudement recommandés au Mexique, pas une famille » du pays, pas une maison de commerce ne voulut y sous- » crire ; en un mot, pas une seule obligation ne fut prise » même parmi les impérialistes» (1). Maximilien n'en avait pas moins un certain nombre de millions à sa disposition, peu lui importait la source où il les avait puisés. L'empire pouvait marcher pendant quelque temps.

Comment l'empereur Maximilien et le maréchal Bazaine se tiraient-ils pendant ce temps-là de l'œuvre qu'ils avaient entreprise, et qui consistait à transformer en un peuple honnête et laborieux une nation dépourvue en général de moralité, indolente, apathique, sans administration, sans justice, habituée à la guerre civile et au brigandage qui en est la suite? Il semble que la première chose à faire eût été d'en finir avec les brigands. Or, les opérations militaires

(1) *L'empereur Maximilien, son élévation et sa chute,* par le comte Émile de Kératry.

laissaient beaucoup à désirer, même au point de vue de la sécurité des campagnes et des routes. Le départ pour le nord du Mexique d'un corps de réserve avait été ajourné par suite de l'apparition dans l'État de Mechoacan de bandes assez fortes pour enlever quatre cents Belges commandés par un chef de bataillon, à Tacambaro, dans les environs de Morelia. Le chef de bataillon et six officiers, parmi lesquels le fils du ministre de la guerre de Belgique, succombèrent; le reste de la troupe mit bas les armes. L'échec était rude et de nature à encourager la formation de nouvelles bandes. Des renforts furent envoyés au commandant des troupes françaises dans le Mechoacan. On parla bientôt d'une brillante revanche prise sur l'auteur du coup de main de Tacambaro ; mais il ne suffisait pas de défaire dans une rencontre un chef de bande qui allait se reformer quelques lieues plus loin, il fallait se maintenir dans le Mechoacan, et l'expérience venait de prouver qu'on n'en pouvait laisser la garde aux Belges, soldats braves, mais auxquels manquait l'habitude du feu, ni aux Autrichiens, bons soldats aussi, mais dans toute autre guerre que celle de partisans, et qu'on ne pouvait pas d'ailleurs laisser s'étendre à cause de l'antipathie qu'ils inspiraient à tous les partis.

Les républicains avaient réoccupé Saltillo et Monterey, et attaqué Matamoros qu'ils tenaient bloqué de très-près. Ils faisaient également face au nord-ouest aux troupes de l'intervention. Guaymas et Mazatlan subissaient un blocus rigoureux. La ligne de bataille était si étendue pour un effectif aussi faible et aussi éloigné de sa base d'opération que celui dont le maréchal Bazaine avait la disposition, que personne ne doutait qu'il ne fût bientôt obligé de demander des renforts en France, car le pays ne paraissait tran-

quille que là où l'armée d'intervention se trouvait en force, et pas une seule province n'était entièrement pacifiée (1). Le Mechoacan, qui paraissait soumis après les expéditions du général Douay, s'était repeuplé de bandes après son départ. Il en était de même dans les autres États. Les bandes dévalisaient les diligences aux portes mêmes de Mexico, et l'on ne pouvait aller sans escorte à quatre lieues de la capitale.

L'inconvénient d'éparpiller les forces de l'intervention fut signalé à Napoléon III, qui écrivit au maréchal Bazaine, le 5 mars 1865 :

« Mon cher maréchal,

» Je ne vous ai point écrit depuis longtemps, parce que tout semblait aller sur des roulettes, et que d'ailleurs le ministre de la guerre vous transmettait mes ordres ; aujourd'hui les choses me paraissent plus sombres, et je vous écris d'abord pour garder au Mexique toutes les troupes que vous y avez, et pour vous recommander de ne pas trop les éparpiller. Ce n'est pas sans appréhension que je vois des détachements se diriger vers la Sonora. Ne pourrait-on pas former des colonnes purement mexicaines qui rayonneraient à une certaine distance autour d'un centre occupé par vous ? Je ne crains pas une guerre avec les États-Unis, d'abord parce que heureusement ils ne sont pas prêts à faire la paix, et ensuite parce que, le cas échéant, ils n'oseraient pas déclarer à la fois la guerre à la France et à l'Angleterre. Néanmoins il est bon d'avoir les yeux ouverts de ce côté, et de maintenir toujours sous la main un bon noyau de troupes.

» Je suis avec un grand intérêt vos opérations devant Oajaca. Dieu veuille que vous réussissiez sans éprouver trop de pertes.

» Nous avons reçu, le 1er janvier au matin, vos félicitations pour la nouvelle année, et c'est un heureux à-propos.

» Dites à l'armée combien je suis heureux de sa belle conduite, et recevez, mon cher maréchal, l'assurance de mon amitié.

» Napoléon. »

L'affaire de San-Pedro, dans laquelle un lieutenant de vaisseau avait été fait prisonnier, expliquait les craintes de l'Empereur et la grave détermination de continuer à enga-

(1) Lettres du colonel Bressonnet au général Frossard (papiers des Tuileries).

ger l'action de la France sans son consentement, en laissant au Mexique 10 000 hommes de troupes qui auraient dû le quitter au commencement de 1865, en vertu des dispositions des articles additionnels et secrets de la convention de Miramar. La paix entre le nord et le sud de la république des États-Unis paraissait éloignée à Napoléon III, au moment même où il était visible cependant que la résistance du Sud faiblissait, et que Grant ne tarderait pas à en avoir raison ; mais si l'Empereur pouvait encore se faire illusion à cet égard, quelle raison avait-il de supposer que les États-Unis déclareraient la guerre à l'Angleterre ?

Maximilien, connaissant la lettre de Napoléon III au maréchal Bazaine, ne pouvait donc concevoir aucun doute sur la durée de l'appui de l'Empereur, et les dépêches de son représentant à Paris l'entretenaient dans cette croyance. « La question du Mexique », disait M. Hidalgo, « a été pour » l'Empereur une source de dégoûts et de soucis plus grands » que tous ceux qu'il a éprouvés depuis qu'il est au pouvoir, » mais sa volonté de fer a dominé jusqu'à l'impopularité que » l'on a jetée sur notre entreprise glorieuse. Le succès a fini » par nous donner raison ; mais, bien que ce peuple français, » si impressionnable, passe subitement de la confiance à » la crainte, l'Empereur ne laissera pas son œuvre inachevée » par suite d'obstacles qui, quoique déplorables, sont moin- » dres cependant que ceux qu'il a dominés jusqu'à ce » jour (1). »

L'accord le plus complet entre le commandant en chef de l'armée d'occupation et le chef du gouvernement mexicain était la condition indispensable du rétablissement de

(1) Paris, 14 mars 1865.

l'ordre dans le pays, et malheureusement la mésintelligence la plus complète régnait entre l'état-major français et le cabinet de Mexico. Le maréchal Bazaine semblait se plaire à faire sentir dans les grandes comme dans les petites choses son autorité d'une façon blessante. Le ministre de l'intérieur avait accordé l'autorisation de publier un journal bi-hebdomadaire, *la Mandore;* le lendemain même, le *Cronista*, organe de l'état-major français, publia au-dessous même de l'autorisation donnée par le fonctionnaire mexicain l'injonction de l'autorité militaire française à la *Mandore* de suspendre sa publication. Sept journalistes arrêtés vers la fin du mois d'avril 1865 furent traduits devant un conseil de guerre français. L'autorité militaire française réunissait du reste en réalité tous les pouvoirs : elle administrait, gouvernait et jugeait. Les tribunaux ne se composaient que de juges nommés par elle, et si ces juges se permettaient d'acquitter de loin en loin quelques accusés, ces derniers passaient devant une cour martiale. Les commandants supérieurs de territoire allaient même jusqu'à prévoir les acquittements et à prendre d'avance des mesures pour les rendre inutiles; l'un d'eux écrit au maréchal Bazaine : « Quant au nommé José Regis, j'ai fait appeler le » juge de Léon, pour lui prescrire, dans l'hypothèse où il » serait acquitté, de le remettre entre mes mains pour le » faire passer devant la cour martiale. Vous pouvez compter » cet homme comme rayé de la liste des chefs de bande (1). »

Les autorités indigènes se montraient-elles peu zélées à seconder les vues de l'intervention, les généraux pourvoyaient simplement et par décret à leur remplacement, et les individus qui refusaient les postes vacants étaient con-

(1) Le commandant supérieur de Léon au maréchal Bazaine.

damnés à six mois de prison, pour « manque d'affection au gouvernement », délit prévu et puni par la loi promulguée dès 1862 par le général Almonte. Cela ne suffisait pas toujours pour amener les Mexicains à l'acceptation des fonctions publiques. Le général Castagny, commandant la 2e division de l'infanterie franco-mexicaine, chargé de pourvoir à l'administration de la province de Mazatlan, écrit au maréchal Bazaine : « Lorsque j'ai voulu remplacer ces juges iniques — il désigne ainsi les fonctionnaires suspects de tiédeur pour l'empire — par des hommes plus honnêtes, ils se sont déclarés prêts à la prison ou à l'exil plutôt que d'accepter les fonctions à eux dévolues. » Le général Castagny ajoute que la situation n'est plus tenable, à moins d'agir désormais *militairement*.

Le maréchal Bazaine n'agissait plus autrement depuis longtemps. Une petite ville de l'État de Puebla étant tombée aux mains du 3e zouaves, ces derniers pillèrent les maisons, malgré les drapeaux étrangers qui les protégeaient. Un Espagnol se crut en droit de porter plainte au maréchal Bazaine, qui voulut bien se donner la peine de rectifier ses idées à cet égard.

« Mexico, 21 avril 1865.

» Monsieur,

» Pour vous éclairer sur la marche que vous avez à suivre au sujet de la réclamation relative à votre propriété de Huahuchinango, j'ai l'honneur de vous informer que, dans aucun pays du monde, les armées agissant au nom d'un gouvernement ne sont responsables de leurs faits. C'est au gouvernement lui-même que vous devez présenter la réclamation qui vous intéresse, et qui peut être fondée.

» Recevez, monsieur, etc.

» *Le maréchal de France*,

» BAZAINE. »

Cette lettre, qui donne lieu aux plus douloureuses réflexions, fait en outre ressortir la triste position du gouvernement mexicain, réduit à paraître le complice de crimes

qu'il ne pouvait empêcher. Aussi les murs de Mexico se couvraient-ils tous les jours de placards contre Maximilien. Il crut rendre quelque popularité à son nom en y associant le nom d'Iturbide, fusillé comme usurpateur du pouvoir suprême, après avoir été premier magistrat de la république. Maximilien adopta son petit-fils. La mère et les oncles de l'enfant reçurent 150 000 francs et une pension pour s'installer hors du Mexique. La mère et le fils s'aimaient tendrement, leur séparation fut déchirante, et cette adoption, loin de concilier la sympathie du peuple à l'empereur, lui attira sa colère et son indignation.

Des rivalités furieuses, des jalousies implacables, s'agitaient autour du trône chancelant de Maximilien entre les officiers belges, autrichiens, français et mexicains. La division du Mexique en grands commandements aggrava encore ces luttes, auxquelles l'empereur Maximilien et le maréchal Bazaine ne se mêlèrent que trop. Le commandant en chef de l'armée française ne prenait plus la peine de dissimuler le peu de cas qu'il faisait des recommandations de l'empereur; il en vint même à lui contester l'exercice des attributions les plus essentielles de la royauté. La municipalité de Vera-Cruz ayant sollicité de l'empereur une commutation à la peine de mort prononcée par la cour martiale contre quatre individus de cette ville, Maximilien donna l'ordre de suspendre l'exécution. La cour martiale française adressa immédiatement des représentations si énergiques au cabinet militaire de l'empereur, que son chef, en les transmettant à Maximilien, crut devoir les accompagner de cette note significative :

« Cabinet militaire, n° 4525.

» Le commandant militaire de Vera-Cruz transmet une protestation de la cour martiale contre la *suspension* de l'arrêt qu'elle a rendu.

« Les observations sont très-justes. Si l'on enlève aux cours martiales leur *prestige*, elles ne pourront plus produire aucun effet.

» Dans tous les cas, il faut se méfier de la sensiblerie des trembleurs, qui, par peur, implorent pour les malfaiteurs (1). »

La confiance dans la durée de l'empire mexicain n'existait plus dès les premiers mois de l'année 1865 : plus de commerce, retour en Europe des plus anciennes maisons de banque anglaises et françaises, désespoir des immigrants maudissant les fallacieuses promesses qui les avaient attirés au Mexique, déficit de 80 millions, impossibilité d'aller, au moyen du nouvel emprunt, au delà du milieu de l'année, tel était le bilan de la situation au moment même où M. Corta étalait à la tribune du Corps législatif le brillant tableau de la prospérité du Mexique, sur le compte duquel il s'exprimait quelque temps auparavant d'une façon si différente à Mexico (2).

La force des choses opposait un obstacle invincible à l'œuvre de Maximilien. Ses meilleurs décrets restaient à l'état de lettre morte, faute d'hommes pour les exécuter. L'empereur avait beau changer de ministère, les ministres ne changeaient pas. L'administration départementale et municipale, composée de gens choisis par la régence dans les rangs du parti clérical, au lieu d'aider le gouvernement, cherchait au contraire à l'entraver par tous les moyens possibles. La création de grands commandements, en nécessitant un remaniement territorial, avait déplacé les centres d'action du parti clérical, contrarié les habitudes des grands propriétaires fonciers, et fourni de nouveaux motifs de mécontentement et d'hostilité à ces

(1) Cette pièce est annotée ainsi au crayon de la main de l'archiduc : « *Se tomara en consideracion en lo successivo.* » (On en tiendra compte à l'avenir.)

(2) Lettre du colonel Bressonnet au général Frossard (papiers des Tuileries).

deux classes puissantes. Les nouvelles des États-Unis entretenaient l'inquiétude générale. L'empire, à peine debout, chancelait; la main de Napoléon III pouvait le soutenir quelque temps encore, mais non l'empêcher de tomber. La responsabilité de l'empereur des Français devenait de jour en jour plus grande, et sa politique ambiguë, vacillante, incertaine au Mexique comme partout ailleurs, mettait tout le monde contre lui : libéraux et cléricaux détestaient également une intervention qui n'avait fait que raviver la guerre civile dans leur pays et qui ne pouvait avoir de résultat qu'en dépensant 200 millions par an, et en entretenant une armée de 30 000 hommes au Mexique.

Les alarmes causées par l'attitude des États-Unis parurent assez sérieuses dans le mois de juin pour que le maréchal Bazaine songeât à se mettre en garde et à fortifier les places du nord. Des nouvelles plus pacifiques arrivèrent de Washington. Les travaux de défense furent contremandés, et les opérations militaires recommencèrent dans le Tamaulipas, la Sonora, le Chihuahua et les provinces du centre, contre un ennemi toujours battu et toujours combattant. Les bandes qu'on croyait détruites reparaissaient de tous côtés; les gardes rurales se joignaient à elles, et les populations, loin de venir en aide aux Français, s'enfuyaient à leur approche pour ne pas s'exposer à de cruelles représailles; car à peine les Français s'éloignaient-ils d'une ville, que les Mexicains y entraient, et frappaient d'énormes contributions sur les habitants. Les Français revenus, les malheureux citadins subissaient de nouvelles contributions pour avoir reçu les Mexicains, et maudissaient une intervention qui les plaçait sans cesse entre l'enclume et le marteau (1).

(1) Lettre du colonel Bressonnet au général Frossard (papiers des Tuileries).

Le maréchal Bazaine, au milieu des soucis de son commandement, trouvait néanmoins le temps de songer au mariage. L'empereur et l'impératrice du Mexique s'intéressèrent fort à ses diverses tentatives matrimoniales, et prirent même une part très-active à son union avec une jeune Mexicaine dont l'oncle avait été un moment président de la république et la tante dame d'honneur de l'impératrice Iturbide. Maximilien fit un présent royal à la mariée, et il l'annonça par une lettre flatteuse à son mari.

« Mexico, 26 juin 1865.

» Mon cher maréchal,

» Voulant vous donner une preuve d'amitié personnelle, ainsi que de reconnaissance pour les services rendus à notre patrie, et profitant de l'occasion de votre mariage, donnons à la maréchale Bazaine le palais de Buena-Vista, y compris le jardin et le mobilier, sous la réserve que le jour où vous retournerez en Europe, ou si pour tout autre motif vous ne voulez pas rester en possession du susdit palais pour la maréchale Bazaine, la nation reprendra le domaine, le gouvernement s'obligeant en parei l cas à donner à la maréchale Bazaine, comme dot, la somme de cent mille piastres.

» Votre très-affectionné,

» MAXIMILIEN. »

Ces témoignages extérieurs d'affection et de gratitude de la part de l'empereur, l'apparente reconnaissance avec laquelle ils étaient reçus par celui qui en était l'objet, ne faisaient prendre le change à personne sur les sentiments réels qui animaient l'empereur et le maréchal Bazaine à l'égard l'un de l'autre. Le commandant en chef de l'armée d'intervention mettait trop d'affectation à exprimer ses doutes sur la durée de l'empire dont il était le principal soutien, pour que Maximilien n'en fût pas profondément blessé. Cela eût suffi pour mettre entre l'empereur et le maréchal une inimitié sourde et profonde, lors même que le maréchal n'eût pas recherché toutes les occasions de se créer une popularité rivale de celle de l'empereur, et très-

souvent à ses dépens. Les fêtes de son mariage terminées, le maréchal Bazaine parut se remettre avec ardeur à sa tâche ; les opérations reprirent dans le nord, la chasse aux bandes qui rançonnaient le pays de Saltillo à Matamoros commença ; le général Douai fut chargé de dégager les États de San-Luis et de Tamaulipas, mais les bandes se reformaient, pendant ce temps-là, du côté d'Oajaca et dans l'État de Puebla, pays occupés par les Autrichiens. Les républicains enlevaient des villes situées à dix lieues à peine de la route de Vera-Cruz à Mexico. La route de Puebla à Vera-Cruz se couvrait de bandes, ainsi que l'Etat de Mechoacan, de plus en plus ravagé et désolé.

Les nouvelles du nord étaient meilleures. Juarez, en octobre, se trouva dans la nécessité de franchir la frontière américaine. Maximilien crut l'empire sauvé, et il eut l'idée plus généreuse que politique d'associer Juarez à son gouvernement, et de lui proposer la présidence de la haute cour. Que n'adopta-t-il la même ligne de conduite à l'égard de tous les dissidents ! le terrible décret du 3 octobre n'aurait pas fourni, un an et demi plus tard, un si terrible argument à ses juges, quand il eut lui-même à défendre sa vie ; ce décret était ainsi conçu :

« Maximilien, empereur du Mexique,

» Notre conseil des ministres et notre conseil d'État entendus, décrétons :

» Tous les individus faisant partie de bandes ou rassemblements armés existant sans autorisation légale, qu'elles proclament ou non un prétexte politique, quels que soient, d'ailleurs, le nombre de ceux qui forment la bande, l'organisation de cette dernière, le caractère et la dénomination qu'elle prend, seront jugés militairement par les cours martiales. S'ils sont déclarés coupables, lors même que ce ne serait que du seul fait d'appartenir à une bande armée, ils seront condamnés à la peine capitale, et la sentence sera exécutée dans les vingt-quatre heures. »

Les articles 5 et 6 menaçaient du même sort les individus qui auraient donné des secours aux guerilleros ou entre-

tenu des relations avec eux; l'article 10 déclarait que le bénéfice du recours en grâce serait refusé aux condamnés à mort!

Le maréchal Bazaine collabora-t-il à ce décret? On l'a nié, mais une circulaire portant le n° 7729, avec la mention *confidentielle*, adressée par lui le 11 octobre aux chefs militaires sous ses ordres (1), prouve qu'il en a du moins parfaitement accepté l'esprit et les conséquences. Cette pièce contient ces lignes:

« Tous ces bandits (les républicains), y compris leurs chefs, ont été mis hors la loi par le décret impérial du 3 octobre 1865.

» Je vous invite donc à faire savoir aux troupes sous vos ordres que je n'admets pas que l'on fasse des prisonniers. Tout individu, quel qu'il soit, sera mis à mort; aucun échange de prisonniers ne sera fait à l'avenir (2). »

Le gouvernement des États-Unis, promptement instruit des nombreuses exécutions qui ensanglantaient le Mexique, en vertu du décret du 3 octobre, chargea, dès le 28 octobre 1865, son représentant à Paris d'appeler l'attention sérieuse du gouvernement impérial sur la «sensation pénible que la politique sanguinaire employée au Mexique causait aux États-Unis ». Maximilien se flattait pendant ce temps-là que l'attitude de jour en jour plus pacifique des Américains découragerait les républicains, qui, selon lui, ne continuaient la guerre que dans l'espoir d'être prochainement secourus par eux. Laissant Maximilien à ses illusions, le maréchal Bazaine ordonnait de reprendre les travaux de fortification des places du nord. Les chefs de

(1) *Documents officiels recueillis sur la secrétairerie privée de Maximilien*, par H. Lefèvre. Londres et Bruxelles, 1869.

(2) C'est huit jours après l'apparition du décret que M. Bazaine lance cette circulaire qu'il espérait tenir secrète, puisque dans un *Nota bene* il ajoute : « Cette circulaire ne sera pas copiée sur les livres d'ordre, elle sera donnée en connaissance à MM. les officiers seulement.

service de l'artillerie, du génie, et de l'intendance, par lesquels il faisait étudier en même temps, par une contradiction bizarre, des projets de centres coloniaux à établir le long du chemin de fer de Vera-Cruz à Mexico, réunis par lui vers le milieu du mois d'octobre, apprirent avec étonnement de sa bouche qu'une guerre avec les États-Unis était imminente, et qu'il fallait, sans perdre de temps, prendre toutes les mesures nécessaires, et cela presque au moment où l'on venait d'être informé que Juarez avait passé le rio Grande pour se réfugier aux États-Unis.

La situation, d'après les bulletins officiels, s'améliorait dans le nord-est. Il est vrai qu'elle empirait dans les États de Puebla, de Vera-Cruz et d'Oajaca. Les bandes gagnaient les Terres chaudes et la ligne de communication des Français, pillaient les convois et les diligences, occupaient les petites villes, et s'enhardissaient jusqu'à enlever à quelques lieues seulement de Vera-Cruz les ouvriers du chemin de fer, et jusqu'à s'emparer même d'un riche convoi à Paso del Macho, tête de la ligne.

Le mois d'août finissant, Napoléon III avait écrit une lettre à Maximilien, dont celui-ci le remercia le 29 octobre : « Les bons conseils de sincère ami que Votre Majesté me » donne avec cette lucidité si remarquable qui la caractérise » sont toujours pour moi du plus grand prix; ils émanent du » plus grand souverain de notre siècle, qui est certes le meil- » leur juge dans des questions aussi difficiles que celles qui » nous préoccupent au Mexique. » Maximilien ne ménageait pas, comme on le voit, la flatterie au « sincère ami » qui s'apprêtait déjà à l'abandonner. Mais sa lettre est curieuse à divers autres titres : elle parle de la « loi draconienne » (1)

(1) Le décret du 3 octobre.

qu'il a promulguée contre les guerilleros; elle constate l'insuffisance du nombre des troupes pour pacifier le pays; le refus de M. Langlais (1) d'accepter le ministère des finances, et la proposition de Napoléon III de présider à une enquête sur les dépenses depuis qu'il est à la tête du gouvernement. Le ton de cette lettre ne dénote aucune crainte sur l'avenir, et cependant le mois de novembre arrive, et l'on apprend tout à coup que les troupes françaises, au lieu de poursuivre leurs avantages dans le nord, reviennent sur Mexico. Est-ce un mouvement de retraite ou de concentration? Quel motif peut donc forcer le maréchal Bazaine à abandonner les villes du nord aux représailles des juaristes? On l'ignore; en attendant, les conjectures vont leur train: et, comme le bruit de la convocation des chefs de service, qui a eu lieu le mois précédent, n'a pu rester caché, on prétend que le mouvement est commandé par l'attitude hostile des Américains, et que le commandant en chef prend ses dispositions pour réunir promptement ses troupes en avant de la capitale, qu'il se prépare à disputer très-énergiquement à l'ennemi.

Le public ignorant pouvait bien prendre le change sur les marches et les contre-marches de l'armée d'intervention, mais ses généraux les plus intelligents n'y voyaient qu'incohérence et confusion. L'un d'eux se plaint « du gâchis et du galimatias dans lequel nous pataugeons et nous patangerons *indéfiniment* »; et comme remède à la situation, il ne voit qu'« une belle et bonne guerre avec l'Amérique » (2), remède qui ne prouve guère en faveur de l'esprit politique de celui qui le propose. Si l'expédition

(1) M. Langlais, conseiller d'État, avait été envoyé au Mexique pour exercer une sorte de haute inspection sur les finances de l'empire.
(2) Lettre du général F. C. D.... à son frère (papiers des Tuileries).

du Mexique était déjà une folie, quel nom donner à une guerre contre les États-Unis?

L'armée ne manquait pas d'officiers qui accusaient le maréchal Bazaine de ne vivre que d'expédients, de tromper la crédulité de l'Empereur, et « d'exploiter le fantôme » américain pour excuser les énormes mensonges qu'il a » eu l'impudence de faire pour élever sa fortune person- » nelle » (1). La déconsidération dans laquelle était tombé le commandant en chef de l'armée française égalait celle de l'empereur du Mexique, dont l'abdication était déjà demandée dans l'intérieur même de son palais. C'est justement le moment qu'il choisit pour écrire cette lettre au maréchal Bazaine :

« Mexico, 2 décembre 1865.

» Mon cher maréchal,

« Le moment est donc venu de gouverner et d'agir. J'ai compté sur votre concours pour me donner des notes sur les préfets, les commissaires impériaux et les généraux mexicains.

» MAXIMILIEN. »

Maximilien parlait de gouverner quand les jours de l'empire étaient comptés; ignorait-il donc qu'une semaine avant son départ de Miramar, M. Seward avait transmis à M. Dayton, ministre des États-Unis à Paris, la dépêche suivante ?

« Washington, 7 avril 1864.

» Monsieur,

» Je vous envoie copie d'une résolution prise à l'unanimité par la chambre des représentants le 4 de ce mois. Elle affirme l'opposition de ce corps à la reconstitution d'une monarchie au Mexique.

» . . . . Il est à peine nécessaire, après tout ce que je vous ai dit avec une entière franchise pour les informations de la France, de dire que cette résolution trahit sincèrement le sentiment unanime du peuple des États-Unis relativement au Mexique.

» W. H. SEWARD. »

(1) Lettre du général F. C. D.... (papiers des Tuileries).

Cette résolution était ainsi conçue : « Attendu que les » représentants des États-Unis ne veulent pas, par leur » silence, laisser les nations étrangères sous l'impression » qu'ils assistent en spectateurs indifférents aux faits qui se » passent en ce moment dans la république du Mexique, le » Congrès déclare qu'il ne convient pas à la politique des » États-Unis de reconnaître un gouvernement monarchique » élevé en Amérique sur les ruines d'un gouvernement » républicain et sous les auspices d'un pouvoir européen, » quel qu'il soit. »

Ce langage, tenu par les États-Unis au moment même des plus brillantes victoires de Lee, aurait dû faire réfléchir Napoléon III à celui qu'ils tiendraient si la fortune des armes changeait en leur faveur. Ce changement était visible dès la fin de 1864, et M. Drouyn de Lhuys s'en aperçut bien vite à la lecture des dépêches de M. Seward. « Nous apportez-vous la paix ou la guerre ? » demanda-t-il fièrement un jour à M. Dayton, ministre des États-Unis, qui s'apprêtait à lui transmettre une communication de son gouvernement. M. Drouyn de Lhuys savait bien que si les États-Unis n'étaient pas en position de déclarer la guerre à personne, ils se croyaient assez forts pour faire respecter la déclaration de leurs représentants. La république victorieuse ne tarda pas en effet à élever la voix non plus seulement contre l'empire mexicain, mais contre l'intervention française elle-même. M. Seward, dans une note remise le 6 décembre à M. de Montholon, exposa sur la monarchie de Maximilien et sur les destinées du continent américain des vues tout à fait incompatibles avec la prolongation du séjour de l'armée française au Mexique. Napoléon III ne manquait pas d'informations sur ce qui se passait dans ce pays : il savait à quoi s'en tenir maintenant sur sa chimère

de voir l'Angleterre se joindre à lui pour déclarer la guerre à l'Amérique ; il comprit que le moment de se dégager du Mexique était venu, mais il fallait commencer par obtenir l'abdication de son empereur. M. le baron Saillard, muni d'instructions confidentielles à ce sujet, reçut l'ordre de se tenir prêt à partir pour Mexico. Maximilien, au moment où il s'en doutait le moins, était sacrifié.

CHAPITRE V

PREMIÈRE PARTIE DE L'ANNÉE 1866

SOMMAIRE. — Réceptions du 1er janvier aux Tuileries. — Insurrection d'Espagne. — Manifestation en l'honneur de la Convention au Théâtre-Français. — Mort de Victor Cousin. — La statue de Voltaire. — Rigueurs du gouvernement contre les écrivains. — Rétablissement de la tribune au Corps législatif. — Manifestation sur la place de l'Odéon à propos du jardin du Luxembourg. — Élection du Bas-Rhin. — Création de comtes. — Craintes de guerre. — Baisse des fonds. — État de l'opinion publique. — Discours d'Auxerre. — Jeu double de Napoléon III avec la Prusse et l'Autriche. — Traité secret du 9 juin entre la France et l'Autriche. — Agitation des esprits. — Nouvelles rigueurs contre la presse. — Mort de Ferdinand Flocon. — Sénatus-consulte du 10 juillet. — Interdiction absolue de discuter la Constitution. — Rapport de M. Troplong sur le sénatus-consulte.— Discours de M. de Boissy. — Adoption du sénatus-consulte.

Les réceptions du 1er janvier 1866 n'apprirent rien au public. L'Empereur répondit aux souhaits exprimés par le nonce au nom du corps diplomatique pour son bonheur, celui de l'Impératrice et du Prince impérial : « Tous les » ans à pareille époque nous faisons un retour sur le passé, » et nous jetons un regard sur l'avenir. Heureux si nous » pouvons comme aujourd'hui nous féliciter d'avoir évité » les dangers, fait cesser des appréhensions, resserré les » liens qui unissent les peuples et les rois! Heureux surtout » si l'expérience d'événements accomplis nous permet » d'augurer pour le monde de longs jours de paix et de » prospérité. »

Ces paroles, qui devaient si peu concorder avec les prochains événements, n'étaient déjà plus en harmonie avec la situation présente des affaires. En attendant que l'union entre les peuples et les rois se réalisât, une insurrection militaire, un *pronunciamento* ayant le général Prim à sa

tête, éclatait en Espagne. Les journaux officiels annonçaient, cela va sans dire, sa défaite, mais les mesures prises par le gouvernement indiquaient la gravité du mouvement. Le gouvernement impérial n'avait certainement aucun *pronunciamento* à redouter, mais les esprits commençaient à se réveiller. Les cadenettes jusqu'ici avaient été bien portées; la jeunesse dorée, en attendant de zézayer, ne perdait aucune occasion de témoigner de sa haine et de son mépris pour la Révolution. Le Théâtre-Français jouait au commencement de l'année un drame (1) dont la scène se passe du temps de la Convention. Le héros de la pièce, entraîné dans un salon de la réaction, entend patiemment d'abord les railleries des muscadins, puis, incapable de maîtriser son indignation, il foudroie ses adversaires d'une éloquente apologie de la terrible assemblée. Les spectateurs des loges essayèrent de protester, ceux du parterre et des galeries supérieures applaudirent avec enthousiasme. L'Empereur se crut obligé de battre des mains à l'éloge de la Convention, ce qui n'engageait pas le gouvernement à grand'chose, car le lendemain l'autorisation de fonder un cercle de gens de lettres fut refusée, et une note menaçante du ministre de l'intérieur vint rappeler aux journaux l'éternel article 42 de la Constitution relatif au compte rendu des Chambres, dont l'ouverture eut lieu le 22 janvier.

Quelques jours après, le corps de M. Cousin, ramené de Cannes, fut inhumé au cimetière Montparnasse. Quatre orateurs prirent la parole sur sa tombe, et glorifièrent dans M. Cousin le professeur éloquent, le grand écrivain, le ministre qui avait rendu de signalés services à l'enseignement; le philosophe fut oublié. Un écrivain plus illustre à

(1) *Le Lion amoureux*, par Ponsard.

qui le titre de philosophe a été aussi nié, et qui n'en a pas moins sa place dans l'histoire de la philosophie, Voltaire, fut de nouveau rappelé à l'attention publique par l'ouverture, dans le *Siècle*, d'une souscription destinée à lui élever une statue.

Le gouvernement, qui venait de refuser l'autorisation de fonder un cercle littéraire à Paris, et d'interdire à un ancien préfet (1) l'autorisation de faire à Alençon une conférence sur Corneille, redoublait de rigueur contre les livres et les journaux. Deux condamnations, l'une à un an, l'autre à trois mois de prison, sans compter les amendes, frappèrent l'éditeur et l'imprimeur des *Evangiles annotés* par Proudhon. La terreur régnait parmi les imprimeurs et les éditeurs, à ce point qu'un écrivain (2), après avoir fait un traité avec un éditeur pour une *Histoire de Robespierre*, fut obligé de lui intenter un procès pour le forcer à tenir ses engagements. Un rédacteur de la *Presse* reçut un avertissement pour s'être permis de supposer, « supposition injurieuse pour une Chambre française » que le Corps législatif avait l'intention de repousser la loi du contingent. L'opinion s'indignait de ces sévérités; il fallait faire quelque chose pour la calmer. Le président du Corps législatif allait se mettre au lit, on lui annonce une estafette accourue des Tuileries pour lui remettre un pli très-pressé. M. Walewski déchire l'enveloppe avec anxiété : que contient cette dépêche inattendue? L'ordre de faire rétablir immédiatement la tribune dans la salle des séances.

L'annonce de la mutilation du Luxembourg pour y faire passer une rue causait dans ce quartier une émotion partagée jusqu'à un certain point par les autres quartiers

(1) M. Masson.
(2) M. Ernest Hamel.

de la capitale. M. Haussmann subissait les conséquences d'un système poussé à outrance ; à force de démolir, il avait fini par inspirer l'horreur de la démolition. Des réclamations s'élevèrent de tous côtés pour la conservation du Luxembourg. L'Empereur se vit dans la nécessité de les calmer par une lettre dans laquelle il déclarait à M. de la Valette, ministre de l'intérieur, que voulant se rendre compte lui-même de la valeur des plaintes, il avait visité le jardin du Luxembourg, et que s'étant convaincu qu'il y avait tout avantage à laisser intacte la partie sud-ouest de cette promenade publique, il le chargeait de prendre les mesures nécessaires pour modifier dans ce sens les projets arrêtés. Cette lettre ne mit pas fin aux appréhensions. Des groupes considérables se formèrent le 17 mars devant le théâtre de l'Odéon, où l'Empereur devait se rendre pour assister à la première représentation de la *Contagion*, et poussèrent sur le passage de la voiture impériale les cris de : Vive le Luxembourg ! Vive la Pépinière !

L'élection de la 1re circonscription du Bas-Rhin fixait au plus haut degré l'attention générale. La lutte, plus vivement engagée que jamais entre ceux qui pensaient que l'heure de la liberté avait sonné pour la France et ceux qui l'ajournaient indéfiniment, donnait une importance particulière à l'élection du Bas-Rhin, et en faisait attendre le résultat avec une vive impatience. Il avait été d'abord question de trois candidats : M. Hagen, qui s'était mêlé avec ardeur aux dernières luttes électorales ; M. Bancel, et M. Laboulaye, professeur au Collége de France. La candidature de ce dernier l'avait emporté. La bataille était plus sérieuse encore que celles d'où MM. Girot-Pouzol et de Tillancourt étaient sortis vainqueurs dans le Puy-de-Dôme et dans l'Aisne. M. Odilon-Barrot, en 1863, avait obtenu 6500 voix

et M. de Bussière plus de 21 000. La ville de Strasbourg avait donné la majorité au candidat officiel. Comment les votes se répartiraient-ils trois ans après entre M. de Bussière et M. Laboulaye sur une question de liberté? L'opposition gagna 3486 voix, et M. de Bussière en perdit 1899. Quoique le gouvernement eût usé en faveur de son candidat de tous les moyens dont il disposait, la ville de Strasbourg donna la majorité au candidat de l'opposition.

La fondation d'une aristocratie et d'une noblesse nouvelles ne préoccupait pas moins Napoléon III que son oncle Napoléon Ier. M. Baroche, M. Delangle, M. Magne avaient étudié à fond cette question. Le conseil privé l'avait discutée l'année précédente, et les avis s'étaient partagés. M. de Persigny recommandait vivement la formation d'une nouvelle noblesse privilégiée; M. Magne se contentait de titres nobiliaires attachés hiérarchiquement à certaines fonctions civiles et militaires transmises par voie d'hérédité. Quelques membres du conseil espéraient que plus tard il ne serait pas impossible de rétablir les majorats au profit de cette noblesse. La pensée de M. de Persigny l'emporta sur celle de M. Magne; la création directe de deux comtes vint le 30 avril (1) égayer la malignité publique, au moment où le pressentiment de prochaines et sérieuses complications assombrissait les esprits et causait une baisse considérable sur les fonds publics.

Une dépêche de l'*Opinion nationale* annonça que l'armée prussienne se dirigeait à marches forcées sur la Saxe. Les deux puissances en lutte avaient chacune leurs partisans dans la presse. Les journaux démocratiques, craignant que le triomphe de l'Autriche ne devînt le signal

(1) M. Mimerel (de Roubaix) et M. Monnier de la Sizeranne, sénateurs.

de la restauration des dynasties étrangères en Italie, sans soutenir ouvertement la Prusse, faisaient pourtant remarquer aux journaux cléricaux, défenseurs naturels de l'Autriche, que cette puissance, qu'ils présentaient comme l'inflexible adversaire de la politique de spoliation de M. de Bismarck, avait été sa complice dans la comédie de l'invasion des duchés. Quant à l'opinion publique en général, il est probable, si on l'avait consultée, qu'elle se serait prononcée en faveur de l'Autriche.

L'Empereur et l'Impératrice quittèrent le 7 mai les Tuileries au milieu de ces polémiques pour se rendre au concours régional d'Auxerre. Cette fête purement agricole avait attiré une foule immense de tous les coins du département de l'Yonne et des départements voisins, et l'on ne s'attendait guère à la voir servir de prétexte à une démonstration politique à laquelle les événements donnaient une importance exceptionnelle; aussi la surprise et l'émotion furent-elles des plus vives à Paris, lorsqu'on lut dans le *Moniteur* la réponse de Napoléon III au discours que lui avait adressé le maire d'Auxerre en lui présentant les clefs de cette ville.

« Je vois avec bonheur que les souvenirs du premier Empire ne sont pas effacés de votre mémoire. Croyez que de mon côté j'ai hérité des sentiments du chef de ma famille pour ces populations énergiques et patriotes qui ont soutenu l'Empire et l'Empereur dans la bonne et la mauvaise fortune. J'ai d'ailleurs envers le département de l'Yonne une dette de reconnaissance à acquitter. Il a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848 : c'est qu'il savait, comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts étaient les miens, et que je détestais comme lui ces traités de 1815, dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure.

» Je vous remercie de vos sentiments. Au milieu de vous je respire à l'aise, car c'est parmi les populations laborieuses des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France. »

Cette brusque réponse au discours prononcé au Corps

législatif par M. Thiers (1) sur les affaires d'Allemagne et aux applaudissements que lui avait prodigués la majorité produisit une sensation profonde. L'Empereur, détestant les traités de 1815, ne pouvait en vouloir au roi de Prusse et au roi d'Italie de les rompre. Comment allait-il s'y prendre pour les déchirer à son tour? Aurait-il recours à un congrès ou à la guerre ? Le congrès était impossible, et la guerre difficile, car la majorité du Corps législatif, qui s'effrayait si fort à cette perspective, sortait du vote des populations rurales, et ce n'est que pour se donner à lui-même un prétexte d'agir que l'Empereur pouvait feindre de croire les populations laborieuses des campagnes disposées à prendre les armes pour détruire les traités de 1815. Il semble en tout cas que l'Autriche aurait dû trembler en entendant les paroles d'Auxerre, qui ne pouvaient s'adresser qu'à elle; mais pendant qu'il encourageait la Prusse par son langage, Napoléon III traitait secrètement avec l'Autriche. Conserver plus longtemps la Vénétie c'était difficile; la céder ou l'échanger sans combat, c'eût été une tache pour l'honneur militaire de l'Autriche. Un traité secret conclu le 9 juin entre Napoléon III et François-Joseph mit fin aux incertitudes de ce dernier; il consentit, après une campagne dont le succès lui paraissait certain, à céder la Vénétie à l'Italie en échange de la Silésie enlevée à la Prusse. L'Autriche et la Prusse, ayant chacune leurs raisons de compter sur la neutralité de Napoléon III, se préparèrent donc à la lutte, et l'Autriche, cinq jours après la signature de la convention secrète, fit, comme on le verra plus tard, à la Diète germanique, les propositions auxquelles la Prusse répondit par l'ouverture des hostilités.

(1) Voyez le chapitre consacré à la session de 1866.

L'ignorance absolue du public sur tout ce qui concernait la politique étrangère du gouvernement impérial ouvrait un large champ aux conjectures, et laissait l'opinion dans un état d'agitation perpétuelle.

Les journaux officieux cependant faisaient tous leurs efforts pour calmer les esprits, et ne cessaient d'affirmer que la politique du gouvernement était essentiellement pacifique, « qu'elle exigeait une neutralité parfaite autant » pour sauvegarder directement les intérêts français que » pour permettre au gouvernement de l'Empereur d'exercer » activement de divers côtés, dans toutes les circonstances » favorables, l'influence que lui ont assurée sa conduite dans » les crises précédentes et les services qu'il a rendus à l'ordre » européen. » Ces assurances données par une presse entièrement à la dévotion du pouvoir touchaient peu le public; aussi le gouvernement redoublait-il de sévérité envers la presse indépendante à mesure que les circonstances devenaient plus graves. L'*Avenir national*, le *Temps*, l'*Opinion nationale*, et, pour faire preuve d'impartialité, le *Constitutionnel*, furent cités devant le tribunal correctionnel de la Seine pour avoir publié un compte rendu anticipé d'une séance du Corps législatif. Le gouvernement ordonnait donc par là aux journaux de ne publier les séances qu'après les avoir reçues, à la même heure, de la présidence du Corps législatif. C'était une grande gêne matérielle pour eux. La contrainte morale qui pesait en outre sur les feuilles de l'opposition démocratique les réduisit à passer en quelque sorte sous silence la mort de Ferdinand Flocon arrivée le 16 mai à Lausanne. Flocon avait été un des premiers à demander la république en 1830; membre du gouvernement provisoire de 1848, ministre de l'agriculture et du commerce, représentant du peuple, il se montra à la



hauteur de ces grandes fonctions. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il se souvint qu'il avait fondé la *Réforme* en 1848, et il redemanda des moyens d'existence à sa plume : naguère à la tête d'un gouvernement, il ne trouva pas au-dessous de lui de rédiger un journal de département. Chassé de France par le coup d'État du 2 décembre, il se réfugia en Suisse, où la mort le trouva honorant sa pauvreté par le travail et son caractère par un dévouement sans bornes à ses croyances politiques.

Les événements qui tenaient l'Europe attentive continuaient cependant à exciter dans les esprits une fermentation que le gouvernement s'efforçait sans grand succès de calmer. Vainement le *Moniteur* déclarait-il qu'il était faux que par un traité secret la Prusse et l'Italie eussent assuré à Napoléon III, l'une les provinces rhénanes, l'autre la Sardaigne en échange de sa neutralité, les nouvellistes maintenaient leurs assertions, et remaniaient chaque matin la carte de l'Europe. Le public accueillait leurs combinaisons avec une crédulité que les démentis du *Journal officiel* ne parvenaient pas à lasser ; le monde financier était aussi ému que le monde politique, malgré tous les efforts de la presse officieuse pour le rassurer. Mais vainement le gouvernement menaçait-il de poursuites devant la justice les personnes qui répandaient de faux bruits sur l'imminente liquidation de certaines sociétés industrielles, telles que le Crédit mobilier, les bruits de désastres financiers n'en circulaient qu'avec plus de persistance. Les journaux littéraires profitaient des préludes de la guerre d'Allemagne pour faire une concurrence plus active aux journaux politiques et pour enflammer l'imagination de leurs lecteurs par la publication quotidienne de dépêches à sensation. Le gouvernement, sacrifiant cette fois son désir de diminuer la presse politique au besoin de

calmer la fièvre de curiosité allumée par les événements, et de l'empêcher de se communiquer des classes élevées de la société à la masse de la nation, se hâta de signifier aux feuilles littéraires que toute publication de nouvelles politiques leur serait interdite.

La nouvelle de la présentation imminente d'un sénatus-consulte circulait depuis quelques jours au milieu des grands événements militaires et politiques qui se préparaient. C'était, disait-on, une œuvre de réaction destinée surtout à supprimer le vote de l'adresse dont l'ardeur de la dernière discussion avait démontré une fois de plus les graves inconvénients; on ajoutait, à la vérité, que le nouveau sénatus-consulte substituait à l'adresse le droit d'interpellation s'exerçant après l'approbation des bureaux. Le projet de sénatus-consulte déposé le 6 juillet prouva que, pour le moment du moins, l'adresse n'était point menacée et que le gouvernement obéissait à d'autres craintes. Les questions constitutionnelles avaient en effet occupé une trop grande place, à son gré, dans les discussions du Corps législatif pendant la session qui venait de finir; le sénatus-consulte était destiné à supprimer cet inconvénient : mode de discussion des modifications constitutionnelles, droit d'amendement, fixation de l'indemnité des députés, tels étaient les points réglés par cet acte législatif. L'exposé des motifs présenté par M. Rouher en expliquait le principe fondamental : « Perfectible par l'action libre, spontanée, exclusive de l'Empereur et du Sénat, la Constitution demeure au-dessus de toute controverse pour chacun. » En d'autres termes, la Constitution de 1852, déjà cependant plusieurs fois modifiée, était mise au-dessus de l'examen des publicistes, et même des membres du Corps législatif. « Le Corps législatif ne sau-

rait demander une réforme constitutionnelle sans méconnaître ses attributions. » La Constitution ne pouvait donc être discutée par aucun pouvoir public autre que le Sénat procédant dans les formes déterminés par lui. Or, en vertu du sénatus-consulte, toute pétition demandant une modification à la Constitution ne serait désormais discutée par le Sénat en séance générale que si trois de ses cinq bureaux en autorisaient l'examen. Les membres d'une commission perdaient le droit, dont personne n'avait pu jusqu'ici soupçonner le danger, de présenter un rapport sur une pétition demandant une modification constitutionnelle. La publication d'une pétition relative à des modifications de ce genre par toute autre voie que celle du compte rendu officiel, ainsi que toute discussion ayant trait à un changement quelconque de la Constitution, étaient interdites, soit dans la presse périodique, soit dans des écrits non périodiques assujettis au timbre. Une pénalité que le Sénat, si jaloux de ses prérogatives, n'avait pu cependant édicter sans empiéter sur celles du Corps législatif, seul investi par la Constitution du droit de faire les lois, sanctionnait les précédentes prescriptions.

Le Corps législatif pouvait se trouver placé par son règlement dans la nécessité de rejeter une loi, faute d'avoir la faculté de l'amender. Le sénatus-consulte pourvut à cet inconvénient : à l'avenir, un amendement non adopté par la commission ou par le Conseil d'État pourrait être pris en considération par la Chambre et renvoyé à l'examen de la commission. Si celle-ci ne proposait pas de rédaction nouvelle, ou si sa rédaction n'était pas admise par le Conseil d'État, le texte primitif du projet était seul mis en délibération. Le droit d'amendement ne faisait pas, on le voit, un bien grand pas en avant.

La Constitution fixant à trois mois la durée de chaque session du Corps législatif, des décrets de prorogation devenaient très-souvent nécessaires, et semblaient imposer une certaine hâte aux travaux parlementaires. Le sénatus-consulte déclara que la durée des sessions resterait indéterminée, et que l'indemnité de chaque député serait de 12 500 francs par session ordinaire; elle était de 2500 francs par mois en cas de session extraordinaire. Le résultat le plus clair de ce sénatus-consulte fut d'accroître encore les difficultés de la situation de la presse : ne pouvoir pas discuter une constitution déclarée perfectible, c'était dur; discuter une amélioration politique de quelque importance sans s'exposer à l'accusation de demander une modification à la Constitution, c'était difficile. C'est tout au plus si les journaux pourraient désormais se permettre de demander d'une manière générale le couronnement de l'édifice. Le sénatus-consulte avait donc une gravité considérable, et augmentait la part déjà si grande faite au principe d'autorité dans les institutions fondées le 2 décembre 1851.

La commission chargée d'examiner ce document se réunit le mardi 10 juillet. M. le premier président rapporteur lut le surlendemain son rapport. Il n'était pas de nature à dissiper les craintes de ceux qui considéraient le sénatus-consulte comme un pas en arrière. M. Troplong se garda bien cette fois d'affirmer l'immutabilité d'une constitution dont huit articles sur vingt avaient été modifiés ; il déclara simplement que les modifications constitutionnelles ne pourraient plus à l'avenir être discutées ni par les députés, ni par les feuilles périodiques, ni par les écrits que la nécessité du timbre leur assimile. Journaux, brochures, affiches électorales même, seraient poursuivis s'ils renfer-

maient une seule phrase pouvant être considérée comme ayant « pour objet la critique ou la modification de la Constitution », et punis d'une amende de 500 à 10 000 fr. M. Troplong, pour justifier cette *loi* nouvelle, invoquait ce principe, « le Sénat dans son union avec l'Empereur est un pouvoir souverain », et il citait, comme exemple à l'appui des peines édictées dans le nouveau sénatus-consulte, la pénalité formulée dans le sénatus-consulte de 1858 contre la publication et l'affichage des candidatures à la députation qui ne seraient pas précédés de la prestation de serment. Mais le Sénat, à cette époque, s'était borné à rappeler que ces dispositions étaient contraires à la loi du 27 juillet, et n'avait pas fait acte de législation ; quant au principe que la souveraineté du Sénat résultait de son union avec l'Empereur, cette souveraineté ne pouvant s'exercer en dehors des limites de sa compétence, M. Troplong résolvait la question par la question.

Le rapporteur ajoutait qu'une constitution discutée est comme une place assiégée. La Constitution, à l'en croire, courait les plus graves dangers. Un grand nombre de gens commençaient à la considérer ouvertement comme une œuvre de circonstance, et à la discuter comme telle, à la grande terreur du pays. Le sénatus-consulte déjouerait cette espèce de conspiration ; c'était une œuvre de préservation et de salut public.

Le Sénat comptait parmi ses membres un journaliste, . de Sacy; un ancien ministre habitué à examiner la Constitution de 1852 même dans les sociétés littéraires, M. de Persigny ; un directeur de la division de la presse demandant de temps en temps d'une voix timide une place un peu plus large pour le principe libéral dans les institutions actuelles, M. de la Guéronnière. On espérait qu'ils

interviendraient dans les débats, ne fût-ce qu'au nom du couronnement de l'édifice; ils cédèrent la parole à M. de Boissy, dont la critique, prenant tous les chemins, mais s'arrêtant quelquefois aux bons endroits, embarrassa fort M. Troplong en opposant son rapport d'aujourd'hui à son rapport sur le sénatus-consulte de 1861, où le président du Sénat citait ces paroles de Bossuet : « Le salut se » trouve où il y a beaucoup de conseil; qui est incapable » de conseil est incapable de gouverner. C'est en prenant » conseil et en donnant toute liberté à ses conseillers » qu'on découvre la vérité, et qu'on acquiert la véritable » sagesse. » M. de Boissy demanda d'où viendraient désormais les conseils à l'Empereur, si un simple vœu dans la bouche d'un député pouvait être transformé en un acte de sédition? Cet acte, comment le président du Corps législatif parviendra-t-il à le réprimer? pourquoi d'ailleurs donner un démenti à l'Empereur, qui, au moment de la promulgation du décret du 24 novembre, a convié les députés à manifester librement leur opinion. N'est-ce pas cependant à ce décret que l'Empire et la dynastie impériale doivent leur salut? Les murmures du Sénat répondent à cette assertion; ils se changent en protestations lorsque l'orateur ose soutenir que « le pouvoir personnel, très-bon aujourd'hui, peut devenir très-mauvais demain, car les souverains sont soumis, comme les simples mortels, aux vicissitudes humaines, aux maladies et aux infirmités ». M. Rouland n'admet pas qu'il y ait en France un pouvoir personnel. Un sénateur demande à M. de Boissy ce qu'il entend par ces mots de « pouvoir personnel ». M. de Boissy répond : « Un pouvoir dans le genre de celui qui a amené l'invasion en France en 1814. » Le président du Sénat répond : « Une coalition de l'Europe a pu seule renverser ce pou-

voir. — M. de Boissy : « La conspiration de Mallet a prouvé qu'une coalition n'était pas indispensable. » Le président du Sénat, ne trouvant rien à répliquer, s'aperçoit que l'orateur s'écarte de la question : M. de Boissy s'empresse d'y rentrer, il attaque le sénatus-consulte : ce document n'est pas clair; à ses yeux, c'est un moyen indirect de supprimer la discussion de l'adresse, et d'empêcher par des formalités de procédure toute modification à la Constitution. M. de Boissy ajoute : « On me dira : Pourquoi ces » modifications seraient-elles repoussées si elles sont bonnes? » Qui jugera de leur bonté? La majorité du Sénat : Eh bien, » que ferons-nous, nous Sénat qui sommes une émanation » du souverain quand les ministres viendront nous dire, » comme cela arrive tous les jours : Repoussez telle pro- » position de modification à la Constitution, cela déplairait » au gouvernement. »

Des exclamations générales l'interrompent : le marécha Canrobert demande qu'on sauvegarde l'honneur et l'indépendance du Sénat ; M. le président Troplong prend solennellement la parole : « M. de Boissy se met au-dessus de » toutes les convenances, il a attaqué l'Empereur, il a atta- » qué la Constitution, maintenant il attaque le Sénat. » Mais M. de Boissy ne se laisse pas intimider : il croit, dit-il, servir son pays. Le général Mellinet lui demande quels sont ces services? Le maréchal Vaillant propose que l'on consulte le Sénat pour savoir si la parole sera maintenue à l'orateur. « Nous ne sommes pas à une revue, s'écrie M. de Boissy, chacun a le droit de dire ici son opinion. » Il remercie ironiquement M. Troplong de l'appui qu'il lui prête contre les interrupteurs, et promet à ces derniers d'abréger son discours : « Nous en serons enchantés! » répond une voix. M. de Boissy fait remarquer que « s'il ne craint pas

» les interrupteurs, il aime du moins qu'ils se fassent con-
» naître, car il est désagréable de voir figurer sans réponse
» au *Moniteur* des apostrophes qu'on aurait relevées si leur
» auteur n'avait pas gardé l'anonyme ».

M. de Boissy, dans son vagabondage de paroles, défendait une cause juste, le droit de discuter librement un document aussi important que le sénatus-consulte; mais au lieu de se renfermer dans la question et de se contenter d'embarrasser ses adversaires en leur demandant si les peines édictées contre ceux qui essayeraient de discuter la Constitution étaient applicables aux députés; au lieu de se borner à constater que la « Constitution pouvait être un chef-d'œuvre, mais que si elle n'était pas perfectible, elle irait rejoindre ses treize ou quatorze sœurs défuntes », il revint à son idée fixe : le droit pour le Sénat de discuter les lois. C'était fournir à M. Troplong l'occasion de l'arrêter : « Vous voulez m'empêcher de parler », crie M. de Boissy au président, « mais rappelez-vous ces mots que j'ai lus dans les œuvres de Napoléon III : Une constitution qui n'a pas pour elle l'appui de l'opinion n'est qu'un chiffon de papier. » Il aurait dû s'arrêter là, car la péroraison de son discours : « Que Dieu protége la France, que Dieu sauve l'Empereur, et que l'Empereur conserve le Luxembourg si cher à une population nombreuse! » justifiait le reproche que lui avait adressé une fois déjà M. Troplong : « Cela n'est pas digne de la discussion. »

M. Rouher, après l'adoption du sénatus-consulte qui eut lieu le 14 juillet par 115 voix sur 115 votants, lut le décret de clôture de la session, et les membres du Sénat se séparèrent aux cris cent fois répétés de : Vive l'Empereur!

Ce sénatus-consulte, qui limitait à la fois la liberté des



orateurs du Corps législatif, la liberté de la presse et la liberté électorale, et qui dans d'autres temps aurait produit une très-vive émotion, passa presque inaperçu au milieu des péripéties du grand drame militaire et politique qui se jouait avec une si foudroyante rapidité en Allemagne, et dont nous raconterons les péripéties, depuis le prologue jusqu'au dénouement, après le compte rendu de la session de 1866 qui va remplir le chapitre suivant.

CHAPITRE VI

SESSION DE 1866

SOMMAIRE. — Ouverture de la session. — Discours de l'Empereur.

SÉNAT — Discussion de l'adresse. — M. de Boissy et le président Troplong. — Le Mexique. — La convention du 15 septembre. — Déclaration de M. Rouher. — Discours de M. de Persigny. — Vote de l'adresse. — Réponse de l'Empereur à la députation du Sénat. — Discussion de diverses pétitions. — Le jardin du Luxembourg et le Sénat.

CORPS LÉGISLATIF. — Discours d'ouverture de la session par M. Walewski. Discussion au sujet de son élection. — Vérification des pouvoirs de MM. Larrabure, Chesnelong, Frémy et de Mackau. — Discussion de l'adresse. — Discours de MM. Thiers et Jules Favre. — Incident Glais-Bizoin. — L'amendement des 45. — Scission dans la majorité. — L'enquête agricole. — Le crédit foncier et M. Brame. — La question financière. — M. Berryer prend la parole. — Discussion du dernier paragraphe de l'adresse. — La gauche votera-t-elle l'amendement du tiers-parti? — Opinion des journaux. — Amendement de l'opposition. — MM. Ernest Picard, Granier de Cassagnac et la presse. — Discours de M. Buffet. — Réponse de M. Jérôme David. — M. Martel atténue la portée de l'amendement des 45. — M. Rouher prend la parole. — M. Émile Ollivier lui répond. — Il se rallie au tiers-parti. — Amendement relatif à la substitution de la juridiction des tribunaux à la juridiction administrative en matière de presse. — Vote de l'adresse. — Réponse de l'Empereur à la députation chargée de la lui remettre. — Démission de M. de Bussière, député du Bas-Rhin. — Prorogation de la session. — La loi sur la marine marchande. — MM. Pouyer-Quertier et Thiers. — Le contingent militaire. — Discussion sur les affaires allemandes. — Discours de M. Thiers. — Enthousiasme de la majorité. — Discussion de la loi sur les conseils généraux. — Loi sur les délits commis à l'étranger. — Loi sur la propriété littéraire. — Loi sur l'amortissement. — Discours de M. Garnier-Pagès. — M. des Rotours et les 45 centimes. — Lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys. — M. Rouher en donne lecture à la Chambre. — M. Thiers demande en vain la parole. — Le Mexique. — La loi sur l'observation du dimanche. — Les fonds secrets. — L'indépendance de la presse. — Protestation de MM. Guéroult et Havin. — Faute de tactique. — Tentative inutile de M. Thiers et de M. Larrabure pour revenir à la discussion des affaires étrangères. — M. Jules Simon et les travaux de Paris. — Discussion sur les finances de la ville de Paris. — Discours de M. Ernest Picard. — Clôture de la session.

L'Empereur, plus optimiste que jamais dans son discours d'ouverture de la session, voyait « la paix partout assurée, » car partout on cherche les moyens de dénouer amicalement » les difficultés au lieu de les trancher par les armes ». Il

manifestait relativement à l'Allemagne l'intention « de con-
» tinuer à observer une politique de neutralité qui, sans nous
» empêcher de nous réjouir ou de nous affliger, nous laisse
» cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne
» sont pas directement engagés ». Quelques mots sur l'Italie,
« affirmant son unité en plaçant sa capitale au centre de
la Péninsule », et sur l'assassinat de Lincoln précédaient
le passage sur Maximilien : « Au Mexique, le gouverne-
» ment fondé par la volonté du peuple se consolide, les dissi-
» dents vaincus et dispersés n'ont plus de chefs; les troupes
» nationales ont montré leur valeur, et le pays a trouvé des
» garanties d'ordre et de sécurité qui ont développé ses res-
» sources et porté son commerce avec la France seule de 21
» à 27 millions. Ainsi que j'en exprimais l'espoir l'année der-
» nière, notre expédition touche à son terme. Je m'entends
» avec l'empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel
» de nos troupes, afin que le retour s'effectue sans compro-
» mettre les intérêts français que nous avons été défendre
» dans ce pays lointain. » Le public ne retint de cette longue
phrase que la déclaration du rappel des troupes françaises
qui était l'arrêt de mort de l'empire de Maximilien.

L'optimisme impérial ne se trahissait pas moins dans le
tableau de la situation intérieure.

La prospérité et le calme régnaient dans toute la France.
Le voyage en Algérie, les élections municipales, l'application de la loi sur les coalitions avaient démontré quels changements s'étaient opérés dans les esprits au point de vue de l'ordre et de la raison. L'enquête sur les sociétés coopératives justifiait d'avance les prescriptions de la loi à la veille d'être soumise au Corps législatif. L'Empereur, pour hâter le développement des sociétés auxquelles cette loi ne pouvait manquer de donner naissance, avait décidé que « l'au-

torisation de se réunir serait accordée à tous ceux qui, en dehors de la politique, voudraient délibérer sur leurs intérêts industriels ou commerciaux ». L'Empereur déclarait en outre que « cette faculté ne serait limitée que par la garantie qu'exige l'ordre public ». On pouvait être sûr d'avance qu'il en exigerait d'assez étendues pour équivaloir à une prohibition.

Une loi sur l'amortissement allait être proposée ; une enquête sur l'agriculture était promise; quant au budget, un excédant de recettes dû à des réductions sur l'armée assurait son équilibre. Le discours, après quelques phrases sur les progrès de l'agriculture et de l'instruction publique, se terminait par une apologie en forme de la Constitution de 1852. L'Empereur convenait qu'aucun gouvernement n'était parfait, et que l'Empire pouvait bien avoir ses défauts, mais il ajoutait : « En jetant un regard sur le passé, je m'applaudis de voir au bout de quatorze ans, la France respectée au dehors, tranquille au dedans, sans détenus politiques dans les prisons, sans exilés hors de ses frontières. » L'Empereur se gardera donc bien de « se laisser guider par les esprits inquiets qui, au milieu d'une prospérité toujours croissante, veulent l'empêcher de marcher sous prétexte de hâter sa marche libérale ».

« Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis de droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discerneront alors aisément la vérité, et ils ne se laisseront pas égarer par des théories trompeuses ; lorsque ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien-être et leur dignité ; enfin, quand tous auront reçu dès l'enfance ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus de l'intelligence humaine il existe une volonté suprême, qui règle les destinées des individus comme celles des nations. »

Ce langage ne pouvait laisser aucun doute sur les in-

tentions de l'Empereur. Il n'entendait pas pousser plus loin le développement des idées libérales, et la Constitution de 1852 cessait d'être un sacrifice à des nécessités momentanées pour devenir la formule complète et définitive de l'union du principe d'autorité et du principe de liberté. La perfectibilité de la Constitution si souvent célébrée par l'Empereur perdait, en un mot, toute signification politique.

M. Troplong, en inaugurant le lendemain la session du Sénat, lut les décrets nommant M. Thouvenel grand référendaire, et M. Ferdinand Barrot secrétaire du Sénat. Les nouveaux sénateurs, au nombre de cinq, MM. Corta, vice-amiral Bouët-Villaumez, et les généraux de division d'Allonville, Gudin et Vinoy furent introduits avec le cérémonial accoutumé. Le président fit ensuite l'oraison funèbre obligée des sénateurs morts dans l'année, le marquis d'Hautpoul, les généraux Gueswiller et Bourjoly, M. Stourm et le procureur général Dupin, « rival du vieux Caton stigmatisant par des hyperboles caustiques les hyperboles ridicules de la mode et du luxe ». M. Dupin, il faut en convenir, prêtait à une esquisse moins légère. Un « mouvement » se produisit parmi les membres du Sénat lorsque, après avoir constaté que depuis sa création cent seize de ces membres avaient été ravis par la mort à cette assemblée, M. Troplong crut devoir ajouter en manière de consolation : « Aucun de nous ne peut se flatter qu'il n'ira pas ce soir souper chez les morts. »

Le Sénat paraissait encore sous l'influence de cette réminiscence funèbre, lorsqu'un de ses secrétaires lui donna lecture, le 6 février, du projet d'adresse en réponse au discours de l'Empereur dont il n'était qu'une paraphrase lourde et embarrassée. Les auteurs ne voyaient aucune modification à apporter aux institutions de la France; elle jouissait de

toutes les libertés civiles qu'un peuple peut souhaiter, la presse seulement était un peu trop libre, « puisqu'il faut quelquefois par l'intervention de la justice en corriger les hardiesses contre les personnes, les mœurs et la religion ». Le même esprit animait la partie du projet d'adresse relative aux affaires extérieures. Les rédacteurs, en s'applaudissant de l'état de nos relations avec les puissances, haussaient un peu le ton avec les États-Unis : « Si par l'effet d'un malentendu la présence du drapeau français sur le continent américain leur paraît moins opportune qu'à une autre époque, les communications fermes de votre gouvernement ont montré que ce ne sont pas les paroles altières qui détermineront notre retour. » Le Sénat aurait pu peut-être choisir une meilleure occasion pour faire le fanfaron.

La discussion à peine ouverte, M. de Boissy s'y jette le premier. Non content de conseiller au gouvernement d'inscrire sur son drapeau : « Pouvoir temporel de la papauté protégé envers et contre tous; dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre; rétablissement des droits protecteurs », il a l'imprudence de demander « un retour au régime parlementaire » et d'aggraver son délit par cette réflexion : « Il n'y a de trône solide que celui qui s'étaye sur ce régime et de couronne transmise de père en fils que grâce aux institutions parlementaires. » Le Sénat s'indigne, M. Troplong lance à l'orateur cet avertissement terrible : « Vous violez la Constitution! » « Je me soumets, répond M. de Boissy, à la haute autorité du président, mettez que je n'ai rien dit; » puis il reprend : « Je croyais pourtant la Constitution perfectible; elle ne l'est pas, fort bien! c'est comme si vous la condamniez au tombeau, nous y descendrons tous alors, nous irons souper chez les morts. »

L'indignation du Sénat n'arrête point M. de Boissy,

l'inquiétude générale qui règne dans les esprits l'oblige, dit-il, à parler le langage de la vérité à l'Empereur, « car on le trompe par le silence et par la flatterie ». M. Troplong à ces mots dresse les oreilles, mais quel est le président dont un orateur comme de Boissy ne dérouterait pas la surveillance? A chaque instant il se déplace et change de terrain. La réunion de la flotte anglaise et de la flotte française à Cherbourg vient à peine de lui fournir l'occasion d'adresser quelques injures à l'Angleterre, qu'il offre au gouvernement impérial des félicitations sur la mort du roi des Belges, « un des plus grands ennemis de la France »; de la mort de Léopold il passe à la situation de l'agriculture, de l'agriculture à l'inamovibilité des membres du Sénat, de l'inamovibilité au discours d'Ajaccio, « séditieux envers l'Empereur, calomnieux envers Napoléon Ier, impie envers Dieu ». M. de Boissy, considérant ce discours comme un commencement de conspiration, recommande à l'Empereur de ne pas abuser des voyages. Le Sénat écoute sans trop de défaveur cette partie du discours; mais les murmures et les protestations ne reprennent que lorsque l'orateur signale la formation d'une armée de 20 000 Arabes en Afrique comme un prélude de janissariat, et qu'il s'élève contre les funestes suites de l'introduction des mœurs arabes dans l'armée. M. Troplong, désespérant d'imposer silence à M. de Boissy, le prie, du moins, d'être plus court; l'imperturbable orateur répond que si M. le président du Sénat le trouve long, c'est là une opinion purement individuelle que beaucoup de sénateurs ne partagent pas; plusieurs parmi ceux qui ont l'air de s'y ranger quand ils sont dans la salle du Sénat, s'il faut en croire M. de Boissy, l'approuvent en sortant et ne lui reprochent que de délayer les bonnes choses qu'il dit. Le maréchal Canrobert proteste. « Il est impossible

d'admettre que les sénateurs, des hommes choisis entre ceux qui ont rendu le plus de services à leur pays, aient deux langages, l'un ici, l'autre dehors. » L'ex-commandant en chef de l'armée de Crimée était un bien médiocre observateur; mais M. de Boissy changeant de sujet soulève de nouveaux orages en demandant des réductions dans l'effectif de la garde dont la création n'a servi, selon lui, qu'à créer un antagonisme dangereux entre cette troupe privilégiée et la troupe de ligne. « C'est de la divagation, » dit le président, désespérant d'avoir raison de M. de Boissy. Soit! mais ces divagations intéressaient fort le public d'alors, et elles s'imposent aujourd'hui à l'histoire comme un exemple de ce que devient la critique politique dans certaines assemblées où il semble que la vérité mélangée et troublée ne doive sortir que de la bouche d'un fou. Ce n'est pas qu'un orateur ne puisse se faire une position importante dans une assemblée en dédaignant les convenances officielles, en ne craignant pas de heurter les opinions de la majorité et de dire ce que d'autres ne veulent pas ou n'osent pas dire; M. de Pierre avait essayé, non sans succès quelquefois, de prendre cette position au Corps législatif; M. Glais-Bizoin marchait avec plus de hardiesse sur ses traces; mais ces deux orateurs avaient trop d'esprit pour ne pas comprendre que même dans la témérité le tact et la mesure sont nécessaires. L'absence de ces deux qualités chez M. de Boissy le réduisait à l'état d'orateur excentrique rencontrant quelquefois et comme par hasard une bonne vérité, et embarrassant toujours le gouvernement en le laissant incertain avec un tel adversaire de savoir s'il devait ou se taire ou lui répondre. La presse ne pouvait prêter qu'un appui conditionnel à M. de Boissy. Revenir aux haines de 1814 après la campagne de

Crimée, souhaiter la mort du dernier Anglais, se réjouir de la mort d'un prince qui avait fondé la liberté de son pays, demander l'annexion de la Belgique à la France, réclamer à tout propos, pour le Sénat, le droit de discuter les lois, il n'y avait dans ces incartades d'idées et de paroles rien qui pût engager les journaux à défendre M. de Boissy de l'accusation d'avoir fait la gageure de dégoûter à tout jamais la France du régime parlementaire.

M. Chaix d'Est-Ange crut devoir, en faisant allusion aux injures adressées par M. de Boissy à l'Angleterre, s'élever contre « des paroles qui pourraient faire tomber des plis d'un manteau de sénateur des germes de défiance et de guerre entre deux grands pays ». M. Rouher à son tour protesta, le lendemain, contre « les outrages lancés contre un prince du sang ». Tout cela était bien pompeux. Quant aux orateurs officiels qui venaient gravement accuser M. de Boissy de « flatter les mauvaises passions, de chercher à obtenir une popularité malsaine par des excentricités de langage, de manquer de sens, et de parler de manière à produire la plus mauvaise impression sur les honnêtes gens », ils l'injuriaient sans lui répondre.

La discussion générale terminée, dans la séance du 10, le Sénat vota en une seule séance les huit premiers paragraphes de l'adresse. Le maréchal Forey crut devoir, à l'occasion du paragraphe sur le Mexique, monter à la tribune pour déclarer solennellement qu'il fallait bien mal connaître ce pays pour admettre un seul instant qu'il préférât la forme républicaine à la forme monarchique, et que la nation mexicaine ne fût unanime en faveur du maintien de l'Empire ; la conclusion naturelle de ce discours était le départ de l'armée française du Mexique ; mais au lieu de cela, l'orateur, non content de laisser au Mexique

les troupes qui s'y trouvaient, demandait qu'on en envoyât d'autres.

Le Sénat, qui paraissait vouloir mener rondement la discussion, consacra néanmoins la séance du 12 tout entière au paragraphe relatif à la convention du 15 septembre. Les partisans du pouvoir temporel, mécontents de cette convention et impuissants à en empêcher l'exécution, auraient du moins voulu l'entraver. Les discours de M. Ségur d'Aguesseau, du cardinal de Bonnechose, du général Gemeau, n'avaient pas d'autre but : l'armée française devait quitter Rome, le gouvernement italien avait pris l'engagement de s'opposer à toute violence contre le territoire pontifical, et le gouvernement du pape allait se trouver désormais seul en face des Romains. Les adversaires les plus acharnés de la convention, feignant de craindre à propos de l'attitude du gouvernement italien, suppliaient le gouvernement impérial de préciser les cas d'intervention, comme si des événements de nature à modifier l'état présent des choses pouvaient être l'objet d'une discussion ou d'un engagement officiel. C'est là certainement ce que M. Rouher voulait dire lorsqu'il déclarait que le gouvernement se réservait sa liberté d'action.

L'Empereur avait dit dans son discours d'ouverture : « Nous avons lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le maintien indispensable du pouvoir du saint-père. » Cette phrase prêtait à des suppositions contradictoires. Était-ce le pouvoir du pontife ou celui du roi qu'on déclarait indispensable ? M. Rouher répondit nettement cette fois : « La convention du 15 septembre ne s'est pas réfugiée dans des ambiguïtés au sujet du mot *pouvoir*. Nous ne traitons ici que des questions de souveraineté personnelle. »

Les partisans du pouvoir temporel n'avaient pas obtenu jusqu'ici du gouvernement impérial une déclaration aussi formelle; les facilités accordées aux recruteurs de l'armée pontificale en France la corroboraient encore. Le parti clérical n'était pas encore satisfait. Le général Gemeau n'avait aucune confiance dans l'engagement pris par le gouvernement italien de s'interdire le chemin de Rome; M. Ségur d'Aguesseau partageait hautement le sentiment du général Gemeau; le cardinal Mathieu ne s'en rapportait nullement à la sincérité de Victor-Emmanuel, mais aux menaces contenues dans la convention du 15 septembre. M. Bonjean seul prit la défense de l'Italie, et se prononça contre le pouvoir temporel, qu'il considérait comme nuisible plutôt qu'utile au sentiment religieux et comme servant d'auxiliaire au mouvement irréligieux dont on se plaint, et qui n'est, selon lui, qu'une réaction naturelle contre les doctrines par lesquelles on veut étayer le pouvoir temporel.

Le ministre d'État, se plaçant entre les partisans du pouvoir temporel et M. Bonjean, répondit que la question avait changé de face : « Elle marche dans une voie d'apaisement entre deux » écueils que signalent les incrédulités, les emportements, » les passions : elle s'avance, en un mot, entre une réaction » aveugle et la violence révolutionnaire. Entre ces deux » termes inconciliables, l'Empereur a proclamé un terme » nouveau, la conciliation, qui doit être suivi avec persé- » vérance, auquel doivent se rallier les hommes bien trem- » pés, les cœurs véritablement catholiques; c'est le drapeau » sur lequel il y a écrit le mot de conciliation, c'est là » qu'est l'avenir. » Les hommes bien trempés, les cœurs vraiment catholiques du Sénat répondirent à ces paroles, où le vague dispute la palme à l'incorrection, par un « vif

mouvement », par des « très-bien ! » nombreux ; et le paragraphe relatif aux affaires de Rome fut voté à l'unanimité.

La discussion des paragraphes relatifs à l'Algérie et à l'éloge du gouvernement de l'Impératrice pendant la régence précéda celle du 12e paragraphe uniquement consacré à l'appréciation et à la louange des institutions impériales ; cet article força le dévouement de M. de Persigny à sortir de la réserve que lui commandaient, dit-il, les différentes positions qu'il avait occupées dans le gouvernement pour ramener à leur signification véritable les principes de la Constitution méconnus par le gouvernement lui-même. M. de Persigny prenait pour la première fois la parole au Sénat ; il essaya, dans un discours d'un caractère essentiellement métaphysique, d'exposer la théorie idéale du gouvernement impérial : L'autorité et la liberté, d'après M. de Persigny, doivent agir chacune dans une sphère d'action séparée, et cependant, la liberté, quoique se développant dans un milieu distinct de celui de l'autorité, est fondée sur elle, et plus celle-ci est solide, plus celle-là est étendue. La liaison n'était pas facile à saisir dans les idées de l'orateur, qui fit, à son point de vue particulier, l'histoire des institutions anglaises et la critique des gouvernements parlementaires dans lesquels, au lieu de fonder la liberté par le pouvoir, on essaye, sans y parvenir, de fonder le pouvoir sur elle. M. de Persigny ne s'apercevait pas qu'il se contredisait lui-même de la façon la plus évidente, car il ne niait pas le caractère essentiellement parlementaire du gouvernement anglais. Ce discours se terminait par l'inévitable parallèle entre l'Angleterre et la France, l'une toujours paisible parce qu'elle a su maintenir une séparation constante entre le mécanisme de l'autorité et celui de la liberté ; l'autre troublée perpétuellement, faute



d'avoir su établir chez elle une semblable séparation. La thèse de M. de Persigny était suivie de dissertations sur les Suisses, qui, après avoir retrouvé la phalange macédonienne et brisé la chevalerie, auraient pu devenir un grand peuple s'ils n'avaient préféré s'agiter dans leurs petites municipalités, sur la violation flagrante des principes de la Constitution commise par le gouvernement en choisissant les maires dans les conseils municipaux, et sur le mauvais fonctionnement du Conseil d'État, « d'où le personnage qui en avait longtemps dirigé les travaux semblait prendre à tâche d'éloigner les hommes capables ». L'orateur terminait par cette question : « Le Prince qu'une volonté providentielle appelait à tirer la France du chaos doit-il rendre à son pays les institutions dont il est délivré ? » Et après avoir répondu négativement, il ajoutait : « Laissons dire ceux qui prétendent que l'Empereur » a créé le despotisme. Cette calomnie sera flétrie par «l'histoire; en attendant, le bon sens du pays et l'admira- » tion de l'Europe protestent contre elle. »

Le *maiden speach* de M. de Persigny, rapproché du discours de la couronne, ranima l'espoir du parti, qui s'effrayait du réveil de l'esprit public, de la vivacité des luttes électorales, des succès partiels de l'opposition, des débats de l'adresse, de tout, en un mot, ce qui constituait le mouvement de la vie politique. Ce parti, sans attaquer le décret du 24 novembre par respect pour l'Empereur, n'en considérait pas moins cette date comme le début d'une sorte de décadence. L'Empereur sans doute était encore fort, mais l'opinion excitée par les journaux semblait plus disposée à méconnaître ses grandes conceptions, comme, par exemple, l'expédition du Mexique. Comprendrait-il enfin que le moment de s'arrêter sur la pente fatale des

concessions était venu? Le parti bonapartiste pur l'espérait, et le public commençait à le craindre en voyant le discours de la couronne rester pour la première fois muet sur la possibilité de perfectionner les institutions actuelles; l'Empereur, en affirmant dans presque tous ses discours la nécessité d'un pouvoir fort, n'avait jamais enlevé au pays l'espoir de modifications libérales dans les institutions. Le décret du 14 novembre en 1860, l'aveu fait par l'Empereur en 1863 qu'il restait encore beaucoup à faire pour « perfectionner nos institutions, répandre les idées vraies, et accoutumer le pays à compter sur lui-même », étaient la preuve que la voie des améliorations restait ouverte. Le pays craignit d'autant plus d'être obligé de renoncer à ces espérances, que le gouvernement venait de donner un témoignage de ses dispositions peu favorables à la liberté de la presse en rappelant durement aux journaux, par une note du 1er février, l'article 42 de la Constitution qui interdit formellement tout compte rendu des séances des Chambres autre que le compte rendu officiel. Le bruit commença dès lors à se répandre que la discussion de l'adresse serait supprimée sans compensation, sinon pour cette session, du moins pour la prochaine.

M. Rouland admira fort le discours de M. de Persigny, en trouvant qu'il planait un peu trop au-dessus de la réalité; il ne se dissimulait pas cependant qu'une ligue formée d'hommes « qui ont reparu avec leurs illusions et leurs exigences », et, soutenue par une presse libre d'aborder toutes les questions, voulait rejeter le pays dans l'anarchie révolutionnaire : « Les anciens partis reparaissent comme si l'Empire n'existait pas, et cherchent à le remplacer par le régime parlementaire. » Le couronnement de l'édifice, selon M. Rouland, est demandé à la fois par les anciens



partis et par quelques personnes qui s'imaginent par là consolider le régime actuel : les premiers sont des vaincus, cela suffit ; quant aux seconds, l'adresse fait suffisamment justice de leur erreur. M. de Boissy, au premier mot de « régime parlementaire », demande la parole et déclare que le pays n'est point satisfait de ce qu'il a, et que l'empire ne peut durer que par la liberté, et surtout par la liberté accordée au Sénat de discuter les lois. M. Troplong lui répète en vain que sa demande est inconstitutionnelle, que le Sénat refuse de l'écouter, et que le bruit empêche de l'entendre. « Le *Moniteur* m'entend », réplique l'imperturbable orateur : « le président du Sénat donne en vain le mot » d'ordre pour empêcher de m'écouter, mais le *Moniteur* a » l'oreille fine, et il entend tout, même les interruptions qui » n'arrivent pas jusqu'à moi. Vous étouffez la discussion, » tant pis pour vous. »

M. Bonjean profita de ce débat sur les institutions impériales pour demander aux commissaires du gouvernement une explication sur le sens de la note du 1er février relative à la liberté du compte rendu des séances parlementaires, dont la publication avait produit une si vive émotion dans la presse. La question posée dans ses termes pratiques était bien simple : Un journal, à côté du compte rendu officiel des Chambres, publie une appréciation des mêmes débats. Cette appréciation constitue-t-elle un compte rendu frauduleux? M. Rouher déclara qu'aux termes du sénatus-consulte de 1861, l'appréciation des discours prononcés dans les deux Chambres était licite, mais que le compte rendu analytique, qui ferait double emploi avec le compte rendu officiel, était interdit. Il ne s'agissait donc plus que de savoir quelle est la limite qui sépare le compte rendu de l'appréciation ; mais M. le

ministre d'État, jugeant avec raison que toute ligne de démarcation était impossible à tracer entre l'un et l'autre, n'en laissait pas moins subsister l'équivoque entre tous les deux et le péril pour les journaux, en ajoutant « que le magistrat ou l'administration jugerait, et que le gouvernement était parfaitement décidé à empêcher que par une altération des séances de l'Assemblée, on porte atteinte à la considération des grands pouvoirs qui collaborent avec lui à la prospérité de l'État ». La réponse à la question de M. Bonjean laissait les journaux sous le coup de menaces, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient plus vagues.

M. Rouher ne laissa pas finir la discussion sans venger M. Baroche des insinuations peu obligeantes que M. de Persigny avait dirigées contre lui, et sans disculper le gouvernement de l'accusation d'avoir opéré, par le choix des maires dans les conseils municipaux, un fatal rapprochement entre l'autorité et la liberté. Le Sénat lui donna en tout cas un bill d'indemnité, et l'adresse, augmentée d'un paragraphe additionnel destiné à remercier l'Empereur des bienfaits dont il comblait le pays, fut votée à l'unanimité par 125 voix.

L'Empereur répondit à la commission chargée de lui remettre l'adresse :

« Éloquent commentaire de mon discours, elle développe ce que je n'ai fait qu'indiquer, elle explique ce que j'ai voulu faire comprendre..... Le monde moral, comme le monde physique, obéit à des lois générales qu'on ne saurait enfreindre sans danger. Ce n'est pas en ébranlant journellement les bases d'un édifice qu'on en hâte le couronnement. Mon gouvernement n'est pas stationnaire. Il marche, il veut marcher, mais sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Appelons à notre aide le progrès sous toutes ses formes, mais bâtissons assise par assise cette grande pyramide qui a pour base le suffrage universel, et pour sommet le génie civilisateur de la France. »

M. de Persigny, moins homme de parti qu'apôtre et



docteur de la foi napoléonienne, n'avait pas été compris paraît-il, par les rédacteurs du compte rendu. Il rétabli donc dans la séance du 20 février l'intégrité et l'enchaînement des dogmes de sa religion. Il se défendit d'avoir voulu isoler le principe d'autorité et le principe de liberté, qui sont, d'après lui, à la fois distincts et indivisibles ou du moins inséparables, à peu près comme Dieu, dans la doctrine de l'Église catholique, est à la fois triple et un. Le compte rendu faisait dire à M. de Persigny que la France jouissait de la liberté de la presse et de la liberté de réunion ; il s'était contenté de déclarer que les libertés *accessoires* n'étaient pas incompatibles avec les doctrines de l'empire.

La discussion de quelques pétitions importantes vint interrompre la monotonie ordinaire des sessions du Sénat. La première de ces pétitions, signée par M. Frédéric de Conink, soulevait une des questions les plus délicates, les plus difficiles à résoudre qui puissent résulter de l'application du Concordat. Une sorte de révolution opérée dans le protestantisme français l'a partagé en deux camps : celui du protestantisme libéral, et celui du protestantisme orthodoxe. Le pétitionnaire, effrayé des conséquences de cette séparation, voulait constituer dans l'Église réformée « une autorité supérieure et régulatrice ayant le droit et le pouvoir de fixer la confession de foi de cette Église sur des bases que tous, pasteurs et troupeaux, seraient tenus de respecter ». Un synode général pouvait seul rédiger cette profession de foi, et M. de Conink avait déjà, quelque temps auparavant, demandé sa convocation. Il se contentait cette fois de solliciter « la formation de conciles provinciaux qui, par des discussions isolées, mais tendant au même but, créeraient un courant assez fort pour pousser le gouver-

nement à la convocation de ce synode général d'où devait sortir le triomphe de l'orthodoxie ».

M. Lefèvre-Duruflé, rapporteur de la commission chargée d'examiner la pétition de M. de Conink, avait déposé le 20 février son rapport, concluant au renvoi au ministre de la justice et des cultes. La discussion s'engagea tout de suite. Il s'agissait de savoir s'il convenait au gouvernement de s'immiscer dans l'examen des questions théologiques et de prendre parti pour telle ou telle fraction d'une Église. M. Rouland, en se prononçant fortement pour l'affirmative, n'hésita pas à critiquer avec la plus grande sévérité les principes du protestantisme libéral qui « vient arracher la foi du cœur de ceux qui auraient voulu la garder ». Le reproche n'était fondé ni en raison ni en fait, mais M. Rouland ne perdait pas une occasion de témoigner de sa ferveur orthodoxe, au risque de s'attirer des apostrophes assez fâcheuses : « Il fallait », s'écria un de ses collègues au moment où il venait de prononcer sa phrase contre le protestantisme libéral, « songer à cela quand vous avez nommé Renan ! » Cette remarque, plus encore que les sages observations de M. Bonjean sur le danger de juger entre deux croyances religieuses, décida le Sénat à repousser la pétition par l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour du 10 avril appelait le rapport de M. de la Guéronnière sur une pétition de M. Degouves-Denuncques demandant que l'article 45 de la Constitution interdisant l'envoi de pétitions au Corps législatif cessât d'avoir son effet. Le rapporteur concluait simplement au rejet de cette pétition par l'ordre du jour; mais M. Delangle soutint que le Sénat devait répondre par la question préalable à « une pétition évidemment rédigée contre la Constitution, qui a droit au respect de tous ». Que deve-

nait cependant le droit de pétition soumis à cette justice sommaire? à qui proposer désormais des modifications à une Constitution reconnue cependant perfectible, si le Sénat lui-même déclare ennemis de la Constitution les citoyens qui s'adressent à lui pour l'améliorer? C'est ce que demanda M. de Persigny en combattant la question préalable, qui n'en fut pas moins votée. Ce vote parut une protestation contre les tendances qui s'étaient manifestées au Corps législatif pendant la discussion de l'amendement des 45, qui, comme on le verra quelques pages plus loin, venait d'avoir lieu. Les critiques, en effet, ne furent pas épargnées par M. de Persigny lui-même à la Chambre des députés; quant au Sénat, on aurait compris sa décision s'il eût été sûr d'empêcher par là les aspirations libérales de se produire, et une idée posée devant l'opinion publique d'arriver à la discussion; le mystère ne peut plus régner autour des dogmes politiques. Mais le Sénat avait pris d'avance son parti dans cette affaire, car un sénateur ayant manifesté l'intention de donner quelques raisons à l'appui de son vote, une voix lui répondit : « Nous n'avons pas besoin de raisons. » La politique du Sénat est tout entière dans ces mots.

La question du jardin du Luxembourg, qui passionnait si vivement la population, fut portée le vendredi 1er juin devant le Sénat. Le rapporteur de la commission chargée d'examiner les pétitions pour ou contre le maintien de l'intégrité du jardin du Luxembourg, M. Lefèvre-Duruflé, concluait à leur renvoi au ministère de l'intérieur, en se déclarant favorable à la mutilation; mais son discours perdait beaucoup de sa force par la comparaison qu'on pouvait faire entre le nombre des signatures de ces pétitions. Les unes, hostiles au changement projeté, comptaient des milliers d'adhérents; les autres, 483 seulement, malgré les efforts des

journaux officieux. M. Bonjean, dans la séance du 9 juin, réfuta les parties du discours de M. Lefèvre-Duruflé destinées à justifier le décret du 25 novembre; abordant ensuite le problème de front, il énuméra les divers éléments de la population parisienne auxquels le jardin du Luxembourg était nécessaire : élèves des grandes écoles, renfermant environ 7000 étudiants; élèves non moins nombreux des lycées et des institutions; élèves des écoles primaires du quartier, s'élevant au chiffre de 14 000, sans compter la bourgeoisie et les ouvriers d'une partie considérable de la rive gauche. « N'oublions pas », ajouta M. Bonjean en terminant sa statistique, « ces hommes qui » usent leur vie dans l'enseignement, et qui, après tant » d'heures consacrées aux enfants d'autrui, ont le droit » de voir leurs propres enfants s'ébattre à leur tour sous » ces ombrages. »

M. Ségur d'Aguesseau, en croyant défendre les conclusions de la commission, plaida pour la conservation de la Pépinière « aimée de tous et à laquelle le Sénat doit tenir». M. de Boissy, laissant de côté la question constitutionnelle, sans importance à ses yeux, combattit le décret du 25 novembre comme un acte impolitique et impopulaire, qui « accroîtrait la propagation des sentiments hostiles parmi une jeunesse généreuse qui est l'espoir du pays». Il demanda le renvoi de la pétition aux trois ministres signataires du décret. M. de Royer ne trouva pas ces trois ministres suffisants, il lui en fallait quatre, et la commission se ralliant à sa motion, le Sénat vota le renvoi des pétitions aux ministres d'État, de l'intérieur, des finances et de la maison de l'Empereur. La session du Sénat aurait dû finir le 8 juin en même temps que celle du Corps législatif, mais la nécessité de voter sans qu'il s'élevât des plaintes

importunes du côté du Palais-Bourbon le sénatus-consulte interdisant la discussion de la Constitution (le compte rendu du débat sur ce sénatus-consulte figure dans un des chapitres précédents) fit durer les séances du Sénat jusqu'au 14 juillet.

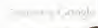
Le Corps législatif était entré en session le 25 janvier. M. Schneider avait pendant la dernière session rempli l'intérim de la présidence, à la satisfaction générale, et la Chambre eût accueilli avec plaisir son élévation au fauteuil laissé vacant par M. de Morny. L'Empereur songea plutôt à M. Walewski, sénateur, membre du conseil privé et signataire du décret du 24 novembre, ce qui enlevait à sa nomination toute signification hostile aux idées libérales. M. Corta, l'orateur du Mexique, fut donc nommé sénateur, et M. Walewski se présenta à sa place devant les électeurs de la 2e circonscription des Landes, qui se hâtèrent de le choisir. Nommé président du Corps législatif deux jours après son élection, il inaugura la session par un discours assez bref, dans lequel il félicita la Chambre et le gouvernement, l'une de « l'urbanité qui régnait dans ses débats », l'autre de « sa tendance à ne pas craindre la discussion ». M. Walewski, après avoir parlé de lui avec modestie, consacra quelques mots à la mémoire de son prédécesseur, « qui savait allier avec un tact si sûr la courtoisie à la fermeté, et dont le souvenir devait être si cher à la Chambre ». L'éloge était mesquin de la part d'un homme qui se piquait de littérature et qui avait tenté de reproduire sur la scène les caractères et les mœurs de son temps (1). On s'attendait à un portrait, mais le président du Corps législatif laissa de côté ses pinceaux, soit par crainte d'être forcé de faire l'éloge du coup d'État, soit

(1) M. Walewski avait fait jouer au Théâtre-Français l'*École du grand monde*.

qu'il existât entre lui et M. de Morny une de ces inimitiés personnelles si fréquentes entre les serviteurs de l'empire.

M. Girot-Pouzol avait été nommé député dans la 2ᵉ circonscription du Puy-de-Dôme en remplacement de M. de Morny quelques jours avant la fin de la dernière session. Le Corps législatif s'était vu depuis ce temps-là adjoindre MM. Walewski, de Tillancourt, Chesnelong, de Mackau et Larrabure, ce dernier du moins en qualité de député de la 1ʳᵉ circonscription des Pyrénées, car il était déjà député de la 4ᵉ et il n'avait fait que changer de circonscription. La Chambre n'attendait plus, pour être complète, que deux élections qui allaient avoir lieu, l'une dans la Marne, l'autre dans le Nord, pour remplacer des députés défunts.

La vérification des pouvoirs de MM. Girot-Pouzol et de Tillancourt eut lieu dans la seconde séance, ils furent admis sans opposition. L'élection de M. Walewski donna lieu le lendemain à de sérieuses contestations. M. Jules Favre soutint qu'elle était à la fois une infraction à la Constitution et une atteinte aux prérogatives de la Chambre. L'article 29 de la Constitution déclarant toute fonction salariée incompatible avec le mandat de député, l'élection du fonctionnaire entraîne sa démission préalable dans les délais déterminés par la loi. Vainement déclarerait-on qu'un sénateur n'est pas fonctionnaire, le sénateur est quelque chose de plus; il fait partie intégrante du gouvernement, il a sa part de la puissance législative, et il ne peut pas, en se présentant à la députation, demander au corps électoral cette puissance qu'il possède déjà. Les cardinaux, les amiraux, les maréchaux, s'il en était autrement, se trouveraient libres de cumuler le titre de sénateur et de député, puisque la qualité de sénateur est inhérente à leur titre. M. de Grouchy, rapporteur du 9ᵉ bureau, ré-



pondait à ces objections que les incompatibilités sont de droit strict et ne peuvent être étendues par analogie. M. Walewski ayant d'ailleurs donné sa démission dans les délais légaux, rien ne s'opposait à son admission. M. Rouher prit part à cette discussion, au fond assez oiseuse, et qui ne s'expliquait que par certaines dispositions particulières dans lesquelles se trouvait la Chambre en ce moment.

Quelques députés, jaloux de leurs prérogatives autant qu'on peut l'être dans une assemblée composée des membres désignés et nommés par le gouvernement, s'imaginaient, on ne sait trop pourquoi, que le droit d'élire son président allait être rendu au Corps législatif. Les amis particuliers de M. Schneider, de leur côté, comme on vient de le dire, s'étaient flattés de l'idée qu'il recueillerait la succession de M. de Morny; ils avaient été désagréablement surpris en apprenant que M. Walewski échangeait sa dignité de sénateur contre le titre de député, afin de devenir président du Corps législatif, et ces petits arrangements les avaient froissés. Une partie de la majorité était donc fort mécontente, aussi l'argumentation de M. Jules Favre contre la légalité de l'élection de M. Walewski fut-elle écoutée avec une certaine faveur; mais la Chambre ne prolongea l'incident que juste le temps nécessaire pour laisser voir un peu sa mauvaise humeur. La validation de l'élection de M. Walewski fut prononcée à la grande satisfaction des journaux qui attribuaient au nouveau président l'intention de faciliter les rapports entre le Corps législatif et la presse. Espoir bientôt démenti par un ordre de M. Walewski, affiché le jour même de son entrée en fonctions. Les journalistes qui, jusqu'à ce jour, pénétraient dans la salle des conférences du Corps législatif en faisant appeler un

député, apprirent qu'en vertu de cet ordre, toute personne non munie de billet qui aurait à parler à un membre de la Chambre l'attendrait désormais dans une salle extérieure, d'où elle entrerait, sur son appel, dans le salon de la Paix. L'entretien terminé, il fallait sortir, sous peine d'être expulsé par les garçons de service.

M. Garnier-Pagès, pendant le débat sur la validation de l'élection de M. Walewski, avait demandé si le député avait le droit de se présenter dans un autre collége électoral avant de donner sa démission. L'occasion de traiter complétement cette question ne tarda pas à se présenter. M. O'Quin, député de la 1re circonscription des Basses-Pyrénées, nommé receveur général à la fin de la dernière session, avait laissé une place vacante au Corps législatif. M. Marcel Barthe, ancien membre de l'Assemblée constituante de 1848, se présenta pour la remplir. Le gouvernement, cherchant un candidat pouvant être opposé avec succès à M. Marcel Barthe, jeta les yeux sur M. Larrabure, maire de Pau; mais M. Larrabure faisait depuis 1852 partie du Corps législatif comme représentant de la 2e circonscription des Basses-Pyrénées. Il fallait donc obtenir de lui qu'il consentît à déposer sa démission de député de cette 2e circonscription pour se présenter dans la 1re. M. Larrabure voulut bien donner cette preuve de dévouement au gouvernement, et il devint son candidat officiel dans la 1re circonscription des Basses-Pyrénées, tandis que M. Chesnelong recevait le même honneur dans la 2e. Ils furent nommés tous les deux. M. Marcel Bartho protesta contre l'élection de M. Larrabure au nom de l'article 66 de la loi du 10 avril 1831 et de l'article 95 de la loi du février 1849, portant que la démission des membres de l'Assemblée doit être acceptée par l'Assemblée. La démission d'un député donnée,

comme celle de M. Larrabure, entre deux sessions, n'était donc pas valable.

Le gouvernement faisait semblant de craindre que le pouvoir législatif n'aspirât à une sorte de dictature sur ses représentants en s'arrogeant le droit d'accepter ou de refuser les démissions des députés. Il s'élevait donc contre un pareil droit qui ne pouvait, en tout cas, conférer à la Chambre qu'un pouvoir d'ajournement. L'Assemblée nationale de 1848 avait fait deux fois à Béranger l'honneur de refuser sa démission ; il n'en demeura pas moins libre, après une seconde démission et un second refus, de rentrer dans la vie privée. Le décret organique du 2 février 1852 ne reproduisait pas, il est vrai, les dispositions des lois de 1831 et de 1849, mais en déclarant abrogées les lois antérieures en ce qu'elles avaient de contraire à la loi nouvelle, il maintenait par cela même toutes les dispositions de ces lois qui n'étaient pas en contradiction avec lui. M. Larrabure n'avait donc pas valablement donné sa démission de député de la 2e circonscription des Basses-Pyrénées, il gardait encore cette qualité au moment de la convocation des électeurs, et l'élection de M. Chesnelong était nulle. M. Buffet, qui soutint cette thèse, savait, sans être précisément un orateur, enchaîner les diverses parties d'un raisonnement et en déduire avec clarté les conséquences. Il fit une certaine impression sur la majorité en demandant que l'on ne statuât sur l'élection de M. Larrabure qu'après avoir examiné celle de M. Chesnelong.

M. Lanjuinais, à son tour, démontra par des exemples empruntés à tous les degrés de la hiérarchie civile et militaire, que la démission n'est qu'un acte qui saisit le juge ; que la démission d'une fonction n'implique pas sa cessation ; qu'avant de rendre à un fonctionnaire sa liberté, il faut

examiner les conditions dans lesquelles il la réclame, ce qui exige une sorte de jugement. Tout jugement suppose une juridiction. Or, une juridiction sur les députés peut-elle appartenir à d'autres qu'au Corps législatif lui-même ?

M. Paulmier, rapporteur de la commission, ne contestait pas qu'aux termes des lois de 1831 et de 1849 la Chambre ne fût seule apte à recevoir la démission d'un de ses membres; mais cette disposition législative exceptionnelle, et contraire, selon lui, au droit commun, n'ayant pas été reproduite dans le décret de 1852, était virtuellement abrogée. M. Paulmier oubliait que le parlement, dans tous les pays où existe le régime parlementaire, se trouvant seul investi du droit de recevoir et de légaliser la démission d'un de ses membres, les lois de 1831 et de 1849 ne dérogeaient nullement au droit commun; on aurait pu lui répondre en outre que le décret de 1852 enlevait assez de priviléges à la Chambre pour qu'on n'y ajoutât pas d'autres restrictions. Plusieurs circonscriptions pouvaient devenir vacantes dans l'intervalle de la session. Est-il bien certain alors que si quelque membre de l'opposition, M. Thiers ou M. Jules Favre, se présentait pour remplir l'une de ces vacances, et pour céder ensuite son ancien siége à un homme de l'opposition, la majorité consentirait à sanctionner cet arrangement ?

La Chambre, malgré le rapporteur, paraissait hésiter à se dépouiller d'un droit utile, ne fût-ce que pour s'opposer à une de ces démissions hâtives qu'inspire parfois une fausse susceptibilité, M. Paulmier triompha de ses hésitations en lui citant des précédents. Quinze députés en effet, depuis 1852, s'étaient bornés à envoyer leur démission au président du Corps législatif. Cependant 62 voix sur 222 témoignèrent de la répugnance de quelques députés pour

les manigances électorales, car c'est le mot, auxquelles les élections des Basses-Pyrénées venaient de donner lieu.

L'élection de la 3e circonscription de l'Yonne, dans laquelle M. Fremy, directeur du Crédit foncier, l'avait emporté sur M. Rampont-Lechin, candidat de l'opposition, fut ensuite l'objet d'une discussion très-animée. M. Rampont-Lechin signalait les moyens employés par son adversaire pour assurer son succès : distributions à profusion de pain, de vin et d'argent aux indigents ; gratifications aux facteurs, libéralités aux communes et aux églises, création de comptoirs agricoles ; promenades du tailleur de l'Empereur, Dusautoy, escorté d'innombrables ballots de pantalons destinés à être distribués le lendemain de l'élection, telles étaient les causes de nullité qui, selon M. Rampont-Lechin, infirmaient le vote des électeurs de l'Yonne. M. de Janzé soutint sa protestation à la tribune. Il fit voir, par l'exemple du comptoir agricole de Puysaie improvisé, pour ainsi dire, la veille des élections, quels moyens d'influence M. Fremy avait puisés dans sa position de directeur du Crédit foncier. Le canton de Puysaie et cinq autres groupés autour de lui avaient suffi pour lui donner une majorité de 4091 voix, chiffre presque égal à celui de la majorité obtenue par lui sur M. Rampont.

M. Fremy, sans nier ces faits, demandait si l'on pouvait lui faire un crime d'une générosité à laquelle, du reste, il avait mis des bornes pendant la période électorale ; quelle influence les pantalons de M. Dusautoy pouvaient-ils exercer le lendemain de l'élection ? M. Fremy n'en savait rien. Quant aux comptoirs agricoles, il pouvait affirmer que ces établissements de crédit dont plusieurs cantons avaient en effet été dotés par lui n'avaient rien de commun avec le *Crédit agricole* annexe du *Crédit foncier*.

La grande objection contre la légalité de l'élection de M. Fremy était sa qualité de gouverneur du Crédit foncier qui le plaçait au rang des fonctionnaires et le rendait légalement incapable de remplir le mandat de député. Le rapporteur de la commission, M. de Colbert, lui déniait à la vérité le titre de fonctionnaire, attendu que les fonctions publiques représentent une délégation de l'autorité publique, et que le directeur du Crédit foncier ne fait jamais acte d'autorité publique, qu'il ne prête pas serment au gouvernement, et qu'il n'en reçoit aucune rétribution. Il est vrai, ajoutait-il, que le gouverneur du Crédit foncier est révocable, et que la crainte d'une révocation pourrait bien, à la rigueur, ne pas lui laisser toute l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat : aussi, s'il s'agissait de créer des incompatibilités, le rapporteur trouverait sage, peut-être, d'envisager la question à ce point de vue; mais la fonction du gouverneur du Crédit foncier ne figurant pas sur la liste des exceptions créées par la loi, le Corps législatif n'a pas le droit de l'y mettre. Pourquoi d'ailleurs, demanda ensuite M. du Miral, renfermerait-on le député dans l'exercice exclusif de son mandat, et l'obligerait-on à renoncer à toute profession? La Chambre ne renferme-t-elle pas, dit-il, des hommes qui, par l'importance de leur situation et par les innombrables services qu'elle leur permet de rendre, exercent sur les électeurs une influence au moins égale à celle d'un gouverneur du *Crédit foncier?*

La cour attachait une grande importance à la validation de l'élection de l'Yonne. M. Fremy faisait partie des petits conseils de l'Impératrice, en qualité de financier intime, d'intendant officieux chargé de la diriger dans l'administration de sa fortune privée. Nouvel enrichi, n'ayant, comme tous ses pareils, aucun goût pour la politique, il ambition-

nait la députation uniquement parce qu'il y voyait une espèce de savonnette à financier, un moyen de se débarbouiller de son origine d'homme d'affaires. La majorité ne pouvait lui refuser cette satisfaction après avoir déjà validé d'ailleurs l'élection du sous-directeur du Crédit foncier. M. Fremy fut donc admis à siéger au Corps législatif par 149 voix contre 45 sur 194 votants.

La validité de la démission de M. Larrabure fut de nouveau mise sur le tapis à propos de l'élection de M. Chesnelong, dont M. Guillaumin, en qualité de rapporteur, demandait la validation. MM. Buffet et Lanjuinais combattirent les conclusions du rapport défendues par M. Mathieu et par le ministre d'État. M. Mathieu se crut obligé, en sa qualité de juriste, d'opposer des textes aux textes si formels des lois de 1831 et de 1849; il alla les chercher naïvement dans la loi du 31 mai 1850, oubliant la solennité avec laquelle son abrogation fut proclamée le 2 décembre. M. Lanjuinais lui rappela cette circonstance. Les auteurs de la loi du 31 mai 1850 auraient été, d'ailleurs, bien surpris de s'entendre attribuer l'intention d'enlever un seul de leurs priviléges aux assemblées délibérantes.

M. Segris demanda qu'une règle fixât désormais le moment où commence le délai de six mois à l'expiration duquel naît pour les électeurs le droit de nommer un représentant et pour le Corps législatif celui de se compléter. Quant à la question débattue en ce moment, elle lui semblait résolue par ce fait, qu'une démission ne pouvant être acceptée que par un pouvoir au-dessus de celui qui la donne, le Corps législatif avait seul qualité pour recevoir la démission d'un de ses membres. M. Rouher mit fin au débat en déclarant que le décret de 1852 était un tout complet, ne supposant rien avant lui, se suffisant à lui-même, un acte

suprême abrogeant *tacitement*, mais nécessairement, toutes les anciennes lois faites pour constituer les prérogatives de la Chambre. Le Corps législatif s'empressa d'adopter cette théorie.

Le 1er février, parut dans le *Moniteur* une note menaçante adressée aux journaux qui donnaient des comptes rendus du Corps législatif. L'opposition ajourna toute discussion sur cette note à la discussion de l'adresse. Les séances jusqu'au 7 n'eurent aucune importance. La Chambre décida seulement qu'elle renverrait la loi de l'amortissement à la commission du budget, au lieu de nommer une commission spéciale pour l'examiner.

L'élection du département de l'Orne, où le baron de Mackau l'avait emporté à une majorité assez faible sur le duc d'Audiffret-Pasquier, donna lieu, le mercredi 7 février, à des débats assez animés. La protestation contre cette élection s'appuyait sur deux faits : un comité formé pour soutenir la candidature de M. de Mackau avait cité dans une circulaire adressée aux électeurs, et en y attachant une fausse interprétation, cette phrase de M. d'Audiffret-Pasquier empruntée, selon le comité, au procès-verbal d'une séance du conseil général de l'Orne : « L'égalité du partage des successions a porté atteinte à l'agriculture en décourageant le père de famille, qui, prévoyant un partage après lui, ne prend plus le même intérêt à sa propriété. » Le comité ajoutait que M. d'Audiffret-Pasquier, sans demander précisément le rétablissement du droit d'aînesse, se ralliait sans doute à l'amendement proposé l'année précédente par le baron de Veauce en faveur de la liberté de tester, amenant le même résultat, et qu'il importait par conséquent de demander aux candidats ce qu'ils pensaient de la question. M. d'Audiffret-Pasquier, dans une lettre en réponse à cette

circulaire, avait répudié avec assez de vivacité la pensée et complétement contesté l'exactitude des paroles qu'on lui prêtait, en invoquant le témoignage de ses collègues du conseil général, qui, presque tous, le lui donnèrent par écrit. Cette discussion, qui se termina par la validation de l'élection de M. de Mackau, fournit à M. de Veauce l'occasion de déclarer qu'en présentant son amendement, il n'avait pas eu d'autre pensée que de provoquer des changements à la loi des successions, qui peut avoir, dans certaines circonstances, pour résultat de permettre au fisc de prélever sur une succession un impôt supérieur à la valeur de la succession elle-même : « L'amendement de M. de Veauce », s'écrie M. Jubinal, « aurait-il eu tant de voix s'il s'était agi d'autre chose ! »

La lecture du projet d'adresse eut lieu le 20 février, et elle fut suivie d'un mouvement d'approbation que son insignifiance ne justifiait guère. M. Thiers ouvrit, trois jours après, la discussion générale par un discours qu'il présenta en quelque sorte comme son testament politique, et dans lequel il revendiqua, en les précisant de nouveau, les libertés nécessaires réclamées par lui dans un discours célèbre, c'est-à-dire celles qui sont la conséquence de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen placée en tête de la Constitution de 1791. L'ensemble des principes découlant de cette constitution forme, dit-il, l'unité de la Révolution, et cet ensemble n'est point une imitation anglaise ou américaine, comme on le prétend parfois, mais l'œuvre originale de la France à l'usage de l'humanité tout entière. L'article 1er de la Constitution de 1852 donne les principes de 89 pour base et pour garantie au droit public français. Ces principes, d'après M. Thiers, ont deux conséquences : l'égalité civile et la liberté politique, l'une désormais hors

de cause, l'autre mise encore en question. Aucun gouvernement cependant ne nie la nécessité de la liberté politique; le gouvernement actuel n'en discute que l'opportunité; la dictature de 1851 elle-même ne repoussait pas entièrement la liberté politique, elle l'ajournait. C'est la théorie du couronnement de l'édifice. L'esprit public s'est réveillé depuis 1851, sous l'action du temps et des événements. Il demande la liberté, quelle réponse lui fait-on, demandait M. Thiers? On lui répond tantôt que la France a besoin avant tout d'un pouvoir fort, et que si elle a fondé la liberté, il faut maintenant qu'elle constitue l'autorité; tantôt que la liberté et le pouvoir sont fondés sur des bases solides, et que l'essentiel maintenant est de faire en sorte qu'ils marchent comme deux lignes parallèles qui se côtoient sans se joindre, car de cette éternelle séparation dépend leur existence. M. Thiers ne rappela ces vaines théories que pour en faire justice. Il rappela que la France en 89 avait proclamé les principes de la liberté et les avait inculqués à l'Europe, qui, sur plusieurs points, nous rendrait aujourd'hui la leçon reçue. Pénible contraste, douloureux changement de rôle, dont l'orateur parla avec une éloquente simplicité. Citant ces paroles de l'Empereur à l'ouverture de la session : « N'a-t-on pas assez discuté depuis quatre-vingts ans les théories gouvernementales? N'est-il pas plus utile aujourd'hui de chercher les moyens pratiques de rendre meilleur le sort moral et matériel du peuple? » Il le signala comme le résumé du système de gouvernement mis en œuvre depuis 1852 pour détourner l'attention du pays de ses intérêts politiques. La gauche ne pouvait qu'applaudir à ces idées; mais lorsque l'orateur crut devoir citer la fondation de l'unité italienne, les protestations en faveur de la Pologne, la suppression du régime prohibitif,

comme la preuve des dangers auxquels était exposé un pays où le pouvoir législatif n'exerce aucune action efficace sur le pouvoir exécutif, l'opposition, sans refuser à M. Thiers le droit de se séparer d'elle sur les trois questions précédentes, comme il s'était séparé de ses amis sur la question de décentralisation posée dans le programme de Nancy, témoigna quelque regret qu'il eût choisi pour indiquer la scission une occasion où il s'agissait d'une revendication commune.

M. de Latour prit la parole après M. Thiers, et tout en protestant qu'il n'avait pas la prétention de lui répondre, il opposa doucement au régime parlementaire que M. Thiers venait de défendre un régime non moins libéral, disait-il, et qui, mélangé d'esprit monarchique et religieux, n'était autre, en définitive, que le despotisme de l'État tempéré par celui de l'Église.

M. Latour-Dumoulin, ex-chef de la division de la librairie au ministère de la police, prit la parole le lendemain, non point pour attaquer le gouvernement, car il était, s'écria-t-il, profondément dévoué à l'Empereur et à la dynastie, mais pour lui donner quelques avertissements salutaires. L'Empire, selon lui, en était au ministère Villèle; l'heure de former un ministère Martignac allait sonner. On se demandait ce que pouvait signifier un tel changement dans la pensée de l'orateur en l'entendant ensuite condamner le parlementarisme anglais, italien, autrichien, espagnol, tous les parlementarismes, en un mot, soutenir la nécessité des candidatures officielles et repousser la liberté de réunion. M. Latour-Dumoulin, pour justifier le titre de libéral qu'il persistait à se donner malgré cela, se montrait partisan d'une certaine extension du droit d'amendement et du contrôle de la Chambre sur les finances. Il

n'était pas entièrement opposé non plus au rétablissement de la responsabilité ministérielle et à la rentrée de la presse sous le régime du droit commun. M. Rouher, en entendant formuler de pareils vœux, ne put s'empêcher de dire à l'orateur : « Passez à gauche. » M. Latour-Dumoulin lui répondit fièrement : « M. Guizot fit la même réponse à M. de Morny qui lui donnait des conseils libéraux : M. de Morny s'efforça d'éclairer le gouvernement, et ne passa point à gauche. M. Rouher peut parler comme M. Guizot, j'agirai comme M. de Morny. »

Un incident curieux comme indice des dispositions d'esprit de la majorité signala le discours de M. Glais-Bizoin. Cet orateur avait malheureusement moins de voix que d'esprit : raison de plus pour l'écouter en silence ; au lieu de cela, les membres de la droite, M. Granier de Cassagnac entre autres, l'interrompaient sans cesse, et exposaient ainsi la Chambre à des malentendus assez fréquents. M. Glais-Bizoin venait de parler de la situation intérieure de la France, et, en s'occupant de celle du Mexique, il ne ménageait pas les attaques au gouvernement de ce pays ; le président menace de le rappeler à l'ordre. « Vous blessez les sentiments de la Chambre..... C'est inconvenant.... Vos paroles sont intolérables », telles sont les aménités dont M. Walewski accompagne chaque phrase de M. Glais-Bizoin. La majorité proteste qu'elle ne laissera pas attaquer un gouvernement fondé par la volonté du peuple, et, répond alors l'orateur, « par cent mille baïonnettes ». Ces mots soulèvent une tempête, le président a de la peine à faire entendre sa voix : « Je vous rappelle à l'ordre ! Ce n'est point par les baïonnettes que le gouvernement a été fondé, mais par le vœu unanime de la nation. » La droite pousse des cris d'assentiment. L'orateur se tourne

d'un air stupéfait du côté du bureau pour demander la cause d'un pareil déchaînement : « Messieurs, dit-il en souriant après avoir échangé quelques paroles avec l'un des secrétaires, « je parle du Mexique ». La Chambre, au milieu du tumulte, ne s'était pas aperçue que l'orateur, quittant la France, s'était embarqué pour l'Amérique.

L'orateur, piqué au jeu, redouble de vivacité dans ses critiques, et cette fois il ne les adresse pas seulement au gouvernement mexicain. MM. Jérôme David, Caffarelli, Noubel, Granier de Cassagnac, vocifèrent : Assez ! assez ! L'un lui crie : « Ce que vous dites est une calomnie ! » l'autre : « Pourquoi avez-vous prêté serment ? » M. Noubel demande que ce discours ne soit pas inséré au *Moniteur*. M. Rouher s'écrie insolemment : « Ce n'est pas de la politique, c'est de la pasquinade ! » Il se trompait. L'or et le sang de la France inutilement répandus au Mexique, le faux équilibre du budget, le blocus continental contre l'intelligence par la fermeture de la frontière aux journaux étrangers, l'avertissement administratif élevé bien au-dessus d'un jugement par la défense de le discuter, tous ces griefs rappelés par l'orateur n'étaient que trop sérieux. Sa voix trop faible ne peut malheureusement dominer les cris de la majorité debout tout entière et demandant : « La clôture ! la clôture ! » M. Glais-Bizoin à bout d'efforts, parvient enfin à lancer sa péroraison : « Que des députés éclos à la chaleur » des candidatures officielles acceptent qu'on leur enlève » tous leurs droits parlementaires, depuis celui de choisir » leur président jusqu'à celui de publier leurs discours, » quant à lui il luttera contre l'asphyxie à laquelle on veut » le condamner dans cette enceinte, où il a respiré autrefois » à pleins poumons l'air de la liberté. Mon discours, dites- » vous, prouve qu'à défaut de liberté de la presse, de liberté

» de réunion, nous avons du moins la liberté de la tribune.
» Oui, quand vous ne la supprimez pas par vos clameurs
» elle existe pendant la discussion de l'adresse; mais cette
» discussion qui nous est permise aujourd'hui par un décret,
» ne nous sera-t-elle pas enlevée demain par un autre? Le
» régime parlementaire nous avait donné les mœurs de la
» liberté que vous voulez nous faire perdre pour leur sub-
» stituer les mœurs basses et serviles du premier empire.
» mais vous n'y réussirez pas. Quant aux injures du ministre
» d'État, je les repousse avec le plus suprême dédain. »

On n'entend plus que ces cris : La clôture! la clôture! Le président s'empresse de la mettre aux voix; elle est adoptée, et M. Jules Favre, qui qualifie ce vote de surprise en ajoutant que de cet incident il ne reste de sérieux qu'une injure partie du banc des ministres, est menacé d'un rappel à l'ordre : « Nous avons le devoir de faire respecter le gouvernement et nous le remplirons », répond arrogamment M. Rouher : « En injuriant les députés! » lui crie M. Glais-Bizoin. Le ministre d'État fait semblant cette fois de ne pas entendre, et la discussion générale est close. Le gouvernement n'avait fait aucune réponse au discours de M. Thiers.

La discussion des paragraphes de l'adresse commença le 28. Le 1er paragraphe fut adopté sans discussion. M. Jules Favre, avant de prendre la parole pour défendre l'amendement de la gauche sur les affaires allemandes, échangea quelques explications avec M. Rouher sur la dénonciation du traité réglant les conditions d'extradition entre la France et l'Angleterre; ne voulant pas fatiguer la Chambre en parlant de nouveau, il lui demanda de vouloir bien discuter le paragraphe relatif à l'Italie avant celui qui concernait l'Allemagne.

L'éternelle question romaine revenait donc sur le tapis. La commission avait introduit pour la première fois dans le paragraphe qui lui était consacré le mot de *souveraineté temporelle*, en ajoutant que cette souveraineté trouverait sa garantie dans la convention du 15 septembre. M. Garnier-Pagès, nouveau venu dans cette vieille lice, fit, dans un discours très-substantiel, le résumé historique de la lutte entre la papauté et l'Italie. La réponse de M. Chesnelong ne fut que le développement de cette doctrine : « Il faut que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel soient unis à Rome pour rester séparés ailleurs. » Cette discussion, d'autant plus inutile que la convention du 15 septembre avait donné la parole aux événements, se traînait assez languissamment. M. Jules Favre la ranima : orateur surprenant, dont les improvisations multiples sont si parfaites qu'elles semblent longuement préparées, il résuma les faits de la dernière période diplomatique sans détails oiseux et sans répétitions; passant ensuite à la question théorique usée à défier toute passion et toute patience, il lui rendit le mouvement et la vie. Ce fut l'un de ses plus grands succès oratoires. Son discours, où règne d'un bout à l'autre le plus parfait accord entre les faits, les pensées et les expressions, et où les considérations les plus élevées de la politique et du droit sont exprimées dans le langage le plus distingué, le plus coloré, le plus pur, rappelait les plus beaux temps de l'éloquence parlementaire.

M. Adolphe Guéroult lui succéda et combattit le pouvoir temporel avec sa vigueur et sa clarté habituelles. M. Kolb-Bernard lui répondit, et le 2e paragraphe fut adopté. L'article additionnel au 1er paragraphe, dont la discussion avait été remise après celle du deuxième, ramena le lendemain M. Jules Favre à la tribune. L'Em-

pereur avait dit à l'ouverture de la session : « A l'égard » de l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer » une politique de neutralité qui, sans nous empêcher par» fois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cepen» dant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas » directement engagés. » La commission, au lieu de préciser ce que l'Empereur avait laissé dans le vague, était restée dans un silence fâcheux : il semble en effet qu'en présence d'un allié qui succombe dans la lutte du faible contre le fort, un pays comme la France doit se réserver autre chose que le droit banal de s'affliger ou de se réjouir. M. Jules Favre protesta contre ce silence, et, renonçant à dissiper les ténèbres féodales accumulées par la science allemande autour de la question des duchés, il prit les choses au moment où la conférence de Londres venant d'échouer, l'Autriche et la Prusse, ne trouvant plus personne devant elles, avaient conclu la convention de Gastein, qui n'était qu'un partage déguisé. Les habitants du Sleswig protestent contre ce partage, s'écrie M. Jules Favre, la Prusse leur répond avec l'insolence de la force prête à tout braver, et le gouvernement impérial n'oppose à ses actes que les paroles impolitiques et cruelles du discours de la couronne. L'Empereur approuve la dernière circulaire, cette circulaire, ajoute-t-il, que la France n'a connue que par les journaux étrangers; M. Jules Favre ne demande pas la guerre, mais il s'indigne que le gouvernement impérial accorde des distinctions honorifiques à M. de Bismarck, à l'homme qui opprime la liberté dans son pays, et auquel on a l'air de tout pardonner parce qu'il ose tout. La Prusse, continue-t-il, est une nation ambitieuse qui veut unifier l'Allemagne pour la dominer; elle n'a point oublié les traditions et la politique sans scrupule du grand Frédéric. L'Empire

germanique qui inspirait de si vives craintes à Richelieu n'existe plus, il ne faut pas qu'il se constitue sous une autre forme. L'Allemagne malheureusement n'est pas convaincue du désintéressement du gouvernement impérial: un gouvernement libre la rassurerait; que l'Empereur prenne donc pour devise : « Désintéressement complet, abandon de tout esprit de conquête, pratique de la liberté. » M. Jules Favre, en montrant que le danger de la situation venait des méfiances de l'Allemagne contre le gouvernement impérial, avait mis le doigt sur la plaie.

M. de Parieu, vice-président du Conseil d'État, lui répondit que le gouvernement impérial avait gardé la neutralité afin de ne point se donner l'apparence d'attaquer dans le Nord le principe des nationalités, après l'avoir défendu dans le Midi; mais que, loin de rester spectateur indifférent des événements, il avait poussé à la formation des trois Allemagnes et au vote des populations dans les duchés, espérant, par ce vote, rendre au Danemark les provinces que la guerre venait de lui enlever, et à l'Allemagne les provinces allemandes. Le principe des nationalités aurait été ainsi sauvegardé des deux côtés. Telle avait été la politique du gouvernement dans le passé; quant au présent, il comptait rester dans le *statu quo*.

M. Émile Ollivier, se plaçant entre M. Jules Favre, qui demandait une intervention diplomatique plus active, et l'orateur du gouvernement, qui ne voulait pas faire un pas en avant, essaya de se mettre d'accord à la fois avec l'un et avec l'autre; il s'indigna surtout du changement que M. de Bismarck avait fait subir à la question : mais il ne s'agissait plus de savoir si la prétention de l'Allemagne était juste à l'origine, il fallait se décider à accepter ou à rejeter la solution prussienne. L'espèce de juste milieu

dans lequel M. Émile Ollivier essayait de s'établir ne se comprenait pas au moment décisif. La guerre entreprise contre le Danemark sous le couvert d'une exécution fédérale allait aboutir à la conquête pure et simple des duchés par la Prusse et par l'Autriche. Le traité de Gastein réglait la copossession provisoire des duchés entre elles, et la Prusse ne cachait pas son intention de changer le provisoire en définitif. Comment M. Émile Ollivier pouvait-il donc partager les sentiments de M. Jules Favre et voter contre l'amendement de l'opposition?

M. Thiers trouva que le discours de M. de Parieu n'accentuait pas assez la politique du gouvernement. « Il faut que l'on sache, dit-il, que la France est du côté du droit, et qu'elle est décidée au besoin à le faire respecter. Il ajouta que la couronne ayant parlé discrètement, il fallait lui répondre; et qu'il était bon que la voix de la France fût entendue par les ambitions et par les convoitises. » Le paragraphe de la commission sur l'Allemagne était vraiment d'une trop grande insignifiance; la majorité partageait cet avis, mais elle ne voulait pas avoir l'air de céder à une sommation de l'opposition. Un des membres de la commission vint heureusement à son aide en demandant que le paragraphe lui fût renvoyé.

Le sentiment du droit et de la justice avait inspiré à l'opposition un amendement sur la Pologne que M. Carnot développa éloquemment, mais inutilement. M. Rouher demanda l'ajournement de la discussion sur le Mexique à cause de certaines négociations sur lesquelles le gouvernement ne pouvait pas s'expliquer en ce moment. Le débat fut renvoyé au moment de la discussion du budget rectificatif de 1866.

L'impatience était grande d'apprendre comment la com-



mission répondrait aux sentiments exprimés la veille par la Chambre au sujet du paragraphe relatif à la question des duchés : « Nous donnons notre adhésion à la politique » suivie par Votre Majesté à l'égard de l'Allemagne, cette » politique de neutralité qui ne laisse pas la France indiffé- » rente aux événements et qui est conforme à nos intérêts », rédaction beaucoup trop terne aux yeux de l'opposition et même de quelques membres de la majorité. L'un d'eux, M. Morin (de la Drôme), dans un amendement personnel, forma le vœu de voir restituer au Danemark les populations danoises qui lui avaient été enlevées. Cet amendement et celui de l'opposition furent repoussés.

La Chambre passa de l'Allemagne à l'Algérie. M. Lanjuinais posa nettement la question au gouvernement impérial : Soyez Arabes ou Français ; fondez un empire arabe, ou laissez la civilisation européenne transformer l'Algérie. MM. Jules Favre et Berryer intervinrent dans la discussion. M. Berryer proposa même un amendement qui ne fut rejeté par assis et levé qu'après une épreuve douteuse.

L'opposition remporta un léger avantage dans la séance du 2 mars ; elle fit renvoyer à la commission, malgré M. Granier de Cassagnac, un amendement important et toujours repoussé sur le régime des colonies. Cela indiquait, de la part de la majorité, une certaine tendance à sortir de son immobilité. Des députés n'appartenant pas à la gauche osaient proposer des amendements presque séditieux, un entre autres, dans lequel ils regrettaient que « les vœux des populations n'aient pas toujours été consultés sur le choix des maires ». M. Hallez-Claparède, chargé de le soutenir, fit remarquer que la modération dont le gouvernement prétendait avoir usé dans les élections municipales avait souffert bien des exceptions : 96 maires

destitués après ces élections dans le Puy-de-Dôme, 128 dans le Bas-Rhin, en étaient la preuve; en admettant la même proportion partout, on arrive au chiffre effrayant de 1780 destitutions de maires. M. Goerg signala par contre le maintien de certains maires coupables d'irrégularités de nature à rendre nul le premier tour de scrutin; le duc Marmier cita de nombreux faits du même genre. Mais les membres de la majorité avaient besoin de maires peu scrupuleux pour assurer leur élection, et ils se gardèrent bien, cette fois, de montrer la moindre velléité de se séparer du gouvernement.

Les débats sur le paragraphe 7 de l'adresse relatif à l'agriculture étaient attendus avec une certaine impatience. Les protectionnistes devaient livrer bataille sur un amendement relatif à l'établissement d'un droit fixe de 2 francs à l'entrée des céréales. La discussion de cet amendement, commencée le 7 mars, dura quatre séances. M. Pouyer-Quertier se chargea de démontrer, chose assez difficile, comment, en présence d'une série de bonnes récoltes, la liberté du commerce des céréales avait fait baisser leur prix. M. de Veauce répondit avec beaucoup de force à M. Pouyer-Quertier, dont la théorie n'avait qu'une conclusion logique, le rétablissement de l'échelle mobile. Une question incidente, celle du Crédit agricole, fut soulevée dans ce débat. M. Brame en profita pour mettre le Crédit foncier sur la sellette. Cet établissement, créé en 1852 pour venir en aide à l'agriculture, aidait uniquement la bâtisse, si bien qu'en 1856 la fondation du *Crédit agricole* était devenue indispensable. Une lutte s'établit tout de suite entre le *Crédit foncier* et le *Crédit agricole;* elle dure cinq ans, au bout desquels Dieu se prononce pour les gros capitaux : le Crédit agricole est obligé de fusionner avec



le Crédit foncier, et d'accepter son règlement, qui rend le prêt à l'agriculture impossible en défendant tout prêt au delà de 90 jours. Le Crédit foncier, en revanche, prête 250 millions à l'Autriche et 40 millions à la Turquie. M. Brame somme donc le Crédit foncier de se livrer au drainage des champs pour lesquels il a été créé, et non à celui des capitaux français pour les déverser à l'étranger, ou bien de renoncer à sa menteuse enseigne. Il est temps pour lui, au lieu de battre monnaie au profit des financiers, de secourir les paysans. Au seul mot de paysans, toutes les oreilles se dressaient à cette époque, où le gouvernement reposait presque uniquement sur le vote des campagnes ; aussi M. Jérôme David reprocha-t-il avec violence à M. Thiers d'avoir voulu, à propos de la lutte qui s'engagea entre ce dernier et M. Rouher, sur le régime économique de la France, détacher les paysans de l'Empire fondé par eux.

L'examen de la situation de l'agriculture dura pendant plus d'une semaine. La Chambre, qui semblait prendre un goût croissant à la discussion de son adresse, renvoya à la commission l'amendement qui proposait d'étendre aux voies navigables l'enquête promise à l'agriculture.

Le discours de M. Pouyer-Quertier, avons-nous dit, ne pouvait avoir qu'une conclusion logique, le rétablissement de l'échelle mobile. C'est ce qu'il demandait en réalité par son amendement relatif à l'établissement temporaire d'un droit fixe d'entrée sur les céréales étrangères. La Chambre, après une discussion qui fut comme une véritable enquête sur l'agriculture, condamna tout retour au régime protectionniste en repoussant cet amendement. M. Thiers, qui avait pris la parole, fut battu. Restait à discuter l'amendement de l'opposition : « Dès à présent il faut reconnaître » que l'agriculture est en droit de réclamer les dégrève-

» ments des droits de mutation, la diminution du contingent » et le ralentissement des travaux stériles d'embellissement, » qui détournent du sol tant de bras, et tant de capitaux qui » lui sont indispensables. » La commission, sans combattre précisément l'amendement de la gauche, le considérait comme inutile avant l'enquête. Mais cette enquête, comment se fera-t-elle ? L'opposition avait présenté à ce sujet un amendement : « L'enquête destinée à mettre en lumière » les souffrances de l'agriculture ne peut avoir d'efficacité » qu'à la condition d'être faite par le pays lui-même. C'est » au Corps législatif qu'elle devra être confiée, c'est par la » publicité qu'elle pourra être complétée. » Tout l'esprit de M. Picard ne put réussir à le faire adopter. On pouvait cependant, sans être trop ombrageux, se défier d'avance des résultats d'une enquête agricole faite par un gouvernement qui venait d'interdire aux viticulteurs du Mâconnais l'autorisation de se réunir en congrès pour conférer sur quelques questions spéciales se rattachant aux intérêts les plus manifestes de la viticulture, sous prétexte qu'il ne pouvait manquer d'être question des octrois dans ce congrès, et qu'une discussion sur ce sujet pouvait avoir des inconvénients. Même défense de se réunir aux viticulteurs de la Gironde.

La discussion sur le paragraphe 8, relatif aux finances, s'engagea le 14. MM. Larrabure et Calley Saint-Paul, membres de la majorité, combattirent la politique financière du gouvernement. L'un soutint que s'il voulait sincèrement la paix, il devait conformer ses finances à ce désir, et réduire considérablement les budgets de la guerre et de la marine. L'autre, avec une exagération voisine du ridicule, attaqua le ministre des finances M. Fould, auquel il alla jusqu'à reprocher de ne pas habiter l'hôtel du ministère.

Le plus important des amendements de l'opposition provoqué par le dernier paragraphe de l'adresse était ainsi conçu :

« La France a le sentiment profond de ses droits et la volonté de les exercer. La Constitution les reconnaît et les lois organiques les suppriment.

» La Constitution, en proclamant la souveraineté du peuple, a déclaré confirmer et garantir les principes de 1789 ; elle a fait de ces principes la base du droit public.

» La France a donc droit à une presse libre ; cependant la presse périodique soumise à l'arbitraire administratif, la censure rétablie sous une nouvelle forme, et les procès de presse enlevés au jury, leur juge naturel, confisquent la liberté de discussion.

» Elle a droit à des élections libres, cependant le système des candidatures officielles subsiste avec ses inévitables abus ; le droit de réunion est dénié, et les plus grandes atteintes au suffrage universel viennent de ceux-là même qui ont mission de faire respecter la loi et d'assurer la sincérité du vote.

» Elle a droit à la liberté municipale, qui est une des conditions les plus essentielles de la liberté : cependant le gouvernement, en dépit de ses promesses, choisit encore sans nécessité les maires en dehors des conseils élus ; il brise les conseils municipaux au moindre signe de résistance, il condamne Paris et Lyon au régime des commissions municipales.

» Elle a droit de trouver dans la responsabilité des fonctionnaires publics une sanction aux lois qui protégent les citoyens ; cependant les agents du pouvoir ne peuvent être poursuivis qu'en vertu de l'autorisation du pouvoir lui-même, juge et partie.

» La France accepterait volontiers l'exemple des États-Unis qui lui est proposé ; mais elle ne consent pas à emprunter à la république et à la monarchie ce qui constitue l'autorité, en répudiant de chacune de ces formes de gouvernement ce qui constitue la liberté.

» Sans la liberté, aucun droit n'est garanti. La liberté seule peut faire l'éducation de la liberté : il n'appartient qu'à elle d'élever les intelligences, de développer les vertus publiques. Confier à l'arbitraire l'éducation de la liberté, c'est marcher en sens inverse du but à poursuivre.

» Le peuple français, entouré d'États libres initiés par lui à la liberté, a trop de confiance dans son génie, a trop de fierté de son passé, pour qu'on le traite en interdit et qu'on le déclare incapable ou indigne de porter lui-même le glorieux fardeau de ses destinées.

» Jules Favre, Marie, Ernest Picard, Lanjuinais, Hénon, Eugène Pelletan, Bethmont, Havin, le duc de Marmier, Guéroult, Girot-Pouzol, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Carnot, Jules Simon, Magnin, Dorian. »

Quarante-cinq membres de la majorité, qui formaient le tiers parti, MM. Buffet, Chevandier de Valdrôme, Garnier,

Martel, de Talhouët, Maurice Richard, de Chambrun, Lambrecht, J. Brame, de Janzé, Lespérut, d'Andelarre, Ancel, Plichon, de Dalmas, de Ravinel, Eschassériaux, de Rambourgt, Réguis, Kolb-Bernard, Latour-Dumoulin, Lacroix Saint-Pierre, vicomte de Grouchy, comte Hallez-Claparède, Gellibert des Seguins, Cazelles, Lefébure, général Lebreton, Stievenart-Béthune, Goerg, Planat, Malézieux, Javal, de Wendel, marquis de Torcy, de leur côté, avaient proposé au même paragraphe de l'adresse un amendement dont voici la teneur :

« Celle stabilité n'a rien d'incompatible avec le sage progrès de nos instilutions. La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantil l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté, qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées. Aussi le Corps législatif croit-il aujourd'hui être l'interprète du sentiment public en apportant an pied du trône le vœu que Votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de cinq années nous paraît en avoir démontré la convenance et l'opportunité. La nation, plus intimement associée par voire libérale initiative à la conduite des affaires, envisagera l'avenir avec une entière confiance. »

L'année précédente, des amendements empreints d'un certain esprit d'opposition avaient obtenu d'assez fortes minorités, mais la scission qui commençait à s'opérer dans la droite restait encore à demi cachée. Cet amendement la dévoilait complétement. Aussi la droite montrait-elle une très-vive irritation contre les signataires, entrés pour la plupart dans la Chambre par l'appui du gouvernement. Ceux-ci protestaient qu'ils croyaient donner par cet acte la preuve la plus grande de leur dévouement à la dynastie impériale ; c'est en vain pourtant qu'ils cherchaient à atténuer la gravité de leur démarche et à se défendre de vouloir fonder un parti, : la droite ne s'y trompait pas, et ne voulait voir dans les quarante-cinq que des renégats et des ennemis de l'Empire.

Quelques journaux, au moment où la discussion sur le 12e et dernier paragraphe de l'adresse approchait, auraient voulu que la gauche abandonnât son amendement pour voter celui du tiers parti. Cela lui était d'autant moins permis que l'amendement des quarante-cinq ayant été déposé avant le sien, elle l'avait, en en proposant un autre, déjà déclaré insuffisant à ses yeux. La gauche ne se faisait pas d'ailleurs illusion sur le sort de son amendement; son intention était d'affirmer les principes et de marquer le but; elle craignait de diminuer son autorité en se ralliant à l'amendement des quarante-cinq.

L'amendement de l'opposition fut admirablement soutenu dans son ensemble et dans ses détails par M. Jules Favre et par ses amis. M. Picard, qui par son esprit finissait toujours par obtenir de la majorité une attention qu'elle aurait refusée à ses idées, s'éleva contre le régime de la presse qui la tuait petit à petit; au lieu de la vie privée, dit-il, c'est la vie politique qui est murée; la littérature, pour le gouvernement, ne se compose que de productions frivoles dont il facilite la production par tous les moyens possibles, y compris la circulation sans l'impôt du timbre. Le jugement des livres enlevé au jury est livré aux juges correctionnels; encore est-ce en quelque sorte un privilége que d'être déféré à cette juridiction, car la police saisit tel livre qu'elle juge dangereux, l'*Histoire de la maison de Condé*, par exemple (1). Vainement l'auteur et le libraire s'adresseraient-ils aux tribunaux pour obtenir la restitution d'un ouvrage saisi de cette façon. L'article 75 de la Constitution de l'an VIII donnant au gouvernement le droit de substituer sa responsabilité à celle du fonction-

(1) *Histoire de la maison de Condé*, par le duc d'Aumale. Michel Lévy.

naire, ils se trouveraient en présence d'un commissaire de police qui s'effacerait derrière le préfet de police ; lequel s'abriterait à son tour derrière le ministre, qui serait libre de répondre : Voyez la Constitution, je ne suis pas responsable ! L'auteur d'un livre ou d'un article est-il traduit devant la justice, l'interdiction du compte rendu des débats lui enlève le bénéfice du jugement de l'opinion publique qui est son véritable tribunal de cassation. Mais, s'écria M. Picard, il y a plus encore : l'État, non content de se faire journaliste, s'arroge le pouvoir de désigner aux directeurs des journaux les collaborateurs qu'il leur est permis de s'adjoindre.

L'orateur de l'opposition avait cité de nombreux articles des journaux anglais contre le régime de la presse française. M. de Jaucourt, député de Seine-et-Marne, dont l'élection avait été validée en 1864 par un vote qui dut beaucoup coûter à l'honnêteté de plus d'un membre de la majorité, essaya de répondre à M. Picard par des citations empruntées aux journaux que le gouvernement impérial subventionnait en Angleterre, pour trouver que la presse française justifiait pleinement les rigueurs du gouvernement. « L'opposition dans la presse », disait une des feuilles citées par M. de Jaucourt, « dépasse toutes les bornes, elle va même si loin dans la Chambre, que la discussion de l'adresse n'est pas une discussion, mais une véritable bataille entre le gouvernement et une fraction du parlement qui certainement ne prendrait pas le titre « d'opposition de l'Empereur » comme l'opposition en Angleterre prend celui « d'opposition de la Reine ».

Il n'était pas facile à M. Granier de Cassagnac de renchérir sur les journaux subventionnés de Londres ; il eut recours à une vieille tactique qui consiste à grossir la puis-



sance de la presse pour justifier les précautions que l'on prend contre elle. Si le tableau tracé par M. Picard de la situation de la presse n'était point fait pour flatter quiconque tenait une plume en France, la vérité qui humiliait les journalistes dans leur amour-propre en les relevant dans leur droit, était préférable aux illusions que M. Granier de Cassagnac aurait voulu leur inspirer sur leur influence. M. Granier de Cassagnac était d'ailleurs d'avis que le gouvernement devait ajourner la liberté de la presse jusqu'au jour où les partis auraient désarmé et les prétendants abdiqué.

C'était également une entreprise difficile que de défendre la liberté électorale devant une assemblée née d'un système contraire. M. Jules Simon en fit bien vite expérience. La modération de son langage, le soin qu'il prit de se maintenir dans la sphère des doctrines, loin de celle des personnalités, ne suffirent pas à conjurer le danger d'attaquer la majorité sur le point le plus sensible; aussi, malgré son talent et sa dextérité, fut-il obligé d'abréger et de terminer, avec une fermeté sommaire, un discours importun à la droite et qui provoqua du moins de la part de M. Rouher cette franche déclaration : « Le gouvernement maintient le principe des candidatures officielles d'une manière formelle et absolue. »

L'amendement de l'opposition fut voté uniquement par les dix-sept députés qui l'avaient rédigé. MM. Thiers, Ollivier, Darimon, s'abstinrent.

Le tour de l'amendement des quarante-cinq était arrivé. M. Buffet chargé de le soutenir avait figuré parmi les premiers amis du prince-président Louis-Napoléon. M. Thiers, qui patronnait alors M. Buffet, le désigna au choix du chef de l'État qui le priait dans ce temps-là de lui indiquer les

hommes politiques auxquels il pouvait s'adresser pour les faire entrer dans un des nombreux ministères qui se succédaient à l'Élysée. L'orateur des quarante-cinq ne pouvait donc passer pour un ennemi de l'Empire ; il tenait à le marquer, et à indiquer la différence existant entre son amendement et celui de la gauche. Aussi s'empressa-t-il de déclarer qu'il n'était pas de l'opposition, qu'il acceptait toutes les idées générales mises en pratique depuis 1852 par le gouvernement et sanctionnées par le vote de la majorité ; il ne venait même pas réclamer le couronnement de l'édifice, et les signataires de l'amendement n'étaient pas en « désaccord sur le fond des choses » avec les membres de la commission. Le tiers avait raison d'établir une ligue de démarcation très-nette entre lui et la gauche, car ce n'est qu'en se distinguant d'elle qu'il pouvait se former. La gauche en se joignant à lui, comme quelques personnes le lui conseillaient, se serait diminuée sans le fortifier.

M. Buffet eut beau se faire modeste, M. Jérôme David, encouragé par les applaudissements de la majorité, lui reprocha de ne représenter qu'une coalition d'opinions diverses d'origine, mais unies dans l'intention d'imposer leurs prétentions à l'Empire, au risque de raviver les espérances des vaincus du scrutin de 1848 : aveugles ou ennemis, tel est le dilemme dans lequel il enferma les membres du tiers parti. M. Martel, dans sa réponse, atténua encore tellement la portée de l'amendement, qu'il fallait une bien grande bonne volonté pour attacher désormais quelque importance à la manifestation des quarante-cinq.

M. de Talhouët n'ajouta pas grand'chose aux arguments de MM. Buffet et Martel en faveur de l'amendement, mais l'adhésion d'un des plus riches propriétaires fonciers de France à la politique des quarante-cinq ne leur fut pas



sans utilité dans un débat où on les accusait de tendre au renversement de la société. M. Rouher, qui gardait depuis quelque temps un silence remarqué, se dédommagea dans la séance du 20 mars. Le ministre d'État, englobant la gauche et le tiers parti dans la même attaque, répondit à la fois à M. Thiers défenseur de la liberté parlementaire et à M. Buffet demandant seulement quelques améliorations au régime constitutionnel de 1852. Ses premiers mots furent empreints d'une profonde mélancolie; il venait « avec tristesse et douleur discuter après quatorze ans d'un règne prospère les bases sur lequelles le peuple a assis la prospérité de la dynastie et du pays ». Un parallèle entre le gouvernement impérial si prospère, si tranquille et le gouvernement parlementaire, « mêlée ardente où les passions » s'abandonnaient à elles-mêmes, où les faits étaient sans » cesse dénaturés, où le reproche de corruption retentissait » de tous côtés, en même temps que des appels répétés à » la violence, auxquels la Révolution répondait en envahissant cette enceinte », fit éclater la Chambre en applaudissements. Le ministre d'État, commentant ensuite la Constitution de 1852, compara les principes de 89 avec les pratiques du régime actuel, et il chercha une fois de plus à établir entre le gouvernement parlementaire et le gouvernement représentatif une différence qui a toujours été le cheval de bataille des théoriciens de l'Empire. M. Rouher soutint ce qui ne pouvait pas, d'ailleurs, être contesté, que l'amendement des quarante-cinq n'était rien ou qu'il n'était que le résumé des propositions de M. Thiers. « Au lieu de conseiller à l'Empereur un changement de » régime, » dit-il fièrement en s'adressant aux auteurs de » l'amendement, « que ne lui conseillez-vous d'abdiquer » comme Charles-Quint, c'est plus digne de son nom, de

» son caractère et de sa gloire; mais s'il consultait le peu-
» ple, le peuple lui répondrait par la confirmation de ses
» pouvoirs ! »

M. Rouher, examinant ensuite en détail les diverses parties de l'amendement des quarante-cinq, déclare que le jury et les tribunaux sont également impuissants contre la presse, et qu'il faut choisir entre sa liberté complète et le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. La législation de 1789 en proclamant la liberté de la presse n'avait pas en vue les journaux, qui n'existaient pas à cette époque. « Ce ne fut que quelques années après que Camille Desmoulins crut trouver là une industrie destinée à l'enrichir et qu'il fut conduit par elle à l'échafaud ». C'est ainsi que M. Rouher parlait d'un homme auquel les reproches n'ont pas manqué, mais que personne ne s'est jamais avisé d'accuser de n'avoir vu dans le journalisme qu'un métier pour arriver à la richesse; après avoir évoqué les journaux d'Hébert et de Marat, et ceux de 1848, il cita *le Père Duchêne, la Canaille, la Guillotine*, etc., sans se douter que ces journaux furent créés et rédigés par des bonapartistes; mais M. Rouher ne savait pas mieux l'histoire de son temps que celle de la Révolution, et, l'eût-il sue, il n'aurait pas hésité à la travestir devant une majorité aussi passionnée qu'ignorante. Prenez garde, dit-il, en finissant, aux signataires de l'amendement, « pour avoir voulu conquérir des nuances d'être absorbé par des couleurs ». Cet avertissement donné aux quarante-cinq dans un si singulier style, fut suivi d'une péroraison dans laquelle il déclara que la Constitution promettait de maintenir les principes de 89, qu'elle tenait parole, et qu'il ne fallait compter ni sur le droit d'initiative que la Restauration avait d'abord refusé aux Chambres, ni sur la responsa-

bilité ministérielle, en un mot sur aucune modification, « hormis peut-être en ce qui concerne le droit d'amende- » ment qu'il est possible d'élargir sans de trop grands dan- » gers, et le droit d'interpellation qui, convenablement » réglé, n'est pas sans présenter quelques avantages ». Le discours de M. Rouher dura trois heures et remplit quinze colonnes du *Moniteur*. C'est peut-être le plus long qu'un ministre ait prononcé.

On parlait beaucoup du discours que M. E. Ollivier devait prononcer en faveur de l'amendement des quarante-cinq. M. Ollivier, en défendant cet amendement, était conséquent avec lui-même ; sa conduite dans la session précédente lui traçait sa conduite dans celle-ci. Son discours peut se résumer ainsi : Les hommes politiques au début d'un gouvernement se divisent en deux groupes : les uns voulant aider à sa fondation, les autres cherchant à l'empêcher. De ces deux groupes s'en détache plus tard un troisième. Le premier groupe sacrifiait la liberté à la dynastie ; le second groupe faisait passer la liberté avant la dynastie ; le troisième groupe unira désormais les intérêts de la liberté et ceux de la dynastie. Les institutions de la première heure, quand cette situation se dessine, deviennent peu à peu insuffisantes, aussi le gouvernement est-il sorti déjà une fois de la Constitution de 1852 pour l'élargir, et le Corps législatif a, maintenant, il le reconnaît avec le ministre d'État, les armes nécessaires pour faire prévaloir sa volonté dans les affaires publiques. La situation exige cependant que le gouvernement fasse un nouveau pas en avant. La responsabilité ministérielle n'offre pas tous les dangers que l'on craint. L'éloignement des ministres du lieu des séances ne préserve pas les gouvernements des tentatives des assemblées. Cet éloignement n'aboutit qu'à

la création non pas d'un grand vizir (ce mot employé par M. Latour-Dumoulin choque M. Émile Ollivier), mais d'un premier ministre ayant sous ses ordres un certain nombre de commis. Les signataires de l'amendement ne veulent point renverser la Constitution, comme on les en accuse, en proposant de la modifier, puisqu'elle a déjà subi une première modification; ils travaillent à la solution du grand problème du XIXe siècle, la conciliation entre l'autorité et la liberté. S'ils ont raison de prétendre que le gouvernement actuel doit et peut donner la liberté, «la dynastie est fondée comme sur un roc» ; s'ils ont tort, la dynastie est encore livrée aux aventures, mais ils ne demanderaient pas la liberté s'ils ne croyaient pas la dynastie fondée. M. Émile Ollivier s'adresse en finissant aux quarante-cinq : « Quant à vous, messieurs, permettez-» moi de sortir de ma situation isolée et de me mettre » au milieu de vous. Ayez confiance, ne vous découragez » point, et, quelles que soient les difficultés de votre tâche, » persistez. L'avenir, soyez-en sûrs, nous appartient, per-» sonne ne peut nous empêcher de prendre par l'espérance » possession de l'avenir. Unissons-nous, concentrons-nous, » afin que notre union fasse notre force jusqu'au jour où » elle fera notre victoire. Et si nous nous défions de la vio-» lence qui rend odieuses les causes justes, préservons-nous » avec un égal soin de la faiblesse qui les avilit. »

Le scrutin s'ouvrit après ce discours. Le nombre des votants était de 269. 206 voix se prononcèrent contre, 63 pour l'amendement. La minorité n'avait jamais atteint un chiffre si élevé. Il l'aurait été plus encore si une partie de la gauche ne s'était pas abstenue. MM. Jules Favre, Ernest Picard, Hénon, Marie, Bethmont, Dorian, Girot-Pouzol, Glais-Bizoin, Guéroult, Havin, Lanjuinais,

Magnin, Malézieux, votèrent en faveur de l'amendement des quarante-cinq. M. Thiers et M. Berryer s'abstinrent.

La séance du lendemain 20 mars fut encore en partie consacrée à la presse. MM. Martel, Jules Brame, de Chambrun, de Janzé, Lambrecht, Ancel, d'Andelarre, de Lespérut, Plichon, Kolb-Bernard, Latour-Dumoulin, Piéron Leroy, Malézieux, Maurice Richard, Pouyer-Quertier, Planat, de Grammont, Lefébure, avaient maintenu leur amendement relatif à la substitution de la juridiction des tribunaux à la juridiction administrative en matière de presse. M. Martel, après les longs débats auxquels la presse avait donné lieu la veille, crut devoir se borner à préciser le sens de cet amendement et la pensée qui l'avait dicté. Les signataires se proposaient surtout de rendre la critique des actes administratifs possible à la presse des départements, en attendant que par des modifications dans les formalités du cautionnement et du timbre dont la presse littéraire n'était dispensée qu'au détriment de la morale publique et des journaux politiques, on facilitât le développement de ces derniers. M. Granier de Cassagnac, au nom de la commission, repoussa cet amendement avec la brutalité préméditée dont il faisait étalage dans toutes les discussions où la presse se trouvait en jeu. M. Jules Brame souleva la question brûlante de la spéculation dans le journalisme, et il en rendit, avec raison, le monopole responsable. N'est-ce pas, demanda M. Brame, un scandale que de voir trois journaux réunis entre les mains d'un spéculateur qui en consacre deux à défendre le gouvernement, un à l'attaquer, et qui se sert de ses trois journaux à la fois pour patronner des entreprises financières? Le tribunal de commerce a eu depuis dix-huit mois à juger plus de quarante sociétés ayant fait perdre à leurs souscripteurs plus de 80 millions, com-

ment les journaux n'ont-ils pas signalé au public les piéges que leur tendait la spéculation ? Les moyens indirects que la justice administrative mettait dans les mains du gouvernement pour agir sur les journaux expliquaient ce silence dont se plaignait M. Brame et que les journaux ne demandaient pas mieux que de rompre. M. Brame en négligeant de se donner à lui-même cette explication qui suffisait pour absoudre les journaux du reproche qu'il leur adressait, perdit un puissant argument en faveur de sa thèse.

Rester dans le régime exceptionnel, c'est avouer son impuissance, avait dit M. Jules Favre. La justesse de cette observation aurait dû frapper le gouvernement et lui inspirer le désir de démontrer que sa puissance morale était au niveau de sa force matérielle; mais M. Forcade de la Roquette, vice-président du Conseil d'État, se contenta de répondre aux signataires de l'amendement qu'il ne fallait pas confondre la liberté de la presse avec la liberté du journalisme. La liberté de la presse est le droit de publier ses opinions en se conformant aux lois; et la liberté du journalisme n'est que la consécration d'une profession qui consiste dans l'exploitation mercantile des opinions et des passions d'autrui. La liberté de la presse est une institution; la liberté du journalisme n'est qu'une usurpation. Le représentant du gouvernement complétait cette théorie bizarre en ajoutant qu'au surplus ce n'était pas la loi qui donnait naissance au monopole, puisque le monopole existait en fait en Angleterre indépendamment de la loi, que le monopole n'augmentait ni ne diminuait en rien la responsabilité des journalistes à l'égard d'eux-mêmes et du public, et enfin que c'était en vain qu'on voulait, comme M. Jules Favre, faire remonter à la loi la responsabilité de la faiblesse du journalisme en présence des excès de la



spéculation. La thèse de M. Jules Favre, vraie dans un sens, pouvait sembler en effet plus douteuse dans l'autre, car s'il est certain que le journal se trouvait obligé pour payer l'impôt écrasant du timbre de prendre une partie de sa recette dans l'annonce commerciale, industrielle et financière, on ne pouvait nier non plus que, malgré les plus strictes précautions pour établir une ligne de démarcation entre les pages consacrées à la politique et les pages consacrées à l'exploitation de sa publicité, il était bien difficile au public de ne pas le rendre jusqu'à un certain point responsable de ce qu'il imprimait dans ces dernières. De là les accusations de vénalité que n'épargnaient pas à la presse les gens déjà prévenus contre elle, comme M. Brame. Ces accusations furent repoussées par M. Eugène Pelletan, « au nom de la pensée publique, au nom de notre éducation à tous qui s'est faite dans la presse », dans un discours spirituel peignant l'état actuel de la société française, notre prétendue aristocratie, notre jeunesse dorée si vaine et si insignifiante, notre littérature de cancans. Sans refuser au gouvernement les éloges que le paragraphe 12 de l'adresse lui prodiguait à propos de la loi sur la propriété littéraire et l'abolition de la contre-façon, il constata que l'intérêt matériel n'est pas tout pour l'écrivain et qu'il lui importe autant de sentir sa dignité grandir, que de voir augmenter ses recettes. La littérature privée de liberté dégénère en licence d'alcôve et de boudoir; le théâtre est non-seulement la débauche de l'esprit, mais encore celle du regard; le niveau littéraire, l'exposé de la situation de l'Empire en fait l'aveu, n'est plus à la hauteur où l'avait placé la juste sévérité du public. Quant au journalisme, lorsque le jour de la justice viendra pour lui comme pour bien d'autres, on verra ce qu'il a fallu de

courage et d'abnégation aux journalistes pour lutter contre la législation de 1852. Les actionnaires du *National*, si cette législation eût existé de leur temps, auraient été placés dans la nécessité de se séparer d'Armand Carrel ou de voir leur propriété supprimée. L'*Univers* n'a pu reparaître récemment qu'en immolant son rédacteur en chef, dont l'ombre mélancolique erre vainement devant la porte du journal créé par lui. M. Pelletan prit ensuite la défense de la presse littéraire, qu'on avait grand tort, selon lui, d'appeler la petite presse, puisque sa clientèle était plus considérable que celle de la presse politique. Il lui savait gré d'initier le peuple au goût de la lecture et de l'éloigner du cabaret. Que le peuple lise d'abord ce qui est mauvais; bientôt, selon M. Pelletan, il trouvera du plaisir à lire ce qui est bon.

Grande erreur : rien ne rend plus incapable de comprendre les choses sérieuses que l'habitude de n'en lire que de frivoles. Le gouvernement le savait fort bien. En inondant la France de romans, il créait une nation romanesque, c'est-à-dire complétement dépourvue de fermeté et de réflexion, perdue dans un sentimentalisme vague, dans une exaltation d'imagination qui la rendait insensible au despotisme et incapable de se soustraire à son joug.

M. Eugène Pelletan fut mieux inspiré lorsqu'il fit voir comment le secret dont le gouvernement enveloppait toutes ses mesures n'enfantait que des cancans dont les journaux étaient obligés de se faire l'écho. « Ce n'est plus seulement la presse à la main, c'est la presse à l'oreille. » La société actuelle n'a qu'un but, le plaisir; les classes élevées donnent l'exemple de la dépravation, le chiffre des attentats contre les mœurs a quadruplé depuis 1826; deux cent quarante jeunes gens ont été pourvus de conseils judi-



ciaires de 1862 à 1864; passant de la statistique à la morale, il pénétra plus avant dans la satire des mœurs : chacun dépense plus qu'il ne gagne; des modes sans réticences témoignent du relâchement des mœurs et du goût : les chanteurs et les chanteuses de cabaret font les délices des *dilettanti* de salon. Le président Walewski, se croyant obligé de prendre la société sous sa protection, essaya ici d'interrompre l'orateur; mais ses observations n'empêchèrent pas M. E. Pelletan de prouver qu'il y a pour les sociétés deux genres de désordre, le désordre moral et le désordre matériel; le premier, bien plus dangereux que le second, paralyse le cœur et le cerveau; le malade meurt sans s'en douter. La France est menacée de cette maladie, mais, ajouta-t-il, le vent de la liberté balayera ces miasmes. La France porte en elle un trop grand destin pour succomber.

Un membre de la majorité qui s'était montré parfois animé d'intentions assez libérales pour qu'on se fût étonné de l'absence de sa signature au bas de l'amendement des quarante-cinq, M. Segris, crut devoir profiter de l'occasion pour expliquer son abstention. Le paragraphe de l'adresse contenait dans sa pensée non-seulement une déclaration de non-incompatibilité entre la liberté et les institutions impériales, mais encore une promesse de les élargir bientôt. Il n'entendait pas par conséquent être traité d'ennemi de la liberté parce qu'il votait l'adresse, de même qu'il n'admettait pas qu'on traitât MM. Martel, Talhouët et leurs amis d'adversaires de l'Empire parce qu'ils avaient signé l'amendement des quarante-cinq. C'était là tout simplement invoquer les circonstances atténuantes. La clôture de la discussion de l'adresse fut prononcée à la suite du discours de M. Segris, deux épreuves par assis et levé avaient été nécessaires. L'adresse n'eut contre elle que

17 voix : « Vive l'Empereur! » cria M. Belmontet, « nous sommes au 20 mars! » MM. Havin, Thiers, Berryer, Émile Ollivier et Schneider s'abstinrent.

Napoléon III reçut le lendemain dans la salle du Trône, aux Tuileries, le président du Corps législatif suivi de la députation chargée de lui remettre l'adresse votée la veille. La Chambre presque tout entière s'était jointe à la députation. L'Empereur répondit à M. Walewski en félicitant le Corps législatif « de ne pas s'être laissé entraîner par de vaines théories qui se présentent comme pouvant seules favoriser l'émancipation de la pensée ». Après avoir signalé à ses auditeurs la différence qui existe entre la liberté et la licence, il termina son allocution par ces paroles emphatiques :

« Il y a quinze ans, chef nominal de l'État, sans pouvoir effectif, sans appui dans la Chambre, j'osai, fort de ma conscience et des suffrages qui m'avaient nommé, déclarer que la France ne périrait pas dans mes mains. J'ai tenu parole. Depuis quinze ans la France se développe et grandit. Ses hautes destinées s'accompliront, nos fils après nous continueront notre œuvre, j'en ai pour garantie le concours des grands corps de l'État, le dévouement de l'armée, le patriotisme de tous les bons citoyens, enfin ce qui n'a jamais manqué à notre patrie, la protection divine. »

La réponse de l'Empereur produisit une certaine émotion de désappointement sur les quelques personnes qui se croyaient déjà en plein régime parlementaire, parce que quarante-cinq députés avaient présenté un amendement libéral. L'Empereur, en les détrompant, ne faisait que répéter plus énergiquement les déclarations de M. Rouher au Corps législatif.

M. de Bussière, après la discussion de l'adresse, crut devoir donner sa démission de député de la 1re circonscription du Bas-Rhin. Sa profession de foi en 1863 disait à ses électeurs : « Convaincu que vos vœux se réunissent



» pour la réalisation des promesses de liberté faites par » l'Empereur, vous pouvez être persuadés qu'au besoin j'en » saurai porter l'expression à Sa Majesté elle-même, et que » je ne cesserai de travailler à leur prompte réalisation. » M. de Bussière cependant n'avait pas voté l'amendement des quarante-cinq par crainte de commettre un acte d'opposition et, poussé par un scrupule honorable, il prenait le parti de soumettre sa conduite au jugement de ses électeurs. « Je veux, » messieurs et chers concitoyens, vivre au milieu de vous la » tête haute, et si ce n'est dans une communauté entière » d'opinion avec chacun de vous, au moins avec la certi- » tude qu'aucun de vous ne me refusera son estime. »

Le Corps législatif ne reprit ses séances que le 4 avril. La discussion de la loi sur la marine marchande commencée le 11 avril dura jusqu'au 20. La commission chargée d'examiner le projet de loi s'était partagée en deux fractions, et la majorité en faveur du projet n'avait été que d'une voix. M. Ancel, l'un des membres de la minorité, soutint que la décadence de la marine française, si sensible surtout depuis 1858, pendant que les autres marines ne cessaient de grandir, recevait une redoutable impulsion d'une loi qui semblait destinée à porter le dernier coup au pavillon français. M. Pouyer-Quertier s'en prit non-seulement au projet de loi, mais encore au traité de commerce lui-même; après avoir rappelé que tous les ports de mer repoussaient une loi qui atteignait le contribuable en imposant au Trésor 7 millions de perte annuelle payés aujourd'hui par les pavillons étrangers, il signala les subventions énormes payées aux quatre grandes compagnies de navigation qui rendaient, selon lui, toute concurrence impossible et livraient le commerce au monopole. Les privilégiés des chemins de fer et compagnies maritimes

se coalisent par des traités secrets, et certains industriels, ajouta-t-il, profitent ainsi d'importantes réductions de tarif au détriment de leurs rivaux. M. Thiers prit la parole à son tour et traita la question de la marine marchande avec des développements qui font de son discours un véritable traité sur la matière; M. Garnier-Pagès plaida en termes très-élevés la liberté des mers. La loi fut adoptée après neuf séances par 202 voix contre 28. L'article 5, le plus important de tous, qui supprimait la surtaxe de pavillon dans un délai de trois ans, avait obtenu 163 voix contre 67.

La session devait être close le 20 avril. Un décret daté de la veille la prorogea jusqu'au 20 juin inclusivement.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'appel de 100 000 hommes sur la classe de 1866, déposé le 25 avril, contenait une phrase d'un sens assez pacifique: « Une grande nation, pour vivre heureuse et » libre au-dedans, a besoin d'une armée qui fasse respecter » son indépendance au dehors et qui, en temps de paix, » pouvant se réduire aux plus petites proportions, ne devient » jamais un sujet d'alarme pour ses voisins ». Mais quel devait être, d'après la commission, le chiffre de l'armée réduite à ses plus petites proportions? Un effectif de 600 000 hommes avec un contingent annuel de 100 000 hommes. La gauche trouvait ce chiffre exagéré et proposait une réduction de 20 000 hommes et la fixation par la loi du taux annuel de l'exonération militaire.

La question toujours si importante du contingent militaire empruntait une nouvelle gravité aux événements sur le point de se produire en Allemagne. Le traité de Gastein n'avait été qu'une pierre d'attente pour régler définitivement la question des duchés; la Prusse ne faisait plus mystère de sa ferme volonté de s'annexer le Sleswig et le

Holstein. Le cabinet de Berlin opposait au refus de l'Autriche de s'entendre à ce sujet la présentation d'un projet de réforme fédérale qui l'excluait de l'Allemagne et la conclusion d'un traité avec l'Italie. L'anxiété la plus grande régnait dans les esprits, et l'ignorance dans laquelle le public était tenu sur les résolutions du gouvernement impérial augmentait encore l'émotion générale. Le souvenir de l'entrevue de Plombières planait en quelque sorte sur la situation, et semblait expliquer la fermeté et la promptitude des résolutions de la Prusse. L'entrevue de Biarritz apparaissait comme un pendant à celle de Plombières; on ne doutait pas que les événements actuels et ceux qui se préparaient n'eussent été combinés sur les bords de l'Océan, entre Napoléon III et Bismarck, comme ceux qui surprirent l'Europe en 1859 l'avaient été deux ans auparavant entre l'Empereur et M. de Cavour sous les sapins des Vosges; des bruits relatifs à des combinaisons mystérieuses et de prochains remaniements de la carte de l'Europe circulaient de tous les côtés, mieux faits pour porter la curiosité à son paroxysme que pour la calmer; d'obscurs oracles remplissaient les journaux officieux.

Les formes constitutionnelles ne permettaient pas de demander des éclaircissements au gouvernement par la voie d'une interpellation parlementaire, aussi M. Émile Ollivier se borna-t-il, dans la séance du 27 avril, « à exprimer le désir de profiter de la discussion du contingent pour adresser un avertissement au gouvernement ». — « Un avis », reprit avec gravité M. Walewski. M. Émile Ollivier n'avait certainement pas l'intention de se permettre autre chose : « Nous désirons tout simplement savoir, ajouta-t-il, ne fût-ce » que comme élément déterminatif de notre vote, quelle » conduite compte tenir le gouvernement. » — « Attendez sous l'orme », lui répond M. Granier de Cassagnac.

Le gouvernement n'aurait pas certainement été fâché de se soustraire à ce débat, mais voyant la chose impossible, M. Rouher essaya de s'en tirer par une brève déclaration à la tribune : « Le gouvernement impérial, dit-il, dès l'origine » de la question des duchés, a donné des conseils de prudence » et de modération aux parties engagées, et il en donne en- » core aujourd'hui. Ses efforts tendent plus que jamais à » maintenir la paix sans aliéner sa liberté d'action. La neu- » tralité dans des questions qui n'affectent après tout ni l'hon- » neur, ni la dignité, ni les intérêts de la France, c'est la » meilleure politique à suivre en Allemagne; quant à l'Italie, » le gouvernement impérial la laisse libre de ses actions » parce qu'il l'en rend seule responsable. Le gouvernement » impérial désapprouverait toute attaque de l'Autriche contre » l'Italie, de même qu'il laisserait l'Italie exposée à toutes » les conséquences d'une attaque tentée par elle contre l'Au- » triche. » Cette déclaration fut accueillie sur tous les bancs de la majorité par des applaudissements prolongés qui recommencèrent lorsque M. Rouher eut résumé ainsi la politique impériale : « Attitude pacifique, neutralité loyale, liberté entière d'action. » Cette politique semblait trop modeste pour être sincère, et pour les gens clairvoyants elle ne pouvait signifier que ceci : Napoléon III surveille les événements, et il attend son heure pour tirer l'épée.

Napoléon III, pendant qu'il poussait à l'alliance entre l'Italie et la Prusse de plus en plus rassurée sur sa neutralité, s'engageait en effet dans de secrètes négociations avec l'Autriche. Cette puissance, prévoyant l'impossibilité où elle serait bientôt de garder la Vénétie, cherchait un moyen de l'échanger ou de la vendre, mais après une bataille qui lui aurait permis de satisfaire aux lois de l'honneur militaire. Napoléon III lui proposait un arrangement

aux dépens de la Prusse qu'il supposait battue d'avance dans la lutte prochaine. Cet arrangement, auquel l'Autriche ne se montrait pas trop défavorable, consistait à prendre la Silésie en échange de la Vénétie. Mais à défaut même du consentement préalable de l'Autriche, Napoléon III était bien sûr de faire prévaloir sa volonté après que les chances de la guerre auraient détruit une des puissances en lutte, et affaibli l'autre de façon à lui rendre impossible la résistance à un médiateur à la tête de 500 000 hommes.

La déclaration de M. Rouher appela M. Thiers à la tribune. Il commença par flétrir les iniquités commises par la Prusse et par l'Autriche contre le Danemark et les duchés, et par l'Italie contre le pape et les grands ducs. La cause des petits États italiens ne présentait plus qu'un intérêt rétrospectif. Celle du Danemark s'imposait encore à tous les esprits. Ce petit royaume, chargé de défendre la liberté des mers, avait reçu de l'Europe la garde du Sund en récompense de son héroïque résistance à Nelson dans Copenhague même. Napoléon Ier était déjà à l'île d'Elbe, et le Danemark, resté fidèle à sa fortune, soutenait encore Davoust enfermé dans Hambourg. La coalition le punit, ajouta M. Thiers, en lui enlevant la Norwége; elle lui donna, il est vrai, en compensation le Lauenbourg, que la Prusse et l'Autriche viennent de lui reprendre et que la seconde a revendu à la première.

On se rappelle, continua l'orateur, le cri de ce romain du temps des proscriptions : « Maudite maison d'Albe! elle me coûtera la vie! » Le Danemark avait, lui aussi, sa maison d'Albe, c'est-à-dire les duchés. Ce royaume, formé d'un groupe d'îles, est uni au continent allemand par une langue de terre divisée en deux parties : le Holstein

confinant à l'Allemagne, et le Sleswig au Jutland. Le grand nombre d'Allemands qui habitent le Holstein en font presque une province allemande; le Sleswig ne compte pas d'habitants allemands, il n'a jamais appartenu à la Confédération germanique, l'Allemagne n'a pas plus de droits sur lui qu'elle n'en aurait sur l'Alsace et sur la Lorraine. Le droit de l'Allemagne dans le conflit soulevé entre cette puissance et le Danemark au sujet du Holstein, se bornait à l'exécution fédérale, c'est-à-dire à l'occupation du terrain contesté jusqu'à ce qu'un tribunal eût vidé le conflit. La possession des duchés par le Danemark avait bien été troublée dès 1848, mais le prince prudent qui gouvernait la Prusse à cette époque, cédant aux représentations de l'Europe, renonça à ses prétentions. Tout semblait fini, lorsqu'en 1852, le roi de Danemark voulant régler la question de succession, racheta pour 10 millions les droits de la maison d'Augustenbourg, droits fort contestables et fort contestés que le représentant de cette maison revendique aujourd'hui et que M. Thiers serait disposé à lui reconnaître, parce qu'il préfère la création d'un nouvel État dans la Confédération germanique à un bouleversement de l'Europe. Les puissances avaient sanctionné le choix du successeur du roi de Danemark et garanti l'intégrité de cette monarchie. Quels arguments met-on en avant pour annuler ces arrangements? On prétend que la Confédération germanique n'a pas été consultée. C'est vrai. Mais si cette consultation n'eut point lieu, ce fut uniquement par crainte d'exciter des troubles très-graves en convoquant la Diète après la guerre de 1848, mais les puissances allemandes n'en furent pas moins consultées séparément. La mort du roi de Danemark étant survenue au moment de la création de l'unité italienne, l'influence de cet événement se fit sentir très-

vivement en Allemagne; le duc d'Augustenbourg renouvelle ses prétentions sur les duchés; la Diète, pour se rendre populaire, décrète l'exécution fédérale sous prétexte que le Holstein n'est pas constitué à son gré, comme si cette constitution la regardait et comme si elle avait à exercer sur ce duché un autre droit qu'un simple droit de juridiction. La Saxe et le Hanovre se chargent de l'exécution fédérale. Le Danemark, loin de résister, reconnaît la légalité de la procédure fédérale et retire ses troupes sur la ligne qui sépare le Holstein du Sleswig. La Diète possède donc le Holstein, mais à titre de dépôt.

L'Autriche et la Prusse, pendant ce temps-là, se croisaient les bras et regardaient faire la Diète. M. de Schmerling, alors premier ministre de François-Joseph, et M. de Bismarck, redoutaient, l'un les idées de nationalité, l'autre les idées de liberté qui pouvaient couver sous la question des duchés. M. de Bismarck surtout répétait sur tous les tons qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de l'attitude de la Diète, qu'il serait facile de la mettre à la raison quand le moment viendrait. Le langage du ministre prussien change tout à coup; M. de Bismarck se transformant, comme tant d'autres, en démocrate pour se dispenser d'être libéral, crie aux patriotes allemands qu'il va prendre en main la cause de la Confédération. M. de Schmerling, auquel M. Thiers pardonne sa faute en faveur du motif qui la lui a fait commettre, se joint à M. de Bismarck pour modérer son ardeur, et quatre-vingt mille Autrichiens et Prussiens se jettent sur quinze mille Danois. M. Thiers constate le mouvement d'indignation éprouvé par l'Europe en apprenant que la petite armée danoise, réduite de moitié, était obligée de se retirer dans l'île d'Alsen. L'Angleterre proposa une conférence aux puis-

sances. Le moment n'était malheureusement pas favorable à une réunion de ce genre. Le gouvernement impérial cherchait dans ce moment-là précisément à imprimer un caractère européen à la question polonaise. L'intention était bonne, sans doute, mais il fallait prévoir que l'Angleterre et l'Autriche se borneraient à donner à la Russie des conseils d'humanité, quittes à se taire le jour où cette puissance, se relevant fièrement de sa défaite de Crimée, les défierait ainsi que Napoléon III lui-même d'aller au-delà de ces conseils. Fallait-il donc déclarer la guerre à la Russie? Non, répondait M. Thiers, mais il fallait éviter de tomber dans l'erreur d'une pareille négociation. Le Congrès imaginé comme un moyen de réparer cette erreur, et de sauvegarder la dignité du gouvernement impérial, ne pouvait amener que la guerre. L'Angleterre, chargée par l'Europe de notifier le refus, s'acquitta de ce soin avec une rudesse que le gouvernement impérial parut avoir oubliée lorsqu'il accepta la conférence proposée par elle; mais au lieu d'invoquer le traité de 1852 et de soutenir que la question de succession ne pouvait se soutenir nulle part mieux qu'en Danemark, Napoléon III mit en avant cette thèse, que l'entente ne paraissant pas exister à ce sujet entre les puissances, le moyen le plus simple de les mettre d'accord, était de consulter les populations en vertu du principe des nationalités. C'était assurer d'avance la victoire à l'Allemagne. L'Angleterre, la Russie et les petits États allemands eux-mêmes, ne sachant trop que faire de ce principe des nationalités qu'on leur jetait, pour ainsi dire, dans les jambes, se retournent du côté de la Prusse et de l'Autriche, et leur demandent : « Que voulez-vous? La séparation entre le Danemark et les duchés placés sous le sceptre d'un Augustenbourg, répondent

à la fois la Prusse et l'Autriche. Lord John Russell, faisant la part du feu, propose de laisser le Sleswig au Danemark et de lui prendre le Holstein, arrangement inique en lui-même, mais qu'on accepte pour en finir, en joignant au Holstein la rive gauche de l'Eider, c'est-à-dire le cours d'eau qui doit devenir le fameux canal par lequel les flottes allemandes passeront un jour de la mer Baltique dans la mer du Nord; la Prusse ne paraissant pas entièrement satisfaite, on ajoute une partie de la rive droite à la rive gauche de l'Eider. Le Danemark aura pour frontière le Danewirke. Napoléon III, pendant que les diplomates se livrent sur ces divers points à une lutte des plus vives et des plus ardentes, répétait son refrain habituel : Consultons les populations.

La conférence échoue, la guerre recommence, dit M. Thiers, continuant son impitoyable exposé de la question, les alliés viennent facilement à bout des restes de l'armée danoise, et la paix de Vienne, au mois d'octobre 1864, enlève au Danemark le Sleswig et le Holstein, grande iniquité dans le genre de celle qui avait été commise en Italie, et qui du moins lui avait profité; mais ici l'Allemagne quel profit recueillait-elle ? aucun ; la Prusse seule restait maîtresse du terrain, avec l'Autriche, sa fidèle suivante. Il s'agissait maintenant de se débarrasser du duc d'Augustenbourg, dont la Prusse avait semblé un moment épouser les prétentions; elle le menaça, s'il continuait sa propagande, de le faire empoigner par quatre gendarmes et jeter à la frontière; la Prusse adresse des menaces analogues aux journalistes, chasse les fonctionnaires récalcitrants, et répond aux conseils de modération que lui donne l'Autriche sur un ton de hauteur qui déjà l'année dernière permettait de se demander si les alliés n'allaient

pas en venir aux mains. Les deux souverains de Prusse et d'Autriche furent assez sages pour empêcher la guerre en signant la convention de Gastein. L'Autriche garda provisoirement le Holstein, et la Prusse le Sleswig, l'Autriche laissait se produire dans le duché resté entre ses mains des manifestations en faveur du duc d'Augustenbourg, la Prusse n'hésita pas à les interdire en attendant la décision des syndics de la couronne qui fut entièrement favorable au traité de 1852 et aux droits du Danemark sur les duchés; seulement ces droits, le Danemark ne les possédait plus. Il avait été obligé par la force des armes de les céder à la Prusse, et la Prusse déclara nettement qu'elle les garderait en vertu de ce même principe. Le partage de la Pologne, s'écria M. Thiers, excite l'indignation, mais dans celui du Danemark le bouffon se mêle à l'odieux, et l'on nous demande de sanctionner un pareil acte!

Voici, reprend-il, où en sont les rapports entre l'Autriche et la Prusse. L'Autriche veut que les duchés restent à la Confédération; la Prusse qui cherche à s'en emparer accuse l'Autriche d'armer. L'Autriche garde le silence au lieu de répondre nettement: Oui, j'arme parce qu'en ce moment vous nouez avec l'Italie des relations menaçantes pour moi, et pendant que ces deux nations s'observent, l'Allemagne, soutenue par la Prusse, vise à supprimer la Diète et à s'unifier. M. Thiers comprend cette tendance, quoique le principe fondamental de la politique européenne à toutes les époques ait consisté à maintenir l'Allemagne dans l'état qu'elle présente aujourd'hui, celui d'un nombre déterminé d'États indépendants unis par un lien fédératif. Il faut défendre ce principe contre la Prusse. Si une guerre prochaine était favorable à cette puissance, elle ne chercherait sans doute pas à s'emparer tout de suite de l'Alle-

magne entière, car quatorze millions d'individus n'en absorbent pas trente-cinq millions du jour au lendemain, mais de certains États du Nord, dont la possession assurera son influence sur le reste de la Confédération; l'Autriche deviendra ainsi la protégée de la Prusse, le centre de l'Empire germanique passera de Vienne à Berlin, en s'appuyant, non plus comme autrefois sur l'Espagne, mais sur l'Italie. Le danger de l'unité italienne, selon M. Thiers, c'est de conduire à l'unité allemande; consentir à l'unité allemande, au prix même d'une augmentation de territoire, c'est consentir à l'abaissement de la France ; il faut donc s'y opposer au nom de l'intérêt français, de l'intérêt allemand, et de l'équilibre européen, mais par quel moyen ? il y en a trois, répond M. Thiers : La guerre, l'avertissement, le silence. L'orateur ne propose pas de faire immédiatement appel aux armes, mais il croit que le moment est venu de sortir de la neutralité et de prévenir courtoisement mais nettement la Prusse que la France ne s'associe pas à sa politique; mais le silence a parfois une éloquence supérieure à toutes les autres, et pour tout faire comprendre à M. de Bismarck, il eût suffi d'interdire à l'Italie de devenir l'alliée de la Prusse, tandis que l'Europe, en voyant Victor-Emmanuel et Guillaume I[er] marcher à côté l'un de l'autre, peut croire que Napoléon III ne tardera pas à se joindre à eux.

Ce discours, nourri de faits, de vues profondes, d'aperçus ingénieux et à la fois d'illusions et de préjugés tenaces, avait le double avantage d'expliquer de la façon la plus claire et la plus lucide à la majorité une question qu'elle ne connaissait guère que de nom et de répondre à son antipathie profonde pour l'Italie : aussi la droite salua-t-elle la fin de ce discours par des applaudissements enthousiastes qui retentissaient douloureusement au banc du ministre d'État.

La politique de M. Thiers, à laquelle la majorité venait de s'associer en quelque sorte par un élan unanime, reposait en effet sur le maintien des traités de 1815, et la majorité ne devait pas tarder à apprendre par le discours d'Auxerre la profonde répugnance que ces traités inspiraient à l'Empereur. Ce discours fut une leçon donnée à la majorité, et une réponse au discours de M. Thiers. Le gouvernement impérial comprit cependant que tout ne devait pas se borner là, et qu'il se trouvait dans la nécessité de donner au pays des preuves de son désir de mettre un terme par un arrangement quelconque aux inquiétudes de l'Europe. Il obtint le concours de l'Angleterre et de la Russie pour proposer à la Prusse, à l'Autriche, à la Confédération germanique et à l'Italie une conférence (24 mai), pour résoudre à la fois la question des duchés de l'Elbe, fixer les modifications à introduire dans le pacte fédéral allemand de nature à intéresser l'Europe, et terminer le différend italien. La Prusse et l'Italie acceptèrent; l'Autriche subordonna son acquiescement à la condition qu'on exclurait d'avance des délibérations toute combinaison tendant à donner à l'un des États représentés à la conférence un agrandissement territorial quelconque. C'était rendre d'avance la conférence inutile. La Diète, du reste, en évoquant la question des duchés par une décision qui porte la même date que la réponse de l'Autriche, et qui fut prise sans doute à son instigation, enlevait elle-même à la conférence l'examen de la question la plus importante qu'elle eût à traiter. Napoléon III imprima dès lors une plus grande activité à ses négociations secrètes avec François-Joseph, et environ quinze jours après l'abandon de la conférence, les deux empereurs signèrent le traité de session de la Vénétie en échange de la Silésie.

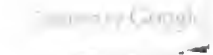
La session continua pendant ce temps-là d'une façon assez monotone. La discussion du projet de loi sur les conseils généraux rendit, le 17 mai, un certain intérêt aux séances du Corps législatif; les esprits du reste n'avaient d'attention que pour les événements extérieurs. La nouvelle loi, dans ses dispositions essentielles, tendait à accroître les dépenses et les dettes des départements ainsi que les attributions financières des préfets. Elle ne comblait aucune des lacunes laissées dans l'organisation des conseils généraux par l'absence du droit de nommer les membres de leur bureau, de vérifier leurs élections, et donner de la publicité à leurs séances; mais elle réalisait certains progrès dans leurs attributions. Le conseil général désireux de s'imposer extraordinairement ne serait plus obligé de s'adresser au Corps législatif; il déterminait lui-même la limite en deçà de laquelle les conseils municipaux pourraient voter les centimes additionnels. Le département exerçait ainsi une sorte de tutelle sur la commune. MM. d'Andelarre et Picard attaquèrent fort cette disposition de la loi. L'impôt n'est exigible, disaient-ils, que s'il est consenti par la nation, aucun impôt ne peut donc être perçu sans l'autorisation du Corps législatif. Le rapporteur, M. Busson-Billault, leur répondit que le Corps législatif était libre de déléguer son pouvoir; théorie fort contestable, alors même que le Corps législatif serait en mesure de se rendre compte de l'usage fait de sa délégation, car il en serait responsable. Or, aux termes de l'article 2 qui est toute la loi, le Corps législatif fixait seulement le maximum des centimes extraordinaires que le conseil départemental pourrait imposer; mais tous les départements n'ayant pas les mêmes ressources, pouvait-on sans injustice leur imposer le même maximum? Le pouvoir vague laissé au Corps législatif ne



lui permettra plus de mesurer les charges aux ressources des contribuables. L'article 2 offrait en outre le danger de n'opposer aucun obstacle à l'entraînement vers des dépenses souvent très-profitables en elles-mêmes, mais très-peu en rapport avec les recettes. M. Picard exprima la crainte « qu'en présence des énormes travaux de Paris les conseils généraux des départements ne se piquent d'émulation ». La loi, en créant la faculté de l'emprunt sans surveillance, permettait en effet de redouter ce danger.

Une vive discussion s'engagea sur l'article 13 qui conférait à la commission départementale de la Seine nommée par le gouvernement les droits attribués par l'article 2 aux conseils généraux électifs, c'est-à-dire d'aliéner les propriétés départementales, d'imposer des centimes extraordinaires et de contracter des emprunts remboursables en douze ans. L'adoption de l'article 13 semblait assez douteuse ; son renvoi à la commission était en tout cas demandé, et le rapporteur, M. Seneca, allait se voir obligé d'y consentir. Il est fort douteux qu'il eût été adopté si M. Rouher n'était intervenu pour déclarer que le gouvernement n'avait aucune objection à soulever contre l'insertion dans la loi d'un article additionnel qui soumettrait les impôts extraordinaires et les emprunts du département de la Seine au contrôle législatif. L'article 13 fut voté sous le bénéfice de cet article additionnel, et encore en soulevant contre lui une opposition de 60 voix.

Les articles 5, 6, 7 du Code d'instruction criminelle décident que le Français auteur d'un crime commis à l'étranger, ne peut être puni dans son pays que si le crime est attentatoire à la sûreté de l'État, s'il consiste en contrefaçons du sceau de l'État ou de monnaies légales ayant cours, enfin s'il est commis par un Français et s'il n'a



pas été poursuivi à l'étranger. Les simples délits ne tombaient pas sous le coup des articles précédents jusqu'en 1852 : le gouvernement, voulant à cette époque s'assurer au dehors la protection exceptionnelle qu'il s'était assurée au dedans, appliqua ces dispositions du Code d'instruction criminelle à tout délit commis par un Français à l'étranger contre un autre Français, ou même contre un étranger, en ajoutant que l'étranger lui-même pourrait être poursuivi en France, s'il était saisi sur le territoire, pour les crimes et délits commis par lui à l'étranger contre la sûreté de l'État, ou contre un Français. Les tendances politiques de cette loi firent repousser par l'Angleterre les conventions d'extradition que le gouvernement impérial lui proposait à cette époque. Elle fut abandonnée par suite des réclamations qu'elle souleva de la part des autres puissances. Ce n'est pas qu'un pays n'ait point un grand intérêt à ce que les nationaux ne puissent impunément commettre à l'étranger des délits contre l'État ou contre des concitoyens, tout le monde admet le contraire. Or, comme il se peut fort bien que l'État dans lequel les délits auraient été commis eût avantage à les favoriser, ou fût impuissant à les réprimer, les codes prévoient ce cas, et contiennent des lois pour pourvoir à ces dangers. Le gouvernement impérial n'aimait pas à se sentir désarmé sur ce terrain; il déposa donc un nouveau projet de loi sur cette matière qui n'était que la reproduction de la loi de 1852, moins la disposition relative aux crimes et délits commis par un étranger et avec certaines restrictions s'appliquant au crime ou délit commis par un Français sur un autre Français ou sur un étranger. Il y avait là une lacune intentionnelle signifiant que les crimes et délits commis à l'étranger contre la société, autrement dit les crimes et

délits politiques, ne profiteraient pas de ces restrictions. Le Français voyageant hors de France pouvait être arrêté à son retour sur une simple dénonciation le signalant comme ayant mal parlé des autorités de son pays, ou colporté une fausse nouvelle, et le Français résidant à l'étranger pouvait se voir fermer l'entrée de son pays.

Ce projet de loi n'était pas dirigé contre les correspondants des journaux étrangers, car le gouvernement, divers procès l'avaient prouvé, était suffisamment armé contre eux, ni contre les duellistes, ni contre les contrevenants aux lois forestières qui au moindre procès-verbal passent la frontière, ni contre les Français auteurs de crimes commis à l'étranger que les lois d'extradition peuvent venir prendre dans le pays qu'il habite. Pourquoi donc cette loi en vertu de laquelle Louis XIV aurait pu poursuivre jusque sur la terre étrangère les victimes de la révocation de l'édit de Nantes? C'est ce que M. Nogent Saint-Laurens, son rapporteur, ne parvint nullement à expliquer. Il se borna à vanter les améliorations que la commission y avait introduites, et qui étaient loin de suffire pour lui enlever le titre de *loi de sûreté générale à l'extérieur* que lui avait donné M. Picard. Elle fut votée par 212 voix contre 25 sur 237 votants.

La discussion de la loi sur la propriété littéraire commencée le 4 juin ne fut terminée que le 8. Les idées les plus opposées y furent soutenues avec une égale habileté, sinon avec une éloquence égale. Nul ne pouvait sur un terrain pareil lutter avec M. Jules Favre. L'amortissement offrait moins de prise à l'éloquence. La loi d'amortissement fonctionnait, ou plutôt était censée fonctionner depuis 1816, époque à laquelle la dotation de la caisse d'amortissement était de 20 millions plus 1 pour 100 du capital nominal des rentes émises ou à émettre. Cinq fois depuis 1816 la somme



destinée à l'amortissement avait changé de destination. L'amortissement en réalité ne fonctionnait pas. Le gouvernement impérial, se piquant d'amortir, présentait ce qu'il appelait une loi d'amortissement et qui n'était en réalité qu'un budget spécial donné à la caisse d'amortissement. Rien de plus simple cependant que de dire : une somme de..... consacrée au rachat des rentes sera prise sur l'ensemble du budget. La loi, au lieu de cela, affectait à la caisse d'amortissement les bois de l'Etat, la nue propriété des chemins de fer, dont la jouissance a été concédée et doit faire retour à l'État, et comme dotation annuelle le produit net des coupes ordinaires et des revenus accessoires des forêts, le produit de l'impôt du dixième sur les places, sur le transport des marchandises en chemins de fer, les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations; on lui imposait d'un autre côté des charges qui lui constituaient un budget de recettes et de dépenses. Qu'avait de commun tout cela avec l'amortissement de la dette publique? Que signifiait cette complication de services? On n'aurait dû en bonne comptabilité amortir que par des excédants de budget; mais puisque ces excédants n'existaient pas et qu'on créait un fonds d'amortissement, le plus simple eût été de le créer par un simple article dans le budget des dépenses.

M. Garnier-Pagès prononça sur cette question un excellent discours pendant lequel un membre de la majorité, M. des Rotours, lui lança cette interruption : « Et les 45 centimes ! » C'était fournir à l'orateur une occasion de défendre cet impôt contre les ridicules accusations dont il avait été l'objet. L'*Union*, journal légitimiste, prit lui-même la défense de M. Garnier-Pagès dans les lignes suivantes signées par son rédacteur en chef (1) :

(1) M. de Riancey.

« De toutes les mesures dont les propositions assiégeaient l'Hôtel de Ville et le ministère des finances en ces jours de trouble, mesures qui, rappelons-nous le bien, auraient passé presque toutes alors, dans la confusion générale, sans résistance, l'impôt des 45 centimes était la moins violente et la moins désastreuse. M. Garnier-Pagès l'a fort habilement établi, et l'ajournement des payements, la création du papier-monnaie, la saisie des biens de la maison d'Orléans, le rappel du milliard des émigrés, étaient des folies et des iniquités dont la République peut apporter le rejet comme un de ses titres les meilleurs à l'estime de la postérité.

» Le gouvernement provisoire *a évité la banqueroute*; il a consacré le principe en vertu duquel il était tenu de payer les dettes de la monarchie; de la sorte *la loyauté des engagements a été préservée, et le crédit de l'État, si fortement atteint qu'il ait été, n'a pas péri. Voilà ce qui est vrai*; et voilà ce que M. Garnier-Pagès a montré avec une incontestable autorité. »

La discussion du projet de loi relatif aux suppléments de crédit de l'exercice 1866 était attendue avec une très-vive impatience. M. Jules Favre avait annoncé qu'il profiterait de l'occasion pour revenir sur les affaires d'Allemagne. L'orateur de l'opposition se levait pour monter à la tribune, lorsque M. Rouher s'y dirigea de son côté pour donner lecture de cette lettre adressée par l'Empereur le 11 juin à son ministre des affaires étrangères M. Drouyn de Lhuys.

« Palais des Tuileries, 11 juin 1866.

» Monsieur le ministre,

« Au moment où semblent s'évanouir les espérances de paix que la réunion de la conférence nous avait fait concevoir, il est essentiel d'expliquer, par une circulaire aux agents diplomatiques à l'étranger, les idées que mon gouvernement se proposait d'apporter dans les conseils de l'Europe, et la conduite qu'il compte tenir en présence des événements qui se préparent.

» Cette communication placera notre politique dans son véritable jour.

» Si la conférence avait eu lieu, votre langage, vous le savez, devait être explicite; vous deviez déclarer en mon nom que je repoussais toute idée d'agrandissement territorial (*Très-bien! très-bien!*) tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. (*Mouvement.*)

» En effet, nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France. (*Nouvelle approbation.*)

» En dehors de ces circonstances, je crois plus digne de notre pays de

préférer, à des acquisitions de territoire, le précieux avantage de vivre en bonne intelligence avec nos voisins (*Très-bien! très-bien!*) en respectant leur indépendance et leur nationalité. (*Nouvelle approbation.*) Animé de ces sentiments et n'ayant en vue que le maintien de la paix, j'avais fait appel à l'Angleterre et à la Russie pour adresser ensemble aux parties intéressées des paroles de conciliation.

» L'accord établi entre les puissances neutres restera à lui seul un gage de sécurité pour l'Europe (*nouveau mouvement d'adhésion*); elles avaient montré leur haute impartialité en prenant la résolution de restreindre la discussion de la conférence aux questions pendantes. Pour les résoudre, je croyais qu'il fallait les aborder franchement, les dégager du voile diplomatique qui les couvrait et prendre en sérieuse considération les vœux légitimes des souverains et des peuples. (*Très-bien! très-bien!*)

» Le conflit qui s'est élevé a trois causes:

» La situation géographique de la Prusse mal délimitée;

» Le vœu de l'Allemagne demandant une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux;

» La nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

» Les puissances neutres ne pouvaient vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures des pays étrangers; néanmoins, les cours qui ont participé aux actes constitutifs de la Confédération germanique avaient le droit d'examiner si les changements réclamés n'étaient pas de nature à compromettre l'ordre établi en Europe.

» Nous aurions, en ce qui nous concerne, désiré, pour les États secondaires de la Confédération, une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important (*approbation*); pour la Prusse plus d'homogénéité et de force dans le Nord; pour l'Autriche, le maintien de sa grande position en Allemagne. (*Très-bien! très-bien!*)

» Nous aurions voulu en outre que, moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder la Vénétie à l'Italie (*Très-bien! très-bien!*); car si, de concert avec la Prusse et sans se préoccuper du traité de 1852, elle a fait au Danemark une guerre au nom de la nationalité allemande, il me paraissait juste qu'elle reconnût en Italie le même principe en complétant l'indépendance de la Péninsule. (*Approbation.*)

» Telles sont les idées que, dans l'intérêt du repos de l'Europe, nous aurions essayé de faire prévaloir. Aujourd'hui il est à craindre que le sort des armes seul en décide.

» En face de ces éventualités, quelle est l'attitude qui convient à la France? Devons-nous manifester notre déplaisir parce que l'Allemagne trouve les traités de 1815 impuissants à satisfaire ses tendances nationales et à maintenir sa tranquillité?

» Dans la lutte qui est sur le point d'éclater, nous n'avons que deux intérêts : la conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à édifier en Italie. (*Très-bien! très-bien!*)

» Mais pour sauvegarder ces deux intérêts, la force morale de la France ne suffit-elle pas? Pour que sa parole soit écoutée, sera-t-elle obligée de tirer l'épée? Je ne le pense pas. (*Nouvelles marques d'assentiment.*)

» Si, malgré nos efforts, les espérances de paix ne se réalisent pas, nous sommes néanmoins assurés par les déclarations des cours engagées dans le conflit que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune

des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France. (*Très-bien! très-bien!*)

» Restons donc dans une neutralité attentive, et forts de notre désintéressement, animés du désir sincère de voir les peuples de l'Europe oublier leurs querelles et s'unir dans un but de civilisation, de liberté et de progrès, demeurons confiants dans notre droit et calmes dans notre force. (*Applaudissements prolongés. — Mouvement général.*)

» Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLÉON. »

M. Rouher ajouta : « En présence de déclarations aussi claires et aussi précises, le gouvernement pense que le Corps législatif ne voudra pas avoir une discussion sur les affaires d'Allemagne et d'Italie. Il considérera qu'un débat contradictoire sur ce sujet serait inopportun et non exempt d'inconvénients sérieux, à un moment où, malgré nos efforts, il semble que les conflits qui agitent l'Europe ne puissent plus trouver leurs solutions que par les armes. » (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*) M. Jules Favre demanda si, sans sortir des bornes que conseillent le patriotisme et la prudence, une discussion sur la lettre impériale n'aurait pas son utilité, ne fût-ce que pour ne pas renoncer aux prérogatives du Corps législatif. Il s'agit de savoir, dit M. Pelletan, si la Chambre donne sa démission. La majorité crie : La clôture ! la clôture ! M. Thiers essaye en vain de parler contre la clôture; cette majorité qui l'autre jour l'aurait volontiers porté en triomphe, étouffe aujourd'hui sa voix. La clôture est adoptée au scrutin par 239 voix contre 11 sur 250 votants.

Napoléon III, comme l'a déjà fait remarquer M. de Sybel, se croyait tellement sûr du succès de ses plans qu'il ne craignait pas de les livrer à la publicité. La lettre qu'on vient de lire n'était que le résumé des arrangements qu'il comptait faire prévaloir quand les premiers résultats de la campagne auraient démontré la faiblesse et l'infériorité de l'armée

prussienne, certaines pour lui d'avance : cession de la Vénétie à l'Italie, consolidation de l'Autriche dans sa grande position en Allemagne, afin de maintenir la rivalité des deux puissances, abandon par la Prusse de la Silésie à l'Autriche et des provinces rhénanes à la France en échange des Duchés, du Hanovre et de la Hesse électorale, voilà ce que Napoléon III dans sa lettre appelait une meilleure délimitation de la situation géographique de la Prusse. Quant au rôle plus important réclamé pour les États secondaires de l'Allemagne, il consistait à se réunir en une sorte de confédération rhénane placée sous l'influence de l'Empire français. Il ne manquait au succès de ce plan qu'une appréciation plus exacte de la force des deux nations prêtes à se battre. Napoléon III jouait sur la carte de l'Autriche, ce fut la Prusse qui gagna la partie.

Le lendemain 3 juin commença la discussion des projets de loi portant fixation des budgets ordinaire et extraordinaire des dépenses et des recettes de l'exercice 1867; M. Jules Favre fit le tableau le plus exact et par conséquent le plus triste de la situation du Mexique. M. Jérôme David eut le courage de lui répondre que Maximilien se trouvait dans les conditions les plus favorables pour conserver le pouvoir. M. Rouher cette fois garda le silence.

Le gouvernement, dans une note insérée au *Moniteur* du 9 juin 1852, avait formellement déclaré qu'il n'appartenait au pouvoir que par l'exemple qu'il donne, d'intervenir dans une affaire de liberté de conscience. Les tribunaux n'en appliquaient pas moins la loi surannée du repos du dimanche. M. Picard qui en demandait l'abrogation put rappeler la condamnation prononcée récemment contre un journalier pour avoir charrié des planches le jour de la

Toussaint. M. Rouher lui répondit que le gouvernement, sans abroger la loi, en userait avec ménagement; c'est-à-dire, reprit M. Picard, que le gouvernement restera comme toujours dans l'arbitraire. M. Rouher reprocha vivement à l'orateur de l'opposition de se servir toujours d'expressions blessantes et d'appréciations odieuses « contre » le gouvernement. C'était une dénonciation en forme au président de la chambre; M. Picard ne reçut cependant aucune admonestation. M. Glais-Bizoin, moins heureux, fut rappelé à l'ordre le lendemain. Il s'était permis de dire que les souverains qui s'apprêtaient à bouleverser l'Europe avaient dû, pour se rendre maîtres de la situation, commencer par supprimer le régime parlementaire et violer la constitution jurée par eux.

La discussion du budget était pour l'opposition une occasion naturelle de passer ses griefs en revue. M. Eugène Pelletan, fidèle à la tradition, commença par demander une réduction sur le chiffre des fonds secrets. Les précédents gouvernements justifiaient en partie la demande de ces fonds appliqués en grande partie à la presse par cette singulière raison, que puisqu'il y avait des journaux qui attaquaient le gouvernement, il fallait qu'il y en eût pour le défendre : de là naissait la nécessité de subventionner ces derniers; mais M. Pelletan répondait avec raison à cet argument : aujourd'hui que la presse est entre les mains du gouvernement, celui-ci n'a nul besoin de journaux pour se défendre, et les fonds secrets n'ont plus leur raison d'être.

La question de la liberté individuelle n'avait pas un rapport direct avec les fonds secrets; mais la Chambre n'ayant pas le droit d'initiative, l'opposition profitait de toutes les occasions pour y suppléer. C'est ainsi que M. Picard invoqua, pour refuser le crédit demandé, le maintien de la loi du



9 juillet 1852 relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans l'agglomération lyonnaise et du décret du 8 décembre 1851. La première permettait au préfet de police à Paris et au préfet du Rhône à Lyon d'emprisonner tous ceux qui avaient subi une condamnation ou qui ne justifiaient pas de leurs moyens d'existence; le second mettait pendant dix ans, après l'expiration de sa peine, le condamné sous la main de la justice administrative maîtresse de l'envoyer à Cayenne : cette violation du principe que nul ne doit être soustrait à ses juges naturels, cette mise en suspicion de la misère, trouvèrent des défenseurs dans M. de Benoist et le commissaire du gouvernement : Si cette législation entraînait de graves abus, dit ce dernier, la presse ne manquerait pas de les signaler. Mais la presse, répliqua M. Jules Favre, est dans la main du gouvernement qui lui interdit, quand cela lui plaît, de rendre même compte d'un accident de chemin de fer. « Il y a des journalistes parmi nous, » s'écria M. Granier de Cassagnac feignant la plus vive indignation, « qu'ils disent si leur plume est libre. »

MM. Adolphe Guéroult et Havin crurent devoir se rendre à l'appel de M. Granier de Cassagnac et protester contre l'assertion de M. Jules Favre. M. Guéroult déclara fièrement qu'il s'était plus d'une fois attiré des avertissements pour avoir donner asile à des réclamations. Cela prouvait certainement son indépendance et en même temps le péril dans lequel il mettait sa propriété toutes les fois qu'il se livrait à un acte semblable de courage. M. Havin, directeur du *Siècle*, convint qu'on lui avait adressé quelquefois l'invitation de se taire, mais d'un ton qui ne permettait pas de supposer que le refus de s'y rendre pût attirer une peine quelconque à son journal ; il ajouta qu'on ne lui avait ja-

mais fait de défense qu'il ne fût pas libre d'enfreindre et qu'il braverait d'ailleurs toutes les menaces pour défendre l'intérêt général. MM. Guéroult et Havin croyaient sauvegarder la dignité de la presse en essayant de dissimuler une situation que tout le monde connaissait, et qu'ils auraient ait accepter en l'avouant, car personne ne saurait nier qu'on ne puisse fort bien être indépendant sans être libre; ne pas dire ce que l'on pense, ce n'est pas dire ce qu'on ne pense pas. Le rédacteur en chef de l'*Avenir national* fut mieux inspiré que ses collègues en convenant nettement qu'il n'était pas libre, et que M. Jules Favre était dans le vrai en parlant comme il l'avait fait. M. Jules Favre lui répondit :

« Mon cher monsieur Peyrat,

» Vous avez très-exactement interprété ma pensée, et je croyais l'avoir expliquée nettement de manière à ne froisser aucune honorable susceptibilité. Je n'ai point attaqué ceux qui, dans ces temps difficiles, tiennent courageusement la plume du journalisme, mais seulement la législation qui les régit. C'est sur elle seule que j'ai fait peser la responsabilité des faits que j'ai signalés, et je m'étonne qu'on ait donné à mes paroles un autre sens.

» Je vous prie, mon cher monsieur Peyrat, d'agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

» JULES FAVRE. »

M. de Latour aurait bien voulu profiter de la situation pour examiner la situation intellectuelle et morale de la France, et inspecter en quelque sorte cette école de tout le monde qu'on nomme l'art et la littérature. D'où vient le mercantilisme littéraire, quels sentiments éprouvent les populations de Paris et de nos grandes villes au milieu du luxe de leurs transformations? Au débordement de licence, faut-il opposer une censure plus sévère et la force du principe conservateur et chrétien? L'orateur s'est à peine engagé dans ce vaste sujet, que le président, M. Alfred Leroux, le rappelle aux finances. Le budget du ministère

de la maison de l'Empereur et des beaux-arts ne tarda pas à remettre la question littéraire sur le tapis. M. Glais-Bizoin passa tous les théâtres en revue et trouva sur les bancs de la majorité de chauds défenseurs de la *Belle-Hélène;* M. de Guilloutet attaqua toutes les subventions; M. de Tillancourt celle du Théâtre-Italien seulement; M. Jules Simon déplora éloquemment la décadence des arts qui coïncide avec la décadence des mœurs, et flétrit les exploitations théâtrales qui demandent le succès aux mauvais instincts du public : heureusement l'année prochaine l'Europe, dit l'orateur, en faisant allusion à l'Exposition universelle, n'ira pas seulement regarder le Louvre et les merveilles du présent, elle admirera également les gloires du passé, elle ira au Théâtre-Français et à l'Odéon demander les chefs-d'œuvre de Racine, de Molière, de Corneille. Ce ne sera pas la moins glorieuse de nos exhibitions.

La France avait besoin de la paix et elle ne savait pas si elle aurait la paix ou la guerre; M. Larrabure, un des membres les plus influents de la majorité, essaya d'appeler l'attention de la Chambre sur cette situation au moment où elle allait voter un budget de dépenses ordinaires s'élevant à la somme d'un milliard et demi, mais le président et ses collègues eux-mêmes lui imposèrent silence. M. Thiers eut beau s'écrier : « La Chambre ne peut abdiquer son droit », M. Berryer eut beau venir à son aide, et conjurer la majorité au nom de sa dignité et du droit personnel que chacun de ses membres tient du suffrage universel, de laisser discuter les affaires présentes, la droite n'écouta personne et accueillit par des éclats de rire cette dernière apostrophe de M. Thiers : « La Chambre abdique ses droits et ses devoirs devant le pays. »

La discussion de l'article 23 du budget ordinaire des

dépenses et des recettes de l'année 1867, fournit à l'opposition une nouvelle occasion de mettre M. Haussmann sur la sellette. Cet article était ainsi conçu : « Les bons que la caisse des travaux publics de la ville de Paris est autorisée à émettre, pendant l'année 1867, ne pourront excéder la somme de 100 millions de francs. » M. Jules Simon qui prit le premier la parole demanda lequel valait mieux en matière d'administration publique de faire beaucoup, vite et grandement, ou de faire bien, et s'il ne convenait pas en pareille matière de préférer le nécessaire à l'agréable. L'orateur répondit à cette question en étudiant l'emploi fait, dans les XIX[e] et XX[e] arrondissements, des fonds de l'emprunt récent de 250 millions contracté par la ville de Paris. Les buttes Chaumont formeront sans doute, dit-il, un magnifique jardin d'où le promeneur jouira du merveilleux panorama de la capitale; la rue de Puebla qui y conduit sera une des plus belles du monde ; mais à côté de cela, que de quartiers manquent d'éclairage, d'eau, d'air et surtout d'écoles; à quoi le commissaire du gouvernement répondit : l'administration ne saurait tout faire à la fois, il faut lui laisser le temps. Il ne pouvait pas contester cependant que sur les 62 millions dépensés dans l'ancienne banlieue, les promenades n'eussent pris 8 millions, les mairies 3 millions, les casernes de l'octroi près de 2 millions, les églises autant, et qu'on n'eût consacré que 778 000 francs, à peine un centième, aux établissements scolaires.

M. Ernest Picard laissant la partie de la question si complétement traitée par M. Jules Simon s'occupa de l'organisation financière de la ville de Paris par le côté où elle touche aux finances de l'État. La disposition sur laquelle la Chambre était appelée à voter l'appelait en effet à exa-

miner la dette flottante de la ville et les émissions de la caisse des travaux de Paris. Les dernières publications de la Cour des comptes constataient entre elle et la ville un désaccord sur tous les points qui touchent à la régularité de la comptabilité multiple de Paris; la Cour à côté des cinq budgets qui constituent cette comptabilité signale un budget inconnu résultant de deux espèces d'opérations irrégulières : les opérations à terme et le règlement en annuités des entrepreneurs de la ville; mais à quoi bon insister, la préfecture de Paris est une dictature, dit M. Picard, il faut la subir. M. Haussmann est-il préfet ? est-il ministre? on l'ignore; ce qu'il y a de certain, c'est que Paris est entre ses mains comme une ville conquise ; il est urgent que cela cesse et que le budget de Paris soit soumis au contrôle du Corps législatif. C'est la seule manière de mettre fin aux opérations financières extra-budgétaires qui constituent des emprunts déguisés.

M. Rouher essaya de répondre à M. Picard par un long discours qui ne pouvait rien contre ce dilemme : ou Paris est une municipalité comme une autre, et alors il a le droit de gérer ses affaires par des mandataires de son choix, ou il est avant tout la capitale de la France, et alors le vote et le contrôle de son budget appartiennent au Corps législatif.

La discussion du budget extraordinaire se ressentit un peu de la nécessité où se trouvait la Chambre de voter dans une seule séance la loi financière et le projet de loi relatif à la mutilation du jardin du Luxembourg qui était une des grosses affaires du moment. MM. Pelletan, Guéroult et Picard parvinrent à force d'insistance à arracher cette déclaration importante au gouvernement, que le jardin serait respecté jusqu'à l'année prochaine.

M. Walewski clôtura, le même jour 30 juillet, par un

discours sans signification, une session qui n'avait pas manqué d'importance et qui laissait la majorité, autrefois si compacte, fractionnée en trois partis : l'un voulant purement et simplement revenir à la politique de 1852 ; l'autre, convaincu que le décret du 24 novembre atteignait la limite des concessions raisonnables, et qu'au delà il n'y avait plus que des abîmes, s'en tenait au *statu quo;* le troisième parti enfin composé de ceux qui approuvaient le décret du 24 novembre et qui voulaient lui donner « tous les développements qu'il comporte, poussait le gouvernement à marcher en avant ». Le premier de ces partis composé des théoriciens doctrinaires de l'Empire, persuadés que le décret du 24 novembre avait inauguré un régime contraire à l'esprit des institutions impériales, s'efforçait de ramener le gouvernement à la logique de son principe ; les membres du second, quoique certains que le décret du 24 novembre n'avait été que le résultat d'un mouvement factice de l'opinion, ne croyaient pas cependant que l'on pût sans danger reprendre ce qui était donné. Le gouvernement aux yeux de ces deux partis était sur une pente dangereuse, mais l'un voulait aller en arrière, l'autre se fixer au point où l'on se trouvait. Le troisième parti pensait que l'Empire, après s'être fondé en donnant l'ordre à la France, devait s'affermir en lui donnant certaines libertés favorables à son développement; et il croyait l'heure venue pour lui de faire des concessions nouvelles. Ce parti, quoique le plus faible de tous pour le moment, ne devait pas tarder à dominer, du moins en apparence, dans les conseils de l'Empereur.

CHAPITRE VII

1864-1866

L'ITALIE ET LA PRUSSE

SOMMAIRE. — Imminence d'une rupture entre la Prusse et l'Autriche. — Grand conseil tenu à Berlin. — Négociations entre la Prusse et l'Italie. — Situation politique de l'Italie. — La convention du 15 septembre. — Translation de la capitale de Turin à Florence. — Mission Vegezzi à Rome. — Elle échoue. — Négociations avec l'Autriche pour la cession de la Vénétie. — Refus de l'Autriche. — L'Italie cherche un allié. — La Prusse propose à l'Italie un traité avec le Zollverein. — La négociation de ce traité échoue en août 1864. — Elle est reprise en mai 1865. — Signature du traité. — Ses conséquences. — Premiers pourparlers sur une alliance politique entre la Prusse et l'Italie. — La convention de Gastein donne à réfléchir à l'Italie. — Efforts des ennemis de l'alliance prussienne pour rompre les négociations. — Le président du conseil La Marmora se tourne encore une fois du côté de l'Autriche. — Il envoie un agent à Vienne. — La Prusse a vent de cette mission. — Embarras de La Marmora. — M. de Bismarck le presse de lui envoyer un agent. — Départ du général Govone. — Il arrive à Berlin le 9 mars 1866. — Empressement de M. de Bismarck à entamer les négociations. — Il est suivi d'une grande froideur. — Incertitude de M. de Bismarck. — Le général Govone, désespérant d'y mettre un terme, fait ses préparatifs de départ. — M. de Bismarck veut que l'Italie déclare la première la guerre. — Objections de l'Italie. — Un traité est enfin signé le 10 avril 1866. — Situation critique de l'Italie. — Craignant d'être attaquée par l'Autriche, elle demande le concours de la Prusse. — Réponse de M. de Bismarck. — L'Italie vent s'assurer des dispositions de Napoléon III. — Le comte Arese se rend à Paris. — L'Autriche offre de céder la Vénétie à l'Italie. — Refus de l'Italie. — Le congrès. — Adhésion de l'Italie. — Le congrès échoue. — Ouverture des hostilités entre la Prusse et l'Autriche. — Départ du roi et du général La Marmora pour l'armée. — Le baron Ricasoli prend la présidence du conseil.

La question des duchés n'avait été réglée qu'en apparence par la convention de Gastein conclue le 14 août de l'année 1866. La Prusse fermait l'entrée du Sleswig au duc d'Augustenbourg dont l'Autriche soutenait la candidature en même temps qu'elle accordait ses encouragements à la presse anti-prussienne de Francfort. La chute du prince Couza, due à l'influence manifeste de la Prusse, la part qu'elle prit au choix de son successeur témoignèrent

de l'ardeur de M. de Bismarck à susciter des embarras à son alliée; le langage des journaux prussiens devenait de plus en plus vif contre l'Autriche, la *Gazette de la Croix* naguère si dévouée à l'alliance austro-prussienne s'y montrait beaucoup moins favorable; les deux grandes puissances allemandes étaient donc à peu près brouillées au commencement de l'année 1866. Les États secondaires alarmés songèrent à prévenir un conflit en évoquant l'affaire des duchés devant l'Assemblée fédérale, mais la constitution intérieure de l'Allemagne ne plaisait guère à M. de Bismarck, il l'envisageait comme « une maladie qu'il faudrait tôt ou tard guérir *ferro et igni* »; il n'était donc nullement pressé d'accepter le jugement de la Diète.

Un grand conseil auquel assistaient tous les ministres, le chef d'état-major général de Moltke, le chef du cabinet militaire du roi, et M. de Goltz mandé de Paris à la hâte, fut tenu à Berlin. Le général Govone chargé, disait-on, d'une mission purement militaire de la part du gouvernement italien arriva vers le commencement de mars dans la capitale de la Prusse. Les journaux berlinois commençaient à dénoncer les armements de l'Autriche et de la Saxe comme des menaces qui forceraient la Prusse à mobiliser son armée. La fameuse circulaire de M. de Bismarck aux agents de la Prusse en Allemagne dans laquelle l'Autriche était ouvertement accusée de ne pas tenir ses engagements et de rassembler des forces considérables près de la frontière prussienne parut le 24 mars. L'Autriche, y était-il dit, prétendrait en vain que ces mesures sont purement défensives, la Prusse ne saurait s'exposer à voir, comme en 1850, une armée autrichienne prête à franchir sa frontière sans défense. La Prusse, ajoutait M. de Bismarck, ne pouvant plus compter sur l'alliance avec l'Au-



triche est obligée de chercher ses alliés dans l'Allemagne, mais dans une Allemagne profondément réformée dans son organisation civile et militaire, capable de prendre l'allure prompte et décidée que de grandes crises pouvaient exiger.

La Prusse en mettant ainsi l'Allemagne en demeure de se prononcer continuait à presser l'Autriche sur ses mouvements de troupes en Bohême. Deux notes parurent le 28 et le 29 mars à ce sujet; les journaux de Berlin allèrent jusqu'à se plaindre qu'on laissât cette ville exposée à une surprise. Les places fortes de la Silésie furent mises en état de défense et leurs garnisons augmentées. M. de Bismarck entrait résolûment en action contre l'Autriche, et aussi contre la cour et l'opinion publique de son pays. L'alliance autrichienne était chère par tradition et par conviction légitimiste au parti féodal; l'opinion redoutait une lutte déjà fort douteuse et qui cesserait de l'être s'il prenait fantaisie à Napoléon III de s'en mêler; le roi dévot et légitimiste reculait autant devant la réforme que devant la guerre. Laisser crier le parti féodal, changer la direction de l'opinion en surexcitant le sentiment national, en lui montrant la patrie menacée et son avenir en jeu, rappeler au roi qu'il ne pouvait se dérober à la mission providentielle des Hohenzollern, telle fut la tâche à laquelle M. de Bismarck dut se consacrer sans négliger de s'assurer la neutralité de Napoléon III. L'Italie en attaquant l'Autriche au sud diminuerait de moitié cette puissance. M. de Bismarck songea donc à conclure une alliance avec l'Italie.

La crise imminente en Europe allait ramener l'Italie sur la scène politique; avant de dire le rôle qu'elle y joua dans l'année même où nous sommes, il convient de revenir de deux ans en arrière, à l'époque où Victor-Emmanuel et

Napoléon III signèrent la convention du 15 septembre 1864.

Le gouvernement italien toujours en présence de trois grands problèmes à résoudre : la question romaine, la question vénitienne, la question financière, crut trouver dans la convention du 15 septembre un acheminement à la solution du premier. Cette convention peu claire de sa nature, obscurcie encore par les commentaires des partis, fut accueillie cependant avec satisfaction par la majorité de la nation, parce qu'elle lui donna une interprétation conforme à ses désirs; la convention du 15 septembre signifiait pour l'Italie : départ de l'armée française de Rome et remplacement immédiat de cette occupation par l'armée italienne. Si l'une des puissances signataires devait tenir à l'exécution de la convention du 15 septembre, c'était donc l'Italie ; cette exécution lui était malheureusement rendue fort difficile par la situation géographique de la frontière des États-Romains qu'elle s'était engagée à protéger contre toute attaque. La convention du 15 septembre n'aurait donc en réalité rien changé à la situation de l'Italie, sans le protocole qui y était annexé et qui stipulait la translation de la capitale de Turin à Florence.

Turin prévoyait cette translation et s'y résignait, mais il ne s'attendait pas à la voir s'accomplir sans aucune des précautions qui auraient pu en atténuer les inconvénients; le Piémont blessé avait quelque droit d'accuser l'Italie d'ingratitude, et son dépit excité par des questions d'intérêt matériel semblait d'autant plus justifié, qu'il fallait être doué d'une forte dose d'optimisme pour considérer le transfert de la capitale de Turin à Florence comme une étape vers Rome.

La capitale à peine installée à Florence, on put espérer un accord prochain entre Rome et l'Italie. Le souverain-

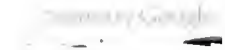
pontife avait, vers la fin du mois de mars, adressé à Victor-Emmanuel une lettre autographe pour lui témoigner son désir de s'entendre sur l'investiture des siéges vacants. Le ministère accueillit favorablement ces ouvertures. Le commandeur Vegezzi partit pour Rome ; son départ excita une vive émotion et devint l'objet d'une foule de commentaires. Les Italiens patriotes et catholiques le saluèrent comme le présage de la prochaine réconciliation de l'Église et de l'État ; les autres se montrèrent alarmés ; le gouvernement n'allait-il pas se laisser aller à des concessions dangereuses ? Espérances et craintes également chimériques ; le saint-siége n'avait aucune envie de s'entendre avec le royaume d'Italie et le gouvernement, de son côté, n'avait nullement chargé son envoyé de traiter les questions religieuses ayant plus directement trait à l'ordre civil, telles que celles des corporations religieuses, des propriétés ecclésiastiques, etc. (1). Les points à discuter par M. Vegezzi étaient tout simplement ceux-ci : retour des évêques dans leurs diocèses ; installation des évêques préconisés depuis 1859 ; nomination aux siéges vacants. Il ne fut pas même possible de s'entendre sur ces points.

L'Italie en 1864 semblait donc plus éloignée que jamais de réaliser les deux conditions principales de son existence : la suppression du pouvoir temporel et l'indépendance de la Vénétie. L'annexion de la Vénétie à l'Italie ne pouvait s'obtenir que par un rachat ou par l'alliance d'une grande puissance qui lui permît de faire la guerre à l'Autriche. Le général La Marmora avait dans cette même année essayé, mais en vain, de négocier l'annexion de la Vénétie par l'intermédiaire des cabinets de Londres et de Paris.

(1) Circulaire du général La Marmora (livre vert)

Restait à l'Italie la chance de contracter une grande alliance. Elle jeta les yeux sur l'Allemagne, pour voir si au milieu du chaos qui suivit la guerre du Danemark, elle ne distinguerait pas des intérêts susceptibles de s'allier avec les siens.

La Prusse avait, pour complaire au gouvernement impérial de France, reconnu le royaume d'Italie, mais les rapports entre les cours de Turin et de Berlin étaient si froids, que le prince et la princesse de Prusse, obéissant à des ordres formels, ne firent que traverser Milan dans l'hiver de 1864 à 1865, malgré les efforts du prince Humbert pour les y retenir; la mésintelligence entre la Prusse et l'Autriche commençait pourtant à poindre à cette époque, et quelques journaux signalant certaines analogies entre les destinées de la maison de Savoie et celle de Hohenzollern, se demandaient pourquoi M. de Bismarck ne se laisserait pas séduire par le rôle de M. de Cavour. Il n'y avait pas en réalité de rapprochement à faire entre Victor-Emmanuel, roi d'Italie par le suffrage universel, et Guillaume Ier, souverain de la Prusse par droit divin et maître des duchés par droit de conquête, ni entre Cavour secondé par la royauté, par le parlement, par la nation, dans son œuvre d'affranchissement national et d'unité, et M. de Bismarck luttant alors contre le roi, contre le parlement, contre les peuples, pour mener à bonne fin l'unité de l'Allemagne. La Prusse avait bien fait au commencement de 1864 des ouvertures au gouvernement italien pour conclure avec le Zollverein un traité dont la signature semblait prochaine, mais l'envoyé italien s'aperçut qu'on l'amusait de prétextes dilatoires. M. de Bismarck ne voulait pas donner de l'ombrage à l'Autriche. Les négociations ne furent reprises sérieusement qu'au mois de mai 1865.



Elles avaient déjà procuré un premier avantage à l'Italie. Un grand nombre d'États faisant partie du Zollverein, la Bavière et la Saxe, reconnurent le nouveau royaume. Le traité avec le Zollverein, quoique destiné à n'être définitif que le jour où tous les États qui le composaient auraient reconnu le royaume d'Italie, mais déclaré applicable provisoirement, n'en fut pas moins aux événements de 1866 ce que le traité pour la guerre de Crimée avait été à ceux de 1859 (1). Les cabinets de Turin et de Berlin en étaient déjà, dans l'été de 1864, à échanger des idées sur les éventualités qui pourraient permettre aux deux gouvernements d'agir de concert contre l'Autriche ; le ministre de Prusse dès le mois d'août sonda le ministre des affaires étrangères à Florence, relativement aux dispositions de l'Italie à se joindre à la Prusse dans une guerre immédiate contre l'Autriche. Le ministre répondit que les sentiments de l'Italie contre l'Autriche étaient connus, mais qu'il attendait que le gouvernement prussien formulât des propositions nettes pour y répondre. La convention de Gastein survint au moment où ces pourparlers étaient le plus actifs. Un tel arrangement avait de quoi donner à réfléchir au gouvernement italien. La répugnance bien connue de Guillaume I[er] pour une rupture avec l'Autriche, les souvenirs toujours présents de 1850 et de la faiblesse que la Prusse montra devant l'Autriche à cette époque, inspiraient aux hommes les plus dévoués à la monarchie de Savoie, et les plus compétents dans les choses militaires et politiques, une vive répugnance pour une alliance avec la Prusse, puissance de carton, disaient-ils, prête à s'aplatir sous la main de l'Autriche. Le général La Marmora,

(1) *Due anni de politica italiana, ricordi ed impressioni di Stefano Jacini.* Milano, 1868.

ébranlé par toutes ces réflexions, se retourna du côté de Vienne et envoya dans cette ville un agent chargé de faire valoir les avantages économiques, financiers et politiques de la cession de la Vénétie. Les hommes d'État autrichiens reconnaissaient ces avantages, mais l'Empereur restait ferme à ne considérer la question qu'au point de vue de l'honneur militaire.

La diplomatie prussienne eut vent de cette mission au moment même où les résultats pacifiques de l'entrevue de Gastein étaient mis en question, et où les complications commençaient à renaître en Allemagne. Le ministre prussien à Florence reprit avec plus d'ardeur les négociations, mais le général La Marmora, chargé vers la fin de 1865 de reconstituer le cabinet, se voyait dans un grand embarras, car il ne trouvait aucun homme politique qui ne fît d'une diminution dans le budget de la guerre la condition de son acceptation du ministère des finances. Diminuer l'armée dans un pareil moment, c'était décourager l'allié qu'on cherchait, et assumer une grande responsabilité à la veille d'une guerre probable, car M. de Bismarck pressait le gouvernement italien d'envoyer en Prusse un homme à la fois militaire et diplomate, bien au fait des intentions du roi, et en état d'éclairer le gouvernement prussien sur tous les points.

Le général Govone partit pour Berlin le 9 mars 1866; M. de Bismarck l'attendait à la légation d'Italie; il était temps en effet de conclure : un conseil de guerre se tint à Vienne le 10 mars; une note du gouvernement autrichien déféra la question des duchés à la Diète et demanda la mise sur pied de guerre des contingents fédéraux ; les armements et les mouvements de troupes autrichiennes sur la Bohême et la Silésie s'effectuaient au grand jour.



La Prusse de son côté, prenant les mesures pour être prête à tout événement, adressa une note à la Diète sur la nécessité de réformer la Confédération germanique. Un conflit semblait inévitable et prochain, et cependant, chose bizarre, M. de Bismarck, à mesure que les événements se dessinaient, montrait moins d'empressement à traiter avec l'Italie. Ses idées à ce sujet étaient si variables et si mobiles que le général Govone, se voyant dans l'impossibilité de les fixer, écrivit le 22 mars à son gouvernement qu'un séjour plus prolongé à Berlin ne lui paraissait plus avoir désormais aucune utilité.

M. de Bismarck au milieu de ses fluctuations avait pourtant une idée fixe, c'est que l'Italie dans le cas d'une alliance devait engager la lutte. L'Italie se refusait d'autant plus énergiquement à ce rôle que la Prusse se refusait à prendre aucun engagement avec elle, et que dans le cas possible où son attaque porterait l'Autriche à faire des concessions à la Prusse, l'Italie restait exposée aux rancunes de l'une et à l'indifférence de l'autre, aussi ne cessa-t-elle pas de se montrer résolue à ne déclarer la guerre à l'Autriche, qu'après la Prusse, en stipulant en outre qu'elle serait libérée de cet engagement si la Prusse au bout de trois mois n'avait pas commencé les hostilités.

Un accord secret entre l'Italie et la Prusse fut enfin signé en forme de traité d'alliance offensive et défensive le 20 avril 1866. Il contenait ces stipulations : « 1° Dès que le roi de Prusse sera en mesure de prendre les armes pour faire prévaloir ses propositions de réforme fédérale en Allemagne, le roi d'Italie déclarera la guerre à l'Autriche ; 2° la guerre à partir de ce moment sera faite par les deux souverains avec toutes leurs forces, et ni l'un ni l'autre ne conclura la paix ou un armistice sans un con-

sentement réciproque; 3° cet engagement subsistera lors même que l'Autriche aurait consenti à l'annexion de la Vénétie à l'Italie, et de certains territoires à la Prusse; 4° le traité ne sera valable que pendant trois mois à partir du jour de la signature. » Les articles secrets du traité n'ont qu'une très-médiocre importance et n'altèrent point sa portée. Les plénipotentiaires italiens insistèrent en vain pour obtenir que le Trentin suivît le sort de la Vénétie; une telle stipulation aurait blessé la Bavière et la Confédération germanique; M. de Bismarck comptait sur l'adhésion de l'une et sur la neutralité de l'autre.

Le gouvernement prussien formula le 9 avril 1866 sa proposition de réforme fédérale aux États germaniques. Le gouvernement italien prit immédiatement les mesures nécessaires pour faire face aux événements. Mais avant d'en venir à l'action, que d'heures de trouble et d'incertitude! L'Autriche et la Prusse ne cessaient d'échanger des notes; M. de Bismarck, malade ou feignant de l'être, restait dans l'inaction; la guerre n'était pas populaire dans l'armée prussienne, peu jalouse de se mesurer avec des compatriotes, et le parti autrichien reprenait de temps en temps des forces à la cour de Prusse; l'Italie se demandait si elle ne finirait pas par être abandonnée. Ses préparatifs militaires n'avaient point échappé à la vigilance des agents de l'Autriche, et les chemins de fer transportaient sans cesse de nouveaux régiments en Vénétie. Le gouvernement italien, menacé d'une attaque subite, signala le danger au gouvernement prussien. M. de Bismarck lui répondit, le 2 mai, que, le traité secret n'étant point bilatéral pour les deux puissances, la Prusse ne se croyait pas strictement obligée d'intervenir pour défendre l'Italie, mais que, convaincu personnellement que l'intérêt de son pays dans

cette circonstance était de diviser les forces de l'Autriche, il faisait de l'intervention une question de cabinet. Réponse peu rassurante, dont le gouvernement italien fut obligé de se contenter. Il voyait bien, il est vrai, que la situation était telle en Allemagne, que la Prusse, à moins d'un suicide, ne pouvait plus reculer.

L'Europe cependant s'était jusqu'ici montrée assez mécontente des préparatifs militaires de l'Italie, mais ce qui importait le plus au cabinet de Florence c'était de savoir quelle attitude prendrait le gouvernement impérial de France en présence d'une guerre faite en commun par la Prusse et par l'Italie contre l'Autriche. L'Italie et la Prusse étaient également intéressées à la réponse. Le comte Arese, chargé déjà de plusieurs missions de confiance auprès de Napoléon III, fut envoyé à Paris vers la fin de mars pour tâcher de découvrir le fond de la pensée impériale. Il revint à Turin avec la certitude que Napoléon III laisserait faire l'Italie et la Prusse sans prendre parti pour l'Autriche, en réservant sa liberté d'action. Les alliés ne lui en demandaient pas davantage.

L'Autriche parut alors comprendre le danger de sa position, et elle fit d'habiles efforts pour s'en tirer. Le chef du cabinet reçut à Florence, le 5 mai 1866, l'offre d'une cession de la Vénétie à l'Italie à la seule condition de rester neutre. Cette offre passe pour avoir été suggérée par Napoléon III à l'Autriche ; quoi qu'il en soit, elle arrivait au moment même des plus grandes hésitations du gouvernement prussien. La tentation était grande, le gouvernement italien la repoussa. Ce fut un acte de loyauté et de bonne politique, car l'Italie, même au prix de la Vénétie, n'avait aucun intérêt à l'écrasement de la Prusse par l'Autriche redevenue prépondérante en Allemagne. Les hostilités

allaient donc commencer, lorsque les cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Paris mirent en avant la proposition d'un congrès pour régler les trois questions suivantes : organisation des duchés; réforme de la Confédération germanique; position de l'Autriche en Italie. La Prusse accepta le congrès, la Confédération germanique mit à son acceptation la condition qu'on laisserait de côté les deux premières questions, qui n'étaient pas, à ses yeux, des questions européennes. L'Italie avait donné son adhésion avec empressement, en faisant quelques réserves. L'Autriche mit à son acceptation des conditions qui équivalaient à un refus.

Le congrès devenu impossible, les deux grandes puissances allemandes n'étaient éloignées de la lutte que par le temps nécessaire pour en terminer les préparatifs. La Prusse fut prête la première; le général Manteuffel, commandant les troupes prussiennes dans le Sleswig, passa l'Eider le 7 juin. Il entra le 12 à Altona, d'où le général autrichien de Gablentz était parti la veille. Le gouvernement de Florence reçut la nouvelle officielle de l'ouverture des hostilités et se mit en mesure d'y prendre part. Bientôt l'armée italienne et l'armée autrichienne ne furent plus séparées que par le Mincio, et l'Italie put braver la menace de M. Rouher de lui laisser supporter les conséquences de sa conduite si elle commençait la guerre. Elle était protégée par l'article de son traité avec la Prusse qui interdisait à cette dernière de faire une paix séparée et par l'intérêt de Napoléon III à ne pas compromettre les résultats de la campagne de 1859.



CHAPITRE VIII

1866

NACHOD

SOMMAIRE. — La Prusse et l'Autriche dans les premiers mois de 1866. — Préliminaires de la guerre. — Préparatifs militaires de l'Autriche. — Ses lenteurs ordinaires. — Son plan de campagne. — Choix des généraux en chef. — Le parti de la noblesse et le parti libéral. — L'archiduc Albert et le général Benedeck. — L'Autriche et ses alliés. — Préparatifs de la Prusse. — Leur rapidité. — Le 24 avril elle a cinq corps d'armée sur pied. — La mobilisation générale de ses troupes, commencée le 16 mai, est terminée le 6 juin. — L'armée prussienne. — Ses positions. — L'armée autrichienne. — Plan supposé de Benedeck. — Le général Manteuffel occupe le Holstein. — M. de Bismarck lance son projet de réforme expulsant l'Autriche de l'Allemagne. — Ultimatum de la Prusse à la Saxe, au Hanovre, à la Hesse électorale. — L'armée de l'Elbe franchit la frontière saxonne. — Le 16 elle entre dans Dresde. — La Saxe tout entière est occupée le 20. — L'armée de l'Elbe continue sa marche. — Opérations du général Manteuffel dans le Holstein. — L'armée autrichienne est obligée de se replier devant lui. — Fâcheux effet de cette retraite. — L'armée du Mein. — Campagne dans le Holstein, le Hanovre et la Hesse électorale. — Étonnement de l'opinion publique à la vue des rapides succès de la Prusse. — Situation des armées prussiennes. — Benedeck établit son quartier-général à Josephstadt. — Position de ses forces. — Le prince Frédéric-Charles et le prince de Prusse traversent les montagnes le 29 juin. — Combat des Munchengrätz. — La brigade autrichienne dite brigade de fer est obligée de battre en retraite. — Benedeck perd la ligne de l'Isser. — Effets terribles du fusil à aiguille. — Benedeck change son plan. — Clam-Gallaz forme l'avant-garde de la grande armée. — Menacé par des forces supérieures, il se retire sur Gitschin. — La 1re armée prussienne engage avec lui un combat où elle paye chèrement l'avantage. — Clam-Gallaz reçoit le 29 l'ordre de se replier sur Kœniggrätz. — Entrée des Prussiens en Bohême. — Marche de flanc sur Gitschin. — Bataille de Nachod. — Effets de cette victoire sur les deux armées et sur l'opinion publique.

La convention de Gastein avait créé une position difficile à M. de Bismarck. Cette convention, considérée d'abord comme un grand avantage par l'opinion publique en Prusse, commençait à lui apparaître sous un jour moins favorable. L'Autriche, établie dans le Holstein, ne paraissait nullement disposée à céder à son alliée, comme on l'espérait à Berlin,

ses droits sur ce territoire. Le sentiment national froissé et mécontent s'en prenait de ses mécomptes à M. de Bismarck, et lui imposait l'obligation de prendre en quelque sorte une revanche; aussi le premier ministre, au commencement de 1866, tout en continuant ses préparatifs et ses armements, cherchait-il à créer des embarras à l'Autriche dans les duchés, en Hongrie, partout en un mot où il pouvait espérer de l'atteindre. Amener l'Autriche à lui fournir un prétexte d'agir, décider le roi à en profiter, M. de Bismarck poursuivait ce double but avec passion et se croyait sur le point de l'atteindre (1).

Chaque mesure de l'Autriche dans les duchés était interprétée par la Prusse comme une violation de la convention de Gastein, comme une preuve de malveillance ou d'hostilité contre elle; les notes adressées de Berlin à Vienne insistaient principalement sur les encouragements donnés par l'Autriche au duc d'Augustenbourg, à un prétendant dont la Prusse repoussait les revendications, conduite d'autant plus singulière aux yeux de M. de Bismarck que, selon lui, les plénipotentiaires de l'Autriche à Gastein avaient admis en principe l'annexion des duchés à la Prusse. Une dépêche sur un ton presque comminatoire avait déjà été adressée le 11 février à Vienne par M. de Bismarck, et il ne dissimulait pas à l'ambassadeur de Napoléon III que, si la réponse n'était pas satisfaisante, il ferait venir M. de Goltz à Berlin pour être définitivement fixé sur les dispositions de l'Empereur dans le cas de complications sérieuses, et qu'après cela « on irait vite et loin».

La célérité était en effet imposée à M. de Bismarck par ses dissentiments avec la Chambre, par la nécessité de

(1) *Ma mission en Prusse*, par le comte Benedetti.

calmer l'excitation communiquée à la nation par la vivacité des débats parlementaires, et de faire cesser le doute qui planait sur le résultat de la convention de Gastein, escompté d'abord comme un succès par l'amour-propre national.

La réponse du cabinet de Vienne à la note du 11 février arriva bientôt à Berlin. Elle n'indiquait de la part de l'Autriche aucune intention de faire la moindre concession à la Prusse. Le gouvernement prussien prit dès lors des mesures pour s'assurer les ressources financières qui lui seraient nécessaires en cas d'une lutte avec l'Autriche ; le roi, dans l'intention d'éviter un contrôle hostile, avait mis fin le 19 à la session législative. Les efforts tentés auprès de lui pour l'effrayer sur les conséquences d'une lutte avec l'Autriche eurent pour résultat de retarder l'envoi d'une nouvelle note comminatoire rédigée par M. de Bismarck, et d'amener, le 28 février, la convocation d'un conseil de guerre auquel assistèrent le prince royal, le général de Roon, ministre de la guerre, le général de Moltke, les membres du cabinet, plusieurs généraux, entre autres le général de Manteuffel, mandé tout exprès du Sleswig, et M. de Goltz ambassadeur prussien à Paris qu'on avait fait venir de cette capitale. Les membres du conseil prirent, sur l'invitation du roi, l'engagement d'honneur de ne rien divulguer de ce qui s'y passerait. Énergiquement soutenue par M. de Manteuffel, dont l'opinion devait exercer sur le roi une influence d'autant plus considérable qu'il avait été jusqu'alors le représentant de l'alliance intime entre les deux principales cours de l'Allemagne, la politique de M. de Bismarck prévalut dans le conseil malgré l'opposition, assez faible d'ailleurs, du prince royal. Un conflit avec l'Autriche fut reconnu inévitable et nécessaire : il ne

s'agissait plus que des moyens propres à le provoquer. M. de Bismarck et le général de Manteuffel se chargèrent, chacun de son côté, d'y pourvoir. Ce dernier partit le soir même pour retourner à son poste.

Le gouvernement impérial de France, tenu exactement au courant de ces faits par M. Benedetti son ambassadeur à Berlin, lui répondait rarement et toujours dans les mêmes termes, qu'il n'avait rien à changer, ni à ajouter à ses instructions, qui consistaient à observer et à rendre compte.

M. de Bismarck se mit à l'œuvre sans perdre de temps, et, conformément, sans doute, au programme tracé dans le conseil du 28 février, il adressa le 8 mars une circulaire à tous les agents diplomatiques du roi en Allemagne, en les invitant à signaler aux cours auprès desquelles ils étaient accrédités l'attitude de l'Autriche et le langage de ses journaux comme une agression permanente qui ne pouvait manquer d'amener un conflit armé. M. de Bismarck poussait les choses avec d'autant plus d'ardeur vers le dénoûment que M. de Goltz, chargé, selon son expression, de tâter à son retour à Paris le pouls à Napoléon III, ne l'avait trouvé ni plus lent ni plus rapide qu'à l'ordinaire. M. de Bismarck, se croyant sûr des bonnes dispositions de celui dont il avait été l'hôte à Biarritz, manifestait sa prétention d'annexer les duchés avec une hardiesse chaque jour plus grande. L'Autriche, de son côté, se prononçait avec tant d'énergie contre l'annexion que, pour empêcher la guerre d'éclater, les partisans de la paix n'espéraient plus que dans les efforts combinés des trois princesses bavaroises qui avaient occupé ou qui occupaient encore les trônes de Prusse, d'Autriche et de Saxe.

M. de Bismarck, sans autre appui que lui-même pour

lutter contre ces influences de cour, se sentait d'autant plus isolé, que l'opinion publique, alarmée par ses antécédents, ne se rapprochait de lui qu'avec lenteur et méfiance. Le président du conseil, pour la rassurer, se prépara à une évolution qui, loin de le forcer de renoncer à ses vues ambitieuses sur les duchés, les fortifierait en quelque sorte, en les unissant à un projet de réforme générale de la confédération allemande. M. de Bismarck, en même temps qu'il élaborait son projet de constitution, suscitait sans cesse à l'Autriche de nouvelles difficultés dans les duchés; le duc d'Augustenbourg et ses partisans vivaient sous le coup de menaces perpétuelles; les représentants prussiens accrédités auprès des cours de l'Allemagne du Nord et du Midi furent tout à coup chargés de leur notifier que le moment était venu de choisir entre la Prusse et l'Autriche. Le gouvernement autrichien, poussé à bout, se vit dans la nécessité de prendre quelques mesures de précaution. La Saxe en fit autant; il n'en fallait pas davantage à M. de Bismarck pour signaler ces mesures à l'Allemagne et à l'Europe comme des actes d'agression.

Le 22 mars, M. de Bismarck lança une nouvelle circulaire aux agents prussiens, qui permit de compter les pas qu'il avait fait sur le terrain de la guerre et de la réforme fédérale. Le président du conseil, après avoir exposé à son point de vue l'état actuel des affaires et rejeté sur l'Autriche la responsabilité des effets qu'il pouvait avoir, invitait les confédérés à déclarer s'ils étaient disposés à l'assister en cas de guerre. La tension des rapports entre les deux grandes cours avait pour cause, selon M. de Bismarck, les avantages injustes assurés par le pacte fédéral à l'Autriche, bien plus encore que la question des duchés; la Prusse était donc décidée à saisir prochaine-

ment la Diète d'une proposition destinée à doter l'Allemagne d'institutions plus conformes à ses vrais intérêts et aux exigences du temps. Le gouvernement prussien, profitant en même temps de la force morale que lui donnait cette attitude, fit acheter des chevaux et appela les réserves de la garde sous prétexte que l'Autriche avait déjà réuni en Bohême soixante-quatre bataillons, de l'artillerie, de la cavalerie, et que Berlin était exposé à une surprise.

Le trésor à Berlin contenait quatre-vingts millions de numéraire en réserve et quatre-vingts millions de valeurs en portefeuille qu'il importait de négocier sans attendre un accroissement des inquiétudes de la Bourse et une baisse plus prononcée des fonds publics; les journaux officieux avertis par le gouvernement tinrent donc un langage plus modéré, les préparatifs de guerre furent ajournés, l'État put vendre ses valeurs et mettre cent soixante millions dans ses coffres comme entrée de jeu. Toutes les dispositions étaient prises pour que, sur un mot du roi, l'armée passât de l'état de paix à l'état de guerre. La mobilisation devait également s'opérer sans retard, mais M. de Bismarck attendait, avant d'en venir là, que sa récente circulaire amenât l'Autriche à se livrer plus ouvertement à des préparatifs de guerre.

La fin du mois de mars approchait. M. de Bismarck demanda dans les premiers jours d'avril aux États secondaires de l'Allemagne leur opinion sur la manière de mettre fin au conflit entre les deux grandes puissances. Ils répondirent qu'aux termes du pacte fédéral il devait être porté devant la Diète. C'était prendre parti pour l'Autriche. M. de Bismarck put se consoler de cet échec en signant le 6 avril le traité avec l'Italie.

Chose étrange ! les échanges d'assurances pacifiques

continuaient entre Vienne et Berlin pendant que M. de Bismarck rédigeait le programme de la future constitution, c'est-à-dire l'acte d'abdication de l'Allemagne entre les mains de la Prusse. M. de Bismarck n'était pas sans comprendre qu'un tel changement dans l'équilibre européen ne pouvait s'opérer sans exciter au plus haut point la sollicitude des gouvernements européens et surtout du gouvernement impérial français; aussi, en rappelant à M. Benedetti les ouvertures de M. de Goltz à M. Drouyn de Lhuys, insistait-il sur la nécessité où se trouvait l'Empereur de s'expliquer enfin sur les garanties qu'il croirait devoir stipuler dans le cas où la Prusse recevrait un accroissement de puissance. M. Benedetti, laissé sans instruction à ce sujet, faisait la sourde oreille et laissait tomber ces ouvertures, le gouvernement impérial n'ayant d'ailleurs, selon lui, aucun intérêt à se lier par des engagements qui inspireraient plus de confiance au roi de Prusse sur le résultat de la lutte. Ce dernier n'était d'ailleurs pas suffisamment préparé par les circonstances à faire à Napoléon III les sacrifices que l'on attendait de lui. M. de Bismarck, quoiqu'un peu inquiet au fond, n'en pressait pas moins la solution fédérale, non pas qu'il crût que son projet serait accepté par la Diète, il savait d'avance à quoi s'en tenir, mais il lui suffisait que ce projet fût discuté, afin de montrer à l'Allemagne libérale ce qu'elle avait à attendre de la Prusse. Le rejet d'ailleurs favoriserait ses projets, car si la Diète était maîtresse de rejeter la réforme proposée, la Prusse restait libre, elle aussi, de sortir de la Confédération et de contraindre l'Autriche, l'Allemagne et l'Europe peut-être à se lancer malgré elles dans une terrible guerre.

La grande difficulté pour M. de Bismarck était d'en finir

avec les hésitations de son maître. Le roi de Prusse, assailli des sollicitations les plus vives et les plus opposées, ne savait quel parti prendre. Ferait-il des concessions au parti de la paix, ou se jetterait-il complétement dans le parti de la guerre? Le danger était grand des deux côtés. Le triomphe du parti de la paix avait pour conséquence nécessaire le renvoi de M. de Bismarck et un changement de ministère. Où prendre les membres du nouveau cabinet, sinon dans les rangs de l'opposition libérale avec laquelle il n'était guère possible, dans ce moment, au roi de se réconcilier sans compromettre sa dignité. Faire des concessions à l'opposition, c'était aux yeux du roi porter atteinte à ses droits souverains. Guillaume Ier, d'autre part, ne pouvait guère se dissimuler qu'une réconciliation avec l'Autriche serait considérée par la Prusse comme une défaite morale qui froisserait le sentiment national au point de le mettre peut-être lui-même dans la nécessité d'abdiquer.

M. de Bismarck puisait sa force dans cette situation qui lui avait permis d'accomplir de véritables tours de force. Défenseur obstiné d'un roi plus que tenace à revendiquer des prérogatives contestées par l'immense majorité de l'assemblée, et auxquelles il ne croyait pas; défenseur de la politique intérieure de Guillaume Ier pour l'obliger à suivre sa politique extérieure, M. de Bismarck était, en effet, parvenu à déterminer un Hohenzollern à rompre les relations intimes de sa maison avec la maison impériale d'Autriche, à conclure un traité d'alliance avec l'Italie révolutionnaire, à accepter éventuellement des engagements avec la France impériale, et à proposer à Francfort le renouvellement du pacte fédéral et la création d'une assemblée populaire. « Le roi peut m'abandonner », disait un jour M. de Bismarck à M. Benedetti, « mais un abîme

sera creusé entre l'Autriche et la Prusse, et un autre recommencera mon œuvre. »

Reprenons maintenant le fil des négociations. Le 9 avril l'Autriche répondit avec une certaine aigreur à la dernière note de M. de Bismarck. C'était faire son jeu. Le ministre des affaires étrangères autrichien, M. de Mensdorf, après avoir pris acte de la déclaration par laquelle le cabinet de Berlin affirmait que « rien n'était plus loin de la pensée du roi que de faire la guerre à l'Autriche », exprimait la conviction que la Prusse de son côté, rassuré par la déclaration analogue dont le cabinet de Vienne avait pris l'initiative, arrêterait les ordres de mobilisation : tout cela dit du ton d'un empereur d'Allemagne s'adressant à un margrave de Brandebourg (1). M. de Bismarck était au comble de ses vœux. On ne pouvait répondre à une pareille note que par un refus formel de désarmer. L'Autriche armerait-elle ostensiblement ? M. de Bismarck l'espérait, et les deux armées, dans ce cas, ne pouvaient manquer d'être en présence avant deux mois.

L'attitude du gouvernement impérial de France préoccupait presque autant M. de Bismarck que celle du gouvernement autrichien. Averti par M. Benedetti du projet formé par la Prusse de réunir les États placés sous son influence dans une Confédération du Nord, M. Drouyn de Lhuys, dans un entretien avec M. de Goltz qui eut lieu vers la fin de la seconde quinzaine d'avril, s'était borné à quelques réserves sur la réforme fédérale. Ce que M. de Bismarck redoutait surtout, c'était une intervention directe de Napoléon III ; il se souciait peu des simples réserves, sachant qu'il avait plus d'un moyen d'y satisfaire. Il tra-

(1) *Ma mission en Prusse*, par le comte Benedetti.

vailla donc avec plus d'assurance et d'entrain que jamais à l'exécution de ses projets : guerre avec l'Autriche, dissolution de la Confédération germanique, ce n'est que le prologue du drame politique qu'il prépare et qui doit avoir pour dénoûment la prépondérance de la Prusse en Allemagne. Il ne reculera pour le réaliser, ni devant le péril des batailles, ni devant ceux d'un parlement national, élu par le suffrage universel; si des incidents surviennent, il est sûr d'avance de les faire servir à ses vues; ce n'est plus un homme d'État, c'est presque un illuminé, un monomane : Vive le Roi ! s'écriera-t-il, en faisant un saut devant l'ambassadeur de Napoléon III, le jour où il recevra l'avis officiel que l'Autriche rend la conférence impossible.

L'Autriche avant d'en venir là, avait consenti, pour forcer la Prusse à suivre son exemple, à disséminer les forces concentrées par elle en Bohême. La Prusse s'était bien gardée de l'imiter, et M. de Bismarck comptait bien, à la fin d'avril, que l'Autriche, obligée au moins à se tenir sur la défensive, ne pourrait ramener ses troupes sur le pied où elles étaient avant leur concentration en Bohême, et qu'il ne serait pas par conséquent obligé de désarmer. L'alliance avec l'Italie lui fournissait d'ailleurs un prétexte plausible de maintenir ses armements; il déclarait à l'ambassadeur de Napoléon III que la Prusse ne resterait pas indifférente à une attaque de l'Autriche contre l'Italie, et à l'Autriche que du moment où elle se croyait obligée de donner un plus grand développement à ses forces militaires, quel que fût le point de son territoire vers lequel elle les dirigerait, la Prusse ne désarmerait pas.

Deux nouvelles communications du cabinet de Vienne arrivèrent en même temps à Berlin. L'Autriche, dans la dremière, persistait à exiger un désarmement simultané, et

dans la seconde, elle proposait de remettre la question des duchés à la décision de la Diète de Francfort. M. de Bismarck répondit qu'il ne consentirait à un désarmement que s'il s'opérait dans l'ordre dans lequel les souverains avaient armé. Il repoussa encore plus nettement un appel à la Diète qui n'était qu'une protestation anticipée contre l'annexion du Holstein et du Sleswig à la Prusse. Les choses marchaient rapidement pendant ce temps-là de l'autre côté des Alpes; les troupes autrichiennes et italiennes se mettaient en mouvement. M. de Bismarck choisit précisément ce moment pour proposer à l'Autriche la mise sur pied de paix, sans réserve et sans retard, de leurs forces respectives. Le refus était forcé. A peine fut-il connu le 30 avril, que les ministres déclarèrent au roi de Prusse que, par suite de nouvelles concentrations de troupes autrichiennes en Bohême, le corps d'armée stationnant en Silésie n'était plus de force à la couvrir, et qu'ils ne voulaient pas accepter la responsabilité d'un état de choses qui rendait une invasion possible. Le roi, très-vivement appuyé cette fois par le prince royal, décida la mise de l'armée sur le pied de guerre. La reine régnante et la reine douairière de Prusse, désespérant du maintien de la paix, s'apprêtèrent à quitter Berlin.

Le gouvernement impérial de France non moins ému, en apparence, que les autres puissances de l'imminence d'une lutte armée, entama dans le milieu de la seconde quinzaine de mai des pourparlers avec l'Angleterre et la Russie pour proposer à la Prusse et à l'Autriche d'ouvrir à Paris une conférence des grandes puissances, auxquelles on soumettrait les questions menaçant la tranquillité de l'Europe. Le roi de Prusse, toujours assailli d'incertitudes et de craintes, inclinait fort à accepter cette proposition. M. de Bismarck put craindre un moment de perdre le fruit de

son habileté et de ses patients efforts. L'Autriche lui vint heureusement en aide, en subordonnant son adhésion à la conférence, à la double condition qu'on n'y débattrait aucune question territoriale, et que les puissances présentes renonceraient à tout agrandissement.

M. de Bismarck acquit dans les premiers jours du mois de juin la certitude que la conférence ne se réunirait pas. Le cabinet de Vienne avait invité la Diète à statuer sur le sort des duchés de l'Elbe : le cabinet de Berlin vit dans cette motion la négation complète des droits souverains du roi de Prusse sur ces territoires. Le général de Manteuffel reçut l'ordre d'entrer dans le Holstein occupé par les Autrichiens sous les ordres du général de Gablentz. L'Autriche proteste, rappelle son ambassadeur et demande à la Diète la mobilisation de l'armée fédérale. La Prusse accepte le vote de cette mobilisation, qui a lieu le 14, comme une déclaration de guerre, et le 16, ses armées envahissent la Saxe, le Hanovre et la Hesse électorale. La guerre a commencé. M. de Bismarck semble avoir atteint son but, mais il n'est pas au bout de ses épreuves.

Le premier ministre de Guillaume Ier, les yeux toujours tournés sur Paris, soupirant après une dépêche dans laquelle M. de Goltz lui fournirait quelques indices pour deviner les intentions secrètes de l'oracle des Tuileries, aurait bien voulu en attendant trouver chez le représentant de Napoléon III à Berlin quelques éclaircissements pour calmer son impatience et sa curiosité ; mais M. Benedetti, laissé sans informations et sans instructions, gardait un silence forcé qui intriguait et qui même inquiétait M. de Bismarck, d'autant plus que les ministres de Napoléon III en Allemagne ne se gênaient pas en général pour tenir ouvertement un langage hostile à la Prusse. Les

alarmes de M. de Bismarck devinrent plus vives vers le milieu du mois de mai. M. de Goltz lui signalait, en effet, de nouvelles tentatives faites de Paris pour déterminer l'Autriche à s'entendre avec l'Italie au sujet de la Vénétie ; les appréciations de M. de Goltz sur les dispositions particulières de Napoléon III variaient d'heure en heure, au point que le président du conseil se décida, pour savoir à quoi s'en tenir réellement, à envoyer à Paris un émissaire qui, sous prétexte de remettre à l'Empereur une lettre du roi, tâcherait de retirer de la conversation de Napoléon III des indications plus nettes et plus certaines. Cet émissaire ne put obtenir une audience ; M. de Bismarck restait donc en proie à des doutes d'autant plus pénibles que les dépêches reçues de M. d'Usedom, ministre de Prusse à Florence, lui faisaient craindre une trahison de l'Italie, et que le bruit de pourparlers entre Napoléon III et l'Angleterre, pour combiner une action commune avec la Russie, en vue de résoudre la question de la Vénétie et des duchés, venait de lui être confirmé par une lettre d'Alexandre II à Guillaume Ier, dans laquelle le czar pressentait son oncle sur l'accueil qu'il ferait à une proposition tendant à réunir les puissances en congrès.

M. de Bismarck, découragé, semblait ne plus douter de l'abandon de l'Italie, et de l'intention de l'Autriche favorisée par la neutralité de Napoléon III de se jeter sur la Silésie. Ses idées sur les moyens de sortir de la crise changeaient à chaque instant : tantôt il parlait de quitter le ministère et de laisser la Prusse désarmer l'Autriche par sa soumission ; tantôt il voulait conseiller au roi de se mettre à la tête de l'armée plus belle, plus nombreuse qu'elle n'avait jamais été, et sûre, sinon de vaincre entièrement l'ennemi, du moins de remporter des avantages suffi-

sants pour assurer à la Prusse une paix honorable. M. de Bismarck n'aurait pas reculé devant un appel à la révolution, c'est-à-dire devant la proclamation de la constitution de 1849 qui, de la Baltique au Rhin, eût entraîné le sentiment national vers la guerre jusqu'ici fort peu populaire en Prusse; on l'avait vu au moment de la mobilisation de la landwehr; les parents, à Berlin, accompagnaient leurs enfants aux gares, en pleurant et en maudissant «la guerre fratricide»; les familles étaient dans la désolation; les affaires cessaient, les usines se fermaient, les valeurs se dépréciaient, les ouvriers mendiaient déjà dans les rues. L'alliance italienne et surtout garibaldienne répugnait au parti féodal; l'ambition prussienne se sentait percée à jour par le discours de M. Thiers, et le discours d'Auxerre se dressait devant elle comme une énigme menaçante. M. de Bismarck était-il bien sûr de la neutralité de Napoléon III, et de quel prix la payerait-il? Tout le monde en Prusse s'adressait cette question. Jamais impopularité égale à celle qui pesa un moment sur M. de Bismarck; le bras d'un assassin s'arma contre lui, mais M. le président du conseil était parvenu à se rendre maître des scrupules du roi. Il allait presser les événements.

La Prusse accepterait-elle le congrès? Oui, mais à la condition d'une entente préalable entre Guillaume I[er] et Napoléon III; ce n'était point toutefois une condition *sine quâ non*, car la Prusse ne tarda pas à faire savoir à la Russie que son consentement était acquis au congrès. M. de Bismarck aurait vivement souhaité de pouvoir se rendre de nouveau en France pour reprendre avec l'Empereur cette question des compensations qui avait fait l'objet de leurs conversations à Biarritz; réduit à traiter ce sujet avec l'ambassadeur de Napoléon III, il lui déclarait nettement que

jamais il n'amènerait son maître à céder une portion quelconque du territoire de son royaume; tout au plus parviendrait-il peut-être à le décider à céder à son voisin les bords de la Moselle qui, joints au Luxembourg, redresseraient parfaitement la frontière française (1). Napoléon III restait libre d'ailleurs de prendre ses compensations «là où l'on parle français sur sa frontière».

La lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys vint le 12 juin porter au comble les appréhensions de M. de Bismarck. Il était évident désormais que Napoléon III exigerait pour lui des compensations équivalentes aux accroissements de la puissance victorieuse en Allemagne. Les demanderait-il aux États qui n'avaient pris aucune part à la lutte? Cela n'était pas admissible. M. de Bismarck le sentait bien, aussi un accord avec le gouvernement impérial était la chose qu'il souhaitait le plus en ce moment. Il eût fait pour l'obtenir les plus grands sacrifices.

Reportons maintenant nos regards sur l'Autriche, et voyons quelle marche y ont suivie les événements depuis le début de l'année.

Une solution pacifique du différend entre l'Autriche et la Prusse ne semblait déjà plus possible à la fin de février. L'Autriche acheta des chevaux et rapprocha de leurs dépôts les corps de troupes de la frontière du Nord; ces mesures servirent de prétexte aux réclamations de M. de Bismarck. Un premier conseil de guerre fut tenu le 7 mars à Vienne, sous la présidence de l'Empereur (2). L'avis de ses membres fut de diviser les troupes impériales en deux

(1) *Ma mission en Prusse*, par le comte Benedetti.
(2) *Les Luttes de l'Autriche en* 1866, traduit de l'allemand par F. Crousse, capitaine au corps royal d'état-major belge. (Documents.)

armées : l'armée d'Italie ou *armée du Sud*, et l'*armée du Nord*. La question de la mobilisation ne pouvait être résolue à un point de vue purement militaire ; il fallait tenir compte de très-graves considérations diplomatiques et financières; la déclaration de la plupart des États confédérés allemands, qu'ils se prononceraient contre celui des deux adversaires qui serait l'agresseur, l'épuisement du trésor public, la situation intérieure, l'état moral de l'armée, pesaient singulièrement sur les déterminations de l'Autriche. Le conseil décida donc que les armements n'auraient lieu que dans la proportion de ceux de la Prusse et de l'Italie. Quoique la rapidité avec laquelle l'armée prussienne pouvait entrer en campagne rendît toute lenteur bien dangereuse, le conseil, tout en prescrivant les préparatifs pour mettre l'armée sur le pied de guerre, n'en retarda pas moins la mobilisation. Les dispositions pour la concentration de l'armée sur les points indiqués par le plan de campagne dont il sera question tout à l'heure, ne furent prises que quelques semaines après.

L'Autriche, avant d'aller plus loin, fit, le 18 avril, à la Prusse, une proposition de désarmement que celle-ci parut accepter le 21. Les ministres des États secondaires réunis à Augsbourg pour aviser aux périls de la situation se séparèrent avec l'espoir que la paix ne serait pas troublée. Les mesures prises ostensiblement à Berlin et les nouvelles d'Italie confirmaient peu cet optimisme. L'Autriche retirait, il est vrai, ses troupes de la Bohême, mais elle envoyait des renforts au quadrilatère. La Prusse refusa dès lors, comme on vient de le voir, de désarmer, et demanda des explications à la Saxe sur ses armements. La Saxe, qui avait plus besoin d'être rassurée que de rassurer les autres, fournit à la Prusse des éclaircissements dont

celle-ci naturellement ne se montra pas satisfaite, et auxquelles elle répondit en mobilisant son armée. La lutte diplomatique continuait pendant ce temps-là dans la Diète, et l'Allemagne, sans que les membres de la haute assemblée parussent s'en douter, allait se trouver bientôt tout entière sous les armes, au grand désespoir de ses populations, y compris celle de la Prusse.

Les armements de l'Italie devenaient si menaçants, que l'Autriche dut cependant se décider à mobiliser l'armée du Sud ; l'ordre en fut donné le 21 avril. La nécessité de mobiliser l'armée du Nord ne devait pas tarder à se faire sentir également. Où se réunirait-elle? Les opinions des membres du conseil de guerre variaient beaucoup à ce sujet : les uns désignaient Olmütz, les autres la Bohême. Le feld-maréchal lieutenant de Kenikstein, chef d'état-major général, en opinant pour Olmütz, fit valoir ce motif que la Prusse étant sûre de terminer sa mobilisation avant celle de l'Autriche, elle profiterait de cet avantage pour entrer soit en Bohême, soit en Moravie, et pour rendre impossible la concentration de l'armée impériale. Dans un autre conseil tenu le 15 mai, on s'occupa de l'organisation des troupes des États du Sud, alliés de l'Autriche. Il y fut décidé que l'armée bavaroise s'avancerait vers Hof et Erfurt, afin de se réunir pendant le cours des opérations à l'armée autrichienne sur l'Elbe. Le 8e corps d'armée fédéral devait se concentrer à Mayence, et, prenant ce point pour base d'opérations, défendre la ligne de Francfort-Mayence.

Le choix du général en chef de l'armée du Nord était pour François-Joseph un grave sujet de préoccupation et de tristesse en même temps. C'était à lui, monarque militaire, que revenait ce poste, mais l'invincible répu-

gnance de l'opinion publique l'en écartait; non pas qu'on doutât de son courage ou de sa docilité à suivre la direction d'un guide qui, en lui laissant l'honneur du commandement, en assumerait la responsabilité réelle, mais on se rappelait qu'il était à la tête de l'armée en 1859, et l'on craignait qu'il ne lui portât malheur encore une fois; le parti de la noblesse voulait mettre un archiduc à la tête de l'armée du Nord.

L'opinion publique désignait un roturier, le général Benedeck, fils d'un médecin, parvenu du rang de cadet aux plus hauts grades de l'armée, brave soldat à qui sa brillante conduite dans la guerre d'Italie en 1859 avait fait une si grande popularité, qu'elle força la main à l'Empereur. L'armée du Sud eut pour commandant l'archiduc Albert, fils de ce prince Charles qui fut l'adversaire le plus tenace, sinon le plus heureux de Napoléon Ier. L'archiduc Albert avait donné des preuves de sa capacité militaire sur le champ de bataille de Novare.

Les dispositions prises au ministère de la guerre pour effectuer la mobilisation de l'armée ne purent, par suite des nécessités politiques dont il a été question, être appliquées que successivement. L'armée prussienne et l'armée italienne se réunissaient sur les frontières de l'Empire, et le gouvernement autrichien, au lieu de pousser ses préparatifs de guerre, semblait se bercer encore de l'espoir de conserver la paix. Le général-major von Krismanick, chef de la chancellerie des opérations militaires, voyant que cette hésitation réduisait l'armée autrichienne à la défensive, et que l'attitude défensive exige qu'une armée s'appuie sur une grande place forte, se rallia à la proposition de concentrer l'armée dans une position au nord d'Olmütz qu'il avait jusqu'alors repoussée, et qui

avait l'avantage de couvrir Vienne en maintenant sa ligne de retraite sur la capitale, et ses communications avec Comorn. Deux hypothèses assez invraisemblables se présentaient à l'esprit du général von Krismanick : entrée immédiate des Prussiens en Bohême pour marcher ensuite rapidement sur Olmütz, ou pour s'étendre sur la rive droite de l'Elbe, rançonner Prague et faire les siéges de Josephstadt et de Kœniggrätz ; invasion de la Saxe pour marcher de là sur Prague, en vue de couper les communications entre l'Autriche et les États confédérés du Sud. La première de ces hypothèses n'avait rien de bien sérieux. Le chef d'un État de 18 millions d'habitants ne cause pas les plus terribles perturbations dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture, dans les relations sociales et ne fait pas un suprême effort afin d'amener un quart de million d'hommes sur le champ de bataille, pour s'amuser à rançonner et à assiéger des villes, ou pour se heurter à un camp retranché, situé en dehors de toute direction stratégique. La seconde hypothèse paraissait plus probable. Le général von Krismanick, quoi qu'il en soit, proposa d'attendre en avant d'Olmütz les Prussiens, libres d'entrer en Bohême par les trois lignes de Glatz, de Neisse et de Ratibor.

Les troupes se massaient aux frontières ; les ministres des États secondaires, réunis à Bamberg pour parer aux dangers de la situation, présentèrent à la Diète, le 19 mai, une motion invitant les membres de la Confédération à dire à quelles conditions ils se remettraient sur le pied de paix ; mais chaque gouvernement armant, disait-il, pour sa propre défense, aucun ne pouvait désarmer avant son voisin. La Prusse montra un très-vif mécontentement envers les instigateurs de cette motion, surtout envers le Hanovre,

avec lequel elle avait noué des relations qui lui permettaient d'espérer sa neutralité; elle fit des avances à la Bavière, dont elle avait besoin, et elle promit aux villes hanséatiques de garantir leur indépendance si elles s'alliaient à elle. Les députés allemands réunis à Francfort demandaient la neutralité des États secondaires et la formation d'un parlement d'après la loi de 1849. La Prusse appuya cette demande et lança ouvertement son appel au parti unitaire, dont un mois auparavant elle accusait l'Autriche de se faire la complice.

Napoléon III crut que le moment d'intervenir était venu, et offrit à la Russie de s'entendre avec elle et avec l'Angleterre pour proposer aux puissances prêtes à en venir aux mains une conférence où seraient débattues toutes les questions en litige. Les représentants des trois puissances remirent, le 24 mai, à Vienne, à Berlin, à Francfort et à Florence des invitations identiques à la conférence. La Diète répondit le 1er juin qu'elle s'y ferait représenter, sous cette double réserve que la question du Holstein et celle de la Réforme fédérale garderaient, dans la réunion projetée, leur caractère allemand; quant à l'Autriche, elle mit, comme on l'a vu, pour condition à son acceptation, que toute combinaison tendant à donner à une des puissances convoquées une augmentation de territoire, serait d'avance exclue des délibérations. La conférence n'avait plus dès lors de raison d'être, et le *Moniteur* du 7 juin annonça la rupture des négociations.

Quelle était, au début des hostilités, la nature des rapports politiques et militaires entre l'Autriche et les États confédérés de l'Allemagne centrale? La Bavière, la Saxe (1),

(1) *La situation militaire des alliés de l'Autriche et les stipulations militaires entre l'Autriche et ses alliés.*



le Hanovre, le Wurtemberg, les deux Hesse, les duchés de Bade et de Nassau ayant voté à la Diète dans le sens des propositions de l'Autriche, celle-ci était naturellement en droit d'espérer que leur coopération active ne lui ferait pas défaut. L'armée saxonne, dans presque toutes les guerres entre la Prusse et l'Autriche, avait formé l'avant-garde de l'armée impériale, et, dans le conflit actuel, elle ne pouvait manquer d'être fidèle à son rôle historique. La Saxe se conforma loyalement à ses devoirs fédéraux, mais il n'en fut pas de même des autres gouvernements. M. de Bismarck avait espéré un moment d'entraîner la Bavière, en lui offrant de partager la fortune de la Prusse : M. de Pfordten ne niait pas la nécessité de remanier le pacte fédéral, mais avec l'agrément de l'Autriche, qu'il aurait voulu dès lors associer aux négociations préliminaires engagées à ce sujet entre la Bavière et la Prusse. M. de Bismarck déclara que tout serait rompu si une troisième puissance était mise seulement dans la confidence de ces pourparlers. M. de Pfordten ne put se résoudre à prendre un parti, et le gouvernement bavarois, en proie à une irrésolution perpétuelle, crut faire un grand pas en avant en déclarant que si la Bavière n'était pas décidée encore à entrer en campagne avec l'Autriche, elle ne marcherait certainement pas contre elle. C'est là tout ce que l'Autriche put obtenir, elle qui comptait que la Bavière lui fournirait une armée de 80 000 hommes.

La mise sur pied de guerre de l'armée bavaroise formant le 7ᵉ corps fédéral fut ordonnée le 16 mai, sans que cette mesure modifiât sensiblement l'attitude du cabinet de Munich. Le 7ᵉ corps fédéral, organisé avec une fâcheuse lenteur, eut pour commandant en chef le prince Charles, feld-maréchal de Bavière. Le Wurtemberg, les duchés de Hesse-

Darmstadt et de Bade se décidèrent à suivre l'exemple de la Bavière, et mobilisèrent enfin les contingents destinés à former le 8e corps fédéral; encore ces États, Baden surtout, mirent-ils bien des retards calculés dans leurs préparatifs. Lorsque l'empereur François-Joseph, désireux de hâter la réunion des contingents destinés à former le 8e corps fédéral, eut, sur la demande qui lui avait été faite par ces États de leur indiquer un général pour les commander, désigné le prince Alexandre de Hesse, feld-maréchal, lieutenant dans l'armée impériale, le cabinet de Carlsruhe poussa le prince Guillaume de Baden et le prince Frédéric de Wurtemberg à élever des prétentions à cet emploi. On perdit beaucoup de temps à calmer ces rivalités, qui empêchèrent le prince de Hesse d'entrer en fonctions avant le 18 juin.

La réunion des délégués militaires de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, des grands-duchés de Bade, de Hesse et de Nassau, présidée à Munich le 1er juin par le lieutenant général von der Tann, décida que le 15 juin les forces de ces États seraient mobilisées et concentrées (1): double mesure qui pouvait fournir au bout de quinze jours près de 100 000 hommes, destinés à former les 7e et 8e corps fédéraux.

Le prince Charles de Bavière prit le commandement du 7e corps le 28 juin. Les contingents destinés à former le 8e corps n'arrivèrent que très-lentement à leur point de concentration. Ces deux corps devaient composer l'armée de l'Ouest, sous les ordres du prince Charles de Bavière. Les contingents de la Hesse électorale et de Nassau qui, d'après la constitution fédérale, devaient avec ceux de la Saxe ducale représenter le 9e corps, se réunirent le 22 juin à Hanau, sous

(1) Annexe 6, protocole de la conférence du 1er juin.

les ordres du prince Alexandre de Hesse. Les Hessois, sauf les escadrons de hussards, entrèrent le 29 juin à Mayence pour y tenir garnison. Le 8ᵉ corps, c'est-à-dire une armée de 50 000 hommes, ayant son quartier général à Friedberg, se borna jusqu'aux premiers jours de juillet à des marches et à des contre-marches autour de Francfort. Les troupes autrichiennes en garnison à Rastadt et à Mayence, se retirèrent en exécution de la décision diétale du 9 juin et formèrent une brigade sous les ordres du général-major Hahn. Cette brigade, ramenée en Autriche pour être mise sur pied de guerre, le 23 juin revint à Darmstadt complétement mobilisée et forte de huit bataillons et de deux batteries. Elle fut réunie à la brigade nassauvienne pour constituer la division du feld-maréchal, lieutenant autrichien, comte Neiperg, qui se joignit à l'armée fédérale.

Le moment était venu de s'entendre avec le chef d'état-major de l'armée impériale, sur le plan d'opérations que l'armée du Nord et l'armée fédérale allaient exécuter en commun. Le général von der Tann, chef d'état-major de l'armée bavaroise, se rendit à Vienne le 9 juin et signa à Olmütz, le 14 juin, avec l'Autriche, une convention militaire en vertu de laquelle la Bavière s'engageait à envoyer ses troupes en Bohême; mais dès le 18 juin on savait à Vienne que le gouvernement bavarois n'était pas disposé à les faire marcher si loin. Le délégué militaire autrichien au quartier général bavarois espérait du moins convaincre le cabinet de Munich de la nécessité de rapprocher son armée de la frontière septentrionale de la Bohême, afin de prêter un concours indirect aux opérations de l'armée du Nord; le cabinet de Munich, malgré la déclaration de guerre simultanée adressée par la Prusse au roi de Hanovre, à l'électeur de Hesse et au roi de Saxe, persévéra dans son

irrésolution. Les États confédérés, si pauvres en hommes d'État, n'étaient pas plus riches en hommes de guerre. Le prince Charles de Bavière n'avait pas fait campagne depuis de longues années, mais son armée était brave, et un bon général en aurait tiré un autre parti. Le prince Alexandre de Hesse s'était montré bon officier en Italie; malheureusement son armée, composée de Wurtembergeois, de Hessois, de Nassauviens, de Badois, d'Autrichiens, péniblement rassemblés, ne présentait aucune cohésion. L'armée saxonne commandée par le prince royal de Saxe était plus solide et plus homogène.

Si les États secondaires, la Saxe et la Bavière surtout, avaient eu des généraux à la hauteur de la situation, à l'ouverture des hostilités; si la capitale de la Saxe avait été protégée par un camp retranché, et si les armées des États du centre et du Hanovre s'étaient réunies à l'est de Bayreuth avant qu'on eût tiré un coup de canon, le prince Frédéric-Charles de Prusse et le général Vogel de Falkenstein se seraient trouvés en présence de deux armées parfaitement appuyées et prêtes à prendre l'offensive. La face des événements eût peut-être changé. Dresde, dans tous les cas, ne pouvant être enlevée d'emblée, serait devenue entre les mains de l'Autriche une position très-menaçante pour la Prusse, et le général Vogel de Falkenstein n'aurait point battu avec une armée de 50 000 hommes les armées du prince de Bavière et du prince de Hesse, plus fortes presque du triple en y comprenant les Hanovriens.

La Prusse avait fait connaître à la Diète son accession conditionnelle à la conférence, en même temps que son consentement à désarmer, pourvu que la question du Sleswig-Holstein fût réglée de façon à lui ôter toute crainte de guerre en Allemagne. Les négociations engagées avec l'Autriche à

ce sujet n'ayant pas eu de résultat, à la Diète seule appartenait le droit, selon le cabinet de Vienne, de régler la question du Sleswig-Holstein pendant que les États de ce duché feraient connaître leur sentiment. M. de Bismarck repoussa vivement cette interprétation dans une circulaire adressée le 4 juin aux agents prussiens à l'étranger; son double but : réunir la démocratie prussienne autour de la réforme proposée par la Prusse, pousser l'Autriche à refuser le désarmement et à rompre la convention de Gastein, semblait atteint; il ne lui restait plus qu'à donner l'ordre aux troupes prussiennes d'entrer dans le Holstein. La Prusse, cependant, s'était déclarée prête à résoudre à la fois la question des duchés et celle de la réforme : l'Autriche repoussa cette ouverture. M. de Bismarck se plaignant alors de la lenteur préméditée que la commission des Neuf, chargée par la Diète de préparer une réorganisation de l'Allemagne, mettait à donner son plan, lança le sien le 10 juin : l'Autriche et les territoires appartenant au roi des Pays-Bas exclus de la Confédération; convocation d'un parlement; création d'un pouvoir fédéral dirigeant en ce qui concerne les questions économiques, investi du droit de représentation diplomatique et du droit de paix et de guerre; formation d'une armée commune commandée dans le nord par le roi de Prusse, dans le midi par le roi de Bavière : telles étaient les bases de la nouvelle organisation soumise par la Prusse aux cabinets allemands.

L'Autriche et ses alliés n'avaient point su, comme on l'a vu, combiner un plan d'opérations. La Prusse, au contraire, était prête de longue main à cette terrible guerre que M. de Moltke appelle « une nécessité historique » (1).

(1) Compte rendu de l'état-major prussien.

Le 24 avril, à peine le refus de l'Autriche de désarmer en Italie comme en Allemagne fut-il connu, que cinq corps d'armée se trouvèrent sur le pied de guerre. La mobilisation de ces troupes fut décrétée dans la première quinzaine de mai; leur transport, commencé le 16 mai, était fini le 6 juin. 197 000 hommes, 55 000 chevaux et 3500 voitures avaient été amenés des points les plus extrêmes du royaume en Silésie, sur la frontière de Bohême, en Lusace et en Thuringe, sans compter d'autres forces considérables en formation.

La grande armée prussienne de l'Est, placée sous les ordres du roi, avec le général de Moltke pour chef d'état-major général, comprenait trois armées :

L'armée du centre, ou 1re armée, commandée par le prince Frédéric-Charles, général de cavalerie, et rassemblée vers Gœrlitz, se composait de trois corps d'armée : le 1er (Poméranie), le 3e et le 4e (Brandebourg, Magdebourg, Thuringe) ; ces deux derniers corps avaient été détachés pour leur permettre d'agir séparément. La 1re armée, avec le corps de cavalerie sous les ordres du prince Albert de Prusse et la réserve d'artillerie de la grande armée, comptait un effectif de 90 000 hommes.

L'armée de gauche, ou 2e armée, ou armée de Silésie, rassemblée vers Neisse en Silésie, sous les ordres du prince royal de Prusse, général d'infanterie, formait trois corps d'armée : 1er corps (Prusse orientale), 5e corps (Prusse occidentale : Brandebourg, Posen, et Silésie) : commandé par le général Steinmetz ; 6e corps (Silésie), et le corps de la garde commandé par le prince Auguste de Wurtemberg : ce corps comprenait deux divisions, une brigade de grosse cavalerie et une réserve d'artillerie. La 2e armée avait une division de cavalerie : deux petits corps en étaient

détachés pour faire des démonstrations à l'extrême gauche prussienne, entre Oswiecim et le comté de Glatz. Elle comptait en tout environ 115 000 hommes.

La 3ᵉ armée, dite armée de l'Elbe, rassemblée à Torgau, sous le général Herwarth de Bittenfeld, général d'infanterie, comprenait une division du 7ᵉ corps (Westphalie), les deux divisions du 8ᵉ corps (Rhin), la réserve d'artillerie de ces deux corps et deux brigades de cavalerie, environ 40 000 en tout.

La 1ʳᵉ armée et l'armée de l'Elbe formaient alors l'aile droite, et l'armée de Silésie l'aile gauche, et ces trois masses réunies représentaient un effectif de 250.000 hommes avec 924 bouches à feu. Leur front stratégique, de Torgau, Gœrlitz, à Neisse, avait une étendue de près de cent lieues. L'effort de la Prusse s'était porté là tout entier. Un corps de réserve s'organisait à Berlin sous les ordres du général Mulbe, et comptait deux divisions d'infanterie et une division de cavalerie de la landwehr, soit 24 bataillons et 24 escadrons avec 54 pièces de campagne, réserve qui, attachée à l'armée de l'Elbe dès le 24 juin, la suivit en Saxe et en Bohême.

Deux divisions, dont l'une formée des garnisons retirées des places fédérales, restaient en Westphalie et dans l'enclave de Wetzlar. Le général Vogel de Falkenstein eut le commandement de ces deux corps formant l'armée du Mein. La division Manteuffel, alors dans le Holstein, rejoignit bientôt l'armée du Mein, portée ainsi à 54 000 hommes.

L'armée prussienne n'avait paru depuis cinquante ans sur aucun grand champ de bataille, ses exploits s'étaient bornés à réprimer les émeutes de Bade et de Dresde en 1849. Ses chefs étaient ignorés en Europe : personne n'avait

jamais entendu parler du général de Moltke ; le prince Frédéric-Charles était un peu plus connu par sa campagne contre le Danemark et par une brochure : *De la manière de combattre des Français*, dont la presse parisienne s'était fort moquée ; le prince royal de Prusse n'était, aux yeux des journalistes, qu'un général de parade faisant de la stratégie de fantaisie. L'impuissance de la Prusse à répondre aux provocations de l'Autriche en 1850 avait, il faut le reconnaître, jeté sur son armée une sorte de défaveur. La campagne récente des duchés entreprise de concert avec son ancienne ennemie contre un État aussi faible que le Danemark ne lui avait pas rendu son prestige. On avait beaucoup fait cependant pour la perfectionner. A l'organisation de 1813, devenue insuffisante, on avait substitué une organisation plus capable de lui assurer les avantages de la rapidité dans une entrée en campagne. Le temps de service dans la réserve avait été augmenté sans accroître celui dans l'armée active, qui était de deux ans ; les cadres agrandis n'eurent plus qu'à se remplir au moment d'entrer en campagne, et rendirent inutile une fusion, toujours longue et laborieuse, entre l'armée active et la landwehr. Une grande émulation régnait dans cette armée depuis l'officier jusqu'au soldat. L'officier, appartenant en général à l'aristocratie, cherchait à mettre son instruction au niveau de sa naissance ; le soldat, pris dans toutes les classes de la société, apportait dans les rangs une instruction inconnue dans toutes les autres armées. L'esprit de progrès régnait à tous les degrés de la hiérarchie ; la routine ne s'opposait pas à l'étude des perfectionnements de l'art de la guerre : l'armée prussienne avait emprunté aux Américains l'application des chemins de fer et de la télégraphie électrique aux opérations militaires. L'opinion publique

en France, selon son habitude d'ignorer tout ce qui se passe chez ses voisins, ne voyait dans ce haut point d'instruction où était parvenue l'armée prussienne, dans son équipement, dans son armement, que des sujets de raillerie : le casque pointu, le fusil à aiguille, prêtaient surtout aux sarcasmes des journaux. L'armée prussienne, commandée par des petits nobles roides, pédants et pointilleux, composée de soldats de trois ans, et de landwehriens arrachés à leur famille, à leur profession et à leur métier, semblait, aux yeux du public, n'être qu'une espèce de garde nationale qui ne tiendrait pas une heure devant ces vieilles bandes de l'Autriche qui avaient un instant balancé la fortune des armes françaises à Magenta et à Solferino.

L'Autriche opposait à l'armement de la Prusse un armement non moins formidable. La grande armée du Nord formait en effet une masse de 271 000 combattants, comprenant sept corps dont la concentration était loin d'être achevée vers le milieu de juin, quoique l'Autriche eût commencé ses armements avant la Prusse; mais elle ne s'était pas préparée depuis de longues années à cette guerre, et elle n'avait pas, comme la Prusse, pour le transport des troupes aux frontières, plusieurs lignes ferrées à double voie. Elle n'en possédait qu'une de Vienne à Lundenbourg; les deux lignes vers Brunn et Olmütz n'avaient qu'une seule voie. Le 16 juin cependant, le 1er corps, le plus considérable des sept, occupait le nord-est de la Bohême vers Reichenberg, sous les ordres de Clam-Gallaz, et comptait 36 000 hommes, auxquels se joignirent les 24 000 hommes de l'armée saxonne. Le 2e corps, commandé par le général Thun, se trouvait à une grande distance au sud-est, vers Wildenschwerdt et Bœmish-Trubau; le 3e corps, sous l'archiduc Ernest, plus en arrière encore autour de Brunn

en Moravie ; le 4ᵉ corps du général Festetics à la droite, vers Teschen et Troppau ; Ramming avec le 6ᵉ corps à Olmütz ; l'archiduc Léopold avec le 8ᵉ corps, plus à gauche et très en arrière au sud, vers Austerlitz, Selowitz et Auspitz ; enfin Gablenz et le 10ᵉ corps plus vers le nord-ouest, entre Brunn et Meseritsch. La brillante cavalerie de l'Autriche formait deux divisions de cavalerie légère, hussards et dragons, alors échelonnées au nord de la Bohême et à l'est du comté de Glatz, le long de la frontière de Silésie, et trois divisions de grosse cavalerie de réserve, uhlans et cuirassiers ; en tout, 128 escadrons et 20 000 cavaliers d'élite, sans compter 30 autres escadrons répartis entre tous les corps d'armée. L'artillerie autrichienne, non moins renommée que la cavalerie, pouvait servir 752 pièces.

L'armée autrichienne peut sans contredit passer pour l'un des plus brillants produits de l'art militaire. Réunir des hommes de nationalité différente et quelquefois hostiles, ne parlant pas la même langue, n'ayant pas les mêmes instincts, des Germains, des Slaves, des Latins ; les fondre, les amalgamer, en former un tout compacte et homogène : tel est le problème que les généraux autrichiens sont parvenus à résoudre en remplaçant dans le cœur du soldat le sentiment du dévouement à la patrie par celui du dévouement à l'Empereur et au drapeau. Ce sentiment fit pendant longtemps, de l'armée la plus disparate, une des armées les plus solides de l'Europe. Le soldat autrichien, habitué à considérer l'Empereur comme une espèce de divinité lointaine, obéissait à ses chefs comme on obéit aux représentants d'un dieu. L'officier, de race noble, cherchait encore à accroître par l'éloignement le prestige qu'il tenait de l'Empereur et de sa naissance, et laissait tous les détails

du service au sous-officier. Ce dernier ne passait presque jamais officier ; mais si, par une exception des plus rares, il parvenait à franchir ce degré, toutes les précautions étaient prises d'avance pour effacer les traces de son origine dans l'éclat d'une cérémonie à laquelle tous les officiers du régiment assistaient. Le général ou le colonel, en passant la dragonne à l'épée de l'élu, le transformait non-seulement en officier, mais encore en noble.

L'Empereur et le drapeau ! l'armée autrichienne, sous l'influence de ce double sentiment, avait fait preuve, dans toutes les grandes guerres depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, des qualités les plus fortes et les plus solides ; sa ténacité dans la défaite était surtout proverbiale. La vigueur de cette armée semblait cependant s'être altérée depuis 1848 sous l'action de deux causes, l'une politique, l'autre militaire. La révolution de 1848, en réveillant au cœur du soldat autrichien l'idée de la nationalité, avait créé une concurrence en quelque sorte à l'ancien culte de l'Empereur et du drapeau. Les régiments hongrois, dans lesquels étaient entrés les *honveds* et les autres soldats de l'insurrection, n'étaient plus les Hongrois d'autrefois. Les Italiens se souvenaient que leurs compatriotes avaient lutté contre l'Autriche sur les champs de bataille de Novare et de San-Martino. Les Croates eux-mêmes avaient changé. Toutes les nationalités composant l'armée autrichienne nourrissaient des griefs contre l'Autriche. C'est juste le moment où cette armée, qui se tenait encore debout par la force de l'habitude, avait le plus besoin d'être ménagée, qu'on choisit pour lui imposer une transformation qui faisait violence à ses instincts plus propres à la défensive qu'à l'offensive : on voulait à tout prix remplacer sa force de résistance par ces élans impétueux qui distinguent les

troupes françaises et dont on avait vu de si brillants exemples à Magenta et à Solferino (1). L'armée autrichienne, au moment de se mesurer avec l'armée prussienne, était donc encore en voie de transformation; mais, loin de se rendre compte des diverses causes qui pouvaient la rendre inférieure à l'ennemi, elle se croyait sûre d'avoir l'avantage. Jamais armée n'eut plus confiance en elle-même; ses officiers parlaient de la campagne sur le point de s'ouvrir comme d'une promenade de la frontière à Berlin (2), et à peu-près tout le monde en France partageait leur confiance.

Les premières combinaisons stratégiques adoptées à Olmütz le 14 juin, la position des corps d'armée autour de cette place forte, l'isolement de Clam-Gallaz avec le 1[er] corps à l'extrême gauche, permettent de supposer que le plan de Benedeck était celui-ci: réunir les Saxons et les Bavarois au corps de Clam-Gallaz; opposer cette armée de plus de 100 000 hommes aux Prussiens dans le nord de la Saxe; les contraindre à diviser leurs forces; marcher lui-même à l'ennemi avec le gros de son armée, envahir la Silésie à gauche ou à droite du comté de Glatz par Gœrlitz ou Breslau; battre la deuxième armée prussienne séparée de la première, refouler l'ennemi vers l'ouest, tandis que Clam-Gallaz, les Bavarois et les Saxons le rejetteraient vers le nord; l'attaquer de nouveau en front et en flanc, et le ramener tambour battant jusqu'à Berlin. Il ne manquait au succès de ce plan que la présence des Bavarois dans le nord de la Saxe, la jonction de Clam-Gallaz avec les Saxons et les Bavarois devant Dresde, la concentration des six corps d'armée autrichiens sur la frontière prussienne. Or, les Bavarois ne faisaient aucun mouvement, Clam-Gallaz

(1) *Encore un mot sur Sadowa (Revue des deux mondes*, t. LXXIII, 1868).
(2) *L'œuvre de M. de Bismarck,* par J. Vilbort.

restait cantonné en Bohême, et les corps d'armée autrichiens s'éparpillaient sur une ligne immense allant de la Bohême à Vienne (1).

L'état-major prussien, devinant l'impuissance de l'ennemi à prendre l'offensive, agit en conséquence. Le général Manteuffel occupa le Holstein au moment même où M. de Bismarck lançait, le 10 juin, le projet de réforme qui expulsait l'Autriche de l'Allemagne. La Prusse, cinq jours après, adressa son ultimatum à la Saxe, au Hanovre et à la Hesse électorale. Elle leur donna douze heures pour répondre, et, sur leur refus d'accepter l'ultimatum, les troupes prussiennes se mirent le soir même en marche pour assurer la communication entre les deux parties est et ouest de la Prusse, et pour couper les Autrichiens des Bavarois.

L'occupation de la Saxe semblait entrer d'avance dans le plan de Benedeck. La Prusse comprit donc qu'il fallait agir de ce côté avec vigueur. L'armée de l'Elbe franchit la frontière saxonne le 6, sans trouver de résistance, et entra le 18 dans Dresde, que le roi de Saxe venait de quitter avec son armée, ne pouvant la défendre, faute d'avoir pris la précaution de la couvrir par des travaux de campagne et par un camp retranché. La Saxe tout entière était le 20 juin aux mains de la Prusse, et l'armée de l'Elbe put continuer sa marche.

Le général Manteuffel avait passé l'Eider le 7 juin et occupé le Holstein, fermant la chambre des États, destituant les fonctionnaires nommés par le duc d'Augustenbourg, arrêtant les notables sous prétexte de rétablir le gouvernement austro-prussien. Le général Gablenz, trop

(1) *La Guerre austro-prussienne*, par le major Vandevelde.

faible pour résister, se retira devant lui et sortit de Rendsbourg, accompagné des hurrahs ironiques des soldats prussiens en l'honneur de l'empereur d'Autriche. Concentré à Altona, il dut abandonner bientôt le Holstein pour éviter une collision que l'infériorité numérique de ses troupes aurait rendue fatale, et pour se replier sur la grande armée du nord en Bohême, en traversant le Hanovre. C'était pour l'Autriche un premier échec, qui ne laissa pas les esprits indifférents en Allemagne.

Le général Manteuffel, laissant audacieusement les duchés à la garde de quelques détachements de l'armée active et de deux régiments de la landwehr westphalienne, pénétra dans le Hanovre au moment où les Autrichiens évacuaient le Holstein. La Prusse n'avait alors dans l'ouest de l'Allemagne que la 13e division du 7e corps d'armée; le corps d'occupation des duchés de l'Elbe du général Manteuffel, et une division formée à Wetzlar avec une brigade du 8e corps et quelques régiments tirés des garnisons des forteresses du Rhin, vinrent la rejoindre. Ces forces, formant à peine un total de 48 000 hommes, devaient se trouver opposées aux 119 000 hommes qu'allaient bientôt mettre en ligne les États secondaires, grâce aux contingents de la Bavière, du Wurtemberg, du Hanovre, des deux Hesse, de Nassau, de Baden et des autres États alliés de l'Autriche : il était urgent de les disperser d'avance; le général Vogel de Falkenstein fut chargé de cette tâche.

La Prusse n'avait pas un soldat sur la rive gauche du Rhin, la landwehr seule gardait Cologne et Coblentz, ainsi que Luxembourg. De ce côté donc aucun danger ne lui paraissait à craindre; mais du côté de la Saxe et de la Bohême, elle aurait pu avoir 80 000 Bavarois et Saxons sur son flanc droit, avec toute l'armée de Benedeck sur son

front, si la Bavière eût agi conformément au plan de campagne arrêté à Olmütz, du 10 au 15 juin, entre l'Autriche et ses alliés. Mais, avant que l'ordre de mettre un régiment en marche fût parti de Munich, Dresde et la Saxe étaient au pouvoir de la Prusse, l'armée saxonne se trouvait rejetée sur l'armée autrichienne en Bohême, et Moltke commençait l'audacieuse tentative d'une marche concentrique de trois armées en territoire ennemi, sous les yeux de l'armée ennemie elle-même.

Le général Vogel de Falkenstein, agissant avec la rapidité exigée par les circonstances, avait pénétré le 16 juin en Hanovre avec la division Gœben, pendant que la division Beyer, qui se trouvait dans l'enclave de Wetzlar, entrait dans la Hesse électorale. Le roi George de Hanovre ne s'attendait pas à une attaque; sa petite armée de 18000 hommes, qui fit si bravement son devoir, mais qui manquait des objets indispensables à la guerre, reçut l'ordre de se concentrer à Gœttingue, où George, quoique aveugle, vint partager ses périls. La Hesse électorale était encore moins préparée à la résistance que le Hanovre. Le grand-duc Frédéric-Guillaume se hâta de faire filer, c'est le mot, ses 4500 hommes vers la frontière méridionale du duché, pour les réunir au 5e corps fédéral alors en formation, sous le commandement du prince Alexandre de Hesse.

Les Hanovriens et les Hessois avaient coupé le chemin de fer; les Prussiens s'avançaient pourtant avec rapidité dans ces plaines brûlées par le soleil de juin. Le général Vogel de Falkenstein entra le 17 dans la capitale du Hanovre, où il s'empara de nombreux approvisionnements et où il constitua un gouvernement au nom du roi de Prusse. Il n'oublia pas de mettre la main sur le grand matériel de



guerre réuni à Stade. Cassel fut occupé deux jours après, et les Prussiens y installèrent comme à Hanovre un gouvernement. L'électeur, enlevé de son palais de Willemshöhe, fut transporté à Stettin.

Le général Manteuffel, laissant, comme on l'a vu, les duchés à la garde de quelques bataillons de landwher, avait rejoint, le 17, le général Vogel de Falkenstein; il s'avança sur les routes de Colle et de Lunebourg pendant que la division Beyer se portait sur Gunterhausen. La Prusse en trois jours avait conquis le Hanovre et la Hesse électorale; ses communications avec son territoire rhénan étaient assurées; elle n'avait plus, de ce côté, d'ennemis sur ses flancs, ni sur ses derrières. En face de son armée seulement, la petite armée hanovrienne se concentrait à Gœttingue pour tâcher de gagner la Bavière par Gotha, gardé uniquement par deux bataillons. Une grande promptitude des Hanovriens, une pointe des Bavarois sur Cobourg, auraient pu assurer le succès de cette manœuvre; mais les Hanovriens, au lieu de se porter en avant, attendirent les Bavarois, et le prince Charles de Bavière, au lieu de marcher à la rencontre des Hanovriens sur la route de Gœttingue, attendit tranquillement dans son quartier général à Bamberg l'achèvement de la mobilisation des troupes.

Le roi George, attendant les Bavarois, errait de Gœttingue à Langensalza, tantôt résolu à combattre, tantôt entamant des négociations. Sommé par les Prussiens de capituler, il répondit par un refus; mais il n'agit pas, et il se remit même à négocier. Il s'engageait, si on le laissait libre de gagner la Bavière avec son armée, à s'abstenir pendant un mois de tout acte d'hostilité contre la Prusse. Le cabinet de Berlin exigeait des garanties, et c'est là-dessus que les diplomates discutaient, pendant que le général Vogel de

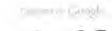


Falkenstein, n'espérant rien de ces négociations et ne désirant pas les voir aboutir, mettait le temps à profit pour lui couper la retraite. Le 20 juin, toutes les routes étaient fermées aux Hanovriens, excepté celle du sud-est entre Eisenach et Gotha, et Vogel de Falkenstein travaillait à la leur fermer. L'armée hanovrienne se mit en marche. Le gros des troupes prussiennes était encore à une journée en arrière au nord. Le roi de Hanovre, n'ayant devant lui que l'avant-garde prussienne de 9000 hommes de landwehr, et croyant avoir le temps de se dérober avant l'arrivée de l'armée, ne tenta pas de s'ouvrir un passage et se trouva bientôt investi de tous côtés. Le général Flies n'hésita pas à attaquer son avant-garde entre Langensalza et Mexleben. Les Hanovriens, après un combat sanglant, se retirèrent dans le premier de ces villages, où ils prirent position. Le général Flies, qui essaya de les déloger, fut repoussé, mais il avait atteint son but en arrêtant l'armée ennemie, trop épuisée pour se remettre en route. Le lendemain il était trop tard; les Hanovriens, enveloppés par les corps prussiens s'avançant de tous les côtés, n'avaient plus qu'à capituler. Le roi s'y résigna le 29 juin, à ces deux conditions, qu'il serait libre de se retirer où bon lui semblerait en dehors du Hanovre, et que ses troupes désarmées regagneraient leurs foyers, après avoir juré de ne pas porter les armes contre la Prusse. Ces conditions furent acceptées. George put se retirer en Autriche : mais le royaume de Hanovre n'existait plus; les Bavarois et les corps fédéraux de l'ouest étaient coupés des Autrichiens, et la coalition se trouvait disloquée.

Les premiers résultats de la campagne déroutèrent l'opinion si confiante dans la supériorité des Autrichiens, sans cependant l'ébranler encore. L'inaction de Benedeck en

présence des Prussiens qui écrasaient les alliés de l'Autriche n'était pas sans étonner quelque peu, mais on l'attribuait à des combinaisons profondes dont on ne tarderait pas à voir l'effet. La vérité est que Benedeck s'était non-seulement laissé surprendre par l'offensive des Prussiens, mais encore qu'il s'était trompé sur leur plan, et qu'il leur avait à tort prêté le dessein de marcher sur Vienne par Olmütz, et de diriger leur principale attaque sur la frontière de Silésie en se bornant à une démonstration du côté de la Saxe. Il avait en outre fort mal à propos compté sur les Bavarois pour empêcher la marche des Prussiens et pour les prendre à revers. Revenu de ses erreurs, qu'allait-il faire ? Il semble qu'en face de trois armées ennemies marchant séparées l'une de l'autre par des obstacles considérables avec la pensée de se rejoindre, le meilleur plan pour Benedeck consistait à empêcher cette jonction en accablant de ses forces réunies l'armée qui se présenterait la première à ses coups, et à l'accabler sous le nombre ; il aima mieux diviser ses forces pour attaquer séparément, à la sortie des défilés, un ennemi à qui chaque journée amenait de nouveaux renforts, dans l'espoir de l'empêcher de se déployer, de le refouler et d'entrer à sa suite dans son territoire.

Les armées prussiennes se trouvaient vers le 20 juin : l'armée de l'Elbe en Saxe, la 1re armée en Lusace et en arrière de Gœrlitz, la 2e en Silésie, autour de Neisse. Ces trois armées se rapprochèrent de la Bohême les 20 et 21 juin, celle de Frédéric-Charles et celle du général Herwarth pour y entrer par les défilés de Zittau, celle du prince de Prusse par les défilés de Glatz. La 1re armée était séparée de la 2e par un massif de montagnes d'environ quarante lieues d'étendue. L'armée de l'Elbe et



la 1re armée reçurent, le 22, l'ordre d'entrer en Bohême et de se concentrer dans la direction de Gitschin, situé à l'axe de l'éventail des voies de communication qui descendent des montagnes dans les plaines de la Bohême.

L'armée de l'Elbe et la 1re armée s'avancèrent, les 23 et 24 juin, sans rencontrer de résistance, jusqu'à Gabel et Reichenberg, le général Herwarth venant de Saxe, le prince Frédéric-Charles arrivant de Zittau.

La 2e armée, ou armée de Silésie, se trouvait, quoique la plus faible, chargée de la tâche la plus difficile, celle de franchir les défilés du comté de Glatz, et de déboucher dans la plaine en présence de l'armée autrichienne tout entière, moins le corps saxon, sans avoir plus de 150 000 hommes à lui opposer et sans espoir de secours. Aussi les ordres les plus pressants de Moltke prescrivirent-ils à la 1re armée, une fois sa jonction faite avec l'armée de l'Elbe, de redoubler d'efforts pour hâter son mouvement en avant et pour abréger la crise; car entre Gablenz, extrême gauche de la 1re armée autrichienne, et Liebau, extrême droite de l'armée de Silésie, s'ouvrait sur la Prusse une immense brèche qu'il fallait fermer à tout prix.

Benedeck avait établi son quartier général à Josephstadt; il y concentra le gros de ses forces, composées du 4e corps (Festetics), du 8e (archiduc Léopold). Le 3e corps (archiduc Ernest) observait la route d'Olmütz; le 10e corps (Gablenz), le 6e (Ramming), le 2e (Thun) et une division de cavalerie légère, s'échelonnèrent le long de la frontière de Silésie. Clam-Gallaz, à la tête du 1er corps, devait défendre les passages du nord-ouest, arrêter les Prussiens sur la ligne de l'Iser, donner le temps à Benedeck de les battre et de revenir à lui pour accabler l'armée de l'Elbe. Clam-Gallaz

réunit ses troupes sur l'Iser, autour de Munchengrätz, ne laissant au nord que la brigade Poschacher pour garder la route de Reichenberg. Il se trouvait isolé avec 60 000 hommes, en face de deux armées représentant un effectif de 140 000 hommes.

Benedeck avait commis une grande faute en rassemblant d'abord son armée autour d'Olmütz ; il pouvait cependant arriver encore à temps pour combattre les deux princes prussiens séparément. Mais, au lieu de tenir ses forces réunies le long de la voie ferrée, prêt à les jeter, soit à droite, soit à gauche, pour tomber avec ses masses réunies sur l'ennemi à mesure qu'il sortirait des défilés dans la plaine, il lança en toute hâte une partie de son armée par petits paquets dans les montagnes, afin de retarder la marche de l'ennemi, opération pénible qui ne pouvait servir qu'à fatiguer inutilement ses soldats. Le prince Frédéric-Charles et le prince royal de Prusse traversèrent les montagnes du 25 au 29 juin, se dirigeant sur Munchengrätz, l'un par Gabel, l'autre par Reichenberg. L'avant-garde de Frédéric-Charles rencontra le 25, à Liebenau, les Autrichiens, qui se retirèrent sur Podol, après un combat d'artillerie. La brigade Poschacher, à qui sa conduite dans les duchés avait valu le surnom de *brigade de fer*, défendait seule le passage de l'Iser ; attaquée dans la nuit du 26 au 27, dans le village où elle s'était barricadée, par des troupes nombreuses, exposée aux terribles effets du fusil à aiguille, qui triplait la force des Prussiens, elle fut obligée de battre en retraite sur Munchengrätz, après une lutte de trois heures qui fit le plus grand honneur à son courage, mais dont l'effet moral en sens inverse fut considérable sur les deux armées : les Prussiens prirent confiance dans la supériorité de leur armement, et les Autrichiens sentirent dimi-

nuer l'assurance dont ils avaient fait preuve jusqu'à ce jour.

L'armée de l'Elbe communiquait dès le 26 juin avec la 1re armée, et toutes deux s'avancèrent sur Munchengrätz, où se trouvait, comme on l'a vu, Clam-Gallaz avec son corps d'armée, se bornant, selon ses instructions, à contenir l'ennemi. Il venait de recevoir l'ordre d'abandonner l'Iser, et il se préparait à l'exécuter, lorsque Benedeck, mieux instruit, le 26, des mouvements des armées prussiennes, changea d'avis et résolut de marcher sur la Bohême et de reconquérir la ligne de l'Iser. Clam-Gallaz, formant dans cette nouvelle combinaison l'avant-garde de la grande armée autrichienne, devait se contenter de résister en attendant qu'on vînt l'appuyer pour reprendre l'offensive.

Le prince royal, débouchant du comté de Glatz, était entré en Bohême le 26 juin. Ce jour-là, à midi, un hurrah formidable partit des rangs de la 2e armée. Les villages sont déserts, les maisons vides, les habitants se sont réfugiés dans les bois. Quelques vieilles femmes regardent défiler les soldats et leur offrent de l'eau. Braunau est la première ville sur le passage des Prussiens, sa population s'est enfuie. L'ennemi ne se montre pas pendant toute la journée du 26, si ce n'est à Trautenau, où se rencontrent deux patrouilles. L'avant-garde du 5e corps, sous les ordres de Steinmetz, s'avance jusqu'à Nachod : l'ennemi, en abandonnant cette ville, fait sauter un pont sur la Metau ; les pionniers prussiens le rétablissent dans la nuit. Le 6e corps, suivant le 5e corps dans sa marche rapide vers l'ouest, est arrivé à Glatz. Une brigade en a été détachée pour renforcer les deux divisions du général Steinmetz. La garde, au centre de la 2e armée, s'est portée jusqu'à Politz et Braunau. Le 1er corps d'armée, marchant vers Trautenau sous les ordres du général

Bonnin, s'établit à Liebau et à Schomberg, avec sa division de cavalerie à Valdenburg.

La marche de flanc de l'armée de Silésie vers Gitschin, si périlleuse dans les montagnes, s'accomplissait donc sans le moindre obstacle, à la grande surprise et à la grande satisfaction des généraux prussiens, qui ne s'étaient pas engagés sans crainte dans ces gorges que l'Autriche aurait pu défendre en armant les paysans ; les patriotes tchèques le lui proposaient, mais soit méfiance, soit impéritie, elle repoussa ces offres.

Benedeck n'avait-il pu arriver à temps pour fortifier ces défilés, ou bien, comme semblent le prouver la translation de son quartier général à Josephstadt et la marche de plusieurs de ses corps au nord-ouest vers Kœniggrätz, Josephstadt, Lanzow et Gitschin, loin de s'attendre à l'irruption de l'armée de Silésie, ne se doutait-il même pas de la concentration de la 2ᵉ armée prussienne autour de Neisse ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'eut connaissance de la marche de flanc des Prussiens que vers le milieu de la journée du 27, alors que la frontière était franchie sur plusieurs points. Au lieu de se porter alors avec des forces supérieures contre le prince royal, il dirigea le corps d'armée du général Gablenz (10ᵉ) sur Trautenau, et celui du général Ramming (6ᵉ), avec la 1ʳᵉ division de cavalerie de réserve, sur Skalitz et Nachod, contre le 1ᵉʳ corps prussien (général Bonnin) et le 5ᵉ corps (général Steinmetz). Il réservait probablement la masse de ses forces pour une action décisive, sans songer que la garde s'avançait entre le 1ᵉʳ et le 5ᵉ corps prussiens, et qu'à sa gauche le 1ᵉʳ corps de Clam-Gallaz et les Saxons, 60 000 hommes en tout, allaient subir le choc des 150 000 hommes du prince Frédéric-Charles et du général Herwarth, sans qu'on pût les secourir.



L'armée de l'Elbe, dans la journée du 27, se portant sur Niemes et Munchengrätz, occupa Hulnerwasser après deux combats assez sanglants. L'avant-garde de la première armée, formée par la 8ᵉ division commandée par le général Horn, s'empara de Podol et des ponts sur l'Iser, après des engagements meurtriers que le clair de lune permit de prolonger jusqu'à une heure du matin. Le général Fransecky à la tête de la 7ᵉ division occupa de son côté Turnau sans résistance.

Clam-Gallaz et le prince royal de Saxe avaient reçu l'ordre de conserver à tout prix Turnau et Munchengrätz. Ne pouvant défendre ces deux localités sans diviser ses forces, Clam-Gallaz avait résolu de reprendre Turnau le 28 au matin et d'occuper la hauteur de Swigau. Mais se voyant en présence de forces plus de deux fois supérieures aux siennes, et reconnaissant qu'il n'avait aucun secours à attendre, il se décida à battre en retraite sur Gitschin en abandonnant la ligne de l'Iser aux Prussiens.

La position des armées ennemies, le 27 juin, peut donc se résumer ainsi : les Prussiens de la 1ʳᵉ armée et de l'armée de l'Elbe s'avançaient par Turnau et Munchengrätz sur Gitschin, pendant que Clam-Gallaz et les Austro-Saxons se retiraient sur le même point en laissant à Munchengrätz de forts détachements pour couvrir leur retraite. Le 10ᵉ corps autrichien marchait de l'autre côté sur Trautenau à la rencontre du 1ᵉʳ corps prussien ; le 6ᵉ corps autrichien sur Skalitz et Nachod à la rencontre du 5ᵉ corps prussien. La garde prussienne était à Braunau et à Politz, prête à venir en aide soit à l'aile droite, soit à l'aile gauche de l'armée de Silésie.

Le 8ᵉ corps autrichien dirigé sur Dolan devait soutenir le 6ᵉ ; le 4ᵉ corps ramené de Lanzow à Jacomir se rappro-

chait aussi du comté de Glatz; le 3ᵉ corps était à Kœniggrätz; le 2ᵉ à la droite autrichienne vers l'est, au delà de Pardubitz, tandis que les Prussiens le croyaient réuni aux Austro-Saxons sur la ligne de l'Iser. La réserve de cavalerie, sauf la première division, et la réserve d'artillerie, étaient encore à une journée de marche en arrière vers Wildenschwerdt, Hohenmauth et Leitomischel.

Le quartier général de l'armée de Silésie avait quitté Braunau le 27 juin dans la matinée.

Le prince royal de Prusse et son état-major, après avoir suivi un long défilé boisé, débouchèrent vers onze heures sur le plateau de Nachod, village situé au fond d'un ravin sur le bord de la Métau, au point de jonction de deux routes, celle de Braunau par Hronow qu'ils venaient de suivre, et celle de Glatz par Reinerz sur laquelle s'avançait le général Steinmetz avec le 5ᵉ corps. Le défilé monte au delà de Nachod, vers le plateau où la route, se bifurquant de nouveau, court à l'ouest vers Skalitz par Kleny, au sud vers Neustadt par Wichowin.

Le général Steinmetz devait occuper Nachod ce jour-là même avec son corps d'armée et la brigade Hoffmann du 6ᵉ corps. La brigade commandée par le général Lœwenfeld se mit en marche le 27, à six heures du matin, pour gravir le plateau et atteignit vers huit heures au delà d'Alstadt le point de bifurcation des deux routes de Skalitz et de Neustadt. L'avant-garde bivaqua sur le plateau, et tout fut disposé pour le campement du corps d'armée en marche depuis l'aube. L'ennemi ne s'était montré jusqu'alors nulle part, lorsque des éclaireurs signalèrent de fortes colonnes autrichiennes sur la route de Neustadt : c'était la brigade Hartweck qui occupa bientôt Wenzelsberg et Provodow ainsi que les bois autour de ces deux



villages ; la brigade Jonak s'avançait sur sa gauche à Domkow, et en arrière, à Schonow, la brigade Rosenweiz. La brigade Waldstetten se dirigeait sur Wisochow et Branka, c'est-à-dire vers le point où le défilé de Nachod débouche sur le plateau.

L'avant-garde prussienne, formée de cinq bataillons et demi de ligne et de deux pelotons de chasseurs, avait donc en face d'elle, vers dix heures du matin, tout le 6e corps autrichien, plus la brigade de cavalerie Solms que Ramming avait fait marcher de Kleny sur Wisochow. La situation de cette avant-garde, obligée de se maintenir sur le plateau pour permettre au 5e corps d'y déboucher, était fort critique. Les troupes prussiennes marchant sur une seule ligne dans un défilé, devaient mettre un temps d'autant plus considérable à en sortir, qu'elles étaient obligées de passer par Nachod avant d'atteindre à Alstadt, Branka et Wisochow, le plateau qui se termine à l'est par des pentes descendant vers Brazetz et la Métau, pentes assez rapides pour être difficiles à l'infanterie, et impraticables à l'artillerie ; ainsi donc, pas de retraite possible pour les Prussiens, sinon par le défilé de Nachod, que les Autrichiens avaient négligé d'occuper.

L'avant-garde du 5e corps se maintint sur le plateau, dans l'angle des deux routes entre Wisochow, Branka, Alstadt et Wenzelsberg de huit heures du matin à midi contre un ennemi quatre fois plus nombreux. Le général Lœwenfeld avait, pendant ce temps-là, fait occuper Wisochow et garder la route de Skalitz à Nachod, et envoyé au-devant des Autrichiens son extrême avant-garde, en déployant ses autres bataillons sur le plateau, le long de la route de Neustadt et dans les bois à gauche de cette route. Les Prussiens n'avaient, au moment où s'engageait le

combat, que 12 pièces pour répondre au feu de 42 pièces autrichiennes.

Le régiment des fusiliers de Westphalie (37ᵉ) ouvre le feu vers neuf heures sur la brigade Hartweck qu'il rejette au sud de Wenzelsberg, épouvantée par l'effet du fusil à aiguille. Les Prussiens repoussent en même temps l'ennemi à leur gauche dans le ravin de Brazetz, et à leur droite, au nord et à l'ouest de Wenzelsberg où la brigade Jonak vient d'entrer en ligne : ils restent maîtres des bois de Wenzelsberg. La lutte cesse un moment vers dix heures et demie pour recommencer plus ardente et plus acharnée. Ramming rassemble ses forces pour une attaque générale et décisive. Steinmetz, de son côté, presse la marche de ses régiments, surtout de son artillerie, toujours engagée dans les défilés de Nachod. La brigade de cavalerie Wnuck a seule atteint le plateau vers onze heures. Les Autrichiens se jettent sur la ligne prussienne, la brigade Rosenweig à gauche, la brigade Jonak au centre, et la brigade Hartweck à droite. La brigade Rosenweig déloge des bois au nord de Wenzelsberg le faible détachement prussien qui les occupe, et le contraint à se retirer vers Alstadt ; la brigade Jonak, un moment arrêtée et même repoussée, revient à la charge et accule les Prussiens à la lisière orientale du plateau ; la gauche prussienne fléchit également, et toute l'avant-garde du 5ᵉ corps est ramenée vers la route de Neustadt poursuivie, attaquée ou menacée sur son front et sur ses deux flancs, car la brigade Waldstetten s'avance, elle aussi, venant de Skalitz par Kleny. Il est midi, le sort de la bataille va se décider. Les Prussiens font un suprême effort, et pendant qu'ils luttent sur ce point, la brigade de cavalerie autrichienne Solms, hussards et cuirassiers, et la brigade prussienne Wnuck, uhlans et dragons, se rencontrent près de

Wisochow, marchent l'une sur l'autre au pas, puis au trot, comme à la parade, et finissent par se confondre dans une sorte de tourbillon d'où l'on voit sortir les cuirassiers et les hussards autrichiens qui s'enfuient à bride abattue. Le 5ᵉ corps débouche au même instant sur le plateau défendu par son avant-garde. Les bois de Wenzelsberg sont repris en moins d'une heure et fortement occupés, ainsi que Wisochow. L'artillerie prussienne prend position sur le plateau balayé jusqu'ici des hauteurs de Kleny par quatre-vingts pièces autrichiennes.

La seconde attaque des trois brigades autrichiennes a donc échoué, comme la première : ces trois brigades se retirent vers Kleny; la brigade Waldstetten, la seule à peu près intacte du 6ᵉ corps, y arrive à une heure. Ramming essaye vainement à deux reprises d'enlever Wisochow; un combat acharné engagé dans les rues de ce village se termine à trois heures par la retraite des Autrichiens, qui laissent sept canons, un drapeau, de nombreux prisonniers aux mains de l'ennemi. Un mouvement tournant tenté par eux au nord de Wisochow a échoué. Le 6ᵉ corps autrichien est obligé de battre en retraite sous le feu de quatre-vingt-quatorze pièces prussiennes; Ramming, rassemblant ses quatre brigades mutilées à Skalitz, place son arrière-garde à Dubno et à Kleny. Le vainqueur, harassé de fatigue et hors d'état de poursuivre l'ennemi, compte ses pertes et les siennes; les Autrichiens ont laissé sur le champ de bataille 225 officiers et 7275 soldats, dont 2500 prisonniers; les Prussiens 62 officiers et 1060 soldats tués ou blessés.

Le quartier général de l'armée de Silésie s'établit à Hronow, près Nachod, le 27 au soir.

Le combat de Nachod produisit un grand effet non-seulement en Allemagne, mais encore en Europe et surtout

à Paris, où les télégrammes de Francfort annonçaient tous les jours une nouvelle défaite des Prussiens : habileté du commandement, rapidité des mouvements, bon usage de la cavalerie, bravoure des cavaliers, solidité de jeunes troupes au feu, puissance du fusil à aiguille, toutes les qualités et tous les avantages dont l'armée prussienne était douée et dont elle venait de faire preuve, modifièrent singulièrement l'opinion sur les mérites respectifs des deux armées en présence, et sur le résultat possible de la lutte. Les officiers autrichiens prisonniers laissaient eux-mêmes percer le sentiment de leur infériorité, et ils comprenaient instinctivement que le fusil à aiguille n'en était pas l'unique cause.

Le bulletin de la bataille de Nachod fut affiché le matin du 29 sur les murs de Berlin. Les maisons se pavoisent aussitôt, les travaux cessent, la population se précipite vers la résidence royale ; cent mille voix appellent le roi au balcon ; Guillaume Ier s'y montre et harangue ses sujets en versant des larmes. La foule se dirige ensuite en chantant l'air national vers la Wilhemstrasse, où est situé le ministère des affaires étrangères ; M. de Bismarck reçoit une ovation semblable à celle du roi ; un orateur de la rue lui crie que l'Autriche n'a plus de rôle à jouer en Allemagne, que son règne est désormais dans l'Est, et que c'est à la Prusse à faire la grande patrie allemande. M. de Bismarck répond qu'il accepte cette mission pour son pays, et il profite de l'occasion pour glisser dans son discours la nouvelle de la bataille de Langensalza, qui avait fait de nombreuses victimes dans beaucoup de familles de Berlin.

Le roi partit le lendemain pour se rendre à l'armée ; il traverse Berlin, ayant à ses côtés dans sa voiture M. de Bismarck, rayonnant, en petite tenue de chef d'escadron des cuirassiers de la landwher.



CHAPITRE IX

1866

SADOWA

SOMMAIRE. — Marche de l'armée de l'Elbe et de la 1re armée sur Munchengrätz. — Clam-Gallaz occupe cette localité avec mission de contenir les Prussiens. — Benedeck, s'apercevant que la Bohême est lo principal objectif dé l'ennemi, veut reprendre la ligne de l'Iser. — Mouvements de la grande armée prussienne sur son aile droite. — Clam-Gallaz songe à se replier sur l'armée du Nord. — Benedeck le retient en lui faisant savoir qu'il prend l'offensive sur Turnau. — Combats de Gitschin. — Clam-Gallaz reçoit l'ordre d'opérer sa jonction avec l'armée principale à Horsitz. — Combat de Trautenau. — Échec du 1er corps prussien. — Le prince Charles et le prince royal de Prusse communiquent sur l'Elbe. — Les deux armées sont libres d'opérer leur jonction immédiate. — Le roi de Prusse établit, le 1er juillet, son quartier général à Sicheron. — Arrivée de M. Benedetti. — Marche circonspecte du prince Charles et du prince royal. — Les Prussiens et les Autrichiens sont sans s'en douter en présence. — Dispositions du prince Charles. — Position des trois armées prussiennes. — Benedeck transfère son quartier général à Kœniggrätz. — Position de l'armée autrichienne. — Mollesse et découragement de Benedeck. — Fâcheux état moral de son armée. — Elle se forme en bataille sur lo plateau entre l'Elbe et la Bistritz. — Bataille de Sadowa.

L'armée de l'Elbe communiquait, comme on l'a vu, dès le 26 juin avec la 1re armée. Les deux armées marchaient sur Munchengrätz, où se trouvait Clam-Gallaz se bornant selon ses instructions à contenir l'ennemi. L'ordre d'abandonner l'Iser venait de lui être donné, lorsque les mouvements des deux armées prussiennes avertirent Benedeck de son erreur; la Bohême étant le but principal des efforts des Prussiens, il résolut de porter toutes ses forces de ce côté et de reconquérir la ligne presque perdue de l'Iser. Son plan, ou plutôt celui qu'on lui attribue, car on ne sait pas s'il en a jamais eu véritablement un, consistait alors à refouler la 2e armée dans les défilés de la Bohême,

à empêcher sa jonction avec la première, et à écraser cette dernière avec toutes ses forces. Il ne pouvait pas certainement se flatter que Clam-Gallaz avec ses 60 000 hommes fût capable de repousser ou même d'arrêter les 150 000 hommes du prince Frédéric-Charles; mais il espérait que du moins en sacrifiant le corps placé sous ses ordres, Clam-Gallaz parviendrait à arrêter l'ennemi assez longtemps pour lui permettre d'en finir avec l'armée de Silésie, et de se jeter ensuite sur la première armée et sur l'armée de l'Elbe. La grande armée prussienne se trouverait ainsi coupée en deux, et la route de Berlin ouverte aux Autrichiens.

Clam-Gallaz devait donc former l'avant-garde de la grande armée autrichienne et résister en attendant qu'on vînt l'appuyer pour reprendre l'offensive. Attaqué le 27 à Munchengrätz par des forces supérieures, il se retira, on s'en souvient, sur Gitschin, où il s'établit avec le 1er corps autrichien et les Saxons dans une bonne position défensive pour recevoir le choc de la 1re armée et de l'armée de l'Elbe poursuivant leur marche à l'est pour opérer leur jonction avec l'armée de Silésie débouchant des défilés de Glatz et de la montagne des Géants.

La grande armée prussienne avait opéré du 27 juin au 1er juillet les mouvements suivants sur son aile droite : la première armée et l'armée de l'Elbe, établies le 26 au soir sur la ligne de l'Iser après les combats de Podol et de Huhnerwasser, employèrent la journée du 27 à s'y concentrer. Le prince Frédéric-Charles, croyant le 1er corps autrichien et les Saxons rejoints par le 2e corps, résolut d'enlever Munchengrätz où Clam-Gallaz, pensait-il, défendrait la ligne de l'Iser. L'armée de l'Elbe reçut l'ordre d'attaquer Munchengrätz à l'est le 28 au matin en

venant de Bœmisch-Aicha, Niemes et Hubnerwasser; le général Fransecky et le général Horn, à la tête de la 7ᵉ et de la 8ᵉ division de la première armée, devaient, en se dirigeant du nord au sud, prendre en flanc les Autrichiens et les Saxons et leur couper la retraite derrière Munchengrätz à Bossin sur la route de Furstenbruck. Une forte réserve appuyerait ce mouvement, qui livrerait passage à toute l'aile droite prussienne. Mais Clam-Gallaz, ne laissant à Munchengrätz que la brigade Leiningen pour masquer sa retraite, se retirait sur Gitschin avec le gros de ses forces. Le 2ᵉ corps autrichien était à l'extrême droite de l'armée du Nord ; les corps les plus rapprochés de Gitschin se trouvaient à deux journées de marche : Clam-Gallaz et ses soldats n'avaient rien à espérer que d'eux-mêmes.

Herwarth sur la route d'Huhnerwasser enlève successivement Nieder-Gruppey, Weissleim, Haber et Kloster, pendant qu'une autre attaque est dirigée sur Ober-Bukowine et Mankowitz. Des détachements des divisions Canstein et Etzel pénètrent dans Muncheugrätz vers onze heures et demie, et ils y trouvent l'avant-garde de la division Munster déjà établie. L'infanterie autrichienne trop inférieure en nombre ne pouvait pas lutter contre l'ennemi ; l'artillerie seule avait fait une résistance sérieuse et protégé la marche des Autrichiens et des Saxons sur Gitschin.

La division Fransecky bivaqua vers le soir à Bossin, la division Horn à Dobrawoda entre Bossin et Munchengrätz. L'armée de l'Elbe s'établit autour de cette dernière bourgade. Les autres divisions et les réserves de l'aile droite s'étaient avancées d'une journée de marche vers l'aile gauche, et les Prussiens restaient entièrement maîtres

de la ligne de l'Iser. Ils avaient perdu dans cette dernière rencontre 341 tués ou blessés ; la perte des Autrichiens était de 2000 hommes, dont 1393 prisonniers.

La 1re armée et l'armée de l'Elbe marchaient au sud-est en se concentrant et en se rapprochant d'heure en heure ; il devenait donc de plus en plus difficile de régler leur marche et de les nourrir. La Bohême de ce côté n'était pas plus hospitalière aux Prussiens que de l'autre ; les populations avaient fui, emmenant leur bétail et comblant les puits ; la soif causait au soldat une souffrance cruelle dans ses marches rapides sous ce ciel d'été, car il fallait se hâter de prendre Gitschin et de fermer la brèche entre la droite du prince royal et la gauche du prince Frédéric-Charles. Ce dernier reçut en effet, le 29 juin au matin, ce télégramme pressant : « La 2e armée, malgré une série de combats victorieux, se trouve dans une situation difficile. Le roi compte que la 1re armée se portera promptement en avant pour la dégager. »

Le prince Frédéric-Charles résolut de prendre Gitschin à tout prix ce jour-là et de s'avancer autant que possible au sud-est, entreprise peu aisée, vu l'extrême concentration des corps d'armée le long de l'Iser, de Podol à Munchengrätz, par suite de la nécessité de se servir des deux seules routes allant de ces deux points sur Gitschin, l'une par Podkost, l'autre par Furstenbruck, pour se rejoindre à Sobotka en avant de Gitschin. Une troisième route partant de Turnau et passant à Libun aboutit à Gitschin même. La 1re armée s'échelonna sur ces trois routes, et l'armée de l'Elbe appuya plus à droite, c'est-à-dire plus au sud, vers Jung-Bunzlau. Le général Tumpling, chargé avec la 5e division d'enlever Gitschin par la route de Turnau, devait y être rejoint par le général Werder, sui-

vant la route de Sobotka avec la 3ᵉ division : les autres divisions de la 1ʳᵉ armée et les réserves venaient derrière. Entre les deux divisions en marche l'une sur Libung, l'autre par Sobotka, dans l'angle formé par les deux routes de Turnau et de Munchengrätz se joignant au faubourg de Hobin devant Gitschin, se dresse le Priwicin, énorme rocher couvert d'arbres et de taillis.

Clam-Gallaz et les Austro-Saxons marchaient dès le point du jour sur Gitschin. Les bivacs étaient établis vers midi au nord-ouest de cette ville. La brigade Poschacer au centre, sur la hauteur de Brada qui touche au Priwicin, la brigade Leiningen derrière elle, la brigade Piret à Markt-Eisenstadt à droite, la brigade Abele à gauche à Prachow, et la brigade Ringelsheim du même côté. La 1ʳᵉ division de cavalerie légère restait à Diletz entre Brada et Markt-Eisenstadt. Les Saxons venant d'Unter-Bautzen bivaquaient au sud-est de Gitschin à Brezina, à Wokschitz, et leur cavalerie à Staremjesto. Le meilleur parti à prendre pour Clam-Gallaz et pour le prince royal de Saxe était de se replier sur l'armée du Nord en voyant l'ennemi si supérieur en nombre. Ils allaient s'y résoudre, lorsque Benedeck leur annonça qu'il prenait l'offensive sur Turnau avec le gros de ses forces, et que le jour même le 3ᵉ corps d'armée les rejoindrait à Gitschin. Il ne leur restait plus dès lors qu'à tenter d'arrêter l'ennemi sur la route de Turnau et de Libun. Le 1ᵉʳ corps autrichien et deux divisions saxonnes se dirigèrent en conséquence vers midi sur Diletz. L'action ne s'engagea cependant de ce côté que vers trois heures et demie.

Le général Tumpling, ayant traversé Krisnitz sous une grêle d'obus, et reconnu que le Priwicin était fortement occupé ainsi que Podulsch et Klein-Ginolitz, et qu'une artil-

lerie formidable battait tout le plateau qui s'étend en montant vers Gitschin, réussit à enlever la position par un mouvement tournant, malgré le ravage causé par les batteries autrichiennes ; mais si les brigades Poschacher et Abele faisaient un mouvement offensif par Klein-Ginolitz et Jawornitz, il était menacé d'être coupé en deux ou tourné par sa droite. Il porta donc sur ces deux points une partie de ses forces. Ses troupes aux prises avec un ennemi supérieur en nombre et retranché dans une forteresse naturelle, se trouvaient vers six heures en grand péril.

La division Werder engageait à la même heure le combat de Priwicin sur la route de Sobotka, tandis que la division Tumpling, n'ayant plus que deux bataillons de réserve, allait se trouver à Diletz en face de la division saxonne Stieglitz. La position de Tumpling était terrible. Les Prussiens, après avoir emporté Zames, s'avançaient sur Diletz, et leurs tirailleurs pénétraient dans ce village quand parurent les Saxons. Une lutte acharnée s'engagea dans ce village et se termina vers sept heures et demie par la retraite des Saxons. La bataille continuait à la baïonnette à Klein-Ginolitz et dans les rochers du Priwicin. Les Prussiens épuisés n'avaient plus de réserves, et les Austro-Saxons comptaient encore dix-neuf bataillons intacts, et pourtant ils battaient en retraite. C'est que Clam-Gallaz, après avoir attendu le 3e corps pendant toute la journée, venait de recevoir cet ordre : « Éviter toute rencontre avec des forces supérieures, et opérer sa jonction avec l'armée principale à Horsitz et à Miletin. Une nouvelle destination a été donnée aux quatre corps d'armée. » Cet inutile combat coûtait 7000 tués, blessés ou prisonniers aux Autrichiens. Les Prussiens étaient le soir maîtres de



Gitschin, et le prince Charles et Herwarth reprenaient leur marche vers l'est.

L'armée de Silésie subissait pendant ce temps-là un échec qui pouvait compromettre le succès de la campagne. Le 27 juin, à l'heure même où Steinmetz battait les Autrichiens à Nachod, le général Gablentz avec le 10ᵉ corps autrichien, rejetait le général Bonin dans les défilés de la montagne des Géants. Les Prussiens, négligeant d'occuper les hauteurs qui se dressent au-dessus de Trautenau, à la sortie du défilé, n'avaient pu déployer à temps des forces suffisantes pour soutenir leur avant-garde et les premiers détachements aux prises, vers la fin de la journée, avec le 10ᵉ corps tout entier. Les Autrichiens étaient rentrés le soir en possession de Trautenau, mais Gablentz, obéissant, heureusement pour les Prussiens, aux ordres de « courir sus à l'ennemi sans dépasser la frontière », permit, le lendemain 28, à la garde de dégager le 1ᵉʳ corps, de reprendre avec lui la marche concentrique vers la ligne de l'Elbe, et d'arriver le 3 juillet sur le champ de bataille de Sadowa à temps pour frapper le coup décisif à Chlum.

Le prince royal de Prusse reçut au quartier général de la 2ᵉ armée, établi à Hronow, dans la nuit du 27 au 28 juin, avis de l'échec subi la veille à Trautenau ; ignorant que cet échec avait ramené le 1ᵉʳ corps à la frontière, il fit remonter la garde vers Trautenau pour y dégager le 1ᵉʳ corps. L'armée prussienne se trouvait, malgré la victoire de Nachod, dans une position fort peu assurée le 27 au soir. Les deux armées de l'ouest, contenues d'ailleurs par Clam-Gallaz, étaient encore à deux journées de marche : l'une à la droite au pied des montagnes, incomplétement déployée, n'ayant que 67 000 hommes en ligne et point de

communication entre ses trois corps, offrait à Benedeck une occasion de vaincre dont il ne sut pas profiter. Steinmetz victorieux, mais fatigué, pouvait être rejeté dans les défilés; Gablentz, renforcé à Trautenau, aurait pu couper le centre des deux autres colonnes ennemies. Benedeck se contenta de rappeler le 3e corps resté vers Olmütz, et d'envoyer l'archiduc Léopold rejoindre, avec le 8e corps Ramming à Skalitz. Gablentz dut quitter son excellente position, rétrograder vers l'Aupa pour empêcher la garde prussienne qui y était déjà campée de soutenir Steinmetz. Gablentz rencontra la garde le 28 au matin à Bugerdorf; comptant que le 4e corps qui était à Kœniginhof non loin de là l'appuyerait, il accepta le combat contre des troupes fraîches. Secouru, mais trop tard, il se retira perdant 5000 prisonniers, trois drapeaux et dix canons. C'est dans ces deux journées des 27 et 28 juin que le sort de la campagne fut fixé.

L'armée du prince royal de Prusse sortait des défilés de la Silésie et entrait en Bohême sur deux colonnes, Gablentz avait arrêté devant Trautenau la colonne de droite. Celle de gauche débouchait par des passages étroits devant Skalitz, autour duquel campaient six corps autrichiens. Le prince Frédéric-Charles était au moins à deux journées de marche, devant rencontrer Clam-Gallaz sur la route. Les forces autrichiennes réunies à Skalitz pouvaient au moins faire une démonstration contre les forces prussiennes débouchant des montagnes de Silésie. Benedeck avait alors sous la main 150 000 hommes. Au lieu d'engager une action générale avec cette masse de troupes, il envoya Ramming se faire battre le 27, l'archiduc Léopold le 28, le comte Festeticz le 29; Gablentz laissé sans secours à Trautenau fut également battu, comme

on s'en souvient, le 28. Les corps du comte de Thun et de l'archiduc Ernest ne furent pas engagés. Benedeck explique cette suite de fautes en disant qu'il avait reconnu à Kœniginhof, à une étape de Skalitz, une position excellente où il se proposait d'attirer l'ennemi et de lui livrer bataille, mais ce sont là des conceptions qu'un Napoléon ou un César sont seuls capables d'exécuter. L'ennemi refusa donc de se laisser contenir; il occupa lui-même Kœniginhof, et Benedeck dut replier sur Kœniggrätz toutes les masses de l'armée autrichienne tour à tour mal engagées, fort éprouvées par le fusil à aiguille, et affectées par la perte d'un grand nombre de canons et de drapeaux.

Le 8e et le 6e corps réunis avaient cédé au choc de Steinmetz renforcé par le 6e corps. Les Prussiens continuèrent d'avancer, et les premiers bataillons de la garde emportèrent Kœniginhof, malgré l'héroïsme de sa faible garnison. Steinmetz, trois fois vainqueur depuis trois jours, y rejoignit la garde. L'armée du prince royal était réunie le jour même où Clam-Gallaz abandonnait Gitschin. Les avant-gardes du prince royal et du prince Frédéric-Charles communiquèrent le soir même sur l'Elbe. La concentration des armées prussiennes était assurée. Les pertes éprouvées par les Autrichiens dans les diverses rencontres qui viennent d'être décrites dépassaient le chiffre de 40 000 hommes.

Clam-Gallaz et les Saxons avaient continué, le 30, leur mouvement de retraite sur Négenitz; le premier par la grande route qui passe à Sadowa, les Saxons par Smidar. Benedeck, avec les six autres corps, était resté à Dubenitz, sur la berge droite de l'Elbe, dans la position qu'il occupait la veille.

La première armée prussienne continua son mouvement en avant : Frédéric-Charles suivit la même route que Clam-Gallaz, Herwart prit à droite la même direction que les Saxons. Benedeck se décida dans la nuit du 30 juin au 1er juillet à ramener son armée en arrière. Il en informa l'Empereur par cette dépêche : « Le 1er corps et les Saxons » ont été refoulés, cet échec m'oblige moi-même à reculer » dans la direction de Kœniggrätz. »

Les deux armées prussiennes, à partir de ce moment, étaient entièrement libres d'opérer leur jonction immédiate, si les circonstances faisaient juger cette mesure nécessaire. On préféra les laisser séparées.

Le roi de Prusse, arrivé le 1er juillet à l'armée, avait établi son quartier général au château de Sichrow où M. Benedetti, ministre de l'empereur des Français à Berlin, vint le rejoindre. L'arrivée de ce diplomate était une raison pour pousser la guerre à outrance. Le prince Frédéric-Charles ne se porta cependant ce jour-là en avant que d'une demi-marche, et encore avec la plus grande circonspection ; le prince royal resta dans la vallée de l'Elbe, autour de Kœniginhof. L'armée autrichienne quitta Daubenitz et alla bivaquer entre l'Elbe et la Bistritz : sa droite appuyée au confluent de la Trotina, son centre sur les hauteurs de Chlum et de Lipa, sa gauche appuyée aux Saxons établis à Nechanitz, gros village situé sur les deux rives de la Bistritz, ruisseau marécageux. Nechanitz bien défendu pouvait opposer une très-longue résistance, même à des forces très-supérieures.

Les armées prussiennes, le 2 juillet, restèrent à peu près dans les mêmes positions : la première armée se rapprocha de la Bistritz et Herwarth occupa Smidar. Les Autrichiens, de leur côté, se bornèrent à faire passer les bagages sur la

rive gauche de l'Elbe et à élever des retranchements autour de Chlum et de Lipa.

Les avant-gardes des deux armées étaient à moins d'un mille l'une de l'autre, sans qu'aucune des deux s'en doutât. Les Prussiens ne connaissaient ni la marche de l'armée autrichienne sur Daubenitz, ni sa retraite pendant la nuit; ils croyaient, au contraire, que la plus grande partie de l'armée ennemie occupait, en arrière de l'Elbe, une position dont les ailes s'appuyaient aux places fortes de Josephstadt et de Kœniggrätz.

Les Prussiens, en raisonnant dans cette hypothèse, se trouvaient dans cette alternative : attaquer les Autrichiens dans la position qui vient d'être décrite, ou manœuvrer de manière à les obliger d'en sortir. La 2e armée aurait dû, dans le premier cas, marcher sur le flanc droit de la position, pendant que la 1re armée l'attaquerait de front. La 2e armée, dans l'autre cas, se serait trouvée dans la nécessité d'exécuter sous les yeux de l'ennemi une grande marche par le flanc droit pour gagner Pardubitz, d'où elle menacerait toutes les communications des Autrichiens. Une pareille opération exigeait les plus grandes précautions. La 2e armée, dans le premier cas, resterait sur la rive gauche de l'Elbe, dans le second, elle passerait sur la rive droite; mais il était indispensable d'avoir une connaissance plus exacte de la situation de l'ennemi, de la nature du terrain et surtout des difficultés que pouvaient opposer à une attaque l'Elbe sur le front, l'Aupa sur le flanc de la position, avant de se résoudre à prendre une détermination (1).

La véritable situation de l'armée autrichienne ne tarda

(1) Relation de l'état-major prussien.

pas à être connue. Le prince Frédéric-Charles apprit par le rapport d'un colonel chargé d'occuper le château de Cerekwitz qu'il y avait un camp autrichien à Lipa. Des petits détachements furent envoyés dans la direction de Kœniggrätz, pour avoir des renseignements plus complets. Un officier de l'état-major de la 1re armée étant allé de Milowitz à Dub, trouva la hauteur de Dub occupée par la brigade Prohaska. Des prisonniers apprirent en outre à l'état-major prussien qu'il y avait environ quatre corps d'armée sur la Bistritz; le 3e à Sadowa, le 10e à Langenhof; le 1er en arrière de celui-ci, les Saxons à Problus, et dix régiments de cavalerie avec beaucoup d'artillerie à Lipa. Des officiers prussiens avaient vu de leur côté de grands bivacs en avant et en arrière de Benatek. La présence du 3e corps à Sadowa fut également connue. Les Prussiens savaient désormais qu'ils étaient en présence de l'ennemi; la présence de masses autrichiennes aussi considérables près de Sadowa fut interprétée par les uns, non comme une halte en retraite, mais comme un mouvement en avant pour attaquer. Le prince Frédéric-Charles prit immédiatement des dispositions pour concentrer ses forces. Il expédia le 2, à neuf heures du soir, l'ordre de former la 1re armée en bataille le lendemain matin, pour attaquer la position de la Bistritz à Sadowa sur la route de Horsitz à Kœniggrätz.

Le prince Frédéric-Charles expédia en même temps au prince royal une lettre pour le prier de couvrir son flanc gauche en faisant avancer la garde et autant de troupes qu'il pourrait sur la rive droite de l'Elbe, par Kœniginhof dans la direction de Josephstadt.

Au grand quartier général averti le soir même de ces dispositions, on résolut d'attaquer l'ennemi en avant de

l'Elbe, sans se préoccuper de savoir si l'on avait devant soi l'armée autrichienne tout entière ou seulement une partie considérable de cette armée. La 2e armée prussienne fut prévenue que l'ennemi s'était avancé jusqu'à Sadowa, sur la Bistritz; qu'il avait réuni sur ce point une force d'environ trois corps pouvant encore recevoir des renforts, et qu'il était probable qu'une rencontre aurait lieu le lendemain matin, de bonne heure, entre ces forces et la 1re armée.

Le prince royal de Prusse reçut l'ordre de prendre les dispositions nécessaires pour venir au secours de la 1re armée avec toutes ses forces, en se dirigeant sur le flanc droit de l'ennemi qu'il trouverait probablement en marche et qu'il attaquerait immédiatement.

Le roi avait son quartier général à Gitschin; le prince Frédéric-Charles à Kemenitz, le prince royal à Kœniginhof, le général Herwarth à Hœhwesely en face des Saxons. Les armées prussiennes conservaient donc volontairement un front de 5 milles environ d'étendue. Les avant-gardes de la 7e et de la 8e division à Milowitz, Gross-Jeritz et Cerekwitz, étaient les troupes les plus rapprochées de l'ennemi.

Le général Benedeck avait transféré son quartier général à Kœniggrätz. Son armée, réunie tout entière en arrière de la Bistritz, ayant à dos la place de Kœniggrätz et l'Elbe n'occupait guère plus d'un mille de long; cette armée concentrée déjà depuis cinq jours, difficile par conséquent à nourrir, obligée de bivaquer, voyait ses forces diminuer tous les jours; il fallait donc hâter le dénouement.

Les commandants des corps d'armée et les chefs d'état-major convoqués au grand quartier général autrichien le 1er juillet avaient affirmé à l'unanimité, ou peu s'en faut, que leurs troupes étaient animées du meilleur esprit et

qu'elles avaient le désir le plus vif de livrer tout de suite une grande bataille. L'armée autrichienne, quoique fortement éprouvée dans les montagnes, gardait donc assez de ressort pour percer le centre ennemi si elle avait eu le 3, à quatre heures du matin, à sa tête un général hardi et entreprenant. Si Benedeck, au lieu d'attendre que les deux princes prussiens vinssent avec toutes leurs forces réunies foudroyer ses troupes sur place par un feu convergent, d'autant plus meurtrier qu'elles étaient concentrées, s'était lui-même jeté avec le gros de ses forces sur la 1re armée, il eût pu la battre avant l'arrivée de la 2e armée, encore échelonnée derrière l'Elbe. Les instructions données par Benedeck pour la bataille prouvent malheureusement qu'il était décidé à attendre l'ennemi, et qu'il n'acceptait la bataille qu'à regret, avec la préoccupation de savoir de quelle manière il opérerait sa retraite le plus sûrement. L'armée autrichienne, composée de six nations différentes, commandée par des officiers généraux si peu d'accord que, la veille et l'avant-veille de la bataille, il fallut destituer deux chefs de corps d'armée, l'archiduc Léopold et le malheureux Clam-Gallaz, ainsi que le chef et le sous-chef de l'état-major, pouvait, il est vrai, inspirer quelques doutes à son chef, non pas sur sa bravoure, mais sur son homogénéité.

L'armée de Benedeck s'était pourtant formée en bataille en avant de Kœniggrätz, sur le plateau qui sépare la vallée de l'Elbe de celle de la Bistritz. Le front de sa position formait un angle dont le sommet se trouvait en avant de Chlum et de Lipa et dont les extrémités s'appuyaient l'une à l'Elbe, à hauteur de Lochenitz, l'autre à la Bistritz, à hauteur de Néchanitz; celle de droite faisait face à l'armée du prince royal, celle de gauche à l'armée du prince Frédéric-Charles.



Les villages de Chlum et de Lipa, situés au sommet de l'angle que présentaient les deux faces du front de défense, formaient, dans le saillant de la position, la partie la plus vulnérable, et par conséquent le point d'attaque.

Le génie, pour rendre cette partie du front plus forte, avait construit des retranchements et des batteries sur les collines qui relient Lipa à Chlum et à Nedelist, en vue sans doute de contenir les attaques de l'armée venant de Silésie. En avant de Chlum surtout, sur le saillant de la position, exposé aux feux convergents, on avait accumulé batterie sur batterie; pendant que le matin du 3, on discutait encore sur la méthode à employer pour renforcer l'aile gauche faisant face à la première armée prussienne, six bataillons de pionniers et les troupes du génie continuèrent à construire autour de Chlum et de Lipa des ouvrages mal conditionnés et placés surtout contrairement aux règles de la tactique (1).

L'armée du prince royal se trouvait, comme on l'a vu, encore au delà de Kœniginhof, sur la gauche de l'Elbe, c'est-à-dire à une journée de marche du champ de bataille. L'armée du prince Frédéric-Charles et celle d'Herwarth étaient échelonnées des deux côtés de la route de Gitschin à Sadowa sur une grande profondeur et sur un front de plus de six lieues de largeur.

Le roi de Prusse voulait donner un peu de repos aux troupes fatiguées par tant de combats; mais la nouvelle de la concentration dans la journée du 2 entre Josephstadt et Kœniggrätz étant arrivée au quartier général prussien, la résolution fut arrêtée d'offrir immédiatement la bataille à l'ennemi. Les dernières mesures ne furent prises qu'à

(1) Le major Vandevelde.

minuit. Le roi de Prusse ayant décidé de livrer bataille le lendemain, des ordres furent donnés pour y faire participer les trois armées. Le prince Frédéric-Charles à la tête de ses six divisions se porta en avant dès deux heures du matin; les quatre premières divisions arrivèrent de grand matin à Psanek, Bristau, Milowitz et Cerekwitz; les deux dernières restèrent en réserve plus en arrière sur Horsitz; la cavalerie ne quitta pas son bivac. Herwarth, qui ne reçut les instructions du grand quartier général qu'à deux heures du matin, n'arriva à sa destination à Néchanitz que vers neuf heures. Celles qui furent adressées au prince royal ne lui parvinrent que vers quatre heures du matin; il ordonna à ses quatre corps de se mettre immédiatement en marche vers la Trotinka. Herwarth et le prince Frédéric-Charles pouvaient arriver à temps sur la Bistritz, un peu décousus et à une assez grande distance l'un de l'autre, il est vrai, mais l'arrivée du prince de Prusse qui avait une étape à faire pour atteindre le champ de bataille était encore douteuse; il ne pouvait en tout cas arriver en face de Chlum qu'assez tard dans la journée.

Les trois armées prussiennes se trouvaient donc dans un véritable état de crise, le 3, à quatre heures du matin, alors que Benedeck avait sous la main ses sept corps d'armée et les Saxons, non loin de lui, observant à Néchanitz le passage de la Bistritz; Benedeck aurait pu prendre l'offensive pendant que l'armée d'Herwarth marchait sur Néchanitz; que celle de Frédéric-Charles était répartie en six fractions sur un front de plus de trois lieues, et que celle du prince royal encore derrière l'Elbe se trouvait à une journée de marche de la Bistritz. La fortune offrit encore une fois à Benedeck l'occasion de vaincre, et cette fois encore il ne sut pas la saisir; laissant les Saxons devant Herwarth et deux

de ses sept corps en face du prince royal, marchant ensuite avec ses cinq autres corps contre le prince Frédéric-Charles, il aurait pu combattre deux contre un, mais il semble que le général autrichien n'avait pas foi en lui et qu'il n'acceptait la bataille que pour sauver l'honneur des armes. Au lieu de s'avancer pour percer le centre de l'ennemi, il replia ses avant-postes derrière la Bistritz et il laissa les trois armées prussiennes opérer leur marche enveloppante.

La 1re armée et l'armée de l'Elbe étaient rassemblées vers six heures du matin devant la Bistritz; l'armée de l'Elbe en arrière de Néchanitz. La 2e armée passait l'Elbe à Kœniginhof pour se porter au secours du prince Frédéric-Charles, dont la tâche consistait à occuper l'ennemi sur son front de manière à favoriser les manœuvres tournantes des deux armées opérant sur ses deux ailes.

Le prince Frédéric-Charles, pendant que l'armée du prince royal opérait le passage de l'Elbe à Kœniginhof, à 20 kilomètres de Sadowa, et que celle de Hertwarth se portait de Smidar vers Néchanitz, amena ses six divisions d'infanterie vers la Bistritz, en formant les échelons par la gauche. L'échelon le plus avancé de la 7e division, celle de Fransecky, et deux bataillons de la 8e division Horn, passèrent la Bistritz, près de Sadowa, et occupèrent les bois situés au delà du ruisseau, à droite et à gauche de la route de Kœniggrätz. Le gros de la 8e division resta derrière le pont de Sadowa, à hauteur de ce village, couvert par la Bistritz. Les 3e et 4e divisions s'établirent plus à droite en avant de Mzan et de Zwadilka. La 5e et la 6e restèrent en réserve derrière la 8e, prêtes à repousser les Autrichiens s'ils tentaient de forcer le centre. La cavalerie et une partie de l'artillerie se trouvaient encore très en arrière.

La division Fransecky et les deux bataillons de la 8e se

trouvaient donc seuls sur la rive ennemie de la Bistritz en présence de presque toutes les forces autrichiennes. Ces quatorze bataillons jugèrent prudent de s'arrêter dans les bois situés à droite et à gauche de la route. La 7ᵉ division se jeta dans le bois de gauche, les deux bataillons occupèrent celui de droite. Ces deux bois allaient être le théâtre des combats les plus acharnés ; c'est là autant qu'à Chlum que se décida le sort de la journée.

Les Autrichiens descendirent vers neuf heures du matin des hauteurs de Cistowa et de Lipa pour attaquer les Prussiens dans les bois. Les troupes de Fransecky, malgré leur infériorité numérique, se défendent bravement, mais ici leurs avantages ne sont plus les mêmes : l'ennemi embusqué derrière les arbres brave les effets du fusil à aiguille ; l'artillerie autrichienne, à l'absence de laquelle les Autrichiens attribuent la perte de la bataille de Solferino, flanque les bois, et appuie l'infanterie qui se bat avec uue bravoure admirable. Les Prussiens obligés de céder devant le nombre toujours croissant des ennemis reculent, mais lentement, en disputant chaque arbre ; des deux côtés on essuie de grandes pertes ; les Prussiens sur plusieurs points sont refoulés hors du bois dans la direction de Benatek ; le mouvement en avant du prince Charles va-t-il être arrêté? L'armée tout entière sera-t-elle obligée de rétrograder comme la division du général Horn épuisée par la lutte terrible soutenue dans les bois de Sadowa? On se le demandait avec inquiétude au quartier général ; le mot de retraite y fut même prononcé, s'il faut s'en rapporter à des récits contestés par les Prussiens.

Fransecky était à Benateck avec les derniers bataillons de sa division ; il ramène les Prussiens au combat, réussit à prolonger l'action et permet ainsi aux avant-gardes du



prince royal, composées des premières colonnes de la garde, de faire sur Racitz et sur Horenowes des démonstrations qui, en attirant une partie des troupes autrichiennes engagées dans les bois, le dégagent un peu, lui permettent de tenir dans sa position et de donner au prince royal et à Herwarth le temps d'arriver sur les deux ailes. Le roi de Prusse ayant à ses côtés les deux hommes qui l'ont engagé dans la terrible partie qui se joue en ce moment, le général de Moltke et M. de Bismarck, assiste à la bataille sur la colline de Dub, au nord-ouest de Sadowa. Le regard en se dirigeant vers l'est en ligne droite rencontre la hauteur d'Horenowes que surmontent deux énormes tilleuls. Ils indiquent la route par laquelle la garde accourt ; roi, ministre, généraux, officiers, soldats ont le regard fixé sur cette hauteur que le brouillard leur cache. Une anxiété poignante étreint tous les cœurs (1). Vers onze heures l'anxiété cesse, le brouillard se dissipe, et si l'on ne voit pas encore briller à l'horizon la pointe des casques derrière les Autrichiens, on entend tonner le canon prussien.

L'armée du prince royal suivait de près son avant-garde, sa droite, le 1er corps, avait pris la direction de Cerekwitz ; son centre, la garde, celle de Horenowes ; sa gauche, le 6e corps, était en train de passer la Trotinka à Racitz ; le 5e corps suivait son centre derrière la garde. La 1re division de la garde, la plus avancée du front d'attaque de la 2e armée, arrivée vers midi à Horenowes, s'apprêta à enlever le village de Chlum, situé en arrière de l'angle que formaient, comme on l'a vu, les deux côtés du front de défense des Autrichiens. Des batteries étagées, plusieurs brigades déployées en avant de Chlum, deux

(1) L'*Œuvre de M. de Bismarck*, par J. Vilbort.

bataillons, l'un dans le village, l'autre en réserve derrière, semblaient rendre cette position inabordable. Les quatre batteries divisionnaires de la garde prussienne et ses quatre batteries de réserve se déploient sur les hauteurs en avant de Horenowes; les Autrichiens ont un plus grand nombre de canons, mais leur feu divergent est moins efficace que le feu des 48 pièces prussiennes convergeant sur leurs masses. Benedeck préoccupé de l'attaque du prince Frédéric-Charles, inquiété surtout par le mouvement tournant du 6e corps qui descend le long de l'Elbe vers Lochenitz pour prévenir les Autrichiens sur leur ligne de retraite, ne prend aucune mesure pour préserver son centre qu'il croit invulnérable, et pour prévenir l'attaque de la 1re division de la garde prussienne contre Chlum. Cette division évite le feu de plus de 100 bouches à feu établies sur les hauteurs en avant de Chlum, en suivant à couvert les anfractuosités du terrain jusque près de la ligne des batteries; son avant-garde y pénètre, et y porte le désordre. Les ingénieurs autrichiens en fortifiant Chlum de manière à en faire un réduit pour leur armée en cas de revers avaient travaillé au profit de l'ennemi qui, du haut de cette position, allait prendre à dos toute l'aile droite autrichienne faisant face au prince Frédéric-Charles (1).

Il était alors trois heures, la 1re division de la garde se trouvait toujours isolée et fractionnée au milieu de l'armée autrichienne; deux bataillons de cette division couvrirent au sud le village de Chlum qu'elles venaient d'emporter et s'étendirent le long des hauteurs dans la direction de Nedelist, où ils enlevèrent un grand nombre de canons. Une division de cavalerie ennemie suivie de ses deux batteries

(1) *Encore un mot sur Sadowa (Revue des deux mondes).*

s'élance sur l'infanterie prussienne, qui l'accueille à deux cents pas, par le feu terrible de sa mousqueterie. Le fusil à aiguille montre encore une fois ici sa terrible puissance. Un escadron de cuirassiers est détruit, et les escadrons de la division dispersée s'enfuient vers Langenhof (1).

Benedeck, ne se doutant pas des dangers que les progrès de la 2e armée lui font courir, reste à son poste entre Chlum et Lipa et concentre toute son attention sur la lutte engagée sur le front de sa ligne, quand on vient, à deux heures trois quarts, lui apprendre que les Prussiens sont maîtres de Chlum. Il n'en veut rien croire, et il court au galop vers ce village, où il est accueilli par une fusillade fatale à plusieurs officiers de son escorte. Il cherche alors à gagner sa réserve en passant près de Rosberitz ; mais ce village est également tombé au pouvoir de l'ennemi, qui le reçoit, lui et son état-major, par une décharge presque à bout portant; l'archiduc Guillaume est blessé.

Benedeck regagne par la droite les nombreuses réserves dont il dispose encore, car suivant la vieille tradition des généraux autrichiens qui gardent des troupes pour protéger la retraite au lieu de s'en servir pour vaincre, il a encore sous la main son 1er et son 6e corps, toute sa cavalerie, soixante-dix escadrons, et une partie de son artillerie. A la tête de ces forces, placées entre Sweti et Wsestar, il tente un retour offensif sur Rosberitz défendu seulement par un demi-bataillon prussien; trois fortes colonnes du 6e corps l'enlèvent; mais quand les Autrichiens veulent sortir du village pour se jeter sur les premières compagnies de la garde prussienne, réunies autour du drapeau du régiment planté en terre devant le village, ces troupes soutenues

(1) Relation de l'état-major prussien.

par deux batteries de la 1[re] division de la garde accablent les Autrichiens d'un feu convergent et les refoulent dans le village : le sort de la journée était fixé, les réserves de Benedeck ne devaient plus lui servir qu'à préparer sa retraite. Un succès partiel en avant de son centre ne pouvait lui rendre la victoire.

La division Fransecky et deux bataillons de la 8[e] division, deux escadrons, deux batteries, une douzaine de mille hommes en tout, ont tenu tête sur la rive gauche de la Bistritz pendant huit longues heures, de six heures du matin à deux heures, devant le gros des forces autrichiennes, et 180 000 Autrichiens avec environ 800 canons ont laissé prendre Chlum par la tête de colonne d'une division de la garde prussienne, non par faute de bravoure, mais par suite de l'habitude fatale aux généraux autrichiens, de réserver la masse de leurs forces et de n'engager que des têtes de colonne (1). Quand Benedeck voulut se servir de tout ce qu'il avait sous la main, il était trop tard. Son armée contenue sur son front et débordée sur ses deux ailes ne pouvait plus se déployer : une brigade du 6[e] corps prussien avait gagné le village de Lochenitz, sur sa droite, et s'était emparé des ponts par où les 2[e] et 4[e] corps autrichiens opéraient leur retraite, et leur avait enlevé 52 canons et 5000 prisonniers. Herwarth sur sa gauche était parvenu à passer la Bistritz au village de Nechanitz, défendu avec la plus grande bravoure par les Saxons et par le 8[e] corps autrichien. Le retour offensif de Benedeck avait échoué vers quatre heures, et les Prussiens menaçaient le village de Briza, situé sur le derrière des réserves autrichiennes, à cheval sur la route de Kœniggrätz.

L'armée du prince Frédéric-Charles, qui jusqu'alors

(1) Le major Vandevelde.

s'était tenue sur la défensive, à la hauteur de Sadowa, au centre, s'est portée en avant, de sorte que l'armée autrichienne, refoulée sur un espace très-restreint, subit le feu convergent des trois armées prussiennes, dont les projectiles, ricochant dans tous les sens, produisent un terrible ravage sur ses masses accumulées. Il ne reste plus à Benedeck d'autres issues que les ponts de l'Elbe : heureusement le gros de la cavalerie autrichienne, qui, comme l'on sait, n'a pas été engagé jusqu'alors, et l'artillerie qui trop accumulée autour de Chlum n'a joué qu'un rôle secondaire, vont, conduites par des officiers intelligents et braves, se sacrifier pour sauver l'armée.

Benedeck, bien que pressé de front et sur ses deux flancs, avec un fleuve à dos, ramène son armée en assez bon ordre sur la rive de l'Elbe ; sa gauche, les Saxons et le 8e corps, emmenant les blessés dans leurs rangs, se replient en très-bon ordre sur Pardubitz et Kœniggrätz ; son centre, couvert par une formidable ligne de batteries élevées entre les villages de Placitz et de Kukelma et soutenu par des masses de cavalerie, passe l'Elbe sur des ponts jetés en avant de la forteresse. La droite de l'armée doit franchir l'Elbe sous la forteresse et sur les ponts de Placka et de Lochenitz ; mais ces deux ponts sont tombés au pouvoir du 6e corps prussien, une partie de cette aile droite n'a donc plus d'autre passage que Kœniggrätz : les chemins longs et étroits qui traversent les fortifications de cette place s'encombrent bientôt ; le commandant fait fermer les portes. Un désordre indescriptible suit cette mesure et il ne fait que s'accroître lorsque, vers le soir, l'artillerie et la cavalerie qui ont protégé la retraite, se rabattant en partie sur la forteresse, en trouvent les portes fermées et sont obligées de chercher un passage plus bas, en arrière de Placitz.

La retraite coûta d'immenses pertes aux Autrichiens et aux Prussiens, car le courage fut égal des deux côtés; l'aspect du champ de bataille suffit le lendemain à le prouver. Partout où quelque abri avait compensé l'avantage du fusil à aiguille, on trouva sur le terrain autant d'habits bleus que d'habits blancs, mais autour de Chlum et de Rosberitz, que les Autrichiens essayèrent de reprendre sur les troupes du prince royal de Prusse, le sol était jonché d'habits blancs. Les généraux autrichiens se battirent comme de simples soldats; l'archiduc Joseph eut trois chevaux tués sous lui, et disputa pied à pied, au milieu de quelques fantassins, le terrain à l'ennemi. Ce noble exemple, la ferme contenance de quelques régiments d'infanterie, surtout des Saxons qui se retirèrent fièrement avec tous leurs canons et la plupart des blessés dans le rang (1), la protection de la cavalerie et de l'artillerie, la fatigue de l'ennemi et le trouble apporté dans ses rangs par une journée de lutte, ralentirent heureusement sa poursuite.

Le mouvement en avant de trois armées convergeant vers un même point n'avait pu s'accomplir sans amener un certain désordre dans les rangs prussiens; les deux armées des ailes, par suite de leur mouvement de conversion, s'étaient croisées sur un espace assez restreint, en avant de l'armée du centre; il en résulta un tel mélange des trois armées, qu'il devint difficile de les porter immédiatement en avant : les trois armées prussiennes, confondues l'une dans l'autre, passèrent donc la nuit du 3 au 4 sur le champ de bataille. Un ordre signé : de Moltke, 3 juillet 1866, six heures et demie du soir, porte : « Demain, repos pour tout le monde. Les troupes ne feront que les mou-

(1) *Encore un mot sur Sadowa.*

vements nécessaires pour s'établir plus commodément et pour rejoindre les corps auxquels elles appartiennent ».

Le télégraphe répandit dans la nuit même, sur tous les points de l'Europe, la nouvelle de la victoire des Prussiens; elle causa partout une sensation profonde. La bataille du 3 juillet est une des plus terribles, en effet, qui se soient livrées dans les temps modernes, par le nombre des combattants et par la grandeur des résultats. La bataille de la Moskowa, en 1812, ne mit en présence que 255 000 hommes, dont 125 000 Russes et 130 000 Français. Le nombre de gens hors de combat fut de 69 000, dont 47 000 Russes et 22 000 Français. A la bataille de Dresde, 375 000 combattants, dont 205 000 alliés et 170 000 Français, furent engagés : 33 000 alliés et 9000 Français, en tout 42 000 hommes, furent mis hors de combat. A Leipzig enfin, 480 000 soldats, dont 300 000 alliés et 180 000 Français, entrèrent en ligne; les pertes s'élevèrent à 110 000 hommes, y compris les prisonniers.

La Prusse avait sur le champ de bataille de Sadowa ses trois armées au complet, sauf une brigade du 6e corps, qui tira toutefois quelques coups de canon contre la place de Josephstadt. L'effectif de ses troupes engagées peut être évalué à un total d'environ 215 000 hommes.

Les Autrichiens mirent huit corps d'armée en ligne, y compris celui des Saxons, ce qui, avec les réserves et les garnisons des places de Kœniggrätz et de Josephstadt, donnait un chiffre d'environ 205 000 hommes. Les Prussiens et les Autrichiens représentaient donc un total d'environ 420 000 combattants. Les généraux de l'ère napoléonienne, Napoléon lui-même, n'avaient jamais manié de telles masses; la direction des grandes armées, déjà difficile pour eux, dut l'être encore plus pour les généraux relative-

ment novices de 1866. Ni le roi de Prusse ni aucun de ses commandants d'armée et de corps d'armée n'avait fait la grande guerre comme officier général. Les généraux autrichiens avaient puisé un peu plus d'expérience dans les campagnes d'Italie, mais Benedeck commandait en chef pour la première fois devant l'ennemi. Le génie du commandement n'a pourtant jamais été aussi nécessaire aux généraux que depuis que la science et l'industrie modernes fournissent de si grandes facilités pour opérer rapidement d'énormes concentrations de troupes. Pour faire agir ces masses, ni les chemins de fer, ni les armes de précision ne sauraient suppléer le génie humain. La stratégie a pu se simplifier en s'élevant, mais la tactique s'est compliquée par suite de la rapide formation de ces armées qui rappellent les gigantesques cohues de l'antiquité et du moyen-âge. La guerre d'Italie avait déjà montré que la faculté de concevoir et d'opérer des manœuvres militaires s'était singulièrement amoindrie chez les généraux modernes. L'instinctive concentration des troupes françaises vers le centre qui, à Solferino, leur donna la victoire, fut due au nombre des soldats sacrifiés, à leur bravoure, plutôt qu'à la volonté réfléchie du commandement, et elle n'eut point tous les résultats que d'habiles tacticiens auraient pu en recueillir. Les résultats de la bataille de Sadowa furent plus considérables pour le vainqueur que ceux de la bataille de Solferino, sans qu'il fût mieux en droit de les attribuer à sa supériorité de tacticien sur le vaincu.

La bataille fut gagnée, du côté des Prussiens, par les officiers supérieurs et surtout par les capitaines plus que par les généraux. L'unité tactique est, en effet, représentée dans l'armée prussienne par la compagnie. L'instruction de détails y acquiert donc une perfection inconnue dans



les autres armées. Chaque soldat prussien sait non-seulement lire, écrire et calculer, mais il a encore des notions suffisamment étendues sur les petites opérations de guerre. L'émulation qui règne parmi les officiers se communique au soldat et développe chez lui les facultés intellectuelles et morales en même temps que l'esprit de corps. La victoire de la Prusse aurait donc moins surpris l'opinion publique en France, si notre pays n'était pas celui où l'on étudie le moins les institutions des nations étrangères; la diplomatie française, recrutée à peu près uniquement dans une classe de la société et presque dans un parti, n'étudie les faits que dans une idée préconçue, elle les arrange d'avance au lieu de les juger. Combien la diplomatie impériale comptait-elle d'ambassadeurs et de ministres plénipotentiaires capables de se rendre compte de la situation politique des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités? L'Empereur et le public français en général souhaitaient vivement le triomphe de l'Autriche, et ils le crurent certain. Quelques écrivains essayèrent vainement de faire remarquer que la Prusse était une nation solide, guerrière, qui s'était relevée après Iéna, en appelant tout le monde aux armes et à l'instruction, et dont l'armée réorganisée d'après les principes de la Révolution française, valait toutes les armées européennes; on répondit avec dédain à ces «Prussiens de l'intérieur» que les Autrichiens seraient à Berlin en trois jours. La guerre entreprise par deux puissances militaires de premier ordre comme l'Autriche et la Prusse contre le petit royaume de Danemark avait nui, il est vrai, à l'armée prussienne. Les esprits généreux, indignés de cet abus de la force, ne voulaient s'apercevoir ni de la régularité de sa discipline, ni de l'ordre de son administration, ni de la supériorité de son armement, ni des qualités dont elle

avait fait preuve dans l'exécution de son attentat contre le Danemark ; l'indifférence n'était plus permise au lendemain de Sadowa, et l'opinion publique, arrachée à son apathie et à ses préjugés ordinaires, parut vouloir à tout prix se rendre raison de ce miracle de la grande Autriche mise en sept jours à deux doigts de sa ruine par la petite Prusse.

CHAPITRE X

CUSTOZA

Sommaire. — La guerre en Italie. — Le plan de campagne prussien. — Impossibilité de l'adopter. — Les plans de campagne italiens. — Diverses opinions à ce sujet dans l'armée. — Le plan consistant à opérer sur la ligne du Mincio est adopté. — Absence des précautions nécessaires pour faire réussir ce plan de campagne. — Fièvre patriotique en Italie. — Les forces italiennes se forment en deux armées. — L'archiduc Albert et l'armée autrichienne. — Victor-Emmanuel pénètre le 23 juin dans le quadrilatère. — Attaque subite de son avant-garde par les Autrichiens. — Position de son armée. — Bataille de Custoza. — Défaite des Italiens. — Ses causes.

L'Italie avait devancé la Prusse dans son attaque contre l'Autriche, mais, moins heureuse que son alliée, elle perdait une bataille pendant que la Prusse remportait la victoire de Sadowa.

M. d'Usedom, représentant du gouvernement prussien, avait remis, le jour même de la déclaration de guerre, le 19 juin, ce plan de campagne au gouvernement italien :

« Si une action commune sur le même théâtre de guerre nous est interdite par les distances, nous devons y suppléer par la simultanéité d'une aggression à outrance, flanquée d'une double expédition sur la Hongrie. Notre système de guerre doit donc être essentiellement offensif ; tous nos efforts doivent tendre à repousser notre adversaire dans ses derniers retranchements, sans nous arrêter ni devant les obstacles, ni même devant la proposition d'une cession de territoire. Combinons nos efforts communs, donnons-nous rendez-vous sous les murs de Vienne, infligeons un désastre complet à notre adversaire ; c'est ce qui peut donner à chacun de nous la plus forte somme possible d'ascendant politique et moral.

» La Prusse, décidée à ne s'arrêter devant aucun obstacle, poussera résolûment sur Vienne. Quant aux Italiens, ils ne s'occuperont pas à faire le siége du quadrilatère, *ils le traverseront ou le tourneront, pour battre l'armée ennemie en rase campagne.*

» Vu sa supériorité numérique, il est à supposer que l'armée italienne sera bientôt en possession de la Vénétie, Venise, Vérone et Mantoue exceptées, dont les garnisons, il est vrai, devront être paralysées par des corps d'observation d'une force considérable.

» Les généraux italiens seront infailliblement les meilleurs juges des

opérations dont il s'agit. Cependant, pour aller à l'unisson avec la Prusse, il faudra que l'Italie ne se contente pas de pénétrer dans la Vénétie ; il faut qu'elle se fraye le chemin vers le Danube, qu'elle se rencontre avec la Prusse au centre même de la monarchie impériale ; en un mot, qu'elle marche sur Vienne.

» Pour s'assurer la possession durable de la Vénétie, il faut d'abord avoir frappé au cœur la puissance autrichienne.

» Quelles seraient les conséquences si l'Italie voulait restreindre son action militaire à Udine ou à Bellune, pour s'occuper ensuite des siéges des places fortes ? Elle arrêterait inévitablement la guerre entière, car elle permettrait à l'armée autrichienne de se retirer tranquillement vers le nord pour renforcer les armées impériales contre la Prusse.

» A l'aide peut-être de la Bavière, ces forces réunies pourraient arrêter l'offensive prussienne et la réduire à une défensive obligée. Si l'on est ainsi frustré des résultats des précédents succès, on conclura peut-être une paix qui, tant pour la Prusse que pour l'Italie, ne répondrait nullement à nos vues politiques ni aux immenses sacrifices qu'on s'était imposés.

» Pour éloigner cette triste éventualité, qui tôt ou tard contraindrait les deux alliés à recommencer leur œuvre, la Prusse ne croit pas pouvoir insister assez vivement sur la nécessité de pousser l'offensive des deux côtés jusqu'aux dernières limites, c'est-à-dire jusque sous les murs de la capitale ennemie.

» Si l'Italie obligeait seulement les Autrichiens à quitter la Vénétie, en les refoulant vers le nord sans les poursuivre à outrance, eu envisageant en particulier la position de la Prusse, la coopération de l'Italie lui serait funeste, moins favorable même qu'une neutralité absolue. La neutralité retiendrait du moins dans le quadrilatère et paralyserait, au profit de la Prusse, toute une armée autrichienne : la coopération victorieuse, mais mal comprise et arrêtée dans sa carrière, refoulerait cette armée contre la Prusse, et cette dernière aurait moins de chances *avec l'alliance italienne que sans elle.*

» Toutefois, sous le rapport stratégique, la marche sur Vienne de l'armée italienne pourrait paraître dangereuse. L'échelle d'opération peut sembler trop longue, les ressources être trop loin ; mais à mesure que les deux armées se rapprocheront l'une de l'autre, le danger diminuera et la victoire finale deviendra de plus en plus probable.

» D'ailleurs, il existe une agence infaillible pour assurer aux deux armées la coopération la plus efficace sur un terrain commun ; ce terrain, c'est la Hongrie. Le gouvernement prussien a fait étudier dernièrement avec soin la question ; il a acquis la conviction que ce pays, soutenu également par l'Italie et la Prusse, leur servirait à son tour comme chaînon de ralliement et comme appui stratégique.

» Qu'on dirige, par exemple, sur la côte orientale de l'Adriatique, une forte expédition de volontaires sous les ordres de Garibaldi. D'après les renseignements parvenus au gouvernement prussien, on trouvera, parmi les Slaves et les Hongrois, une réception des plus cordiales. Cette expédition couvrirait le flanc de l'armée s'avançant sur Vienne et lui ouvrirait la coopération et toutes les ressources de ces vastes contrées. Elle engagerait aussi les régiments croates et hongrois qui se trouvent dans les rangs ennemis à ne plus se battre contre des armées reçues comme amies dans leur propre pays.

» Du nord et des confins de la Silésie prussienne, un corps volant, composé d'éléments nationaux, pénétrera en Hongrie, y rejoindra les troupes italiennes et celles levées dans le pays. L'Autriche s'affaiblissant à mesure que nous nous rapprocherions, les coups que nous lui porterions alors ne frapperont plus ses extrémités, mais son cœur.

» C'est pour toutes ces raisons que le gouvernement prussien attache une si haute importance à la question hongroise et à l'action combinée sur ce terrain avec l'Italie, son alliée. Il propose donc au cabinet florentin de pourvoir en commun aux frais nécessaires pour préparer l'accueil des expéditions indiquées.

» Voilà l'idée générale du plan de campagne que le soussigné, selon les intentions de son gouvernement, a l'honneur de soumettre au cabinet italien.

» *Signé* USEDOM. »

Offensive partout et toujours, pas de siéges, marche sur Vienne, diversion sur la Hongrie, telles étaient les conditions générales de l'exécution de ce plan qui imposait à l'armée italienne la triple tâche de traverser ou de tourner le quadrilatère, en laissant des corps considérables d'observation devant les forteresses, puis de battre l'armée autrichienne, de la poursuivre pour l'empêcher de renforcer les Bavarois, et enfin de se joindre aux Prussiens sur le Danube, et d'appuyer la concentration de leurs trois armées sur Vienne, en opérant sur les côtes de la Croatie une forte diversion de Garibaldiens destinés à se réunir au corps prussien dirigé sur la Hongrie par la haute Silésie.

Le général La Marmora ne voulut pas même discuter ce plan. Il a donné lui-même les motifs de ce refus (1). Les dispositions prises par l'état-major italien coïncidaient cependant si bien avec son exécution, que l'archiduc Albert put croire un moment que l'armée de Victor-Emmanuel avait passé le Mincio pour bloquer les forteresses du quadrilatère, tandis que celle de Cialdini le tournerait en traversant le bas Pô à Ferrare, et en passant entre Vérone et Venise pour prendre l'offensive sur Vienne par la Styrie et

(1) Discours de La Marmora au Parlement, séance du 21 juillet 1866.

la Carinthie. L'armée italienne ne pouvait réussir dans cette difficile opération de traverser les Alpes occupées par l'ennemi en laissant derrière elle 100 000 hommes dans le quadrilatère, qu'en suivant deux routes : l'une prenant Brescia et Bergame comme base des opérations, remontant la rive droite du lac de Garde et la vallée du Chiese, entrant dans la vallée de l'Adige à Trente, continuant jusqu'à Botzen, et pénétrant de là dans la vallée du Fisach jusqu'à Brixen pour passer par un affluent de l'Inn dans le Tyrol allemand, et atteindre Munich ou Salzbourg. L'autre route, au lieu de quitter le Fisach à Brixen, permettait de le remonter jusqu'à sa source et de passer dans la vallée de la Drave pour suivre ce cours d'eau jusqu'à Vienne. L'armée française victorieuse en 1859 avait reculé devant une telle entreprise; il est vrai qu'alors toute l'Allemagne se serait levée contre Napoléon III à son premier pas pour franchir les Alpes Noriques.

Un autre plan consistait à remonter par la rive droite du lac de Garde les vallées du Chiese et de l'Oglio, à franchir les Alpes avec 60 000 hommes d'élite, et à élever dans la vallée de l'Adige un camp retranché menaçant Vérone, et autour duquel pivoterait une armée de 100 000 hommes. L'armée d'opération, ainsi protégée du côté du quadrilatère, pouvait diriger librement son offensive sur le Danube. Garibaldi, dans ce système, au lieu de se perdre dans les montagnes du Tyrol ou de tenter une expédition maritime, impraticable avec des troupes comme les siennes, aurait servi plus utilement sur le Mincio à couvrir la Lombardie contre les agressions des Autrichiens. Mais pour l'exécution de ce plan, qui avait le tort de laisser la capitale découverte, il fallait des troupes manœuvrières et des généraux capables de les diriger. La prudence conseillait de porter

l'armée tout entière sur le Mincio, afin d'écraser l'ennemi sous la supériorité du nombre. Il aurait fallu dans ce cas jeter un corps de volontaires dans la vallée du Chiese pour assurer les communications avec la Lombardie, et placer la portion la plus considérable de ce corps, soutenue par un fort détachement de troupes régulières et par de l'artillerie sur le bas Pô, pour opérer une diversion dans la Polésine, pendant que la flotte menacerait la côte orientale de l'Adriatique.

L'impossibilité de l'exécution du plan prussien étant reconnue, il ne restait plus à l'état-major italien qu'à choisir entre deux systèmes : faire la guerre méthodique des siéges ou opérer dans le quadrilatère même, en suivant soit la ligne qui se dirige des rives du Pô sur les environs du Rovigo, soit celle du Mincio. Chacun de ces deux systèmes comptait des partisans convaincus et se présentait à peu près avec les mêmes inconvénients, les mêmes avantages et le même dénoûment, c'est-à-dire une grande bataille à livrer dans le quadrilatère ou dans les environs. Les généraux Fanti et Cialdini étaient pour le premier; le général La Marmora pour le second. Les souvenirs de 1848, 1849 et 1859, l'idée de reprendre l'œuvre des vainqueurs de Solferino et de San-Martino aux lieux mêmes où ils l'avaient interrompue, faisaient pencher le gouvernement pour la ligne du Mincio. Il eut tort en la choisissant de ne pas s'y tenir et de vouloir contenter le parti militaire qui voulait tourner le quadrilatère en prenant pour ligne d'opération la rive droite du Pô et pour objectif Padoue. La masse des troupes fut donc partagée en deux armées : l'une dite du Mincio commandée par le roi, l'autre dite du Pô sous les ordres de Cialdini. Ces deux armées, séparées par de grandes distances et par de

grands obstacles, agiraient indépendamment l'une de l'autre, suivant deux lignes d'opération différentes dont leurs objectifs étaient, pour l'armée du Mincio, Villafranca, et pour celle du Pô, Rovigo, s'affaiblit ainsi sur le Mincio de plus de 80 000 hommes qui firent cruellement défaut sur le champ de bataille de Custoza.

Le mal aurait été moins grand si toutes les précautions nécessaires à l'exécution de ce plan avaient été prises : mais on entra en campagne sans établir aucune entente préalable entre les deux armées, et sans prévoir aucune éventualité de guerre. On s'était borné à choisir les deux échiquiers sur lesquels les troupes manœuvreraient au hasard. L'état-major s'était laissé gagner à la fièvre patriotique qui égarait les esprits; l'Italie n'avait qu'un cri : En avant!

L'armée italienne, forte de 219 719 combattants avec 36 850 chevaux et 456 canons, était partagée en deux armées; la plus considérable, commandée par le roi et formant trois corps d'armée, forte de 136 602 combattants avec 23 977 chevaux et 282 canons, était concentrée le 22 juin sur la rive droite du Mincio; la seconde, forte de 83 117 hommes, 12 873 chevaux et 174 canons, sous les ordres de Cialdini, se massait sur la rive droite du bas Pô. Enfin le général Garibaldi avec 22 000 volontaires était à Laio prêt à pénétrer dans le Tyrol par la ligne de Ceffaro. Il devait être renforcé par 18 000 volontaires qui s'avançaient du sud de l'Italie.

L'archiduc Albert, à ces 260 000 soldats et volontaires, ne pouvait opposer qu'environ 35 000 hommes avec 168 pièces, formant trois corps d'armée, 5e, 7e, 9e, avec une division de cavalerie de réserve; mais outre cette armée d'opération, il disposait d'environ 50 000 hommes destinés

à tenir garnison dans les places fortes du littoral. L'archiduc laissant un corps de troupes dans le Tyrol et une brigade dans le camp retranché de Rovigo en observation sur le bas Pô, concentra tout le reste de ses forces sur la gauche de l'Adige. L'archiduc, on le voit, avait concentré son attention sur les mouvements de l'armée du Mincio, sans se soucier de celle du Pô. En effet, et dès qu'il se fût assuré le 22 juin de la marche du roi sur le Mincio, il fit rapidement passer son armée sur la rive droite de ce fleuve et occuper la ligne de Custoza à Castelnuovo.

L'armée autrichienne était le 23 autour de Vérone : le 5e corps à Chievo; deux brigades du 7e avec le quartier-général à San-Massimo; le 9e corps à Santa-Lucia; la division de réserve à Pastrengo. L'archiduc Albert, apprenant que l'ennemi avait franchi le Mincio dans la matinée du 23 sans occuper les importantes positions de Castelnuovo, Santa-Giustina et Sono, donna l'ordre d'occuper à l'aube du 24 la ligne de Castelnuovo, San-Giorgio en Salice, Casazza, Sommacampagna, et ensuite par un changement de front à gauche de déborder la gauche de la ligne de front de l'ennemi.

L'état-major italien, sans se douter de la présence de l'ennemi sur la rive droite de l'Adige, se berçait de l'idée que l'archiduc, réduit par son extrême infériorité numérique à la défensive, se contenterait de se maintenir sur la rive gauche de l'Adige dans les fameuses positions de Caldiero. L'état-major italien résolut donc de franchir le Mincio dans la journée du 23, en prenant Villafranca pour objectif. On se réglerait ensuite, selon les circonstances, pour attaquer l'ennemi, le réduire à l'inaction ou le forcer à la retraite, et selon les succès on concentrerait les

deux armées ou l'on renforcerait l'armée du Pô dans le cas où elle parviendrait à s'emparer de Rovigo.

Le jour même où les Autrichiens se concentraient autour de Vérone sur la rive droite de l'Adige, Victor-Emmanuel entrait donc de son côté dans le quadrilatère en traversant le Mincio entre Goïto et Salionze.

Le 24 au matin, lorsque les Autrichiens attaquèrent subitement l'avant-garde italienne, l'armée royale occupait les positions suivantes : la 5e division, commandée par Sirtori, se trouvait dans les collines du côté d'Ogliosi ; la 3e, commandée par Brignone, à Custoza ; la 2e, commandée par Pianelli, devant Peschiera, à droite du Mincio ; la 1re division, commandée par Cérale, se mettait en marche pour se placer à la gauche de la 5e division. Ces quatre divisions formaient le 1er corps sous les ordres de Durando.

Le 3e corps, commandé par Della Rocca, comprenait la 7e division (Bixio), qui se trouvait dans la plaine près de Villafranca ; la 9e division (prince Humbert), en avant de Villafranca ; la 8e division (Cugia) s'avançait vers les collines d'Ogliosi et de Custoza ; la 16e division (Govone) se dirigeait : une brigade vers Custoza, l'autre sur Villafranca, point derrière lequel se tenait la cavalerie du général de Sonnaz. Le 4e corps, ayant à sa tête Cucchiari, avait deux de ses divisions, la 4e et la 6e (Brignone et Cosenz) devant Mantoue à droite du Mincio, et les deux autres, la 10e et la 19e (Angioletti et Longoni), à Roverbella. Cialdini, avec le 4e corps, se tenait sur la rive droite du Pô, ayant son quartier général à Ferrare.

Les 3e, 5e, 7e et 9e divisions formant entre Ogliosi et Villafranca un front de 10 kilomètres, se trouvèrent les premières en ligne au début de l'action. Les 1re, 8e et 16e divisions se portèrent bientôt au secours de cette première

ligne attaquée sur toute son étendue. Les autres divisions placées : la 8ᵉ sur la rive droite du Pô, la 4ᵉ et la 6ᵉ, la 10ᵉ et la 9ᵉ à la hauteur de Roverbella, la 2ᵉ devant Peschiera, à droite du Mincio, étaient trop éloignées du champ de bataille pour essayer même de s'y rendre.

La 5ᵉ division, égarée par son avant-garde, errait au milieu des collines de la rive droite de la Tiene; laissée à découvert sur son front, elle dut subir le choc de la division de réserve et d'une partie du 5ᵉ corps autrichien. Le général Sirtori, commandant la 5ᵉ division, essaya de la reformer à droite de la Tiene, mais elle fut culbutée dans le Mincio en laissant de nombreux prisonniers et des canons aux mains de l'ennemi.

Le général Cérale, à la tête de la 1ʳᵉ division du 1ᵉʳ corps de l'armée royale, s'était mis en marche, comme on l'a vu, pour se rallier à la 5ᵉ division. Sa position allait devenir critique. Il était temps que le général Durando, commandant le 1ᵉʳ corps, amenât sa réserve au secours de Sirtori et de Cérale. Cette réserve, une brigade de la division Pianelli et trois bataillons de bersagliers arrêtèrent la poursuite des Autrichiens et sauvèrent les deux divisions d'une destruction complète.

Le général La Marmora, chef d'état-major général, qui venait de quitter Cerlungo vers quatre heures du matin, rencontre sur la route de Valeggio à Villafranca Brignone avec la 3ᵉ division du 1ᵉʳ corps et il le dirige sur Custoza, centre du champ de bataille et clef de la position. Le général La Marmora, remarquant ensuite qu'en avant de sa droite s'élèvent des nuages de poussière, accourt à Villafranca, où le prince Humbert, à la tête de la 9ᵉ division, tient tête à l'ennemi. La Marmora, revenant sur ses pas, se heurte aux divisions Cugia (8ᵉ) et Govone (16ᵉ), qu'il se

hâte d'envoyer au secours de Brignone déjà fortement engagé à Custoza, où le sort de la journée va probablement se décider. Il se porte de sa personne vers les hauteurs en avant de Custoza où Brignone est cerné par trois brigades des 7ᵉ et 9ᵉ corps autrichiens. Le prince Amédée, commandant une des brigades de la 3ᵉ division, est blessé ; ses troupes plient devant le nombre; l'autre brigade de la même division, accablée par le feu de 40 pièces, et chargée par l'infanterie autrichienne, est culbutée à son tour. Deux bataillons de grenadiers de la division Govone (16ᵉ), bien postés à Custoza, tiennent ferme; mais réduits à leurs propres forces, entourés d'ennemis, ils vont être forcés d'abandonner le village, lorsqu'une des brigades de la division Govone, arrivant heureusement, les aide à se maintenir sur la hauteur en arrière de Custoza.

La bataille prenait une tournure défavorable pour les Italiens; La Marmora se rend en toute hâte sur le Mincio, afin d'y dégager les ponts pour faciliter la retraite si elle devient nécessaire. Conservant sans doute encore quelque espoir de se maintenir sur les hauteurs de Custoza et sur la rive gauche du Mincio, il avait ordonné au commandant du 3ᵉ corps de reprendre les hauteurs occupées en partie par les grenadiers de Brignone et par une partie de la division Govone. La division Cugia déployée d'abord sur deux lignes dans la plaine, et une brigade de la division Govone dirigée sur Villafranca faisant alors tête de colonne, s'élancent dans les ravins à droite de Custoza et escaladent les hauteurs occupées par l'ennemi. Monte-Torre et Monte-Croce sont enlevés ; une forte canonnade est dirigée sur Custoza repris par un retour offensif des grenadiers de Brignone soutenus par une des brigades de la 16ᵉ division. Les Autrichiens reviennent à la charge, un



terrible combat s'engage, les réserves de Cugia et de Govone s'y jettent, et les Autrichiens refoulés en désordre ne parviennent à se rallier que derrière leurs réserves.

Il est environ trois heures. Les Italiens reprennent confiance.

L'archiduc Albert vient de rapprocher son quartier général du centre de l'action. Il est à San-Rocco. Les colonnes autrichiennes se reforment sous ses yeux; les réserves sont mises en ligne; le 5ᵉ corps, n'ayant plus guère d'ennemis devant lui à la droite, vient se joindre à l'attaque du centre. Les 5ᵉ, 7ᵉ et 9ᵉ corps sont maîtres de leurs mouvements, et l'on peut dire que l'armée autrichienne tout entière se précipite sur Custoza sous les yeux de son chef. Les tirailleurs autrichiens disputent déjà aux bersagliers les mamelons qui les séparent et les forcent à se replier sur le gros de l'armée et à abandonner leurs positions qu'ils couronnent immédiatement de batteries dont le feu convergent démonte les batteries italiennes qui défendent les hauteurs et le village de Custoza. Cugia et Govone refoulent à plusieurs reprises les têtes de colonnes ennemies; les masses autrichiennes n'en continuent pas moins d'avancer. Cugia est obligé de mettre ses réserves en ligne; les chances de la lutte se balancent, mais les munitions sont sur le point de manquer aux Italiens; une partie de leur artillerie va être obligée de quitter le champ de bataille. L'archiduc Albert lance alors une partie de ses réserves contre l'infanterie italienne, qui, privée de l'appui d'une partie de ses canons, fait cependant bonne contenance. Les attaques se succèdent contre Custoza : défenseurs et assaillants font des efforts désespérés; mais les assaillants amènent sans cesse de nouvelles réserves en ligne. Custoza est enfin pris. Les Italiens ont perdu la bataille.

Il ne restait plus qu'à opérer la retraite. Les divisions de Bixio et du prince Humbert, talonnées de près sur la droite dans la plaine par la cavalerie autrichienne, gagnent le Mincio sans subir de trop grandes pertes; mais au centre, dans la région montagneuse où Cugia et Govone ont engagé jusqu'à leur dernier homme, des canons et un grand nombre de prisonniers restent aux mains de l'ennemi.

Un tacticien capable de faire concourir les différents corps présents sur le champ de bataille à une action commune avait manqué à l'armée italienne pendant le combat; il lui manqua dans la retraite. Le chef d'état-major général ne prescrivit aucun ordre aux chefs de corps; ceux-ci s'en remirent du soin de diriger la retraite aux généraux de division, qui s'acquittèrent en général, il faut le reconnaître, avec sang-froid de cette tâche; mais si les généraux de division et de brigade, les officiers et les soldats s'étaient bien battus, et si quelques généraux de division, privés de direction soit du côté du commandant de leur corps soit du côté de l'état-major général, avaient su prendre une initiative utile, le commandement en chef ne se fit sentir nulle part. Le jour de la bataille, les troupes se mirent en marche sans avoir pris leur repas du matin; des divisions du 1er corps mêlèrent leurs rangs aux rangs du 8e corps en passant le Mincio; les bagages de ce dernier, obstruant les ponts et les routes, empêchèrent le 2e corps d'atteindre le champ de bataille, où, sur vingt divisions, dont se composaient les forces italiennes, cinq seulement arrivèrent l'une après l'autre. Point d'ensemble, point de plan; les avant-gardes se trompent de chemin et découvrent le corps qu'elles précèdent; Sirtori, réduit à ses propres forces, est battu avant que Cérale soit entré en ligne; et Brigonne, qui devait combattre à la

droite de Sirtori, est attaqué de tous côtés et refoulé en désordre avant que Cugia et Govone viennent le soutenir. Le chef d'état-major général La Marmora va, vient d'un lieu à un autre, donnant des ordres aux corps qu'il rencontre par hasard; loin de diriger la bataille, il la considère comme perdue dès l'instant où la division Brignone bat en retraite; il engage Victor-Emmanuel, qui assiste au combat dans la région de Villafranca, à se porter à Valeggio et de là sur la rive droite du Mincio. Accourant lui-même à Goïto pour faire avancer les divisions Angioletti et Longoni, et n'y trouvant d'abord qu'une faible avant-garde du corps de Cucchiari, il l'envoie sur Villafranca, où elle prit part aux combats de la retraite qui durèrent jusqu'à sept heures du soir. Le gros des divisions Angioletti et Longoni, empêtré dans les bagages, ne bougea pas de Castellucchio, sur la rive droite du Mincio, en face de Mantoue; quelques détachements franchirent le Mincio, mais en s'arrêtant à Roverbella, circonstance fâcheuse qui engagea sans doute La Marmora à ne plus songer qu'à la retraite : un de ses aides de camp courut s'assurer d'un point de passage à Valeggio, pendant qu'un autre de ses officiers se rendait de Goïto à Custoza pour recueillir des nouvelles de la bataille.

Nulle précaution pour éclairer l'armée italienne : elle marcha les yeux fermés. L'action de la cavalerie se borna le 23 à une promenade vers Villafranca, tandis qu'elle aurait dû se mettre en contact avec l'ennemi et ne plus le perdre de vue. L'armée italienne montra de la bravoure; c'est tout ce que l'on peut dire d'elle. Les pertes étaient grandes des deux côtés : les deux corps italiens et la division de cavalerie de réserve avaient perdu 347 officiers et environ 8000 hommes, sur lesquels 4000 prisonniers et 16 canons. C'était

beaucoup sans doute, mais il ne semblait pas que Victor-Emmanuel en fût réduit à interrompre la campagne. Les pertes énormes subies par l'armée prussienne en 1815 à Ligny ne l'empêchèrent pas de reparaître le lendemain sur le champ de bataille; le roi d'Italie reporta cependant son armée tout entière sur l'Oglio et établit son quartier général à Torre-Malimberti, près de Pescarole. Cialdini, qui devait franchir le Mincio dans la nuit du 25 au 26 juin, transféra son quartier général à Modène pour se rapprocher de l'armée principale.

La défaite des Italiens fut plus tôt connue en France et en Suisse qu'à Milan. Les journaux italiens gardèrent le silence pendant deux jours, et les premiers rapports officiels laissèrent planer des doutes sur l'issue de la bataille, qui n'avait, à les en croire, été ni perdue ni gagnée; les opérations militaires devaient, disait-on, recommencer bientôt sur d'autres plans, mais les illusions à ce sujet ne furent pas de longue durée. Le soldat italien, avec sa vivacité d'imagination, subit sans réfléchir les impressions du moment et grossit facilement les revers et les avantages; jugeant ses chefs avec une très-grande mobilité d'esprit, il passe aisément de la confiance à la défiance, et de l'admiration à l'accusation de trahison. L'attitude découragée et méfiante du soldat, les récriminations des chefs les uns contre les autres après la bataille justifièrent l'inaction à laquelle Victor-Emmanuel se condamna.

Les Autrichiens n'ayant pas de motif pour reprendre l'offensive au delà du Mincio, un temps d'arrêt de quatorze jours eut lieu sur le théâtre de la guerre de ce côté des Alpes, et quand les opérations reprirent le 7 juillet, le sort de la Vénétie avait été décidé à Sadowa.

CHAPITRE XI

APRÈS SADOWA

SOMMAIRE. — Le lendemain de Sadowa. — Retraite des Autrichiens. — Benedeck cherchera-t-il un refuge à Olmütz ou à Vienne? — Il opte pour Olmütz. — Il fait demander, le 4 juillet, un armistice au roi de Prusse. — Départ du prince de Reuss pour Paris. — Nouvelle demande d'armistice et nouveau refus. — — La Prusse presse la marche de ses armées. — Situation de l'Autriche. — M. Benedetti arrive au quartier général prussien. — L'archiduc Albert est nommé commandant général des forces de l'Autriche. — Préliminaires de paix proposés par Napoléon III. — Mouvements des armées. — Motifs pour la Prusse de se hâter. — Combat de Tobitschau. — Benedeck est obligé de prendre la route des petits Carpathes. — Les Prussiens marchent sur le Danube. — Ils cherchent à se concentrer sur la Reuss. — Lenteur et mystère des négociations. — M. Benedetti se rend à Vienne. — Trêve de cinq jours. — Opérations de l'armée du Mein. — Négociations pour la paix. — M. de Bismarck est impatient de s'assurer les résultats de la campagne. — Il traite sans l'Italie. — Les annexions à la Prusse. — Les compensations de la France. — La ligne du Mein. — Préliminaires de Nikolsburg. — Signature de la paix à Prague. — Négociations avec les petits États. — M. de Bismarck leur livre le secret des revendications du gouvernement impérial. — Ils se jettent dans les bras de la Prusse. — Résultats politiques de la guerre.

Revenons en Allemagne au lendemain de la bataille de Sadowa.

Le général Herwarth mit le premier ses troupes en mouvement dans la direction de Pardubitz. Il trouva partout, sur son passage, un énorme matériel de guerre abandonné, fourgons, vivres, munitions, équipages de pont et canons.

Benedeck avait à choisir deux points de ralliement pour son armée : Olmütz, situé à six journées de marche de l'Elbe, et Vienne, qui en est à dix journées. Olmütz, ville de 20 000 habitants, offrait peu de ressources à une armée en désarroi ; sa forteresse était à peine munie des choses nécessaires à sa garnison, tandis qu'on pouvait trouver dans

la population de Vienne, dans ses richesses, les approvisionnements de toute espèce renfermés dans ses arsenaux, de quoi refaire l'armée en hommes, en chevaux et en matériel de guerre. Ce ravitaillement lui était indispensable. L'armée se trouvait, il est vrai, à Olmütz, sur les flancs des lignes d'invasion, mais trop en dehors de leur direction pour menacer efficacement les communications des Prussiens marchant sur la capitale; à Vienne, elle couvrait le foyer même de la puissance autrichienne défendu par un fleuve considérable qu'on ne passe pas aisément et dont un camp retranché protégeait les ponts. Il était plus facile de se mettre en communication avec l'armée d'Italie, de Vienne que d'Olmütz, et de rappeler les bataillons de dépôt de toutes les contrées de l'empire pour refaire l'armée.

L'empereur François-Joseph ayant fait, comme on va le voir, le sacrifice de la Vénétie, l'archiduc Albert pouvait ramener, par la voie ferrée, une grande partie de l'infanterie de l'armée du Sud à Vienne avant l'arrivée des Prussiens devant le camp de Florisdorff; ce puissant renfort et celui des bataillons de dépôt eût permis à l'Autriche d'entreprendre une nouvelle campagne avec un nouveau général et une nouvelle armée, mais Benedeck, optant pour une retraite divergente, dirigea son 10ᵉ corps et quatre de ses cinq divisions de cavalerie sur Vienne, et se replia lui-même avec le gros de son infanterie et de son artillerie sur Olmütz. Il commit ensuite, dans l'après-midi du 4, la faute d'envoyer le baron de Gablentz à Horsitz demander au roi de Prusse un armistice sans préliminaires de paix, comme si sa demande, uniquement appuyée sur des raisons militaires, n'était pas d'avance repoussée. Guillaume Iᵉʳ n'ignorait pas que l'Autriche montrait sur-



tout sa force dans les revers, et que l'armée victorieuse à Custoza brûlait du désir de venger les défaites de l'armée du Nord. La nouvelle de la cession de la Vénétie par l'empereur d'Autriche à l'empereur des Français, et de l'acceptation de la médiation offerte par Napoléon III aux belligérants, parvint le 5 au château d'Horsitz, où le roi de Prusse avait établi son quartier général. La médiation devait s'exercer d'abord en vue d'un armistice.

Les débris de l'armée autrichienne continuèrent le 4 leur retraite sur trois colonnes dans la direction de Zwittau, où Benedeck les avait devancés. Les avant-gardes prussiennes qui les poursuivaient, trouvant partout les ponts brûlés, passèrent l'Elbe à gué dans les environs de Pardubitz, où le roi de Prusse établit le lendemain son quartier général. On y apprit que l'ennemi se retirait sur Olmütz. La 2ᵉ armée se dirigea en conséquence vers cette ville, et, afin de précipiter le dénouement, les deux autres armées marchèrent sur Vienne par Brünn et Iglau.

Le prince de Reuss partit le lendemain pour Paris, porteur d'une lettre autographe du roi de Prusse, où Guillaume Iᵉʳ déclarait à Napoléon III que la situation militaire ne permettait pas de conclure un armistice sans obtenir des garanties pour la teneur éventuelle d'un traité de paix. Les diplomates s'occupaient avec ardeur à en jeter les bases pendant que les Autrichiens tournaient les montagnes qui séparent la Bohême de la Moravie. Benedeck avec le gros de l'infanterie et de l'artillerie se dirigeait sur Olmütz. Les Prussiens se remirent en marche le 5; ils occupèrent le 8 Prague, laissée sans défense; le 6ᵉ corps resta devant Kœniggrätz, le prince royal suivit Benedeck sur le chemin d'Olmütz.

Le quartier général du roi de Prusse se trouvait encore,

le 8, à Pardubitz; le baron de Gablentz s'y rendit, mais au lieu de pleins pouvoirs pour traiter, il n'avait qu'une « instruction » adressée à lui personnellement par le ministre des affaires étrangères, le comte Mensdorff. Cette instruction l'autorisait à conclure immédiatement un armistice s'étendant non pas seulement aux armées prussiennes et austro-saxonnes opérant en Bohême, mais à tous les alliés de l'Autriche. L'armistice devait être dénoncé quatorze jours à l'avance et durer huit semaines au moins et trois mois au plus. L'Autriche, pendant sa durée, remettrait en gage les places fortes de Josephstadt et de Kœniggrätz dont les garnisons sortiraient avec les honneurs de la guerre ; dans le cas où la paix viendrait à se conclure, on lui rendrait intacts tout le matériel de guerre et d'habillement contenu dans ces places, ainsi que toutes les fortifications.

Il aurait fallu pour faire accepter de telles conditions à la Prusse que Napoléon III prît en faveur de l'Autriche le rôle de médiateur armé, et rien n'indiquait une telle résolution de sa part ; l'Italie, sans repousser l'armistice, faisait dépendre son consentement de celui de la Prusse ; sa longue inaction après Custoza, objet de tant de commentaires dans les armées prussiennes, allait cesser ; on savait qu'elle refusait d'accepter la Vénétie sans le consentement de la Prusse. Le baron de Gablentz ne put obtenir une audience du roi, et à peine eut-il quitté le quartier général prussien que de nouveaux ordres précipitèrent la marche de l'invasion.

L'empereur d'Autriche avait fait le 7 juillet appel « aux peuples fidèles de son royaume de Hongrie », mais la Hongrie de Marie-Thérèse n'existait plus, et les Hongrois, loin de se rendre à la voix de l'empereur, se réunirent à Neisse, autour de Klapka, pour former un corps de partisans avec l'aide de la Prusse. Les Tchèques accueillaient sans trop

de répugnance ces Prussiens qui venaient leur dire : « Si notre juste cause triomphe, la Bohême et la Hongrie verront se réaliser leurs vœux nationaux. Puisse un meilleur état luire sur vous. » François-Joseph publia, le 10 juillet, un nouveau manifeste où il déclarait à ses peuples que jamais il n'accepterait une paix qui ébranlerait les bases de sa puissance : « Je suis plutôt résolu à une guerre à outrance avec la certitude de l'appui de mes peuples. » Sa voix ne fut pas mieux entendue; quelques volontaires se levèrent seuls dans le Tyrol.

Benedeck se retirait pendant ce temps-là sur Olmütz, serré de près par les Prussiens, qui avaient trouvé dans les papiers saisis à la poste de Tresbau, en Moravie, un ordre adressé par Benedeck à l'intendant de l'armée, contenant la position des différents corps, avec indication des routes qu'ils avaient à suivre. Le paquet contenait également un grand nombre de lettres d'officiers qui constataient la grandeur du désastre de l'Autriche. Moltke savait donc, à un homme près, le nombre des Autrichiens qui devaient se réunir à Olmütz et de ceux qui avaient pris la direction de Vienne, et il pouvait impunément diviser ses trois armées en autant de colonnes qu'il le jugeait convenable pour arriver le plus promptement possible devant le camp retranché de Florisdorff. Le quartier général du roi de Prusse était le 13 à Brünn. M. Benedetti vint l'y rejoindre.

Le vainqueur de Custoza, nommé au commandement général des forces de l'Autriche, adressa ce jour-là même une proclamation aux Saxons et aux soldats de l'armée du Nord et du Sud, leur annonçant que les uns avec le désir de réparer un désastre immérité, les autres forts d'une grande victoire, ne tarderaient pas à châtier l'arrogance de l'ennemi.

M. Benedetti, à peine arrivé dans la nuit du 11 au 12 au grand quartier général, insista pour la conclusion d'un armistice. M. de Bismarck refusait de signer un arrangement de ce genre sans le consentement de l'Italie; mais pour donner une preuve de ses bons sentiments à Napoléon III, il consentit à une trêve de trois jours pendant laquelle on consulterait le gouvernement italien. La trêve ne put être acceptée à Vienne à cause des conditions militaires.

L'armée de Benedeck était rentrée le 11 à Olmütz, mais déjà, le 15, le prince Frédéric-Charles menaçait la ligne de Lundenbourg, et le prince royal arrivait à la hauteur d'Olmütz. Le gouvernement autrichien, s'apercevant du danger auquel l'armée entassée dans un camp retranché, sans moyens pour se refaire, allait être exposée, donna l'ordre à Benedeck de la ramener le plus promptement possible sur Vienne par la Hongrie et Presbourg.

L'armée prussienne, dix jours après la bataille livrée sur la Bistritz, avait atteint la Thaya et parcouru une distance de près de 25 milles, c'est-à-dire environ 19 kilomètres. par jour; marches assez ordinaires si on les compare à celles des armées du premier Empire en pareille circonstance. Les troupes, il est vrai, étaient alors plus aguerries et plus entraînées à la rapidité des mouvements.

Les deux représentants de Napoléon III, MM. Benedetti et de Gramont, avaient reçu les préliminaires de paix : M. Benedetti, arrivé dans la nuit du 11 au 12 à Brünn où était le quartier général du roi de Prusse, les soumit le lendemain à son approbation : maintien de l'intégrité de l'empire autrichien, sauf la Vénétie; dissolution de l'ancienne Confédération germanique; exclusion de l'Autriche de l'Allemagne réorganisée; constitution d'une union de l'Allemagne du Nord, comprenant tous les États situés au nord

de la ligne du Mein, sous l'hégémonie de la Prusse qui aura le commandement des forces militaires de ces États; liberté aux États du sud du Mein de former entre eux une union de l'Allemagne du Sud qui jouira d'une existence internationale indépendante; réunion à la Prusse des duchés de l'Elbe, sauf les districts du nord du Sleswig dont les populations librement consultées décideront si elles consentent à être rétrocédées à la Prusse; restitution à la Prusse d'une partie des frais de la guerre par l'Autriche et ses alliés. Tels étaient les préliminaires de paix recommandés à l'acceptation des belligérants.

Le programme de la lettre impériale du 11 juin qui, tout en demandant pour la Prusse plus de force et d'homogénéité dans le nord, réclamait le maintien de la grande position de l'Autriche en Allemagne, était déchiré par celui qui l'avait tracé. La Vénétie cédée, l'Autriche exclue de l'Allemagne, M. de Bismarck n'avait plus aucune raison de repousser l'armistice : il s'agissait seulement de se hâter, et de mettre à profit les moments qui s'écouleraient avant la signature. M. de Moltke accéléra les mouvements de l'armée. L'ordre fut donné, le 14 au soir, à la 1re armée et à celle de l'Elbe de franchir la Thaya. La division de landwher de la garde devait couvrir les derrières de l'armée en se rendant de Prague à Pardubitz. Le grand quartier général resta jusqu'à nouvel ordre à Brünn; les commandants des trois armées établirent des relais de poste entre leur quartier général et cette ville. La 2e armée, encore très en arrière à la date du 14, se trouvait échelonnée entre Trubau et Kosteletz.

L'armée autrichienne se dirigea le 15 d'Olmütz vers le Danube; le 1er et 8e corps, la division de cavalerie et le grand quartier général marchèrent en deux colonnes par

les routes passant par Prérau et Tobitschau, petites villes situées sur la rive droite de la March, à 30 kilomètres d'Olmütz.

Un véritable combat s'engagea en amont de ces deux localités entre la cavalerie prussienne et l'artillerie autrichienne. Les hussards de la landwher prussienne s'emparèrent de 18 canons. D'autres rencontres autour de Tobitschau et l'occupation de cette petite ville, espèce de défilé, situé au point où plusieurs cours d'eau viennent se jeter dans la March, forcèrent Benedeck à traverser par d'affreux chemins un contrefort des Carpathes et l'empêchèrent de ramener à temps 100 000 hommes sur Vienne, où l'archiduc Albert formait à la hâte une nouvelle armée.

Les colonnes autrichiennes, après une longue marche de plus de dix milles, atteignirent, le 16, la route conduisant d'Olmütz à Presbourg par les Carpathes et la Waag; le 17, elles étaient au pied des Carpathes; elles traversèrent le contrefort de Jabulka et gagnèrent, le 18, la vallée de la Waag à Trentschin; d'où elles purent descendre par Léopoldstadt et Tyrnau sur Presbourg.

La marche sur le Danube, par Vienne et par Presbourg, fut résolue, le 18, au quartier général de Brünn. Les têtes de colonnes prussiennes, le 19, n'étaient plus qu'à deux heures de marche de Vienne, mais une partie considérable de l'armée elle-même se trouvait encore en arrière. La 1re armée et l'armée de l'Elbe s'arrêtèrent pour donner à la 2e armée le temps de se placer à la portée des deux autres. La 1re fit cependant un mouvement en avant : le prince Frédéric-Charles échelonna sur la rive droite de la March son avant-garde et son corps de cavalerie vers Vienne; il poussa sur la rive gauche une de ses divisions jusque sur la route qui mène d'Olmütz à Presbourg. Les Prussiens ne



connaissaient d'une manière certaine ni le chiffre de la partie de l'armée du Nord qu'on était parvenu à ramener sur Vienne, ni les secours reçus de l'armée d'Italie, ni le résultat produit par le décret impérial de former des 4[e] et 5[e] bataillons dans tous les dépôts de l'empire. Ils ramenèrent donc par prudence, le 19, leurs forces derrière la Reuss, où elles étaient étendues sur un front de quatre journées de marche en face d'une armée ennemie prête à sortir d'un camp retranché. Il fallait pour s'exposer à un pareil danger avoir autant de confiance en soi que de mépris pour son adversaire.

L'archiduc Albert, avec ses 100 000 hommes dans le camp retranché de Florisdorff, demandait à en sortir pour attaquer l'ennemi dont il connaissait la position difficile; mais le 22, des courriers, arrivés à neuf heures du matin, apprirent aux deux armées que les hostilités devaient être suspendues à midi, pour être reprises le 27.

Profitons de ce délai de cinq jours pour résumer les opérations militaires de l'armée du Mein.

Les alliés de l'Autriche n'avaient pas été plus heureux qu'elle. L'armée prussienne dite armée du Mein, après avoir brisé le Hanovre à Langensalza, le 29 juin, se trouvait en présence du 7[e] corps fédéral formé par le contingent bavarois, et du 8[e] corps comprenant les contingents wurtembergeois, hessois, badois, nassauviens, et une brigade autrichienne tirée des garnisons des places fédérales. Chacun de ces corps, séparément aussi fort que l'armée prussienne, ne comptait malheureusement que des soldats rassemblés au hasard, sans fraternité d'armes, et dont les chefs, n'obéissant à aucun plan d'ensemble, cherchaient avant tout à employer les forces fédérales à couvrir leur propre pays. Les contingents fédéraux auraient dû être rassemblés le 15; loin qu'il en fût ainsi au moment où la Prusse ou-

vrit les hostilités, le 8e corps se constituait avec une extrême difficulté : une brigade wurtembergeoise, le contingent de la Hesse-Darmstadt et du Nassau occupaient seuls la région du côté de Francfort. La brigade autrichienne arriva le 21 juin à Darmstadt, et une brigade badoise à Francfort ; mais la formation du 8e corps était trop peu avancée pour lui permettre de faire la moindre démonstration en faveur des Hanovriens qui se retiraient alors devant l'armée du Mein du côté de Gœttingue. L'armée bavaroise concentrée autour de Bamberg pour opérer au nord du Mein aurait été en état du 6 au 21 de secourir l'armée du roi George, mais le prince Charles de Bavière, commandant en chef des forces bavaroises, au lieu de se porter au devant des Hanovriens qui se proposaient de gagner le sud par Fulde, ne bougea que cinq jours plus tard. Les Hanovriens, trouvant la Hesse électorale au pouvoir de l'ennemi, cherchèrent à se frayer un passage à travers Gotha et la Thuringe. Le prince Charles de Bavière, apprenant que des négociations étaient entamées entre les Hanovriens et les Prussiens, en profita pour arrêter sa marche et accorder à ses troupes deux jours de repos au moment même où se livrait la bataille de Langensalza. Les Hanovriens lui ayant fait savoir qu'ils tiendraient jusqu'à son arrivée, il se remit en marche, mais la brave armée hanovrienne était détruite, et les Prussiens n'avaient plus d'ennemis sur leurs flancs et sur leurs derrières.

Le prince Charles de Bavière et le prince Alexandre de Hesse cherchèrent à opérer leur jonction le 7 juillet dans la Hesse électorale, mais l'entente sur les opérations ultérieures était difficile entre les deux généraux en chef, car l'un entendait placer son armée entre la Bavière et l'ennemi, tandis que l'autre voulait interposer la sienne entre

la Hesse et les Prussiens. Le général commandant la brigade autrichienne, pour concilier les exigences opposées des deux généraux en chef, avait désigné comme point intermédiaire de jonction Hersfeld au nord de Fulde, quoique cette ville se trouvât à moitié plus rapprochée des Prussiens que des fédéraux. Le prince Charles de Bavière, par suite d'un mouvement en avant sur Meiningen, se trouvait en effet dans la nécessité, pour se réunir au prince Alexandre de Hesse, de revenir à l'ouest, c'est-à-dire de marcher ayant l'ennemi sur son flanc droit. Le prince Alexandre, pendant que le prince Charles opérait ce mouvement, dirigeait sur Hanau le 8e corps affaibli par la nécessité d'en distraire plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie pour protéger ses flancs et ses derrières ; il atteignit le 3 juillet Alsfeld, Lauterbach, Herbstein et Schotten. Le prince Charles marcha ce jour-là de Meiningen vers Dermbach. et sa cavalerie se dirigea de Kissingen sur Bacha, afin de relier le 7e corps au 8e.

Le général Vogel de Falkenstein avait pour mission d'écraser la coalition des petits États contre la Prusse dans son centre même, c'est-à-dire à Francfort. Battre le 7e corps, empêcher ensuite le prince Alexandre de se renfermer dans Mayence avec les Hessois, et enfin arrêter ces derniers devant cette forteresse avec les Bavarois à dos, telle était sa rude tâche. Le général prussien, au lieu de se porter directement sur Francfort, était obligé de marcher par Fulde à la rencontre du prince Charles de Bavière en route pour rejoindre le prince Alexandre. Le mouvement tardif des Bavarois dans l'est servit fort bien ses projets. Une rencontre sanglante eut lieu le 4, entre les Bavarois et les Prussiens à Dermbach : les Prussiens y perdirent 300 tués, blessés ou prisonniers; les Bavarois le double. Le prince

Charles de Bavière dut se replier au sud-est. Vogel de Falkenstein, en apprenant sa retraite, marcha sur Fulde, où il se trouva posté entre le 7ᵉ et le 8ᵉ corps. Les généraux alliés auraient dû réunir leurs forces pour l'attaquer; mais le prince Charles, au lieu de venir en aide au prince Alexandre, le livra seul aux coups de Vogel de Falkenstein en marche sur Francfort; il suffisait d'un échec du 8ᵉ corps pour livrer aux Prussiens la ligne du Mein et le siége de la Confédération. Le prince Charles ne pouvait en douter; il sacrifia tout, néanmoins, à l'idée de protéger la Bavière, et c'est sur la frontière septentrionale de ce pays qu'il donna rendez-vous aux alliés, le 7 juillet, vers Brückenau et Kissingen.

Le prince Alexandre de Hesse s'apprêtait à prendre cette route avec son corps d'armée enfin au complet, lorsque le 5 il apprit le désastre de Sadowa. Il ne voulut plus dès lors conduire en Bavière les contingents de Bade, des deux Hesse, du Wurtemberg, de Nassau et de Francfort. Il regagna la ligne du Mein, de Hanau à Mayence, en faisant savoir au prince Charles qu'il opérerait sa jonction avec lui, non pas en Franconie, mais sur le Mein entre Hanau et Aschaffenbourg, et il reprit le chemin de Francfort. Vogel de Falkenstein, trompant pendant ce temps-là le prince Charles de Bavière, par une feinte, concentre son armée, le 9, à Brückenau et à Géroda, et la tourne tout entière contre les Bavarois, qui, affaiblis par des marches continuelles sur un sol détrempé, mal vêtus, mal nourris, mal couchés, ont péniblement gagné les rives de la Saale. Le prince Charles livre sur les bords de cette rivière, notamment à Kissingen, quelques combats dans lesquels ses troupes montrent de la bravoure; mais il n'en a pas moins perdu, le 10 juillet, la ligne de la Saale. Le prince

Charles est obligé de rétrograder jusqu'au Mein par une marche excentrique, de sorte que vingt-quatre heures après le combat de Kissingen, l'armée bavaroise est éparpillée sur une étendue de près de quatorze lieues.

Les États secondaires ne faisaient du reste la guerre qu'avec une répugnance évidente et avec l'arrière-pensée de s'entendre le plus tôt possible avec la Prusse. Quelques-uns de ces États, la Hesse électorale entre autres, semblaient attendre à ce sujet un mot d'ordre du cabinet des Tuileries. Le prince de Hesse écrivait dès le 7 juillet à Napoléon III : « Une paix séparée pourrait bien passer sous silence les inté- » rêts des États secondaires. Cela m'autorise à demander à » Votre Majesté si je ne ferais pas bien d'engager mon cousin » l'électeur à s'entendre à l'amiable avec la cour de Berlin » auprès de laquelle le très-haut appui que Votre Majesté dai- » gnerait peut-être nous prêter deviendrait sans doute con- » cluant (1). » Les États secondaires comptaient encore sur l'appui du gouvernement impérial. Ils ne devaient pas tarder à être désabusés ; en attendant, leurs généraux conduisaient les opérations militaires sans élan et comme pour l'acquit de leur conscience. Le prince Alexandre de Hesse ne fit aucun effort sérieux pour défendre Francfort, où les Prussiens entrèrent en vainqueurs dans la soirée du 19 juillet.

Francfort, l'une des capitales de la haute banque européenne, ardent foyer de l'agitation anti-prussienne et d'une presse hostile à M. de Bismarck jusqu'à la violence, n'était pas très-rassuré. Les banquiers et les journalistes de l'ancienne cité impériale allaient se trouver en face de ces hobereaux prussiens qu'ils affectaient tant de dédaigner,

(1) Papiers des Tuileries.

Francfort en fut quitte pour payer 25 millions de florins; quant à l'hospitalité que les Francfortois durent exercer envers les soldats prussiens, le général Vogel de Falkenstein se chargea d'en régler les devoirs.

Le bruit courut à Paris, quelques jours après l'occupation, que Francfort venait d'être frappé d'une nouvelle contribution de 6 millions de florins, et que si cette ville ne s'acquittait pas en vingt-quatre heures d'une contribution égale, elle serait livrée au pillage. Napoléon III crut devoir adresser à ce sujet quelques observations à M. de Goltz; l'ambassadeur de Prusse à Paris lui répondit : « C'est » la totalité de la contribution qui s'élève à 25 millions de » florins (54 millions de francs), somme qui pour la ville des » Rotschild peut être considérée comme extrêmement mo- » dérée ; le gérant du ministère des affaires étrangères m'a » répondu qu'il ignorait le mode adopté pour faire rentrer la » contribution, mais qu'il n'avait pas besoin de me dire qu'on » n'avait nullement menacé de piller la ville. M. de Bismarck » me mande qu'il ignore si l'on a menacé de piller, mais » que pareil ordre n'avait aucune chance d'être exécuté, » attendu que des soldats prussiens refuseraient de se servir » d'une pareille permission (1). »

L'armée du Mein, sans s'oublier dans les délices de Francfort, reprit tout de suite l'offensive; l'armée fédérale, après une série d'opérations dans lesquelles les alliés montrèrent les mêmes hésitations, les mêmes divergences de vues et d'intérêts, le même esprit de désunion, s'était retirée derrière les forteresses de Wurtzbourg et de Marienberg, où le général Manteuffel l'atteignit le 27. La convention de Nikolsburg, signée la veille, entre la Prusse et l'Au-

(1) Papiers des Tuileries, lettre du 25 juillet.

triche portait qu'un armistice serait conclu avec la Bavière et qu'il daterait du 2 août. Les Prussiens mirent ce temps à profit pour attaquer Marienberg et pour s'emparer de sa citadelle. Le général Manteuffel, muni des pleins pouvoirs nécessaires pour conclure des suspensions d'armes avec les États secondaires, n'eut pas grand'peine à s'entendre avec eux. Le 4 août, la guerre prit fin.

Reprenons maintenant le récit des négociations engagées au quartier général du roi de Prusse.

M. Benedetti était revenu à Vienne sans avoir rien obtenu; François-Joseph mettait son point d'honneur à ne céder à aucun prix directement un pouce de son territoire, et à n'accepter les préliminaires de paix que si la Prusse les acceptait également. M. de Bismarck ne trouvait pas dans le programme de Napoléon III les éléments d'un traité, attendu que les événements militaires donnaient droit à la Prusse à un accroissement de territoire aux dépens de l'Allemagne du Nord; ce programme, accepté par l'Autriche, pouvait cependant suffire pour la conclusion d'un armistice, à la condition que l'Italie y donnât son consentement; le roi de Prusse, pour avoir le temps de la consulter, accorda une suspension d'armes de cinq jours.

M. de Bismarck, en réservant le consentement de l'Italie sinon pour la trêve, du moins pour l'armistice et pour la paix, n'en était pas moins résolu à conclure aussi rapidement que possible un arrangement définitif avec l'Autriche, pourvu qu'elle consentît à sortir de l'Allemagne et à laisser la Prusse libre d'agir au sud comme au nord du Mein; mais il soupçonnait l'armistice si chaudement appuyé par Napoléon III, et si vivement demandé par François-Joseph, dès le lendemain de Sadowa, de n'être qu'un piége; apprenant que l'Autriche acceptait les bases proposées par

Napoléon III, il ne songea plus qu'à assurer à son pays les résultats de la campagne, et il devint tout d'un coup aussi pacifique qu'il s'était montré ardent à la guerre. De Moltke, il est vrai, concentrait les trois armées prussiennes sur le Danube, comme pour dire aux cabinets de Paris et de Vienne : La Prusse ne tombera pas dans un piége, et pour avoir l'armistice, il faudra que l'Autriche accepte les conditions de la paix.

Quant à la ligne de démarcation du Mein, tracée par Napoléon III, il avait l'air de ne la considérer que comme un moyen adopté par l'Empereur pour donner à l'opinion publique une haute idée de son influence et pour prouver sa satisfaction du résultat obtenu. Les précautions de Napoléon III pour s'ôter à lui-même le caractère d'arbitre imposant des solutions aux parties, son soin constant de ne garder que le rôle d'intermédiaire amical pour amener les puissances belligérantes sur un terrain commun, suffisaient-ils pour enlever à la ligne du Mein, tracée de la main de l'Empereur comme barrière à la Prusse, son caractère de séparation imposé par l'étranger. M. de Bismarck ne le croyait nullement; il voyait bien que des deux côtés, sous l'impulsion de l'opinion publique, on ne tarderait pas à vouloir la franchir. L'union des États du Sud recommandée par Napoléon III n'inquiétait pas non plus beaucoup M. de Bismarck; ces États qui n'étaient pas grand'chose avec l'Autriche, n'étaient plus rien sans elle. Ils pouvaient bien à la rigueur, et dans les questions de détail, solliciter isolément l'appui du gouvernement impérial; mais s'allier avec lui contre la Prusse, l'opinion publique ne l'eût point permis. M. de Bismarck comptait d'ailleurs prendre ses précautions contre les petits États, en les obligeant à signer des traités secrets d'alliance offensive et défensive en vertu

desquels leurs armées passeraient en cas de guerre sous le commandement du roi de Prusse.

La seule question grave aux yeux de M. de Bismarck était celle-ci : Napoléon III laissera-t-il la Prusse s'agrandir au nord, sans demander une compensation sur le Rhin? M. de Goltz était chargé de le sonder à cet égard, et M. de Bismarck attendait avec une fiévreuse impatience la réponse de son ambassadeur.

Le comte Karolyi, le général comte de Dengenfeld et le baron Brenner, plénipotentiaires de l'Autriche, arrivèrent à Nickolsburg le 22, et les conférences commencèrent le lendemain : M. de Bismarck, certain, le 23, que Napoléon III appuyait les annexions de la Prusse dans le nord de l'Allemagne jusqu'au chiffre de 4 millions d'habitants, et que l'Autriche se résignait à sortir de l'Allemagne, se hâta de transformer les clauses pour un armistice en clauses pour la paix, et d'aborder sans plus de retard la question des frais de guerre et des avantages territoriaux. La Prusse laissait à l'Autriche le choix de payer 40 millions de thalers ou de céder une portion de territoire de chaque côté du comté de Glatz. L'Autriche opta pour le payement en faisant ses réserves sur la somme fixée par la Prusse, qu'elle était hors d'état de payer. Le prince royal la fit diminuer de 5 millions de thalers, et M. de Bismarck consentit à en appliquer quinze autres aux dépenses de l'Autriche dans la guerre du Sleswig-Holstein ; l'indemnité fut donc réduite de moitié. L'Autriche n'éleva aucune objection aux agrandissements territoriaux de la Prusse, elle se borna à faire de l'intégrité de la Saxe comme de la sienne propre la condition *sine qua non* de la paix ; l'Autriche n'avait point à s'occuper de la ligne du Mein, c'était une affaire à régler entre Napoléon III et M. de Bismarck, ainsi que celle des com-

pensations que l'empereur des Français pouvait demander en retour des agrandissements de la Prusse.

Les préliminaires de paix et l'armistice furent signés ensemble le 27 juillet sans la participation de l'Italie. L'armée italienne était désormais sans utilité pour la Prusse. M. de Bismarck fit cependant à son alliée la concession de laisser en suspens les engagements pris jusqu'à ce que la Prusse fût en mesure de déclarer à l'Italie que la Vénétie lui appartenait, et que le but de leur traité était atteint.

Restait toujours la grande question : L'empereur des Français, satisfait d'imposer à l'ambition prussienne la ligne du Mein, accepte-t-il l'annexion du Hanovre, de la Hesse électorale, du Nassau, de Francfort et de quelques districts de la Bavière situés au nord du Mein, et après avoir assuré tant d'avantages à la Prusse, n'en demande-t-il aucun pour lui ? M. de Bismarck, pour le faire croire, se répandait en protestations de reconnaissance envers Napoléon III, à qui il aurait suffi, disait-il, de mettre 100 000 hommes sur le Rhin, et de planter son drapeau sur le quadrilatère, pour rendre la tâche de la Prusse presque impossible en l'obligeant à diviser ses forces et pour interdire à l'armée italienne de franchir le Mincio. La Prusse, ajoutait M. de Bismarck, n'oubliera jamais un tel service.

Les ratifications des préliminaires de paix furent échangées le 28 juillet à Nikolsburg. Le roi fit sa rentrée le 2 août à Berlin. L'enthousiasme avec lequel il fut reçu par les habitants de sa capitale n'était pas exempt de quelque inquiétude. Le roi, dans son discours d'ouverture de la Chambre nouvellement élue, chercherait-il à mettre fin au conflit existant depuis 1860 entre la seconde Chambre et le gouvernement au sujet de l'armée? Cette question préoccu-



pait tous les esprits; le roi Guillaume y répondit le 5 août; debout devant son trône dans la salle blanche du château, il reconnut que les dépenses publiques manquaient depuis quelques années de base légale : il invoqua la raison d'État pour excuse, et il demanda un bill d'indemnité que les peuples refusent rarement au succès. Le roi ne dit rien des résultats de la guerre : il avait pour cela de bonnes raisons. Napoléon III s'était enfin expliqué, et Guillaume I[er] n'aurait pas pu parler des annexions sans mentionner en même temps les compensations réclamées par Napoléon III avec une persistance qui faisait croire au gouvernement prussien que la guerre était inévitable (1).

Les préliminaires de Nikolsburg ne laissaient plus que quelques points de détail à régler; la paix fut signée à Prague le 23 août. L'empereur d'Autriche consentit par le traité à la réunion de la Vénétie à l'Italie, à la dissolution de la Confédération germanique, à la création, sans sa participation, d'une nouvelle organisation de l'Allemagne, à la reconnaissance anticipée de l'union plus étroite qui serait fondée par le roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et à l'union internationale et indépendante

(1) On lit dans l'ouvrage de M. Benedetti, *Ma mission en Prusse :* « Des bruits de guerre avec la France circulaient alors à Berlin : « Monsieur le » ministre, dis-je, voulez-vous me permettre de vous adresser une demande sin- » gulièrement indiscrète? Est-ce la paix ou la guerre que j'emporte à Paris? » M. de Bismarck me répondit vivement : « L'amitié, l'amitié durable avec la France! » J'ai l'espoir que la France et la Prusse formeront désormais le dualisme de l'in- » telligence et du progrès. » Cependant il m'avait paru surprendre un sourire sur les lèvres d'un homme destiné à marquer grandement sa place dans la politique prussienne, le baron de Kendell. J'allai chez lui le lendemain et lui avouai combien son sourire m'avait intrigué. « Vous partez ce soir pour la France, me » dit-il, eh bien, engagez-vous sur l'honneur à garder jusqu'à Paris le secret que » je vais vous confier : Avant quinze jours, nous aurons la guerre sur le Rhin si » la France persiste dans ses revendications territoriales. Elle nous demande ce » que nous ne pouvons ni ne voulons lui donner : la Prusse ne cédera pas un » pouce du sol germanique; nous ne le pourrions pas sans soulever contre nous » l'Allemagne tout entière, et, s'il le faut, nous la soulèverons contre la France » plutôt que contre nous. »

des États au sud de cette ligne, dont les liens avec la Confédération du Nord feraient l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties. L'empereur d'Autriche transféra en outre au roi de Prusse les droits que la paix de Vienne du 30 octobre 1864 lui reconnaissait sur les duchés du Sleswig et du Holstein, avec cette réserve que les populations du nord du Sleswig seraient de nouveau réunies au Danemark, si elles en manifestaient la volonté par un vote libre. Le roi de Prusse, sur le désir exprimé par l'empereur d'Autriche, se déclara prêt à maintenir la Saxe dans son étendue actuelle, en se réservant de régler par un traité spécial la position de ce royaume dans la Confédération du Nord. L'Autriche payait à la Prusse une indemnité de 20 millions de thalers versés en deux fois dans un délai de trois semaines, à l'expiration duquel les Prussiens quitteraient le territoire de l'empire. Le dernier traité de commerce entre la Prusse et l'Autriche était maintenu (1).

Les négociations avec les États secondaires commencées à Nikolsburg se poursuivirent à Berlin. La Bavière admise à accéder à l'armistice s'était portée garante de l'accession des autres États du midi. La Prusse refusa néanmoins d'entamer une négociation collective; ils furent obligés de s'entendre séparément avec elle. La Prusse manifestait de terribles exigences territoriales et pécuniaires, 20 millions de thalers, et deux districts renfermant 500 000 habitants, voilà ce qu'elle demandait à la Bavière. Celle-ci invoqua l'appui du gouvernement impérial de France. La Saxe avait aussi besoin d'un auxiliaire, car son existence, quoique garantie par le traité de Prague, dépendait des conditions qu'y mettrait M. de Bismarck;

(1) *Annuaire des deux mondes.*

elles furent exorbitantes; la Saxe en les subissant n'aurait plus existé que de nom. Napoléon III eut de la peine à la tirer des griffes de la Prusse.

Deux négociations distinctes, l'une (il vient d'en être question) ayant pour objet de conclure la paix avec les États belligérants, l'autre de régler les conditions de l'alliance entre les États de la Confédération nouvelle furent ouvertes à Berlin et poussées, toutes les deux, avec une égale vigueur par M. de Bismarck. Il signa le 4 août avec les États un traité d'alliance offensive et défensive pour le maintien réciproque de leur sûreté intérieure et extérieure; la Prusse, impatiente de franchir moralement la ligne du Mein, ne tarda pas à proposer aux États du Sud des traités d'alliance offensive et défensive pour la garantie des territoires, sur le modèle de ceux qu'elle avait déjà signés avec les États du Nord. Les États du Sud, peu désireux de se laisser absorber par la Prusse, comptaient sur l'appui désintéressé du gouvernement impérial de France; mais M. de Bismarck avait habilement semé en Allemagne le bruit des revendications de Napoléon III; l'opinion publique s'en indigna; les gouvernements allemands, craignant pour leur popularité et pour leur indépendance, se jetèrent dans les bras de la Prusse.

L'hégémonie entière du nord de l'Allemagne, la direction militaire du sud, et bientôt sa direction économique, 4 millions d'habitants annexés à la monarchie prussienne, 61 millions de thalers (228 250 000 francs environ) d'indemnités de guerre, des ports militaires, un territoire continu, compacte et cohérent, voilà les avantages matériels que la Prusse retirait d'une guerre de deux mois. Ils frappèrent les imaginations. On les attribua uniquement à l'habileté des généraux prussiens, sans songer aux fautes commises par l'Autriche : la première fut d'entreprendre deux gran-

des guerres à la fois ; la seconde, de n'avoir pas cédé à temps une province qui n'était pour elle qu'une cause de faiblesse ; la troisième, de précipiter l'ouverture des hostilités et de repousser la proposition du congrès qui lui permettait de gagner du temps. Elle n'ignorait pas combien les armées prussiennes étaient redoutables, et combien celles de ses alliés l'étaient peu.

La Prusse avait vaincu. Était-il vrai, comme on le disait de tous côtés, que sa manière de faire la guerre eût bouleversé de fond en comble le régime des armées, la tactique, la stratégie, etc.? Non, sans doute ; mais on ne pouvait s'empêcher de reconnaître que, sans rien changer aux grands principes, elle avait pourtant apporté de sérieuses modifications à l'art militaire.

Les grandes voies de communication étaient encore si rares sous Louis XIV, que Vauban en France, Cohorn dans les Pays-Bas parvinrent à les barrer toutes par des forteresses. Il fallait donc, pour envahir un pays, prendre des places, faire des siéges ; aujourd'hui les forteresses-frontières, et même les positions fortifiées dans l'intérieur du pays en dehors des grandes directions stratégiques, n'ont plus qu'une valeur relative pour sa défense générale ; la difficulté des transports obligeait autrefois à n'ouvrir les campagnes qu'au printemps et à les interrompre à l'approche de l'hiver : c'était le temps des guerres de trente ans ; à mesure que les grandes voies de communication se multiplient, les forteresses perdent de leur importance, et la longueur des guerres diminue. La plus longue guerre du XVIIIe siècle dure sept ans. Les nouveaux progrès accomplis dans les voies de communication au commencement de ce siècle permirent à Napoléon Ier de porter la guerre sur l'Oder et sur la Vistule avec autant de facilité que Louis XIV la por-

tait sur le Rhin et modifièrent le caractère de la guerre; la vapeur le changea complétement. La guerre d'Italie fut terminée en deux mois, la guerre de Bohême au bout d'un mois et sept jours. Il fallait autrefois six mois pour transporter des armées bien moins considérables que celle d'un quart de million que la Prusse jeta en un mois dans le pays ennemi. Il était évident que désormais l'organisation d'une armée devait être combinée de façon à passer avec la plus extrême rapidité du pied de paix au pied de guerre; que, par suite de la nécessité pour presque toutes les nations d'adopter le service militaire obligatoire, la guerre ferait sentir ses inconvénients même pendant la paix, et que les invasions seraient à l'avenir plus faciles et en même temps plus terribles à supporter, quoique accompagnées de moins de désordres apparents. Ce qui semblait devoir surtout changer, c'est le caractère de la guerre. Les armées, composées de gens appartenant à toutes les classes de la société, exigeraient plus de bien-être et imposeraient des charges beaucoup plus lourdes aux vaincus. Le soldat d'autrefois, né presque toujours dans les basses classes de la société, brûlait, volait, pillait, mais on pouvait entrer en composition avec lui; il gaspillait, mais avec un peu d'argent on arrêtait quelquefois son gaspillage; il ne demandait pas plus de bien-être dans la maison de l'étranger qu'il n'en avait dans la sienne. Le soldat bourgeois recherche partout ses aises, et veut que l'ennemi les lui fournisse. Les journaux se récriaient sur le nombre de plats qui composaient le menu obligatoire des conquérants de Francfort; mais n'était-ce pas là le menu ordinaire des avocats, des médecins, des notaires, des artistes, des professeurs, dont se compose en partie l'armée prussienne? Le nombre des cigares à fournir au soldat prussien ne dépasse pas celui

qu'un honnête Allemand fume dans un jour de fête. Il était donc fort à craindre que la guerre, malgré les progrès généraux du sentiment moral, ne se montrât à l'avenir ni plus généreuse ni plus humaine que par le passé. La composition des armées modernes jetant brusquement dans leurs rangs des hommes dont la fortune est faite ou sur le point de se faire, ces hommes, incapables dans les temps ordinaires du moindre acte de cruauté, ne deviendront-ils pas féroces quand on les arrachera à leurs occupations pour les placer au devant du canon? le père de famille, l'homme éclairé, tiennent plus à la vie que l'homme isolé et insouciant des guerres d'autrefois. N'était-il pas à craindre qu'une cruauté froide et méthodique ne fît place à la férocité bon enfant, si l'on peut s'exprimer ainsi, des anciennes armées?

Ces réflexions n'était pas hors de propos dans un moment où l'Europe semblait menacée d'une nouvelle et plus terrible guerre: car on ne doutait pas que Napoléon III ne réclamât le prix de sa neutralité, et à moins de s'imaginer qu'au milieu de ses victoires, l'Allemagne se résoudrait de gaieté de cœur à un de ces sacrifices auxquels un peuple ne consent qu'après les plus cruelles défaites, à l'abandon d'une partie du sol de la patrie, il fallait s'apprêter, après plus d'un demi-siècle, à entendre de nouveau le bruit du canon sur le Rhin. On s'y attendait d'autant plus, que personne ne se doutait que les forces du gouvernement impérial fussent en ce moment si peu à la hauteur de ses exigences (1); M. de Bismarck seul le savait.

(1) « En 1866, après Sadowa, le général Jeanningros ayant été nommé au commandement de la subdivision à Lille, convoqua le lendemain de son arrivée tous les chefs de service, *infanterie*, *artillerie*, *génie* et *intendance*, et il leur dit :

« Messieurs,

» Je suis autorisé par le ministre de la guerre à vous dire que bientôt nous

» ferons campagne. J'arrive du Mexique, et il y a quatre ans que je n'ai vu ma » femme et mes enfants. J'ai demandé au maréchal une permission de quarante-» huit heures pour aller les embrasser, il me l'a refusée. Donc, il y a urgence. Je » vous ai réunis pour être renseigné sur les forces de mon commandement. »

» Puis s'adressant à chaque chef :

« Colonel Labarthe (du 6e de ligne), quel est l'effectif de votre régiment? — » 1050 hommes », fut-il répondu.

« Colonel Giraud (du 5e), et le vôtre? — 1080. »

« Commandant Liénard (de l'artillerie), avez-vous le matériel nécessaire à la » défense de la place? Combien de canons? — Je n'ai rien. »

« Colonel Jahan (commandant le génie de la place), dans quel état est la place » de Lille? — Les crédits ont été supprimés, la place est ouverte, l'enceinte n'est » pas terminée, les ouvrages extérieurs ne sont pas commencés. »

» Au sous-intendant : « Quel est l'état de vos magasins? — Ils sont vides. »

» Le général était atterré.

» Les régiments d'ici n'étaient qu'au tiers de leur effectif réglementaire, et il en était de même des 88 autres. Quant à la cavalerie, elle était encore loin d'être aussi bien partagée. » (Lettre du lieutenant-colonel d'artillerie Liénard, publiée par l'*Écho du Nord* et reproduite par le *Siècle* et par plusieurs journaux du 2 février 1873.)

CHAPITRE XII

FIN DE L'ANNÉE 1866

SOMMAIRE. — Effet de la bataille de Sadowa en France. — Le *Moniteur* annonce la cession de la Vénétie à l'empereur des Français et sa médiation. — Coup de théâtre. — Hausse extraordinaire à la Bourse. — Illuminations à Paris. — Courte durée de l'enthousiasme. — Conséquences fâcheuses pour la France des changements survenus en Allemagne. — Les compensations. — Bruits de négociations entamées à ce sujet. — Arrivée du maréchal de Mac-Mahon à Paris.— Sensation qu'elle cause. — Remplacement de M. Drouyn de Lhuys par M. de Moustier.— Circulaire de M. de la Valette.—Assurances de paix.— Réorganisation de l'armée. — La politique du gouvernement à l'intérieur deviendra-t-elle plus libérale? — Fête nationale pour célébrer l'anniversaire de l'union de la Lorraine à la France interdite.— L'Empereur à Vichy. — Discours de l'évêque de Moulins.— Les *Invalides du travail*.— Retour brusque de l'Empereur à Saint-Cloud. — Inquiétude de l'opinion.— Bruits de négociations avec la Prusse.—Les compensations seront annoncées le 15 août.— L'impératrice Charlotte à Paris. — Scène violente entre elle et l'Empereur à Saint-Cloud.— Remise de la Vénétie à l'Italie. — Recrutement en faveur du pape. — La légion d'Antibes. — Départ de l'armée française de Rome. — Congrès de Genève. — Organisation définitive de l'Internationale. — Les inondations. — Mandements des évêques à ce sujet. — Bruit de la suppression de l'adresse. — Projet de réorganisation de l'armée. — Son mauvais effet sur l'opinion. — Rapport financier de M. Fould. — Inquiétude générale. — Manifeste du comte de Chambord.

Il est temps maintenant de revenir en France et d'exposer comment les événements dont le récit est contenu dans les chapitres précédents y furent accueillis par l'opinion publique.

Le Corps législatif, en refusant d'aborder dans le cours de la discussion du budget l'examen de la situation politique de l'Europe, avait prouvé sa résolution formelle de laisser au gouvernement l'entière liberté de ses déterminations relativement aux affaires d'Allemagne. La guerre, du reste, avait déjà commencé en Italie ; l'Autriche, satisfaite d'avoir repoussé victorieusement l'attaque des Italiens sur le quadrilatère, d'avoir maintenu l'honneur de ses armes

à Custoza, proposa à Napoléon III de lui céder la Vénétie, en invoquant sa médiation pour conclure avec l'Italie une paix séparée. La bataille de Sadowa ne permit bientôt plus de songer à cet arrangement, et le gouvernement impérial se vit forcé d'offrir une médiation plus étendue.

On lut le 5 juillet en tête du *Moniteur :*

« Un fait important vient de se produire.

» Après avoir sauvegardé l'honneur de ses armes en Italie, l'empereur d'Autriche, accédant aux idées émises par l'empereur Napoléon à son ministre des affaires étrangères, cède la Vénétie à l'empereur des Français, et accepte sa médiation pour amener la paix entre les belligérants.

» L'empereur Napoléon s'est empressé de se rendre à cet appel, et s'est immédiatement adressé aux rois de Prusse et d'Italie pour amener un armistice. »

Cette note fit l'effet d'un coup de théâtre. Les préfets reçurent l'ordre de la communiquer aux maires de leur département. Une hausse plus considérable que celle de Villafranca eut lieu à la Bourse; transparents, drapeaux, lampions, tout l'outillage de l'enthousiasme parisien fut mis en œuvre aussitôt : les cafés, les restaurants, les théâtres, les lieux publics, se pavoisèrent comme par enchantement; le soir ils illuminèrent. Les journaux officieux entonnèrent une hymne en l'honneur du gouvernement : la France, à les entendre, allait exercer sur l'Europe transformée un arbitrage de force, de justice et de modération.

L'examen attentif de la situation ne justifiait guère cet enthousiasme. Le roi de Prusse et le roi d'Italie avaient accepté dans des termes courtois et amicaux la médiation de Napoléon III et le principe d'un armistice; mais, par des raisons différentes, ils montraient un empressement médiocre à en régler les conditions et le point de départ. L'opinion publique de l'autre côté des Alpes était blessée de

la cession de la Vénétie à Napoléon III. La fin de la guerre empêcherait l'Italie de prendre sa revanche de Custoza; Victor-Emmanuel se crut obligé de faire de la cession directe de la Vénétie une condition de l'armistice. L'Italie, d'ailleurs, ne pouvait pas suspendre les hostilités sans le consentement de la Prusse. Cette puissance ne consentait à l'armistice que si on lui communiquait les bases de sa paix avec l'Autriche; elle poussait, en attendant, ses armées en Bavière, serrait de près Francfort et menaçait Vienne.

Napoléon III, après quelques pourparlers diplomatiques abrégés par l'urgence des circonstances, proposa les préliminaires de paix suivants aux puissances belligérantes :

« L'intégrité de l'empire autrichien, sauf la Vénétie, sera maintenue;

» L'Autriche reconnaîtra la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et ne s'opposera pas à une nouvelle organisation de l'Allemagne dont elle ne fera point partie;

» La Prusse constituera une union de l'Allemagne du Nord comprenant tous les Etats situés au nord de la ligne du Mein. Elle sera investie du commandement des forces militaires de ces Etats;

» Les Etats allemands au sud du Mein seront libres de former entre eux une union de l'Allemagne du Sud qui jouira d'une existence internationale indépendante. Les liens nationaux à conserver entre l'Allemagne du Nord et celle du Sud seront librement réglés par une entente commune.

» Les duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, sauf les districts du nord du Sleswig, dont les populations consultées désireraient être rétrocédées au Danemark;

» L'Autriche et ses alliés restitueraient à la Prusse une partie des frais de la guerre. »

Ces préliminaires, on le sait, parurent suffisants à la Prusse pour conclure un armistice. La cour de Vienne eut cinq jours pour faire connaître son acceptation ou son refus.

M. de Bismarck, dans sa première entrevue avec les négociateurs autrichiens, posa sur-le-champ, ainsi qu'on l'a vu, comme une question *sine qua non* de la paix l'agrandissement de la Prusse dans le nord de l'Allemagne. Les

scrupules de légitimité qu'on prêtait au roi de Prusse, et qui ne lui permettraient pas de déposséder des têtes couronnées, n'étaient donc pas aussi profonds qu'on se l'imaginait. La cour de Vienne défendit l'intégrité territoriale de la Saxe et s'engagea à ne point faire d'objection contre les arrangements qu'on pourrait prendre relativement au Hanovre, à la Hesse électorale et aux États secondaires du nord de l'Allemagne. Les préliminaires de paix signés à Nikolsburg, le 26 juillet 1866, et convertis le 24 août suivant à Prague en traité de paix définitif, s'écartaient donc sur deux points des bases proposées par le gouvernement impérial. La distance avait empêché d'obtenir à temps le consentement de l'Italie au traité de paix, le roi de Prusse se porta garant de l'adhésion de Victor-Emmanuel dès que le royaume Lombard-Vénitien serait mis à sa disposition.

La France, au lieu de la vieille et inerte Confédération germanique, allait donc avoir pour voisine, sous le titre de Confédération de l'Allemagne du Nord, une agglomération de 29 millions d'hommes remise aux mains jeunes et vigoureuses de la Prusse. La haine de Napoléon III contre les traités de Vienne était satisfaite; mais l'opinion publique trouvait cette satisfaction un peu trop chèrement payée. La lettre du 11 juin souhaitait plus de force et d'homogénéité à la Prusse dans le nord, et en même temps le maintien de la grande position de l'Autriche en Allemagne, et un accroissement d'importance pour les États secondaires. Le contraire se réalisait. La Prusse avait-elle fait des promesses et laissé entrevoir des compensations territoriales? Les organes de la presse démocratique qui n'avaient vu dans les derniers événements que le triomphe des grands principes de nationalité semblaient n'en pas douter. « La

cour de France », dit le *Siècle* dans un article placé très en vue dans sa première page, « en prévision d'un agrandissement considérable de la Prusse, a ouvert avec la cour de Berlin des pourparlers au sujet des frontières du Rhin.» Il ajoutait, il est vrai, que la Prusse n'avait point cru devoir jusqu'ici accueillir les propositions de Napoléon III. Le *Constitutionnel* traita ces informations de suppositions gratuites. Il peut se faire, dit-il, que la France ait droit à des compensations, mais croire à un programme, c'est méconnaître le caractère ordinaire des démarches diplomatiques; c'est ne pas tenir compte des relations très-amicales qui existent entre les deux puissances, et enfin « c'est ou-
» blier que le véritable intérêt de la France n'est pas d'obtenir
» quelque agrandissement insignifiant de territoire, mais
» d'aider l'Allemagne à se constituer de la manière la plus
» favorable à ses propres intérêts et à ceux de l'Europe ».

La presse étrangère paraissait convaincue que Napoléon III demandait tout au moins la restitution des forteresses qui appartenaient à la France avant 1789, et qui complètent la ceinture de fer de Vauban : Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis, Landau et peut-être aussi Luxembourg. L'arrivée subite du maréchal de Mac-Mahon à Paris donna une nouvelle activité à ces bruits. Les journaux officieux furent obligés de déclarer que le gouverneur de l'Algérie n'était venu en France que pour des affaires particulières, et qu'il n'avait pas été reçu par l'Empereur. La question des compensations n'en continuait pas moins à être l'objet des préoccupations de la presse. Le *Siècle* ne consentait à tolérer les annexions de la Prusse que si elle se résignait à faire des provinces rhénanes un État neutre et indépendant de l'hégémonie prussienne. L'Allemagne, grâce à cette idée, ne céderait pas à la France un pays qu'elle considère



comme allemand, mais elle renoncerait à la possibilité de s'en servir contre elle; la question de la frontière de 1814 disparaîtrait ainsi dans la solution de la grande question du Rhin. Luxembourg, Sarrelouis, Landau, forteresses offensives, ne pouvaient pas rester entre les mains d'une grande puissance militaire. Landau et les forteresses de la Sarre étaient d'ailleurs françaises depuis un siècle et demi lorsqu'on en dépouilla la France. Pourquoi ne consulterait-on pas les populations pour savoir si elles consentent à cette spoliation? Il est certain, ajoutaient les journaux partisans acharnés des compensations, que le système d'organisation militaire prussien, si fort pour une courte campagne, ne peut être mis en mouvement sans arracher, pour ainsi dire, la société tout entière à ses fondements; la Prusse doit éprouver le besoin de reprendre son calme; le moment est bien choisi pour mettre fin à une situation qui pourrait rendre la guerre inévitable. Une rectification des frontières de l'Est n'était-elle pas d'ailleurs la moindre des concessions que le gouvernement impérial pût obtenir pour relever son prestige? Le bruit se répandit qu'une demande dans ce sens avait été présentée au cabinet de Berlin, au moment de la réunion du Parlement prussien. Il aurait fallu, pour qu'elle eût quelque chance d'être adoptée, la présenter à la Prusse à la pointe de l'épée. Mais le maréchal Randon, ministre de la guerre, avait déclaré à l'Empereur qu'il n'avait pas d'armée à envoyer sur le Rhin.

Napoléon III était atteint dans son prestige; ses amis ne le lui cachaient pas. « Vous vous faites d'étranges illusions, » écrit la reine de Hollande, le 18 juillet 1866, à M. d'André, ministre de Napoléon III à la Haye: « Vous » vous faites d'étranges illusions! Votre prestige a plus dimi- » nué dans la dernière quinzaine que pendant toute la durée

» du règne. Vous permettez de détruire les faibles, vous » acceptez un cadeau et vous ne savez pas adresser une » bonne parole à celui qui vous le fait. Je regrette que vous » ne voyez pas le danger d'une puissante Allemagne et d'une » puissante Italie. C'est la dynastie qui est menacée. La Vé- » nétie cédée, vous deviez marcher sur le Rhin, imposer vos » conditions; laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un » crime, c'est une faute. » L'Empereur sentait bien qu'il fallait faire quelque chose pour se relever, mais quoi ? La cour des Tuileries était fort partagée à ce sujet. Il serait facile, disait le prince Napoléon, d'exciter l'opinion en France contre M. de Bismarck ; mais si la Prusse se sentait menacée, rien ne lui serait plus facile aussi que de rallier toute l'Allemagne autour d'elle en proclamant la constitution de 1849; la France sans doute est forte, ajoutait-il, mais une guerre contre l'Allemagne ne serait-elle pas une guerre contre le principe des nationalités? Sortir de la position de neutralité pour devenir médiateur, comme l'a fait l'Empereur, cela demandait déjà beaucoup de douceur et de ménagement, et n'était pas sans danger. Se brouiller avec la Prusse pour s'allier avec l'Autriche, cela pourrait convenir à ceux qui rêvent pour l'Empereur le rôle de représentant de la réaction et du cléricalisme européens; ceux qui voient en lui le chef éclairé de la révolution, le représentant des principes de nationalité et de liberté le verraient avec douleur se séparer de la Prusse et de l'Italie.

M. Drouyn de Lhuys avait cependant rappelé le 23 juillet à M. Benedetti que les changements territoriaux en faveur de la Prusse ne pourraient être sanctionnés par l'Empereur sans qu'elle reconnût l'équité et la convenance de lui accorder des compensations. M. de Bismarck admit ce



principe et échangea avec M. Benedetti quelques idées concernant les moyens de l'appliquer. Cet entretien, qui eut lieu quelque temps avant la signature des préliminaires, devait être repris. Les vues de l'Empereur furent en effet précisées et transmises le 29 juillet à M. Benedetti. Napoléon III ne voulait pas entraver la paix en traitant prématurément ces questions avec la Prusse ; il en poursuivrait l'examen d'un commun accord avec Berlin quand son rôle de médiateur serait terminé.

M. de Bismarck, par l'intermédiaire de M. de Goltz, pressait néanmoins le gouvernement impérial de reconnaître les annexions. L'Empereur et M. Drouyn de Lhuys étaient à Vichy. M. de Goltz s'adressa donc à M. Rouher et le pria d'appuyer télégraphiquement (tant il était pressé) ses demandes auprès de l'Empereur. M. Rouher fit observer à M. de Goltz que la reconnaissance des annexions était solidaire de celle de la rectification des frontières, que l'Empereur voulait les traiter simultanément, et qu'il attendait la réponse de M. Benedetti, chargé de poser la question à Berlin. M. de Goltz ne niait pas la justesse de cette demande; il se montrait un peu blessé seulement que le gouvernement impérial ne lui fît que des communications vagues, et le laissât dans une ignorance presque absolue des conditions qu'il mettait à la reconnaissance des annexions. M. Rouher, avant de répondre à M. de Goltz, écrivit à l'Empereur et lui demanda de lui tracer un programme. Sera-t-il dans son rôle officieux explicite ou non? Ne demandera-t-il que les frontières de 1814 ou aura-t-il d'abord de plus vastes prétentions? « L'opinion publique, » ajoute-t-il, égarée, entraînée par les habiletés des hommes » de parti, se prononce de plus en plus dans le sens d'un » agrandissement à notre profit; la presse officieuse ne peut

» modérer ce sentiment parce qu'elle n'ose le partager à un » degré quelconque. C'est là une mauvaise position qu'il faut » faire cesser le plus vite possible. Si demain nous pouvions » dire : La Prusse consent à ce que nous reprenions les fron- » tières de 1814 et à effacer aussi les conséquences de Wa- » terloo, l'opinion publique aurait un aliment et une direc- » tion; on ne se débattrait plus que sur une question de » quotité à laquelle les masses resteraient indifférentes. Je » ne crois pas que cette rectification obtenue vaille quittance » pour l'avenir. Sans doute, il faudra que de nouveaux faits » se produisent pour que de nouvelles prétentions s'élèvent, » mais ces faits se produiront certainement; l'Allemagne n'en » est qu'à la première des oscillations nombreuses qu'elle » subira avant de trouver sa véritable assiette. Tenons-nous » plus prêts, à l'avenir, à mieux profiter des événements.»

M. Rouher pensait d'ailleurs que les occasions de profiter des événements ne manqueraient pas; il comptait sur la ligne du Mein «comme matière à transaction», d'autant plus que M. de Goltz ne lui dissimulait pas les convoitises de son gouvernement à ce sujet. L'Impératrice avait voix au chapitre; quelle était son opinion? Elle aurait voulu demander beaucoup ou rien pour ne pas compromettre les prétentions définitives; cet avis ne signifiait pas grand'-chose: pour demander beaucoup il était nécessaire d'avoir une armée, et pour ne demander rien il fallait pouvoir se passer entièrement de compter avec le sentiment public.

M. Drouyn de Lhuys, qui connaissait cependant l'état de l'armée, poussait fortement Napoléon III à s'opposer aux acquisitions territoriales de la Prusse. Dans un mémoire en date du 11 juillet, il lui en démontra, ce qui n'était pas bien difficile, les graves inconvénients au point de vue des intérêts français. Or, pendant qu'il soutenait la même

thèse dans ses entretiens avec le comte de Goltz, l'Empereur, dans ses conversations intimes avec cet ambassadeur, concédait à la Prusse l'incorporation de territoires considérables (1). Napoléon III autorisa cependant son ministre des affaires étrangères à préciser ses vues dans une lettre adressée à l'ambassadeur de Prusse. L'Empereur, disait M. Drouyn de Lhuys dans cette lettre, en interposant ses bons offices pour le rétablissement de la paix, admettait bien que la Prusse pût prétendre à une augmentation de territoire comprenant une population de 3 à 4 millions, quoiqu'il ne méconnût pas la modification que cet agrandissement apporterait à l'équilibre européen; mais ne voulant pas compliquer les difficultés d'une œuvre d'intérêt européen en traitant prématurément avec la Prusse des questions territoriales, il se réservait d'en poursuivre l'examen d'un commun accord avec le cabinet de Berlin, lorsque son rôle de médiateur serait terminé. M. Drouyn de Lhuys ajoutait que l'Empereur lui avait ordonné d'adresser à M. Benedetti des instructions dans ce sens.

L'Empereur ne tarda pas à renoncer à ce double jeu, et à abandonner la position que son ministre venait de prendre avec son assentiment. M. Drouyn de Lhuys fut obligé de donner sa démission. Il quitta le ministère des affaires étrangères avec une lettre de satisfaction de l'Empereur, le titre de membre du conseil privé et les appointements de 100 000 francs qui y étaient affectés. M. de Moustier, ambassadeur à Constantinople, lui succéda. Le public attribua sa retraite à l'insuccès des négociations entamées pour les compensations. Certains journaux étrangers, qui

(1) *Documents pour l'histoire contemporaine*, recueillis et publiés par M. P. Pradier-Fodéré. (M. Drouyn de Lhuys passe pour n'être pas étranger à cette publication.)

passaient pour les amis du gouvernement impérial, accusaient en effet hautement M. de Bismarck de félonie et de trahison; M. de Bismarck oublie, répétaient-ils, tout ce qui s'est dit à Biarritz, et ne répond pas même aux observations confidentielles de M. Benedetti. Ces plaintes inquiétaient fort l'opinion, surtout depuis la démission de M. Drouyn de Lhuys. Napoléon III allait, disait-on, par l'intermédiaire du nouveau ministre des affaires étrangères, poser ses conditions à la Prusse; on annonçait chaque jour pour le lendemain l'apparition d'un manifeste à l'Europe. Au lieu d'un manifeste, M. de la Valette, ministre de l'intérieur, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de M. de Moustier, publie, le 14 septembre, une circulaire à tous les agents diplomatiques du gouvernement impérial.

M. de la Valette, impassible au milieu de l'écroulement de la vieille Europe, reconnaît qu'une force irrésistible pousse les peuples à se rejoindre et à former de puissantes unités.

« La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance de l'Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage. Fière de son admirable unité, de sa nationalité indestructible, elle ne saurait combattre ou regretter l'œuvre d'assimilation qui vient de s'accomplir, et subordonner à des sentiments jaloux les principes de nationalité qu'elle représente et professe à l'égard des peuples. Le sentiment national de l'Allemagne satisfait, ses inquiétudes se dissipent, ses inimitiés s'éteignent. En imitant la France, elle fait un pas qui la rapproche et non qui l'éloigne de nous. »

Le ministre de Napoléon III en convient, « l'existence de l'Italie modifie profondément les conditions politiques de l'Europe; mais malgré des susceptibilités irréfléchies et des injustices passagères, ses idées, ses principes, ses intérêts la rapprocheront de la nation qui a versé son sang pour l'aider à conquérir son indépendance. Quant à



l'Autriche, dégagée de ses préoccupations italiennes et germaniques, concentrant ses forces à l'est de l'Europe, elle représente encore une puissance de 35 millions d'âmes qu'aucun intérêt ne sépare de la France.

» La coalition des trois cours du Nord brisée, la Baltique et la Méditerranée sillonnées par des marines secondaires favorables à la liberté des mers, l'Europe transformée n'offre que des garanties à la France et à la paix du monde. En résumé, du point de vue élevé d'où le gouvernement impérial considère les destinées de l'Europe, l'horizon lui paraît dégagé d'éventualités menaçantes. Des problèmes redoutables, qui devaient être résolus parce qu'on ne les supprime pas, pesaient sur les destinées des peuples; ils auraient pu s'imposer dans des temps plus difficiles; ils ont reçu leur solution naturelle sans de trop violentes secousses et sans le concours dangereux des passions révolutionnaires.

» Une paix qui reposera sur de pareilles bases sera une paix durable.»

Cette circulaire, qui n'était autre chose que la théorie du laisser-faire et du laisser-parler érigée en dogme politique, fut généralement bien accueillie par l'opinion, désireuse avant tout du maintien de la paix ; elle se terminait cependant par l'annonce de la formation prochaine d'une commission chargée de rechercher ce qu'il y aurait à faire pour mettre nos forces nationales en situation d'assurer la défense de notre territoire et le maintien de notre influence politique. Cette commission se composait de MM. Rouher, Vaillant, Achille Fould, Randon, Chasseloup-Laubat, Vuitry, Baraguay-d'Hilliers, Canrobert, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Mac-Mahon, Niel, Forey, comte de Palikao, Fleury, Allard, Bourbaki, Lebœuf, Frossard, Trochu,

Lebrun, Darricau, Pagès, intendant militaire de la garde impériale, secrétaire, avec voix consultative.

Un ministre intérimaire ne se serait pas permis autrefois de prendre la moindre mesure qui pût engager la responsabilité du collègue qu'il remplaçait provisoirement. Il eût paru étrange que le ministre des affaires étrangères chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur adressât une circulaire politique importante aux préfets. La surprise fut donc grande en voyant le ministre de l'intérieur enlever à M. de Moustier le soin d'expliquer lui-même une politique qu'il était chargé d'appliquer. Les journaux officieux n'en couvrirent pas moins de fleurs la circulaire et son auteur. Le ministre, dit la *Patrie*, a « parlé le langage qui convient à la grandeur de la France, » à la loyauté de sa politique, aux principes de civilisation » qu'elle représente, au but élevé qu'elle doit poursuivre ». Le *Constitutionnel* admira la circulaire comme « l'exposé » complet d'une politique qui, tout en respectant ce qu'il » y a de noble et de glorieux dans le passé, comprend et » devance l'avenir, et qui a toujours sacrifié les vieux res- » sentiments et les petits calculs aux intérêts de la justice » et de la civilisation. Elle fait admirablement connaître » les vues larges et patriotiques dont s'inspire le gouver- » nement impérial et auxquelles notre pays doit la grande » position qu'il occupe dans le monde. »

L'optimisme de M. de la Valette ne fut pas cependant sans causer quelque surprise aux personnes habituées à réfléchir. Quoi ! des remaniements territoriaux changeant toutes les conditions de l'équilibre européen s'accomplissent sans la participation de la France, de l'Angleterre et de la Russie, et la circulaire présente ces remaniements comme définitifs! La simple annexion de la Toscane au Piémont

avait été pour Napoléon III une raison suffisante pour demander Nice et la Savoie à l'Italie, et il laisse une partie de l'Allemagne passer dans les mains de la Prusse sans demander ni garantie ni compensation ; il impose à l'Italie la théorie des frontières naturelles, et il ne l'applique pas à la Prusse, bien plus forte aujourd'hui que l'Italie en 1860 ! Comment expliquer ensuite l'énorme contradiction entre la lettre du 11 juin à M. Drouyn de Lhuys et la circulaire de M. de la Valette, l'une demandant pour l'Autriche le maintien de sa grande position en Allemagne ; l'autre, constatant avec satisfaction que l'Autriche n'existe plus comme puissance allemande ; la lettre de l'Empereur déclarait que « nous pourrions songer à l'extension de nos frontières si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une puissance », et la circulaire déclare que la France ne demande aucun agrandissement au moment où la carte de l'Europe est profondément modifiée au profit de la Prusse. La satisfaction de la France est immense, selon la circulaire, en voyant les traités de 1815 détruits. Il en reste cependant la partie la plus humiliante, le traité du 20 novembre 1815 annulant ou affaiblissant nos défenses naturelles ou artificielles de la Meuse au Rhin, des Vosges et des Ardennes. « L'horizon est dégagé d'éventualités menaçantes », dit la circulaire, et en même temps elle proclame la nécessité « pour la défense de notre territoire de perfectionner sans délai notre organisation militaire », la politique actuelle et les alliances qui doivent en résulter ont pour but principal « d'enlever à la Révolution le prestige du patronnage dont elle prétend couvrir la cause de la liberté des peuples » ; ne peut-on craindre au contraire que la politique du gouvernement impérial ne l'augmente ?

Comment ne pas remarquer en outre que le nom de l'Angleterre n'était pas prononcé dans la circulaire? M. de la Valette avait-il voulu consacrer la doctrine si souvent professée par l'Angleterre elle-même, qu'elle n'était nullement intéressée dans les affaires politiques du continent? La presse anglaise en tout cas ne témoigna nul mécontentement de ce silence; quant à la presse allemande, elle ne pouvait ressentir qu'une satisfaction sans mélange : le 14 juillet, après le vote de la Diète, tous les regards en Allemagne s'étaient tournés du côté de Napoléon III. Son intervention dans les affaires de l'Allemagne planait comme une menace sur le présent et sur l'avenir. L'opinion commença pourtant à se rassurer un peu en voyant M. de Bismarck, comme si un engagement avec le gouvernement impérial l'y eût autorisé, dégarnir la frontière du Rhin. La lettre de Napoléon III à M. Drouyn de Lhuys et le discours d'Auxerre avaient confirmé plutôt que démenti cette impression; l'Allemagne n'était pas cependant sans ressentir encore de vagues inquiétudes. La circulaire de M. de la Valette la rassura complétement.

Les événements qui venaient de s'accomplir à l'extérieur semblaient de nature à déterminer le gouvernement impérial à suivre une politique plus libérale à l'intérieur; loin de là, il parut animé d'un besoin plus pressant d'imposer silence aux manifestations les plus innocentes de la pensée publique. L'Académie Stanislas de Nancy se proposait de tenir le 20 juillet une réunion solennelle pour célébrer le centième anniversaire de l'union de la Lorraine à la France. Deux membres de l'Académie française furent invités à cette fête nationale et littéraire. L'Académie Stanislas reçut tout à coup du préfet l'invitation de renoncer à une manifestation patriotique dangereuse aux yeux du pouvoir.

Le chef de l'État, malade et attristé par les événements qui venaient de porter un coup si sensible à son amour-propre et à sa puissance, s'était rendu, dans les derniers jours du mois de juillet à Vichy. Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, y accourut de sa ville épiscopale pour lui rappeler les intérêts du pouvoir temporel : « Ces pierres », dit-il, en recevant l'Empereur sur le seuil de la nouvelle église, bâtie aux frais de la liste civile, « rassemblées ici à » l'honneur de Dieu par votre munificence, reportent nos » pensées plus loin. A la vue des complications pour les- » quelles votre médiation est invoquée, nous songeons à la » pierre principale, fondement de la société chrétienne que » votre main a eu l'honneur de ramener au lieu choisi par la » Providence, et où cette même main saura la maintenir. » L'Empereur répondit à Mgr de Dreux-Brézé qu'il était toujours empressé de venir aux pieds des autels demander à Dieu les inspirations capables de le guider pour assurer le bien de la religion et les grands intérêts que la Providence a mis entre ses mains. Le maire de Vichy, à son tour, remercia Napoléon III de la transformation que lui devait cette petite ville. « Ce qui prouve assez mon affection pour Vichy, c'est que j'abandonne la politique pour me trouver au milieu de vous. » La réponse était fort aimable, mais l'Empereur aurait-il abandonné la politique par pure affection pour les habitants de Vichy, s'il n'eût attendu quelque effet salutaire pour sa santé des sources bienfaisantes dont la nature a enrichi leur ville?

L'élection de la 2e circonscription du département de Maine-et-Loire la création de la *Caisse des invalides du travail* défrayèrent la polémique des journaux pendant les mois de grande chaleur. Le parti légitimiste, qui appuyait fortement la candidature de M. de Falloux, se

croyait sûr de la victoire, surtout avec le concours du clergé et de quelques membres du parti libéral, parmi lesquels figurait M. Thiers. Il fut cependant battu. Une forte majorité se prononça pour le candidat du gouvernement. M. Jules Favre, dans la séance du Corps législatif du 29 juin dernier, avait rappelé au ministre d'État certaines promesses sur des mesures à prendre en faveur des ouvriers infirmes et mutilés. M. Rouher lui répondit : « Vous n'attendrez pas longtemps leur exécution. » Le *Moniteur* du 1er août publia en effet une lettre de l'Empereur au ministre d'État sur la création de la *Caisse des invalides du travail*. On s'était beaucoup moqué, en 1848, de l'idée d'instituer un *hôtel des Invalides civils*. L'Empereur reprenait cette idée et l'exploitait à son profit. Il priait M. Rouher de s'entendre avec le ministre de l'intérieur et des travaux publics, afin de dresser conjointement avec le Conseil d'État les bases d'un décret pour fonder une caisse d'assurance subventionnée et administrée par le gouvernement, qui prendrait le nom de *Caisse des invalides du travail*, destinée à venir en aide aux ouvriers des villes et des campagnes qui, après s'être assurés, auraient été atteints dans leurs travaux de blessures entraînant une incapacité de travail, et aux veuves de ceux qui, placés dans les mêmes conditions, auraient perdu la vie.

Une note du *Moniteur* annonça tout à coup, le 10 août, l'arrivée de l'Empereur à Saint-Cloud. Les médecins, dit le journal officiel, lui ont ordonné d'interrompre le traitement qu'il suivait à Vichy; mais l'opinion publique attribua son brusque retour à une autre cause : le gouvernement impérial, surpris par les succès de la Prusse, préoccupé de l'agrandissement subit et démesuré de cette puissance, faisait, disait-on, des réserves et des propositions repoussées



par M. de Bismarck. La redoutable question des frontières du Rhin allait-elle se poser? Le *Constitutionnel*, en redoublant d'efforts pour rassurer l'opinion publique et pour l'empêcher « de s'égarer sur des sujets aussi graves », la confirmait dans ses appréhensions. « Il peut se faire, disait-il, » que la France ait droit à des compensations; mais croire à » un programme déjà formulé et au rejet de ce programme, » c'est méconnaître le caractère ordinaire des démarches diplomatiques. » On faisait donc des « démarches diplomatiques ». En quoi consistaient-elles, que demandait-on à la Prusse? Il était difficile de ne pas s'adresser cette question, il était encore plus difficile d'y répondre. M. Drouyn de Lhuys, comme on l'a vu, se serait contenté de l'érection des provinces du Rhin en État neutre; M. Rouher aurait accepté Landau et Sarrelouis, en attendant de pouvoir prendre le reste; l'Impératrice voulait tout ou rien. Napoléon III commença par demander la cession du Palatinat et de la Hesse rhénane; M. de Bismarck répondit qu'une telle prétention c'était la guerre. L'Impératrice, alors, poussa son mari à demander à la Prusse de consentir à l'annexion du Luxembourg, en promettant de ne pas s'opposer plus tard à l'annexion de la Belgique, et même d'aider la France dans cette annexion. Les impérialistes doutaient si peu de l'acquiescement de la Prusse aux demandes du gouvernement qu'ils annonçaient déjà que le 15 août ne s'écoulerait pas sans que le *Moniteur* ne révélât à la France le nombre et l'étendue des compensations territoriales obtenues par l'Empereur.

Une visite inattendue vint fort désagréablement rappeler à Napoléon III une affaire qui avait exercé une grande et désastreuse influence sur les événements passés, et dont le poids ne pesait encore que trop lourdement sur la situation

présente. L'impératrice Charlotte avait quitté Mexico le 8 juillet. Le bruit de son arrivée circulait à Paris avec assez de persistance dès les premiers jours du mois d'août pour que le général Almonte, alors en mission auprès du gouvernement impérial, se crût obligé de se rendre à Saint-Nazaire. L'impératrice y arriva en effet avec le premier paquebot; elle accueillit le représentant diplomatique de son mari avec une certaine froideur, produit de l'irritation nerveuse occasionnée par une longue traversée, pendant laquelle un changement s'était accompli dans ses habitudes; à de fréquentes somnolences succédaient des réveils brusques et impétueux, suivis d'une agitation vague et permanente. L'impératrice Charlotte, à peine arrivée, fit connaître à l'Empereur son débarquement sur le sol français. Napoléon III, alors à Saint-Cloud, lui répondit immédiatement que son état de maladie l'empêcherait d'aller la recevoir, mais qu'il espérait la voir à son retour de Bruxelles. Or, la dépêche de l'impératrice ne parlant nullement d'un voyage dans cette ville, l'impératrice Charlotte vit dans ces mots un prétexte pour colorer le refus de la recevoir; elle fit partir immédiatement une personne de sa suite chargée de s'assurer si elle ne se trompait pas dans ses prévisions, et elle passa la nuit dans une fiévreuse impatience. Informée le lendemain par une dépêche que Napoléon III était réellement indisposé, elle se mit immédiatement en route pour Paris. La cour avait été informée de son départ, cependant elle ne trouva personne pour la recevoir à son arrivée; profondément humiliée par cette négligence, elle se rendit en fiacre au Grand-Hôtel. Ce manque de convenance à son égard n'était dû, à ce qu'on a prétendu plus tard, qu'à un hasard fâcheux. Les trains de Nantes arrivent dans deux gares différentes; l'aide de camp envoyé par

Napoléon III se rendit justement à celle où l'impératrice ne devait pas débarquer. C'est du moins ce que l'Empereur lui fit dire ; elle accepta cette excuse sans y croire.

L'impératrice Eugénie se rendit le surlendemain au Grand-Hôtel. Aucune question politique ne fut traitée dans cette entrevue entre elle et l'impératrice Charlotte, qu s'empressa de lui rendre à Saint-Cloud sa visite ; mais c'était surtout l'Empereur qu'elle voulait voir, et Napoléon III, prétextant toujours sa maladie, ne pouvait, disait-on, par ordre des médecins, recevoir personne. L'impératrice du Mexique n'avait pas affronté les fatigues de ce grand voyage pour manquer une entrevue d'où dépendait son avenir et celui de son mari ; elle insista pour être admise auprès de l'Empereur, en mêlant à ses instances des récriminations et des menaces qui forcèrent l'entrée du cabinet de Napoléon III ; elle put enfin lui remettre un mémoire qui lui avait été confié par son mari. L'Empereur promit de lui donner une réponse le 24. Lorsque Charlotte revint à Saint-Cloud, le mémoire de Maximilien était sur la table de l'Empereur, qui le prit et le lui remit sans rien ajouter. L'impératrice lui demanda impétueusement quelle résolution il comptait prendre à l'égard du Mexique. Elle était en présence d'un interlocuteur qu'il n'était pas toujours facile de faire parler, mais le silence seul était une réponse. L'impératrice recourut aux larmes et aux prières ; n'obtenant rien, elle somma Napoléon III de tenir ses engagements d'honneur avec son mari. Napoléon III, en effet, pour décider Maximilien à accepter la couronne, lui avait écrit en 1864 deux lettres qui contenaient la promesse de ne pas abandonner le futur empereur jusqu'à l'achèvement de son œuvre. L'impératrice, qui en avait

les copies, obligea en quelque sorte Napoléon III à les lire ; celui-ci les parcourut d'un œil distrait et les rendit à Charlotte en disant : « J'ai fait pour votre mari tout ce que je pouvais faire, je n'irai pas plus loin. » La jeune femme, se levant pâle d'indignation, lui lança ces mots en partant : « J'ai ce que je mérite ; la petite-fille de Louis-Philippe d'Orléans n'aurait pas dû confier son avenir à un Bonaparte ! »

Le lendemain de cette entrevue, on lut la note suivante dans le *Moniteur :*

« L'impératrice du Mexique ayant, à la suite d'un entretien avec l'empereur Napoléon, jugé opportun d'envoyer un courrier à Mexico, a résolu, en en attendant le retour, d'aller séjourner au château de Miramar. »

L'impératrice Charlotte comprit qu'on voulait hâter son départ ; mais elle resta encore deux jours à Paris, montrant à tous ses amis une profonde irritation de l'accueil qu'elle avait reçu à Saint-Cloud, et en même temps un ferme espoir de réussir dans la seconde partie de la mission qu'elle était venue remplir en Europe, et qui consistait à obtenir enfin du pape un traité pour régler la question capitale des biens ecclésiastiques. L'impératrice avait donc hâte de se rendre à Rome, où l'attendait une seconde et plus cruelle déception. Pie IX eut le courage de résister aux supplications de cette jeune femme qui se traînait à ses genoux. Le désespoir arracha, dit-on, à l'infortunée princesse, dans sa dernière entrevue avec le pape, les premières marques de l'affreuse maladie qui allait s'emparer d'elle. On avait seulement remarqué, pendant son séjour à Paris, qu'elle passa les deux dernières nuits, dans sa chambre au Grand-Hôtel, sans se coucher, sans dormir, en se promenant, comme absorbée dans une idée fixe.

Quelques jours après le départ de l'impératrice Charlotte,

eut lieu, le 1er septembre, l'échange des ratifications du traité entre la France et l'Autriche pour régulariser la cession de la Vénétie. La remise des forteresses et du territoire lombardo-vénitien devait être effectuée par un commissaire autrichien aux mains d'un commissaire français, lequel s'entendrait avec les autorités vénitiennes pour leur transmettre ses droits de possession ; les populations seraient appelées à prononcer elles-mêmes sur le sort de leur pays, car c'est, comme on le pense bien, sous cette réserve expresse que Napoléon III consentait à la réunion à l'Italie des provinces cédées par l'Autriche. Tout cela n'était plus qu'une question de forme. Les stipulations du traité s'accomplirent pour ainsi dire à huis-clos, entre un aide de camp de l'Empereur, le général Lebœuf, et les commissaires autrichiens.

Une question plus importante allait se poser : Le terme fixé par la convention du 15 septembre pour l'évacuation de Rome par les troupes françaises approchait. Le gouvernement impérial affecta de profiter de la prochaine expiration du délai pour rappeler solennellement ses engagements au gouvernement italien ; il l'amena en même temps à prendre à sa charge une portion de la dette pontificale. Le gouvernement impérial donna au saint-siége une marque encore plus directe de sa sollicitude, en lui permettant de former à Antibes une légion commandée par des officiers français, composée d'anciens militaires, et même de jeunes soldats faisant partie du contingent. Le ministre de la guerre écrivit au colonel de cette légion, le 21 septembre, en lui envoyant une épée : « Je veux que vous emportiez une » preuve de mon souvenir. La légion que vous commandez » est appelée à une haute mission ; les éléments qui la » composent sont dignes maintenant d'avoir l'honneur de

» défendre la personne et l'autorité du Saint-Père comme l'a » fait la division d'occupation. » Le départ de la légion d'Antibes pour Rome eut lieu le 20 septembre avec le plus grand éclat. Le général d'Aurelles de Paladines, commandant la 8e division militaire, lui adressa, la veille de son embarquement, une allocution religieuse :

« Soldats ! vous pouvez par votre valeur et par votre discipline égaler la renommée des légions romaines ; mais n'oubliez pas qu'il en est une qui s'est immortalisée par son héroïsme chrétien. C'est la légion thébaine. Puisse son souvenir vous guider et vous servir d'exemple partout et toujours ! »

Le parti clérical, malgré l'appui que le gouvernement impérial prêtait au saint-siége en maintenant à Rome une partie de l'armée française déguisée en légion d'Antibes, n'en montra pas moins un très-vif mécontentement de l'exécution de la convention du 15 septembre. L'épiscopat fit les plus grands efforts pour l'empêcher. L'évêque d'Orléans lança une nouvelle brochure, pleine des plus sinistres prédictions pour le moment où l'armée d'occupation quitterait Rome. Le gouvernement impérial tint néanmoins ses engagements. Le départ de ses troupes eut lieu le 11 décembre et ne parut pas devoir d'abord entraîner les conséquences prévues par les évêques.

L'année 1866 touchait à sa fin, et aucun congrès socialiste n'avait encore eu lieu. La Société internationale s'était cependant fort préoccupée, dans ses séances de l'hiver dernier, aux Gravilliers, de la rédaction du programme d'un « congrès de travailleurs » dont la réunion avait été fixée à la fin d'août. Le moment venu, le programme était prêt, il ne s'agissait plus que de trouver l'argent nécessaire pour envoyer des délégués à Genève ; une souscription ouverte parmi les sociétaires ne produisit aucun résultat ; les

membres du bureau et onze sociétaires parvinrent cependant à quitter Paris.

Le conseil central de l'Internationale, à l'insu de la section de Paris, avait convoqué les étudiants français au Congrès des travailleurs. C'était une grande imprudence. Les ouvriers parisiens en débarquant se trouvèrent en présence de MM. Blanqui, Protot, Tridon, qui s'efforcèrent de transformer cette réunion socialiste en un complot politique. Les Anglais, impatientés du bavardage des étudiants, imposèrent silence à Protot. Les séances n'en furent pas moins troublées par les plus orageuses récriminations. Les amis de Blanqui ne ménageaient pas les accusations de trahison aux ouvriers. Les Anglais, furieux de ces calomnies, menaçaient de se livrer à des voies de fait : « Sans l'intervention de ceux qu'ils insultaient, Protot et sa clique ne faisaient qu'un saut de la salle du congrès dans les eaux du lac (1). »

Le congrès tint ses séances dans une vaste brasserie. « Point de lois sans devoirs », la devise brillait sur le drapeau qui flottait au-dessus de la tête du président M. Jung qui, parlant également bien l'allemand, l'anglais et le français, était plus apte que personne à diriger les débats. Les délégués lurent ensuite leurs rapports. Celui du conseil général constatait le crédit moral de l'Association et le petit nombre de ses membres. La section française des Gravilliers comptait 1200 adhérents, mais les plus anciens inscrits venaient de refuser de verser la cotisation annuelle.

Ces hommes, de langue et d'esprit différents, auraient eu besoin de plus d'un mois pour supprimer d'avance toute cause de malentendu entre eux, et la session ne devait durer

(1) *L'Internationale*, par Fribourg.

qu'une semaine. La crise que l'on venait de traverser avait diminué le personnel des délégués; on ne comptait que sept ou huit ouvriers anglais, trois ou quatre Allemands et autant d'Italiens, et vingt-cinq ouvriers français dont sept formaient la délégation de l'atelier parisien et cinq celle de l'atelier lyonnais. Le groupe le plus nombreux se composait de Suisses. La première séance fut consacrée à la lecture d'un exposé de principes émané de la délégation parisienne, auquel s'étaient ralliés les ouvriers de Lyon après d'assez longues discussions. Il s'inspirait entièrement des idées du livre posthume de Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, et il émanait du groupe d'ouvriers qui, au moment des élections de 1863, avait publié le *Manifeste des soixante*. La minorité de la commission parisienne formula également un manifeste qui fut lu dans la même séance.

La question de l'enseignement fut le point essentiel sur lequel la délégation parisienne se divisa. Fallait-il la résoudre dans le sens de la gratuité et de l'obligation, ou bien repousser, tout à la fois, le caractère obligatoire et l'intervention de l'État qui a pour résultat inévitable une atteinte aux droits de la famille? C'était l'avis de la majorité proudhonienne qui se séparait du parti démocratique tout entier non par suite d'un désir moins vif de combattre l'ignorance, mais parce qu'elle croyait avoir trouvé pour la supprimer un moyen qui ne coûtait rien à la liberté et au budget de l'État; ce moyen c'était la mutualité, c'est-à-dire l'échange des produits et des services. La société tout entière comprenant l'utilité de cette réciprocité, et les enfants recevant jusqu'à dix-huit ans dans l'école-atelier l'enseignement professionnel en même temps que l'enseignement scolaire, payeraient par les profits de l'un les frais de l'autre. Le sys-

tème mutuelliste prêtait le flanc à de sérieuses objections : Jusqu'à quel point le travail de l'enfant pourrait-il subvenir aux dépenses de son instruction ? N'y avait-il pas là matière à illusions, et en attendant d'être fixé par des enquêtes, ne s'exposait-on pas à laisser des millions d'individus en proie à une ignorance mortelle à la liberté ? Repousser l'intervention de l'État, c'est fort bien ; mais la société mutualisée n'aura-t-elle pas elle-même son administration centrale, son gouvernement, son *État* chargé de réparer les injustices sociales et de faire, au nom de tous, les choses que l'individu, même avec le secours de l'association, ne pourra pas faire ?

Les auteurs du programme de la section de Paris s'étant refusés à y insérer une phrase en l'honneur de l'Empereur, la police défendit son entrée en France. Sans cette interdiction, l'Internationale, mieux connue, n'aurait peut-être pas été envahie par les fous et les méchants, et les idées mutuellistes, adoptées déjà par les correspondants de Lyon et de Rouen, par les Suisses et par la majorité des Anglais, seraient devenues les principes fondamentaux de l'Association.

Les Français furent les seuls à formuler un programme. Les Anglais, peu accessibles aux idées générales, ne voyaient d'amélioration à leur sort que dans la généralisation des grèves soutenues dans chaque pays par la caisse de l'Association. La Belgique et l'Allemagne proprement dite n'eurent point de représentants à Genève.

Le clergé n'avait pas besoin de congrès pour attirer sur lui l'attention ; il profitait de toutes les occasions pour se produire sur la scène. Des inondations avaient désolé la France. M[gr] Dupanloup, évêque d'Orléans, publia une *Lettre sur les malheurs et les signes du temps*, véritable acte d'accu-

sation dirigé contre la démocratie et contre les libres penseurs : guerre, choléra, épizootie, inondations, tous les maux qui avaient affligé l'Europe dans ces derniers temps n'étaient que le châtiment des doctrines dont la démocratie empoisonne les esprits et les cœurs. Les jeunes gens du Congrès de Liége, les ouvriers du Congrès de Genève, les francs-maçons, les solidaires, les philosophes de toutes les écoles, Garibaldi, étaient de la part de l'évêque d'Orléans l'objet d'attaques peu dignes par leur violence d'un prêtre et d'un chrétien. Mgr Plantier, évêque de Nîmes, ne tarda pas à l'imiter et à lancer une lettre au clergé de son diocèse contre les réformateurs contemporains « qui appellent la servitude de l'Église avec des grincements de dents dont Satan leur père doit être heureux et presque jaloux ». Mgr Plantier demandait à Dieu, en finissant, jusques à quand il entendait différer de venir au secours de l'Église.

Ces lettres menaçantes, il faut le dire, inquiétaient beaucoup moins le public que les bruits sur de prochains changements dans les institutions impériales, soumis, disait-on, en ce moment à l'examen et à la méditation des conseillers du gouvernement. Les illusions sur un revirement dans un sens libéral avaient fait place à des craintes d'un autre genre. La persistance des journaux officieux à demander que la clôture de la session prochaine eût lieu avant l'ouverture de l'Exposition, était considérée comme la preuve de la malveillance secrète du pouvoir pour le régime parlementaire; on annonçait même comme un fait certain la suppression de la discussion de l'Adresse. Le gouvernement sentant, dès le lendemain de Sadowa la nécessité de réorganiser l'armée avait, on se le rappelle, formé une haute commission, présidée par l'Empereur et chargée de préparer le plan d'une réforme des institutions militaires

de la France. C'est au milieu des appréhensions causées par la menace d'une réaction imminente que le *Moniteur* du 12 décembre publia le résultat des travaux de cette commission: la France devait être en mesure de mettre sur pied une armée de 800 000 hommes et d'organiser une force sédentaire, capable d'assurer l'ordre à l'intérieur, et la défense des côtes et des places fortes. Ses forces militaires devaient donc désormais être divisées en trois catégories: une armée active de 400 000 hommes, une réserve de nombre égal, et une garde nationale mobile à peu près de même force. Les jeunes gens de la classe, sauf les cas d'exemption, seraient répartis chaque année par un tirage au sort entre l'armée et la réserve; après un service de six ans, ils serviraient pendant trois ans encore dans la garde nationale mobile. La réserve formerait deux bans, le premier pouvant être appelé par un décret du ministre de la guerre, le second par un décret de l'Empereur. Ce projet, qui enlevait au Corps législatif le vote du contingent et qui mettait 600 000 hommes dans les mains du ministre de la guerre, fut si mal accueilli par l'opinion, que le gouvernement se vit contraint de faire déclarer par ses journaux officieux que l'étude préparatoire de la commission admettait toutes les modifications ultérieures.

Le rapport de M. Fould sur la situation financière n'était pas des plus encourageants. Ce document parlait de « mécomptes » dans les exercices de 1865 et 1866 et prévoyait de fortes augmentations de dépenses introduites dans les bilans de 1867 par le budget rectificatif. M. Fould espérait cependant obtenir l'équilibre budgétaire pour ces trois exercices par des annulations équivalentes de crédits et par l'accroissement des revenus directs. Quant au budget de 1868 qui allait être présenté au Corps législatif, le rapport ne

pouvait fournir aucun renseignement positif avant de connaître les charges qu'entraînerait la réorganisation de l'armée, et il était impossible de les évaluer avant le début de la session de 1868. M. Fould n'en paraissait pas moins convaincu d'avance que, grâce à de simples excédants de recettes qui figurent toujours dans les prévisions budgétaires, on ferait face aisément, non-seulement aux dépenses de la réorganisation militaire, mais encore à celles du dégrèvement des contribuables et de l'augmentation de la dotation de l'instruction publique; il se flattait en outre de pouvoir donner une impulsion plus vigoureuse que jamais aux grands travaux publics.

L'année sur le point de finir n'avait été heureuse ni pour la France ni pour les autres nations, excepté la Prusse; les événements déjouant tous les calculs, toutes les prévisions, avaient détruit l'équilibre européen. Le comte de Chambord jugea le moment favorable pour faire connaître ses vues sur la situation dans une lettre adressée à M. de Saint-Priest : Retour au principe d'hérédité, restauration complète du pouvoir temporel du pape, le comte de Chambord ne voyait pas d'autres remèdes à « la profondeur du mal qui arrête chez nous la grandeur de nos destinées ». Ce manifeste ne pouvait pas exercer une bien grande influence sur les esprits. La France avait depuis longtemps perdu sa foi dans la légitimité; les intérêts continuèrent à s'alarmer, et les regards se fixèrent plus que jamais sur tous les points de l'horizon où l'on apercevait des nuages menaçants, et par conséquent sur le Mexique.

CHAPITRE XIII

1866

FIN DE L'INTERVENTION FRANÇAISE AU MEXIQUE

SOMMAIRE. — Envoi du baron Saillard à Mexico. — Mission secrète du général américain Schofield à Paris. — Engagements pris par Napoléon III avec les États-Unis. — Maximilien refuse de recevoir l'envoyé de Napoléon III. — Il se ravise. — Note du *Moniteur* annonçant l'évacuation complète du Mexique pour le printemps de 1867. — Situation politique et militaire du Mexique. — Bruit du rappel du maréchal Bazaine. — Maximilien fait un dernier effort auprès de Napoléon III pour obtenir une prolongation d'occupation. — Mission d'Almonte. — Elle échoue. — Maximilien veut abdiquer. — L'impératrice l'en empêche. — Elle part pour Paris et Rome. — Conspiration de palais pour forcer Maximilien à quitter le Mexique. — Sommations des États-Unis. — Nécessité de l'évacuation. — Illusions sur les moyens de l'opérer. — Détresse de Maximilien. — Il fait entrer MM. Osmont et Friant dans son ministère. — Protestation des États-Unis. — Le général Castelnau, aide de camp de l'Empereur, est envoyé au Mexique avec les pleins pouvoirs de Napoléon III. — Le père Fisher. — Maximilien se rapproche du parti clérical. — Départ de Maximilien pour Orizaba. — Incertitude des esprits. — Arrivée du général Castelnau. — Nouveau bruit du remplacement du maréchal Bazaine. — Opinion de l'armée sur son compte. — Situation morale de l'armée. — Mission de M. Campbell. — Miramon et Maximilien à la Jalapilla. — Maximilien s'allie au parti clérical. — Il entame des négociations avec le général Castelnau. — Ce dernier espère obtenir l'abdication de Maximilien. — Projet de traité à ce sujet. — Napoléon III cherche un candidat à la présidence de la République du Mexique. — Menées du maréchal Bazaine. — Maximilien refuse d'abdiquer. — Réunion d'Orizaba. — Proclamation de Maximilien aux Mexicains. — Il a une dernière entrevue avec le général Castelnau et M. Dane. — Révélations sur le maréchal Bazaine. — M. Dano propose de faire embarquer ce dernier pour la France. — Explication entre le maréchal Bazaine et le général Castelnau. — Maximilien à *la Teja*.

L'année 1866 s'ouvrit sous d'assez fâcheux auspices pour le Mexique. Le *Journal des Débats* et la *Revue des deux mondes*, qui jusqu'alors avaient gardé une certaine réserve sur tout ce qui touchait à cette question, s'élevèrent avec énergie contre la prolongation de l'intervention. L'Empereur était résolu d'y mettre un terme depuis l'arrivée à Paris du général Shofield, chargé par le gouver-

nement de Washington de lui déclarer qu'il n'accordait pas plus d'une année à l'évacuation. Le baron Saillard partit le 16 pour Mexico, avec la mission de faire part à Maximilien de cette nécessité. Napoléon III aurait souhaité qu'on lui laissât plus de temps pour se retirer, mais ses observations à ce sujet furent vaines; on savait à Washington « que, tout en désirant un délai plus long, il se conformerait cependant à celui qu'on lui fixerait » (1). Le gouvernement américain désirait « faciliter à Napoléon III les moyens de sortir du Mexique le plus décemment possible, et l'aider à soutenir *cette imposture* qui consistait à prétendre que son armée ne rentrait en France que parce que Empire n'avait plus rien à craindre » (2); mais il fallait qu'il se hâtât.

L'Empereur annonça donc le départ des troupes du Mexique dans son discours d'ouverture de la session, le 22 janvier :

« Au Mexique, le gouvernement, fondé sur la volonté du peuple, se consolide. L'opposition vaincue et dispersée n'a plus de chef. Les troupes nationales ont déployé de la valeur, et le pays a trouvé des garanties d'ordre et de sécurité qui ont développé ses ressources et élevé son commerce avec la France seule, de vingt et un à soixante-dix millions.

» Comme j'ai exprimé l'année dernière l'espoir que notre expédition touchait à son terme, je suis en voie d'arriver à une entente avec l'empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel de nos troupes, de manière que leur retour soit effectué sans compromettre les intérêts français que nous avons défendus dans cette contrée lointaine. »

L'opposition n'était ni vaincue ni dispersée; l'armée nationale ne formait qu'un ramassis de bandes sur lesquelles personne ne pouvait compter; Napoléon III n'était nullement en voie d'arrangement avec Maximilien pour fixer le départ de ses troupes, puisque M. Saillard, parti

(1) Paroles du général Schofield à M. José Teran, agent de Juarez à Paris, citées dans sa dépêche du 10 janvier 1866 à M. Lerdo de Tejada (Papiers de Maximilien).
(2) *Ibid.*

le 16 pour Mexico, se trouvait encore fort loin de sa destination. Le retour du corps expéditionnaire était la seule vérité contenue dans ce paragraphe du discours impérial.

Le passage du discours de Napoléon III relatif aux affaires mexicaines, produisit sur l'esprit public à Mexico une impression singulière, si l'on s'en fie au rapport de quinzaine du chef de la police impériale.

« L'opinion générale aux États-Unis est que le départ de Votre Majesté sera la conséquence naturelle du départ des troupes françaises. Les journaux de ce pays disent que *pour sauver les apparences* on vous laissera exercer encore vos fonctions pendant quelque temps avec le consentement des États-Unis.

» Au Mexique, on est loin d'attribuer ce sens au discours; on suppose que l'empereur Napoléon a dit tout le contraire de ce qu'il pensait, et que, s'il a l'apparence de reculer vis-à-vis des États-Unis dans la question mexicaine, c'est un piége qu'il leur tend; et qu'il compte sur l'ignorance et sur l'orgueil de ce peuple pour s'y laisser prendre.

» Cette politique de la dynastie napoléonienne a, du reste, des précédents, et elle a toujours été mise en pratique par elle : accaparer le droit devant l'histoire, proposer des paix impossibles, agir alors, et user de la victoire pour faire prévaloir son idée quand même.

» On dit que Napoléon joue aujourd'hui ce rôle avec les Yankees, que leur orgueil les empêchera d'y croire, et que cette politique napoléonienne ne recevra pas de démenti au Mexique (1). »

Tout le monde ne se faisait cependant pas la même idée que le chef de la police mexicaine de la profondeur de la politique napoléonienne et de l'ignorance des Yankees. Les partisans de Maximilien ne dissimulaient pas leurs craintes, et divers articles publiés par l'*Ère nouvelle*, journal officieux de l'intervention, ne firent que les augmenter. Cependant le maréchal Bazaine, ne se sentant pas encore en mesure de substituer un gouvernement à son gré, soit le sien, à celui de Maximilien, crut prudent d'atténuer l'effet de ces articles. L'*Ère nouvelle*, après avoir cité la phrase du

(1) *Documents officiels recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien*, par H. Lefèvre.



discours de Napoléon III sur les mesures prises « afin que le retour des troupes s'effectue sans compromettre les intérêts français qu'elles sont allées défendre dans ces contrées lointaines », ajoutait :

« Or, ces intérêts dans quelle situation les laisserait notre départ? Il suffit de poser la question pour la résoudre ; et comme l'intérêt mexicain est sur ce point le même que l'intérêt français, il se trouvera, lui aussi, protégé et défendu jusqu'à l'heure où l'un et l'autre ne pourront plus être compromis par notre départ.

» Cela est bien clair. Les uns se sont trop hâtés de craindre, les autres de se réjouir Ce que nous sommes venus faire ici sera fait, et, grâce au ciel, pas un mot n'est tombé des lèvres du souverain de la France qui autorise à en douter. »

Si dans les sphères de l'intervention on se flattait que le départ des troupes françaises restait livré au bon plaisir du gouvernement impérial, le public en général ne se faisait pas de bien grandes illusions à ce sujet; Maximilien d'ailleurs savait à quoi s'en tenir. Le baron Saillard était arrivé à Mexico porteur de deux lettres de M. Drouyn de Lhuys à M. Dano, dans lesquelles le ministre des affaires étrangères ordonnait à son représentant de s'entendre avec Maximilien et le maréchal pour rapatrier l'armée le plus promptement possible. M. Drouyn de Lhuys, dans sa première lettre (1), constatait que « la cour de Mexico, malgré la droiture de ses intentions, se trouvait dans l'impossibilité reconnue de remplir désormais les conditions du traité de Miramar, et que l'Empereur avait pris la résolution de commencer l'évacuation dans les premiers jours de l'automne ». Le ministre s'expliquait plus nettement dans la seconde lettre destinée à rester secrète; il déclarait à M. Dano que Napoléon III profiterait de l'impossibilité où se trouvait Maximilien de solder les troupes françaises pour

(1) En date du 15 janvier.

rompre la convention du 10 avril 1864 dans l'intérêt même de Maximilien; « le reproche le plus dangereux pour un gouvernement qui se fonde est celui de n'être soutenu que par des forces étrangères ». Cette maxime terminait la lettre.

L'arrivée du baron Saillard surprit cependant Maximilien ; emporté par un mouvement de colère en apprenant que cet envoyé venait pour le sommer en quelque sorte de faire connaître à l'empereur des Français l'époque à laquelle il pourrait se passer de l'appui du corps expéditionnaire, il resta pendant plusieurs jours sans consentir à le recevoir, et sans cesser de se livrer aux plus amères récriminations contre le revirement imprévu de son impérial allié ; il finit cependant par céder aux instances de l'impératrice : le baron Saillard obtint plusieurs audiences, mais sans parvenir à arracher à l'empereur la date de l'évacuation, et par conséquent de sa chute; jugeant un plus long séjour au Mexique inutile, il revint à Paris. Le lendemain de son retour, le *Moniteur* annonça que les troupes françaises quitteraient le Mexique en trois détachements, et que l'armée entière aurait opéré son retour au printemps de l'année 1867.

A Mexico, les décrets succédaient aux décrets, sans qu'un seul fût exécuté : M. Langlais, conseiller d'État, envoyé au Mexique pour mettre un peu d'ordre dans les finances, ne pouvait pas faire que les recettes ne fussent inférieures aux dépenses. Il mourut d'ailleurs dans les premiers jours de février. L'incurie dans les travaux publics était telle, qu'on ne faisait rien pour préserver Mexico d'une inondation à peu près certaine au prochain hivernage. Maximilien, tombé dans une espèce de torpeur d'où sa femme essayait vainement de le tirer, abandonnait la direc-

tion des affaires. Les étrangers vendaient leurs propriétés, les commerçants se défaisaient à la hâte de leurs marchandises. Les indemnités dues aux Français, pour lesquelles l'expédition avait eu lieu, n'étaient pas plus réglées qu'il y a trois ans. La dette française ne fut garantie que le 30 juillet suivant par la convention qui livrait aux agents de Napoléon III la moitié des revenus des douanes de Vera-Cruz et de Tampico à partir du 1er décembre 1866, convention qui ne fut pas exécutée. Les fonctionnaires cherchaient à se prémunir contre les conséquences d'un changement de gouvernement inévitable à leurs yeux ; les uns trahissaient secrètement, les autres donnaient ouvertement leur démission, et il n'était pas facile de les remplacer. Le vide se faisait autour de l'empereur.

La situation militaire de l'Empire mexicain n'était pas plus brillante que sa situation politique. Le sac de la petite ville de Bagdad, par une troupe de nègres américains, avait produit la plus triste émotion à Mexico. Le maréchal Bazaine, en apprenant cette nouvelle, donna l'ordre au général Douay de partir pour le nord à la tête des forces disponibles. La difficulté de vivre en route, la nécessité de porter jusqu'à l'eau pour boire, forçaient les généraux à diviser leurs troupes en petites colonnes qui n'arrivaient pas toujours en complet effectif à leur destination. Un bataillon de la légion étrangère compta jusqu'à 86 déserteurs après six jours de séjour à Matamaros. Le corps de troupes du général Douay se composait de quatre bataillons de cette legion à 400 hommes, de trois escadrons, de 12 pièces d'artillerie et de 500 zéphyrs. C'est avec ces forces qu'il devait garder un pays plus grand que la France.

Les attaques dirigées contre Bagdad, Monterey et Matamoros, témoignaient aux yeux des populations du mauvais

vouloir de l'intervention ou de son impuissance à maintenir l'intégrité de l'Empire; aussi les habitants de la frontière du nord-est appelaient-ils ouvertement l'annexion aux États-Unis. Le pays du côté de Durango était presque entièrement au pouvoir des bandes. La mauvaise saison retardait l'entrée de l'armée française dans le Guerrero. Il était beaucoup question de succès remportés par le général mexicain Marquez, mais ces succès n'empêchaient pas les républicains de s'étendre dans le Michoacan et le maréchal Bazaine de concentrer ses troupes, quoiqu'il n'eût plus aucune raison de redouter l'invasion américaine et qu'il eût fait suspendre les travaux de défense de la vallée de Mexico.

Le sac de Bagdad avait montré l'impuissance de l'armée d'intervention à protéger la frontière. L'intérieur lui-même de l'Empire ne pouvait pas compter sur sa protection. Un immense convoi contenant des marchandises pour plusieurs millions, fut enlevé à l'escorte française dans l'État même de Tamaulipas, entre Tampico et San-Luis; la petite ville de Tlaxcala, à dix lieues au nord de Puebla, tomba entre les mains des républicains. De nombreux faits du même genre prouvaient chaque jour l'insuffisance numérique de l'armée d'intervention. L'armée mexicaine pouvait-elle lui apporter un renfort utile? Elle comptait dans ses rangs, en troupes nationales, 25 650 fantassins, cavaliers et artilleurs, avec 11 000 chevaux; en troupes étrangères, 1324 Belges, 6545 Autrichiens avec 1400 chevaux, soit un effectif militaire de 43 520 hommes et de 12 482 chevaux, sans compter un matériel d'artillerie considérable. Aucune cohésion n'existait malheureusement dans cette armée. L'article 5 du traité de Miramar stipulait qu'en cas d'expéditions combinées de troupes

françaises et mexicaines, le commandement supérieur de ces troupes appartiendrait au commandant français; mais les Belges et les Autrichiens n'étaient que des auxiliaires à la solde du Mexique, et les officiers mexicains refusaient d'obéir à grade égal aux officiers appartenant à ces nations.

La confiance que Maximilien avait d'abord témoignée au maréchal Bazaine n'existait plus depuis longtemps. L'empereur, à diverses reprises, avait même sollicité son rappel. Le général Wall, son aide de camp, s'était rendu en France l'année précédente avec la mission secrète de l'obtenir de Napoléon III; l'impératrice Charlotte allait bientôt renouveler cette demande avec plus d'insistance et sans plus de succès. Napoléon III commençait à concevoir des soupçons sur la netteté de la conduite du maréchal Bazaine; sans vouloir le rappeler, il lui avait plusieurs fois donné l'autorisation de revenir; les chimères ambitieuses caressées par lui et surtout par sa famille mexicaine l'empêchèrent d'en profiter, et le poussèrent à assumer la responsabilité d'une catastrophe inévitable, mais qui eût pu être atténuée.

Si dans ses rapports avec Maximilien le maréchal Bazaine suivit les conseils d'une ambition sans intelligence, s'il fit preuve d'entêtement, de hauteur et d'égoïsme, la conduite de Maximilien à l'égard du maréchal Bazaine ne fut le plus souvent qu'une suite de faiblesses et de contradictions; au moment où il demande son rappel, il lui donne un palais avec le mobilier acheté par la municipalité pour le général Forey (1); le maréchal Bazaine refuse, mais la maréchale accepte, et le mari devient ainsi le locataire de la femme; la municipalité paye ce loyer 60 000 francs par

(1) Le palais a été vendu par le gouvernement de Juarez au profit du Trésor public.

au régulièrement jusqu'au dernier jour de l'occupation. Quant au mobilier du palais, la maréchale le mit en vente avant son départ. Elle en tira 18000 piastres (85000 francs).

La réorganisation de l'armée était une des causes les plus fréquentes de mésintelligence entre l'empereur et le maréchal. Maximilien accusait ce dernier de mauvaise volonté à ce sujet. Le fait est que l'armée mexicaine, dans les premiers jours de février 1866, réclamait vainement sa paye; la division Mejia vivait péniblement dans le nord, en consommant les faibles ressources de la localité, en faisant des emprunts forcés et en tirant sur Vera-Cruz des traites importantes. Les troupes de Quiroga manquaient de vivres; il se voyait forcé d'exiger d'avance les contributions d'une année. Les troupes placées sous les ordres de Franco, dans le sud, ne pouvaient sortir de Oajaca, faute de fourrage pour les chevaux. Les troupes austro-belges avaient près d'un demi-million de piastres de dettes; la garnison de Mexico (1) réclamait deux mois de solde. Les troupes, pour ne pas mourir de faim, se changaient en bandes de maraudeurs. Le maréchal Bazaine répondait à ces plaintes que les perpétuelles modifications dans l'organisation du ministère de la guerre et du cabinet militaire de l'empereur, et les conflits qui en étaient la suite, portaient le désordre à son comble. La *Leva*, presse militaire, quoique abolie officiellement, s'exerçait toujours d'ailleurs et ne fournissait aux régiments que des Indiens pris de force ou des gens sans aveu, souvent tirés des prisons publiques. Ces misérables, mêlés dans les rangs à des volontaires honnêtes, n'y apportaient que le vol et l'insubordination.

La brigade austro-belge représentait les derniers élé-

(1) Lettre de M. Lacunza, président du conseil, au maréchal Bazaine.

ments européens de l'armée mexicaine; elle coûtait presque le double de la légion étrangère; mais sa dissolution eût entraîné la débandade de l'armée mexicaine, le trésor français se chargea de la payer. Il fut question de fondre ces deux corps en une seule division sous un général français. Maximilien soumit l'affaire à une commission qui ne décida rien, et le général de Thun quitta le commandement de l'armée mexicaine, qui l'ennuyait, pour prendre celui du contingent étranger.

Maximilien, à la veille du départ des Français, ne pouvait pas cependant rester sans une force militaire. Il provoqua des conférences auxquelles il assista, ainsi que le maréchal Bazaine, le ministre de la guerre, l'intendant Friant et le général Uraga. Le maréchal Bazaine, non content de développer des plans qui n'offraient rien de pratique dans les circonstances présentes, en changeait à chaque instant, selon qu'il croyait utile ou dangereux pour ses vues personnelles de soutenir Maximilien. Il s'en tint enfin à la formation de neuf bataillons de *cazadores* (chasseurs), avec des cadres français, et comptant un nombre égal de Français et de Mexicains, système dangereux qui plaçait dans les mêmes rangs des gens de race diverse, animés les uns contre les autres de sentiments de mépris et de haine, incapables de comprendre la fraternité du drapeau et la honte d'une trahison.

Les cazadores ne furent organisés que vers le milieu de l'année 1866, dont les débuts, assurait-on, avaient été marqués par un grand succès obtenu par le général impérialiste Mendez; le chef de partisans républicains qu'on disait anéanti par lui reparut le mois suivant à la tête de forces plus considérables. Il en était de même partout. Le général Douay, à la fin de l'année précédente, ne croyait-il



pas avoir détruit toutes les bandes du Michoagan? l'ennemi y rentra tout de suite après son départ. Les attaques devenaient fréquentes, même sur la route de la capitale à Vera-Cruz; l'obscurité des victimes empêchait de les signaler, mais il fallut bien convenir que l'ambassade belge chargée de porter à l'impératrice Charlotte la nouvelle de la mort de son père avait été dévalisée à dix lieues de Mexico. La destruction de trois compagnies de la légion étrangère et de la garde civile de Perras fut un échec plus grave. Le commandant de Briat, apprenant la présence à San-Nobel d'un corps juariste, partit dans la nuit avec trois compagnies de la légion étrangère, 250 Mexicains et un obusier. Arrivé devant l'ennemi à la pointe du jour, il l'attaqua tout de suite, mais il fut écrasé. Un soldat français, ordonnance de l'adjudant-major, et un cavalier mexicain purent seuls s'échapper. Le général Douay se mit à la poursuite de cette troupe, mais elle s'évanouit dans le désert. La prise et le pillage d'Hermosillo vinrent, un mois plus tard, terrifier les habitants de Mexico. Les impériaux reprirent la ville, mais le mal était fait.

Le découragement et le manque de foi dans la durée de l'empire grandissent à ce point qu'on ne trouve pas des volontaires en nombre suffisant pour combler les vides dans la légion étrangère et dans la légion belge qui doivent rester au Mexique après l'évacuation. Dans le courant du mois de mai, deux bataillons et 600 chevaux mexicains de Meja et 400 Autrichiens, qui escortent le convoi de Matamoros composé de 200 voitures de marchandises, sont surpris par les républicains. L'infanterie mexicaine tourne casaque dès le début de l'action, la cavalerie la suit; les Autrichiens se conduisent en braves, mais les deux bataillons de Meja font feu sur eux, et en une heure leur destruction est com-

plète. La colonne sortie de Monterey avec une *conducta* de 500 000 piastres, en apprenant le sort du convoi, revient d'autant plus vite sur ses pas que déjà une centaine de soldats de l'escorte appartenant à la légion étrangère désertent en apercevant la frontière américaine. Les républicains, après leur succès, se portent sur Matamoros et s'emparent de cette ville, un des principaux ports de l'empire qui va désormais fournir à l'ennemi une base d'opérations et une communication aisée avec les Américains du Sud. La côte de Matamoros à Vera-Cruz se soulève ; Tampico est menacé en même temps.

Des lettres adressées de Paris à Mexico à des officiers de l'armée française attachés à la personne de l'empereur, parlaient du rappel du maréchal Bazaine ; cette nouvelle fut accueillie avec incrédulité. Le maréchal Bazaine comptait encore dans l'armée quelques partisans, et l'on sentait d'ailleurs que la difficulté de le remplacer dans les circonstances actuelles le mettait à l'abri d'une disgrâce. La citation suivante empruntée à une lettre d'un officier supérieur, prouve combien il devenait difficile de se rendre compte de son plan de campagne :

« Je voudrais bien savoir ce que nous faisons dans ce trou de Palzenaros (occupé par un régiment de zouaves et deux escadrons de hussards). On nous dit que notre présence a une influence morale sur le pays. Je voudrais le croire, mais cependant je ne puis oublier que nous avons eu un homme enlevé dernièrement, qu'une bande de 400 chevaux est à dix lieues de nous à peine, et que, pas plus tard que ce matin, un convoi de bœufs a été pillé à moins d'un kilomètre de la ville. Je ne sache pas que tous ces faits indiquent une grande influence morale de notre part sur le pays. En peut-il être autrement, du reste, lorsque les ordres de Mexico sont de ne faire aucun mouvement sans qu'il soit ordonné, et surtout de ne point se diviser en petites colonnes, seul moyen d'en finir avec les guérillas. On a vraiment l'air de favoriser ces gens-là.

» Je veux bien qu'on soit économe de sang français et qu'on mette en avant les Mexicains qui, en somme, travaillent pour eux ; mais lorsqu'il est reconnu que ces derniers ne sont pas de force à lutter, désertent, ou n'osent pas tenir la campagne, il semble que ce serait le moment de faire



avancer les pantalons rouges, qu'on prodigue parfois et que, d'autres fois, on soigne comme des convalescents. Il y a dans tout cela une confusion d'idées que je ne puis m'expliquer et qui donne lieu aux plus singulières interprétations. Je ne juge, du reste, que mon coin : car, à part des bruits qui nous arrivent de loin en loin, je ne sais pas plus ce qui se passe à cinquante lieues d'ici que dans le département de la Nièvre. Ce que je puis affirmer, c'est que, depuis deux mois que nous sommes en expéditions, nous faisons de la mauvaise besogne. Voilà soixante-dix jours que nous courons, puis que nous nous arrêtons, tout cela sur des ordres de Mexico qui mettent de quatre à six jours pour nous arriver. Or, le pays n'est pas plus pacifié qu'à notre départ, et tout cela par la faute du maréchal, qui veut toujours commander à 150 lieues de distance, et qui veut que les Mexicains et le général Mendez qu'il a inventés se battent : ces malheureux n'en veulent pas, c'est connu ; pourquoi s'obstiner ainsi ? Vraiment, c'est écœurant de voir les bêtises que nous faisons ici et la singulière position que nous y avons (1). »

L'empereur Maximilien, au milieu de tout cela, ne parlait plus de faire payer cher à Napoléon III sa perfidie ; revenu à des idées plus calmes, et résolu à faire une tentative à Paris pour modifier certains articles du projet de traité apporté par M. Saillard, il confia cette mission au général Almonte, auquel M. Drouyn de Lhuys déclara qu'il fallait en passer par l'ultimatum Saillard, et que M. Dano venait de recevoir l'ordre d'annoncer à Maximilien que s'il refusait de l'accepter, le gouvernement impérial « se considérerait comme libéré de tout engagement, et prescrirait au maréchal Bazaine de procéder avec toute la diligence possible au rapatriement de l'armée, en ne tenant compte que des convenances militaires et des considérations techniques dont il serait le seul juge ».

Maximilien reçut cette nouvelle comme un coup de foudre. « Je suis joué ! » s'écria-t-il, « il y avait une convention formelle entre Napoléon III et moi, sans laquelle je n'aurais pas accepté le trône, qui me garantissait le secours des troupes françaises jusqu'à la fin de

(1) Lettres de M. d'Espenilles adressées à M. Franceschini Pietri (Papiers des Tuileries).

l'année 1868 ». (1) Il voulut abdiquer le 7 juillet, jour de sa fête; l'impératrice lui arracha la plume des mains. Elle avait pris la résolution de tenter un dernier effort auprès de Napoléon III et de Pie IX, pour obtenir de l'un la continuation de l'occupation, et de l'autre un concordat. Le journal officiel de Mexico annonça le 8 juillet son départ pour l'Europe, où elle allait, disait-il, régler diverses questions internationales. Le Trésor était si épuisé qu'il fallut prendre à la caisse des eaux, qui contient les impôts prélevés pour les travaux destinés à préserver Mexico des inondations, 30000 piastres pour les frais de son voyage. Le port de Vera-Cruz ne possédait même pas une embarcation pour la conduire au paquebot qui chauffait à quelque distance du môle; elle attendait sur le rivage, fébrile, impatiente, lorsque un canot français se présenta pour la recevoir; elle refusa d'y entrer et se fit conduire à bord dans une barque de pêcheur.

L'impératrice à peine partie, Maximilien eut vent d'un complot tramé dans l'intérieur même du palais pour l'obliger sinon à quitter le Mexique, du moins à donner le pouvoir au parti clérical. Santa-Anna, l'âme du complot, n'était pas au Mexique; l'empereur dut se contenter de faire arrêter le président du conseil, plusieurs ministres, des généraux, des prélats, des personnes appartenant à tous les rangs de la société. Il fallait après cela former une nouvelle administration. Maximilien, forcé de recourir aux Français, nomma le général Osmont ministre de la guerre, et l'intendant Friant ministre des finances.

La nouvelle du complot, de l'arrestation des conjurés, de la nomination des deux nouveaux ministres, et de l'accep-

(1) *L'empereur Maximilien, son élévation et sa chute*, par le comte Émile de Kératry.

tation de la nouvelle convention dite du 30 juillet, parvinrent en même temps à Paris ; le gouvernement mexicain, par cette convention, déléguait au gouvernement français la moitié des recettes de toutes les douanes maritimes de l'Empire provenant de certains droits spécifiés au traité, à l'exception des douanes du Pacifique déjà engagées pour les trois quarts, et dont un quart seul reviendrait au gouvernement français. La perception de ces droits devait s'effectuer dans les ports de Tampico et de Vera-Cruz.

Les symptômes d'une dissolution prochaine de l'Empire ne firent que s'accroître après l'embarquement de l'impératrice. « Tâchons de nous en aller avant que la maison nous tombe sur le dos ; car la faire tenir il n'y faut pas songer » (1) ; c'est le cri général parmi les officiers de l'armée française dès le mois de juin.

La gravité des événements sur le point de surgir en Europe redoublait encore l'impatience de l'armée à quitter le Mexique. Les dépêches des États-Unis annonçaient l'ouverture des hostilités entre la Prusse, l'Italie et l'Autriche. « Nous tendons tous l'oreille du côté de l'Alle» magne pour voir si l'on n'entend pas le canon, » écrit un officier à un de ses amis. « Quoique tu me dises que nous » resterons neutres, c'est dur de se sentir si loin du Rhin. » Chacun ici voudrait faire sa malle, et aller voir un peu » ce qui se passe du côté de Baden-Baden.... Ça m'a fait » du bien de lire le discours de l'Empereur à Auxerre, et » j'ai senti un vieil élan chauvin. Le petit Thiers est touché » en plein : quel dommage de voir un si grand talent au » service d'un si petit patriotisme (2) ! »

(1) Lettres de M. d'Espenilles adressées à M. Franceschini Pietri (Papiers des Tuileries).
(2) *Ibid.*

Le mois d'août fut marqué par la chute de Tampico; Les républicains, maîtres de ses recettes de douanes, détournèrent à leur profit une des dernières sources pouvant encore alimenter un peu le trésor impérial. La prise d'Alvarado les rendit bientôt presque entièrement maîtres dans le sud-est des Terres chaudes et de la route de Vera-Cruz à Mexico. Ils gagnaient du terrain dans les autres États. L'armée mexicaine fondait à vue d'œil et passait en détail à l'ennemi. La fameuse contre-guérilla était elle-même en pleine dissolution, « tous ces hommes qui touchent des » soldes extraordinaires ne veulent plus se donner le moindre » mal. Depuis deux ans, l'infanterie n'a pas tiré un coup » de fusil, et les deux dernières affaires de cavalerie enga» gées mal à propos sont deux échecs où son moral a été » détruit (1). »

Maximilien perd Oajaca occupé par 150 Autrichiens et par un bataillon de *cazadores*. Les Mexicains, au lieu de tirer sur l'ennemi, font feu sur les Français. Ceux qui ne trahissent pas sur le champ de bataille, s'enfuient après avoir touché leur prime d'engagement. La ligne de retraite de l'armée d'intervention est en partie découverte dans le sud-est. L'insurrection se fortifie et s'organise, elle s'approche de la vallée de Mexico.

Napoléon III avait certainement le droit de modifier l'effectif de son armée au Mexique; mais pouvait-il ainsi brusquer l'évacuation et exiger l'exécution du traité de Miramar par le gouvernement impérial du Mexique sans l'exécuter lui-même? Non, sans doute; mais Napoléon n'était pas maître d'agir autrement en présence des sommations de plus en plus pressantes des États-Unis. M. Seward

(1) Lettre de M. de Galiffel (Papiers des Tuileries).

avait fait remettre, le 6 décembre de l'année précédente, au cabinet des Tuileries une note dans laquelle il exprimait la ferme résolution de ne tolérer aucune intervention européenne sur le continent américain. M. Drouyn de Lhuys répondit à cette note que le gouvernement impérial « était disposé à hâter autant que possible le retour de ses troupes du Mexique ». Cette réponse n'avait pas entièrement satisfait le gouvernement des États-Unis. Ce dernier voulait bien, comme on l'a vu, aider le gouvernement impérial « à jouer la comédie et à soutenir l'imposture » d'un abandon volontaire du Mexique, mais il lui fallait des sûretés, et M. Seward demanda, dans une nouvelle note du 12 février 1866, la fixation d'une date pour le départ des troupes étrangères du Mexique, afin de calmer les susceptibilités américaines. La note se terminait de cette façon cavalière : « J'ajouterai à ces explications que, dans l'opi» nion du Président, la France n'a que faire de retarder » d'un instant le départ promis. »

Pendant que la question mexicaine se transformait ainsi en question américaine, Maximilien voyait diminuer de jour en jour le nombre de ses partisans. Le malheureux empereur ne donnait satisfaction à aucun besoin du pays; ménageant le clergé, et flattant les libéraux, éloignant les étrangers et n'inspirant aucune sympathie aux Mexicains, ne sachant pas régner, et se montrant incapable d'administrer, ne croyant plus en lui-même et n'inspirant aucune confiance aux autres, il ne pouvait plus rendre qu'un service au Mexique, celui de le quitter. Les Français qui ne parvenaient pas à liquider leurs affaires, les Mexicains compromis avec l'intervention, l'armée qui sentait bien tout ce qu'il y avait d'humiliant pour elle aux yeux de l'Amérique et du monde entier à quitter ainsi le Mexique

souhaitaient ardemment son abdication. La lettre d'un officier supérieur démontre les illusions de l'armée sur ses conséquences : « Appeler le pays à nommer un gouver-
» nement de son choix, et, en agissant adroitement, le
» diriger dans ce choix, appuyer ce gouvernement, l'aider
» de nos conseils et de nos armes au besoin ; cela nous
» permet, sans exciter la jalousie des Américains, de pro-
» longer notre séjour au Mexique. Nous réconcilions alors
» avec le nouveau régime nos nationaux et les gens que
» nous avons compromis ; rien ne peut s'opposer à ce que
» nous obtenions quelques garanties pour ce qui nous est
» dû. Puis nous nous retirons sans paraître avoir été forcés
» par l'ennemi à évacuer son territoire. »

Quel gouvernement pouvait créer l'intervention après avoir échoué dans sa tentative d'établir l'Empire ? La république fonctionnait régulièrement au Mexique, avant l'arrivée des étrangers, sous la présidence de M. Juarez C'est avec lui qu'il fallait traiter, puisqu'on n'avait pu l'abattre. On lui rendait d'ailleurs justice dans l'armée : « Juarez n'est pas l'homme qu'on a tant décrié en France ; il est Mexicain et a beaucoup des défauts de sa race, mais peu de ses compatriotes ont autant de qualités. Il est désintéressé, prêt à s'effacer si l'intérêt de son pays l'exige ; il n'est rien moins que sanguinaire. Il cherche à rétablir l'ordre, ses instructions ne sont pas toujours suivies, mais il ne peut en être responsable dans l'état d'anarchie où se trouve le Mexique. Un autre obtiendrait moins encore des nombreux chefs que guide un intérêt personnel (1). » La sotte vanité qui faisait repousser à Napoléon III comme une insulte l'idée de traiter avec Juarez allait le jeter dans des

(1) Lettres du commandant Bressonnel (Papiers des Tuileries).

démarches bien plus compromettantes pour sa dignité. Quant à soutenir un gouvernement quelconque au Mexique, sans exciter la jalousie des États-Unis, c'était assurément la chose la plus impossible du monde. Le président Johnson, taxé par l'opinion publique de son pays de mollesse dans la question mexicaine, n'aurait toléré la continuation de l'intervention de Napoléon III sous aucune forme directe ou indirecte. Ses agents à Paris ne cessaient d'insister auprès de l'Empereur sur la nécessité d'une prompte évacuation.

Un journal ayant annoncé que l'impératrice Charlotte avait obtenu de Napoléon III certains changements dans ses résolutions qui permettraient à son mari de continuer son règne au Mexique, le secrétaire de la légation des États-Unis se rendit immédiatement, en l'absence de son ministre, à l'hôtel du quai d'Orsay et demanda d'un ton ferme à M. Drouyn de Lhuys si quelque changement avait été apporté à la politique du gouvernement impérial à l'égard du Mexique. M. Drouyn de Lhuys repoussa bien loin de lui toute supposition de ce genre : « Ce que nous avons été » jusqu'ici dans l'intention de faire, nous le ferons. Nous » avons reçu l'impératrice Charlotte avec courtoisie et cor- » dialité, mais le plan arrêté par le gouvernement de l'Em- » pereur sera exécuté comme il a été convenu. »

Le langage de M. Seward lui-même dans une circonstance d'un autre genre prouva bientôt la ferme volonté des États-Unis de tenir rigoureusement la main à ce que l'intervention française ne continuât sous aucune forme. Maximilien, à qui on reprochait de n'employer que des nationaux, avait, comme on l'a vu, appelé deux Français, le général Osmont et l'intendant Friant aux ministères de la guerre et des finances. M. Seward, à peine la nouvelle de

leur entrée dans le cabinet lui fut-elle connue, s'empressa d'écrire à M. de Montholon :

« Washington, 16 août 1866.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur deux ordres ou décrets que l'on dit avoir été lancés, le 26 juillet dernier, par le prince Maximilien, *lequel prétend être empereur du Mexique*. Dans ces ordres, il déclare qu'il a remis la direction du département de la guerre au général Osmont, chef d'état-major du corps expéditionnaire français, et celle du département du Trésor à M. Friant, intendant en chef du même corps.

» Le Président croit nécessaire de faire savoir à l'empereur des Français que la nomination à des fonctions administratives desdits officiers du corps expéditionnaire français, par le prince Maximilien, *est de nature à porter atteinte aux bonnes relations entre les États-Unis et la France*, parce que le congrès et le peuple des États-Unis pourront voir dans ce fait un indice incompatible avec l'engagement conclu pour le rappel du corps expéditionnaire français du Mexique.

» WILLIAM H. SEWARD. »

M. de la Valette, ministre des affaires étrangères par intérim, s'inclina devant cette note, et le 13 septembre le *Moniteur* publia la déclaration suivante :

« Par décret du 26 juillet, S. M. l'empereur du Mexique a confié le portefeuille de la guerre à M. le général Osmont, chef d'état-major général du corps expéditionnaire, et celui des finances à M. l'intendant militaire Friant. Les devoirs militaires de ces deux chefs de service attachés à une armée en campagne étant incompatibles avec la responsabilité de leurs nouvelles fonctions, ils n'ont pas été autorisés à les accepter. »

La situation de Maximilien devenait presque insoutenable. La plupart des impôts avaient été doublés, mais comment en exiger la rentrée sur les nombreux points où les républicains prélevaient à chaque instant des contributions considérables? La misère d'ailleurs régnait partout. Maximilien était libre de s'obstiner à rester au Mexique, mais le ton des dépêches de M. Seward ne permettait plus à Napoléon III d'hésiter. Il fallait mettre un terme à l'occupation. Des rapports particuliers arrivés du Mexique, des copies de lettres prises au cabinet noir

avaient donné l'éveil à l'Empereur sur la conduite ambiguë du commandant en chef de l'expédition. Napoléon III, incertain s'il pouvait compter sur le maréchal Bazaine soit pour obtenir par la persuasion l'abdication de Maximilien, soit pour la lui arracher par la force, résolut d'envoyer au Mexique un homme investi de toute sa confiance, le général Castelnau, son aide de camp, qui, muni de ses pleins pouvoirs, partit de Saint-Nazaire le 17 septembre.

Le jour même où le général Castelnau s'embarquait, M. Éloin, alors en mission en Europe, écrivait la lettre suivante à Maximilien (1) :

« Sire,

» L'article du *Moniteur français*, désavouant l'entrée aux ministères de la guerre et des finances des généraux français Osmont et Friant, prouve que, désormais et sans pudeur, le masque est jeté. La mission du général Castelnau, aide de camp et homme de confiance de l'Empereur, bien que secrète, ne peut avoir d'autre but, selon moi, que de chercher à provoquer au plus tôt une solution. Pour chercher à expliquer sa conduite que l'histoire jugera, le gouvernement français voudrait qu'une abdication précédât le retour de l'armée, et qu'ainsi il lui fût possible de procéder *seul* à réorganiser un nouvel état de choses capable d'assurer ses intérêts et ceux de ses nationaux. J'ai l'intime conviction que Votre Majesté ne voudra pas donner cette satisfaction à une politique qui doit répondre, tôt ou tard, de l'odieux de ses actes et des conséquences fatales qui en seront la suite.

» Le discours de M. Seward, le toast à Romero, l'attitude du président, résultat de la couardise du cabinet français, sont des faits graves destinés à accroître les difficultés et à décourager les plus braves. Cependant j'ai l'intime conviction que l'abandon de la partie avant le retour de l'armée française serait interprété comme un acte de faiblesse, et l'empereur, tenant son mandat d'un vote populaire, c'est au peuple mexicain, *dégagé de la pression d'une intervention étrangère*, qu'il doit faire un nouvel appel. C'est à lui qu'il faut demander l'appui matériel et indispensable pour subsister et grandir.

» Si cet appel n'est pas entendu, alors Votre Majesté ayant accompli sa noble mission, reviendra en Europe avec tout le prestige qui l'accompagnait au départ, *et au milieu des événements importants qui ne manqueront pas de surgir, elle pourra jouer le rôle qui lui appartient à tous égards.*

(1) L'original de cette lettre, intercepté par les libéraux, a été déposé aux archives de Washington (*Documents officiels recueillis dans la chancellerie de Maximilien; Histoire de l'intervention française au Mexique*, par H. Lefèvre.)

» En traversant l'Autriche, j'ai pu constater le mécontentement général qui y règne. Rien n'est encore fait, l'empereur est *découragé*, le peuple s'impatiente et demande publiquement son abdication, — ses sympathies pour Votre Majesté se communiquent ostensiblement à tout le territoire de l'empire. En Vénétie, tout un parti veut acclamer son ancien gouverneur; *mais quand un gouvernement dispose des élections sous l'empire du suffrage universel, il est facile de prévoir les résultats.*

L'état de santé de l'empereur N.... préoccupe vivement l'Europe entière. Son départ pour Biarritz semble définitivement ajourné; on assure qu'un diabète sucré vient compliquer l'inflammation de vessie qui le fait souffrir!!! Quant à S. M. l'impératrice Charlotte, au milieu de ses fleurs qui font de Miramar un jardin enchanteur, elle brille de tout l'éclat d'une santé parfaite.

» J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-dévoué et très-fidèle serviteur et sujet.

» F. Éloin.

» Bruxelles, 17 septembre 1866. »

Cette lettre, qui en ouvrant à Maximilien de nouvelles perspectives en Europe lui conseillait une politique plus hardie au Mexique, était bien faite pour troubler un esprit comme le sien. Rester bravement sur le trône jusqu'au moment où il pourrait le quitter en faisant reposer sur Napoléon III la responsabilité de l'avortement de leur œuvre commune, revenir en Europe sans avoir rien perdu de son prestige pour profiter des événements, il semble que ce fut le parti auquel il s'arrêta. Il ne lui était pas très-facile de le suivre, car le but de la mission du général Castelnau était connu avant son arrivée au Mexique. Un journal républicain publia même cette note :

« Castelnau ne fait pas mystère de son importante mission; il dit apporter l'ordre de faire abdiquer Maximilien. On prétend qu'à la chute du prince autrichien surgira une convention conclue d'avance entre les cabinets de Washington et des Tuileries sur la dette française. On comprendra que l'abdication volontaire ou *forcée* de Maximilien est inévitable; les démarches de la France sont bien connues, et le soleil de la nouvelle année verra briller les armes triomphantes de la république sur tout le territoire mexicain. »

Le vapeur *la Sonora* étant arrivé dans les premiers jours du mois de septembre au Mexique, le bruit se répandit

aussitôt que le voyage de l'impératrice n'avait produit aucun résultat; un journal s'en fit l'écho, il fallut le démentir, le journal officiel *el Diario del imperio* (1) s'en chargea. Non content de publier une dépêche de la légation mexicaine à Paris contenant le récit de la réception faite à l'impératrice du Mexique à Saint-Cloud, au milieu des cris de : Vivent l'empereur et l'impératrice du Mexique ! poussés par les cent-gardes, le journal officiel lança le 2 octobre cette note :

» Par le courrier arrivé hier au soir, on sait que S. M. l'impératrice doit avoir terminé les diverses affaires de sa mission.

» Sa Majesté doit s'embarquer sur le bateau qui partira de Saint-Nazaire le 16 octobre; elle arrivera, par conséquent, du 8 au 10 novembre.

» Sa Majesté se trouve à Rome en ce moment. »

Maximilien prenait en ce moment presque uniquement conseil du père Fisher, son confesseur. Successivement colon au Texas, clerc de notaire, chercheur d'or en Californie, protestant converti, prêtre catholique, secrétaire de l'évêque de Durango, Fisher, présenté à Maximilien par un notable Mexicain, ne tarda pas à prendre une grande influence sur ce prince, qui lui confia une mission diplomatique à Rome. Revenu de cette ville après avoir échoué dans son ambassade, sans rien perdre de son crédit, il cumulait avec la charge de confesseur celle de secrétaire de l'empereur. Le général Castelnau était attendu tous les jours, Maximilien, bien décidé à ne pas le voir et confirmé dans cette résolution par le père Fisher, mit en pratique la politique qu'il avait récemment adoptée, qui consistait à se tenir complétement en dehors et à laisser aux autorités françaises la responsabilité des événements; le 21 octobre à deux heures du matin, suivi du père Fisher, du ministre

(1) Numéro du 7 septembre.

Arroyo et de quelques serviteurs, il se dirigea sur Orizaba. De la ferme où il s'arrêta pour passer la nuit, il écrivit au maréchal Bazaine une lettre habile dictée par le père Fisher. « Trois choses », disait-il, « me préoccupent, dont je veux » dégager ma responsabilité : les cours martiales, la loi du » 3 octobre, les représailles. Les cours martiales cesseront » immédiatement de fonctionner en matière politique ; la » loi du 3 octobre sera révoquée ; on interrompra les pour- » suites judiciaires et les hostilités militaires. Le maréchal » Bazaine s'entendra directement avec les ministres Lares, » Marin et Tavera, afin d'assurer l'exécution de ces mesu- » res. » L'empereur ajoutait : « Je compte déposer entre » vos mains les documents nécessaires pour mettre un terme » à la situation violente dans laquelle se trouvent ma per- » sonne et le Mexique. » Ces documents, parmi lesquels figurait son acte d'abdication, devaient rester secrets jusqu'au jour où il donnerait l'ordre de les livrer à la publicité.

Ces détails bientôt connus de la population, la grande quantité de bagages dont s'était fait précéder l'empereur, firent croire à son départ pour l'Europe. Le général Castelnau, instruit de ces circonstances pendant son voyage de Vera-Cruz à Mexico, se sentant allégé du souci de forcer un empereur à abdiquer, cheminait assez galment sur la route de Mexico. Maximilien avait fait disposer ses relais de façon que lui et le général de Castelnau ne pussent se rencontrer en route. Le hasard en ordonna autrement : l'empereur et l'aide de camp de Napoléon III se trouvèrent ensemble au village d'Ayotla. Le général Castelnau demanda une audience à l'empereur, qui la lui refusa, sous prétexte qu'il ne pouvait recevoir un envoyé non accrédité auprès de lui. Le général Castelnau continua sa route sans se préoccuper de ce refus. Il savait que la frégate autri-

chienne *Dandolo*, mouillée dans le port de Vera-Cruz, avait reçu les bagages de Maximilien, et qu'il était déchargé de la partie la plus délicate de sa mission.

L'empereur avait-il quitté sa capitale sans espoir de retour? Les journaux firent à cette question une réponse opposée; l'un annonça que la plupart des membres démissionnaires du cabinet avaient repris leur portefeuille et restaient ministres sous la présidence du maréchal Bazaine, nommé par Maximilien lieutenant-général de l'Empire; l'autre déclara que Maximilien continuait à gouverner comme pendant ses précédents voyages.

Un communiqué du ministère de l'intérieur apprit bientôt la vérité au public : le maréchal Bazaine n'avait nullement la charge de lieutenant-général de l'Empire, et rien n'était changé à l'état habituel des choses.

La lettre de Maximilien au maréchal Bazaine qu'on a lue à la page précédente semblait impliquer cependant une sorte de remise du pouvoir à ce dernier, mais soit qu'il hésitât à l'accepter maintenant que la présence du général Castelnau allait changer la face des choses, soit que les ministres de Maximilien croyant à son abdication refusassent de s'y prêter, il était impossible de savoir au juste entre les mains de qui se trouvait le pouvoir. Le général Castelnau mettrait-il fin à ce doute? Cette espérance et bien d'autres causes faisaient attendre son arrivée avec impatience :

L'armée la saluait d'avance comme l'heureux présage de son prochain départ. Elle sentait instinctivement qu'un séjour plus long au Mexique la jetterait peu à peu dans un état voisin de la démoralisation. L'armée n'avait plus confiance dans son chef :

« Le public éclairé du corps expéditionnaire s'accorde à penser que le maréchal a travaillé depuis près de deux ans à faire échouer le navire de

l'empereur Maximilien pour se substituer à son pouvoir. Les présomptions prennent du corps et on se demande pourquoi il a contribué avec tant de persistance à la destruction des légions belges et autrichiennes et à la non-organisation des corps indigènes impériaux. On sait maintenant qu'il a entretenu des intelligences avec des chefs dissidents. Il s'était laissé griser par les aspirations ambitieuses de sa famille mexicaine; ces aspirations ne firent que s'accroître, lorsque les circonstances mirent dans les mains du maréchal Bazaine un si grand pouvoir militaire. Le beau-frère du maréchal disait à cette époque à un ami de l'auteur : *Qui sabe este Bazaine non vendra a esser emperador;* qui sait si ce Bazaine ne deviendra pas empereur? Il a rêvé pour lui la fortune d'un Bernadotte. On comprend pourquoi, en octobre dernier, il a tenté de se faire remettre les pouvoirs de la régence au moment où Maximilien partait pour Orizaba. Cette démarche prématurée a éveillé des soupçons qui n'ont fait que croître depuis. L'indice le plus certain de toutes ces intrigues insensées se trouve à chaque instant dans les empêchements tortueux qu'il a suscités pour embrouiller les affaires et rendre notre départ impossible en mars, ce qui lui donnait une année de plus pour suivre sa folle prétention (1). »

Le même officier écrit : « Mexico est un foyer d'intrigues » dont je ne me charge pas de faire l'analyse. Il y court les » bruits les plus.... les moins avantageux pour l'honneur » de l'armée française. On a fait ici des spéculations scanda- » leuses. Je ne te dirai pas le nom des masques, cela irait » trop loin et trop haut. »

Quelques pages plus loin :

« Il s'est produit depuis quelque temps dans le corps d'armée et dans le public un tel mouvement d'indignation, qu'il en est résulté un véritable *tolle*. Il n'est pas possible de t'imaginer les énormités qui se crient partout. Sans entrer dans plus d'explications, je te dirai seulement qu'on est exaspéré de savoir que de toute cette désastreuse affaire de l'expédition du Mexique, un seul homme a su en retirer une fortune, et qu'à présent c'est afin de pouvoir la liquider qu'il n'hésite pas à compromettre les intérêts les plus sacrés de notre pays et de nos soldats. Quelle discipline pouvait exister dans une armée où l'on faisait peser des accusations du genre des précédentes sur la tête du général en chef et où l'on disait de lui : « Il a vendu » mobilier, palais, etc., s'est fait payer jusqu'au dernier jour le loyer de » ce même palais, alors que la caisse faisait banqueroute aux officiers pour » les loyers de décembre. » Tout ce que je pourrais te raconter en fait d'anecdotes sanglantes ne serait encore que de l'orgeat en comparaison de ce qui se dit tout haut dans les petites comme dans les grandes réunions

(1) Lettre du général Douay à son frère, 29 janvier 1866 (Papiers des Tuileries).

d'officiers. On donne la piastre pour 5 fr. 20 aux officiers, et quand ils prennent des traites au Trésor on la leur prend au même taux Chaque officier prend sa solde en piastres pour ne pas perdre 20 centimes par piastre, car. dans le commerce, on leur prend leur traite de 100 francs pour 20 piastres. Il n'y a là rien que de très-légitime; mais ceux qui, au lieu de recevoir l'échange de leurs deniers du Trésor, y apportent celui des négociants pour bénéficier des 20 centimes par piastre, y exercent une fâcheuse industrie. Un capitaine spécule dans un seul mois sur 10 000 piastres, et comme on l'appelle pour le morigéner, il se disculpe en citant le nom d'un officier supérieur qui touche de très-près au maréchal et qui en a pris pour 80 000 dans le même mois et a réalisé ainsi un bénéfice de 16 000 francs (1). »

Les dilapidations s'exerçaient sur une grande échelle. Un officier supérieur écrit en prenant le commandement des contre-guérillas des Terres chaudes : « Je passe par-» dessus toutes les difficultés d'argent que j'ai rencontrées » ici, je ne vous citerai qu'un fait : depuis que la contre-» guérilla existe, on y a volé plus de 750 000 francs (2). »

Comment s'étonner qu'un militaire honnête écrive en rentrant en France : « Je suis enchanté de quitter Mexico, » c'est un capharnaüm militaire. On y entend des conver-» sations impossibles. L'indiscipline et le manque de res-» pect de tout et de tous sont poussés dans cette armée au » dernier point. Il y a beaucoup de coupables et des haut » placés (3). » Les soldats sous de tels chefs perdaient leurs meilleures qualités.

« Je croyais mes hommes indisciplinés et ivrognes. Je ne les savais pas lâches. J'ai eu la chance de tomber au petit jour sur un ennemi retranché de tous côtés, ma troupe accueillie par un feu plus violent que meurtrier a commencé par lâcher prise, et ce n'est que quand tous les officiers se sont mis en avant, que j'ai pu chasser l'ennemi et lui tuer du monde. Les hommes, après ce combat, n'avaient pas même la satisfaction du résultat

(1) Cet officier supérieur, que l'auteur des lignes précédentes nomme en toutes lettres, remplissait les fonctions de chef de cabinet du maréchal Bazaine. Devenu général, il était à ses côtés à Metz, et c'est lui qu'il chargea de négocier avec les Prussiens.

(2) Six lettres du lieutenant-colonel de Galiffet à M. Pietri (Papiers des Tuileries).

(3) *Ibid.*

obtenu. J'ai eu la chance de n'avoir que deux hommes tués et deux chevaux, et malgré cette perte insignifiante, quelques-uns ont été entendus disant : *Ah ! bon ! s'il faut maintenant se faire casser la tête, je n'en veux plus* (1). »

Le maréchal Bazaine, dépourvu d'élévation d'esprit, n'apercevant rien au delà de son cercle d'action, et ne discernant pas toujours bien ce qui s'y passait, plein d'ambition sans avoir aucune des qualités de l'ambitieux, subissant en outre, disait-on, l'influence de sa femme, plus ambitieuse et non moins privée de sens politique que lui, laissait s'étendre un mal moral qu'il croyait favorable à ses projets. Maximilien, poëte, homme d'imagination, s'était laissé séduire par la grandeur apparente du rôle qu'on lui proposait de jouer au Mexique. Le maréchal Bazaine, peu soucieux de la gloire d'associer son nom à la régénération d'un peuple, ne songe d'abord qu'à compléter sa fortune militaire et sa fortune privée ; sa femme et les parents de sa femme, deux ou trois officiers de son intime entourage, lui inspirèrent de plus hautes visées ; familier avec la langue espagnole, façonné aux manières des Mexicains, marié à une Mexicaine, ne lui était-il pas permis de rêver l'avenir d'un Bernadotte ? Les inspirateurs du maréchal Bazaine oubliaient que Bernadotte ne s'était pas présenté aux Suédois à la tête d'une armée chargée de renverser le gouvernement national. Le patriotisme parle encore assez haut, même chez les nations en pleine décadence, pour les empêcher de s'avilir au point où le maréchal Bazaine croyait que le Mexique pouvait tomber. Maximilien du moins sentait la nécessité de ménager le sentiment national de ses sujets ; mais en

(1) Six lettres du lieutenant-colonel de Galiffet à M. Pietri (Papiers des Tuileries).

vain profitait-il de toutes les occasions publiques pour témoigner son éloignement pour les Français, il n'en partageait pas moins leur impopularité. Si les Indiens avaient salué dans Maximilien le prince aux cheveux d'or et aux yeux d'azur chargé de leur rédemption, les Mexicains ne virent jamais en lui qu'un Allemand doublement étranger par la race et par la force qui le soutenait. Empereur par la grâce des prétoriens d'outre-mer, il ne pouvait ni se passer d'eux ni durer par eux.

Le gouvernement de Maximilien et le commandant en chef de l'armée d'intervention, divisés par une perpétuelle rivalité, rendaient impossible l'établissement d'un ordre quelconque dans ce malheureux Mexique. Le maréchal Bazaine, tantôt désireux de prolonger l'occupation, tantôt cherchant à y mettre fin, selon qu'il le croyait utile à ses intérêts personnels, présentait sans cesse à Napoléon III ce pays sous les couleurs les plus différentes. Le dernier rapport adressé par lui à l'Empereur au mois de juin respirait l'espoir et la confiance dans l'avenir de l'Empire. Ce rapport, en contradiction complète avec tout ce que l'Empereur apprenait tous les jours, ne contribua pas peu à la mission du général Castelnau.

Le général Castelnau avait donc à se garantir à la fois des manœuvres secrètes du maréchal Bazaine et des irrésolutions de Maximilien, dont il devait à tout prix obtenir l'abdication. Convaincu que la partie la plus délicate de sa mission était remplie en voyant Maximilien s'éloigner de Mexico, il songeait, conformément à ses instructions, à réunir un congrès, à surexciter l'ambition des différents chefs dissidents et à pousser à la présidence de la République celui d'entre eux qui lui paraîtrait devoir s'entendre le plus vite et le plus facilement avec Napoléon III, Juarez

restant excepté du concours, plan d'une exécution assez peu facile, surtout en présence des manœuvres du maréchal Bazaine, qui lui aussi cherchait à s'entendre avec les chefs dissidents.

Maximilien, retiré à la Jalapilla, hacienda des environs d'Orizaba, malade, fatigué, tiraillé entre son orgueil et son impuissance, entre le désir de revoir son pays malheureux et la crainte de paraître se dérober au danger, était en proie à la plus douloureuse incertitude. Convaincu qu'en acceptant la couronne du Mexique il était devenu un des principaux ressorts de la politique de Napoléon III, il se figurait que celui-ci ne l'abandonnerait jamais, tout en ayant l'air de le sacrifier aux États-Unis; la lettre de M. Éloin lui avait cependant enlevé une partie de ses illusions; la lutte qu'il soutenait avec lui-même se serait sans doute terminée par son abdication, mais on éveilla sa susceptibilité; il se vit joué, et résolut de se venger. Le père Fisher ne manqua pas de l'encourager dans ces dispositions et de lui vanter les immenses ressources du parti clérical.

Marquez et Miramon, appelés par les chefs de ce parti, avaient quitté l'Europe où ils étaient exilés depuis deux ans, et ils venaient de débarquer à la Vera-Cruz; accourus à la Jalapilla, ils offraient à Maximilien une armée, celle des vieux *pronunciamentos* du parti de l'Église.

Le cabinet de Washington s'attendait à voir partir en novembre une partie des troupes françaises et peut-être même l'armée tout entière; et en prévision de la crise que pouvait produire ce départ, il enjoignit à son envoyé M. Campbell de se rapprocher de Mexico, afin de reprendre, au moment donné, ses fonctions de représentant des États-Unis auprès de la république du Mexique.

L'existence de divers partis politiques dans ce pays, l'incertitude sur leurs dispositions et sur celles de la population ne permettaient pas de donner à M. Campbell des instructions formelles, mais il devait régler sa conduite sur ce principe qu'il était accrédité auprès du gouvernement mexicain dont M. Juarez est le président, n'apporter ni entrave ni obstacle au départ des Français, et se souvenir que les États-Unis ne veulent faire au Mexique ni conquête ni achat de territoire. Le lieutenant-général Sherman, muni d'une autorité discrétionnaire sur les forces des États-Unis dans le voisinage du Mexique, était chargé de remplir auprès de M. Campbell les fonctions de conseiller officiel.

Les envoyés américains quittèrent New-York le 11 novembre sur la *Susquehana*, et se dirigèrent vers Matamoros et ensuite sur Tampico.

La mission Campbell, les négociations de la diplomatie de Napoléon III avec divers chefs républicains, l'envoi de Paris d'agents destinés à préparer sa chute et reçus avant leur départ en audience particulière à Saint-Cloud, ces faits, bientôt connus de Maximilien, excitèrent dans son âme un vif désir de se venger de son ancien allié; il hésitait pourtant à rompre définitivement avec lui, un reste d'espoir le retenait. Il avait commis, en refusant de recevoir le général Castelnau, une faute qui le privait de la possibilité de découvrir le fond de la pensée de son maître. M. Lares, président du conseil, fut chargé de tenter l'expérience à sa place. Il fit demander une audience au général Castelnau, qui le reçut au quartier général en présence du maréchal Bazaine. M. Lares ayant demandé au général Castelnau en quoi consistait réellement sa mission, il lui répondit : A confirmer les lettres dans lesquelles Napoléon III a signifié à Maximilien qu'il ne peut

plus lui envoyer ni troupes ni argent, et qu'il le laisse maître de décider s'il abdiquera ou s'il gardera la couronne.

M. Lares, dans le cas où Maximilien resterait sur le trône, demanda d'abord si la remise aurait lieu entre ses mains des arsenaux, de l'artillerie, des munitions de guerre et des places fortes, ensuite si Napoléon III entendait prêter encore au gouvernement de Sa Majesté son appui pour assurer la pacification du pays et pour éviter l'anarchie depuis ce moment jusqu'au départ de son armée.

Le général Castelnau répondit à M. Lares que la remise demandée aurait lieu, que l'armée d'intervention, sans entreprendre de nouvelles expéditions, protégerait les fonctionnaires et les populations dans la zone de son occupation, et qu'en l'absence d'un gouvernement toutes les précautions seraient prises pour le maintien de l'ordre, le respect du vœu des populations et la sauvegarde des intérêts français. M. Lares, outre les demandes précédentes, était chargé de stipuler le rapatriement de la légion austro-belge avant tous les autres corps, le payement de diverses sommes dues à la princesse Iturbide, au prince Salvator Iturbide et aux créanciers de la liste civile. Le général Castelnau, ne voyant dans ces demandes que de nouveaux gages de l'abdication de Maximilien, se hâta de les accepter; il put dès lors croire que tout était fini, mais les membres du conseil des ministres et du Conseil d'État, entièrement dévoués au parti clérical, se préparaient à rejoindre l'empereur à la Jalapilla, où ils espéraient bien le décider à garder le pouvoir. Maximilien, avant de rien conclure, voulut cependant conférer encore une fois avec le maréchal Bazaine. Il lui écrivit, le 18 novembre, pour lui fixer un rendez-vous à Orizaba.

Le moment était difficile pour le maréchal Bazaine. Les



dépêches de M. de Montholon, l'arrivée de M. Marcus Otterburg, consul des États-Unis à Mexico, venaient de lui révéler l'entente de Napoléon III avec les États-Unis en vue de restaurer la république mexicaine. Rien n'étant prêt pour qu'il pût en être le chef, ce qu'il avait de mieux à faire était de la rendre impossible en poussant Maximilien à garder la couronne. Il affecta d'avoir un candidat préféré parmi les généraux américains, dans la personne du général Ortega, le défenseur de Puebla. M. Otterburg, qui avait la prétention de parler au nom des États-Unis, mettait en avant la candidature du général Porfirio Diaz, ajoutant qu'il avait déjà obtenu des banquiers mexicains des fonds pour assurer un mois de solde aux troupes de ce général, et que la prudence exigeait qu'on l'invitât à se rapprocher de Mexico. Le maréchal Bazaine, à qui la candidature de Porfirio Diaz ni celle d'aucun autre chef mexicain ne pouvait convenir, déclara au consul américain que tant que Maximilien n'aurait pas quitté le sol du Mexique, il serait le seul souverain à ses yeux.

Le ministère, le Conseil d'État et Miramon, arrivés pendant ce temps-là à Orizaba sous la protection d'une escorte française accordée par le maréchal Bazaine, lequel refusa de s'y rendre sur les conseils du général Castelnau, se formèrent immédiatement en comité secret, et, après trois jours de délibération, ils supplièrent Maximilien de rester au Mexique, lui offrant, au nom du clergé dont le père Fisher se portait garant, 4 millions de piastres, une armée prête à entrer en campagne et trois généraux, Marquez, Miramon, Mejia, pour la commander. Maximilien accepta.

Le 1er décembre parut, dans le *Diario del imperio*, la note suivante :

« Les délibérations des conseils des ministres et d'État ont été closes.

D'accord avec leur vote, S. M. l'Empereur a pris la résolution de conserver le pouvoir et de rentrer bientôt dans sa capitale.

» Cette noble et patriotique résolution, adoptée hier définitivement, a causé une impression ineffable de joie à Orizaba, où elle a été célébrée au son des cloches, de la musique, des pétards, et de toute espèce de démonstrations joyeuses. »

Cette note fut bientôt suivie du manifeste suivant :

« Mexicains,

» Les circonstances si graves qui touchent au bien-être de notre patrie, et qui disparaissent devant nos malheurs domestiques, ont provoqué dans notre esprit la conviction que nous devions vous rendre le pouvoir que vous nous aviez confié.

» Nos conseils des ministres et d'État ont été d'avis que le bien du Mexique exigeait que nous restassions au pouvoir. Nous avons cru de notre devoir d'acquiescer à leurs instances en vous annonçant, tout à la fois l'intention de réunir un congrès national sur les bases les plus larges et les plus libérales, auxquelles participeront tous partis. Ce congrès décidera si l'empire doit continuer, et, au cas affirmatif, concourra à la formation des lois vitales, pour la consolidation des institutions publiques du pays. Dans ce but, nos conseils se préoccupent de nous proposer toutes les mesures opportunes et, en même temps, font les démarches nécessaires pour que tous les partis se prêtent à un arrangement sur cette base.

» En conséquence, Mexicains, comptant sur vous tous, sans exclusion d'opinion politique, nous nous efforcerons de poursuivre avec courage et constance l'œuvre de régénération que vous avez confiée à votre compatriote.

» MAXIMILIEN. »

Le jour même où Maximilien annonçait aux Mexicains la résolution de convoquer un congrès national et continuer à les régénérer partait de Compiègne la dépêche suivante :

L'EMPEREUR A CASTELNAU.

« Compiègne, 1er décembre 1866.

» Rapatriez la légion étrangère et tous les soldats ou autres qui désirent rentrer, ainsi que les légions autrichienne et belge si elles le demandent. »

C'est que non-seulement les États-Unis avaient parlé, mais encore M. Fould, ministre des finances, venait de signifier à Napoléon III les ordres de la Bourse dans un rapport confidentiel. « L'expédition du Mexique, disait » M. Fould, avait été entreprise pour obtenir réparation des » insultes faites aux Français et des indemnités pour leurs

» pertes, pour contenir la domination des États-Unis et déve-
» lopper nos relations commerciales. Les réclamations des
» Français ont été réglées à une somme bien inférieure à leur
» estimation et payable en obligations du dernier emprunt,
» sur laquelle il n'a été encaissé pour leur compte que
» 5 683 800 francs, et il reste 57 710 obligations représentant
» au cours de 300 francs 17 300 000 francs, dont la réalisa-
» tion se trouve entravée par une réclamation des banquiers
» qui les ont achetées, et qui invoquent des causes de force
» majeure pour n'en pas prendre livraison. Leur cours actuel
» n'est que de 170. Il eût été possible d'atteindre le but
» politique de l'expédition en profitant du conflit entre le sud
» et le nord des États-Unis, aujourd'hui réunis contre nous.
» L'extension de nos relations commerciales est plutôt com-
» promise qu'obtenue. Il reste un beau rôle à jouer à Maxi-
» milien, celui de renoncer à la couronne. S'il insiste pour
» avoir des secours, que Votre Majesté lui déclare nettement
» que, quels que soient ses sentiments personnels, elle ne
» peut lui donner aucune assistance sans convoquer le Corps
» législatif, dont l'opinion est connue d'avance. Que Maxi-
» milien reste s'il veut, partons tout de suite. » Ainsi con-
cluait M. Fould au nom des financiers. Il fallait obéir.

Maximilien, après avoir cédé aux sollicitations des mem-
bres de la réunion d'Orizaba, reprit à petites journées le
chemin de Mexico. Arrivé à Puebla, il ne voulut pas entrer
dans la ville, et il s'établit dans la maison de campagne de
l'évêque. Le ministre impérial Dano et le général Castel-
nau se rendirent auprès de lui, le 22 décembre, pour lui
faire comprendre les graves inconvénients que sa récente
résolution pouvait avoir pour le gouvernement de Napo-
léon III et pour le sien. Maximilien, conseillé par le père
Fisher, consentit cette fois à les recevoir, mais décidé à

gagner du temps, ne voulut s'entretenir d'abord qu'avec le général Castelnau ; il fut convenu que, dans cette première visite, il le traiterait en convalescent que les affaires sérieuses fatiguent, et que la conversation ne prendrait un caractère diplomatique que dans une audience dont on fixerait la date. Ce programme fut exécuté à la lettre, mais le soir même de cette audience le général Castelnau reçut la visite du père Fisher, qui lui parla de la répugnance extrême de l'empereur à traiter avec M. Dano ; Maximilien ne demandait pas mieux que de s'ouvrir au général, mais il fallait attendre et ne rien brusquer, Maximilien ne pouvant s'expliquer que dans un mois. Le général Castelnau ne vit dans cette réponse que ce qu'elle était en effet, un prétexte pour gagner du temps, et il déclara que si Maximilien ne lui accordait pas une audience pour le surlendemain pour M. Dano et pour lui il partirait immédiatement. L'audience fut accordée. M. Dano avait exposé les dangers de la situation dans une note collective qui portait la signature du général Castelnau, du maréchal Bazaine et la sienne, et qui concluait à une abdication immédiate. Maximilien lut cette note avec un sourire : « Voilà, dit-il, en échange une dépêche télégraphique que j'ai reçue hier du maréchal Bazaine, vous voyez qu'on peut avoir deux avis en bien peu de temps. » Cette dépêche conseillait fortement à l'empereur de ne pas abandonner la partie.

Maximilien exposa ensuite à l'aide de camp et au ministre de Napoléon III ses projets dans une conversation familière où le maréchal Bazaine tint une grande place. « Il l'accusa hautement de versatilité, de cupidité et de vues personnelles qui l'auraient fait aspirer à s'emparer du gouvernement à son profit (1). » Quant à moi, ajouta-

(1) Lettres du général Douay.

t-il, dans le cas où le congrès se prononcerait contre la continuation de l'empire, je reviendrais vivre en simple particulier en Europe, et je consacrerais mon temps à écrire l'histoire de mon règne ; « j'ai tous les matériaux nécessaires pour causer bien des surprises à beaucoup de personnes qui ne s'y attendent pas ».

C'était une menace dont le général Castelnau, fatigué par le climat, par la lutte sourde qu'il soutenait contre le maréchal Bazaine, ne se préoccupa point énormément ; il était tombé malade de la fièvre. Une dépêche adressée à Maximilien et portant ces mots : « Castelnau malade, va mal, profitez », fut lue par hasard par quelques officiers français et attribuée sans hésitation au commandant en chef (1). M. Dano voulait que le général Castelnau ordonnât l'embarquement du maréchal Bazaine ; il s'y refusa. « Il » n'est pas moins indigné de la félonie du maréchal, mais » il éloigne tant qu'il peut l'échéance du scandale. Il hésite » à se rendre responsable de l'éclat que ferait en ce moment » son départ, et réserve ses pleins pouvoirs pour n'en faire » usage qu'à la dernière extrémité (2). »

Le maréchal Bazaine aurait dû comprendre que Napoléon III, dans les circonstances présentes, n'avait envoyé un de ses aides de camp au Mexique que pour y prendre une résolution suprême et muni des pouvoirs nécessaires pour la mettre à exécution. La modération dont l'envoyé de l'Empereur faisait preuve, son soin constant d'éviter tout air de supériorité, lui firent prendre le change sur le caractère du général Castelnau ; il essaya de l'intimider en invoquant sans cesse hautement sa responsabilité : « Donnez votre démission, lui dit l'aide de camp de l'Empereur, si cette responsabilité vous effraye » ; et pour le

(1) Lettre du lieutenant-colonel de Galiffet à M. Pietri (Papiers des Tuileries).
(2) Lettres du général Douay.



convaincre que l'abandon du commandement par lui était chose prévue, il finit par lui montrer ses pouvoirs qui allaient jusqu'à le destituer. — « Pourquoi ne m'avoir pas dit cela plus tôt? demanda le maréchal. — J'espérais, répondit l'aide de camp, que vous ne m'obligeriez pas à vous faire cette confidence. »

Empereur en quelque sorte destitué par Napoléon III, attendant de recevoir le sceptre des mains d'un congrès, ne sachant s'il régnait ou s'il ne régnait pas, Maximilien sentait le ridicule de sa position; redoutant les moqueries que ne lui épargnaient pas, il le savait bien, ces états-majors *blagueurs* où l'on aiguisait contre lui et contre le Mexique des couplets de vaudeville (1), sans défense contre ces officiers généraux et supérieurs qui le traitaient tantôt avec une sévérité cruelle (2), tantôt avec une légèreté méprisante (3) dans leurs correspondances avec leurs amis, Maximilien, après avoir quitté Orizaba, s'était caché pour ainsi dire aux portes de Mexico, dans la hacienda de *la Teja*, qu'il préférait dans ce moment au palais de Chapultepec. Il ne devait quitter cette résidence que pour Queretaro, où l'attendait le coup mortel.

(1) « Ma grande ressource ici, c'est Massa, avec lequel, bien entendu, je passe ma vie. En pensée et en conversation, nous sommes toujours à Paris, et c'est une bien grande chance d'avoir rencontré quelqu'un de son monde avec qui on peut causer. Il travaille à une revue qu'il compte faire jouer à Mexico. Il m'en a lu quelques scènes qui sont vraiment fort drôles. C'est tout un voyage de bourgeois du Palais-Royal au Mexique avec toutes les péripéties d'une telle aventure. Maximilien et son gouvernement n'y sont point ménagés, et je doute qu'à cette occasion on lui décerne la croix de Guadalupe. » (Lettres de M. d'Espeuilles. — Papiers des Tuileries.)

(2) « Quant à l'aveuglement de l'empereur Maximilien, il faut, pour s'en faire une idée, se représenter un des princes les plus idiots et les plus imbéciles qu'on bafoue pendant les cinq actes et trente tableaux d'une féerie de la Porte-Saint-Martin. » (Lettres du général Douay à son frère. — Papiers des Tuileries.)

(3) « L'empereur et l'empire restent ici ce qu'il y a de plus impopulaire, et que chacun ici s'attend à voir disparaître l'un et l'autre. Ne va pas croire que Maximilien en soit si affecté que cela, car sa grande préoccupation est d'aller continuellement à Cuernavaca voir une jeune Mexicaine dont il vient d'avoir un fils, ce qui l'enchante au delà de toute expression. Il est très-fier d'avoir ainsi affirmé son aptitude à la paternité, point qui lui était fort contesté. » (Lettres du lieutenant-colonel de Galiffet. — Papiers des Tuileries.)

CHAPITRE XIV

1863-1867

LE CLERGÉ

SOMMAIRE. — Luttes du clergé. — Le culte de la Vierge. — Mandements sur la *Vie de Jésus* de M. Renan. — L'ultramontanisme et les Églises particulières. — La liturgie de Lyon. — Congrès de Malines. — La centralisation religieuse. — La convention du 15 septembre et le clergé. — L'Encyclique de 1864. — Le gouvernement en interdit la publication. — Protestation des évêques. — Attitude particulière de l'évêque de Montpellier. — Les catholiques et le *Syllabus*. — Le nonce du pape et le *Moniteur*. — Le synode de Poitiers. — Le protestantisme en France. — Le protestantisme libéral et le protestantisme orthodoxe. — Le suffrage universel dans l'Église. — Fondation de l'*Union protestante libérale*. — Refus d'un suffragant à M. Athanase Coquerel. — Destitution de M. Martin Paschoud. — Élections pour le conseil presbytéral. — Échec de M. Guizot. — Attitude embarrassée du gouvernement entre les deux partis.

Le clergé catholique, toujours un peu batailleur et guerroyant par nature et par position, ne le fut jamais plus que sous le second Empire. La guerre civile entre les catholiques libéraux et les catholiques ultramontains, entre l'épiscopat et l'*Univers* remplit l'Église de troubles pendant les premières années du règne de Napoléon III. La question romaine devint ensuite entre le clergé et le gouvernement l'occasion de luttes incessantes. L'ultramontanisme représenté par le *Monde* soutenait en outre une guerre ardente et quotidienne contre la presse libérale et démocratique dont nous avons raconté les péripéties jusqu'à la fin de 1862, et dont nous allons reprendre le récit.

L'Église, en proclamant le dogme de l'Immaculée-Conception pour donner une idée de sa force, sembla vouloir en quelque sorte substituer le culte de la mère du Sauveur à celui de son divin Père. La Vierge avait changé de phy-

sionomie ; ce n'était plus l'austère Vierge du moyen âge ni la madone de la Renaissance souriant à l'enfant, mais la Reine du ciel et de la terre ; son bras fait pour le sceptre abandonnait l'Enfant divin à saint Joseph qui s'avançait sur le devant de la scène. Le père et le fils étaient rejetés au second plan. Les journaux annonçaient tous les matins l'érection de quelque nouvelle statue de la Vierge, tantôt au Puy, tantôt à Marseille ; chaque ville, chaque village aurait bientôt la sienne. La Vierge seule faisait des miracles. L'Église, en substituant le culte d'une femme à celui d'un homme, semblait constater que l'homme lui échappe, et que c'est sur la femme et par la femme qu'elle veut régner. Les catholiques sévères n'approuvaient pas cette glorification prodigieuse de la Vierge. La *Vie de Jésus* par M. Renan fournit à l'Église une occasion de prouver que le culte de la mère était loin de la rendre indifférente aux droits du fils.

Jamais bruit pareil ne s'était fait autour d'un livre. L'Église, à peine a-t-il paru, lance contre lui ses foudres ; dix-huit mandements, à partir du 14 juillet jusqu'au 11 décembre 1863, se succèdent contre la *Vie de Jésus ;* la chaire retentit d'imprécations et d'anathèmes ; l'évêque de Marseille va jusqu'à faire sonner le glas tous les vendredis en expiation de l'ouvrage de M. Renan. L'Église, un siècle et demi après Voltaire, après l'*Encyclopédie,* après les travaux de l'exégèse allemande, se couvre de cendres, comme si elle entendait nier la divinité de Jésus-Christ pour la première fois. Le pape lui-même s'en mêle et adresse des brefs d'éloge et d'encouragement à tous ceux qui réfutent la *Vie de Jésus.* Les évêques, dès le premier jour, avaient mis la main à la plume ; Mgr Parisis envoya sa réfutation à l'Empereur, qui lui répondit le 23 novembre :

« Monsieur l'évêque,

» Vous avez bien voulu m'envoyer l'écrit que vous avez composé pour combattre l'ouvrage récent qui tente d'élever des doutes sur l'un des principes fondamentaux de notre religion. J'ai vu avec plaisir quelle part énergique vous avez prise à la défense de la foi et je vous en adresse mes félicitations sincères.

» Sur ce, monsieur l'évêque, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Fait au palais de Compiègne, 14 novembre 1863. »

L'Empereur avait beau saisir avec empressement toutes les occasions de se poser en catholique fervent, en défenseur dévoué de l'orthodoxie, les prétentions ultramontaines se faisaient jour de tous côtés, et l'obligeaient à se tenir sur ses gardes. La curie romaine travaillait depuis longtemps à supprimer en France les derniers vestiges du gallicanisme. Tout ce qui pouvait rappeler l'existence des Églises particulières était de sa part l'objet d'une poursuite acharnée; elle cherchait surtout à détruire leurs liturgies, et ses efforts avaient été presque partout couronnés de succès. La liturgie de l'Église de Lyon subsistait encore, défendue avec ardeur par le clergé du diocèse. La cour de Rome n'en parut que plus résolue à briser toutes les résistances. Quelques catholiques lyonnais prirent le parti de s'adresser à l'Empereur. « Les catholiques de Lyon, écrivirent-ils à Napo- » léon III, sont très-émus du bouleversement liturgique, » Rome les menace; les curés et le chapitre de Lyon de- » mandent le maintien de leur rite. Une question politique » se cache sous cette question de liturgie. On veut absolu- » ment anéantir l'Église gallicane, afin que désormais » l'Église, en France, reçoive le mot d'ordre de Rome dans » sa discipline comme dans ses dogmes. Le danger est » pressant. Le cardinal-archevêque de Bonald est, en ce » moment, auprès du pape pour consommer ce sacrifice.

» Il a lutté longtemps, mais à son âge l'énergie du carac-
» tère s'affaiblit. »

Le clergé de Lyon avait envoyé à Rome cinq de ses membres chargés de soutenir l'archevêque et de déposer aux pieds de Sa Sainteté une pétition signée par 1400 prêtres du diocèse pour demander le maintien de l'ancienne liturgie. Mgr de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, en recevant la visite de ses coopérateurs, commença par leur déclarer que leur pétition n'était bonne qu'à jeter au feu, et que, pour lui, il ne se croyait pas en droit de la présenter; ils furent d'autant plus surpris de ce langage, que Mgr de Bonald, après avoir défendu la liturgie dans un mandement spécial, avait fait réimprimer le bréviaire lyonnais en 1843. Les délégués lui firent remarquer que les évêques sont établis de droit divin juges et administrateurs dans leur diocèse : *Posuit episcopos regere ecclesiam Dei.* Jamais on n'a enseigné que l'Église fût une monarchie pure, une absolue autocratie; que le pape lui tout seul eût le titre et la fonction de chef et d'administrateur; que les évêques n'eussent de droit doctrinal et administratif que par permission et délégation de Rome. « Oui, oui, leur répondit Mgr de Bonald, allez donc dire ces choses-ci au pape, vous verrez ce qui en sera. »

Les cinq délégués lyonnais, en sortant de chez l'archevêque, firent au cardinal Antonelli une visite qui ne justifia pas leurs alarmes. Mgr Antonelli les reçut à merveille; mais chez le secrétaire de la congrégation des rites, Mgr Bartoloni, la scène changea. Le prélat, en les apercevant, lança loin de lui avec colère un volume qu'il tenait à la main, et non content de les traiter de « séditieux, factieux, schismatiques », il finit par les renvoyer. Les pauvres prêtres s'en vont consternés. Avant de retourner à Lyon, ils veulent



du moins avoir une audience du pape. L'archevêque de Lyon finit par l'obtenir pour eux, mais à ces conditions : Mgr de Bonald les présentera lui-même : ils se borneront à écouter le pape, et ils ne lui répondront qu'interrogés personnellement, la pétition des 1400 prêtres lyonnais restera dans leur poche, il ne sera pas question de liturgie. Les délégués forcés d'accepter sont admis en présence de Sa Sainteté; là le désir de sauver leur liturgie l'emporte sur tout autre sentiment; ils oublient leurs promesses, et ils ne craignent pas d'enfreindre le programme. Quel embarras pour Mgr de Bonald, courant de l'un à l'autre, tantôt saisissant le bras de celui-ci, tantôt interposant sa main devant le visage de celui-là, cherchant à fermer la bouche à tous. L'essentiel après tout était que la pétition ne fût pas remise. Elle ne le fut pas, et Mgr de Bonald de retour à Lyon présenta le décret du pape à la signature de ses prêtres qui placés entre leur conscience et leurs moyens d'existence se résignèrent à l'obéissance.

Voilà où en est le clergé, et la presse religieuse bat des mains en voyant le pape fouler aux pieds la conscience d'un diocèse! l'autorité épiscopale si despotique à l'égard des simples prêtres est menacée à son tour par certains ordres puissants à Rome. Les Jésuites de la rue de Sèvres à Paris refusent de recevoir la visite diocésaine, et ferment leurs maisons aux inspecteurs de l'archevêché. Il faut les menacer de recourir au préfet de police pour les amener à ouvrir leurs portes. La centralisation religieuse se montre de jour en jour plus sévère et plus ridicule dans ses exigences, bientôt la centralisation d'État n'aura plus rien à lui envier. Rome entend décider souverainement de la longueur de la chaîne de l'encensoir, et de la manière d'attacher le manipule au bras; sera-ce avec une épingle

ou avec des cordons, la congrégation des rites se prononce pour l'épingle. Les susceptibilités de l'Église sur tous ces détails deviennent à chaque instant plus vives. Le 6 juillet 1863, un décret impérial, contre-signé Baroche, avait déterminé le costume des chanoines du deuxième ordre du chapitre impérial de Saint-Denis. « Les chanoines de » notre chapitre impérial de Saint-Denis porteront en sau- » toir une croix de soixante-dix millimètres de diamètre, à » huit pointes d'or, émaillée de blanc et de violet, onglée » de quatre abeilles d'or ayant en écusson d'un côté l'image » de Saint-Denis avec l'inscription : *Vota pro imperatore,* » *sepultura regum,* et au revers le clou de la sainte croix » en pal, accompagné de quatre abeilles d'or sur champ » d'azur, avec l'inscription : *Capitulum imperiale sancti* » *Dionysii* 1806. » Des plaintes s'élevèrent au Vatican contre ce décret considéré comme un empiétement de l'État sur les droits de l'Église. Le gouvernement ne méritait guère cependant cette accusation, il n'aurait pas mieux demandé le plus souvent que de rester étranger aux affaires de l'Église; s'il se mêla des réclamations du clergé en faveur de la liturgie lyonnaise c'est qu'elles étaient appuyées par des gens qu'il avait intérêt à ménager; il se crut donc obligé d'intervenir et de déclarer dans une note du *Moniteur* que, usant du droit que lui attribuent les articles organiques du Concordat (loi du 18 germinal an X, art. 1er), il n'autorisait pas la publication en France du bref donné à Rome pour l'introduction dans le diocèse de Lyon de la liturgie romaine. « Toute publication donnée à ce bref con- » stituerait donc la violation d'une loi que le gouvernement » a le devoir et la volonté de faire respecter. » Précaution inutile; la note même du journal officiel n'équivalait-elle pas à la plus large des publications? Vainement encore fit-il

saisir les exemplaires imprimés de ce bref. Le clergé n'en avait pas besoin pour obéir. L'évêque avait transmis l'ordre du pape à ses prêtres, et ils s'étaient inclinés.

Les ultramontains ne s'en plaignaient pas moins d'être insuffisamment protégés; ils réclamaient contre la part insignifiante de liberté laissée par la Constitution à l'Église; les catholiques français sentant, disaient-ils, le besoin de se concerter entre eux et entre les catholiques des pays voisins pour leur commune défense résolurent de se réunir en congrès à Malines. Ce congrès avant d'entamer ses travaux le 9 août, rédigea une adresse au saint-père : « Vous » êtes roi, nous nous inclinons avec respect devant votre » royauté pontificale aussi légitime qu'elle est antique. Nous » aimons à le répéter, avec l'épiscopat catholique tout en- » tier : le patrimoine de l'Église que Votre Sainteté défend » avec une inébranlable fermeté est providentiellement des- » tiné à être la sauvegarde de l'indépendance de la papauté, » et l'inviolable rempart de la liberté des âmes. »

Le Congrès de Malines, comme la plupart des Congrès, s'occupa un peu de tout, de l'assistance publique, de la charité privée, de la Pologne, de l'architecture, du nu dans l'art, de la presse, du denier de Saint-Pierre, de la fondation d'un journal catholique international, de la question de savoir si les journaux catholiques devaient publier des annonces de spectacles et un feuilleton dramatique. On y discuta beaucoup sur une question qui datait du temps de l'abbé Gaume; fallait-il proscrire des églises les œuvres d'art conçues dans le style et l'esprit de la Renaissance? la querelle recommençant entre les classiques et les gaumistes, les débats sur la liberté de tester ne suffisant pas, pour entretenir l'intérêt des séances du Congrès on agita le problème de savoir s'il convenait que les journaux catho-

liques racontassent les suicides et les accidents divers dont une ville est le théâtre. Le fait-divers rudement attaqué et chaudement défendu gagna son procès. Le Congrès par une autre délibération décréta la formation de cercles catholiques. Les membres du congrès de Malines ne pouvaient se séparer sans anathématiser la *Vie de Jésus*. M. de Montalembert traita donc M. Renan de « protégé de César, romancier sacrilége, érudit frelaté, défenseur de Judas ». L'orateur avait été mieux inspiré dans un passage de son discours sur l'Église libre dans l'État libre, dans lequel il déclarait qu'il n'y avait plus de place dans le monde pour la théocratie, assertion qui ne parut pas être du goût de la majorité de ses auditeurs.

La fondation d'une association de prières pour obtenir par l'intercession de la Vierge la délivrance de l'Église polonaise signala la fin du Congrès.

La convention du 15 septembre 1864 entre l'Empereur et le roi d'Italie fut accueillie par le clergé comme une menace contre le pouvoir temporel, et devint le point de départ de nouvelles querelles. Le pape répondit à la convention du 15 septembre par la publication d'un document depuis longtemps déposé comme une arme dans l'arsenal du Vatican, l'encyclique *Quanta cura* suivie du *Syllabus;* les journaux démocratiques et libéraux demandèrent aussitôt au gouvernement s'il ne repousserait pas cette attaque contre la société civile, ne fût-ce qu'avec les articles du concordat. M. Baroche, garde des sceaux, était en général peu disposé à recourir à une intervention quelconque contre le clergé. Obligé cependant sinon d'agir, du moins d'en avoir l'air, il annonça par une circulaire, aux membres de l'épiscopat, que le conseil d'État était saisi d'un projet de décret tendant à autoriser la publication dans l'Empire de la partie

de l'Encyclique du 8 décembre accordant un jubilé pour 1865. Quant à la première partie, ajouta-t-il, comme elle contient des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de la France, elle ne peut être ni publiée ni imprimée dans les mandements du clergé. Défense ridicule, car l'*Encyclique* insérée dans tous les journaux, lue en chaire par un grand nombre d'évêques, était connue de tout le monde. L'épiscopat protesta contre une circulaire qui ne pouvait, disait-il, se concilier avec la liberté de l'Église et avec le libre enseignement garanti au clergé par le Concordat, et par la Constitution. Les gens de bon sens adressaient un autre reproche à la circulaire de M. Baroche, celui de ne contenir qu'une menace aussi illusoire et aussi puérile que la condamnation comme d'abus infligée par le Conseil d'État à l'archevêque de Besançon, à l'évêque de Moulins et à quelques autres prélats qui bravèrent la défense de M. le garde des sceaux.

La circulaire de M. Baroche avait cependant des précédents, et les réserves qu'elle contient se retrouvent dans le projet de loi de M. Lainé pour l'exécution de la convention de 1817 entre la France et le saint-siége, dans la circulaire de Mgr Feutrier du 30 juillet 1829, et enfin dans la circulaire de 1860 par laquelle le garde des sceaux interdisait la publication de la bulle d'excommunication contre Victor Emmanuel. Le Concordat d'ailleurs est un contrat bi-latéral obligeant la papauté et le gouvernement; si, comme le prétend le garde des sceaux, la papauté le viole en attaquant le principe de la souveraineté nationale sur laquelle le gouvernement est fondé, que celui-ci le rompe et que chacun reprenne sa liberté. Une telle solution n'était du goût ni de l'État ni de l'Église. L'un s'en tint à la circulaire et à la déclaration comme d'abus; l'autre se contenta de protester

par la plume des évêques, mais confidentiellement dans des lettres intimes adressées au ministre des cultes.

L'évêque de Saint-Dié, Mgr Caverot, déclare nettement à M. Baroche que l'interdiction qu'on lui impose impliquerait pour lui devant Dieu et devant les hommes une responsabilité qu'il ne saurait accepter. Il ne croit pas, d'ailleurs, que le pape dans son Encyclique ait blâmé les gouvernements d'avoir fait certaines concessions et accordé certaines tolérances inconnues des âges précédents, car ils n'ont fait en cela qu'obéir à la force des choses. Ce qu'il ne leur reconnaît pas, c'est le droit de présenter doctrinalement et d'une manière absolue la situation qui en est résultée comme la condition normale de la société. L'évêque de Saint-Dié en terminant conjure le ministre de revenir sur sa circulaire, ou au moins de ne point lui donner une publicité prématurée.

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, est douloureusement affecté d'une interdiction qui, à ses yeux, constitue pour l'épiscopat français une situation des plus difficiles et d'où peuvent sortir des conséquences redoutables. Il ne lui trouve pas de précédent dans l'histoire, et il en appelle même au Concordat qui garantit à la religion catholique, apostolique et romaine, son libre exercice, et la liberté de publier les décisions et les jugements prononcés en matière doctrinale par le chef de la catholicité : « S'il est permis, en » France, d'outrager le pape et de bafouer les doctrines dont » il est l'organe, pourquoi serait-il défendu aux évêques de » présenter ses actes aux croyants avec le respect et l'amour » qui sont dus au premier représentant de Dieu sur la terre ? »

Mgr Le Breton, évêque du Puy, aime la France, l'Empereur et son gouvernement, mais il aime aussi, et plus que la vie, Jésus-Christ et son Église; voulant avant

tout sauver son âme, et ne reconnaître qu'à l'Église catholique et à son chef le droit de fixer l'enseignement de la vérité, il déplore, sans s'y soumettre, des empiétements dont l'empire s'était jusqu'alors abstenu. L'évêque de Langres, Mgr Guerrin, adhère de toute son âme aux enseignements contenus dans l'Encyclique « qui ne sont, » au fond que la doctrine constante de l'Église, organe in» faillible de la vérité, et auxquels tous les fidèles sont te» nus de se soumettre d'esprit et de cœur, sous peine d'être » rangés, selon la parole du Maître, parmi les païens et les » publicains ». L'évêque de Soissons, Mgr Dours, s'associe à ses collègues, et partage leurs sentiments sur l'Encyclique dont aucun catholique ne peut rejeter les décisions doctrinales; la prohibition qui lui est faite de la publier blesse le droit divin des évêques d'enseigner les fidèles, et de leur transmettre les instructions du chef suprême de l'Église. Mgr de Leverzon de Vezins, évêque d'Agen, veut bien rendre à César ce qui appartient à César, mais après avoir rendu à Dieu ce qui appartient à Dieu. Le Pape, d'ailleurs n'a jamais voulu faire un acte d'hostilité contre l'Empereur, envers qui il garde de vifs sentiments de reconnaissance, ni attaquer la constitution de l'Empire. Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon, explique que plus il est dévoué à l'Empereur, plus en matière de mœurs, de discipline et de foi, il est et il sera toujours soumis à ce que prescrit le saint-père. Mgr Bravard, évêque de Coutances, voit dans la défense qui lui est faite une atteinte grave, soit à ses devoirs d'évêque, soit aux principes généraux qui régissent les choses civiles et religieuses en France. Elle le met dans l'impossibilité de remplir l'obligation d'enseigner le clergé et les fidèles sur les choses bonnes, justes, vraies, saintes et salutaires aux âmes. « Par

» cette interdiction, dit-il, vous nous créez une position humiliée, inacceptable en France... Vous nous traitez ainsi, » monsieur le ministre, comme des parias de la parole évan- » gélique, nous réduisant à faire un corps à part, isolé au » milieu de nos diocèses, condamné à l'ignominie du silence » et en présence d'attaques inégales, n'ayant qu'à souffrir les » injustices et les calomnies de nos ennemis. Vous nous obli- » gez même à laisser nos fidèles douter de notre prudence, de » notre désir du bien et de la pacification des esprits, de no- » tre fidélité à nos serments envers l'Empereur, de notre vo- » lonté de rester bons Français tout en restant bons évêques. »

Un seul prélat, Mgr Lecourtier, évêque de Montpellier, prit dans cette affaire une attitude opposée à celle de ses collègues : « Si tout rescrit pontifical, dit-il, dans une » lettre *très-confidentielle*, doit être accepté *avec une soumis-* » *sion absolue*, demain Rome peut nous envoyer la déposition » de Napoléon III, comme Hildebrand priva Henri IV de » l'empire, et délia l'Allemagne du serment de fidélité, et il » faudra que les Français catholiques se soumettent d'une » manière absolue. C'est un système comme un autre, mais » il est un peu étonnant en 1865. » Mgr Lecourtier distingue entre la publication de l'Encyclique, faite par les journaux, et la publication solennelle adressée à la conscience catholique par ceux que « le Saint-Esprit a posés pour régir l'Église de Dieu ». Si l'on nie que l'État ait le droit de viser les bulles, brefs, rescrits, etc., c'est tout un système à établir, une législation à refondre, un nouveau droit public religieux à proclamer. « Plaignez-nous, monsieur le ministre, dit-il en terminant, nous élevés à la sainte et digne école de Saint-Sulpice; plaignez surtout celui qui a, à sa gauche, la tirade hâtive de Carcassonne, et à sa droite les éruptions du Gard, et derrière lui le tranchant de Rodez.

Cette lettre *doit rester* toute confidentielle; mais si le gouvernement ne réprime pas, quoique avec mesure, tous les timides vont parler, et l'on signalera une fois de plus à la haine des partis les quelques hommes sages qui savent allier avec une foi sincère l'honneur d'appartenir à l'Église de France. »

L'émotion causée dans le monde religieux et politique par la bulle *Quanta cura* et par le *Syllabus*, loin de se calmer, ne fit au contraire que s'accroître pendant le reste de l'année. L'audacieuse condamnation portée par le pape contre la liberté de la presse, la séparation de l'Église et de l'État, le droit pour ce dernier de régler le mode de possession des biens de l'Église, irritait les libres-penseurs et attristait les catholiques libéraux qui sans contester aucune des déclarations doctrinales du Souverain Pontife, regardaient la publication de l'Encyclique comme peu opportune, et qui trouvaient la rédaction du *Syllabus* très-défectueuse, en ce sens qu'il semble condamner des choses dont l'Église ne blâme que les excès. Rome, ajoutaient-ils, ne peut condamner les libertés publiques, puisqu'elle a toujours autorisé les catholiques belges à prêter serment à leur Constitution qui est pourtant une des constitutions les plus libérales du monde. L'école de l'*Univers* n'en mettait que plus d'acharnement à commenter l'Encyclique dans le sens restrictif des libertés et des idées modernes. Mgr l'évêque d'Orléans crut devoir prendre la parole pour rassurer les esprits. La pensée de l'Encyclique avait été dénaturée, à l'en croire, par des journalistes dépourvus de toute notion de théologie, et ne discutant du reste que sur un texte inexact, fourni par une agence bien connue. L'agence Havas avait-elle rédigé une fausse Encyclique? L'évêque d'Orléans ne le disait pas, mais il le laissait supposer. Revenant aux

journalistes, ils ignorent, disait-il, non-seulement l'italien et le latin, mais encore la logique, ils confondent le *contraire* et le *contradictoire*, la *proposition universelle* avec la *proposition absolue*, ils ne savent pas même distinguer entre la *proposition aboslue* et la *proposition relative;* l'ignorance des journalistes a créé des fantômes; le pape nier la raison! allons donc! il lui demande tout simplement de se soumettre à la foi; le pape condamner la liberté de conscience, quelle erreur! il s'élève uniquement contre la trop grande multiplication des sectes. Tout cela était-il habile? on peut en douter, mais à coup sûr ce n'était pas fier, et les adversaires même de l'Encyclique s'affligeaient de voir un prélat s'abaisser pour la défendre jusqu'à l'équivoque. Le saint-siége lui-même semblait, il est vrai, demander à l'équivoque un refuge peu honorable en approuvant la brochure de Mgr Dupanloup qui se terminait par une violente critique de la convention du 15 septembre.

La cour de Rome, au lieu de se contenter de profiter silencieusement de l'effet des mandements de l'épiscopat français en faveur de l'Encyclique, se hâta d'en triompher publiquement. Le nonce du pape, Mgr Flavio Chigi, archevêque de Myra, non content d'adresser des félicitations à Mgr Dupanloup sur « son magnifique travail », complimenta également par lettres rendues publiques Mgr Pie et d'autres évêques au sujet de leurs mandements; le gouvernement s'en émut, et se sentant pour ainsi dire poussé à bout il fit insérer la note suivante dans le *Moniteur* : « Le » ministre des affaires étrangères, après avoir pris les ordres » de l'Empereur, a invité l'ambassadeur de Sa Majesté près » le saint-siége à se plaindre de deux lettres adressées par le » nonce apostolique aux évêques d'Orléans et de Poitiers, » lettres qui ont été publiées dans les journaux et qui consti-

» tuent une infraction aux règles du droit international. » La cour de Rome comprit que son représentant était allé un peu trop loin, et Mgr Chigi, dans une audience demandée à l'Empereur, exprima ses regrets de la publicité donnée à ses lettres; il déclara qu'il avait parlé comme particulier et non comme nonce, et finit en assurant Sa Majesté que, « pénétré des devoirs de son caractère diplomatique, il » n'avait jamais eu l'intention de s'écarter du respect des » règles du droit international ». Le *Moniteur* du 15 février constate que Sa Majesté avait accueilli avec bienveillance les explications et les excuses de Mgr Chigi.

Le mot d'ordre à Rome semblait être pour le moment d'atténuer autant que possible l'effet de l'Encyclique et du *Syllabus*. Le cardinal Antonelli en écrivant à Mgr Dupanloup, au sujet de sa brochure, déclara que la condamnation des erreurs énumérées dans l'Encyclique ne devait troubler en rien la conscience des catholiques, ni les empêcher de remplir leurs devoirs de citoyens, de prêter et de tenir leurs serments à la constitution de leur pays où se trouve garantie la liberté des cultes. Le pape adressa à son tour, le 5 février, à l'évêque d'Orléans, un bref où il lui dit :

« Nous avons été heureux de voir que non seulement vous aviez relevé et confondu les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si misérablement défiguré le sens de la doctrine proposée par nous, mais encore que vous vous étiez élevé avec force contre l'injuste interdiction par laquelle toute liberté de déclamer contre nos paroles étant laissée à des écrivains incompétents et hostiles, la défense de publier et d'expliquer nos lettres avait été faite à ceux-là seulement qui en sont les légitimes interprètes. »

Les discussions auxquelles l'Encyclique donnait lieu n'était pas sans produire une certaine agitation religieuse dans quelques parties de la France. Les catholiques du midi surtout montraient une ardeur particulière. Les fidèles de Nîmes attendaient avec impatience le retour de Rome

de leur évêque Mgr Plantier pour lui faire une ovation à la hauteur des circonstances. Le préfet reçut l'ordre de s'y opposer, le prélat se plaignit amèrement au ministre des cultes qu'on eût interdit à ses brebis d'aller l'attendre processionnellement à la gare. Le style du prélat se ressent un peu de l'emphase méridionale : « Ces grandes vagues populaires », écrit-il au ministre, « restent maîtresses d'elles-mêmes; le sentiment qui les soulève les contient, et l'émotion dont elles frémissent n'est point de celles qui supposent ou qui invoquent la tempête, elle n'est que celle d'un bonheur bruyant, peut-être, mais jamais orageux. Voilà ce que nous avons vu dans deux *triomphes* qui m'ont été décernés par ce peuple admirable. »

L'année 1865 se termina au milieu des cérémonies religieuses en l'honneur du général Lamoricière, Mgr Dupanloup prononça, comme on l'a vu, son oraison funèbre dans la cathédrale de Nantes. Le pape saisit cette nouvelle occasion de lui écrire une lettre de félicitations et de compliments. L'exemple de Mgr Dupanloup fut suivi par l'évêque de Poitiers, Mgr Pie. Il n'y eut bientôt plus un seul évêque un peu en vue qui, sous prétexte d'honorer la mémoire du vaincu de Castelfidardo, ne fit servir sa cathédrale de théâtre à une manifestation à la fois en l'honneur du pape et en l'honneur d'Henri V.

L'entente qui depuis la convention du 15 septembre semblait régner entre Napoléon III et le roi d'Italie ne cessa pas pendant l'année 1866 d'être l'objet des plus vives inquiétudes et des plus ardentes récriminations de la part de l'épiscopat français; le gouvernement commençait à paraître las de ces attaques; on en voit la preuve dans cette sèche réponse de l'Empereur à une lettre de plaintes du cardinal Donnet.

A S. EM. MONSIEUR LE CARDINAL DONNET, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

« Palais de Compiègne, novembre 1866.

» Monsieur le cardinal,

» Après avoir restauré la papauté, je l'ai protégée contre les passions révolutionnaires pendant une longue période de temps. Il me restait le devoir de l'entourer de sérieuses garanties et de la rendre indépendante de nous-même. C'est ce que j'ai fait lorsque j'ai signé, avec le roi d'Italie, la Convention du 15 septembre qui, loyalement exécutée, mettra la papauté à l'abri de toutes les agressions. Rien ne viendra désormais troubler l'œuvre divine qu'elle accomplit dans le monde. »

Le clergé ne paraissait rien moins que convaincu de l'efficacité de la convention du 15 septembre pour assurer l'indépendance du pape. Les mandements épiscopaux redoublaient de violence. Aussi ce ne fut pas sans appréhension que le garde des sceaux reçut, dans le mois d'août 1867, du cardinal Donnet, la demande d'autorisation de réunir en janvier un synode provincial à Poitiers, à l'occasion du quinzième anniversaire centenaire de la mort de saint Hilaire. « Notre but, dit Son Éminence, en poursuivant la série de nos réunions synodales, est de nous concerter sur les besoins de nos diocèses, d'opposer de nouvelles affirmations aux négations de l'impiété, et de nous communiquer nos vœux sur les questions principalement disciplinaires susceptibles d'être traitées dans le Concile œcuménique déjà annoncé... La haute intelligence de l'Empereur a compris depuis longtemps qu'un acte de vitalité propre à l'Église ne peut être un danger pour l'État. N'avons-nous pas d'ailleurs gardé précieusement dans nos souvenirs ces paroles prononcées par Sa Majesté dans son discours aux grands corps de l'État, à l'ouverture de la session de 1858 : « Les conciles se tiennent librement et sans entraves. »

M. Baroche, ministre des cultes, lui répondit le 10 septembre que si les choses n'avaient pas été si avancées au moment où cette communication lui était arrivée, il aurait

eu bien des observations à présenter au cardinal, « bien des doutes à lui soumettre sur l'opportunité de la réunion, sur le lieu même qui a été choisi »; malheureusement, ajouta-t-il, de pareilles questions ne peuvent être traitées par correspondance. C'était inviter le cardinal à se rendre à Paris; Mgr Donnet se contenta de donner à M. Baroche l'assurance par lettre qu'on se bornerait dans le synode à examiner un certain nombre de questions pratiques et disciplinaires, et certaines modifications à la jurisprudence du concile de Trente et des congrégations romaines, rendues nécessaires par les changements survenus dans les conditions extérieures de la société; qu'aucune espèce de question périlleuse ne pouvait y être introduite, et qu'au reste on ne se proposait pas de prolonger cette assemblée au delà de trois jours. M. Baroche, peu rassuré, déclara de nouveau qu'il regrettait cette réunion : « Je suis assuré, dit-il, qu'elle produira sur l'opinion publique un effet qui ne sera pas favorable au clergé ni même à la religion, et qu'elle ne réalisera pas le but si louable que poursuit Votre Éminence : chercher à se former un même sentiment sur les questions qui seraient abordées dans le concile romain. »

Le successeur de saint Hilaire, Mgr Pie, évêque de Poitiers, était un de ces légitimistes inflexibles qui refusaient de s'incliner devant l'usurpation; ne pouvant la foudroyer de ses anathèmes, il se tenait à l'écart fier et dédaigneux. L'Empereur, à qui le cardinal Donnet avait fini par s'adresser directement, crut adoucir l'évêque de Poitiers en lui fournissant l'occasion de solenniser par un synode l'anniversaire de la mort du patron de son Église, mais Mgr Pie ne se montra pas le moins du monde sensible à cette concession; M. Tourangin, préfet de la Vienne, se vit même obligé d'écrire, le 26 décembre, au ministre de l'intérieur

que l'évêque de Poitiers n'ayant rien publié depuis un an qui modifiât sa situation politique, il était plus que jamais nécessaire de suivre la ligne de conduite adoptée à son égard, et d'engager les autorités et les corps constitués à s'abstenir de lui faire des visites à l'occasion du jour de l'an.

Pendant que l'Église catholique opérait un mouvement de concentration en s'unissant plus étroitement à Rome, l'Église protestante suivait une impulsion en sens contraire. Le protestantisme, au lieu de resserrer son unité, cherchait un nouveau développement dans l'interprétation libre de l'Évangile.

Les protestants, dans l'espace qui sépare François Ier de Henri IV, composaient le tiers environ de la population de la France. Les massacres, les atteintes non interrompues à l'édit de Nantes, l'exil, les supplices, portèrent de tels coups aux Réformés que, peu avant la Révocation, il n'en restait que deux millions. Un instant même, vers 1684, sur la foi des rapports mensongers des intendants de province, on crut au complet anéantissement de la Réforme, et l'édit de Nantes « perpétuel et irrévocable » fut solennellement révoqué. On a donc lieu d'être surpris qu'au lendemain de la proclamation de la liberté des cultes (1789), à la suite de cent années de persécutions continues, les protestants se soient encore trouvés en si grand nombre. Cela prouve au moins l'inutilité de la violence sur les idées et la vitalité du protestantisme.

La loi de germinal an X donna aux Églises protestantes une organisation qui reçut une modification importante par le décret du 26 mars 1852. Le suffrage universel fut substitué au suffrage restreint pour l'élection des consistoires ; les Églises se trouvèrent par là soustraites à la domination héréditaire des familles les plus riches. Tout

protestant âgé de trente ans et remplissant certaines formalités que la loi détermine eut le droit de voter dans son Église, et de participer au gouvernement des affaires ecclésiastiques. Cette innovation ne fut pas accueillie de tous avec la même satisfaction, bien qu'elle soit conforme à l'esprit même du protestantisme et digne de ses meilleures traditions. Sans prétendre, comme les intendants de Louis XIV, que « les consistoires sont un gouvernement de républicains », on peut dire qu'ils s'en rapprochent. Aussi les conservateurs virent-ils avec douleur le suffrage universel introduit dans l'Église.

Les populations protestantes se rattachent à trois groupes dont le plus considérable est celui des Églises réformées proprement dites, il comprend les deux tiers des protestants de France et compte 105 consistoires, 600 pasteurs et 1300 écoles ; le second groupe, celui des églises luthériennes ou de la confession d'Augsbourg, n'a que 300 pasteurs et environ 600 écoles ; il domine dans les départements de l'Est ; le troisième est celui des Églises indépendantes, ainsi nommées à cause de leur indépendance vis-à-vis de l'État ; ces Églises qui s'organisent et s'administrent elles-mêmes, comptent une centaine de pasteurs.

Les Églises protestantes, par le principe même qui a présidé à leur naissance, ont toujours été des foyers d'ardente discussion. Bossuet croyait les accabler sous le reproche de leurs variations ; ces variations sont leur gloire, car, à moins de supposer que l'homme arrive du premier coup à la possession de la vérité, varier c'est chercher le vrai, et s'en rapprocher sans cesse. Il est d'ailleurs deux principes sur lesquels les Églises protestantes ne varient pas : c'est que la vérité religieuse est contenue dans l'Évangile et qu'elle ne peut être appréciée que par la conscience individuelle.

Depuis une vingtaine d'années, la discussion religieuse avait pris une importance exceptionnelle dans le monde : les protestants, pas plus que les catholiques, n'étaient restés étrangers à ce mouvement des esprits. De même qu'il y a ou qu'il y avait un catholicisme libéral et un catholicisme ultramontain, un protestantisme libéral s'était formé à côté du protestantisme orthodoxe. Le parti libéral l'emporte au cœur des vieilles populations huguenotes du Midi, celles qui, au XVIIIe siècle, ont sauvé le protestantisme au *désert*, tandis que le parti orthodoxe domine dans le Nord, au milieu d'Églises relativement récentes.

A l'époque où le suffrage universel fut introduit dans les Églises protestantes de France, la critique religieuse venait de prendre un grand essor par la fondation de l'école de Strasbourg qui avait pour organe la *Revue de théologie* et pour représentants des hommes d'un très-haut mérite, MM. Colani, Schérer, Michel Nicolas, Reuss, Réville, etc.; L'école de Strasbourg portait un coup mortel à la vieille théologie scolastique, et au système despotique des confessions de foi; elle ramenait l'étude des questions religieuses à celle de l'histoire et des origines du christianisme; elle ne considérait plus les Écritures comme un recueil de livres infaillibles miraculeusement dictés par Dieu même à des secrétaires ; elle leur appliquait les règles de critique qu'on applique à toute espèce de livres et arrivait ainsi à mettre en doute l'authenticité de plusieurs des livres sacrés. Ce fut un grand scandale. En Allemagne on était déjà habitué à ces procédés de la libre critique, mais non pas en France. L'école de Strasbourg eut donc ses détracteurs passionnés et ses partisans.

Les deux partis se dessinèrent de plus en plus, à la faveur de l'impulsion donnée à la science par la *Revue*

de théologie. Le parti libéral voulait que la Réforme restât fidèle à son principe; il croyait l'union religieuse possible dans la diversité des interprétations; le parti orthodoxe demandait au contraire que chaque Église imposât à ses membres telles ou telles croyances fondamentales; les orthodoxes, par une conséquence logique de leur système, réclamaient l'expulsion de quiconque refuserait de se plier à ces exigences. Telle fut désormais la grande question: Pouvait-on professer les idées de l'école de Strasbourg et rester dans l'Église établie? Les libéraux dirent: oui; les orthodoxes: non. Une lutte analogue s'engagea entre les églises luthériennes, mais les événements les plus mémorables de cette lutte se sont passés dans les Églises réformées et notamment à Paris. C'est dans l'histoire du protestantisme parisien qu'est contenue celle du protestantisme français.

Le parti libéral menacé, violemment repoussé de toute participation aux affaires de l'Église, avait fondé une association destinée à centraliser ses forces et à organiser la résistance. L'*Union protestante libérale* se proposait surtout de travailler à la lutte électorale et d'obtenir une représentation exacte de l'opinion au sein des conseils de l'Église. Le registre paroissial de 1852 à 1856 avait reçu en tout cinq noms nouveaux! Il portait le chiffre des électeurs à 1036. L'*Union* vint heureusement troubler cette somnolence. En 1865, on comptait 3000 électeurs, dont 2630 se présentèrent au scrutin. L'orthodoxie parisienne, troublée par ces manifestations imposantes qui lui apparurent comme des avertissements, résolut de frapper de grands coups.

M. Renan lui en fournit involontairement l'occasion par sa *Vie de Jésus*. M. Athanase Coquerel, fils d'un pasteur

illustre de l'Église de Paris et lui-même prédicateur et écrivain distingué, en rendant compte de cet ouvrage dans le journal *le Lien*, d'ailleurs pour en réfuter les vues principales, crut pouvoir donner à l'auteur le titre de « cher et savant ami ». Il n'en fallait pas davantage. Le conseil presbytéral refusa de renouveler les pouvoirs de M. Athanase Coquerel en qualité de suffragant de M. le pasteur titulaire Martin Paschoud. C'était le 26 février 1864. M. Athanase Coquerel fils exerçait le ministère à Paris depuis quatorze années, et une notable partie du troupeau se réclamait de lui. Le conseil, s'érigeant en concile sous la présidence de M. Guizot, allégua pour justifier sa décision que de profondes dissidences existaient entre les opinions du suffragant et les siennes, et il le déclara en quelque sorte hérétique.

La destitution de M. Athanase Coquerel fils jeta un grand trouble dans l'Église de Paris, et eut un douloureux contre-coup dans toute la France protestante. Mais le conseil avait strictement usé de son droit. Des pétitions couvertes de milliers de signatures lui furent vainement présentées, à peine daigna-t-il les regarder.

M. Athanase Coquerel père, déjà vieux et fatigué par quarante années d'un ministère particulièrement remarquable, manifesta le désir d'avoir un suffragant et de le désigner lui-même, comme cela s'était toujours fait. Jamais conseil presbytéral n'avait eu la prétention d'imposer à un pasteur un suffragant qui n'eût pas son agrément, mais M. Athanase Coquerel père était libéral : le conseil presbytéral repoussa sa demande. Le vénérable pasteur continua ses fonctions malgré sa vieillesse et l'affaiblissement de sa santé. Il ne tarda pas à succomber à la peine.

Le conseil presbytéral n'était pas au bout de ses ri–

gueurs. M. Martin Paschoud, privé de suffragant par la destitution de M. Athanase Coquerel fils, fut mis en demeure d'en proposer un nouveau. Il répondit qu'il n'en avait pas d'autre à présenter que celui dont la moitié de l'Église réclamait le ministère, et que si le conseil ne voulait pas revenir sur sa décision, il reprendrait l'exercice de ses fonctions. Le conseil presbytéral donna deux mois à M. Martin Paschoud pour chercher un suffragant. Les deux mois s'écoulent, M. Martin Paschoud est inébranlable. Le conseil prétend l'empêcher de remonter en chaire, sous prétexte que sa santé trop affaiblie ne lui permet pas de remplir ses devoirs de pasteur. Comme ce philosophe ancien qui, pour prouver le mouvement, se contente de marcher, M. Martin prêche. Le conseil le met alors à la *retraite*, chose inouïe depuis qu'il existe des Églises protestantes. Le ministre des cultes refuse d'accepter comme légale cette mesure étrange. Le conseil prononce hardiment la destitution pure et simple du pasteur coupable de lui résister. Cette sorte de coup d'État, soumis à l'approbation du ministre des cultes, ne reçut pas son approbation, et M. Martin Paschoud a pu, à la grande joie de la moitié de l'Église de Paris, exercer le ministère évangélique jusqu'à la fin de ses jours.

Les élections de 1865 pour le renouvellement partiel du conseil presbytéral apportèrent aux orthodoxes l'expression fidèle de l'opinion de l'Église de Paris. M. Guizot, l'âme du conseil, le chef de l'orthodoxie, n'obtint pas un nombre de voix suffisant pour être élu : il dut passer par les épreuves du ballottage. Il l'emporta enfin de 8 voix sur 3600 votants ! Le conseil avait acquis la conviction qu'il n'était pas le véritable représentant de l'Église de Paris, qu'il ne devait qu'à l'appoint des indigents assistés de ses deniers une majorité factice ; mais le pouvoir lui

restait, et la leçon qu'il recevait du suffrage universel le jeta dans de nouvelles violences, au lieu de le ramener à la modération et à la justice.

Une occasion s'offrit cependant de ramener la paix entre les deux partis; les protestants libéraux, complétement désabusés de leurs illusions sur la justice qu'ils pouvaient attendre du conseil, se tournèrent vers le gouvernement, leur dernier refuge. Il leur en coûtait beaucoup de recourir à l'intervention du pouvoir civil dans une question de ce genre, mais ils n'avaient pas d'autre ressource. Dans une pétition fortement motivée, ils demandèrent la division de l'Église de Paris en deux conseils presbytéraux qui se partageraient les temples de la ville et choisiraient des pasteurs à leur gré. Cette demande n'avait rien de contraire à la justice et à la raison, car il est inadmissible qu'un conseil presbytéral ou un consistoire puisse imposer son opinion à une Église dont la moitié la repousse. La division demandée existait d'ailleurs dans certaines villes, notamment à Strasbourg. Le conseil presbytéral jeta des cris d'alarme, travestit les intentions des pétitionnaires et crut découvrir une perfidie électorale dans des sentiments inspirés par le désir le plus sincère de la paix et par la nécessité évidente de pourvoir à des besoins religieux qui ne trouvaient plus à se satisfaire dans l'Église d'où les pasteurs libéraux étaient systématiquement exclus. La pétition n'eut aucun résultat.

Ces événements amenèrent une scission dans les conférences pastorales de Paris qui jusqu'alors étaient demeurées un champ librement ouvert aux discussions religieuses. Les orthodoxes ne voulurent plus se trouver en contact avec des hommes qui s'écartaient de leurs croyances sur certains points d'exégèse en s'accordant avec eux sur

la religion elle-même et sur la portée de l'œuvre de Jésus. Ils ouvrirent des conférences particulières fermées au mauvais air du libéralisme. Ce n'est pas que ces *purs* fussent irrévocablement fixés sur la confession de foi qui portait avec elle les caractères du vrai et définitif christianisme. La conférence de Paris adopta une confession de foi rédigée par M. Guizot; celle de Valence adopta comme signe de ralliement le *Symbole des Apôtres;* celle d'Alais s'empressa de se rallier à la confession de foi dressée par M. Guizot. Tout ce qui sortait de sa plume était irréprochable aux yeux des orthodoxes, qui, dans leur empressement de se croiser contre les libéraux, oubliaient tout ce que le même M. Guizot avait dit en faveur du pouvoir temporel des papes et les nombreuses hérésies de ses écrits, religieux. La grande affaire était de s'unir pour chasser les faux frères. Les orthodoxes, sans cette passion d'intolérance, ne se seraient pas même entendus sur le Symbole dit des Apôtres, au sujet duquel ils ont toujours été et sont encore en dissentiment. Mais si chacun d'eux l'explique à sa manière et le signe avec des réserves, tous en font une arme de proscription.

Le consistoire de Caen, enhardi par cette entente factice, résolut de donner des conséquences pratiques à l'adoption du Symbole dit des Apôtres. Il décida qu'avant d'inscrire le nom d'un électeur sur le registre, il imposerait à cet électeur l'obligation de signer le Symbole. La tentative était audacieuse, tellement audacieuse qu'aucun autre consistoire n'osa marcher dans la carrière ouverte par l'orthodoxie du Calvados. Celle-ci eut la douleur de se voir désavouée par une circulaire ministérielle, et de s'entendre réprimander par ses propres électeurs.

Les orthodoxes poussaient évidemment les protestants libé-



raux au schisme, mais les libéraux résistaient à la réaction qui troublait les Églises; ils ne réclamaient que leur part ritage dans la Réforme; ils protestaient qu'ils ne se le laisseraient pas enlever. Si l'un des partis doit quitter l'Église nationale, c'est, soutenaient-ils, celui qui a la prétention d'y introduire une tyrannie nouvelle. Le schisme lui coûterait beaucoup moins en effet, puisqu'il est d'origine récente et maître d'Églises relativement nouvelles, tandis que le parti libéral, ainsi que nous l'avons déjà dit, est enraciné au cœur des vieilles populations huguenotes de la France.

Si les orthodoxes méritaient le blâme pour la violence avec laquelle ils avaient abusé à Paris d'une majorité factice, ils n'étaient pas moins condamnables au nom des traditions de la Réforme. De quoi donc accusaient-ils leurs frères libéraux? De n'avoir plus les croyances protestantes? Mais où sont-elles consignées ces croyances? Dans la confession de foi de la Rochelle. Voilà le seul document officiel des Églises réformées. Il est positif que les libéraux en ont rejeté certains dogmes; mais les orthodoxes en ont fait autant. Il n'y a qu'une différence du plus au moins.

Il n'y a pas lieu d'ailleurs de poser ici la question des croyances. L'électorat a une loi pour base et non une confession. Il suffit, pour devenir électeur dans l'Église protestante, de remplir certaines conditions spécifiées par la loi (1). Les remplit-on? On a le droit de voter, on est protestant, membre de l'Église. D'où il résulte qu'un consistoire dépasse ses pouvoirs et oublie le sens de ses attribu-

(1) Pour être inscrit au registre paroissial, il faut : 1° en faire la demande; 2° avoir trente ans révolus; 3° résider dans la paroisse depuis deux ans, ou depuis trois ans si l'on est étranger; 4° justifier de son admission dans l'Église par un certificat de première communion ou par une déclaration de communion signée d'un pasteur; 5° justifier qu'on participe aux exercices et aux obligations du culte par une simple déclaration; 6° en cas de mariage, avoir reçu la bénédiction nuptiale protestante.

tions toutes les fois qu'il empiète sur le domaine de la théologie et qu'il persécute un pasteur pour cause d'opinions. C'est par suite d'un abus de ce genre que le consistoire de Paris opprime la moitié de l'Église dont l'administration lui est confiée.

Les libéraux, en attendant le jour d'une réparation nécessaire, eurent, sous le coup de la destitution de M. Athanase Coquerel fils, la pensée d'ouvrir un lieu de culte provisoire, afin de satisfaire aux besoins religieux de la fraction violemment repoussée du sein de l'Église. C'était le moyen de grouper les forces du libéralisme et de les accroître pour une nouvelle lutte électorale. Ils reculèrent devant cette mesure par suite de deux généreuses illusions. La première, c'est que le consistoire pourrait revenir sur ses regrettables décisions; que ce corps, issu du suffrage universel, tiendrait compte de la douloureuse émotion causée par son intolérance et finirait par céder en présence des imposantes manifestations de l'opinion publique, à laquelle un corps électif doit évidemment quelque déférence. Espoir chimérique. L'orthodoxie parisienne se montra résolue à se briser plutôt que de céder. L'autre illusion, c'est d'avoir compté sur le gouvernement. Le ministre des cultes, M. Rouland, mis en demeure de se prononcer, traîna les choses en longueur; il refusa, il est vrai, d'accepter comme régulière la mise à la retraite de M. le pasteur Martin Paschoud; il n'osa pas valider la destitution de ce pasteur, malgré l'invitation pressante du consistoire, mais il ne se prononça pas sur la formation d'une nouvelle circonscription consistoriale à Paris, et dans la séance où le Sénat repoussa la demande d'uu synode formulée par les orthodoxes, il s'empressa de descendre dans l'arène théologique pour accabler de ses arguments

le Protestantisme libéral, ouvrage d'un éminent pasteur.

Le gouvernement n'a pas cessé de garder dans les affaires du protestantisme une attitude embarrassée et indécise, n'osant ni approuver les orthodoxes ni condamner les libéraux, et montrant, par son refus d'établir la division de l'Église en deux paroisses, les tristes inconvénients de l'union de l'Église et de l'État.

Les protestants libéraux de Paris se contentèrent donc de réclamer l'autorisation de tenir des réunions religieuses dans trois quartiers de la ville. Non pas qu'ils voulussent cesser d'appartenir à l'Église nationale; loin de là, ils y étaient plus fermement attachés que jamais, mais, n'y trouvant pas les éléments de vie religieuse que leur conscience réclame, ils cherchaient ailleurs un supplément d'édification. Leur intention, du reste, était de ne célébrer dans ces nouveaux lieux de culte ni baptêmes, ni mariages, ni communions. L'autorisation sollicitée leur a été accordée.

Les protestants libéraux auraient pu user de représailles, dans les grands centres où ils l'emportent, mais ils aimèrent mieux rester fidèles à leurs principes. A Nîmes, par exemple, les orthodoxes, qui sont en très-petit nombre, ont toujours obtenu des pasteurs de leur opinion. Ce respect pour toutes les opinions honore les libéraux, mais il n'est pas imité par leurs adversaires.

Ces agitations, ces luttes ardentes, supposent au sein des Églises réformées un grand déploiement d'activité intellectuelle, de profondes études, des recherches incessantes. Qu'on dise, si l'on veut, que ces discussions continuelles sont un mal. On sait d'où part ce reproche. Les protestants, fils du libre examen, ne redoutent pas ces discussions et ces études; ils s'en font même un titre de gloire. L'obligation pour tout protestant de lire la Bible donne

nécessairement un grand essor à l'instruction populaire. On n'a qu'à jeter les yeux sur une carte spéciale pour voir que les nations protestantes y tiennent le premier rang ; si l'on se borne à la carte de France, quels sont les départements les plus avancés ? Ceux de l'Est, où les protestants dominent.

Le mauvais côté de ces luttes prolongées, c'est qu'elles risquent d'absorber toute l'attention des protestants et de les tenir à l'écart du mouvement général des idées. On ne parle pas ici des protestants orthodoxes conservateurs par principe et par tempérament ; les conservateurs, quelle que soit leur croyance, se donnent la main pour refuser de marcher avec le temps ; quant aux protestants libéraux, ils repoussent ces craintes en disant que, pour le moment, ils n'ont rien de plus pressant à faire que de résister aux prétentions de leurs coreligionnaires autoritaires ; le jour où ils seront tranquilles de ce côté, ils s'occuperont plus résolûment des questions politiques, sociales, économiques et littéraires, car tout se tient. Il est bon que le protestantisme sorte de cette espèce d'isolement où il s'est tenu jusqu'ici, par la force des choses il est vrai. Les protestants, toujours persécutés, étrangers dans leur pays jusqu'à la fin du siècle dernier, n'ont guère joui de la tranquillité qu'exige l'étude ; ils ont dû se faire leur place au soleil, et pour cela les premières questions à traiter étaient des questions religieuses. Leur cause est aujourd'hui gagnée, une cause qui peut donner un Channing n'a pas besoin d'être défendue. Il ne reste plus aux protestants libéraux qu'à faire cesser le reproche qu'on a toujours adressé au protestantisme : d'être hostile aux lettres, aux beaux-arts, d'attrister la vie par une austérité outrée et de ne vouloir autre chose que des prêches.



CHAPITRE XV

1863-1866

LA PRESSE

SOMMAIRE. — Les avertissements. — Le *Petit Moniteur* à un sou. — Le procès des correspondants. — Interdiction aux journaux de rendre compte de ce qui se passe dans les bureaux de la Chambre. — L'appréciation et le compte rendu. — Suppression du *Courrier du dimanche*. — Inquisition en matière de journalisme. — M. de Girardin est obligé de quitter la *Presse*. — Les journaux littéraires. — Refus d'autoriser les journaux politiques.

Nous avons fait dans notre second volume l'histoire de la presse depuis le coup d'État jusqu'à la fin de 1862. Cette histoire ne change guère pendant la période qui s'écoule entre 1862 et 1866. L'année 1863 s'ouvre par un second avertissement donné à l'*Opinion du Midi*, qui a publié le 2 janvier une lettre d'un abbé d'Alzon, « attendu que » cette lettre est un appel au désordre et que sa publi- » cation constitue un danger pour la paix publique ». Troisième avertissement le 4 janvier au *Courrier du dimanche*, à cause d'un article sur la liste électorale du département de l'Eure dont le but est de « discréditer l'application du suffrage universel ».

Le *Temps* n'avait point eu encore maille à partir avec le bureau de la presse ; son tour vint à l'occasion du discours prononcé le 7 janvier par l'Empereur à l'ouverture de la session : « L'analyse qu'en donne le *Temps*, en dénaturant le sens de ce discours et en calomniant la politique intérieure et extérieure de la France, cherche à jeter la déconsidération sur le gouvernement. » L'appréciation du discours impérial vaut aussi un avertissement à la

Revue nationale et au *Journal de la Côte-d'Or*. Le bureau de la presse veille sur l'honneur des employés autant que sur celui du gouvernement. L'*Écho d'Oran* est averti, « parce qu'il travaille à déconsidérer par ses articles l'administration de l'Algérie ».

Le mois de février ne compte qu'un avertissement donné au *Phare de la Loire* pour ce délit si élastique d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Les *communiqués*, en revanche, sont très-nombreux; le plus important est celui que le gouvernement adresse aux journaux comme commentaire de la note insérée le 7 février au *Moniteur* sur la manière dont il leur est permis d'interpréter les débats du Corps législatif, commentaire qui ne fait qu'épaissir les ténèbres de cette question, qui a été, on peut le dire, le cauchemar de la presse jusqu'en 1869.

L'*Écho d'Oran* est frappé pour la seconde fois dans le mois de mars, en même temps que le *Courrier de l'Algérie*: le premier à cause de la publication d'une lettre au gouverneur de l'Algérie, « publication inconvenante alors surtout que la lettre destinée à Son Excellence ne lui avait pas été envoyée » ; le second, parce qu' « il enregistre les actes d'un prétendu comité de défense des intérêts algériens ». Avertissement à la *Gazette de France* pour un article dont l'auteur, « par un compte rendu infidèle du discours prononcé devant le Sénat par Son Excellence le ministre sans portefeuille (affaires de Pologne), dénature la pensée du gouvernement ».

Pendant le mois d'avril, deuxième avertissement au *Journal des Débats*; avertissement au *Journal des villes et des campagnes*, qui « tente d'égarer l'opinion publique en propageant de fausses nouvelles à l'appui de manœuvres

électorales » ; à l'*Alsacien*, qui, « en publiant un article suivi de la formule *communiqué*, résiste ouvertement à l'autorité administrative et persiste à tromper le public en usurpant une formule réservée pour les communications officielles » ; au *Courrier d'Oran*, qui « se livre à des appréciations fausses, téméraires, de nature à ébranler le crédit et à jeter la perturbation dans les affaires » ; à l'*Écho du Nord* « pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement ».

L'*Union de l'Ouest* reçoit le 2 mai un avertissement attendu que ce journal « cherche à porter atteinte à la religion du serment ». La *Foi bretonne* est punie le 6 mai pour attaque à la sincérité des opérations électorales et tentative de jeter la déconsidération sur le pouvoir ; la *France*, un journal fondé et rédigé par des sénateurs, est avertie, parce que « en affectant (article du 16 mai) d'exprimer la pensée secrète du gouvernement, elle se donne journellement la mission d'en dénaturer et d'en travestir la politique dans les élections, de manière à égarer l'opinion publique ». La *France* « proteste et ne cessera de protester contre cette accusation avec une fermeté que rien ne pourra intimider ».

Deux seconds avertissements sont donnés à l'*Écho de l'Aveyron* et au *Siècle :* L'un, dit la sentence administrative, « en présentant la religion catholique et le souverain pontife comme en péril, a troublé les consciences et excité à la haine du gouvernement », l'autre a porté atteinte à ses droits en demandant dans son article du 21 juillet « une sorte d'appel au peuple sur une question de politique étrangère dont la Constitution a remis la décision à l'Empereur ». Il s'agissait de la guerre en faveur de la Pologne que le *Siècle* proposait de soumettre à un vote de la nation.

Le *Siècle* avait déjà émis l'idée de vider par un plébiscite la question du pouvoir temporel du pape.

Le *Mémorial de l'Allier* et le *Sémaphore de Marseille* sont avertis pendant le mois d'août, le premier pour avoir publié des nouvelles « fausses et diffamatoires », le second des nouvelles « fausses ». Le deuxième avertissement donné à la *Gironde* est motivé sur « sa tendance à faire croire que la revue du 14 août avait été contremandée dans la crainte de manifestations contraires à la politique du gouvernement dans les affaires de Pologne ». La *Presse* du 9 septembre est frappée d'un avertissement destiné à apprendre à M. Émile de Girardin à ne plus « représenter la conduite des affaires extérieures comme inquiétante pour le pays, et compromettante pour le crédit public ». Second avertissement à la *Revue nationale* pour un article de M. Lanfrey « excitant à la haine et au mépris du gouvernement ».

Le gouvernement, non content des entraves apportées par la Constitution à la publicité des séances du Sénat et du Corps législatif, empêche les journaux d'informer leurs lecteurs même de ce qui se passe dans les bureaux de cette dernière assemblée. Le *Moniteur* du 14 novembre contient cette note :

« Plusieurs personnes ont cru pouvoir donner des détails plus ou moins exacts sur les séances des bureaux du Corps législatif. Il y a dans ce fait une contravention formelle à la loi qui, dans aucun cas, n'autorise la publication de semblables comptes rendus. »

L'*Observateur de l'Aisne*, dans le courant de novembre, est frappé à cause de « ses attaques inconvenantes contre la majorité ». Deux avertissements successifs rappellent au *Courrier de Saint-Étienne* et à la *France* qu'il n'est pas

permis de publier un compte rendu des débats du Corps législatif autre que celui qui est autorisé par l'article 24 de la Constitution et le sénatus-consulte du 2 février 1861 ; la *Gazette du Midi*, accusée « d'attribuer au gouvernement un système prémédité de corruption électorale », est avertie le 30 novembre. *L'Impartial dauphinois*, le *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*, le *Courrier de Saint-Étienne* sont avertis dans le courant du mois de décembre ; le délit commis par eux est « l'offense au Corps législatif ».

Quatre journaux avaient été frappés de suspension pendant l'année 1863 : Le *Journal de Rennes* à cause d'un article « renfermant des allégations calomnieuses contre le gouvernement de l'Empereur, et qui attaque la foi due au serment électoral dont il dénature le sens et la portée » ; le *Phare de la Loire* comme coupable de quelques lignes « renfermant une insulte à la personne même de l'Empereur » ; le *Progrès de Lyon* en raison d'un compte rendu illégal du Corps législatif ; le *Courrier du dimanche* pour avoir « dénaturé à la fois les causes et les conséquences de l'emprunt voté par le Corps législatif ».

Le *Progrès de la Côte-d'Or* et l'*Écho d'Hyères* furent supprimés par les tribunaux.

L'année 1864 débute par un avertissement donné le 19 janvier à l'*Écho du Nord* en raison d'un article « injurieux pour le Corps législatif et pour le gouvernement » ; un second et bientôt un troisième avertissement punissent la *Nation*, d'« une appréciation inexacte d'un vote du Sénat et de ses efforts pour exciter à la haine contre les agents chargés de l'exécution des lois ». Les avertissements se succèdent sans interruption ; ils tombent sur l'*Indépendant de la Charente*, qui « dans un article relatif aux élections excite à la haine et au mépris du gouvernement en le pré-

sentant comme un pouvoir sans frein et sans contrepoids »; sur l'*Écho d'Oran* qui « fait peser sur le gouvernement des accusations injustes »; sur le *Temps* (second avertissement) qui « excite les citoyens à la haine et au mépris du gouvernement » ; sur l'*Indépendant de Constantine* qui « entretient l'inquiétude dans les esprits »; sur la *Foi bretonne* qui « attaque les articles organiques ».

L'*Opinion nationale* « ose dire à propos de la politique du gouvernement dans la question polonaise que la France est condamnée à l'impuissance, qu'elle a subi l'humiliation imposée par les puissances étrangères, et qu'elle obéit aux doctrines de la paix à tout prix »; cette feuille est avertie pour la seconde fois. Deux avertissements frappent le *Courrier de l'Algérie* presque coup sur coup. L'*Espérance du peuple* accusant le gouvernement de suivre à l'égard de l'Italie « une politique dont le but est de tromper tous les les partis »; l'*Union de l'Ouest* se plaignant que le gouvernement ait « mis sous le séquestre toutes les libertés » ; le *Journal de l'Aveyron* présageant un cataclysme social, « conséquence de la politique impériale », sont avertis de modérer à l'avenir leur langage.

Un tel système de répression ne pouvait manquer de s'user avec rapidité. Un des hommes de l'Empire qui s'en était le plus servi, M. de Persigny, le comprenait déjà; on lit dans une lettre écrite par lui à M. de Girardin en réponse à des articles de ce dernier sur l'impunité de la presse : « cette question me préoccupe beaucoup et je me sentirais bien peu disposé aujourd'hui à maintenir le régime actuel ». Le gouvernement frémit de se voir attaqué sur ce terrain et par cet adversaire; le *Constitutionnel*, dans une note officieuse, fut même chargé d'exprimer le mécontentement personnel de l'Empereur au sujet de la

lettre de M. de Persigny, mais un coup dangereux n'en avait pas moins été porté à la législation sur la presse.

M. Émile de Girardin, toujours porté à envisager le journalisme au point de vue de l'utilité qu'il peut avoir pour le gouvernement, sans se préoccuper des services qu'il doit rendre aux citoyens, convaincu d'ailleurs que dans les pays libres on ne lit les journaux que pour les annonces et pour les dépêches, avait à diverses reprises proposé à l'administration de fonder un journal à 18 francs, transporté gratuitement, qui écraserait tous les journaux. Il appelait cela « un pont pour passer de la rive de la presse centralisée à la rive de la presse décentralisée et libre ». Le gouvernement repoussa l'offre, mais il retint l'idée, et publia le 2 mai le *Moniteur du soir*, journal à un sou, et donna pour ce prix une feuille grevée de 6 centimes de timbre. Non-seulement le ministre de l'intérieur le fit vendre sur la voie publique, mais encore le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, lui ouvrit les portes des théâtres, même de ceux qui avaient cédé par contrat le monopole de la vente des journaux dans leur salle.

La suspension pendant deux mois de l'*Union de l'Ouest* marqua le début de l'année 1865. La *Gazette du Midi* apprit ensuite à ses dépens qu'on ne conteste pas impunément au Conseil d'État « les pouvoirs que la Constitution lui confère sur le clergé en matière d'appel comme d'abus ». L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* et le *Mémorial des Deux-Sèvres* commirent l'éternel délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement : le premier, en se permettant de douter du succès de l'expédition du Mexique ; le second, en dénaturant les actes de l'autorité. Le *Journal des villes et des campagnes*, qui, en

parlant de la récente discussion des affaires religieuses au Sénat, « transforme le sens du discours de M. Rouland », est averti pour la troisième fois. Le *Courrier du dimanche*, qui venait à peine de reparaître après une suspension de deux mois, est averti parce qu'il « tourne en ridicule la politique de l'Empereur ». L'*Indépendant de l'Ouest* subit le même sort pour avoir reproduit son article. Le *Monde*, du 25 mars, qui, en rendant compte d'un entretien entre le saint-père et l'ambassadeur de France, « n'a eu pour but que de jeter le trouble dans les esprits », est puni d'un avertissement qui s'étend à l'*Union de l'Ouest*, coupable d'avoir donné asile dans ses colonnes à la fatale confidence de son confrère. L'*Union de l'Ouest* est suspendue en avril pour deux mois, et pour la seconde fois.

M. Guéroult, député de Paris et directeur de l'*Opinion nationale*, ayant eu à la tribune du Corps législatif une discussion vive sur les postes avec M. Vandal, directeur de cette administration et commissaire du gouvernement devant la Chambre, crut pouvoir publier dans son journal un article sur ce sujet. Le directeur de la presse se hâte de lancer un avertissement à l'*Opinion nationale*, qui « apprécie d'une façon injurieuse les paroles prononcées devant le Corps législatif par un commissaire du gouvernement ». La *Gironde* reçoit presque en même temps deux avertissements, l'un pour un article sur la dotation de l'armée, l'autre pour deux articles « dans lesquels sont émises des assertions de nature à égarer l'opinion sur les actes du gouvernement ». L'*Indépendant de Constantine* « sème la haine et la discorde entre la population européenne et la population indigène »; l'*Union* « persiste, malgré les explications données par l'administration au journal *le Siècle* sous forme de *communiqué*, à affirmer que les



conseillers municipaux ne sont pas tenus à la prestation du serment »; la *Guienne* « signale les mesures prises par l'administration pour une inhumation comme une violation des libertés de l'Église catholique »; la *Gazette de France* « s'est permis de faire suivre d'observations l'avertissement reçu la veille » : autant de causes d'avertissement.

Un article sur les élections municipales, «provoquant au mécontentement des populations et excitant au mépris de l'autorité », et un article contenant le même délit valent un avertissement à l'*Alsacien* et au *Journal de Rennes*. M. Prévost-Paradol publie dans le *Courrier du dimanche* un article « offensant pour les magistrats chargés d'appliquer les lois »; ce journal est averti. M. Laurent Picha attire la foudre administrative sur le *Phare de la Loire* par un éloquent article sur la mort de M. Amédée Jacques (1). L'*Époque*, coupable d'avoir blâmé par la plume de M. Adrien Marx la décision disciplinaire appliquée aux étudiants ayant pris part au congrès de Liége, est rappelée au respect des arrêts du tribunal universitaire. Le congrès des étudiants devient aussi pour l'*Espérance du peuple* et pour la *Gazette du Midi* la cause de deux avertissements.

Quelques personnes, désireuses de donner plus de force à la rédaction des journaux légitimistes de départements, avaient conçu le projet de leur adresser, de Paris, des correspondances politiques. Elles chargèrent successivement MM. de Saint-Chéron et Vernay, M. Léon Lavedan, collaborateur de l'*Ami de la religion* et ex-rédacteur en

(1) M. Amédée Jacques, élève de l'École normale, professeur de philosophie dans un collége de Paris, rédacteur de la *Libre pensée*, démissionnaire pour refus de serment et proscrit du 2 décembre, venait de mourir à Buenos-Ayres.

chef d'un journal supprimé, *le Moniteur du Loiret*, de la rédaction de ces correspondances. M. Lavedan accepta, mais en déclarant qu'il entendait rester étranger à l'envoi des lettres aux journaux, ainsi qu'aux divers soins matériels qu'il pourrait entraîner. M. Léon Lavedan, en vertu de ces conditions, livra donc en manuscrit chacune de ses lettres à MM. de Saint-Chéron et Vernay. M. Finance de Clairbois se chargea de faire tirer un nombre de copies égal à celui des journaux qui devaient recevoir la correspondance. Ils étaient au nombre de dix-huit ou vingt. Chaque lettre leur était expédiée sous enveloppe cachetée et en la forme ordinaire. Les uns la publiaient sous la signature de M. de Clairbois, les autres sous la signature de l'un de leurs rédacteurs, tantôt intégralement, tantôt avec des modifications. Aucune de ces lettres n'avait attiré sur les journaux ni poursuite ni avertissement. Un beau jour, pourtant, voilà qu'elles effrayent, on ne sait trop pourquoi, le gouvernement; des perquisitions ont lieu, le même jour, à la même heure, chez MM. Léon Lavedan, Saint-Chéron et Finance de Clairbois; chez le premier on saisit..... une invitation à dîner que lui adressait M. Berryer.

Des perquisitions semblables eurent lieu dans les bureaux des journaux de départements reproduisant la correspondance Clairbois. Leur résultat fut le renvoi en police correctionnelle de MM. Léon Lavedan, Saint-Chéron et Finance de Clairbois, et leur condamnation, le 17 mars 1864, chacun à un mois de prison et 100 francs d'amende, pour avoir contrevenu à l'article 1er du décret du 17 février 1852 en publiant, sans autorisation du gouvernement, un écrit périodique traitant de matière politique. Ce jugement, déféré à la Cour d'appel, fut confirmé. Pourvoi en cassation de

MM. Saint-Chéron et Clairbois. La Cour de cassation annule l'arrêt de la Cour de Paris, et pour être fait droit renvoie devant la Cour de Rouen; la Cour de Rouen, adoptant la jurisprudence de la Cour de Paris, confirme le jugement du Tribunal de la Seine qui a condamné MM. Chéron et Clairbois; nouveau pourvoi en cassation. Cette fois la Cour statue toutes les chambres réunies et, après un long délibéré en la chambre du conseil, elle casse de nouveau l'arrêt de Rouen et renvoie devant la Cour d'Orléans, qui adopte les principes proclamés par la Cour de cassation : décision fort mal accueillie par le gouvernement, mais il dut s'incliner. La justice avait prononcé.

Le silence avait été complet pendant dix ans, à partir de 1852, autour des délibérations du Corps législatif; un avertissement eût frappé sans pitié le journal qui aurait osé l'interrompre; le décret du 24 novembre ranima la vie publique, les débats de la Chambre reprirent de l'intérêt; la question de la libre appréciation se posa non-seulement dans les journaux, mais encore au Sénat. M. Bonjean, à l'occasion du sénatus-consulte qui allait modifier les conditions de la publicité législative, demanda qu'une disposition expresse suppléât au silence de la loi sur la presse et de la Constitution; M. Troplong s'y refusa, attendu que « la raison et la bonne foi disent ce qui est permis mieux que les définitions, ordinairement périlleuses ». Le principe de la libre appréciation des débats parlementaires semblait donc reconnu, mais l'application dépendait du caprice de l'administration. Les journaux s'enhardirent à user d'un droit si périlleux au prix de quelques avertissements où le droit fut plutôt affirmé que contesté. Appréciez tant que vous voudrez, mais ne rendez pas compte, la Constitution s'y oppose : telle était, toutes les fois qu'on l'interrogeait

sur cette question du compte rendu, la réponse du gouvernement. Fort bien, mais qu'on nous trace la limite entre l'appréciation et le compte rendu, répliquaient les journaux, sans obtenir jamais cette démarcation impossible. Ce n'était pourtant pas faute de notes et d'avis officieux et officiels. Le 8 février 1863, au début de la discussion de l'adresse, les journaux, par une recommandation officieuse et par une note officielle, avaient été rappelés au respect de l'article 2 de la Constitution. Ils n'avaient certes aucune envie d'y manquer, mais encore fallait-il qu'ils ne fussent pas exposés à y manquer involontairement. Encore une fois, demande M. Picard, au nom des journaux, au gouvernement, où est la différence entre le compte rendu et l'appréciation? Le gouvernement refusa de répondre, sous prétexte qu'il s'agissait d'interpréter la Constitution, et cela ne regardait que le Sénat. M. Darimon s'adressa donc au Sénat; les journaux, en attendant, déclarèrent qu'ils s'abstiendraient de toute discussion. Une nouvelle note en forme de communiqué parut au *Moniteur* le 12 février : « La discussion et l'appréciation des discours prononcés dans les deux assemblées ont toujours été permises, et, si quelques journaux ont été l'objet de communiqués, d'avertissements et de poursuites judiciaires, c'est que, sous la forme de discussion, ils étaient sortis des limites permises. » Ces limites, comment les reconnaître? où étaient-elles tracées? Personne ne pouvait le dire. M. de la Guéronnière, en repoussant par l'ordre du jour la pétition de M. Darimon pour obtenir l'interprétation de l'article de la Constitution, se contenta de déclarer que tous les précédents en établissaient de la façon la plus catégorique le sens exact, et que le communiqué du 12 février confirmait et consacrait ce principe, que le droit d'appré-

cier les débats était distinct de l'obligation d'insérer le compte rendu.

Le malheur de cette distinction et son danger étaient que le gouvernement restait seul juge de la question de savoir si elle était observée; les journaux restaient exposés à voir l'appréciation des débats transformée en compte rendu dressé pour ainsi dire contre le compte rendu fourni par le gouvernement, seul compte rendu légal, qu'ils devaient reproduire à l'exclusion de tout autre. Les journaux, malgré les difficultés de leur position, n'en continuaient pas moins à lutter laborieusement et obscurément pour mettre le droit d'appréciation à l'abri de toute contestation, et ils se flattaient d'y parvenir peu à peu, lorsque, le 1er février, cet extrait d'une note du *Moniteur* remit tout en question : « Le législateur a voulu, par l'article 42 de la Constitution et par les articles 14 et 16 du décret de 1852, substituer un compte rendu fidèle et impartial aux comptes rendus critiques qui, dénaturant les paroles et la pensée des orateurs, ne compromettraient pas moins la dignité des personnes que celle des grands corps de l'État. » Les comptes rendus critiques n'étant que l'application du droit d'appréciation des débats, ce droit se trouvait rayé par la note du code de la presse.

L'année 1866 vit se terminer la lutte depuis si longtemps engagée entre le gouvernement et le *Courrier du dimanche*. M. de la Valette, ministre de l'intérieur, demanda tout simplement sa suppression à l'Empereur :

« Sire,

» Le journal *le Courrier du dimanche*, dans son numéro du 29 juillet, publie un article intitulé *Lettre au rédacteur*, qui contient notamment les passages suivants :

« La France est une dame de la cour, très-belle, aimée par les plus

» galants hommes, qui s'enfuit pour aller vivre avec un palefrenier. Elle est » dépouillée, battue, abêtie un peu plus tous les jours; mais c'en est fait, » elle y a pris goût et ne peut être arrachée à cet indigne amant. »

. . . .

« Noble et chère nation, qui donc plaidera ta cause comme il convient » auprès de la postérité trop sévère? Qui expliquera, comme il est juste, » ton découragement par tes échecs, ta lassitude par tes chutes, ton dégoût » par tant de sublimes et stériles efforts? Comme cet homme à la main mal- » heureuse dont on raconte l'histoire aux enfants, qui ne pouvait marcher » sans faire un faux pas, ni toucher un meuble sans le briser, ni tendre la » main sans renverser quelqu'un ou quelque chose, et qui finit par rester » cloué sur sa chaise de peur de faire crouler la maison, tu demeures immo- » bile et sans voix, pleine de défiance contre toi-même et aussi de surprise, » déconcertée par le sentiment même de ta force et par cette impuissance » de la faire tourner à bien. Mais ce mauvais sort n'est pas éternel, et cette » contradiction doit cesser un jour. »

. . . .

. . . .

» Le langage que j'ai voulu reproduire, pour le signaler non-seulement à Votre Majesté, mais au pays tout entier, est-il celui d'une appréciation loyale des affaires de l'État? . . . .

. . . .

» C'est à de tels signes que se révèle cette presse antidynastique, instrument d'un parti incorrigible, qui cherche dans la violence des attaques de vaines compensations à sa faiblesse et à son isolement. Or c'est contre de pareils organes de publicité que le législateur a armé le pouvoir.

» Le *Courrier du dimanche* a, depuis son apparition, encouru huit avertissements, deux suspensions et une condamnation judiciaire pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. A côté de ces mesures sont intervenues des amnisties successives, qui auraient dû inspirer quelque modération et quelque convenance à la rédaction de cette feuille. Mais l'indulgence et la sévérité devaient être également impuissantes à contenir des passions et une hostilité qui poursuivaient un dessein prémédité.

» Le recours à un droit extrême s'impose donc au gouvernement, et je n'hésite pas à soumettre à la signature de Votre Majesté un décret qui prononce la suppression du *Courrier du dimanche.*

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Le ministre de l'intérieur,*

» LA VALETTE. »

Ce rapport parut dans le *Moniteur* suivi d'un décret daté de Vichy le 2 août 1866 :

« Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

» Vu le numéro du journal *le Courrier du dimanche* en date du 29 juillet 1866, lequel contient à la seconde page un article intitulé *Lettre*

au rédacteur, signé Prévost-Paradol, commençant par ces mots : « Que dire..... », et finissant par ceux-ci : « ..... sera le plus fort. » ;

» Vu les deux avertissements donnés par notre ministre de l'intérieur au journal *le Courrier du dimanche*, le premier en date du 3 décembre 1865, le second en date du 20 mai 1866 ;

» Vu l'article 32 du décret du 17 février 1852 ;

» Considérant que l'article du *Courrier du dimanche* précité, par une comparaison injurieuse et un tableau mensonger, représente la France comme « dépouillée, battue, abêtie un peu plus tous les jours », et comme impuissante et dégradée ;

» Considérant qu'un tel langage constitue un outrage à l'honneur du pays, une excitation à la révolte et à la sédition ;

» Considérant que le journal *le Courrier du dimanche* a déjà encouru huit avertissements, deux suspensions et une condamnation judiciaire pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement ;

» Avons décrété et décrétons ce qui suit :

» ART. 1er. — Le journal *le Courrier du dimanche* est supprimé par mesure de sûreté générale.

» ART. 2. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.* »

Le bruit de la suppression du *Courrier du dimanche* courait depuis plusieurs jours. Le *Constitutionnel* le démentit. Le décret de Vichy lui infligea un désaveu auquel il dut être d'autant plus sensible qu'il se piquait d'être bien informé, au point que, l'*Union* ayant dit en parlant de lui : « Cet organe si souvent désavoué », le rédacteur en chef, M. Paulin Limayrac, lui offrit « 100 000 francs à distribuer aux pauvres de sa paroisse, si elle peut prouver que le *Constitutionnel* a été désavoué une seule fois ».

Cette monotone série d'avertissements dont se compose l'histoire du journalisme ne pouvait, quelque ennui qu'elle ait pu causer au lecteur, être négligée par l'histoire sous peine de laisser dans l'ombre un des aspects les plus tristes de la politique de l'Empire, son intervention tyrannique, minutieuse et tracassière dans tous les actes de la vie politique. Les amis du gouvernement eux-mêmes en étaient victimes. Il avait suffi à M. Clément Duvernois d'in-

sinuer que le Corps législatif pourrait bien, pour hâter le retour des troupes du Mexique, diminuer le chiffre du contingent, pour attirer le 3 août 1866 un avertissement à la *Presse*, « une telle assertion ne pouvant être considérée que comme une injure pour une Chambre française ». M. de Girardin voulait l'Empire avec la liberté, mais le développement de ce programme créait à la propriété de la *Presse* des dangers tels, qu'il crut devoir abandonner la rédaction en chef.

La pensée publique, assiégée et bloquée pour ainsi dire par le gouvernement, ne pouvait faire un pas au delà du rayon tracé par lui. Impossible de fonder un journal politique sans l'autorisation ministérielle. Quelques journaux littéraires se lançaient de temps en temps sur la mer orageuse de la publicité au risque de se briser sur l'écueil qui sépare les matières politiques des matières économiques et sociales. La *Libre pensée*, feuille hebdomadaire rédigée par M. Dally, Eudes, Flourens, etc., parut en octobre 1866. L'année précédente avait vu la naissance de la *Morale indépendante*, avec H. Brisson, Massol, F. Morin, Ch. Renouvier et Vacherot pour rédacteurs. MM. Émile Ollivier. Veuillot et Chassin se hasardèrent à demander l'autorisation de fonder un journal politique. M. Émile Ollivier reçut cette réponse du ministre de l'intérieur : « Vous avez demandé l'autorisation de fonder un journal, j'ai dû examiner votre demande en même temps qu'un grand nombre d'autres du même genre, et je viens de décider que l'autorisation ne pourrait vous être accordée. » La réponse à M. Veuillot est formulée en mercuriale : « Si vous aviez voulu consacrer votre grand talent à une œuvre de conciliation au milieu des grands intérêts qui s'agitent en ce moment en Europe, je n'aurais pas tardé à vous donner

» l'autorisation demandée, mais le gouvernement a cru de-
» voir écarter de la discussion, dans l'intérêt même de
» l'Église, tout ce qui pouvait répandre dans les esprits
» une agitation stérile et troubler les consciences. »

Quant à M. Chassin, on ne lui répondit même pas.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME





TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME

L'EMPIRE

(SUITE)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.



